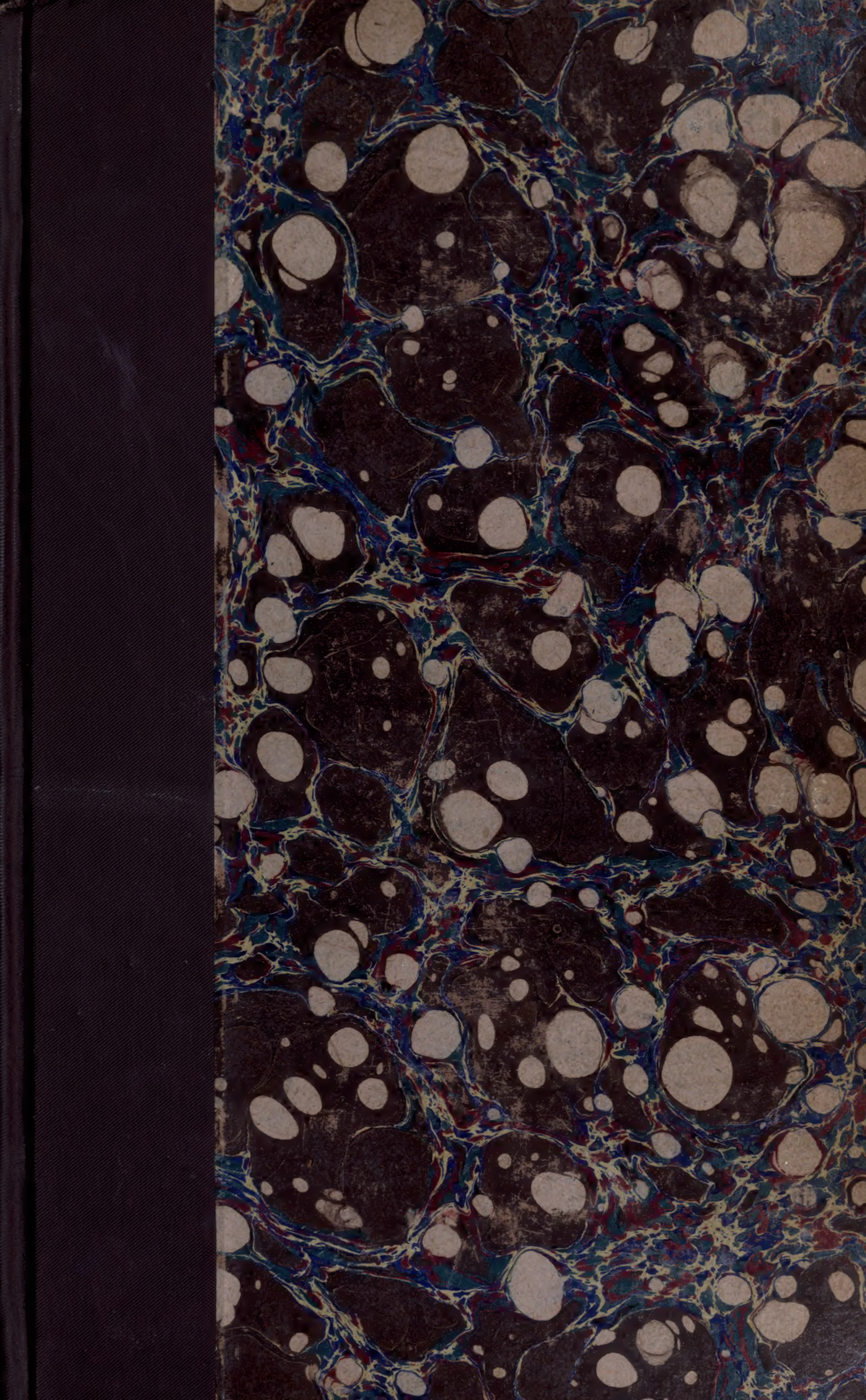


GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS.

IMPRIMERIE DE SCHNEIDER ET LANGRAND,
Rue d'Erfurth, 1, près l'Abbaye.

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

TRADUITE EN FRANÇAIS

PAR A. HUILLARD-BRÉHOLLES,

ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR M. LE DUC DE LUYNES,

Membre de l'Institut.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,
PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
33, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN.

1840.

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

(HISTORIA MAJOR ANGLORUM).

SUITE DE HENRI III.

Baudouin de Réviers investi du comté de Wight. — Hugues de Pateshulle élu a l'évêché de Coventry. — Mort de la comtesse de Glocester, épouse de Richard, frère du roi. — Plaintes des évêques touchant l'oppression de l'église. — Faits divers. — Remontrances adressées au roi par l'empereur, au sujet de son excommunication. — L'an du Seigneur 1240, qui est la vingt-quatrième année du règne du roi Henri III, le même roi tint sa cour à Winchester, pendant les fêtes de Noël. Ce fut là que le jour même de Noël il ceignit le baudrier militaire à Baudouin de Réviers,

jeune homme de bonne mine, qu'il investit du comté de Wight, en présence et par les soins du comte Richard, sous la garde duquel le même Baudouin était resté pendant plusieurs années, et à qui il avait donné en mariage sa belle-fille Alice (?)[1] qui était fille de sa femme Isabelle, anciennement comtesse de Glocester.

Vers le même temps, fut confirmée l'élection de Hugues de Pateshulle, élu à Coventry. Il avait été, pendant quelques années, le trésorier du seigneur roi, et avait rempli cette charge d'une manière irréprochable. Le jour où il quitta l'échiquier où il siégeait, il s'approcha de tous les barons séants au même lieu, chacun selon son rang, et comme tous se levaient pour lui faire honneur, ainsi que de raison, il leur dit : « Mes amis et très-chers compa« gnons, je vous dis adieu. Ce n'est pas de vous que « je m'éloigne, mais seulement de l'échiquier : car « le Seigneur m'a appelé, tout indigne que j'en suis, « au gouvernement des âmes. » Le reste de ses paroles furent étouffées par ses sanglots ; alors il embrassa, l'un après l'autre, tous les barons qui ne pouvaient retenir leurs larmes en le voyant partir.

Vers le même temps, la très-noble dame Isabelle, comtesse de Glocester et de Cornouailles, et femme du comte Richard, fut attaquée mortellement d'une jaunisse ; elle était alors enceinte, et près d'accou-

[1] Il y a dans le texte *amitam*, ce qui me semble inadmissible. Je soupçonne un nom propre. En effet on lit *Amitiam* dans l'éd. de 1571 ; peut-être *Aliciam*.

cher. Ayant été saisie des douleurs de l'enfantement elle perdit connaissance, après avoir préalablement coupé les tresses blondes de ses cheveux abondants, et après avoir fait une confession pleine et entière de ses péchés; puis elle passa au royaume des cieux avec son petit enfant, qui était venu au monde, mais qui n'étant pas viable, avait été baptisé sur-le-champ, et avait reçu le nom de Nicolas. Dès que le comte Richard, qui s'était mis en route pour le pays de Cornouailles, eut appris cet événement, il se répandit en larmes et en gémissements, refusant toute consolation. Aussitôt il revint sur ses pas en toute hâte, et fit ensevelir, révérencieusement sous ses yeux, le vénérable corps de son épouse, dans l'abbaye de Beaulieu que le roi Jean avait fondée et construite, et où il avait établi des moines de l'ordre de Cîteaux.

Vers le même temps, on entendit un bruit épouvantable; on eût dit qu'une énorme montagne tombait avec une grande violence, et d'un lieu fort élevé, au milieu de la mer. Ce bruit fut entendu au même moment et dans des pays fort éloignés les uns des autres : ce qui inspira un effroi général.

Pendant l'octave de l'Épiphanie, les archevêques et les évêques, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs, se rassemblèrent à Londres, en présence du légat, et ils déposèrent de grandes plaintes devant le roi séant en sa cour, relativement aux diverses injures, oppressions, et désolations quotidiennes souffertes par l'église; accusant l'inique conseil du roi de lui faire violer ses chartes et ses serments. « Le roi,

dirent-ils, ne permet pas que les églises, veuves de pasteurs, respirent et soient consolées; mais pour leur extorquer, sous divers prétextes, les biens ecclésiastiques, il les garde plusieurs années dans sa main, et ne souffre pas qu'on procède à des élections canoniques. En voyant ces vexations se multiplier chaque jour, nous nous étonnons tous véhémentement, puisque le roi a juré tant de fois de conserver intacts les droits ecclésiastiques. Le roi était présent et tenait même un cierge à la main, quand tous les évêques ont fulminé sentence d'excommunication contre les violateurs des libertés ecclésiastiques; et pour sanctionner ladite sentence, le roi, comme tous les autres, a éteint son cierge en le renversant. » Les griefs que les évêques reprochaient au roi, dans leurs doléances, étaient au nombre de trente environ. L'affaire en vint au point qu'une nouvelle sentence d'excommunication fut lancée avec le cérémonial le plus terrible contre tous les conseillers du roi, qui ne cessaient de disposer son esprit aux énormités susdites.

Vers le même temps, le roi accusa criminellement le comte Maréchal, sur quelques articles que je crois plus à propos de passer sous silence que de mentionner ici. Ce qui doubla la douleur dudit comte : car d'un côté il était cruellement affligé en se souvenant de la mort de sa noble sœur Isabelle, et de l'autre il se désolait de cette récrudescence dans l'inimitié du roi. Pour répondre aux reproches et aux différents griefs articulés contre lui, on lui donna

jour pour l'octave de Pâques ; ce que nous appelons vulgairement Pâques closes.

A la même époque, c'est-à-dire pendant tout le mois de février, on aperçut, vers le soir, du côté de l'Occident, une étoile rousse qui laissait une traînée du côté de l'Orient ; et beaucoup assuraient, en vérité, que c'était une comète.

Les affaires n'étaient point encore terminées dans l'assemblée susdite, lorsque deux députés vinrent trouver le roi de la part de l'empereur, et lui apportèrent des lettres par lesquelles le seigneur empereur lui faisait entendre qu'il s'étonnait grandement, et non sans raison, de ce que le roi permettait, sans aucune opposition, qu'on l'excommuniât si horriblement et si déraisonnablement dans sa terre très-chrétienne. « Avez-vous oublié, lui disait-il, les liens de parenté et d'amitié qui nous unissent depuis le mariage d'Isabelle aujourd'hui impératrice, puisque vous souffrez qu'on dénigre la renommée et l'honneur d'un prince aussi haut placé que nous le sommes? » C'est pourquoi il demandait que le légat, fauteur de cette audacieuse entreprise, et que le roi avait appelé inconsidérément dans son royaume, fût chassé du pays d'Angleterre ; déclarant, en vérité, qu'il était son ennemi aussi bien que celui du royaume d'Angleterre, puisqu'il avait impudemment extorqué de toutes parts tout l'argent qu'il avait pu, à l'effet de contenter l'avarice du pape et de confondre la dignité impériale. Le roi, après avoir tenu conseil, répondit aux messagers qu'il était

obligé d'obéir aux ordres du pape et de l'église, avec plus de dévouement encore que les autres princes du monde, surtout puisqu'il était évidemment, d'après le droit, tributaire ou feudataire du pape. En s'excusant ainsi, c'était s'accuser hautement. Le roi cependant, espérant plaire en cela à l'empereur, écrivit au pape pour le supplier instamment de se conduire avec plus de douceur envers l'empereur, par égard pour la parenté qui les unissait. A cette nouvelle le pape entra dans une violente colère, et il lui échappa de dire d'un ton méprisant : « En vérité il « n'y a pas en Angleterre un seul fidèle! » Aussitôt quelqu'un qui se trouvait là de la part du roi, l'interrompit en disant : « Ne vous étonnez donc point, « saint Père, que le roi n'ajoute point confiance à « ses Anglais, mais à des étrangers, parce qu'il y a « à peine, à l'heure qu'il est, un seul Anglais qui « mérite confiance. » Or, celui qui prononça ces paroles était, à ce qu'on prétend, maître Simon-le-Normand. En entendant de pareils discours, maître Robert de Sumercote, cardinal, fut transporté d'indignation ; mais, en homme sage, il réprima sa colère pour qu'elle n'occasionnât pas de querelles. En effet il était Anglais de nation ; mais devant sa promotion au seigneur pape, il lui resta fidèle dans toutes ses adversités.

Le légat refuse de retourner a Rome. — Son avidité. — Il relève de leurs voeux, a prix d'argent, d'apres l'ordre du pape, les croisés engagés a partir

POUR LA TERRE-SAINTE. — SIMON DE MONTFORT SE PRÉPARE AU VOYAGE DE JÉRUSALEM. — TROUBLES A OXFORD. — L'ANGLETERRE INTERDITE AUX CAURSINS. — MORT DE LÉOLIN ; DISCORDE ENTRE SES FILS. — FAITS DIVERS. — Cependant le roi étant rentré en lui-même, craignit qu'il ne lui arrivât quelque chose de fâcheux pour avoir admis dans une familiarité si intime l'ennemi secret du royaume, à savoir le légat. Il lui conseilla donc, en bonne foi, de ne pas provoquer plus longtemps à la colère la grandeur impériale, en séjournant en Angleterre, mais de repasser les Alpes, le plus tôt possible, pour veiller aux intérêts du pape et aux siens propres. Le légat lui répondit : « C'est « vous qui m'avez fait quitter la cour romaine ; je « requiers de vous un sauf-conduit, afin de pouvoir « m'en retourner en sûreté. » Les messagers impériaux dont nous avons fait mention plus haut, ayant appris tout cela, revinrent vers leur seigneur, pour lui annoncer, en explorateurs sagaces, tout ce qu'ils avaient vu et entendu.

Pendant ce temps, le légat, qui ne s'oubliait pas, mit toute son activité à se faire donner des écus et des revenus ; puis, pour obliger tout le monde à lui octroyer des procurations, il envoya aux évêques et aux archidiacres, vers la fête de l'annonciation de la bienheureuse Marie, des ordres formels ainsi conçus :

« Othon, par la miséricorde divine, etc., au discret personnage l'évêque un tel, ou l'archidiacre un tel, salut. Comme il nous faut, d'après l'ordre du

souverain pontife, prolonger notre séjour ici [1], et que nous ne pouvons remplir notre office avec nos seules ressources, nous recommandons à votre discrétion, en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtu, et nous vous prions de faire lever soigneusement, en notre nom, dans votre évêché ou dans votre archidiaconat, les procurations qui nous sont due , et de nous les faire passer le plus tôt que vous pourrez, en sévissant contre les opposants par la censure ecclésiastique. Vous veillerez à ce que chaque procuration n'excède, en aucune façon, la somme de quatre marcs. S'il arrive qu'une seule église ne suffise point pour fournir une procuration de cette espèce, deux églises pourront se cotiser pour en payer une. Donné à Londres, le quinzième jour avant les calendes de mars, l'an treizième du pontificat du seigneur pape Grégoire. »

Vers le même temps le seigneur légat reçut du seigneur pape l'ordre d'extorquer de l'argent aux fidèles au moyen d'une nouvelle invention, qui se trouve consignée d'une manière assez claire, pour un lecteur attentif, dans l'écrit suivant :

« Tel ou tel évêque, à tous ses chers fils en Jésus-Christ, les archidiacres établis dans son diocèse, salut. Nous avons reçu des lettres du seigneur légat ainsi conçues : Othon, etc., comme, d'après les rapports qui nous sont parvenus, plusieurs croisés

[1] Le sens me paraîtrait plus naturel en ajoutant *non*, à moins de supposer que le légat cherche à tromper les évêques.

du royaume d'Angleterre, qui sont inhabiles à porter les armes, ont recours au saint-siége apostolique pour être relevés par lui de leur vœu de croisade; et comme nous avons reçu dernièrement du souverain pontife, l'ordre non-seulement d'absoudre ceux qui se trouvent en pareil cas, mais encore de les forcer à se racheter de leurs vœux; voulant leur épargner fatigues et dépenses, nous recommandons à votre paternité, en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtu, et vous prions de faire publier, sans nul retard, dans vos diocèses, le susdit privilége, qui nous a été concédé par le souverain pontife, afin que les susdits croisés puissent avoir recours à nous pour obtenir le bénéfice d'absolution, selon la règle qui nous a été tracée. Donné à Londres le quinzième jour avant les calendes de mars, l'an treizième du pontificat du seigneur pape Grégoire. »

Cette même année, aux calendes d'avril, Simon de Montfort, comte de Leicester, se présenta à la cour et fut reçu avec honneur par le roi et les gens du roi; puis, s'étant rendu dans ses terres, il se procura de l'argent en vendant ses forêts et ses terres, pour faire face aux frais que nécessitait son prochain pèlerinage à Jérusalem. Son épouse, alors enceinte, continua de résider dans les pays d'outre-mer. Ce fut en cette occasion que le comte Simon vendit aux hospitaliers et aux chanoines de Leicester sa magnifique forêt de Leicester, pour laquelle il reçut environ mille livres.

Vers le même temps, une grave dissension éclata entre les bourgeois d'Oxford et les écoliers; ce qui

fit que beaucoup d'entre eux quittèrent Oxford pour se fixer à Cambridge. Là, les écoliers obtinrent du roi certains priviléges contre les bourgeois; et ces priviléges leur furent confirmés par une charte royale.

A la même époque, les yeux du roi furent ouverts; et il bannit de son royaume les Caursins, principalement ceux de Sens, qui, par les iniques exactions d'une usure déguisée, avaient souillé sa terre, la plus pure de toutes. Ceux qui se voyaient avec douleur et grand regret, obligés de quitter de si gras pâturages, donnèrent de l'argent, qui est trop souvent pour les impies un moyen de justification, et se tinrent encore cachés pour la plupart.

Cette même année, le troisième jour avant les ides d'avril, c'est-à-dire le jour de saint Guthlat, Léolin, prince de Northwalles, alla où va toute créature, après avoir triomphé de Griffin, qui avait levé le talon contre lui en excitant la guerre, et après avoir pacifié la partie du pays de Galles, qui appartenait audit Griffin. A la mort de Léolin, David, à qui celui-ci avait résolu de laisser le pays de Galles en héritage, du consentement même de son frère aîné Griffin, appela en trahison, à une entrevue, son frère ledit Griffin (assurant qu'il voulait s'occuper de conclure entre eux un traité de paix et d'alliance fraternelle, lequel traité conviendrait également aux deux frères, et aurait l'assentiment commun). Griffin s'y rendit dans un appareil pacifique, sous la conduite de Richard, évêque de Bangor et de plusieurs autres seigneurs du pays; mais David oubliant à la fois, et son serment,

et ce qu'il devait à son frère, donna ordre qu'on se saisît de lui, et, malgré l'opposition et les réclamations de ceux qui l'avaient amené, qu'on l'enfermât dans une étroite prison.

Vers le même temps, le roi fit jurer aux bourgeois de Londres, aux gardiens des cinq ports, et à beaucoup d'autres, serment de féauté et d'allégeance envers Édouard, son premier né. A la même époque, le bruit se répandit en Angleterre que les Daces[1] se disposaient à l'envahir à main armée. Ce bruit, qui n'avait aucune consistance, venait de ce que les Daces, désirant cultiver, habiter et repeupler les terres laissées désertes par les Tartares, avaient équipé plusieurs navires chargés d'hommes et de femmes.

Exactions papales envers les croisés. — Tempête. — Tentative du légat pour obtenir des évêques l'impôt du cinquième. — Adieux du comte Richard partant pour la croisade. — Faits divers. — Vers le même temps, les frères Prêcheurs et Mineurs, eux-mêmes, ainsi que les autres hommes lettrés, principalement les théologiens, se mirent à délier les croisés de leur vœu; mais ce ne fut pas sans recevoir de l'argent jusqu'à concurrence de la somme qui paraissait suffisante à chacun, pour accomplir son voyage d'outre-mer; ce qui occasionna un scandale et un schisme parmi le peuple. En effet, les simples trouvaient absurde que la cour romaine, sans avoir d'autre souci que l'or et que l'argent, tendît au pauvre peuple de

[1] Matt. Pâris veut évidemment parler des Danois.

Dieu des piéges de toute espèce, pour lui enlever sa subsistance.

Le seigneur pape résolut même, dans le même temps, et jugea à propos d'extorquer un cinquième sur les revenus des clercs d'outre-mer, qui possédaient des bénéfices en Angleterre, pour nuire le plus possible à l'empereur, qui était alors environné de dangers et menacé par tous les ennemis que le pape soudoyait au moyen de l'argent levé et extorqué en Angleterre. Il ne cessait point pendant ce temps d'absoudre tous ceux qui avaient prêté au même empereur serment de fidélité ; en sorte que, chaque jour, la haine implacable qui les divisait allait en augmentant. Or, les féaux du roi lui disaient: « Seigneur, vous qui êtes un prince si illustre, pour« quoi permettez-vous que l'Angleterre soit livrée à la « désolation et aux ravages de tous ceux qui passent, « ainsi qu'une vigne sans murs de clôture, qui est « abandonnée au premier venu et dévastée par les san« gliers; tandis que vous avez un privilége efficace pour « faire cesser dans ce royaume de pareilles exactions : « celui qui use mal du privilége qu'on lui a accordé, « n'est pas digne de l'avoir obtenu. » Mais le roi répondit à ceux qui cherchaient à lui persuader cela : « Je ne veux, ni n'ose résister en aucune façon au « seigneur pape. » Aussi le peuple était-il poussé à un désespoir déplorable.

Le lendemain de la fête de sainte Perpétue et de sainte Félicité, un vent violent et impétueux outre mesure troubla toute l'atmosphère; entre autres

événements singuliers auxquels il donna lieu, il détacha du pinacle d'une église, et transporta loin de là, une pierre assez grosse, pour qu'un homme robuste eût de la peine à la soulever de terre.

Pendant la même année, tous les archevêques et évêques d'Angleterre, les principaux abbés et quelques seigneurs du royaume, se réunirent à Reading, pour y entendre un bref papal, dont le seigneur légat devait leur donner connaissance. Lorsqu'ils y furent arrivés, le légat, après avoir prononcé un long sermon, pour bien disposer en sa faveur les esprits des auditeurs, exposa enfin les diverses tribulations que le seigneur pape avait souffertes pour la justice de l'église, en soutenant les insultes dudit empereur Frédéric. Il demanda instamment aux assistants, au nom du pape lui-même, la cinquième partie de leurs biens, pour qu'à l'aide de ce subside, il pût repousser les outrages d'un si puissant ennemi. Après avoir tenu conseil, les évêques lui répondirent qu'ils ne se soumettraient en aucune façon à un fardeau si intolérable, qui d'ailleurs devait peser sur l'église en général, sans en avoir délibéré mûrement et longuement. C'est pourquoi on leur fixa un jour plus éloigné, où ils annonceraient le résultat de leur délibération à cet égard.

Le comte Richard, et les autres seigneurs croisés qui se trouvaient aussi à Reading, dirent adieu à tous ceux qui y étaient rassemblés, parcequ'ils étaient prêts à se mettre en route pour Jérusalem. Ce que voyant, tous les prélats, fondant en larmes, dirent au

comte Richard : « O comte ! toi qui es notre espé-
« rance unique après le roi, pourquoi nous aban-
« donnes-tu ? Entre les mains de qui nous laisses-tu,
« nous qui sommes désolés ? En ton absence, les
« étrangers rapaces se jetteront sur nous. » Le comte, de son côté, répondit en pleurant à l'archevêque de Cantorbéry, comme s'il parlait à tous les prélats :
« Mon père et seigneur, quand même je ne serais
« point croisé, je m'en irais cependant sans aucun
« doute, et je m'absenterais pour ne pas voir les
« maux de notre nation et la désolation du royaume :
« car on croit que je puis l'empêcher, quand je n'y
« puis rien. »

Vers le même temps eut lieu la dédicace de l'illustre et magnifique église du Temple-Neuf à Londres, en présence du roi et d'une foule de seigneurs du royaume ; qui le même jour, c'est-à-dire le jour de l'Ascension, après les cérémonies de la dédicace, s'assirent à table et célébrèrent un splendide festin, aux frais des Hospitaliers. Le lendemain de cette solennité, on apporta à Londres les têtes de dix brigands qui avaient été décapités dans les contrées du nord de l'Angleterre et dont le guide et le chef principal était, dit-on, un certain Jean de Acton. Cette même année, le six avant les calendes de juin, mourut Guillaume, comte de Warenne, qui était tombé malade à Londres.

Question de droit féodal en cas d'héritage dévolu a des soeurs. — Réclamation de l'archevêque de Can-

TORBÉRY ANNULÉE PAR LE ROI. — LEDIT ARCHEVÊQUE ACCORDE AU PAPE LE CINQUIÈME DES REVENUS. — LE ROI MENACÉ DE PERDRE SES POSSESSIONS EN GASCOGNE. — Cette même année, Maurice, fils de Gérold, justicier d'Irlande, envoya quatre chevaliers à la cour du seigneur roi et demanda qu'on levât ses doutes sur le cas suivant. [Voici la réponse :] « Henri, par la grâce de Dieu, etc... au justicier d'Irlande, salut. Des chevaliers arrivant des pays d'Irlande sont venus récemment nous trouver et nous ont proposé le cas suivant : Quand, dans notre royaume d'Irlande, un héritage est dévolu à des sœurs, nos justiciers faisant leur tournée dans le même pays sont incertains de savoir si les sœurs puînées doivent relever de leur sœur aînée et lui faire hommage pour leurs portions, ou si elles doivent relever du seigneur capital et lui faire hommage. Comme les susdits chevaliers nous ont demandé à être instruits de la conduite suivie jusqu'ici en pareil cas dans notre royaume d'Angleterre, nous vous faisons savoir sur leurs instances que voici la loi et la coutume usitées constamment en pareil cas dans notre royaume d'Angleterre. Si quelqu'un tient de nous en chef, et s'il vient à mourir, laissant ses filles pour héritières, nos prédécesseurs et nous, avons toujours reçu l'hommage de toutes les filles. Chacune d'elles, en pareil cas, tient de nous en chef, et si elles n'ont pas l'âge de majorité, nous avons sur elles droit de garde et de mariage. Si le fief relève de quelque autre que de nous, et que les sœurs n'aient point l'âge de majorité, le seigneur aura sur chacune

d'elles droit de garde et de mariage, l'aînée seulement fera hommage au seigneur au nom de toutes ses sœurs ; et les autres sœurs, à mesure qu'elles atteindront l'âge de majorité, fourniront les servages au seigneur du fief par la main de leur aînée. L'aînée ne pourra en outre, sous ce prétexte, exiger de ses puînées ni l'hommage, ni la garde, ni aucune autre sujétion ; et en voici la raison. Comme toutes les sœurs représentent un seul héritier pour un seul héritage, si l'aînée pouvait recevoir l'hommage et la garde de ses autres sœurs, alors le même héritage serait divisé. En effet, la sœur aînée deviendrait à la fois, et une fois, la dame et l'héritière de l'héritage unique, héritière du moins pour sa part et dame de ses sœurs : ce qui ne peut avoir lieu en ce cas, puisque l'aînée ne peut pas demander plus que la cadette, si ce n'est le droit de message[1] en chef à titre d'aînesse. En outre, comme l'aînée est l'héritière de toutes ses sœurs, si celles-ci venaient à mourir sans laisser d'héritiers, lui laisser la garde de ses sœurs ou de leurs enfants, ce serait confier l'agneau au loup pour être dévoré : c'est pourquoi nous vous recommandons de faire observer strictement et proclamer dans notre royaume d'Irlande les susdites coutumes usitées en pareil cas dans notre royaume d'Angleterre, selon que nous avons dit. Fait sous nos yeux, à Norwich, le 30 du mois d'août, l'an vingt-quatrième de notre règne. »

[1] *Messuagium* ou *messagium*, droit féodal pour la garde des moissons. *Eylnesca*, traduction corrompue du mot français aisné, aisnesse.

Vers le même temps, l'archevêque de Cantorbéry Edmond, croyant et espérant en confiance trouver dans le seigneur pape le même, ou à peu près le même soutien que le bienheureux Thomas martyr, prédécesseur du même archevêque, avait trouvé dans le pape Alexandre de pieuse mémoire, commença à se lamenter d'une manière digne de pitié, par des lettres lugubres et des ambassades solennelles par lesquelles il pensait changer en cœur de chair le cœur de pierre du pape; le suppliant d'abolir cette coutume détestable et pernicieuse pour l'église au moyen de laquelle les rois ou plutôt les tyrans, ennemis déclarés de l'église et rebelles envers elle, ne laissaient point respirer les églises cathédrales et conventuelles veuves de leurs pasteurs, et empêchaient qu'on y pourvût librement et canoniquement en leur donnant des pasteurs convenables; le priant encore de défendre au roi de mettre obstacle aux élections par des motifs bien plutôt arbitraires que raisonnables, et au moyen des légistes captieux qu'il entretenait à sa solde pour cet effet; et d'ordonner que si quelque église semblable était restée veuve de son pasteur pendant une vacance de six mois, l'archevêque du lieu y pourvût convenablement. Tandis que se fiant avec assurance sur la trompeuse promesse de l'église romaine, Edmond espérait devenir un autre Thomas par la lutte glorieuse duquel les mauvaises coutumes d'Angleterre avaient été abolies; tandis qu'il croyait que le pape Grégoire allait faire revivre

Alexandre, qui protégea Thomas et partagea son exil [1], le pape Grégoire fut trouvé subitement aussi timide qu'un homme ordinaire; et sur les sollicitations du roi d'Angleterre, qui assurait que cela était contre sa dignité royale, il annula et rendit vain tout ce pieux projet au sujet duquel l'archevêque avait même obtenu des lettres pontificales, non sans dépenser beaucoup d'argent. A cette nouvelle, le roi, agissant avec plus de tyrannie et de violence qu'à l'ordinaire, pressa l'élection de Boniface au mépris de la liberté de l'église de Winchester, et mit obstacle avec plus d'efficacité encore aux autres élections, quoique faites dans les règles et célébrées avec piété.

Dans le même laps de temps, l'archevêque de Cantorbéry, dont l'esprit était encore incertain, dans l'espérance de voir son projet réussir et d'obtenir la victoire dans le procès qu'il soutenait contre ses moines, donna le signal à tous les prélats, en consentant, quoique à regret, à ladite exaction, c'est-à-dire à celle du cinquième des revenus. Faisant donc de nécessité vertu, il n'attendit pas qu'on vînt lui enlever son argent de force, et compta huit cents marcs aux collecteurs papaux. Ce que voyant, les autres prélats d'Angleterre furent obligés de subir une semblable ruine.

Vers le même temps, le sénéchal de Gascogne, chassé pour ainsi dire de ce pays, vint trouver le roi

[1] Je traduis l'accusatif au lieu du génitif, à moins qu'on ne veuille entendre, *exilé comme Edmond et pour la même cause.*

en se plaignant et en gémissant, pour lui annoncer avec des sanglots que si lui, le roi, n'avisait promptement et efficacement aux moyens de se conserver cette province, il perdrait sans aucun doute, et cela prochainement, tout ce qu'il possédait de ce côté.

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC S'EMPARE DE PLUSIEURS VILLES DANS LE VOISINAGE DE ROME. — ALARMES DU PAPE. — REPROCHES DE L'EMPEREUR AU ROI D'ANGLETERRE, AU SUJET DE LA LEVÉE D'ARGENT FAITE DANS CE ROYAUME CONTRE LUI. — Dans le cours de ces mêmes jours, après avoir conclu pour peu de temps, avec les Milanais et les Bolonais, une trêve et une suspension d'armes telle quelle, le seigneur empereur, accompagné d'une nombreuse armée, parcourut, ce qui était fort adroit, les pays voisins de Rome, et fit rentrer sous sa domination les villes et les bourgades : car les habitants des cités et des bourgades prenaient exemple sur ceux de Viterbe. Aussi le pape, fort peu confiant dans le succès, tomba dans un abîme de désespoir. Beaucoup de cardinaux, se retirant de lui, l'abandonnèrent; et voyant que le pape était bien plus emporté par sa seule colère que guidé par le frein de la raison et de la prudence, presque aucun d'eux ne suivit désormais son parti à l'exception de maître Robert de Sumercote, qui par pudeur ne pouvait l'abandonner, ayant été créé par lui.

Vers le même temps, le seigneur empereur fit savoir au roi d'Angleterre qu'il s'étonnait outre mesure de ce que ledit roi, à son détriment, avait dis-

tribué si inconsidérément son trésor à des étrangers. Il lui écrivit donc en ces termes :

« Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours Auguste, roi de Jérusalem et de Sicile, à l'illustre roi d'Angleterre, salut et témoignage de dilection sincère. Quand il arrive qu'une alliance et qu'un mariage sont contractés entre les rois et les princes du monde, l'affection ou plutôt l'union doit être d'autant plus fortement cimentée entre eux, que par leurs volontés unanimes la paix et la concorde sont établies plus solidement parmi leurs peuples, que leurs honneurs respectifs sont maintenus, et que les droits de leurs royaumes sont fortifiés pour l'avenir. Nous avions cru jusqu'ici que cet heureux fruit de notre alliance naîtrait pour nous et pour vous, surtout puisque la naissance des gages sacrés de cette alliance avait rendu plus étroits encore nos liens de parenté ; mais nous éprouvons tout à fait le contraire de ce que nous espérions ; ce que nous rapportons avec douleur et à regret. En effet, outre que vous avez considéré avec des yeux de connivence l'injure manifeste que nous avons éprouvée de la part du pontife romain, injure que nous, plus que tous les autres princes de la terre, regardions comme intolérable ; outre que vous avez permis qu'on publiât de toutes parts dans votre royaume, non sans grand affront pour nous, et à la honte ainsi qu'au détriment de l'empire, vous le sachant et l'entendant, la sentence inique et pleine d'une haine charnelle portée contre nous par cet homme ; aujourd'hui, et nous

en avons la certitude, vous obéissez sottement à ce même homme, notre ennemi capital, qui a soif de notre honneur et de notre sang ; vous souffrez que, pour nous combattre, il impose des subsides pécuniaires, des tailles et des collectes aux églises de votre royaume enrichies par les pieuses largesses de vos prédécesseurs que notre parenté nous oblige à regarder comme nôtres. Que votre habileté royale ne se laisse donc point circonvenir par des conseils rusés, et qu'elle voie bien s'il est convenable et avantageux pour vous que les ressources fournies par votre argent servent à combattre un beau-frère et un frère, ou du moins un ami, ou même, à ne le considérer que comme le premier roi venu, un prince qui a pour lui les droits et les usages des nations, puisque vous ne lui avez pas déclaré la guerre. Qu'importe, que ce soit par l'or et l'argent, ou par les armes, que les forces de notre ennemi soient augmentées, soit que vous agissiez, soit que vous y donniez les mains ? Or, nous le savons par expérience, vous ne pouvez pas tendre au pape la main contre nous d'une manière plus efficace, qu'en souffrant qu'on tire de votre royaume de l'argent pour lui : car, avec cet argent, il promet aux Milanais et à nos autres traîtres des chevaliers soudoyés ; avec cet argent il s'efforce d'éloigner de notre fidélité nos dévoués et nos féaux ; avec cet argent il a acheté la foi vénale de quelques gens faibles, les entraînant ainsi à une infamie évidente, ainsi qu'à leur perdition éternelle. Au nom de Dieu, très-cher frère, ne donnez pas le premier

l'exemple de rois attaqués sans motif par d'autres rois, ou du moins ne nous prenez pas pour but de vos coups ; que le joug d'un seigneur papal ne courbe point ainsi une tête royale, au point que, malgré le dogme évangélique et les liens de la nature, il vous plaise d'offenser si grièvement un proche parent, un beau-frère, un ami et même un frère ; surtout puisque, dans l'affaire dont il s'agit aujourd'hui, ce sont vos intérêts aussi bien que les nôtres, et ceux des autres rois et princes qui auraient par la suite à en souffrir, si vous y faites fortement et soigneusement attention. C'est pourquoi nous requérons et prions affectueusement par la teneur des présentes votre sérénité royale d'opposer aussi bravement que vigoureusement votre activité et votre puissance aux entreprises de ceux de la part de qui nous redoutons un pareil obstacle, vous suppliant, au nom de l'amitié que vous devez avoir pour nous et pour notre honneur, de ne point permettre qu'on fasse passer à la cour romaine aucun argent provenant des revenus, des tailles, des collectes, ou de toute autre subvention imposée à votre royaume. Car il ne vous est ni convenable ni avantageux de regarder pareille chose avec des yeux de connivence ou de dissimulation ; pas plus que vous ne voudriez que des secours quels qu'ils fussent, soit déjà demandés, soit à demander, fussent fournis à quelqu'un par nous et par les nôtres contre vous ; ce que du reste nous ne souffririons en aucune façon. Jamais, quoique votre conduite puisse nous servir d'exemple, mais à plus juste titre, nous

ne fournirions contre vous et votre royaume, à ceux qui nous[1] touchent de près et à qui nous sommes attaché par les liens d'une ancienne affection, des secours refusés jusqu'ici ; tandis que le pape a trouvé en vous un soutien favorable dans la persécution qu'il fait subir à notre justice, lui qui ne vous touche absolument en rien, si ce n'est qu'il se glorifie, ce que nous répétons en rougissant beaucoup, d'avoir sur vous les pouvoirs d'un seigneur lige. Or, relativement à tous les abus que nous venons de vous signaler et à tous les autres services qui doivent nous être rendus dans ce pays, nous envoyons vers vous Henri Chalbaot, chevalier et notre féal, porteur des présentes, priant instamment votre dilection de croire sans hésitation et d'accomplir en réalité tout ce qu'il vous dira de notre part, comme si c'était nous-même ; afin qu'il nous rende réponse d'une manière précise et formelle sur ce que votre dilection aura réglé et jugé à propos de faire au sujet de tout ce que nous vous avons dit plus haut. En effet, au milieu des embarras qui nous pressent, nous voulons savoir exactement de qui nous avons assistance à attendre et de qui nous devons nous défier. »

Comme le messager impérial, ledit Henri Chalbaot avait été chargé de transmettre de vive voix les paroles du seigneur empereur, la lettre amicale que nous venons de rapporter fut mutilée en grande partie, et beaucoup de points furent passés sous si-

[1] *Vobis*. Évidemment *nobis*.

lence. Seulement, le roi, en récrivant à l'empereur, lui répondit qu'il n'osait point s'opposer à la volonté du pape, et qu'il s'étonnait outre mesure que l'impératrice sa sœur ne portât pas encore la couronne, insigne de son rang, dans les lieux et villes de l'empire où la chose était d'usage.

Le comte de Flandre, oncle de la reine, en Angleterre. — Motifs de son voyage. — Inutilité de ses efforts. — Guerre entre le comte de Toulouse et le comte de Provence. — Le roi d'Angleterre écrit à l'empereur en faveur du comte de Provence. — Le roi de France déclare la guerre au comte de Toulouse. — Accusation contre l'empereur Frédéric. — Sa justification. — Dans le laps de cette même année, le comte de Flandre Thomas, oncle de la reine, vint en Angleterre en grand appareil, après avoir obtenu une permission du seigneur roi de France. Non-seulement le roi et sa suite allèrent à sa rencontre, mais encore une nombreuse troupe composée de bourgeois de Londres, et montée sur des chevaux bien caparaçonnés, vint au-devant lui, au son des trompettes, et avec tous les témoignages de l'allégresse et de la joie. Il fut reçu à Londres avec honneur, et comblé de présents de bienvenue et d'autres dons. Aussitôt le roi lui octroya de la main à la main cinq cents marcs sterling tout neufs (d'autres disent trois cents); et il consentit aussi, pour prix de l'hommage que le comte lui fit à cette époque, à ce que ce dernier touchât annuellement pareille somme sur l'échiquier

pendant vingt années consécutives. Cette affaire étant terminée, le comte s'avança jusqu'à Windsor pour y visiter son neveu, le fils du roi : c'était le petit Edouard encore tout enfant. Puis, comme la permission que lui avait accordée le roi de France était limitée à un temps fort court et à une époque fixée, il retourna en Flandre, après avoir désigné pour son procureur un Flamand nommé maître Henri, et l'avoir chargé de recevoir en son nom ce qui lui avait été offert et donné. Le roi conféra incontinent au susdit clerc Henri les premiers bénéfices ecclésiastiques qui se trouvèrent vacants. Or, le comte susdit, chargé des riches présents du roi, commença aussitôt à faire dans son pays des préparatifs de guerre, ordonnant qu'on fît des proclamations dans les lieux les plus fréquentés, et rassemblant, à force d'argent, des chevaliers stipendiés et des sergents de louage. En peu de temps il forma une nombreuse armée, avec laquelle il attaqua hostilement l'évêque élu à Liége, qui était le partisan et même le cousin de l'empereur, ainsi que quelques autres seigneurs impériaux qui soutenaient ledit élu, d'après les ordres de l'empereur.

Le magnifique empereur, ayant appris cette attaque, signifia audit comte, avec les plus terribles menaces, qu'il eût à réprimer son audace téméraire, et à cesser de l'assaillir, lui qui, sans l'avoir mérité, avait sur les bras tant d'affaires difficiles outre la persécution papale, ainsi que les siens, et principalement l'évêque élu à Liége, qui était son ami et son parent,

et qui avait été régulièrement élevé à cette dignité; enfin qu'il ne troublât plus désormais l'empire. En même temps, le seigneur empereur ordonna aux ducs de Louvain et Brabant, et aux autres seigneurs voisins, de résister vigoureusement et de mettre un terme aux incursions hostiles du comte de Flandre. Le seigneur empereur écrivit aussi au comte de Provence, qui est, comme on sait, sous le vasselage de l'empire, d'arrêter les projets et les efforts du comte de Flandre, lui qui était son féal, et qui avait contribué à augmenter l'insolence dudit comte. Mais l'un et l'autre, c'est-à-dire le comte de Flandre et le comte de Provence, ayant négligé d'obtempérer à ces ordres, l'empereur écrivit au comte de Toulouse, l'engageant, à charge d'une récompense convenable, à attaquer efficacement à main armée le comte de Provence, qui avait conçu des pensées d'orgueil et de rébellion, à cause des deux reines, ses filles, et qui ne voulait pas châtier le comte de Flandre. Pour aider à l'abaissement du comte de Provence, l'empereur fournit des subsides efficaces au comte de Toulouse, qui s'empressa de lui obéir.

Cependant le comte de Flandre, voyant que son audace téméraire et ses attaques manquaient de l'effet qu'il s'en était promis, et que les impériaux augmentaient en force de plus en plus; effrayé d'ailleurs des menaces impériales, et instruit, par les rapports les plus certains, de la mort de son frère Guillaume, qui avait été élu par la volonté du pape, termina, à sa grande confusion, la guerre imprudente qu'il avait

entreprise, non sans avoir dépensé ses trésors, et s'être attiré beaucoup d'ennemis. Quant à l'empereur, comme le susdit comte était vassal du royaume de France, et que ce royaume le séparait de la Flandre, et servait de rempart au comte, il dissimula sa vengeance pour le moment, et se réserva de l'exercer en temps opportun.

Le comte de Toulouse, de son côté, animé par les ordres impériaux, et les exécutant avec d'autant plus de zèle qu'il se souvenait des anciens torts que les Français lui avaient fait éprouver, se jeta à main armée sur le comté de Provence, et y causa des ravages irréparables. Aussitôt le comte de Provence appela les Français à son secours, leur demandant humblement de le soutenir efficacement par égard et par respect pour la reine de France, sa fille. Or il y avait à Avignon, et surtout dans les pays voisins du Rhône, de nobles et puissants seigneurs Français qui y étaient venus avec Louis, roi de France [1], et qui occupaient encore de force, à l'instigation et avec l'aide du pape, les châteaux, les bourgades et les cités que ledit Louis avait pris d'assaut. Ceux-ci, ayant appris que le père de leur reine était près de succomber dans une lutte inégale, et que pour respirer un peu il les suppliait de le secourir, par amour pour leur reine, se rassemblèrent, et, d'un commun accord, coururent aux armes pour prêter assistance au comte de Provence. Le comte de Toulouse, qui fut averti de leur

[1] Louis VIII sans doute.

résolution, marcha à leur rencontre avec un nombreux corps d'armée, leur dressa une embuscade, en passa un grand nombre au fil de l'épée, et réprima leur tentative avec un plein succès. Enfin l'œuvre de la guerre prospéra si bien entre ses mains, qu'en peu de temps le comte de Toulouse fit rentrer sous son ancienne domination environ vingt châteaux qu'il enleva aux Français et au comte de Provence, et punit sévèrement les rebelles qu'il y trouva.

Le roi d'Angleterre, ayant appris que le comte de Provence avait souffert les plus grands dommages dans cette lutte inégale, fut déterminé, par les instantes supplications de la reine, à écrire au seigneur empereur, en termes amicaux, pour le prier d'épargner, avec la clémence impériale, le comte de Provence, son[1] beau-père, au nom de la parenté qui a coutume d'unir surtout les princes.

Cependant le très-puissant roi de France, ayant été instruit du désastre que les siens avaient souffert, et croyant que ce dommage devait être attribué à l'empereur, entra dans une violente colère tant contre l'empereur que contre le comte de Toulouse. Voulant donc que ce dommage et cette injure fussent pleinement réparés en tous points, et déterminé à tirer vengeance d'une pareille témérité, il rassembla, par un édit royal, avec une activité et une vigueur effrayantes, une armée aussi nombreuse et aussi redoutable que la noblesse de France peut en former une,

[1] *Socero suæ*. Évidemment *suo*.

comme on sait. Cependant, pour ne point s'engager sans réflexion dans une pareille guerre, les Français s'adressèrent humblement à l'empereur, et lui demandèrent si cette violation de la paix était due à son instigation. Pendant ce temps, le roi de France, dont les chevaliers venaient d'éprouver un désastre en Terre-Sainte, et qui craignait d'exposer le reste aux chances douteuses des combats, se contenta d'envoyer sept cents chevaliers et un plus grand nombre de sergents pour réprimer les incursions des ennemis des Provençaux.

Le seigneur empereur, voyant qu'on lui adressait des reproches à cet égard, et qu'on l'accusait presque criminellement, opposa les plus vives dénégations, disant qu'il n'était jamais venu à sa pensée qu'on agît en son nom pour léser en rien le royaume de France; que bien au contraire il était prêt à se lever contre les ennemis de ce royaume et à combattre vigoureusement et de bon cœur pour lui; que les Français n'avaient point mérité qu'il eût d'autres sentiments à leur égard. Et il ajouta : « A Dieu ne plaise que je « rende le mal pour le bien; mais si quelques Fran- « çais inconsidérés, rapprochés et voisins des terres « du comte de Toulouse, et croyant en cela plaire à « leur reine, se sont soulevés avec trop de précipita- « tion contre l'adversaire du père de ladite reine, et « se sont jetés imprudemment sur les nôtres sans l'a- « veu de leur seigneur le roi; si les nôtres, attaqués « les premiers, ont repoussé des assaillants sur les- « quels ils ne comptaient pas, et se sont vengés d'eux,

« il n'y a là rien de surprenant. Car il est hors de « doute que les Français, violant la paix les premiers, « se sont exposés les premiers aussi aux périls et aux dé- « sastres. Que les choses enlevées des deux côtés soient « donc restituées autant que faire se pourra, et que « satisfaction soit donnée sur les injures, de peur que « les semences de discorde, déjà semées par l'ennemi « du genre humain entre si nobles personnages, ne « puissent pousser des racines, et que nos ennemis « n'aient à se réjouir de notre perturbation. » De plus, le comte de Toulouse excusa le seigneur empereur auprès du roi de France, en affirmant que tout cela avait eu lieu à l'insu dudit empereur.

Vers le même temps, le Seigneur avait donné au roi de France une fille, qui naquit de la reine Marguerite, sa femme, pour la force et la consolation de son royaume.

MASSACRE DE CHRÉTIENS PRÈS DE DAMAS. — DÉTAILS. — L'EMPEREUR COMPATIT AUX MALHEURS DES CROISÉS. — LETTRE A CE SUJET. — EFFET PRODUIT PAR CETTE LETTRE. — Tandis que ces choses se passaient du côté de la France, lès nôtres éprouvaient un lugubre désastre du côté de Damas, et, combattant sous un astre contraire, subissaient un détriment déplorable tant dans leurs personnes, leurs chevaux et leurs armes, que dans leur honneur. Nous rapportons cet événement avec douleur, sur la foi de la lettre suivante.

« Un tel à un tel, son ami, salut. Sachez que le comte de Bretagne a fait une course de cavalerie jusqu'aux

portes de Damas; il s'est emparé d'un riche butin et l'a conduit sans encombre au camp. Le comte de Bar, le comte de Montfort, le duc de Bourgogne ont été jaloux de ce succès, et huit jours après ils ont fait une autre course de cavalerie sans prendre l'avis du comte de Bretagne. Le comte de Bar, le seigneur Simon de Clermont, le seigneur Jean des Barres, le seigneur Robert Malet, Richard de Beaumont, et une foule d'autres ont été tués dans cette expédition. Le seigneur Amaury, comte de Montfort, a été pris et conduit à Babylone. Le duc de Bourgogne s'est enfui. » De semblables lettres furent adressées par le comte de Montfort à la comtesse sa femme, qui les fit passer au comte Richard.

« Sachez que la ville de Damas n'est point prise, comme le bruit en a d'abord couru; mais tous sont revenus à Acre. Sachez en outre que le seigneur roi de France a retiré tout son trésor du Temple, parce que les templiers et les hospitaliers n'ont pas voulu aider les Français en cette circonstance. Sachez encore, que soixante chevaliers ont été pris vivants et qu'ensuite, pendant la retraite, dix autres chevaliers nobles et regrettables ont eu le même sort. »

A cette nouvelle, le seigneur empereur fut vivement affligé, quoique les croisés eussent méprisé le salutaire conseil qu'il leur donnait de ne point passer en Terre-Sainte sans lui. Aussitôt il écrivit avec des menaces terribles aux Sarrasins, tant de Damas que de Babylone, de ne point pousser l'audace, s'ils tenaient à leur vie, jusqu'à traiter inhumainement

les nobles chrétiens chéris de Dieu qu'ils tenaient dans leurs fers, de peur qu'il ne les attaquât d'une manière terrible en marchant contre eux avec ses aigles formidables et victorieuses, et qu'il ne leur fît sentir la vengeance impériale, l'indignation de l'empereur et celle des Romains, dont les glaives se sont baignés tant de fois dans le sang des Orientaux.

« Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours Auguste, roi de Jérusalem et de Sicile, à Henri l'illustre roi d'Angleterre, son cher beau-frère, salut et assurance de dilection sincère. En voyant le commun désastre et le malheur déplorable qui a frappé dernièrement la chrétienté, lorsque plusieurs nobles seigneurs de l'armée des croisés ont été vaincus et tués dans les pays d'outre-mer, par un revers inattendu de la fortune, nous pleurons d'autant plus amèrement, nous ressentons une douleur d'autant plus profonde, et nous nous répandons en lamentations d'autant plus justes, que, redoutant avant leur traversée les périls auxquels ils s'exposaient, nous avions prévu cet événement dans nos réflexions, et que, d'après les conjectures des choses et des temps, nous craignions avec inquiétude le malheur qui est arrivé aujourd'hui, alors même que leur état était florissant. Nous pensons que votre sérénité royale n'ignore pas comment nous, qui avions éprouvé pendant notre séjour dans ce pays le caractère perfide des Sarrasins, avons voulu, avec une prudence inquiète, remédier aux maux futurs des croisés, de peur que la fortune ne leur préparât

quelque chose de fâcheux, s'ils accomplissaient leur pèlerinage dans une profonde ignorance de toutes choses et sans précaution. Aussi, par nos lettres fréquentes et nos députés solennels, nous avons fait exhorter les premiers croisés qui arrivèrent, et ensuite eux tous tant qu'ils étaient, à différer l'époque de leur traversée; leur promettant qu'un temps opportun étant trouvé, ou nous nous armerions nous-même en personne pour les conduire et les guider, ou nous leur enverrions notre fils suivi d'un nombreux renfort, aussitôt que nous aurions terminé tant bien que mal les affaires importantes de l'empire qui nous retenaient en Italie. En effet, nous ne pouvions avec avantage nous embarrasser d'autres soins, sans nous être délivré d'abord des affaires commencées; afin que, libre d'un côté, nous pussions agir avec plus d'activité d'un autre. Quoique les croisés en général et en particulier se fussent rendus à nos avertissements salutaires et à nos conseils; quoiqu'ils eussent bien compris nos intentions qui ne cachaient aucune feinte, le pontife romain aujourd'hui existant, interprétant malignement nos paroles et nos actes, comme si différer jusqu'à un temps opportun était mettre en péril notre religion et la foi catholique, s'est mis, par de fréquents avis, par des ordres et des menaces, à presser les croisés d'effectuer le passage: « attachant ainsi aux épaules « des autres, comme dit la sainte Écriture, de lourds « fardeaux qu'il refuse de remuer avec le doigt. » Lorsque cela fut parvenu à notre connaissance, nous avons supplié le même pontife, par des prières

maintes fois réitérées, de ne pas abandonner à l'instabilité et aux vicissitudes de la fortune une œuvre aussi grande qui exigeait une mûre délibération, un temps opportun et de grands préparatifs en hommes et en choses ; de ne point compromettre par une précipitation imprudente le service de Jésus-Christ et la délivrance de la Terre-Sainte qui enflammaient notre âme et les âmes de tant de nobles hommes ; de réfléchir enfin et de faire attention que la réparation d'un pareil désastre n'était point facile, une fois le malheur arrivé. Nous l'avons prié aussi de ne point regarder comme vaine la promesse que nous avions faite de prêter à une si grande affaire une assistance convenable, nous qui espérions combattre de toutes nos forces pour le service de Jésus-Christ et le soutien du royaume de Jérusalem, nous exposant[1] en la personne de notre fils. Nous avons insisté principalement sur ceci, à savoir : qu'après tant de combats passés, après tant de vicissitudes, l'immense effusion du sang des croisés n'a produit que peu ou presque point de bons résultats à cet égard ; parce que très-souvent le manque d'hommes et de choses s'y est opposé ; que quelquefois un guide puissant et prudent a manqué à la multitude, et que s'il y a eu plusieurs chefs, leur diversité, ou s'il n'y a eu qu'un seul prince, son incurie a empêché de saisir le moment favorable ou de réprimer les ambitions insolentes. Nous avons terminé en lui disant que, s'il ré-

[1] *Nobis ex filii persona subjecti* : Nous lisons *subjectis*. Sens obscur.

servait ses salutaires avis pour des temps plus favorables, il agirait dans l'intérêt de l'expédition et des personnes, afin que, des forces imposantes étant réunies, et un guide nécessaire à la multitude étant trouvé dans la vaillante personne d'un seul homme, la religion chrétienne pût parvenir à la fois et une fois au succès de ses pieux désirs et se reposer en toute sécurité dans son triomphe. Mais ce pontife romain, se souciant peu de tout cela et ne craignant point par haine pour nous de précipiter toute l'expédition à sa ruine, a pressé plus vivement encore les croisés d'effectuer leur passage, sans faire attention que les restes des chrétiens d'outre-mer qui se reposaient sur la foi de la trêve conclue par nous avec les ennemis de la croix, emblème de notre salut, pouvaient être exposés aux périls du glaive et de la faim, puisque, d'une part, cette nouvelle expédition de croisés rompait la trêve, et que, de l'autre, on ne pouvait ni les secourir ni pourvoir à leur salut par une prompte intervention. Enfin, ayant appris que le même pape renouvelait aux mêmes croisés et avec de terribles menaces l'ordre d'effectuer le passage, nous leur écrivîmes qu'ils pouvaient se hâter de traverser notre royaume, et que nous étions prêt à subvenir avec munificence et allégresse aux besoins de tous ceux que nous pourrions secourir ; quelques-uns d'entre eux traversèrent notre royaume de Sicile pour passer la mer ; les autres, et ce fut le plus grand nombre, préférèrent partir de Marseille. Aujourd'hui donc que la main des ennemis communs a triomphé

de tant de milliers de chevaliers engagés pour le service de la Terre-Sainte, quoique dans leur désastre nous déplorions l'ignominie de Jésus-Christ, le médiateur des hommes et de toute la chrétienté, nous compatissons d'autant plus du fond de notre conscience à ceux qui ont souffert de cet événement, que, dans la perte d'une si brave chevalerie, c'est le royaume de France qui a supporté principalement les plus grands dommages. Cependant notre excellence ne permet point que les maux restent sans remèdes et les douleurs sans consolations. En effet, nous fournirons au secours de la Terre-Sainte avec une joyeuse munificence tout ce que l'éminence impériale pourra fournir, autant que le permettra la tempête des choses et des circonstances présentes, soulevée par la violence inconsidérée du pontife romain. Et nous croyons que si le soudan de Babylone, père du soudan aujourd'hui régnant, vivait encore, il satisferait à nos vœux, relativement aux nobles chevaliers faits prisonniers dans la guerre, en vertu de l'affection qu'il témoignait envers la personne de notre majesté. Néanmoins nous agirons avec le plus grand zèle auprès du soudan aujourd'hui régnant pour la délivrance de ces nobles captifs. Au reste vous pouvez ajouter foi sans nulle hésitation, à tout ce que vous exposera de notre part Guillaume de Compesa, chevalier et notre féal, que nous envoyons vers vous comme député pour notre service. Donné à Foggia, le vingt-cinquième jour du mois d'avril, de la treizième indiction. »

Quand cette lettre fut connue, le seigneur empereur se concilia les cœurs de plusieurs; et beaucoup qui précédemment chancelaient dans leur affection et leur respect pour lui commencèrent à tenir ferme pour son parti. Le peuple des Romains lui-même, méprisant les promesses papales, s'attacha fortement à la hauteur impériale. Les sénateurs et les seigneurs de la ville, hommes d'illustre naissance, donnèrent aussi les mains à l'empereur: or, un seul sénateur[1]

[1] Matt. Pâris laisse tomber çà et là quelques renseignements incomplets sur la constitution intérieure de Rome au moyen âge, et n'est plus explicite qu'à l'époque de Brancaléon (1253). On voit cependant à travers son récit que les Romains avaient un gouvernement indépendant de l'autorité pontificale, et qu'ils tenaient ardemment aux vieilles libertés et aux anciennes formes de la république. Ducange (Gloss. *Senator*) et Gibbon (chap. 69), fournissent d'utiles documents sur l'histoire fort confuse du gouvernement romain. Ce n'est guère qu'à partir de la seconde moitié du douzième siècle que les Romains, dont saint Bernard nous trace un si sombre tableau, rétablirent sous le nom de sénat, une assemblée des principaux citoyens, chargée de l'administration de l'état. Sous Clément III (de 1191 à 1198), le sénat dicte au pape sa conduite. En 1194, comme le prouve un passage de Roger de Hoveden, le nombre des sénateurs romains était de cinquante-six. Mais la négligence ou les discordes de ces magistrats ne tardèrent pas à faire sentir le besoin d'un gouvernement plus énergique. Après le pontificat d'Innocent III qui avait investi lui-même le préfet de la ville en le déclarant absous de tout serment envers les empereurs d'Allemagne, et qui avait donné à un ecclésiastique le gouvernement civil de Rome, les Romains revêtirent un seul magistrat ou deux au plus de toute l'autorité du sénat. C'est ainsi qu'en 1237, Frédéric II fit nommer deux sénateurs. Matt. Pâris dit ici un seul, *unus*, et depuis cette époque nous ne trouvons en effet qu'un seul sénateur. Ce magistrat, pris parmi les familles sénatoriales, et dont la charge était limitée à six mois ou à un an, sacrifiait ordinairement la justice aux intérêts de sa famille et de son parti. Les Romains adoptèrent alors l'usage général des communes du nord de l'Italie, celui de choisir le sénateur hors de leurs

avait été créé à Rome, par l'autorité impériale, trois ans auparavant. Voyant cela, les cardinaux se rassemblèrent, disant qu'ils ne voulaient pas supporter davantage les emportements du pape, au grand péril de toute la chrétienté. Après avoir tenu longuement conseil, de l'aveu et sur la demande du seigneur empereur, les cardinaux lui firent donc savoir que, d'après sa demande, ils consentaient à ce qu'un concile général fût convoqué dans le plus bref délai possible, pour être régulièrement célébré. L'époque fixée pour ce concile fut le plus prochain jour de Pâques, afin que le jour même où le Seigneur ressuscita, l'église ressuscitant aussi, pût respirer heureusement.

Enfant chrétien circoncis par les juifs de Norwich. — Faits divers. — Exaction du pape en faveur des Romains. — L'archevêque de Cantorbéry exilé. — Propositions hérétiques. — Justiciers parcourant l'Angleterre. — Odieuse exaction papale. — Plaintes des abbés. — Assemblée des évêques — Opposition contre les exactions du pape. — Le légat convoque les recteurs des églises. — Réponse des recteurs au sujet de la contribution. — Le légat parvient a les

murs (*Voir* à la note de la page 82, IVe vol.), et ils lui conférèrent le pouvoir pour trois ans. Charles d'Anjou, le pape Martin IV, l'empereur Louis de Bavière ne dédaignèrent pas de solliciter dans la suite le titre de sénateur qui subsista après que les papes eurent établi à Rome le pouvoir absolu. Le souverain pontife se réserva le droit de nommer ce magistrat perpétuel, mais il fut toujours obligé de revêtir un étranger de cette fonction.

diviser. — Vers le même temps, les juifs de Norwich circoncirent un enfant chrétien, et, après l'avoir circoncis, l'appelèrent Iurnin. Or ils le réservaient pour le crucifier en dérision de Jésus Christ crucifié. Le père de l'enfant à qui les juifs avaient enlevé son fils par vol, après l'avoir longtemps cherché, le trouva enfin enfermé dans une juiverie. Alors poussant de grands cris, il déclara que son fils, qu'il croyait avoir perdu, était retenu méchamment dans la maison d'un certain juif. Lorsque le fait fut parvenu à la connaissance de l'évêque Guillaume de Rale, homme prudent et circonspect, et des autres seigneurs, tous les juifs de la ville furent pris, pour qu'un crime si affreux, et une si grande injure envers le Christ, ne restassent pas impunis par l'incurie des chrétiens. Et comme les juifs voulaient se mettre à couvert derrière l'autorité royale, l'évêque leur dit : « Ceci regarde l'église et ne doit « point être porté devant la cour du roi, puisqu'il « est question de circoncision et d'atteinte à la foi « chrétienne. » Quatre juifs convaincus du crime susdit, furent d'abord traînés par la ville, attachés aux queues de quatre chevaux, puis il furent pendus au gibet où ils exhalèrent les restes de leur misérable vie.

Vers le même temps, Hugues de Pateshulle, élu à Coventry et à Lichfield, reçut le bénéfice de consécration des mains d'Edmond, archevêque de Cantorbéry, aux calendes de juillet, un jour de dimanche, au prieuré neuf, qui n'est pas fort éloigné de Guilford. Guillaume de Haverulle, chanoine de

l'église de Saint-Paul de Londres, fut nommé trésorier à la place dudit Hugues. Vers le même temps, une très-inique convention fut faite, à ce qu'on prétend, entre le seigneur pape et les Romains : le pape s'engagea à ce que tous les bénéfices, principalement ceux des religieux, qui viendaient à vaquer en Angleterre, fussent distribués, selon le vœu des Romains, à leurs fils ou à leurs parents; à la condition, toutefois, qu'ils se soulèveraient unanimement et à main armée contre l'empereur, et qu'ils ne tarderaient point à le précipiter, selon leur pouvoir, du faîte impérial, recouvrant de cette manière le renom de leur antique valeur. Aussi, peu de jours après, le seigneur pape envoya ses ordres sacrés au seigneur Edmond, archevêque de Cantorbéry, et aux évêques de Lincoln et de Salisbury, pour qu'ils installasent trois cents Romains dans les premiers bénéfices vacants; sachant qu'ils seraient suspendus de la collation des bénéfices, jusqu'à ce qu'ils en eussent installé un pareil nombre convenablement. Aussi une grande stupeur s'empara des âmes de ceux qui apprirent cela; et on craignait que celui qui osait pareille chose ne tombât dans un abîme de désespoir.

A la même époque, le seigneur Edmond, archevêque de Cantorbéry, qui s'était soumis, bon gré, mal gré, à la détestable exaction dont nous avons parlé, en payant au pape huit cents marcs, voyant que l'église anglicane était foulée aux pieds de jour en jour davantage, qu'elle était dépouillée de ses

biens temporels, et privée de ses libertés, fut abreuvé de dégoût de ce qu'il vivait et voyait tant de maux sur la terre. Après avoir reproché au roi le consentement qu'il donnait à de pareils abus, il n'en obtint que des réponses évasives. Aussi accablé d'outrages et préférant l'exil, il passa en France, et se retira, avec une suite peu nombreuse et choisie, au monastère de Pontigny où son prédécesseur, le bienheureux Thomas, avait séjourné pendant son exil. Là il passa son temps dans des oraisons et des jeûnes assidus.

Vers le même temps, un individu qui affectait une vie honnête et sévère, et qui semblait par ses habits et sa démarche appartenir à l'ordre des Chartreux, fut pris à Cambridge, parce qu'il refusait d'entrer dans aucune église. Ayant été interrogé au sujet de cette résistance, et ayant répondu autrement qu'il ne convenait, il fut gardé étroitement; puis, quelques jours après, il fut envoyé au légat, pour être enfermé dans la tour de Londres. En effet il déclarait, et disait publiquement : « Grégoire n'est point pape; il n'est « point la tête de l'église; mais il y a une autre tête de « l'église. L'église a été profanée, et l'on ne doit pas y « célébrer les divins mystères avant qu'elle ait été « dédiée une seconde fois. Les vases et les vêtements « sacrés doivent être consacrés de nouveau. Le diable « est déchaîné : le pape est hérétique. Il a souillé l'é« glise, bien plus le monde entier, ce Grégoire qu'on « appelle pape. » En présence d'une assemblée composée du seigneur Richard, abbé de Evesham, de

maître Nicolas de Finham, de maître Pierre de Bordeaux, de maître Henri de Suse, et de beaucoup d'autres, le légat dit à ce fou : « Est-ce qu'il n'a pas « été donné, d'en haut, au seigneur pape, pouvoir « de lier et de délier les âmes, pour qu'il remplisse « sur la terre les fonctions du bienheureux Pierre? » Et comme tous attendaient ce que cet homme allait répondre, pensant que leur décision dépendait de cette réponse, il dit sous forme interrogative et non sous forme affirmative : « Comment pourrais-je « croire qu'un homme simoniaque, usurier, et peut-« être souillé de crimes encore plus grands, soit in-« vesti du même pouvoir que celui qui fut concédé « au bienheureux Pierre, à celui qui fut fait immé-« diatement apôtre, et qui suivit les traces du Sei-« gneur, non-seulement par la direction de ses pieds, « mais encore par l'illustration de ses vertus? » A ces mots le légat rougit, et l'un des assistants se mit à dire :

« Il ne faut pas se commettre avec un insensé, ni bâiller à côté d'un « four. »

Ce même homme ouvrit encore ses lèvres souillées pour prononcer d'autres folies, et il dit à ceux qui l'interrogeaient : « J'accorde tous les articles de foi : « cependant je dis que le Christ a pris chair dans la « Vierge. » Et comme on lui demandait s'il croyait que le Christ eût pris chair de la Vierge, il répondit en hésitant : « Je ne dis pas cela. » Car s'il eût nié ce dogme d'une manière expresse, il aurait été convaincu manifestement d'hérésie, puisque l'apôtre dit :

« Il a été fait de la femme. » Voici comment le prêtre Béda le Vénérable explique ce passage : « On ne doit « pas adopter l'opinion de ceux qui pensent qu'il faut « lire : Né de la femme, fait sous la loi ; mais bien : « Fait de la femme, puisque Jésus-Christ, dans le « sein virginal, a pris chair, non point du néant, « non point d'ailleurs, mais de la chair virginale. « Autrement on ne pourrait point l'appeler vérita« blement le fils de l'homme, puisqu'il ne tirerait « point son origine de l'homme. Nous donc, pro« clamons et disons, contrairement à Eutychès et à « tous ceux qui sont infatués de la même hérésie, que « non-seulement il a pris chair dans la femme, mais « de la femme, c'est-à-dire de la vierge Marie. Autre« ment, ni le bienheureux ventre [qui l'a porté], ni « les mamelles qui l'ont allaité, n'auraient été béa« tifiées. »

Vers le même temps, le jour de sainte Marie-Magdeleine, c'est-à-dire le onzième jour avant les calendes d'août. Jean, comte de Lincoln, après avoir été tourmenté par une longue maladie, alla où va toute créature.

Vers le même temps, le roi envoya en tournée des justiciers, qui parcoururent dans toute l'Angleterre tous les comtés appartenant au roi, corrigeant une foule d'abus, et qui, sous prétexte de la justice, ramassèrent de grosses sommes d'argent pour l'usage du roi, qui dissipait tout. Le seigneur roi assigna donc les parties du midi de l'Angleterre au seigneur Guillaume d'York, prévôt de Béverley et à ses com-

pagnons, et donna les parties septentrionales à visiter au seigneur Robert de Lexinton, et aux collègues qui lui avaient été adjoints. Vers le même temps, le seigneur légat envoya au pape une infinité d'argent par l'intermédiaire d'un de ses clercs, nommé Mumel, que le seigneur pape reçut gracieusement, et qu'il renvoya pour aller chercher plus d'argent encore.

A la même époque, une nouvelle exaction pécuniaire, inouïe jusque-là et exécrable, vint désoler l'Angleterre. En effet, le pape, notre saint-père, envoya en Angleterre un certain exacteur, nommé Pierre-le-Rouge, qui, fort habile dans les tours d'adresse, savait les moyens d'arracher aux malheureux Anglais le plus d'argent possible. Il entra donc dans les chapitres des religieux, les forçant et les amenant à promettre de l'argent, et à payer l'argent qu'ils avaient promis, à l'exemple des autres prélats. Il assurait faussement que les prélats avaient donné cet argent de grand cœur, et disait : « Tel et tel abbé a déjà satisfait volontiers. Que tardez-vous, paresseux que vous êtes, à gagner les actions de grâces et les récompenses [qui vous attendent] ? » Le susdit imposteur leur fit jurer en outre qu'ils ne révéleraient à personne pendant la moitié d'une année la nouvelle extorsion qu'il exigeait d'eux ; et il leur imposa cette obligation comme faisant partie de la profession primitive de chacun d'eux ; tandis qu'on ne doit tenir cachés les ordres du pape, que lorsqu'il s'agit de choses honorables. En se conduisant ainsi, il faisait comme ces brigands de grande route, qui extorquent à ceux qu'ils

dépouillent le serment de ne déclarer à personne les noms de ceux qui les ont dépouillés. Mais quand même les hommes se tairaient, les pierres des églises élèveraient la voix contre les pervers. Et cette mauvaise action ne put rester longtemps cachée dans les ténèbres : car, comment les prélats pourraient-ils exiger de l'argent des leurs et de ceux qui leur sont soumis, s'ils ne déterminaient la cause de cette exaction ?

Les abbés vinrent donc trouver le roi, patron de leurs églises, avec un visage couvert de larmes et la tête baissée, et lui dirent : « Seigneur roi, on nous « épuise, et il ne nous est pas permis de crier ; on « nous étrangle, et nous ne pouvons nous plaindre. « Le seigneur pape nous impose l'impossible, et nous « charge d'exactions détestables pour le monde en« tier. Nous tenons de vous des baronnies et nous ne « pouvons les appauvrir, sans qu'il y ait préjudice « pour vous ; nous ne pouvons à la fois vous rendre « les redevances auxquelles nous sommes tenus pour « ces baronnies, et satisfaire au pape qui nous tour« mente incessamment. En effet, les exactions des « Romains toujours renaissantes, toujours nouvelles, « toujours inattendues, nous font souffrir tant et tant « d'angoisses, qu'elles ne nous laissent point respirer « même un peu. Aussi nous avons recours à l'asile « de votre conseil et au sein de votre patronage, at« tendant de vous, dans nos désolations, conseils et « secours. » Et ceux qui disaient ces choses étaient le seigneur abbé de Saint-Edmond et le seigneur abbé

de Beaulieu. En entendant cela, le roi les regardant de travers et les effrayant par des cris tumultueux, s'adressa avec emportement au légat qui alors se trouvait là par hasard : « Monseigneur le légat, « voyez donc ces misérables séducteurs qui dans « leurs mensonges révèlent les secrets du pape et ne « se rendent point à votre volonté. Faites d'eux ce « qu'il vous plaira. Je vais vous prêter un de mes « meilleurs châteaux, pour que vous les y enfermiez « sous bonne garde. » En entendant ces mots, les abbés, couverts de confusion plus qu'on ne saurait l'exprimer, se retirèrent, prêts à satisfaire les vœux du légat. Quelques-uns cependant, mais ce fut le petit nombre, persévérant dans leur fermeté, et ne voulant pas encore courber le cou sous le joug d'une si odieuse servitude, restèrent et refusèrent de payer ce qu'on exigeait d'eux, usant de subterfuges et demandant des délais.

Cependant le légat, digne associé de Pierre-le-Rouge et voulant agir comme lui, convoqua à cet effet les évêques à Northampton. Ceux-ci, instruits par l'exemple des abbés, répondirent : « Nous avons « des archidiacres qui nous sont soumis et qui con« naissent les ressources des bénéficiers qui leur sont « soumis : quant à nous, nous l'ignorons. Cette affaire « les concerne tous ; tous doivent donc être convo« qués. Sans eux il n'est ni convenable ni avanta« geux de répondre. » On leur donna donc jour pour répondre. Ce fut pour l'octave de saint Jean-Baptiste, le jour de la Nativité. Les susdits s'étant rassemblés

ce jour-là devant le légat et ses acolytes, ne voulurent pas relever la tête et refuser, par une résistance effrontée, l'exaction qu'on leur imposait ; mais répondant avec modération et présentant des moyens d'opposition prudents et raisonnables, ils proposèrent les exceptions suivantes :

Ils dirent qu'ils ne devaient point contribuer parce que cette contribution était levée contre celui qui avait contracté alliance avec leur prince[1]; parce qu'elle était levee pour l'effusion du sang chrétien, ce qui était évident d'après la teneur du rescrit apostolique qui portait ces mots : « Pour abattre l'empereur ; » parce qu'elle était levée contre la liberté de l'église ; ce qui était évident d'après la teneur du même rescrit où l'on trouvait : « Réprimant les opposants par la censure ecclésiastique ; » d'où il résultait pour eux servitude et violence ; parce qu'ils avaient déjà donné les dîmes au seigneur pape, sous la promesse qui leur avait été faite, qu'on n'exigerait plus d'eux à l'avenir d'exaction semblable ; qu'à plus forte raison on ne devait pas exiger d'eux aujourd'hui la cinquième partie ; parce que l'on pouvait craindre que cela ne tirât à conséquence, puisqu'un acte répété deux fois implique coutume, comme on le lit dans le code : *De episcopali audientiâ. Lege nemo*, etc... ; parce que, comme ils avaient sans cesse besoin d'expédier diverses affaires en cour romaine,

[1] *Contradixit cum principe suo*. Il y a dans la réponse des recteurs (voir plus bas) *fœdus iniit* qui est bien plus naturel. Aussi n'hésitons-nous pas à lire ici *contraxit* [*fœdus*].

et qu'on ne pouvait y arriver qu'en traversant le territoire impérial, il serait à craindre que l'empereur ne songeât à s'emparer d'eux et ne les enfermât dans une étroite prison, sous l'attente d'un châtiment plus sévère encore; parce que, le roi ayant beaucoup d'ennemis contre lesquels il se préparait à soutenir le poids de la guerre en redoutant de grandes difficultés, il ne serait pas prudent d'appauvrir encore plus la terre, au moment surtout où la terre se trouvait dégarnie en grande partie par l'absence des seigneurs qui partaient pour la croisade, et qui emportaient pour leur voyage beaucoup d'argent avec eux; parce que cette contribution tournerait au préjudice des patrons des églises; surtout puisqu'il n'était pas avéré qu'ils consentissent à ladite contribution; enfin, parce que l'état général de l'église, à ce qu'on disait, était en péril, ce qui exigeait une consultation générale; afin que si la chose était nécessaire, une contribution générale eût lieu; ce qui n'existait point dans le cas présent; qu'en effet, le bruit courait qu'un concile serait convoqué pour prendre une décision à cet égard, et qu'il était nécessaire d'avoir recours à une pareille mesure pour apaiser le scandale général. Quand le légat et ses compagnons eurent entendu cela, ils dissimulèrent leur confusion au fond du cœur, et attendirent qu'une époque favorable se présentât, pour mettre en avant les mêmes ou de semblables prétentions.

Cependant le légat et ses acolytes, espérant encore plier quelques autres à leur volonté et les forcer à

contribuer, s'adressèrent aux recteurs des églises de Bark-Shire et à quelques autres; ils les rassemblèrent donc, cherchant à les séduire par des discours artificieux, ajoutant les menaces aux menaces, entassant promesses sur promesses. Les recteurs leur répondirent fortement qu'ils s'en tenaient aux termes de la réponse des évêques, et adoptaient les mêmes raisons. Cependant, quoique celles-là suffisent, nous ajouterons les autres objections [qu'ils présentèrent].

« Les recteurs des églises de Bark-Shire disent tous en général et chacun en particulier qu'ils ne doivent pas fournir de contribution contre l'empereur, comme s'il était hérétique, parce que, tout excommunié qu'il est, il n'a été ni condamné ni convaincu par jugement de l'église; et que, s'il occupe ou attaque le patrimoine de l'église, l'église ne se sert point du bras séculier contre les hérétiques. *Item,* de même que l'église romaine a son patrimoine en propre, dont l'administration appartient au seigneur pape, de même les autres églises ont le leur qu'elles tiennent de la munificence et de la concession des rois, princes et autres seigneurs fidèles; lequel n'est en rien ni censitaire ni tributaire envers l'église romaine; ce qui fait que les prélats ne doivent point être forcés à contribuer sur le patrimoine de leurs églises. *Item,* dans la lettre de la loi, on dit bien que tout appartient au prince, mais seulement sous le rapport du soin et de la sollicitude, nullement sous celui du domaine et de la propriété; ainsi les églises appartiennent au seigneur pape sous le rapport du

soin et de la sollicitude, nullement sous celui du domaine et de la propriété; d'où il suit qu'on ne doit pas les forcer à contribuer. *Item,* quand Dieu a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon « église, » il s'est réservé la propriété en n'abandonnant que le soin, comme la chose est claire, d'après les paroles de l'Évangile que voici : « Tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié, etc., etc. » Or l'Évangile ne dit pas : « Tout ce que tu auras exigé sur la terre sera exigé dans les cieux; » d'où il suit, selon Dieu et selon la justice, qu'on ne peut ni qu'on ne doit les forcer à contribuer. *Item,* comme, d'après l'autorité des saints pères, les revenus des églises sont assignés à des usages certains, par exemple, à l'entretien des serviteurs de l'église et des pauvres, les susdits revenus ne doivent pas être affectés à d'autres usages, à moins que l'église universelle n'ait prononcé; d'où il suit qu'on ne doit point contribuer sur les biens de l'église pour faire la guerre surtout à des chrétiens. *Item,* comme les provenances de leurs églises suffisent à peine aux clercs pour leur subsistance journalière, soit par le peu d'importance de ces églises; soit parce que, les moissons venant à manquer, la famine règne souvent dans le pays; soit parce qu'il y a une grande multitude de pauvres et d'étrangers, dont on voit une partie périr faute d'aliments; soit parce qu'une seule personne ne peut posséder qu'un seul bénéfice, ce qui fait que les plus pauvres se suffisent à peine à eux-mêmes et aux pauvres; on ne doit point les forcer à

une pareille contribution. *Item,* en supposant qu'il fût bon de contribuer, il serait cependant convenable et avantageux de s'en dispenser, à cause du scandale qui est déjà soulevé et répandu dans l'église romaine ; les plaintes suivantes sont dans toutes les bouches : « Jadis des exactions semblables nous ont « été imposées ; les clercs ont été appauvris énor« mément ; puis, dès que l'argent a été levé et extorqué, « le pape et l'empereur ont fait la paix, et pas même « un quart de denier n'a été restitué ; bien plus si, « après l'accord conclu, quelque somme restait en« core à payer, on l'extorquait avec violence. » Or le canon dit : « Quoiqu'il ne soit pas permis de com« mettre un péché mortel pour éviter le scandale, « il est cependant permis de s'abstenir de ce qui est « bien pour éviter le scandale. » Ce qui prouve qu'on ne doit point contribuer. *Item,* si l'on fournissait contribution contre l'empereur, il y aurait danger non-seulement d'être torturés dans leurs corps, mais même d'être mis à mort [pour ceux qui se rendraient[1]] au saint-siége apostolique, à l'effet d'y obtenir justice, ou pour ceux qui feraient le pèlerinage de ce pays en Terre-Sainte, à l'effet de délivrer ladite terre. D'où il suit, etc. *Item,* un acte répété deux fois implique coutume ; or, comme ce genre de contribution a eu lieu une première fois, s'il avait encore lieu aujourd'hui, on pourrait en tirer conséquence. D'où il suit, etc. *Item,* en considérant d'une part la puissance

[1] J'ajoute *recurrentibus*, ou quelque mot semblable.

de l'empereur, et de l'autre la faiblesse et la pauvreté du royaume d'Angleterre, une pareille contribution entraînerait manifestement l'exhérédation du roi d'Angleterre et des seigneurs anglais ; d'où il suit qu'il n'est ni convenable ni avantageux de contribuer. *Item,* comme le roi et les seigneurs d'Angleterre, tant de droit héréditaire que par une bonne et louable coutume, ont droit de patronage sur les églises d'Angleterre ; comme les recteurs, institués sur leur présentation, ne veulent point, ainsi qu'ils ne le doivent ni ne le peuvent, consentir à aucune contribution, sans avoir consulté leurs patrons, parce qu'il pourrait en résulter préjudice pour leurs droits sur ces églises ; comme les mêmes églises ont été dotées et enrichies par les mêmes patrons de terres et de revenus conférés spécialement pour que les recteurs desdites églises puissent recevoir les hôtes tant riches que pauvres, et supporter les frais d'hospitalité, tant envers les laïques qu'envers les clercs, selon leurs facultés et d'après les coutumes établies dans les différents lieux ; il faudra, si une telle exaction a lieu, que les recteurs renoncent à cet usage, et ainsi les patrons seront frustrés dans leur droit et dans l'intention qui leur a fait donner ces biens pour ce motif : dès lors ils pourront reprendre leurs dons, ou du moins causer d'autres préjudices aux églises, soit en ne fondant plus d'églises sur leurs biens, soit en ne conférant plus de bénéfices. *Item,* comme cette contribution est demandée contre un prince qui a fait alliance avec le roi, et qui plus est, par mariage, on ne doit point

contribuer contre lui sans l'avoir consulté. *Item,* comme dernièrement, dans une occasion semblable et pour pareille contribution, il a été promis à ceux qui la fournissaient qu'une pareille exaction n'aurait plus lieu à l'avenir, et cela au nom du même pape [qui en exige une autre aujourd'hui]; les recteurs se sentant foulés de nouveau par la même exaction, ne doivent pas contribuer, parce qu'ils craignent qu'une contribution fréquente ne les entraîne dans une coutume servile et inusitée, surtout quand, dans la plupart des pays, en France par exemple, beaucoup refusent de consentir à cette contribution. D'ailleurs il n'est ni manifeste ni notoire que l'église ait retiré aucun avantage des extorsions de cette nature; plaise à Dieu qu'elles n'aient pas tourné à son détriment : car de toutes parts, avec cet argent, les ennemis de l'église sont fortifiés et enrichis : de forts qu'ils étaient ils deviennent encore plus forts; et il est très-dur pour nous d'être frappés avec nos propres armes : c'est pourquoi nous ne contribuerons point. *Item,* comme tous ou presque tous sont liés par le vœu de croisade, et qu'ils ont reçu des avertissements du pape, qui les presse d'accomplir leur vœu, soit par eux-mêmes, soit par des personnes convenables, ils ne peuvent une fois et à la fois subir les frais qu'entraîne une affaire si grave et si utile, et les frais d'une pareille contribution. *Item,* comme ils sont protégés du même privilége que tous les croisés, lequel leur assure la jouissance intégrale des fruits et des provenances de leurs revenus pour trois ans, ils ne doivent point contri-

buer à cela. *Item,* comme plusieurs d'entre eux sont astreints, par des lettres papales, à rendre compte jusqu'à un terme fixe, aux moines de l'ordre de Cluny, des dîmes de leurs églises, sur lesquelles il est avéré que les susdits moines ont droit de patronage, ou dans lesquelles les susdits moines ont un droit quelconque temporel ou spirituel, il s'ensuit qu'ils ne doivent pas contribuer. *Item,* comme notre seigneur le roi d'Angleterre a de toutes parts des ennemis déclarés, prêts à lui nuire, à ce qu'on prétend ; comme le royaume va être privé des conseils et des secours des preux hommes qui se disposent à partir dans le plus bref délai, et qui emporteront avec eux de fortes sommes d'argent ; comme enfin il ne serait point prudent d'appauvrir les églises et le royaume au point qu'il devînt impossible de pourvoir à la défense de l'état, on doit craindre pour sûr de plonger le royaume dans des maux irréparables. *Item,* quand jadis les clercs de la nation anglaise étaient plus riches, alors que tous ou la majeure partie d'entre eux possédait plusieurs bénéfices sans avoir besoin de dispense, jamais on n'exigea d'eux une exaction de cette espèce, quoiqu'à cette époque beaucoup de très-saints papes, relégués en exil par des empereurs tyrans, souffrissent les plus dures extrémités dans leurs personnes, dans leurs membres et dans les ressources de l'église : d'où il suit que nous ne devons pas contribuer. *Item,* on sait que dans le royaume de France beaucoup de dîmes ont été concédées par les pères apostoliques à des chevaliers, pour qu'ils défendent

l'église romaine : or il n'est pas constant que le secours dû par ces chevaliers ait été refusé par eux, et il n'est pas constant non plus que leur assistance ait encore été sollicitée pour contribuer à l'armée du seigneur pape. C'est pourquoi nous ne devons pas contribuer. »

Aussi le légat et ses acolytes, comprenant que leur fermeté était appuyée sur de bonnes raisons, et qu'on ne pouvait réussir à les disjoindre tant qu'ils resteraient si bien unis, songèrent à susciter parmi eux des divisions et un schisme. Le légat alla donc trouver le roi, qui bientôt plia et céda à ses désirs. Les acolytes du légat se rendirent, de leur côté, auprès des évêques et de leurs archidiacres, et travaillèrent surtout à gagner maître Alain de Beccles, archidiacre de Sudbury, qui s'était d'abord montré le plus ferme de tous, ainsi que quelques autres ambitieux qui aspiraient à des dignités plus éminentes ; leur promettant aide efficace, à condition qu'ils se détacheraient de la cause commune. Ainsi la division s'étant mise entre les opposants, la partie adverse prévalut.

Passage en Terre-Sainte du comte Richard et de ses compagnons. — Honneurs rendus a ce prince par le roi de France. — Le comte de Provence va au-devant de lui. — Le pape lui défend de s'embarquer. — Cette même année, le comte Richard, après avoir préparé tout ce qui paraissait nécessaire pour son voyage à Jérusalem, vint à l'abbaye de Saint-Albans, et étant entré dans le chapitre, il demanda à la communauté le suffrage de ses prières. Étant ensuite

venu à Londres, dans le temps qui sépare l'Ascension de la Pentecôte, il dit adieu au roi son frère, au légat et aux autres seigneurs, et dirigea sa marche vers Douvres. Le roi prit sous sa garde Henri, fils du comte Richard, et sous sa protection les terres et possessions dudit comte, que le légat et beaucoup de seigneurs, de prélats et de religieux accompagnèrent à son départ jusqu'à la mer, et qu'ils confièrent avec grande dévotion à la garde de Dieu. Frère Thierry, prieur des Hospitaliers, resta pour lui servir de guide et de compagnon inséparable. Vers le même temps aussi, un grand nombre de seigneurs anglais effectuèrent leur passage en Terre-Sainte, à savoir le comte de Salisbury, Guillaume Longue-Épée, et plusieurs autres dont il serait trop long d'énumérer les noms [1]. Beaucoup de barons et de chevaliers, ainsi que de vaillants hommes d'armes, les prirent pour chefs et pour capitaines, et se joignirent à eux.

Le comte Richard, après avoir abordé heureusement sur l'autre côté de la mer, mit le pied sur le territoire de France, et se dirigea vers le roi. Celui-ci, accompagné de sa mère Blanche, et d'une foule

[1] Guill. Wats, aux *Adversaria*, rapporte d'après une note marginale du manuscrit de Cotton, les noms des principaux chevaliers bannerets qui accompagnèrent le comte Richard, le comte de Salisbury et le comte de Leicester en Palestine. On y lit : Philippe Basset, Jean de Beauchamp, Geoffroi de Luci, Jean de Nevil, grand forestier, Geoffroi de Beauchamp, Pierre de Brus, Guillaume de Furnival, Thomas de Furnival, Gérard son frère, Hugues Wake, Amaury de Saint-Amand, Guiscard Leidet, Richard de Wyne, Guillaume son frère, Gérard de Pesmes, Foulques de Bangi, Pierre de Cantenay.

de seigneurs, alla avec allégresse, et dans un appareil de fête, au-devant du comte; il le logea dans son palais, s'assit gracieusement avec lui à la même table, comme avec son cher cousin, et le combla civilement de cadeaux et de présents royaux. Il envoya même son maréchal comme protecteur et guide à travers toute sa terre, pour qu'il préparât largement et honorablement au comte et à toute sa suite des provisions et des logements, jusqu'à ce qu'il eût traversé le Rhône en toute joie et santé. Les habitants d'Avignon allèrent au-devant du comte avec allégresse, et lui offrirent gracieusement de loger à leurs frais dans leur ville. Le comte Richard étant ensuite entré dans des barques à Vienne, se disposa à descendre le Rhône jusqu'à la ville d'Arles. Or les citoyens de Vienne[1] et les autres gens du pays prièrent le comte Richard de leur vendre les bateaux qu'il avait en sa possession, et qui étaient construits pour aller vite; offrant de lui en donner trois fois la valeur. Celui-ci ayant refusé, en disant qu'il n'était pas marchand, les habitants retinrent ces barques de force. Le comte, vivement offensé, continua sa route comme il le put, et parvint jusqu'à Arles. Cependant les habitants de Vienne, se repentant, mais trop tard, de l'attentat qu'ils avaient commis, renvoyèrent au comte, à Beaucaire,

[1] Cet itinéraire est entièrement dépourvu de vraisemblance, si l'on songe que Vienne est à peu près à cinquante lieues au nord d'Avignon. Aussi proposons-nous plus haut *les habitants de Lyon* au lieu *des habitants d'Avignon*. La vérité historique et la nature même du récit de Matt. Pâris rendent cette rectification fort admissible.

les barques qu'ils lui avaient enlevées ; mais celui-ci, à cause de l'indignation qu'il avait conçue, les fit toutes mettre en pièces. Et le comte de Toulouse fut très-attristé de l'outrage qui avait été fait au comte Richard sur la limite de ses domaines ; car ils étaient parents.

Cependant le comte de Provence, père de la reine d'Angleterre, ayant été informé de l'arrivée du comte Richard, vint de Tarascon à sa rencontre avec grande joie et allégresse, prêt à lui offrir ses services et ses bons offices, parce qu'il espérait obtenir de lui des secours contre son adversaire, le comte de Toulouse, avec qui il était en guerre, et qui lui avait fait éprouver de grands revers.

Le comte Richard étant donc arrivé à Arles, et sachant qu'il n'était pas fort éloigné de la ville de Saint-Gilles, s'y rendit pour y prier. Déjà, peu de temps auparavant, il était venu au chapitre général des moines de Cîteaux, s'était recommandé humblement à leurs prières, et leur avait conféré, avec sa munificence habituelle, un revenu de vingt marcs, pour les besoins de la congrégation ; maintenant il se recommandait au suffrage de saint Gilles pour triompher avec plus de sécurité des périls de la mer.

Au moment où le comte Richard arrivait à Saint-Gilles, un légat et l'archevêque d'Arles vinrent le trouver, lui conseillant et lui ordonnant, en vertu de l'autorité du seigneur pape, de ne pas passer la mer. Le comte, fort étonné, se récria grandement, et déclara qu'il avait pensé qu'on devait fermement ajou-

ter foi aux paroles apostoliques et à celles des prédicateurs envoyés par le pape : enfin, très-mécontent d'une pareille défense, il ajouta : « J'ai préparé tout « ce qui m'était nécessaire pour mon passage ; j'ai « dit adieu à mes amis ; j'ai envoyé avant moi mon « trésor et mes armes ; j'ai disposé des vaisseaux, et « les ai chargés de mes provisions ; et aujourd'hui « que je suis arrivé au bord de la mer, et que je n'ai « plus qu'à m'embarquer, le pape, changeant d'avis, « me défend d'effectuer le passage. Il se prétend le « vicaire et le successeur de Jésus-Christ, qui n'a ja- « mais, que je sache, manqué à sa parole, et ne veut « pas que je me rende au service du Christ, quand « tout est prêt. » Alors les légats, voyant qu'ils ne pouvaient l'empêcher d'effectuer son passage, cherchèrent à lui persuader de renoncer au port de Marseille, et de choisir Aigues-Mortes pour lieu d'embarquement. Mais tous ceux qui composaient l'armée s'y opposèrent, disant que ce lieu était malsain et incommode, et l'avis fut rejeté. Aussi le comte, détestant la duplicité de l'église romaine, se dirigea [1] vers Marseille avec une grande amertume de cœur, méprisant les discours fallacieux et ambigus des légats. Mais il se rendit d'abord à la Roque, où il disposa toute la flotte, et fit charger les vaisseaux. Il écrivit aussi à l'empereur pour lui donner connaissance de l'état de ses affaires, et pour lui notifier ce nouveau piége du pape, au moyen de messagers spé-

[1] *Tenebat*. Évidemment *tendebat*.

ciaux qu'il lui adressa, à savoir le chevalier Robert de Thinge et quelques autres. Puis, dans la semaine qui précède l'octave de la nativité de la bienheureuse Marie, il s'abandonna aux flots de la vaste mer.

FAITS DIVERS.—ÉLECTION DE PIERRE D'AIGUEBLANCHE A HÉREFORD. — PROCÈS ENTRE L'ABBÉ DE SAINT-ALBANS ET QUELQUES CHEVALIERS. — PLAINTES DE L'ABBÉ. — BREF DU ROI A CE SUJET. — LES JUSTICIERS APPLIQUENT LES DISPOSITIONS DE CE BREF AUX DÉLINQUANTS. — PROCÉDURE. — ARBITRES CHOISIS PAR LES PARTIES. — Cette même année, à savoir le jour de saint Guthlat, la guerre éclata entre les fils de Léolin [1]. En effet, à partir du jour susdit, où ledit prince alla où va toute créature, jusqu'à la fin de l'été, c'est-à-dire jusqu'à la fête de saint Michel, la guerre ne manqua point de troubler le pays de Galles, jusqu'à ce que l'un des frères ayant été emprisonné, les autres Gallois effrayés missent un terme à leurs violences. Or David, neveu [2] du roi, appela en trahison son frère aîné Griffin à une entrevue, pour traiter raisonnablement de la paix; et quand Griffin s'y fut rendu sous la conduite de l'évêque de Bangor et de plusieurs autres personnages dignes de foi, son frère David le fit saisir et renfermer dans une étroite prison.

[1] Matt. Pâris répète ici ce qu'il a déjà dit sur le même sujet: mais c'est une habitude chez lui, comme on l'a pu voir au sujet de la prise du mont Cassin, du voyage du comte de Flandre en Angleterre, etc.

[2] On sait que Léolin (Lewellyn) avait épousé une fille naturelle de Jean-sans-Terre.

Le jour de saint Barthélemy, maître Pierre d'Aigueblanche fut élu évêque à Héreford. Il avait longtemps été le clerc intime et l'intendant de Guillaume, élu à Valence, et il était Provençal de nation. Après un court intervalle de temps, il fut reçu avec grand honneur par le roi, et il fut confirmé sans aucune contradiction ni difficulté. En effet, une autre personne, à savoir un chanoine de Lichfield, homme recommandable en tout, avait été élu : mais voyant que les jours mauvais étaient imminents, et que le roi ne ratifiait presque aucune élection, si ce n'était celle d'un étranger, il résigna son titre, et il confia le gouvernement de l'église à Dieu et aux chanoines ses frères.

Après la célébration de la fête des Anges, la reine Aliénor donna au roi une fille que l'on appela Marguerite, parce que c'était le nom de sa tante la reine de France, et parce que dans les douleurs de l'enfantement, la reine avait invoqué sainte Marguerite.

Vers le même temps, c'est-à-dire le jour de saint Jérôme, maître Andelme, natif de Cologne, homme recommandable par ses mœurs et son érudition, fut consacré solennellement archevêque d'Armagh, qui est l'église métropolitaine de toute l'Irlande, par le ministère de l'évêque de Worcester, à Westminster, en présence du roi, du légat et d'une foule d'évêques.

Le jour de saint Rémi eut lieu la dédicace de l'église de Saint-Paul de Londres, par le ministère de

l'évêque du même lieu, Roger ; en présence du roi et de beaucoup d'évêques et de seigneurs, qui tous célébrèrent joyeusement ce jour-là un grand festin avec l'évêque lui-même et les chanoines. Une indulgence de quatorze années fut accordée à tous ceux qui viendraient à Saint-Paul, et y prieraient dévotement. Ce fait fut confirmé par le légat et par tous les évêques présents.

Dans l'été de cette même année expira Thomas de Muleton, chevalier illustre dans les armes à l'époque de sa riante jeunesse, et qui, parvenu alors à un âge avancé, abondait en possessions, et était habile dans les lois séculières. Le susdit Thomas, en cherchant à agrandir ses domaines, avait plusieurs fois causé dommage et vexation à l'abbaye de Saint-Guthlat, dont les métairies étaient voisines des siennes.

Cette même année, quelques chevaliers et autres hommes, à qui les abbés de Saint-Albans, par condescendance, avaient accordé pour un temps la permission de chasser dans la libre garenne de Saint-Albans, que cette église possède depuis les temps les plus reculés, et qui lui a été confirmée par les rois et par les fondateurs de ladite église, comme l'attestent ses chartes authentiques; quelques chevaliers, dis-je, abusant de la faveur qui leur avait été accordée, et tourmentés du vice d'ingratitude, tentèrent de convertir cette faveur en coutume perpétuelle et de s'en faire un droit continu ; cherchant ainsi à priver l'église de son droit, ou plutôt à la deshériter. Mais l'abbé Jean, qui à cette époque gouvernait l'ab-

baye, et qui était tenu, en vertu de sa profession, de rétablir les libertés violées, et de faire rentrer dans son église les possessions qu'on en détachait, se plaignit amèrement au seigneur roi de l'injure éprouvée par son église, et obtint, à cet égard, le bref qui suit :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc., au vicomte de Hartford, salut. Si l'abbé de Saint-Albans vous donne pouvoir de poursuivre sa réclamation, alors faites sommer par bons sommateurs Geoffroy de Childewike, Geoffroy, Guillaume, Jean et Richard ses fils, Guillaume de Gorham, Thomas de Wauz, Gaultier et Henri ses fils, Adam de Sumercy et David de Garpenville, de se présenter devant les justiciers à la première assise, quand ceux-ci seront venus dans ce pays ; afin d'y déclarer pourquoi ils ont fait fuir et ont pris des lièvres dans la libre garenne de Saint-Albans, sans la permission de l'abbé. Et ayez [avec vous] les sommateurs et ce bref. Fait sous nos yeux, à Westminster, le vingt-sixième jour du mois de juin, l'an vingt-quatrième de notre règne. » L'affaire fut plaidée à Hartford pendant le mois qui suivit la nativité du bienheureux Jean-Baptiste, devant Guillaume d'York, prévôt de Béverley, Henri de Bath, Roger de Turkebye, Gilbert de Preston, justiciers en tournée à Hartford : l'an vingt-quatrième du règne du roi Henri, fils du roi Jean.

Geoffroy de Childewike, Geoffroy, Guillaume et Richard, ses fils, Guillaume de Gorham, Thomas de

Wauz, Gaultier et Henri, ses fils, Adam de Sumercy, David de Garpenville, furent donc sommés, en vertu du bref du seigneur roi, de répondre à l'abbé de Saint-Albans, et de lui dire pourquoi ils avaient mis en fuite et avaient pris des lièvres dans la libre garenne de Saint-Albans, sans sa permission. L'abbé se plaignit de ce que le plus prochain mercredi avant la fête de saint Thomas, apôtre, les susdits étaient venus avec des chiens et avaient pris ses lièvres dans sa garenne; semblablement de ce qu'ils avaient chassé dans tous ses champs compris aussi dans la garenne; à savoir, les champs de Saint-Albans, Kinsbury, [More] Parc, Langley, Caisho [Bery], Rickmansworth, Codicot, Walden, Sandruge, Tittenhanger [1] Barnet, Redburn, et dans les terres de son domaine et dans celles de ses paysans; au mépris des priviléges dont son église jouissait depuis le temps du roi Henri-le Vieux [2]; enfin de ce qu'il avait souffert en cela un dommage jusqu'à concurrence de quarante marcs. Geoffroy et tous ses fils, ainsi qu'Adam de Sumercy, comparurent, et se défendirent d'avoir commis violence et injustice; ils dirent que depuis la conquête de l'Angleterre, eux et leurs prédécesseurs avaient chassé dans tous les lieux susdits et en ayant le droit, aux temps du roi Henri, aïeul du

[1] Nous rétablissons la plupart de ces noms et beaucoup d'autres, d'après l'orthographe des cartes détaillées qui accompagnent l'édition in-f° de Camden, traduction anglaise.

[2] C'est-à-dire Henri Ier, pour le distinguer de Henri II, premier Plantagenet.

seigneur roi, aux temps du roi Jean, et du seigneur roi Henri, actuellement régnant, et qu'ils avaient possédé cette chasse comme un droit. Ils offrirent au seigneur roi cinq marcs pour qu'une enquête fût faite à l'effet de savoir si ledit Geoffroi et ses prédécesseurs, Adam de Sumercy et ses prédécesseurs, possédaient la chasse susdite en toute tranquillité et comme un droit, au temps du roi Henri, aïeul du seigneur roi, et depuis sans interruption; ou bien s'ils possédaient ladite chasse par force, ou par permission des prédécesseurs dudit abbé, ou malgré la défense [1] de celui-ci, et leur demande fut accueillie. Le même abbé, de son côté, donna cinq marcs pour que pareille enquête eût lieu, et on leur fixa jour pour l'octave de saint Michel, par-devant les mêmes justiciers, à Cambridge.

L'enquête fut faite sous serment par des arbitres choisis du consentement des parties, à savoir : Pierre de Thaly, Guillaume Revel, Guillaume de Thorleghe, Simon de Fornelle, Henri de Holewelle, Raoul, fils de Foulques, Guillaume de Saint-Léger, Pierre de Wells, Richard Muschet et Guillaume de Holewelle, à l'effet de savoir si Geoffroi de Childewike, Geoffroi, Guillaume et Richard, ses fils, Thomas de Wauz, Gaultier et Henry, ses fils, Adam de Sumercy et leurs prédécesseurs, avaient eu chasse au temps du roi Henri, aïeul du seigneur roi, et depuis, sans interruption,

[1] *Escheceum*, du vieux mot anglais *check*, défendre, empêcher. Il est pris dans ce sens par Chaucer.

dans les terres dépendantes de Saint-Albans, telles que Kingsbury, Sandruge, Tittenhanger, [More] Parc, Caisho [bery], Langley, Rickmansworth, Codicot, Walden, Barnet et Redburne; et cela en vertu d'un droit, comme le prétendaient ledit Geoffroi et les autres; ou s'ils avaient eu cette chasse par violence, ou d'après une permission des prédécesseurs de l'abbé de Saint Albans, laquelle permission aurait été retirée, comme le prétendait ledit abbé. Or les susdits arbitres dirent sous serment qu'il était clair pour eux que les abbés de Saint-Albans avaient toujours possédé leur libre garenne dans lesdites terres, au temps du roi Henri, aïeul du seigneur roi, ainsi que la preuve leur en avait été fournie par l'inspection d'une certaine charte, que le même roi Henri, aïeul du seigneur roi actuellement régnant, avait accordée à la maison de Saint-Albans; dans laquelle charte le même roi fait mention du droit qu'ont les abbés d'entretenir dans lesdites terres ladite garenne, qu'ils avaient déjà au temps du roi Henri le vieux, son aïeul. Les arbitres dirent même que si ledit Geoffroi et les autres, ou leurs prédécesseurs, ont couru dans la susdite garenne, située dans lesdites terres, ce n'a été que par la permission des abbés qui existaient à cette époque, et souvent même malgré opposition de leur part; en sorte que les susdits abbés, qui existaient aux diverses époques, ont saisi quelquefois les chiens et les hommes des susdits chevaliers, et ont frappé et maltraité les hommes; que souvent il en est résulté des rixes dans le comté, que les chiens on été retenus en gages et

redemandés, qu'enfin des accommodements ont terminé des disputes de cette sorte. Ils dirent aussi d'une manière formelle que jamais les susdits chevaliers n'ont couru dans ladite garenne, en vertu d'un droit qu'ils ont eu ou pu avoir d'y courir. Par ces raisons, il fut décidé que l'abbé et ses successeurs à l'avenir auraient et tiendraient ladite garenne dans les susdites terres tranquillement à perpétuité, nonobstant toute réclamation que ledit Geoffroi et les autres, ou leurs héritiers pourraient élever sur elle à tout jamais. Ledit Geoffroi et tous les autres furent mis à merci, et durent satisfaire à l'abbé pour les dommages dont il se plaignait, à savoir les quarante marcs. Et ordre fut donné au vicomte d'Hartford, par un bref du seigneur roi, de faire prélever ledit argent sur leurs terres et leurs biens meubles, et de le faire remettre sans délai audit abbé.

Douze chevaliers, ceints du glaive, furent élus dans l'assise, du consentement des parties. Et les parties consentirent à ce qu'il n'y en eût que dix, parce que deux ne comparurent pas, à savoir Richard de Boxe et Richard de Buteille, de Maldon en Essex. — « Jean de Wadenton, vicomte d'Hartford et d'Essex, à son cher Jean de Beyforei, son bailli, salut. J'ai reçu un ordre du seigneur roi, conçu en ces termes : « Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc., au vicomte d'Hartford et d'Essex, salut. Nous vous ordonnons de faire prélever sur les terres et sur les biens meubles de Geoffroi de Childewike, de Geoffroi, Guillaume et Richard, ses fils, de Thomas de Wauz,

de Gaultier et Henri, ses fils, d'Adam de Sumercy et de David de Garpenville, situés dans votre bailliage, quarante marcs, et de les faire remettre sans délai à l'abbé de Saint-Albans, pour le dommage que ledit abbé a souffert à l'occasion de la discussion qui s'est élevée entre le susdit abbé et les susdits Geoffroi père et fils, Guillaume, Richard, Thomas, Gaultier, Henri, Adam et David, au sujet de la garenne du même abbé. Fait sous nos yeux, etc. » C'est pourquoi je te recommande de faire exécuter l'ordre du seigneur roi. » Le jugement fut rendu le jour de Saint-Denis, vers la neuvième heure.

Situation de l'empereur de Constantinople. — Le légat est rappelé a Rome. — Le roi tolère les prétentions des agents du pape. — Réconciliation du roi et du comte Maréchal. — De celui-ci avec Maurice le justicier. — Cette même année, le seigneur empereur de Constantinople fit savoir au seigneur roi d'Angleterre, comme à son ami spécial et à son parent, qu'il était arrivé heureusement dans le pays des Grecs avec une forte armée, composée principalement d'une brave chevalerie française, et que son nom, à lui Baudouin, était devenu formidable pour tous ses ennemis ; que déjà il avait assiégé une forte grande cité[1], peu éloignée de Constantinople, et que, s'il réus-

[1] Il s'empara, en effet, de Chiorli dont la conquête devait assurer la facilité du passage et la tranquillité de la frontière. Baudouin avait ramené en Romanie une armée de trente mille hommes, et avait épuisé ses dernières ressources en vendant, malgré *l'opposition* de saint Louis, le mar-

sissait à s'en emparer, tout le pays adjacent, à trois journées de marche à la ronde, reconnaîtrait son autorité ; que dès lors la route lui serait ouverte sans obstacle ni danger jusqu'à Constantinople. Ainsi l'œuvre guerrière prospérait entre ses mains.

Vers les mêmes jours, le seigneur légat fut rappelé par un bref original du seigneur pape, qui lui mandait de terminer les affaires commencées et de revenir à la cour romaine, qui s'attendait au concile général ; le priant de presser son départ le plus possible, afin de faire acte de présence avec les frères, qui avaient grand besoin de conseils salutaires, et qui s'occupaient de cette importante affaire, et de manière à ce que son arrivée précédât celle des autres. Mais le légat, faisant la sourde oreille, ne cessait d'amasser une grande quantité de foin, d'entasser du bois et de faire tous les autres préparatifs d'hiver, tandis qu'il déployait une grande activité pour extorquer des procurations à beaucoup de gens, dont les biens étaient presque totalement épuisés, non sans exciter un grand étonnement et de violents murmures.

Vers la fête de la Toussaint, le Rouge et Ruffin arrivèrent des pays d'Écosse, apportant avec eux trois mille livres pour mettre à la disposition du seigneur pape. D'un autre côté, Mumel amena en Angleterre vingt-quatre Romains, qui devaient être investis de

quisat de Namur et la seigneurie de Courtenai, seuls restes de ses états héréditaires. Vatacès ne pouvant défendre la Thrace, réussit à chasser les Français de toutes leurs positions en Asie à l'exception du fort d'Esquili.

bénéfices. Aussi les Anglais, de malheureux devenus les plus malheureux des hommes, étaient pressurés de toutes parts, écrasés d'un côté entre deux meules, et de l'autre entre deux autres. En effet, d'un côté se trouvaient Pierre le Rouge et Mumel, de l'autre le roi et le légat, qui persécutaient les prélats, les religieux et les clercs. Quant au roi d'Écosse, il souffrait avec des yeux de connivence l'outrage qu'on lui avait fait, et que nul de ses prédécesseurs n'avait supporté.

Dans le courant de cette année, c'est-à-dire dans l'été, au moment où le comte Richard se trouvait encore à Londres, et s'y occupait avec le seigneur roi, son frère, de la route qu'il devait suivre, soit par l'Italie, soit par Marseille; au moment où, décidé par les conseils et les dispositions de frère Thierry, prieur des frères de l'hôpital de Saint-Jean, il avait résolu d'effectuer son passage, en prenant pour guide le même frère, et de s'embarquer à Marseille pour traverser la mer Méditerranée; tandis que tout cela préoccupait l'esprit dudit comte, voici que le comte Gilbert Maréchal se présenta devant ledit comte Richard, offrant de se purger de toutes les accusations quelles qu'elles fussent, portées contre lui, et de satisfaire à son seigneur le roi légitimement et judiciairement devant toute sa cour sur tous les griefs qu'il articulait. Alors le comte Richard s'étant mis à intercéder pour lui du fond du cœur, le roi abjura toute son ancienne rancune et remit libéralement au comte Gilbert l'indignation qu'il avait conçue contre lui.

On croit cependant que le comte Gilbert Maréchal arriva à ce résultat favorable, grâce à l'intervention de riches présents avec lesquels il gagna le comte Richard aussi bien que le roi, selon cette maxime du poëte : « Crois-moi, donner est toujours un fort bon moyen. »

Lorsque Maurice, grand justicier d'Irlande, averti par des rapports fidèles, eut eu connaissance de cette réconciliation, il se hâta de venir trouver le roi qui séjournait alors à Londres; car il désirait faire sa paix à l'amiable avec le comte Gilbert Maréchal, qu'il savait être irrité contre lui, à cause de la mort de son frère le comte Richard, tué en Irlande. Il arriva donc disposé d'abord à se purger judiciairement par tous les moyens, en présence du roi et de la cour royale, et selon le jugement des seigneurs, de la mort dudit comte, et à repousser loin de lui, par les voies légales, cette infamie dont il se sentait innocent. De plus, quoiqu'il sût que sa conscience ne lui reprochait rien, il promit, à l'effet d'obtenir le bien de la paix et le rétablissement de l'ancienne amitié, de fonder libéralement pour l'âme dudit comte Richard un beau monastère qu'il doterait de riches possessions, et où il établirait une vénérable communauté, sans aucun délai fâcheux. Le roi, voyant l'air d'assurance avec lequel Maurice affirmait son innocence, et apprenant quel était son pieux dessein, fit venir le comte Gilbert Maréchal, et, se portant pour interprète de la paix et pour médiateur fidèle, il allégua la parabole évangélique du bon

serviteur et de son camarade, et lui proposa pour exemple compétent le jugement prononcé par le Seigneur. Puis, se fondant sur la sentence divine, il ajouta : « Comte Maréchal, vous ne seriez pas digne « de la grâce que je vous ai faite, si vous ne daigniez « faire grâce à votre tour, avec la sérénité du cœur, « à votre prochain qui vous la demande instamment, « et qui veut se purger de l'accusation qu'on lui in- « tente. En effet, cet homme affirme devant Dieu « qu'il ne s'est souillé en aucune façon du crime « dont vous l'accusez d'avoir rougi ses mains; et « songez que cette diffamation n'a pas médiocrement « noirci son honneur. » Enfin, le roi et les seigneurs firent tant et tant, que la paix et la concorde furent rétablies à l'amiable, entre le comte Gilbert, cédant aux prières et à la raison, et Maurice, qui s'était sagement humilié.

Plaintes du roi irlandais de Connaught, a Henri III. — Tentative du pape pour rompre la trêve avec l'empereur. — Le légat recueille en France beaucoup d'argent. — Ruse du pape pour obtenir des contributions en Angleterre. — Activité du légat en cette circonstance. — Mort des moines de Durham a Rome. — Vers le même temps, le roi de cette province d'Irlande, qu'on appelle Connaught, vint trouver le roi à Londres, et porta grandement plainte, devant le roi et sa cour, des injures et des violences que lui faisait souffrir Jean de Bourg, qui ne cessait de dévaster ses terres par le carnage et l'incendie.

Il demandait que justice lui fût rendue sur tout cela, et que la puissance royale mît un frein aux attaques téméraires dudit Jean. Il priait aussi le roi de ne pas permettre que son féal qui lui payait, pour le royaume dont il était en possession, un tribut annuel de cinq mille marcs, depuis que le roi Jean lui avait imposé de force son pouvoir, à lui et à son royaume, qu'un prince enfin qui avait été renvoyé en paix et confirmé dans ses états, fût déshérité injustement par un obscur aventurier, comme il disait. Le roi, acquiesçant à ces justes réclamations, ordonna audit Maurice, qui se trouvait alors en sa présence, d'arracher jusqu'aux racines cette plantation que le comte de Kent Hubert avait plantée dans ce pays, à l'époque de son pouvoir effréné et tyrannique, et de ne pas souffrir que ce sycomore stérile étendît plus loin ses rameaux. En même temps il écrivit aux seigneurs d'Irlande de chasser le susdit Jean de Bourg, de rétablir le roi de Connaught dans son royaume, et d'y maintenir une paix solide. Ainsi fortifié par les consolations royales, et concevant d'heureuses espérances, le roi dont nous avons parlé retourna dans ses états.

Vers la fin de l'été, le légat ayant appris que le pape avait accepté une trêve avec l'empereur, laquelle trêve devait durer jusqu'au prochain jour de Pâques, époque de la célébration du concile, fut très-irrité, et lui fit savoir qu'il n'appartenait qu'à un esprit efféminé et pusillanime de se laisser ainsi abattre, et de tomber dans le désespoir. « C'est à tort, lui

disait-il; car dans le seul royaume de France, j'ai déjà ramassé, pour vous secourir, assez d'argent pour que vous puissiez, sans hésiter nullement ni trembler, continuer contre l'empereur la guerre la plus vive pendant une année entière. » A cette nouvelle, le pape, se repentant et se lamentant d'avoir accepté la trêve, fit venir maître Jean de Colonna et le seigneur Raymond, cardinaux illustres qui avaient servi de médiateurs pour ladite trêve, et d'intercesseurs auprès de l'empereur. Alors il dit à Jean : « Je suis « confondu en moi-même de ce que j'ai accordé une « trêve à Frédéric l'ennemi de l'église. Va donc, toi « qui as servi de médiateur entre nous à ce sujet; va « le trouver en toute hâte; déclare-lui que je ne veux « pas accepter cette trêve, que je le regarde comme « ennemi aussi bien aujourd'hui que précédemment, « et prouve-lui mes intentions en le défiant intrépi- « dement. — Seigneur, reprit Jean, gardez-vous « qu'une pareille légèreté de paroles sortie de la bou- « che d'un homme comme vous, soit transmise à « un prince comme lui, surtout par notre entremise : « car nous ne sommes pas des gens du vulgaire. « Aussi je ne consens nullement à un projet entaché « de versatilité et d'infidélité; mais au contraire je « m'y oppose formellement. Alors le pape. — Eh « bien! désormais je ne te regarderai plus comme « cardinal.—Ni moi, reprit Jean, ne vous regarderai « comme pape. » Puis il se retira, d'ami qu'il était, devenu adversaire du pape. C'est ainsi qu'un empereur despotique ayant dit dans un moment de co-

lère et d'orgueil, à l'un de ses sénateurs : « Retire-« toi : je ne te regarde plus désormais comme sé-« nateur. — Ni moi, reprit intrépidement le séna-« teur, ne te regarde comme empereur. » En effet, si le vassal est tenu envers le seigneur, le seigneur aussi est tenu envers le vassal [1].

Lorsque ce fait fut parvenu à la connaissance du roi de France, il donna ordre que tout l'argent extorqué par le légat, avec sa permission, à l'université du clergé, et que ledit légat avait récolté dans sa terre, par des discours mielleux et des menaces pleines de fiel, restât en France et y fût mis en dépôt, jusqu'à ce qu'il vît quel serait le résultat de cette affaire; pour que du moins le pape qui est appelé sur la terre le vicaire de Jésus-Christ, fût obligé, même malgré lui, d'être fidèle à sa parole. Or, la trêve ne fut pas encore rompue entre le pape et l'empereur; mais de cette trêve étaient exceptés les ennemis impériaux, tels que les Milanais et les habitants de quelques autres villes d'Italie, dont il n'appartenait pas au pape de s'occuper, ainsi que la chose avait été décidée dès le principe dans la composition primitive de la trêve.

Le pape, toutefois, qui guettait soigneusement les moyens d'avoir de l'argent, et qui comptait sur l'Angleterre pour lui fournir la proie désirée, fit savoir au légat qu'il n'était pas habile de rassembler à la fois tout le clergé, de peur que les prélats, se commu-

[1] Tout le système de la hiérarchie féodale est dans ce mot.

niquant leur fermeté les uns aux autres, n'appuyassent encore leur refus sur leurs anciennes raisons et exceptions; mais qu'il fallait bien plutôt appeler chacun en particulier, et s'efforcer de le fléchir. Il lui recommanda avant tout de faire plier, par tous les moyens possibles, la fermeté du roi, pour que lui, qui précédemment avait tenu ferme avec le clergé, et l'avait aidé à relever la tête, perdît tout courage et contribuât à sa ruine.

Le légat ayant reçu cet avis, de savant qu'il était, devint beaucoup plus savant pour nuire, et il convoqua devant lui, à Londres, en vertu de l'autorité du pape, le jour de la Toussaint, l'universalité du clergé anglais. Dès que les clercs furent réunis, ainsi que les religieux, on s'aperçut que le roi leur était hostile aussi bien qu'un ennemi manifeste; et il devint comme un bâton de roseau sur lequel ils s'appuyaient avec confiance, et dont les éclats les avaient blessés. Or, les religieux, les archidiacres et les clercs bénéficiers qui étaient disposés dans un esprit de force et de fermeté à résister au légat en face, et à invoquer le prochain concile, voyant qu'ils étaient comme des brebis livrées aux gueules sanglantes des loups, succombèrent aux séductions mielleuses et plus coulantes que l'huile, du légat, qui les changea bientôt en traits aigus.

Vers les mêmes jours, les moines de Durham qui séjournaient à Rome pour y faire confirmer leur élection, étaient fort tourmentés par les obstacles que le roi apportait à la consommation de leur affaire;

en sorte que cette négociation se trouvant suspendue, ils maigrirent sous la douleur et sous le dégoût qui les abreuvaient. Ils tombèrent donc malades, selon la parole de Salomon, qui dit : « L'esprit de tristesse dessèche les os. » Et parmi ceux qui demeuraient à Rome, il en mourut quatre : c'étaient ceux que le couvent avait choisis comme les plus discrets. Quelques clercs habiles dans le droit et quelques serviteurs, qui leur avaient été assignés pour consolation, périrent aussi ; en sorte que la meilleure partie du couvent succomba de cette façon, soit par une mort accidentelle, soit par l'esprit de tristesse, soit par la peste, soit par des breuvages empoisonnés : c'est ce qu'on ignore. Lorsque l'élu qui était le prieur de Durham fut instruit de ce malheur, il poussa de profonds soupirs et fut saisi d'horreur, quoique le roi en fût la principale cause, lui qui ne permettait pas qu'on pourvût au veuvage des églises ; et, se regardant comme l'occasion d'un si grand désastre, ledit prieur résigna son titre, assurant qu'il ne recouvrerait jamais son ancienne joie et son ancienne allégresse. Les moines qui se trouvaient dès lors en possession d'élire librement une autre personne allèrent trouver le roi, comme c'est l'usage, pour qu'il leur accordât la juste faculté d'élire. Le roi, en leur accordant ce qu'ils demandaient, justifia ce vers du poëte :

Il met à la fois en œuvre la puissance, les promesses et les prières ;

et les sollicita de la manière la plus instante de

postuler ou d'élire pour eux maître Pierre d'Aigueblanche, déjà élu à Héreford et Provençal de nation, ou Boniface, oncle de la reine. Or, les moines ignoraient complétement quels étaient ces deux hommes sous le rapport des mœurs et de la science; mais ce qu'ils savaient fort bien, c'est que l'un et l'autre étaient d'une nation étrangère, et insuffisants pour une pareille dignité. D'ailleurs, l'Angleterre n'a pas besoin d'aller mendier hors de son territoire, dans des contrées éloignées, des personnes capables de gouverner les églises, elle qui a souvent coutume de fournir de pareilles personnes aux autres églises.

LES SARRASINS CONSULTENT LE DESTIN. — LES MILANAIS BRULENT LEURS HÉRÉTIQUES. — SIMON LE NORMAND PRIVÉ DE TOUS SES BÉNÉFICES, A L'EXCEPTION D'UN SEUL. — HEUREUSES NOUVELLES DE LA TERRE-SAINTE. — LETTRE DE L'EMPEREUR AU ROI D'ANGLETERRE. — MOTIFS DE L'EMPEREUR POUR S'OPPOSER A LA TENUE DU CONCILE. — Cette même année, en temps propice pour pareille chose, les Sarrasins orientaux, d'après les traditions abominables de la science nécromantique ou de l'art mathématique[1], immolèrent des victimes, et ayant

[1] Matt. Pâris partage les idées répandues de son temps, et confond dans la même réprobation les mathématiques et la nécromancie. On sait quelle avait été la diabolique réputation du fameux Gerbert qui devint pape sous le nom de Sylvestre II. (*Voyez* M. MICHELET, *Histoire de France*, tome II.) Guillaume de Malmesbury qui nous a laissé de précieux détails sur Gerbert, dit qu'il avait appris la magie dans un livre qu'il avait autrefois dérobé à Séville en Espagne. Quelques auteurs ont voulu voir dans ce livre le système de numération de Boèce; et en effet,

fait une horrible invocation aux démons, jetèrent un sort, parce qu'ils désiraient avoir connaissance des événements futurs réservés à l'armée chrétienne qui venait les attaquer hostilement. Après l'achèvement de ces cérémonies superstitieuses, leur sacrificateur regarda leurs princes avec un visage abattu, et leur dit d'une voix lamentable : « Que votre très-digne excellence sache que les destinées nous sont contraires. » Puis, ayant recours à l'allégorie, et s'étant inspiré de l'esprit immonde, il continua son discours commencé en disant : « Ne soyez ni trop fiers « ni trop enivrés de la victoire que les dieux vous « ont naguère accordée ; car voici venir des gens « qui demanderont compte à vos mains du sang des « vaincus, et qui sont assurés d'exercer sur vous de « terribles représailles. » En entendant ces mots, ils furent saisis d'un violent effroi ; et comme le plus grand de leurs princes demandait au susdit magicien quel était celui qui serait à la tête de l'armée chrétienne, il en reçut pour réponse : « C'est un jeune « homme dont l'arrivée prochaine est imminente. »

les doctrines cabalistiques se conservaient précieusement dans les écoles juives de Séville et de Tolède. Bérenger, au onzième siècle, Guillaume de Paris au treizième, encoururent la même accusation. Deux conciles tenus à Londres, en 1075 et 1125, prononcèrent des peines sévères contre les sorciers et contre ceux qui allaient en Espagne étudier les arts magiques des Sarrasins. Toutefois les mathématiques, mieux connues dès la fin du treizième siècle, réussirent à se dégager de ces imputations superstitieuses. Alors les nécromanciens furent surtout les astrologues et les alchimistes, dont l'influence apparaît surtout au quatorzième et au quinzième siècle, c'est-à-dire au moment où les rêveries de la cabale commençaient à être mieux connues des chrétiens d'Occident.

Le prince dit au faiseur de sortiléges : « Est-il de la « race de ce roi magnifique qui jadis a fait trembler « tout l'Orient ? — C'est son neveu, reprit l'autre, « et il porte le même nom. — Mais quel est « son caractère ? quelle est sa puissance? — Il a « moins de bravoure que celui dont vous parlez; « mais il a plus de prudence : cependant sa bravoure « même prendra de jour en jour de nouveaux ac-« croissements. » A ces paroles, la terreur et le désespoir s'emparèrent de tous les cœurs. L'augure susdit les voyant se lamenter inconsolablement et pleurer abondamment, continua en ces termes le prognostic commencé : « Ne pleurez point, car il nous « faut plutôt faire sans relâche des souhaits et des « prières pour que les chrétiens, enveloppés dans les « filets du péché perdent la faveur que leur ménage « le Christ leur Dieu, qui aime la pureté de l'honnê-« teté, ainsi qu'ils ont fait dernièrement du côté de « Damiette. » Ces derniers mots calmèrent quelque peu leurs frayeurs.

A cette époque, les Milanais, plutôt par crainte du châtiment que par amour pour la vertu, jetèrent dans les flammes les hérétiques qui habitaient leur ville en grande partie, pour réhabiliter leur réputation et être plus en droit de repousser les accusations impériales ; ce qui fit que le nombre des citoyens fut sensiblement diminué. En effet, ils craignaient pour eux, parce qu'ils étaient exceptés de la sécurité de la trêve, ainsi que tous les Italiens ennemis de l'empire. Comme ils avaient mis toute leur confiance dans le

pape qui leur avait promis de n'entrer en aucune façon en composition avec l'empereur sans faire mention d'eux, et comme ils se voyaient tout à fait abandonnés, ils redoutaient fortement que dans le prochain concile on ne lançât contre eux une condamnation judiciaire qui entraînerait leur ruine totale.

Vers les mêmes jours, par les soins de la colère vengeresse du roi et en vertu de l'autorité papale, maître Simon le Normand, qui, quelques années auparavant, avait été le principal conseiller du roi et le porteur du sceau royal, fut privé de tous ses bénéfices à l'exception d'un seul, et dépouillé violemment de l'archidiaconat de Norwich. Comme il avait obtenu dispense pour posséder plusieurs bénéfices, le pape consentit, afin de ne point paraître appesantir trop lourdement sa main sur lui, à limiter le revenu annuel de maître Simon jusqu'à cent marcs, quoiqu'il n'y eût personne qui intercédât pour lui. Il devint donc un objet d'opprobre pour ceux qui l'avaient connu, et recueillit ainsi le fruit de ses voies, selon la maxime du poëte :

« ... Je vois des méchants arriver au faîte des grandeurs; mais pour-
« quoi m'en plaindrais-je? S'ils sont élevés si haut, ce n'est que pour
« tomber par une plus lourde chute. »

Or, ledit Simon est celui qui avait donné des conseils iniques et nuisibles au royaume, qui avait fait rester le légat en Angleterre, quand celui-ci était prêt à partir pour repasser les Alpes, qui se présentant devant le pape et interrogé par lui pourquoi le roi

d'Angleterre, loin de chérir tous ses hommes naturels, appelait à lui les etrangers, avait répondu : « C'est qu'il n'y a aujourd'hui en Angleterre aucun « Anglais d'une fidélité éprouvée en qui le roi puisse « se confier avec sécurité. » Maître Robert de Sumercote, cardinal et Anglais de nation, avait relevé cette parole pleine d'ingratitude qui sortait de cette bouche souillée, et avait adressé à Simon de violents reproches à cet égard.

Dans le même laps de temps, après les tristes adversités qu'avaient subies en Terre-Sainte les chevaliers très-chrétiens adorant les traces du Christ, le Seigneur consola son peuple par de grandes consolations qui sont contenues dans la lettre suivante : « Frère Hermann de Périgord, par la grâce de Dieu, humble maître de la pauvre milice du Temple[1], à son cher frère en Jésus-Christ, Robert de Sanford, procurateur[2] des maisons de la même milice en Angleterre, salut dans le Seigneur. Nous voulons que votre fraternité sache que l'armée chrétienne, après être restée longtemps couchée sur le sable, engourdie par l'ennui et par l'oisiveté, ne pouvait, hélas! au milieu des nombreux et fréquents avis qui étaient ouverts, discerner celui qu'il fallait adopter ou la

[1] Les termes ne sont guère ici d'accord avec les choses. Les Templiers, à cette époque surtout, n'étaient ni humbles ni pauvres ; l'ambition que leur reprochait de son temps Richard Cœur-de-Lion, n'avait fait que s'accroître, et l'immense développement de leurs richesses, était devenu entre eux et les Hospitaliers une cause de discordes et de ruine.

[2] *Procuratori*. Probablement *præceptori* qui se trouve au même intitulé de la lettre de 1244.

conduite qu'il fallait tenir ; lorsque le Seigneur, descendant du haut des cieux, est venu la visiter, non point que l'armée ait mérité cette faveur, mais par la clémence de sa miséricorde accoutumée. En effet, le soudan de Damas, non point par la crainte que lui inspirait le peuple chrétien, mais par l'opération miraculeuse du Seigneur, a rendu intégralement à la domination chrétienne toute la terre depuis le fleuve du Jourdain. Or, entre les chrétiens et le susdit soudan est intervenue la convention suivante, et il a été décidé qu'une des parties contractantes aiderait l'autre selon son pouvoir, pour défendre les terres attaquées par le soudan de Babylone, et que l'une des deux parties n'entrerait point en composition avec ce dernier soudan sans l'aveu de l'autre. Le présent accord a été accueilli sur-le-champ par un consentement unanime. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a fait cela. » On assure que cet arrangement eut lieu à cause du désastre éprouvé par ceux dont nous avons parlé dans les pages précédentes.

Le messager qui rapportait cette bonne nouvelle de la Terre-Sainte rencontra la flotte du comte Richard, qui faisait voile heureusement. Il annonça aussi que ledit soudan de Damas avait le dessein bien arrêté de recevoir le sacrement de baptême.

Dans le même espace de temps, le seigneur empereur écrivit en ces termes au roi d'Angleterre : « L'empereur au roi, salut. Le bruit public vous a assez fait connaître comment, sur les instances réité-

rées des Lombards, le pontife du siége romain s'était soulevé contre nous avec une chaleur inconsidérée. Nous pensons que votre sérénité royale n'ignore pas non plus que nous avions réclamé un concile universel, et spécialement la présence de vos députés avant même que, déposant la gravité qui convient à la religion et au pontificat, il prît hostilement les armes contre nous, et s'établît pour chef et pour prince de nos rebelles. Enfin il n'a pu vous échapper qu'à la prière de quelques-uns de ses frères qui s'occupaient de trouver des remèdes pour réparer un si grand malheur, notre magnificence condescendit, contre les espérances de tous les requérants, à souffrir, les Lombards exceptés, que le même pontife, à l'aide d'une trêve temporelle, respirât un peu après des attaques auxquelles les prêtres ne sont pas accoutumés; et nous agîmes ainsi, parce que nous permettions volontiers que, pour apaiser le scandale général et pour contribuer à la délivrance de la Terre-Sainte, on cherchât les voies et les moyens d'arriver à la paix. Mais lui ne souffrit pas que les susdits Lombards, avec qui il avait été ligué, fussent exclus de l'alliance de notre trêve, préférant sacrifier le repos de l'univers aux suffrages des Milanais et de leur séquelle. Comme nous n'avions voulu, en aucune façon, consentir à cela, ni souffrir que des gens coupables de lèse-majesté envers nous fussent mis à l'abri en étant compris dans ladite trêve, ni permettre que le pape leur portât secours de quelque manière que ce fût, celui-ci, voyant que nos susdits

rebelles ne pouvaient rien par leurs propres forces, et qu'il était hors d'état de leur procurer des remèdes temporels, même ceux du repos, finit par avoir recours à d'autres artifices. Il envoya en notre présence le vénérable évêque de Brescia, et s'efforça de nous persuader, par son entremise, que, puisque de son côté, à ce qu'il disait, il mettait tous ses soins à convoquer au synode, pour la réformation de la paix entre nous et l'église, les députés d'un grand nombre de rois, et une foule de princes et de prélats des pays d'Occident, nous, de notre côté, devions comprendre dans la trêve qui allait être conclue avec lui pour durer jusqu'à la prochaine fête de la résurrection du Seigneur, les susdits Lombards, ennemis de notre excellence; donnant pour prétexte que la conclusion d'une trêve universelle fournirait une bien plus grande sécurité à ceux qui étaient convoqués au synode. Or voyez quelle admirable manière de nous circonvenir! quelle belle invention pour arrêter notre justice! Il ne feint de vouloir faire la paix avec nous que pour ranimer les Lombards en leur procurant les moyens de respirer par une trêve temporelle, et de se soulever ensuite contre nous, plus forts dans leur nouvelle révolte; il ne nous présente les apparences de la concorde que pour être plus à même, pendant cet intervalle de temps, de préparer la discorde en excitant contre nous les prélats qu'il appelle à son secours. Et pour vous faire voir clairement de vos yeux qu'il convoque le concile bien plutôt pour la discorde que pour la paix,

considérez quelle est la forme de cette convocation : on n'y parle en aucune façon de la réformation de la paix future : ce n'est que pour les grandes et difficiles affaires de l'église romaine, que la présence des prélats convoqués est, dit-on, opportune. Voyez aussi quel est le temps choisi, puisqu'il s'efforce de faire venir contre nous, avant le concile, le légat qui nous a attaqué d'une manière hostile. Examinez quelles sont les personnes, puisque, méprisant les ambassadeurs de votre magnificence, par lesquels vous lui avez fait offrir fréquemment l'ouverture de négociations de paix, il appelle maintenant au synode susdit, et en les désignant tout au long, le comte de Provence, rebelle manifeste envers notre excellence, le duc des Vénitiens, le marquis d'Ostie, le comte de Saint-Bonifice, Albéric de Romano [1], Biaquin, Giustino (?) de Camino, et Paul Traversari, avec lesquels il a conjuré notre perte, en leur donnant de l'argent, comme la chose est notoire d'après la voix publique. Néanmoins, par respect pour le roi des rois, nous avons jugé à propos de répondre à l'évêque plus haut désigné que nous n'avions aucun sujet de discorde avec la très-sainte et sacrée église romaine, notre mère, mais seulement que nous défendions la justice de notre empire contre les attaques du pontife

[1] Nous ne pouvons maintenir la leçon du texte *Romandiola*. Il est évident qu'il s'agit ici du frère d'Eccelino qui, par jalousie, s'était séparé de la cause gibeline. Nous proposerions même de lire simplement à la suite *Biaquin de Camino*, car le mot *Gugsinum* (*Giustino*?) nous semble une interpolation.

romain, et que nous repoussions les injures qu'on nous faisait ; que toutefois nous avions toujours désiré et désirions encore faire la paix avec le pontife pour éviter, par ce moyen, le scandale général du monde ; que pour qu'on n'allât pas chercher dans des pays éloignés les négociateurs de la paix, nous étions disposé à charger desdites négociations de paix le susdit évêque et d'autres personnages recommandables qui connaissaient notre justice, et qui étaient zélés pour la concorde commune, afin que les maux présents disparussent au plus vite du milieu du monde ; que nous consentions même à conclure une trêve avec le pontife, quoiqu'elle fût désavantageuse pour nous, qui avions fait tous nos préparatifs de guerre ; qu'enfin nous espérions, par leur moyen, comme par une sorte d'échelle salutaire, pouvoir monter plus facilement au sublime palais de la paix. Quant aux Lombards rebelles envers notre excellence, nous les exclurons à perpétuité de la protection d'une pareille trêve, comme nous les excluons aujourd'hui et toujours ; et nous ne souffrirons pas non plus que dans l'état présent des choses, un concile soit convoqué pour juger entre lui et nous, et cela par lui, que nous considérons comme l'ennemi public de l'empire ; et comme surtout nous trouvons qu'il est tout à fait inconvenant pour nous, pour l'empire et pour tous les princes de notre terre, de soumettre la cause de notre honneur à un tribunal suspect ou à un jugement synodal, nous refusons à tous ceux qui sont convoqués audit

concile sécurité dans leurs personnes ou dans leurs biens pour traverser les terres soumises à notre domination. C'est pourquoi nous exhortons, par les présentes, votre sérénité royale à faire publier un édit royal adressé, en général et en particulier, à tous les prélats de votre royaume pour leur faire savoir qu'aucun d'entre eux ne devra compter sur aucune sécurité de notre part pour venir audit synode. En effet, quelle que soit notre bienveillante déférence pour les féaux de votre royaume par l'amour particulier que nous avons pour vous, il ne nous conviendrait cependant en aucune façon de tolérer sans colère l'audace présomptueuse de ceux qui se rendraient à l'appel de notre ennemi. Donné dans notre camp, au siége de Faenza, le treizième jour de septembre, quatorzième indiction. »

Ainsi, le seigneur empereur, troublé par les motifs ci-dessus exprimés et par d'autres causes raisonnables, et craignant qu'on ne lui préparât des piéges dans le concile qui devait être célébré, commença à empêcher ledit concile, déterminé qu'il était par les causes que voici, et que nous reproduisons sommairement.

Le seigneur empereur déclara, en premier lieu, que l'époque choisie était inopportune, et le terme trop rapproché et qu'il n'avait jamais consenti à ce qu'il fut fixé ainsi. *Item*, qu'au mépris de ce qui avait été dit précédemment, et déterminé par l'assentiment tant du pape que de l'empereur, le pape n'appelait pas au concile ceux qu'il devait y appeler, tandis que les in-

térêts des deux parties devaient être débattus dans le susdit concile. *Item*, que le concile avait dû être convoqué pour la réformation et la confirmation de la paix entre eux et non pour autre chose ; mais que le seigneur pape, dans l'écrit de convocation ne faisait pas mention de cela, et se bornait à dire : « Pour les difficiles affaires de l'église romaine ; » supprimant ainsi complétement le motif principal pour lequel le concile avait dû être convoqué ; que le pape s'opposait donc à l'exécution des promesses faites et jurées des deux côtés. *Item*, le seigneur empereur dit que le seigneur pape avait appelé au concile les ennemis publics et manifestes de l'empire (dont le seigneur empereur donnait les noms dans sa lettre), et qu'il les avait corrompus avec les présents impériaux, pour qu'ils fussent animés d'un mauvais esprit, et qu'ils fussent ignominieusement souillés à jamais du nom de traîtres ainsi que leur postérité, eux à qui les difficiles affaires de l'empire ne devaient pas être confiées. *Item*, l'empereur dit : « Le cardinal Othon, légat en Angleterre, et le roi d'Angleterre, aspirant à notre ruine, ont presque épuisé tous les trésors de ce pays, et nous ont fait envelopper dans les liens de l'anathème dans le royaume d'Angleterre, non sans grande honte pour l'empire, et non sans détriment pour notre renommée. C'est pourquoi nous devons, à juste titre, regarder comme nos ennemis le légat et le roi ainsi que tous les prélats d'Angleterre qui, répandant leur argent pour notre perte, ont nui à notre honneur autant qu'ils l'ont pu, sans être arrêtés par

cette pensée que nous ne leur avions jamais fait de mal, et que nous étions uni par les liens de la parenté avec le roi d'Angleterre. Ce serait donc chose absurde et complétement dénuée de raison que de nous soumettre à leur examen. » *Item*, le seigneur empereur dit: « Au moyen des délais de la trêve conclue, délais qui nous sont suspects, et qui plus est désavantageux, et tandis qu'on s'occuperait des affaires du concile, lesquelles affaires ne pourraient probablement pas être terminées de sitôt, nos ennemis pourraient respirer et se relever plus forts pour nuire à l'empire, grâce à l'assentiment et au secours du pape, qui s'est constitué leur prince et leur défenseur, et qui a promis de combattre poux eux. » *Item*, le seigneur empereur dit que le seigneur pape comptait sur une très-grande quantité d'argent qu'il devait extorquer aux prélats de France, et surtout d'Angleterre; qu'il avait déjà disposé de cet argent en faveur des ennemis de l'empire; que c'était là que le pape et les siens puisaient leur espérance et leur audace; et que lui, l'empereur, devait redouter à bon droit ce péril imminent: il ajouta que cette coutume avait été introduite par Innocent, l'un des prédécesseurs dudit pape, et avait pris sa détestable origine dans le dernier concile; à savoir celle de ne pas donner aux prélats permission de se retirer quand les opérations du concile sont terminées, jusqu'à ce que le pape ait extorqué de l'argent à chacun en particulier, sans avoir égard aux travaux et aux dépenses des prélats déjà épuisés par les besoins de leurs voyages. *Item*, l'empereur dit que

tous les prélats, principalement ceux d'Angleterre, bien plus le roi d'Angleterre lui-même, étaient tenus envers le pape par leur profession et leur serment, et qu'ils étaient liés envers lui par sentence comme envers leur seigneur, tandis qu'ils n'étaient pas liés envers l'empereur ni envers l'empire; ce qui faisait penser à l'empereur que leur arbitrage lui serait suspect avec raison, et redoutable à juste titre; surtout quand il était avéré que le pape, son ennemi principal et capital, les entraînerait à consentir, comme la tête entraîne les membres; qu'enfin ledit pape s'étudiait et consacrait toute son habileté et toute son activité à confondre l'empire ainsi que l'empereur. Mais selon le précepte d'Ovide :

« ... Si le brigand prend une épée, le voyageur prudent en prend une « aussi. Celui-là prépare des embûches; celui-ci veille à sa conserva- « tion. »

Le seigneur empereur ayant donc pesé ces motifs, et d'autres encore inconnus au vulgaire, dans la balance exacte de la raison, et sachant que bien des gens étaient disposés à lui nuire, prit le parti d'avertir civilement, par la lettre que nous avons rapportée, ceux qui étaient convoqués et qui devaient venir au concile, des périls qui les menaçaient, en leur annonçant qu'il ne voulait pas les prendre sous sa protection, quand ils traverseraient les terres soumises à sa domination.

Arrivée du comte Richard en Terre-Sainte. — Mort d'Edmond, archevêque de Cantorbéry. — Faits

DIVERS. — LA COURONNE D'ÉPINES DU SAUVEUR APPORTÉE EN FRANCE. — INVASION DES TARTARES. — DÉTAILS SUR LEURS MOEURS. — Vers le même temps, le comte Richard, naviguant vers la Terre-Sainte, aborda heureusement et joyeusement dans le port d'Acre avec toute sa flotte et des vaisseaux qui s'étaient joints à lui, le douzième jour après la fête de saint Michel. Il fut reçu avec une allégresse générale ; les prélats et les clercs, revêtus de leurs habits sacrés, allèrent en procession au-devant de lui ainsi que les princes et les chevaliers qui lui témoignèrent toute sorte d'égards. Il fit son entrée au son des cloches, au milieu des chants d'église et des applaudissements du peuple, au bruit des tambours, des cithares et des chœurs de voix ; en sorte qu'à son arrivée les choses de la terre semblaient être confondues avec les choses célestes, et que tous levant les mains vers les cieux dans des transports inexprimables d'allégresse et de bonheur; s'écriaient : « Béni soitcelui qui vient au nom du Seigneur. » Le troisième jour après son débarquement, le comte fit proclamer dans Acre, par la voix du héraut, que nul pèlerin ne quittât la Terre-Sainte faute d'argent, mais que ceux qui se trouveraient dans ce cas y restassent pour être entretenus à ses frais, et pour se dévouer vaillamment au service du Christ.

Tandis que la roue de la fortune entraînait ainsi rapidement le monde dans son cours, Edmond, archevêque de Cantorbéry, qui s'était soumis volontairement à l'exil dans les pays d'outre-mer, se consuma tant de corps que d'esprit ; et poussant de

profonds soupirs il répétait fréquemment : « Oh ! « combien il vaudrait mieux mourir que de voir les « maux de sa nation et les maux des saints sur la « terre ! » En effet, le légat, contre la dignité et contre le gré dudit archevêque, avait absous ceux qu'il avait liés et réciproquement. Souhaitant donc de tomber en dissolution et d'être avec le Christ, il priait, disant : « Malheureux que je suis de ce que mon séjour [ici-« bas] a été prolongé ! il y a assez de temps, ou plutôt il « y a trop de temps que j'ai vu toutes choses s'écrouler « et tomber en ruines : appelez à vous mon âme, Sei-« gneur mon Dieu ! » Ledit archevêque demeura donc quelques jours à Pontigny, où le bienheureux martyr Thomas avait demeuré quelque temps en exil. Là se mortifiant le jour et la nuit dans les larmes et le jeûne, il adressait sans relâche des prières à Dieu et au bienheureux Thomas, pour la conservation de l'église anglicane mise en péril. Enfin épuisé par l'abstinence et macéré par la douleur, le corps affaibli, amaigri et débilité, il tomba en ce lieu gravement malade. Sur l'avis des médecins, il se fit transporter à Soissy [1] pour y respirer un meilleur air. Là il languit quelque temps encore de la dyssenterie dont il était affligé ; puis délié des liens de la chair et disant adieu à ce monde méchant, il suivit le chemin que suit toute créature ; et son âme changea heureusement son exil séculier pour la patrie céleste. En effet, il vécut

[1] Moréri appelle cette communauté *Soislac*. (Art. *Edmond de Cant.*) C'est plutôt Soissy près de Provins. (*Voyez* FLEURY, *Hist. ecclés.*, vol. 17.) Matt. Pâris donne Soysy.

véritablement exilé; son corps seul fit le pèlerinage de cette vie, et il languit abreuvé par toute espèce d'amertume; car le légat, avec insolence et irrévérence, ne manqua pas d'absoudre les rebelles que l'archevêque avait excommuniés dans les règles voulues, et ne craignit pas, fort du consentement ou de la permission du roi, de faire plusieurs autres actes audacieux et arbitraires, quoiqu'il n'en eût pas le droit, au préjudice dudit archevêque primat de toute l'Angleterre. Aucun prélat d'Angleterre ne fut d'ailleurs exempt de ce fléau : ce qui fit dire, avec assez de mordant, à un satirique qui voyait le roi et le légat se plaire dans de longs entretiens, et se promettre de se soutenir mutellement envers et contr tous dans toutes leurs affaires : « Allons, allons, j'apprends aujour-« d'hui que quand le pasteur et le loup font ensemble « un pacte de concorde, les brebis sont menacées d'un « affreux carnage. »

Ledit archevêque Edmond sortit donc ce monde, le seizième jour avant les calendes de décembre, un peu avant l'octave du bienheureux confesseur Martin, auquel, comme confesseur, il ressemblait en beaucoup de points, après avoir absous les moines pénitents du couvent de Cantorbéry. Or, il mourut à Soissy, maison de chanoines réguliers. A l'époque où il y demeurait alors en bonne santé, les moines ayant cru qu'il allait les quitter, le prieur du lieu qui lui avait témoigné une affection toute particulière lui dit : « Seigneur, pourquoi t'en aller? pourquoi « nous quitter? Tu éprouveras des chagrins dans

« ton voyage : repose-toi avec nous. » Et l'archevêque répondit : « Mon cœur restera avec vous. » Mais ils ne le comprirent pas. Or il tomba malade en ce lieu et il y mourut, et après qu'on eut fait l'autopsie de son corps, ses entrailles et son cœur y furent ensevelis. Ce lieu est éloigné de Pontigny de vingt lieues, c'est-à-dire de deux journées de marche ; et alors les yeux des moines furent ouverts pour comprendre les paroles que leur avait dites l'archevêque. Les clercs et les serviteurs dudit prélat revêtirent son corps sacré des ornements pontificaux, comme c'est la coutume, et le firent transporter à Pontigny, sur un chariot de bois, pour y être enseveli. En effet, quand il vivait encore il avait légué son corps à l'église de Pontigny, voyant qu'il allait bientôt sortir de ce monde et remettant sa cause à Dieu et au bienheureux Thomas, qui, exilé pour la même cause, avait trouvé un refuge en ce lieu. Or il arriva pendant le voyage, et tandis que le corps du saint homme était transporté à Pontigny, qu'une foule de malades, attirés par sa réputation de sainteté accoururent de toutes parts, lui demandant de recouvrer la santé par ses prières auprès du Christ. Et il advint que trois fois en un seul jour le Seigneur daigna par des miracles éclatants et manifestes accorder aux mérites du saint l'illustration de la sainteté. Pour célébrer ces miracles, l'hymne des anges, à savoir celle : *Te Deum laudamus*, fut chantée trois fois avec respect et dévotion. Pontigny, qui jadis avait été un refuge et un asile de protection pour le bienheureux Thomas,

mérita d'être illustré heureusement par le corps du confesseur que l'on trouva, au moment de l'ensevelir, rongé par la vermine et par un rude cilice ; les genoux mêmes étaient devenus calleux à force de génuflexions. Or, ledit martyr Thomas avait ouvertement prédit cet événement.

Tandis que ces choses se passaient dans la mobilité des temps, le seigneur empereur renonça à l'observation de la trêve qui avait été conclue, le seigneur pape la rompant de son côté ; et il poussa vivement les opérations du siége qu'il avait commencé. Mais les prélats d'Angleterre ainsi que le légat n'en obéissant pas moins aux ordres du pape , se préparèrent fort activement à passer les Alpes pour les jours de Noël qui approchaient, quoiqu'il y eût grand péril pour eux.

Vers le même temps, le premier dimanche avant la naissance du Sauveur, maître Pierre de Aigueblanche fut consacré comme évêque d'Héreford, en présence et aux applaudissements du roi et d'une foule de nobles, dans l'église de Saint-Paul de Londres. En cette occasion les moines de Cantorbéry réclamèrent auprès du légat pour les droits de leur église, en présence de l'archevêque d'York et d'autres prélats et seigneurs.

Cette même année, par un double bienfait de notre Seigneur Jésus, la France fut florissante et triomphante. En effet, elle mérita d'abord d'avoir chez elle, comme nous l'avons dit, le confesseur Edmond dérobé à l'Angleterre ; ensuite elle se réjouit

de posséder la couronne d'épines du Seigneur, dont elle fit l'acquisition à Constantinople[1]. En effet, comme le cœur de l'empereur de Constantinople Baudouin était tourmenté par les difficultés de sa position et par le vide de son trésor (ainsi que c'est la coutume pour ceux qui font la guerre), ledit empereur Baudouin fit savoir au roi de France que, si dans les embarras pécuniaires où il se trouvait, ledit roi voulait l'aider efficacement de son trésor, lui Baudouin, à cause de leur ancienne alliance de dilection et de parenté, lui céderait la couronne du Seigneur, que les Juifs avaient tressée et avaient sans nul doute placée sur la tête du Seigneur, au moment où il souffrait la passion sur la croix pour la rédemption du genre humain. Le roi de France, ayant pris conseil de ses hommes naturels, accueillit gracieusement cette proposition, et, sa mère y ayant donné son assentiment, il fit passer à l'empereur de Constantinople une forte

[1] Les barons de la Romanie avaient emprunté 13,134 *perperas* (pièces d'or) en donnant la sainte couronne pour gage. Comme ils étaient hors d'état de payer à l'échéance, Nicolas Querini, riche commerçant vénitien, consentit à rembourser les prêteurs, à condition que la couronne serait déposée à Venise et deviendrait sa propriété, si elle n'était point rachetée dans un terme fort court. Baudouin s'adressa alors à saint Louis qui, pour ne pas encourir le crime de simonie en achetant une relique, remboursa la dette et parut recevoir la couronne en présent. Deux dominicains furent chargés de cette négociation délicate, et réussirent à grand'peine à retirer le gage sacré des mains avares ou pieuses des Vénitiens. Le succès de ce premier expédient décida Baudouin à offrir également à Louis IX un reste considérable du bois de la vraie croix, le lange de Jésus-Christ, la lance, l'éponge et la chaîne de sa passion, la verge de Moïse et une partie du crâne de saint Jean-Baptiste, qui se trouvaient encore dans la chapelle. (*Voir* GIBBON, chap. 61.)

somme d'argent, avec laquelle celui-ci restaura son trésor que de continuels combats avaient épuisé, et rendit la joie à ses vassaux et à son armée. Cet argent donna aussi à Baudouin l'espérance certaine d'obtenir la victoire contre les Grecs. Alors, pour reconnaître le grand bienfait qu'il avait reçu du roi, il lui envoya fidèlement en récompense, conformément à ses conventions et à ses promesses, la précieuse couronne du Christ [dans une cassette] enrichie d'or et de topazes [1]. Ladite couronne fut donc reçue solennellement en procession, au son des cloches et avec grande dévotion de la part des fidèles, à la gloire du royaume de France chéri de Dieu, et même de tous les Latins. Elle fut déposée avec respect, à Paris, dans la chapelle du roi [2].

Pour que les joies des mortels ne durassent pas longtemps ; pour que l'allégresse mondaine ne fût point exempte de lamentations, les détestables Tartares, cette race de Satan, sortirent, cette même année, en multitude innombrable de leur pays entouré de montagnes. Après avoir franchi une barrière de rochers qui semblait inaccessible, ils se répandirent comme des démons échappés du Tartare pour mériter leur nom de Tartares, qui se rapproche fort de

[1] Il y a dans le texte : *Super aurum et topazion* ; ce qui semblerait indiquer un coussin. Mais toutes les relations s'accordent à dire que la sainte couronne était renfermée dans une triple cassette. La première était de bois, la seconde d'argent, la troisième d'or.

[2] Il ne peut être question ici du monument qu'on appelle aujourd'hui la Sainte-Chapelle, laquelle ne fut achevée par saint Louis qu'en l'année 1247. C'était la chapelle du palais bâtie par le roi Robert.

Tartaréens[1]; et couvrant la superficie de la terre comme une nuée de sauterelles, ils dévastèrent les contrées de l'Orient, exterminant tout d'une manière lamentable, et se livrant à l'incendie et au carnage. Ils parcoururent le territoire des Sarrasins, rasant les cités, coupant les forêts, détruisant les châteaux, arrachant les vignes, dévastant les jardins, massacrant les habitants et les laboureurs. S'il leur arrivait d'épargner quelques-uns de ceux qui les suppliaient, ils les réduisaient à la condition des plus vils esclaves et les forçaient de combattre à leur avant-garde contre leurs concitoyens. Si ces malheureux combattaient mollement ou s'encourageaient secrètement les uns les autres à prendre la fuite, les Tartares les poursuivaient par derrière et les égorgeaient; s'ils combattaient bravement et remportaient la victoire, ils ne leur accordaient aucune récompense; et ainsi ils abusaient de leurs captifs, comme s'ils eussent été des bêtes de somme. Car ce sont des êtres inhumains et ressemblant à des bêtes, qu'on doit appeler plutôt des monstres que des hommes, qui ont soif de sang, et qui en boivent, qui déchirent et dévorent la chair des chiens et même la chair humaine, ayant des cuirs de taureau pour vêtements, des lames de fer pour armures; courts et gros de stature, ramassés dans leur taille, très-robustes, invincibles à la guerre,

[1] Le nom de Tartare ou Tatare, dans le sens qu'on lui prête communément, paraît être originaire de la Chine. Les Chinois l'énoncent par Tha-Tha, et désignent ainsi tous les peuples qui habitent au nord de la grande muraille. Le mot de Tartare chez les peuples connus sous ce nom est une injure, et ils ne veulent se désigner eux-mêmes que par le terme

infatigables, sans défense dans la partie postérieure du corps, et protégés par des armures dans la partie antérieure. Ils boivent avec délices le sang tout chaud de leurs troupeaux; ils ont des chevaux grands et forts qui se nourrissent de feuillages et même [d'écorces] d'arbres; comme ils ont les jambes fort courtes, ils montent sur ces chevaux au moyen de trois échelons qui leur servent d'étriers. Ils ne connaissent pas les lois humaines; la douceur leur est inconnue, et ils sont plus farouches que les lions et les ours. Ils emportent avec eux des barques faites en cuirs de bœuf, dont est chargé un sur dix ou sur douze; ils savent nager et naviguer : aussi traversent-ils sans délai ni difficulté les fleuves les plus larges et les plus rapides; ils boivent avidement des eaux troubles ou même des eaux boueuses, quand le sang leur manque. Ils ont des glaives et des poignards qui ne coupent que d'un côté et lancent des flèches avec une justesse étonnante. Ils n'épargnent ni sexe, ni âge, ni dignité. Ils ne connaissent la langue d'aucun peuple, excepté la leur, que tous les autres peuples ignorent : car jusqu'alors on n'avait point pénétré chez eux, ni eux n'étaient sortis de leurs montagnes; en sorte qu'aucun renseignement sur leurs mœurs ou leurs personnes n'était parvenu à la connaissance du vulgaire. Ils conduisent avec eux leurs troupeaux et leurs femmes qui sont exercées à faire la guerre comme les hommes. Et ils vinrent avec la rapidité de la foudre jusqu'au territoire des chrétiens, com-

générique de Turcs. (*Voy.* Koch et les autorités qu'il cite, période 3, page 143 à la note, édit. de 1814.)

mettant des ravages et d'affreux massacres; et ils jetèrent dans tous les cœurs un effroi et une terreur inexprimables. Aussi les Sarrasins désirèrent s'allier avec les chrétiens, et leur demandèrent de rassembler et d'unir leurs forces, pour pouvoir résister à ces hommes monstrueux. On croit que ces Tartares d'exécrable mémoire faisaient partie des dix tribus qui s'en allèrent, abandonnant la loi de Moïse, après l'adoration des veaux d'or. Alexandre le Macédonien essaya le premier de les enfermer dans les montagnes escarpées qui avoisinent la mer Caspienne au moyen de constructions cimentées en bitume. Mais voyant que cette entreprise dépassait les forces humaines, il invoqua le secours du Dieu d'Israël; et les sommets des montagnes s'unirent les uns aux autres, et ce lieu devint inaccessible et impénétrable. Josèphe dit en parlant de ce lieu : « Que ne fera pas Dieu pour un fidèle, lui qui a tant fait pour un infidèle? » D'où il est clair que le Seigneur ne veut pas qu'ils sortent. Cependant, ainsi qu'il est écrit dans l'histoire scolastique : « Ils sortiront vers la fin du monde, pour faire un grand carnage des hommes. » Or il s'élève une question douteuse, celle de savoir si ces peuples sont réellement les Tartares qui font maintenant des invasions, puisque ces derniers ne se servent point de la langue hébraïque, qu'ils ne connaissent pas la loi de Moïse, et qu'en général les institutions légales n'ont chez eux ni usage ni pouvoir. Cependant on répond à cela : il est néanmoins croyable que ces Tartares font partie de ces peuples enfermés [dans les montagnes], dont il a été parlé plus haut.

Mais de même que, sous la conduite de Moïse, leurs cœurs rebelles furent à cette époque tournés vers l'esprit de réprobation, en sorte qu'ils eurent recours à des dieux étrangers et à des rites inconnus ; de même aujourd'hui par un prodige encore plus surprenant, leur cœur et leur langage sont confondus, leur vie est changée par la vengeance divine en une cruauté farouche et une sauvage ignorance ; au point qu'ils sont inconnus à toutes les autres nations. Or, on les appelle Tartares, d'un certain fleuve qui prend sa source dans ces montagnes qu'ils ont déjà réussi à franchir. Et ce fleuve est nommé Tartar, de même que le fleuve qui coule à Damas est nommé Farfar.

Angoisses des captifs chrétiens en Terre-Sainte. — Le roi d'Aragon et le comte de Bretagne abandonnent les croisés. — Faits divers. — Cadavres de baleines rejetés sur le rivage. — Sur ces entrefaites, les seigneurs français, que le soudan de Damas et le soudan de Babylone tenaient enchaînés, gémissaient dans une étroite captivité. Un jour il arriva que le soudan de Babylone donna ordre qu'on lui amenât quelques-uns des plus nobles captifs français. Le comte Amaury de Montfort entre autres fut conduit en présence du soudan. Or le soudan savait que c'était un des plus nobles captifs; mais il ignorait la qualité des autres. Et le soudan dit au comte : « N'ai-je pas pour « prisonnier quelque autre illustre seigneur de la race « des Francs, sans te compter ? — Non, » répondit le comte, parce qu'il aimait mieux cacher ce fait au soudan que le lui révéler, pour que les rançons

fussent fixées à des prix plus modérés. Mais le soudan, ayant fait prendre des renseignements plus exacts, connut qu'il avait dans ses prisons Richard, vicomte de Beaumont et quelques autres nobles et seigneurs français. Aussi, irrité du mensonge du comte Amaury, quoique celui-ci l'eût fait à bonne intention, il le condamna à une captivité plus dure encore, en l'envoyant dans un château nommé Maubech. Les princes sarrasins détestèrent donc les fraudes et les tromperies des Français. Quant au soudan de Damas, qui était en guerre avec un sien parent, Sarrasin fort puissant, nommé Rooch, et qui avait invoqué le secours des nôtres et conclu une alliance avec eux pour soutenir cette guerre, il fit secrètement la paix avec ledit Rooch, au mépris du traité conclu entre lui et les chrétiens, comme nous l'avons dit, parce qu'il n'ajoutait pas grande confiance à leurs paroles et à leurs promesses. L'armée chrétienne fut donc couverte de confusion, et son espérance fut frustrée et languissante.

Ces nouvelles étant connues vers le déclin de l'année, la noblesse innée des Français déclina aussi et dégénéra. En effet, le roi d'Aragon, le comte de Bretagne et quelques autres seigneurs français, qui demeuraient en Terre-Sainte, s'indignant de ce que la renommée du comte Richard prenait d'heureux accroissements, et qu'eux-mêmes devenaient comme une armée mutilée et comme les restes d'une multitude déjà dispersée, furent tourmentés par les aiguillons de l'envie ; et, à la vue de la jeunesse du comte, ils

méprisèrent la nation anglaise et l'adolescence inexpérimentée de son chef. Ils allèrent donc secrètement, et à l'insu de l'armée commune, trouver les chefs des Sarrasins, en reçurent de fortes sommes d'argent et leur accordèrent une trêve de dix ans. Puis, ayant disposé leurs bagages en secret et ayant rempli leurs coffres d'or, ils se rendirent au port de Joppé, et abandonnèrent la Terre-Sainte d'une façon fort peu honorable.

Cette même année, mourut Jean, fils de Robert, homme noble et l'un des principaux barons d'Angleterre, du côté du nord.

Cette année aussi une porte magnifique, que le roi avait fait construire en pierre et à grands frais, fut ébranlée comme par un tremblement de terre, et s'écroula la nuit de Saint-Georges avec ses avant-murs et ses bastions. A cette nouvelle, le roi, doublant la somme affectée à cette dépense, ordonna qu'on relevât les ruines de cette construction et qu'on la rebâtît plus solidement.

Ainsi se passa cette année, fatale pour le royaume d'Angleterre, déplorable pour la sainte église, nuisible pour les orientaux et les occidentaux. La sécheresse régna pendant trois mois sans interruption, c'est-à-dire pendant le mois de mars et les mois suivants ; les pluies arrivèrent ensuite et firent concevoir l'espérance d'avoir de riches récoltes en moissons et en fruits ; mais l'automne, qui fut nuageux et pluvieux, détruisit en grande partie les moissons. Du côté de l'Italie, des pluies abondantes, qui, vers la fin

de l'année, tombent des montagnes élevées et se répandent dans les plaines, produisirent une telle inondation, qu'en Italie presque tous les ponts furent entraînés.

Quoique des choses inouïes et surprenantes soient arrivées dans cette année, il y a cependant un fait plus étonnant encore, que nous avons jugé à propos de mentionner dans cet ouvrage. En effet, onze baleines environ, sans compter les autres bêtes marines, furent trouvées mortes sur le rivage de la mer, qui avoisine l'Angleterre. Elles semblaient avoir été blessées dans quelque combat, sans que pour cela la main ou l'industrie des hommes parût avoir occasionné leur mort ; mais on sait que la mer a coutume de pousser vers le sable et d'y rejeter les charognes. Aussi les matelots et les vieux marins, qui habitaient les bords de la mer, et qui avaient vu des faits surprenants se passer au fond des eaux, dans le cours de leurs longues aventures, et quand ils faisaient le négoce dans des contrées lointaines, assuraient qu'une guerre effroyable avait eu lieu entre les poissons, les bêtes et les monstres marins, qui, se déchirant et s'écrasant les uns les autres, s'étaient tués dans une extermination commune, et que les corps des morts avaient été rejetés sur nos rivages. Un de ces poissons, bête d'une grosseur monstrueuse, entra dans la Tamise et [la remontant] passa à grand'peine sans se heurter entre les piles du pont [de Londres?]. Il était déjà arrivé au manoir du roi, qu'on appelle Mortelac, suivi par une

foule de mariniers qui étaient à sa poursuite, lorsqu'il succomba enfin sous une grêle de traits. Un versificateur de bon goût dit à ce propos :

« Un des poissons était venu aux funérailles de Thétis : c'était le roi « Neptune qui l'avait envoyé comme un superbe présent... »

Le légat exige de l'argent des moines de Citeaux. — Leur refus. — Célébrité de sainte Élisabeth et de sainte Hildegarde en Allemagne. — Grossesse de l'impératrice. — Cette année aussi, le légat, désireux d'arracher le plus d'argent possible, appesantit sa main sur les moines de l'ordre de Cîteaux, et, voulant satisfaire son avarice, exigea instamment d'eux qu'ils lui donnassent des procurations. Mais ceux-ci, résistant vigoureusement et faisant valoir leurs priviléges, se rendirent à la cour de Rome pour réclamer contre cet abus ; ils en rapportèrent au légat des lettres ainsi conçues :

« Grégoire, évêque, etc., au légat Othon, etc. Quoique nous t'ayons envoyé dernièrement, si nous avons bonne mémoire, un rescrit par lequel nous te permettions d'exiger des procurations modérées des monastères de l'ordre de Cîteaux, nonobstant le privilége accordé à cet ordre ; comme il n'est point cependant dans notre intention, et comme nous ne croyons pas qu'il soit dans la tienne d'exiger d'eux des procurations pécuniaires, au mépris du privilége à eux octroyé, nous te recommandons de te contenter, quand tu viendras les visiter, de la nourriture fixée par la règle, sans demander qu'on te fournisse

de la chair, ainsi que le porte le susdit privilége, et de ne pas souffrir qu'on exige d'eux, sous le prétexte du rescrit susdit, des procurations pécuniaires. »

Vers le même temps, sainte Élisabeth[1] était célèbre en Allemagne par une foule de miracles, au point que des troupes de pèlerins fidèles venaient même des pays barbares et éloignés prier à son tombeau et y solliciter en foule son intercession bienfaisante. Pendant cette vie périssable, elle avait été l'épouse d'un certain seigneur, à savoir le landgrave. A la mort de son mari, elle foula aux pieds la pompe et les plaisirs du monde, quoique elle abondât en richesses et qu'elle fût sortie d'une race illustre, puisqu'elle était fille du roi et de la reine de Hongrie ; en sorte que les prélats et les religieux admiraient dans une femme une telle perfection de sainteté.

Sainte Hildegarde, d'abord recluse, ensuite dame abbesse, fut aussi une femme d'une admirable sainteté, qui mérita, lorsqu'elle faisait partie de ce monde, que le Seigneur lui envoyât, dans un sommeil qui dura quatre jours, l'esprit de prophétie, et lui révélât tout à coup la parfaite connaissance des lettres. Elle fut surtout fameuse à l'époque du pape Alexandre. Comme elle prophétisa clairement, par un don soudain et inopiné, l'institution de nouveaux frères, leur règle, leur prédication, et que le temps présent rend

[1] La légende et le tombeau de sainte Élisabeth à Marbourg subsistent encore pour témoigner de l'esprit religieux de la vieille Allemagne et de l'art chrétien au treizième siècle. L'annotateur n'a rien à dire après le curieux et élégant ouvrage de M. le comte de Montalembert.

véritablement témoignage de tout ce qu'elle déclara alors d'une manière expresse, ses paroles devinrent célèbres dans les divers climats du monde, et furent approuvées par les gens recommandables.

Vers le même temps, le seigneur empereur commença à chérir les Anglais de préférence aux autres nations, grâce à l'impératrice Isabelle, sœur du roi d'Angleterre, laquelle, par la supériorité de sa beauté et de son caractère, s'était attiré la faveur de tout le monde. Étant de plus devenue enceinte, elle donna à son auguste époux l'espérance d'une progéniture plus nombreuse encore ; mais, par un accident fatal, il en arriva bien autrement qu'on ne l'espérait, comme la suite du récit le montrera plus en détail.

Honneurs rendus au légat par le roi. — Othon, légat du pape, quitte l'Angleterre. — Arrivée de Pierre de Savoie. — Faits divers. — Nicolas de Fernham, élu évêque de Durham. — L'an de grâce 1241, qui est la vingt-cinquième année du règne du roi Henri III, le même roi tint sa cour à Londres, c'est-à-dire, à Westminster, où une foule de seigneurs du royaume célébrèrent avec lui les fêtes de Noël. Le jour de la naissance du Seigneur, sur les instances du légat, à qui le roi cherchait à plaire par-dessus tout, un neveu dudit légat, nommé Advocat, fut ceint du baudrier militaire par le roi lui-même, qui lui conféra sur-le-champ un revenu de trente livres ; mais le jeune homme, sachant qu'il allait prochainement quitter l'Angleterre avec son seigneur, s'empressa

de vendre cette rente. Ce même jour, le roi ceignit aussi solennellement l'écharpe des chevaliers à un certain Provençal qu'il enrichit par d'opulents revenus. Lorsque les cérémonies de l'église eurent été terminées, le roi. s'étant rendu dans la grande salle du palais de Westminster pour le festin, mit à la place la plus honorable le légat, qu'il avait convié à ce festin, c'est-à-dire à la place royale, qui est au milieu de la table; ce que tous ne virent pas d'un bon œil. Le roi s'assit à la droite du légat, l'archevêque d'York prit place à la gauche; les autres, tant prélats que seigneurs, se placèrent à la suite, chacun selon l'ordre de sa dignité et de son pouvoir. Ce fut le roi qui le voulut ainsi et qui rangea les convives. Le quatrième jour après la naissance du Seigneur, le légat, rappelé irrévocablement à la cour romaine par le seigneur pape, dit adieu aux prélats d'Angleterre qu'il avait convoqués, et se mit en route vers la mer, pour passer les Alpes. Le roi le reconduisit pompeusement jusqu'au bord de la mer, au son des trompettes et accompagné d'un magnifique cortége de nobles hommes. Enfin, quand le roi et le légat furent sur le point de se séparer et de se retirer chacun de leur côté, ils éclatèrent en sanglots, se plaignant d'être désunis sitôt : il y avait cependant trois ans que le susdit légat séjournait en Angleterre pour le dommage irréparable de l'église.

Le lendemain du jour de l'Épiphanie, le légat s'embarqua donc à Douvres, après avoir reçu les adieux et les embrassements du roi; puis il déposa

les insignes de sa dignité, et, passant la mer, il salua du derrière l'Angleterre qu'il avait appauvrie. Personne n'eut regret de son départ, à l'exception du roi et de ceux que le même légat avait rassasiés des biens du royaume. Et en ce moment, d'après le calcul exact qui fut fait, il ne restait pas en Angleterre autant d'argent (si l'on en excepte les vases des saints et les ornements des églises) qu'il en avait extorqué au royaume anglais. Il avait conféré à son gré, ou à celui du pape, des prébendes, des églises, et divers revenus fort avantageux, au nombre de plus de trois cents. Aussi le royaume languit, désolé misérablement comme une vigne abandonnée à tous les passants, et qu'a dévastée le sanglier de la forêt. Or, ledit légat laissa l'église de Cantorbéry, qui est la plus noble entre toutes les églises d'Angleterre, languissante dans un état de trouble et de veuvage, ainsi que beaucoup d'autres églises cathédrales et conventuelles dénuées de toute consolation. Quant aux parties faibles de la terre, il n'en fortifia aucune, afin qu'il fût prouvé d'une manière évidente que l'objet de sa mission n'avait pas été de protéger les brebis qui périraient, mais de vendanger tout l'argent qu'il trouverait. C'est pourquoi ledit légat, à cause de ses excès multipliés, et par la punition du Seigneur qui se servit de l'empereur pour lui tendre des embûches, mérita d'être dépouillé de ce butin; et il devint à son tour la proie d'un autre ravisseur, selon cette parole du prophète : « Malheur à toi qui as commis des pil« lages! car tu seras pillé! » Mais nous raconterons

ce fait en son lieu, plus bas et avec plus de détails.

Vers le même temps, Pierre de Savoie, oncle de la reine, à qui le roi avait conféré le comté de Richemont, vint en Angleterre : car il avait déjà éprouvé que le pays était bon pour lui. Le roi alla au-devant de lui à son arrivée, l'accueillit avec une joie inexprimable, s'en remit à ses conseils, lui et tout ce qui était à lui, et augmenta ses terres, en y ajoutant plusieurs présents.

Vers le même temps, principalement le jour même de la Circoncision du Seigneur, et pendant plusieurs jours de suite, sans interruption, un vent du nord, impétueux outre mesure, fatal pour les édifices et pour les arbres, et fort dangereux pour ceux qui naviguaient sur mer, causa des dommages irréparables, tant sur la terre que sur les eaux, en sorte que le bouleversement de l'air semblait s'accorder avec les misères du genre humain.

Le jour de Saint Edouard, dont le roi voulut honorer la mémoire par des honneurs plus magnifiques et plus solennels encore qu'à l'ordinaire, le même roi, pour célébrer la fête par une nouvelle cérémonie, ceignit le baudrier militaire au susdit Pierre de Savoie, ainsi qu'à quinze autres jeunes gens d'illustre naissance, dans l'église de Saint-Pierre à Westminster. Le lendemain, qui était le jour de l'Épiphanie, le même roi donna dans son grand palais un festin copieux et splendide, auquel prirent place une foule immense de convives, en l'honneur dudit Pierre, dont il voulait solenniser par un magnifique

repas le noviciat dans la chevalerie. Les bourgeois de Londres eux-mêmes, sommés par un édit royal, furent forcés d'assister à ces réjouissances, sous peine d'une amende de cent sols par tête ; et ceux qu'on appelait les maires de la ville s'assirent à ce festin, dans leurs habits de fêtes et parés comme si c'était un jour de noces.

A la même époque, les moines de Durham, après de longues peines inutiles, des frais onéreux et des dépenses multipliées, voyant que le prieur de Durham élu précédemment avait abdiqué, et que son élection se trouvait ainsi annulée, élurent unanimement, après avoir invoqué la grâce de l'Esprit-Saint, pour évêque et pour pasteur de leurs âmes, maître Nicolas de Fernham, homme recommandable par ses mœurs et par sa science. Or, il avait été pendant plusieurs années recteur ès-arts à Paris ; ensuite il avait étudié la médecine à Bologne, et s'y était distingué par son affabilité et son habileté supérieure. Après s'être ainsi instruit pleinement dans la dialectique, dans l'art des physiciens et dans les sciences naturelles, il se tourna vers la médecine spirituelle, c'est-à-dire vers la théologie, et il fit tant de progrès au moyen de la science qu'il avait déjà, et des livres de toute espèce qu'il consulta, que ses seules lectures le rendirent capable d'occuper une chaire de docteur. Comme c'était un homme d'un caractère éprouvé, que la multiplicité de ses connaissances et l'honnêteté de ses mœurs rendaient illustre, le roi et la reine, sur l'avis de gens habiles, l'appelèrent auprès d'eux

pour veiller sur leurs corps et sur leurs âmes, et pour qu'il leur servît de conseiller intime, sur la recommandation et par les soins d'Othon, alors légat, de l'évêque de Carlisle et de quelques autres conseillers secrets du roi. Ce fut pendant qu'il remplissait cette charge heureusement et prudemment, qu'il fut élu à ladite dignité pontificale; mais il ne l'accepta pas, car il lui paraissait peu honnête de consentir à cette élection, lui qui peu de temps auparavant, ayant été élu évêque à Coventry, avait refusé, ne voulant en aucune façon donner son consentement. Aussi, pour fermer la bouche à tous les gens mal intentionnés qui auraient pu dire: « Voyez donc cet hypocrite, il « a refusé un pauvre évêché, parce qu'il en attendait « un plus riche; » ledit Nicolas refusa obstinément. Enfin Robert, évêque de Lincoln, lui en ayant fait de violents reproches, réussit à lui persuader de donner son consentement en lui parlant ainsi: « Voici « que les moines de Durham et que leur église, veuve « d'un pasteur, te demandent avec larmes les conso- « lations pastorales; et toi tu t'y refuses, quand tu « as été élu canoniquement! Je t'adjure, par tout le « sang versé par Jésus-Christ, d'accepter ce fardeau « et cet honneur: car le roi ne réprouvera en au- « cune façon ton élection, à moins d'être manifeste- « ment insensé. Si au contraire tu ne consens pas, le « roi, par ses machinations ordinaires, installera « dans ce lieu quelque étranger, homme sans no- « blesse et sans habileté, à la subversion de la di- « gnité ecclésiastique et au péril de tout le royaume,

« puisque l'évêché de Durham est situé sur les con-
« fins des royaumes d'Angleterre et d'Écosse, et que
« les châteaux dudit évêché, à savoir ceux de Norham
« et de Durham sont, de ce côté, les barrières de l'An-
« gleterre contre les attaques de tous ses ennemis. »
En entendant ces paroles, ledit maître Nicolas poussa un profond soupir et dit : « J'embrasse l'obéissance
« comme une vertu. C'est dans votre diocèse que j'ai
« obtenu, grâce à vous, mes bénéfices ; je cède donc
« à vos avertissements paternels. Alors les moines de Durham, transportés de joie, le présentèrent au roi comme leur élu. Le roi, ne pouvant raisonnablement trouver rien à reprendre, soit dans l'élu, soit dans l'élection, consentit gracieusement à cette élection, et installa sans aucun délai fâcheux le nouvel élu, qui peu de temps après fut heureusement confirmé.

Les juifs sont rançonnés. — Préparatifs d'un tournoi a Northampton. — Il est défendu par le roi. — Faits divers. — Exposition de la croix et de la couronne du sauveur en France. — Cette même année, les juifs furent taxés à de grosses rançons ; et ils durent payer en deux termes une somme de vingt mille marcs, sous peine d'exil ou d'une prison perpétuelle.

Cette année aussi, Pierre de Savoie, comte de Richemont, organisa un tournoi sous forme d'armes à outrance contre le comte Bigod ; pour que, dans la quinzaine de Pâques, les étrangers se mesurassent à

Northampton avec les Anglais, à l'effet de savoir quels seraient les plus vaillants dans les joûtes et jeux de lances. Le roi, l'ayant appris, voulut favoriser le parti du comte Pierre, et à force de menaces et de présents, il parvint à corrompre les cœurs des Anglais les plus nobles et les plus puissants, et à les déterminer à souffrir que le parti des étrangers l'emportât. Les principaux d'entre eux furent Jean Biset, grand forestier d'Angleterre, avec une foule de gens de sa suite, qui étaient du complot, Gilbert Basset, chevalier très-fameux avec tous les siens, et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer. Que dirais-je de plus? Grâce aux intrigues du roi, il advint qu'aux approches de l'époque fixée pour le tournoi, le parti des étrangers se présenta plus fort et plus nombreux, quoique le comte Gilbert Maréchal, et la meilleure partie de la noblesse anglaise se fût confédérée. Les Anglais, supportant cette infériorité avec douleur, conçurent une grande indignation contre ceux qui avaient machiné pareille chose, et détestèrent l'ignominieuse versatilité des Anglais. Cependant le roi, revenant à de meilleurs sentiments, et se repentant d'avoir mieux aimé que des étrangers prévalussent dans cette joûte plutôt que ses propres sujets, fit partir en toute hâte frère Jean, templier, et son aumônier, en le chargeant de lettres royales, à l'effet de défendre ce malheureux tournoi au moment où déjà tout était préparé, et où il n'y avait plus qu'à entrer en lice. Cette même année, le susdit Gilbert Basset étant allé chasser à cheval pendant

l'automne, dans une forêt, fit une chute, parce que son cheval avait heurté contre une souche de bois. En tombant, il se brisa les os, se déchira les nerfs, et rendit l'âme au bout de quelques jours. Peu de temps après, le fils du même Gilbert, son unique enfant et son héritier, qui était encore tout petit, sortit de ce monde pendant l'octave de l'assomption de sainte Marie, à la grande confusion et douleur de toute la famille. L'héritage se trouva ainsi dévolu à Foulques Basset, doyen d'York, frère dudit Gilbert. Vers le même temps, c'est-à-dire avant l'octave de l'assomption de la bienheureuse Vierge, Jean Biset, grand forestier d'Angleterre, dont nous avons fait mention, alla où va toute créature.

Profitant de la riante sérénité de cette saison, Guillaume de Forêt, comte d'Albemarle, chevalier très-vaillant, Pierre de Maulac, Poitevin de nation, qui avait fait longtemps partie de la suite du roi Jean, et qui s'y était enrichi, Ébelin de Rocheford, aussi Poitevin, Jean Ansard, Alexandre de Hilton, Geoffroi de Chandelers, et beaucoup d'autres seigneurs du royaume d'Angleterre, dirent adieu à leurs amis, et s'étant recommandés aux prières des religieux, se mirent en route pour Jérusalem en grand appareil. Vers la saison d'automne, ils s'embarquèrent sur des vaisseaux dans un port de la Méditerranée et passèrent la mer.

Cette même année, la sainte croix, qui après le règne de Saladin avait été déposée à Damiette, et qui était tombée au pouvoir des Sarrasins à l'époque de

ce malheureux combat, par lequel la ville, d'abord conquise, avait été ensuite déplorablement perdue, fut apportée dans le royaume de France ; grâce aux pieuses démarches du roi de France et de sa mère Blanche, et à la faveur du Christ, qui secondait leur entreprise, elle fut heureusement acquise moyennant une grande somme d'argent. Ladite croix, dans le premier achat, avait été achetée vingt-cinq mille livres par les Vénitiens. Ceux-ci la tenaient des deux fils de Jean, roi de Jérusalem [1], lesquels avaient besoin d'argent pour combattre les Grecs. Dans la suite, Baudouin l'avait mise en gage pour une somme plus forte encore, et avait fini par la vendre au roi de France Louis. Or ladite croix fut apportée à Paris, le vendredi qui précède le jour de Pâques ; c'est à ce susdit jour de vendredi que Notre-Seigneur Jésus-Christ fut attaché à la potence de la croix qui vivifie, pour la rédemption du genre humain. On avait dressé près de l'église de Saint-Antoine [2] un grand échafaud en manière de reposoir. Le roi lui-même y monta avec les deux reines, à savoir la reine Blanche, sa mère, et la reine Marguerite, sa femme, et avec ses frères, en présence d'archevêques, d'évêques,

[1] Probablement Jean de Brienne. Nous ne nous arrêterons pas à relever cette assertion singulière, et nous renvoyons à la note précédente sur le même sujet (pag. 97.) Quant aux dates relatives aux deux translations, elles ne paraissent pas ici fort exactes : la translation de la couronne d'épines eut lieu à la mi-août 1239, et celle de la sainte croix et des autres reliques, le 14 septembre 1241.

[2] Saint-Antoine-des-Champs qui n'était point compris alors dans l'enceinte de Paris.

d'abbés et autres religieux, ainsi que de plusieurs nobles seigneurs français et d'une foule innombrable de peuple qui était à l'entour. Là, au milieu de l'allégresse universelle qu'inspirait un si glorieux spectacle, le roi, le visage baigné de larmes, éleva ladite croix dans les airs, et tous les prélats qui étaient présents entonnèrent d'une voix forte l'hymne : « Voici la croix du Seigneur. » Après que tous l'eurent adorée avec vénération et dévotion, le roi, pieds nus, vêtu d'une simple tunique de laine, la tête découverte, et ayant fait préalablement un jeûne de trois jours, la porta jusqu'à la ville de Paris et jusqu'à l'église cathédrale de la bienheureuse Vierge, suivant en cela l'exemple du très-noble triomphateur, l'auguste Héraclius. Les frères dudit roi avec les reines susdites, après s'être aussi purifiés par la confession, le jeûne et les oraisons, suivaient à pied avec une dévotion semblable. Eux aussi portaient la couronne d'épines qu'ils élevaient dans les airs de la même manière, et présentaient aux regards du peuple ladite couronne que la miséricorde divine avait accordée l'année précédente au royaume de France, comme nous l'avons raconté plus haut. Quelques seigneurs soutenaient les bras du roi et de ses frères, qui portaient ce pieux fardeau, et les aidaient, de peur que, fatigués de tenir si constamment les bras élevés au ciel, ils ne laissassent retomber cet inestimable trésor. Et la chose fut réglée ainsi avec circonspection par la volonté des prélats, pour que ces saintes reliques fussent touchées respectueusement

de cette façon au milieu d'un grand concours de peuple par ceux à la prudence desquels une si glorieuse conquête était due, à l'exemple d'Héraclius, dont nous avons fait mention. Après que le cortége eut fait station à l'église cathédrale, au son de toutes les cloches de la ville qui étaient en branle, et après qu'on eut lu solennellement des oraisons spéciales, le roi revint à son grand palais [1], qui est au milieu de la ville, portant glorieusement, lui la croix, et ses frères la couronne, et suivi d'une superbe procession de prélats, telle que jamais dans le royaume de France on n'en avait vu de plus solennelle ou de plus réjouissante. Tous en général, et chacun en particulier, glorifièrent donc à mains jointes le Seigneur, qui comble de son affection spéciale le royaume de France, de préférence à tous les autres; qui le console et qui le protége. C'est ainsi que Notre Seigneur Jésus-Christ, le roi des rois et le seigneur des seigneurs, dont les jugements sont des abîmes, qui tient dans sa main les cœurs des rois, et qui sauve ceux qu'il veut sauver, dota et enrichit en peu de temps le

[1] « Le Palais a été le séjour ordinaire de tous nos rois de la troisième « race depuis Hugues Capet jusqu'à Charles V. C'était un assemblage « de grosses tours qui communiquaient les unes aux autres par des gale-« ries, et dont la vue s'étendait sur Issy, sur Meudon et sur Saint Cloud. « Son jardin, qu'on appelait le jardin du roi, occupait tout le terrain où « sont aujourd'hui les cours Neuve et de Lamoignon. Ce jardin, à l'en-« droit où est à présent la rue de Harlay, était séparé, par un bras de la « rivière, de deux petites îles qu'on joignit l'une à l'autre et à la Cité, et « sur lesquelles on commença de bâtir la place Dauphine, en 1608. » (SAINT-FOIX, *Essais hist. sur Paris*, tome II.)

royaume de France de trois bienfaits fort précieux, à savoir ladite couronne, la sainte croix, dont nous venons de parler, et le corps du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry et confesseur, devenu illustre par des miracles inouïs et éclatants. Or le roi de France ordonna qu'on élevât, non loin de son palais, aux frais du trésor royal, une chapelle d'une magnificence convenable, et il y plaça dans la suite la sainte couronne [1] avec les égards qu'elle méritait. Le roi de France possède en outre dans sa chapelle de Paris, qui est fort belle, le lange du Christ, la lance, c'est-à-dire le fer de la lance, l'éponge et un grand nombre d'autres reliques. Aussi le seigneur pape accorda-t-il quarante jours d'indulgence à tous ceux qui iraient visiter lesdites reliques dans la chapelle de Paris, et s'y mettre en prières.

Mort de Waldemar, roi de Danemark et de son fils. — Mort de Gaultier de Lascy. — Vision miraculeuse. — Vexation envers le maire de Londres et les bourgeois. — L'empereur empêche le concile de s'assembler. — Lettre du pape a ce sujet. — Cette même année, Waldemar, roi de Dacie, après avoir régné quarante ans, fut enlevé du milieu du monde. C'était lui dont l'audace téméraire avait menacé d'envahir les pays d'Angleterre, et de les attaquer à main armée. Il mourut au milieu de ses espérances et de

[1] *Ipsum*. Nous lisons *ipsam* [*coronam*], car on ne peut faire rapporter le pronom au corps de l'archevêque qui resta à Pontigny.

ses paroles orgueilleuses[1]. Et pour que [cette famille] éprouvât l'efficacité des prières du bienheureux Édouard, que Dieu avait établi comme patron des Anglais contre la tyrannie des Danois, le fils unique du même roi de Dacie, et l'héritier de toutes ses possessions, alla où va toute créature, et laissa le royaume de Dacie dans la désolation[2]. Ce roi de Dacie, Waldemar, mourut à l'âge de cent ans. Il avait régné en Dacie quarante ans et plus. Pendant tous les jours de sa vie, à partir de l'époque où il fut capable de porter les armes, il avait poursuivi les infidèles dans la Scythie, dans la Frise et dans la Russie. Aussi, pendant sa vie, il fit la conquête de six grands évêchés, et y installa autant d'évêques. Après sa mort et celle de son fils aîné, ses deux autres fils qui étaient plus jeunes, à savoir Henri et le duc Abel, se soulevèrent et se firent l'un à l'autre une guerre acharnée : ce qui porta la division et la désolation dans le royaume. Cette même année, Gaultier de Lascy, l'un des plus illustres seigneurs d'Irlande, sortit de ce monde, après avoir d'abord perdu la vue et avoir supporté un grand nombre d'infirmités corporelles.

Vers cette époque, un prêtre, homme saint et

[1] Les invasions danoises avaient laissé en Angleterre de profonds souvenirs; leurs armements et leur nom même étaient toujours l'objet des terreurs populaires, comme on peut le voir ici et ailleurs.

[2] Matt. Pâris n'a sur cette partie que des données fort incertaines. Le jeune Waldemar qui mourut avant son père, n'était pas le fils unique de Waldemar II, qui laissa quatre autres fils : Éric, Canut, Christophe et Abel. Du reste, plus bas il rétablit à peu près les faits.

prudent, eut une vision nocturne dans laquelle il lui sembla qu'un archevêque revêtu de ses ornements pontificaux, et portant une croix à la main, s'approchait des fortifications que le roi avait fait construire à cette époque, auprès de la tour de Londres, et que, les regardant de travers, il les poussait fortement et impétueusement avec la croix qu'il portait de la main droite, en disant : « Pourquoi êtes-« vous réédifiées? » qu'au même instant les fortifications nouvellement construites s'étaient écroulées, comme si elles eussent été ébranlées par un tremblement de terre. A cette vue le prêtre effrayé dit à un clerc qui paraissait être de la suite de cet archevêque : « Quel est cet archevêque? » et le clerc répondit : « C'est le bienheureux Thomas, martyr, « natif de Londres, qui, considérant que ces construc-« tions sont faites à l'opprobre et au détriment des « citoyens de Londres, les détruit d'une manière « irréparable. » Alors le prêtre : « Oh! combien de frais « et de travaux d'ouvriers il a rendus vains! — Que « de pauvres ouvriers, reprit le clerc, désirant ga-« gner quelque salaire et se procurer de quoi suf-« fire à leur subsistance, aient travaillé à cet ouvrage, « cela est supportable. Mais comme ces constructions « ont été faites, non point pour la défense du « royaume, mais pour l'oppression de citoyens in-« nocents, si le bienheureux Thomas ne les eût point « détruites, le confesseur saint Edmond, son suc-« cesseur, les aurait détruites de fond en comble, « plus impitoyablement encore. » Le susdit prêtre,

réveillé de son sommeil par cette vision, se leva, et, au moment le plus calme de la nuit alla, raconter à tous ceux qui se trouvaient dans la maison les choses qui lui étaient apparues. Quand le matin fut venu, le bruit se répandit dans toute la ville de Londres que les fortifications bâties près de la tour, et pour la construction desquelles le roi avait dépensé plus de douze mille marcs, s'étaient écroulées d'une manière irréparable; ce qui excita l'étonnement de beaucoup de gens qui avaient déjà regardé comme un mauvais pronostic que, l'année précédente, la même nuit de saint George, bien plus, à la même heure, les susdites constructions se fussent écroulées ainsi que les avant-murs. Les citoyens de Londres furent très étonnés de cet événement, mais n'en eurent pas grand regret : car ces constructions étaient pour eux comme une épine dans l'œil. Ils avaient entendu les reproches menaçants de ceux qui leur disaient que les susdites fortifications étaient construites pour leur honte, afin que, si quelqu'un d'entre eux prétendait défendre la liberté de la ville, il pût être renfermé derrière ces murailles et jeté dans les fers. « Plus il y a de cachots, ajoutait-on, « plus il y a de prisonniers : » Et en effet ces constructions avaient été divisées en une foule de cellules, de manière à ce qu'un prisonnier ne pût avoir aucun rapport avec un autre. Vers le même temps, le roi dépouilla violemment le maire de Londres du revenu annuel de quarante livres que chaque maire avait coutume de recevoir, à son tour, annuellement,

de la commune de la ville, comme d'une république, pour subvenir à son entretien d'une manière honorable. Car on avait fait savoir au roi que, sous prétexte de cette collecte, qui était limitée par des règles fixes, le maire de la ville, appesantissant sa main sur les pauvres, faisait entrer furtivement dans ses coffres beaucoup plus qu'il ne lui était accordé. Et le roi força Girard Bat, alors maire, de jurer qu'il ne lèverait plus, ou ne recevrait plus à l'avenir cette contribution, et qu'il ne permettrait à aucun autre, autant qu'il le pourrait, de faire cette collecte pour lui. Et ce serment fut prêté dans la chapelle de saint Etienne à Westminster.

Peu de temps après, les bourgeois de Londres, au mépris des coutumes et des libertés de la ville, furent obligés, malgré leur opposition et leur résistance, de payer une contribution au roi, non point à titre de libre aide, mais à titre de taillage, comme des serfs de la dernière condition : ce qui les tourmentait beaucoup.

Dans le cours des mêmes temps, le seigneur empereur, considérant non sans raison que si le concile général était célébré, son ennemi capital, à savoir le seigneur pape, aurait le droit d'y présider, et que tous les prélats qui y siégeraient seraient obligés d'obéir audit pape, comme les membres obéissent à la tête, commença à rentrer en lui-même et à concevoir de vives craintes : aussi, pour veiller à sa sûreté, il dit aux grands de son empire : « Je suis plongé dans des « angoisses de toute espèce, et à la vue des périls qui

« menacent l'empire, je suis tourmenté et circonvenu « par une foule de soucis. En effet si le concile géné- « ral qui est convoqué est célébré, comme tous les « préparatifs portent à le croire, il sera présidé par « mon ennemi capital, à qui n'oseront pas résister « les prélats qui y siégeront, puisqu'ils lui sont sou- « mis : ledit concile me condamnera donc moi et « l'empire d'une manière irréparable. Or le pape est « mon ennemi insatiable et mon adversaire mani- « feste ; il a le pouvoir de déposer de leurs dignités « tous ceux d'entre eux qu'il trouvera contraires à sa « volonté, de les envelopper même dans les liens de « l'anathème après les avoir déposés, de les préci « piter dans la confusion d'un châtiment plus rigou- « reux encore ; notre cause au contraire et l'état de « l'empire sont dans un tout autre péril, aussi bien « que la cause de tous les princes, que seul j'embrasse, « que seul je défends. En effet les rois et les princes « de la terre dont je soutiens la cause en me portant « pour leur syndic, ne viendraient point sur ma ci- « tation, ou ne m'obéiraient point, parce qu'ils ne me « sont pas soumis de manière à ce que je puisse for- « cer ou punir les rebelles. Privé comme je le suis « du soutien et de la présence de ces princes, irais-je « confier la très-noble cause de l'excellence impériale « à un tribunal suspect, où l'empereur aurait ses en- « nemis pour juges? Il n'en sera pas ainsi tant que « je vivrai. » Cédant à ces raisons et à ces persua- sions, les seigneurs de l'empire décidèrent que, vu l'imminence du péril qui leur apparaissait claire-

ment, on devait mettre obstacle au concile auquel l'empereur avait d'abord consenti, quoique ce changement dans leurs précédentes résolutions pût tourner au détriment de leur honneur. L'empereur adressa donc des lettres aux prélats pour les avertir efficacement de ne pas se hâter de venir sur la citation du pape au concile général qui devait être célébré. Désormais l'empereur ne cessa pas de susciter des obstacles aux prélats qui se rendaient par terre à la cour romaine, tant dans leurs personnes que dans leurs procurateurs, d'attaquer à main armée ceux qui refusaient d'obtempérer à sa défense, de les prendre, de les incarcérer, de les tourmenter, d'en mettre même quelques-uns à mort d'une manière détestable. Lorsque le seigneur pape eut appris cela, il multiplia contre lui les malédictions et les injures, entassa les excommunications, noua plus étroitement les sentences. Aussi les députés étaient-ils dans un extrême embarras : d'un côté d'après les ordres du pape le père spirituel de tous, ils étaient forcés en vertu de l'obédience de se rendre pour la prochaine fête pascale de la résurrection du Seigneur, au concile que le pape avait salutairement préparé et réglé ; de l'autre côté ils redoutaient les empêchements et les barrières de contradiction qu'élevait l'arrêt impérial. Ils se voyaient menacés d'un côté par Scylla, de l'autre par la gueule béante de Charybde. Cependant le seigneur pape se contentait de donner quelques faibles consolations aux cœurs vacillants des

prélats en leur adressant à chacun en particulier une lettre de lui, dont voici la teneur :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son vénérable frère tel évêque ou tel..., salut et bénédiction apostolique. La barque de Pierre, qui est le sein de l'église notre mère, est pour ainsi dire ouverte par les flots des affaires et agitée par les tempêtes des embarras qui la pressent. Aussi elle implore la main du sauveur Jésus. Mais lui, tandis qu'elle est poussée par le souffle des aquilons, paraît dormir ; les disciples sont dans le doute, les matelots redoutent le vent du naufrage, les peuples sont dans l'attente d'un événement fâcheux, Pierre pousse des cris. Plût à Dieu qu'au milieu de la tiédeur des autres, les fils au moins fournissent à leur mère l'assistance et le secours d'un conseil salutaire, en ne permettant pas que sa barque soit submergée sous les flots ou soit capturée par un pirate cruel. Or, l'alliance du pacte naturel étant rompue, la foi est ébranlée, la charité est refroidie, la dévotion s'attiédit, l'iniquité qui se soulève contre le Seigneur et contre le prochain croit et prend de nouvelles forces qui opposent des obstacles évidents aux progrès de la foi chrétienne ; de grands dommages s'ensuivent, et la pieuse multitude des fidèles privée du bénéfice de tranquillité est fatiguée par une foule de vexations. Or, l'autorité de la dignité apostolique, qui tient dans sa main la balance du jugement entre les hommes, a recours prudemment à l'examen d'une discussion légitime ; et, voulant pourvoir à l'utilité de tous, elle qui

est la mère générale et unique, elle a résolu d'appeler à son aide, comme il convient, les bras de tous les hommes forts, à savoir les rois, les prélats, les princes et les autres fidèles, afin de parvenir, en redoublant ses cris, à réveiller le Seigneur qui dort; afin qu'aidée par les conseils de plusieurs, elle puisse rendre plus légers les fardeaux qui l'accablent; afin qu'elle puisse parvenir heureusement au port de l'expédition souhaitée. Nous nous souvenons que nous t'avons convoqué entre autres par des lettres apostoliques, toi, évêque notre frère, qui es le fils dévoué de l'église, et l'un de ses plus nobles membres, pour que tu vinsses dans le sein de l'église, ta mère, à la plus prochaine fête de la résurrection du Seigneur. Mais, comme nous l'avons appris par des rapports certains, cet homme qui fut longtemps le fils spécial de l'église, qui fut soutenu et défendu par le secours apostolique, qui, après avoir été un enfant abandonné de toute assistance, fut élevé sur l'épaule maternelle jusqu'au faîte impérial, ne se contente pas de payer le bienfait par l'outrage, de chercher à renverser le trône de son père, à prostituer la pudeur de sa mère, à s'immiscer [1] sans respect dans le sanctuaire; mais, par une nouvelle astuce, il se tient en embuscade avec des armes pour interdire aux prélats, naguère convoqués, l'accès jusqu'à nous, au moyen des terreurs qu'il inspire; de façon que, voulant qu'aucun

[1] *Vendicare* dit le texte. Nous ne pensons pas que ce soit dans le sens de *tirer vengeance* ; nous lirions volontiers *venditare*.

attentat ne manque à ceux qu'il a déjà commis, il ne souffre pas que l'église, à qui il fait subir tant de vexations, puisse respirer un peu, grâce aux consolations de ses fils. Or, comme un projet si pieux, qui doit tourner à l'utilité commune, et qui a été conçu d'après notre confiance dans la faveur divine, ne doit pas être retardé par des artifices humains, nous prions ta fraternité, nous t'avertissons instamment par ce rescrit apostolique, nous te recommandons et t'enjoignons formellement de préférer Dieu à un homme, de te mettre au-dessus de toutes les difficultés par les mérites de la loi, et de ne pas négliger de venir vers le saint-siége apostolique à l'époque plus haut dite, afin que la mère, fortifiée par la présence de ses enfants, et secondée par la divine providence, qui aura fait disparaître les obstacles suscités par un ennemi malveillant, puisse amener à une heureuse consommation les premières démarches de son intention pieuse. Car de notre côté, avec la grâce du Seigneur, nous aurons soin de pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour une si grande affaire, comme vous recevrez de nous de plus amples informations à cet égard. Donné à Latran, aux ides d'octobre, l'an quatorzième de notre pontificat. »

Cette lettre fit reprendre courage aux prélats, qui se préparèrent intrépidement au voyage projeté, espérant bien que sans nul doute le seigneur pape, avec la faveur de Dieu, leur aurait au moins préparé par mer des moyens de transport, qui leur offriraient toute sécurité. Cependant les prélats anglais, acquies-

çant aux conseils des Français, gagnèrent, chemin faisant, les lieux les plus sûrs. L'évêque de Norwich, par exemple, et quelques autres attendirent prudemment, et en silence, dans ces retraites quelle serait la suite des événements.

Situation déplorable de la ville de Faenza. — La cour de Rome comparée a une courtisane. — Extorsion tentée par le pape sur l'église de Bourg. — Vers cette époque, le seigneur empereur réduisit à une telle extrémité la ville de Faenza, en Italie, qu'il assiégeait depuis longtemps, que ceux des assiégés qui paraissaient les plus forts et les plus riches étant devenus faibles et pauvres, et craignant que des bouches inutiles ne consommassent le peu de vivres qui leur restait, firent sortir la populace par les grandes portes et par les portes dérobées. En effet, ils souffraient eux-mêmes de la faim et de la disette en tout genre. Bientôt réduits à une plus grande misère encore, ils forcèrent violemment, dans l'angoisse de leur âme, les femmes, les enfants et les servantes à sortir de la ville. Celles-ci, croyant trouver miséricorde auprès de l'empereur, allèrent se présenter à lui les cheveux épars et en désordre ; et ces malheureuses, que leur sexe rendait plus délicates et plus misérables, se prosternèrent aux portes de son camp, en poussant des cris lamentables et en demandant que la miséricorde impériale épargnât leurs maris. L'empereur les ayant entendues, mais ne les exauçant pas, répondit d'un ton violemment courroucé : « Qu'elles

« aillent vers leurs maris et vers leurs seigneurs, que « je déclare coupables de lèse-majesté, devant Dieu « et devant les hommes. Comme jadis ils n'ont pas « eu pitié de moi, il serait injuste qu'aujourd'hui « ils obtinssent miséricorde. En effet, un jour que « je me trouvais enfermé dans leur ville, ils ont fer- « mé leurs portes devant et derrière moi, et ont ourdi « sur-le-champ le complot de m'étouffer. Ils ont « même tué méchamment un autre qui me ressem- « blait et qui avait été adroitement revêtu des armes « impériales, croyant que c'était moi leur seigneur « qu'ils avaient étouffé sans nul doute. Ils ont en- « core traité ignominieusement ma mère, et lui ont « fait subir toute sorte d'affronts, lorsqu'elle a passé « par leur ville; ils ont irrévérencieusement mutilé « le cheval sur lequel elle était montée, sévissant « ainsi contre un animal privé de raison, et n'épar- « gnant ni la dignité royale ni même la faiblesse du « sexe. Il est donc juste qu'ils subissent la peine du « talion. » Après avoir fulminé cette sentence contre ces malheureuses femmes qui étaient pâles et pouvaient à peine se soutenir, tant elles étaient faibles, il ordonna qu'on les chassât et qu'on les fît rentrer dans la ville d'où elles étaient sorties. A cette nouvelle, les habitants, comprenant quelle était leur misère, envoyèrent en députation solennelle des hommes vénérables qui firent en pleurant, à l'empereur leur seigneur, la proposition suivante, à savoir : qu'il serait permis aux habitants de sortir de leur ville qui serait rendue au magnifique empereur comme à leur

seigneur naturel; qu'ils auraient seulement la vie sauve; qu'ils sortiraient nus, ne gardant que leurs haut-de-chausses; qu'ils iraient en quelque lieu du monde qu'il plairait à l'empereur de les envoyer; qu'enfin, vagabonds et exilés, ils seraient frappés d'une pauvreté perpétuelle. L'empereur répondit ainsi à leurs supplications: « Comme ils n'ont pas « voulu, au temps de leur prospérité, rentrer en eux-« mêmes et me reconnaître pour seigneur, moi je ne « les écouterai pas lorsqu'ils crient dans leurs tribu-« lations. Car celui qui pèche autant qu'il est pos-« sible de pécher, quand il le peut, mérite d'être puni « autant qu'il peut être puni. » Les habitants, en apprenant cette réponse, tombèrent dans un abîme de désespoir et privés de tout espoir de salut, ils furent saisis d'une douleur plus violente encore, au milieu de leur ville où tout déjà était en confusion.

Vers le même temps, par la permission ou par les soins du pape Grégoire, l'insatiable cupidité de l'église romaine, confondant ce qui est licite et ce qui est illicite, en vint au point que, semblable à une courtisane effrontée du plus bas étage, qui se vend et se livre à tout venant, elle regarda l'usure comme une légère inconvenance, et la simonie comme une chose bienséante; en sorte qu'elle souilla de sa contagion les provinces avec lesquelles elle était en rapport, et même la pureté de l'Angleterre. Quoique les exemples se présentent en foule, j'ai jugé à propos d'en choisir un, et de raconter brièvement le fait, pour qu'on voie avec quelle justice la colère di-

vine se souleva, quoique tardivement, contre ladite cour romaine.

Le seigneur pape Grégoire, désirant venir au secours d'un de ses amis spéciaux, envoya des lettres en Angleterre, par lesquelles il chercha à appesantir sa main sur les églises. Or, à cette époque, un mandat apostolique fut adressé à l'abbé et au couvent de Bourg. Il contenait des prières menaçantes et des avertissements terribles, pour déterminer les moines à abandonner au pape le revenu d'une église dont le patronage leur appartenait, lequel revenu s'élevait annuellement à cent marcs au moins. Le pape ajouta que, si ce revenu pouvait être doublé, la chose lui conviendrait fort ; que, de son côté, il leur octroierait cette église pour être tenue de lui à titre de ferme annuelle, à condition qu'ils paieraient annuellement au seigneur pape cent marcs pour cette église et pourraient garder tout le reste pour leurs propres besoins. Et pour que le seigneur pape pût obtenir plus facilement le consentement du susdit abbé et du couvent, à un traité de cette espèce (qui mérite bien plutôt les noms de pacte pernicieux, de simonie et de fraude occulte), en leur présentant ledit traité comme avantageux pour eux, il écrivit à quelques clercs transalpins qui possédaient en Angleterre de riches bénéfices, pour qu'ils donnassent aux moines des conseils efficaces à ce sujet, et même qu'ils les forçassent à consentir, en vertu de certains pouvoirs qu'il leur confiait. Ceux-ci, obéissant aux ordres du pape, vinrent au Bourg, et ayant convoqué les moines, ils leur

dirent : « Voyez, frères et amis, quel grand service « le pape veut vous rendre. Il est là sous votre « main. En effet, le pape sollicite de vous ce que « vous devriez solliciter très-humblement de lui, les « genoux courbés et les mains jointes. » Après avoir expliqué par ordre tout ce que le pape attendait d'eux, les susdits clercs se portèrent eux-mêmes pour cautions et exécuteurs fidèles, promettant de tout terminer heureusement au nom du pape, pourvu que les moines, faisant de nécessité vertu, accédassent secrètement, comme pour éviter le scandale, à ce qu'on leur demandait. Or, le couvent répondit qu'il ne pouvait agir ainsi sans la permission du roi, qui était le patron et le fondateur de ladite église de Bourg et de beaucoup d'autres églises du pays. Les clercs au contraire demandaient que ce marché se fît secrètement, espérant pouvoir réussir à pareille chose dans les autres églises, et tirer des conséquences en se fondant sur l'exemple de cette concession. Mais les moines, ne voulant pas être circonvenus par des discours fallacieux, demandèrent un délai, jusqu'à ce que leur abbé, qui alors était absent, fût de retour au monastère et eût donné son consentement à cette demande, si la chose lui paraissait convenable. Ils députèrent donc vers leur abbé pour lui expliquer la chose en détail. L'abbé, de son côté, chargea un de ses clercs, homme fidèle et prudent, nommé Richard de Bourg, d'en référer au roi et à son conseil, et d'insister sur les périls qui en pourraient résulter. Le roi, comprenant qu'un pareil traité était nuisible à cette

église et pouvait l'être pour les autres, et considérant qu'il était leur défenseur, leur patron et leur guide, détesta les piéges cachés et l'avarice de la cour romaine, et défendit formellement que l'air fût désormais infecté d'un abus si énorme.

MIRACLES DE SAINT EDMOND. — LES MOINES DE CANTORBÉRY OBTIENNENT L'ABSOLUTION DU PAPE. — ILS ÉLISENT POUR ARCHEVÊQUE BONIFACE. — PARTICULARITÉS A CE SUJET. — Vers la même époque le nom solennel, l'illustre mémoire du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, et les miracles de sa sainteté se répandirent si heureusement et si glorieusement dans les pays d'en deçà des Alpes, que par les miracles inouïs que Dieu daigna opérer en sa faveur, les hommes pouvaient se croire revenus au temps des apôtres. Aussi une foule d'archevêques, d'évêques, d'illustres seigneurs et d'un peuple innombrable d'hommes et de femmes, attirés, pour ainsi dire, par la bonne odeur de ses parfums, vinrent des pays les plus éloignés visiter son tombeau à Pontigny, et y implorer avec grande dévotion l'intercession du même Edmond.

En Angleterre aussi, à Catesby, maison de religieuses, où ledit archevêque Edmond laissait deux de ses sœurs qui étaient religieuses, et où en vue de charité il avait donné son pallium à l'une d'elles, Dieu daigna opérer tant de miracles, que la multitude des prodiges qui y éclatèrent demanderait des détails spéciaux qui nous entraîneraient trop loin.

Vers le même temps, les moines de Cantorbéry envoyés à Rome au nom de leur couvent, pour obtenir l'absolution de la sentence lancée terriblement contre eux par l'archevêque, revinrent au mois d'avril de la cour romaine, et en rapportèrent la permission de se faire absoudre à cautèle [1], après avoir remis leur affaire à l'arbitrage de l'abbé et de l'archidiacre de Saint-Albans, ainsi que du prieur de Dunstable.

Mais leur ancien persécuteur, maître Simon de Langton, archidiacre de Cantorbéry, mit obstacle à cette absolution, et s'y opposa en interjetant aussitôt appel; assurant expressément que ces lettres d'absolution avaient été obtenues méchamment par de fausses suggestions et par la suppression de la vérité. Mais les moines, qui avaient promis pour sûr au roi, d'après les supplications très-instantes de ce dernier, d'élire Boniface pour leur archevêque, se plaignirent amèrement auprès de lui de l'affront que leur faisait l'archidiacre Simon, et de sa malice rusée. Le roi prenant parti pour les moines, et séduit par la promesse qu'ils lui faisaient d'élire Boniface, adressa des menaces terribles au même archidiacre Simon, lui déclarant que, s'il ne se désistait au plus vite de son projet téméraire, il sentirait en tous points les effets de l'indignation royale. Ledit archidiacre Simon en étant averti, et sachant que le pape n'offenserait en rien le roi; considérant d'ailleurs qu'il était bien vieux

[1] Terme en usage dans le droit canonique quand on parle des absolutions qu'on prend pour se mettre en sûreté de conscience.

et bien cassé pour repasser encore une fois les Alpes, se tint tranquille et renonça au projet qu'il avait conçu. Or, les moines de Cantorbéry, considérant que le pape et le roi se rendaient mutuellement de bons offices, et qu'ils cédaient l'un l'autre à leurs prières réciproques, élurent pour pasteur de leurs âmes, après avoir invoqué la grâce de l'Esprit saint et du roi, Boniface, élu évêque de Bellay, homme de haute stature et de bonne mine, et qui était l'oncle de dame Aliénor, l'illustre reine d'Angleterre, mais dont les moines susdits ignoraient complétement la science, les mœurs, et même l'âge, et qui d'ailleurs, à ce qu'on disait, était insuffisant pour occuper une si haute dignité, en comparaison des archevêques de Cantorbéry, ses prédécesseurs. Mais les moines avaient réfléchi que, s'ils en élisaient un autre, le roi saurait trouver des exceptions, quelles qu'elles fussent, pour faire casser et réprouver l'élection, lui qui possédait en tous points la faveur du pape. Cependant le roi, voulant contribuer par tous les moyens possibles à la promotion dudit Boniface, qui déjà était élu ou sur le point de l'être, et en même temps exalter sa renommée, de peur que par hasard le seigneur pape ne le réprouvât, comme insuffisant, fit rédiger, à l'effet de le présenter comme un homme suffisant et propre à remplir une si haute dignité, une charte où l'on faisait outre mesure l'éloge de la personne dudit Boniface; et il apposa le sceau royal au même écrit en témoignage de la vérité. Il envoya ensuite cette charte aux évêques et aux abbés, leur ordonnant ou les suppliant

impérieusement d'y apposer semblablement leurs sceaux, pour confirmer par leur témoignage authentique les assertions du roi. Beaucoup d'entre eux ne voulant pas agir contre l'intégrité de leur conscience, et redoutant ce précepte du Seigneur : « Tu ne porteras pas faux témoignage, » refusèrent avec fermeté d'obéir à cet ordre. Mais la plupart des clercs les plus hauts placés, à savoir, quelques évêques et abbés, effrayés et énervés par les menaces du roi, perdirent la crainte de Dieu, et sacrifiant à un homme plus qu'à Dieu, apposèrent leurs sceaux, comme gages et comme témoignages de leur foi. Ils acceptèrent même gracieusement pour leur supérieur ledit Boniface, qui leur était désigné comme issu d'une très-noble race, et comme lié spécialement avec les principaux personnages des deux royaumes, étant bien fait de sa personne et suffisant pour cette dignité. Néanmoins les moines de Cantorbéry, qui avaient été circonvenus par les instances du roi, se repentirent grandement d'avoir cédé au roi sur ce point. Aussi quelques-uns des moines, rentrant en eux-mêmes et reconnaissant leur misère, abandonnèrent leur église, et se réfugièrent dans l'ordre des Chartreux pour y faire pénitence perpétuelle.

Le comte de Provence demande secours au roi de France, son gendre. — Les Vénitiens font une guerre funeste a l'empereur. — L'empereur résiste a la fois a tous ses ennemis. — Dans le même laps de temps, le comte de Provence Raymond, père des deux reines

de France et d'Angleterre, envoya à plusieurs reprises des ambassades nombreuses et solennelles au roi de France, son gendre, pour lui demander instamment qu'il daignât lui fournir des secours efficaces, à lui qui était son beau-père et son ami. Car le comte de Toulouse, d'après les ordres de l'empereur, l'attaquait vigoureusement au moment où il était privé de tout moyen de résistance et le fatiguait par une guerre d'extermination ; tandis qu'il avait dépensé tout l'argent que lui avait fait passer le roi d'Angleterre. Le roi de France écrivit donc, tant à l'empereur qu'au comte de Toulouse, pour leur demander, en termes bienveillants, qu'ils daignassent épargner son beau-père par égard et par amour pour lui. Le roi d'Angleterre et son frère, le comte de Cornouailles Richard, adressèrent aussi à l'empereur des lettres qui contenaient les mêmes sollicitations. Ce qui fit que le comte de Provence put goûter peu [1] de temps après la sécurité et le repos.

Sur ces entrefaites, les Vénitiens firent puissamment et opiniâtrément la guerre à l'empereur, tant sur terre que sur mer, par tous les moyens qu'ils purent inventer ou qui étaient en leur pouvoir, pour venger la mort du podestat de Milan, fils de leur doge. En effet, le même empereur, comme nous l'avons dit, l'avait fait prisonnier dans la bataille livrée près de Milan, l'avait incarcéré, et après l'avoir fait condamner judiciairement, lui avait infligé la peine capitale.

[1] *Multo post*. J'ajoute *haud* ou *non*.

Vers le même temps, le seigneur empereur Frédéric s'empara par la force de la très-illustre ville de Faenza qu'il avait longtemps et vigoureusement assiégée, et qui était hors d'état de résister davantage. Or, ce siége avait duré près d'un an, et il y avait dépensé de fortes sommes d'argent. Oh! quelle sollicitude, quels soucis de tous les genres déchiraient, à cette époque, le cœur de l'empereur, obligé de défendre l'empire [sur tous les points]. En effet, il avait sur pied six armées, grandes, nombreuses et formidables: l'une qu'il commandait en personne; la seconde, qui était double, se composant d'une flotte destinée à arrêter du côté de Gênes les députés et les prélats qui avaient méprisé les avis de l'empereur; et d'une armée de terre qui occupait les côtes de la mer. Celle-là était commandée par le fils de l'empereur, Henri, roi de Gallury et de Torres, qui ne cessait de dévaster les champs de blé et les vignes des Génois. La troisième avait pour chef un autre de ses fils, Conrad, héritier du royaume de Jérusalem; et c'était une armée magnifique, tant pour la bravoure que pour le nombre, levée dans toute l'Allemagne et dans les pays adjacents qui sont soumis à la domination impériale. Elle devait repousser les Tartares. Ledit Conrad en était le principal capitaine, et avait avec lui les ducs d'Autriche, de Saxe et de Bavière, beaucoup de seigneurs, tant prélats que laïques, qu'il serait trop long d'énumérer, et une foule de populaire dont on ne peut dire le nombre. Tous, d'un commun accord et avec un zèle plein d'allégresse, avaient pris la croix et

étaient disposés à combattre, au péril de leurs jours, contre les susdits Tartares, pour l'église universelle. La quatrième armée était dans la marche de Trévise, et avait pour chef Thibaut dit le Français, ami spécial du seigneur empereur. La cinquième, dans la marche d'Ancône et dans le Val de Spolète. La sixième, enfin, dans la Terre-Sainte. Elle était commandée par Raoul, maréchal de l'empereur, auquel Raoul le comte Richard avait confié la défense et la garde de tout le territoire acquis ou pacifié en Terre-Sainte, principalement du château d'Ascalon, que le même comte Richard avait magnifiquement fortifié à ses frais, pour la puissance et la gloire de toute la chrétienté.

LES COURTISANS DE HENRI III SÉVISSENT CONTRE LES MOINES DE WINCHESTER. — L'EMPEREUR PREND FAENZA ET PARDONNE AUX CITOYENS. — ATTAQUE DES TARTARES CONTRE LES PEUPLES DU NORD DE L'EUROPE. — LETTRE DU COMTE DE LORRAINE AU COMTE DE BRABANT AU SUJET DE CE PEUPLE. — GRANDE AGITATION PARMI LES ROIS DE L'EUROPE. — PAROLES DE SAINT LOUIS. — LETTRE DE FRÉDÉRIC. — Vers le même temps, quelques satellites courtisans, se fiant sur la volonté royale, et trouvant, selon leur habitude, dans quelques paroles légères des motifs pour commettre des énormités, se rendirent à Winchester et demandèrent arrogamment quels étaient ceux des moines qui refusaient d'obéir aux ordres du roi, relativement à l'élection ou à la postulation de l'évêque de Winchester;

quels étaient ceux qui postulaient si insolemment, l'évêque de Norwich, à savoir Guillaume de Rale, lequel refusait d'obéir au roi ; quels étaient ceux qui ne daignaient céder ni à l'effroi ni aux prières. « O orgueil « des moines [s'écriaient-ils] ! O perversité obstinée « des gens à capuchon ! » Ayant donc fait faire une enquête par le prieur intrus, qui était le machinateur de toute cette perturbation, ils chassèrent les susdits moines du monastère, sans égards pour la vieillesse, pour les personnes, pour l'ordre, sans respect aucun pour l'église ou pour le cloître. Ils leur firent même souffrir la prison, la faim, les outrages, l'infamie, d'une manière indigne et vile, à l'ignominie et à l'opprobre de tout l'ordre monastique.

Vers le même temps, le seigneur empereur Frédéric, ayant assiégé et pris, comme nous l'avons dit, la ville royale de Faenza, et l'ayant soumise à sa domination et pliée à ses volontés, les habitants, pâles et amaigris par une longue disette et par les horreurs d'un dénuement de tous les genres, vinrent se jeter en foule aux pieds de l'empereur, et se prosternant humblement, demandèrent miséricorde en pleurant et en sanglotant. Au moment où tous ces malheureux, qui avaient si longtemps amassé contre eux la colère impériale, pensaient qu'ils allaient être condamnés à des supplices raffinés, tant pour leur ancien crime, dont nous avons parlé, que parce que l'empereur avait dépensé un argent immense à ce siége, qui avait duré si longtemps et qui avait occasionné tant de frais; la généreuse clémence du vain-

queur les épargna : ce qui lui concilia les cœurs de beaucoup de gens. En effet, c'est le propre d'un sang généreux d'user de miséricorde quand il voit les rebelles abattus. On peut citer ici ces vers d'un poëte :

« C'est assez pour le lion magnanime d'avoir terrassé ses ennemis ; « son combat finit avec sa victoire. Mais la vile race des loups, des ours « et de tous les animaux plus immondes encore, vient se jeter sur cette « proie expirante. »

Dans le cours de ces événements, cette race inhumaine, farouche, barbare, indomptée et sans lois, qu'on appelle les Tartares, attaqua audacieusement et violemment le territoire des chrétiens du côté du nord et de l'aquilon, y commit d'épouvantables dévastations, et jeta parmi la chrétienté tout entière l'horreur et l'effroi. Déjà ils avaient presque réduit en déserts, par leurs cruautés inouïes, la Frise, la Gothie, la Pologne, la Bohême et les deux Hongries en grande partie, après avoir mis en fuite et égorgé les princes, les prélats, les habitants des villes et des campagnes [1]. Les lettres suivantes, adressées dans les

[1] « Les Mongols, après avoir soumis la Russie, envahirent la Pologne dans le cours de l'année 1240. Victorieux à la bataille de Schidlow, en 1241, ils mirent le feu à Cracovie et marchèrent sur Liegnitz en Silésie, où une armée nombreuse de croisés s'était rassemblée (ı Wolstadt) sous les ordres de Henri, duc de Breslau. Ce prince fut défait et tué dans l'action. Toute la Silésie, ainsi que la Moravie, fut alors cruellement dévastée.... Les Hongrois établirent négligemment leur camp sur les bords du Sajo ; ils y furent surpris par les Mongols qui en firent un carnage effroyable. Leur roi Béla IV se sauva avec peine dans les îles de la Dalmatie. » KOCH, *Tabl. des Rév.*, période IV.

pays citérieurs, rendent évidemment témoignage de ces événements désastreux. Elles étaient ainsi conçues :

« Henri, par la grâce de Dieu, comte de Lorraine, palatin des Saxons, à son beau-père et seigneur, qu'il aime et aimera toujours, l'illustre prince duc de Brabant, zèle et empressement à le servir selon son bon plaisir. Les malheurs qui ont été prédits anciennement dans les saintes Écritures pullulent aujourd'hui, et naissent de toutes parts en punition de nos péchés. En effet, une nation cruelle et innombrable, race farouche et sans lois, a envahi et occupe les terres voisines de nous. Déjà elle est parvenue jusqu'au pays des Polonais, après avoir parcouru beaucoup d'autres terres et avoir exterminé les peuples. En cette occasion, nous avons été instruit et appelé, tant par des messagers particuliers que par ceux de notre cher cousin le roi de Bohême, à l'effet de nous armer en toute hâte pour venir à son secours et à la défense des fidèles. En effet, il est véritablement et pleinement constant pour nous que cette même nation des Tartares envahira cruellement et impétueusement le pays des Bohémiens vers l'octave de Pâques, et qu'elle y commettra des ravages épouvantables, si on ne porte audit roi secours à propos. Comme la maison qui brûle est celle qui touche à la nôtre; comme la terre voisine de la nôtre est exposée à la dévastation, et que quelques parties mêmes en sont déjà dévastées, nous demandons et invoquons avec anxiété et avec larmes, pour l'église universelle,

l'aide et le conseil de Dieu et de nos voisins nos frères. Comme tout retard serait dangereux, nous vous supplions, avec les plus vives instances, de courir aux armes le plus tôt possible pour nous secourir (car il y va de votre délivrance aussi bien que de la nôtre) ; de lever activement une nombreuse chevalerie, composée d'hommes nobles, puissants et intrépides, qui mettront sur pied leurs vassaux ; enfin de les tenir vivement en haleine pour que vous les trouviez prêts et dispos, quand nous vous aurons envoyé une seconde fois nos députés. Quant à nous, par le ministère de nos prélats ainsi que des frères prêcheurs et mineurs, nous faisons prêcher généralement une croisade, puisqu'il s'agit des intérêts du Dieu crucifié ; nous faisons ordonner des oraisons et des jeûnes ; nous convoquons, sans exception, tous les habitants de nos terres à la guerre de Jésus-Christ. Nous ajoutons encore à cela qu'une grande partie de cette exécrable nation, avec une autre armée qui s'est jointe à eux, dévaste la Hongrie avec une barbarie inouïe ; au point que le roi de ce pays, à ce qu'on assure, n'est plus maître que d'une petite portion de ses états. Enfin, pour dire beaucoup de choses en peu de mots, l'église et le peuple des contrées boréales et septentrionales sont tellement opprimés, tellement désolés par des fléaux de tous les genres, que jamais, depuis le commencement du monde, ces pays n'avaient eu à souffrir de si affreuses calamités. Donné l'an de grâce 1241, le jour où l'on chante : « Réjouis-toi, Jérusalem. » — Telle fut aussi la teneur des lettres

envoyées à l'évêque de Paris de la part du duc de Brabant. L'archevêque de Cologne écrivit à peu près dans les mêmes termes au roi d'Angleterre.

C'est pourquoi, à l'occasion de ces douloureuses tribulations et de la discorde, funeste pour l'église, qui divisait le seigneur pape et le seigneur empereur, on ordonna, dans divers pays, des jeûnes et des oraisons, avec d'abondantes distributions d'aumônes, afin que le Seigneur, ce magnifique vainqueur de ses ennemis, qui triomphe également par les mains de peu ou de beaucoup, prît son peuple en pitié, et daignât écraser l'orgueil des Tartares.

Au moment donc où ce formidable fléau de la fureur du Seigneur menaçait les peuples, la reine Blanche, mère du roi de France, dame vénérable et chérie de Dieu, s'écria, en recevant ces terribles nouvelles : « Roi Louis, mon fils, où êtes-vous? Celui-ci s'approchant, lui dit : « Qu'y a-t-il, ma mère? » Alors celle-ci, poussant de profonds soupirs et laissant échapper un torrent de larmes, lui dit en considérant ce péril, toute femme qu'elle était, avec plus de fermeté que les femmes n'en ont d'ordinaire : « Que faut-il faire, mon très-cher fils, dans « un événement si lugubre, dont le bruit épouvan-« table s'est répandu jusque chez nous? Nous tous « aujourd'hui, ainsi que la très-sainte et sacrée « église, sommes menacés d'une destruction géné-« rale, par l'invasion de ces Tartares qui viennent « sur nous. » A ces mots, le roi répondit d'une voix

triste, mais non sans une inspiration divine : « Que « les consolations célestes nous soutiennent, ô ma « mère ! Car si cette nation vient sur nous, ou nous « ferons rentrer ces Tartares, comme on les appelle, « dans leurs demeures tartaréennes d'où ils sont « sortis, ou bien ils nous feront tous monter au « ciel. » Comme s'il eût dit : « Ou nous les repousserons, ou, s'il nous arrive d'être vaincus, nous nous en irons vers Dieu, comme des confesseurs du Christ, ou comme des martyrs. » Et cette parole remarquable et louable ranima et encouragea non-seulement la noblesse de France, mais encore les habitants des provinces adjacentes. Le seigneur empereur, instruit aussi de cette invasion, écrivit en ces termes aux princes chrétiens, et principalement au roi d'Angleterre :

« Frédéric, empereur, etc., au roi d'Angleterre, salut. Il se passe des événements qui intéressent tant l'empire romain, comme chargé de la propagation de l'Évangile, que tous les royaumes du monde attachés au culte chrétien par un zèle spécial ; et quoique la vérité des faits ne soit parvenue que tardivement à notre connaissance, nous ne pouvons nous empêcher de vous les communiquer. Or, une race sortie depuis longtemps des extrémités de la terre, est venue des pays du midi, et après avoir été longtemps cachée sous la zone torride et avoir été brûlée par le soleil, elle s'est ensuite dirigée du côté du nord ; elle y a séjourné longtemps après avoir occupé le pays par la force, et elle y a multiplié

comme le houx. Ce sont des peuples barbares de nation et de vie : on ne sait si leur nom de Tartares leur vient de leur origine ou du lieu qu'ils habitent ; et ils semblent réservés, à l'époque actuelle, dans les prévisions des jugements divins, pour la répression et la correction du peuple de Dieu : plaise à lui que ce ne soit pas pour la ruine de toute la chrétienté. Des calamités publiques ont donc suivi cette invasion ; la désolation commune des royaumes en est résultée, ainsi que la dévastation des terres fertiles que cette race impie a parcourues. N'épargnant ni âge, ni sexe, ni dignité, elle se tient pour assurée d'anéantir le reste du genre humain, parce que, confiante dans sa puissance immense, et dans son nombre incomparable, elle aspire à dominer et à régner seule sur toute la surface de la terre. Après avoir livré au pillage et à la mort toutes les contrées que leurs yeux avaient pu apercevoir, après avoir laissé derrière eux d'immenses déserts, ils sont arrivés dans le pays de la nombreuse peuplade des Comans[1]. Là les Tartares, ou plutôt les Tartaréens susdits, gens prodigues de leur vie, pour qui les arcs, les flèches,

[1] Avant la grande invasion des Mongols, les Bulgares et les Comans, nommés aussi Palowziens, demeuraient au nord de la mer Caspienne entre l'Iaïk, le Wolga et le Tanaïs. Les Comans étaient plus rapprochés de ce dernier fleuve. Jean du Plan Carpin, au chap. 2 de ses *Voyages*, appelle Comanie toute l'étendue de pays qui est arrosée par les quatre grands fleuves le Dnieper, le Tanaïs, le Wolga et l'Iaïk. Rubruquis donne la même étendue à la Comanie qu'il traversa en 1253, et lui assigne la Russie pour frontière du côté du nord. Selon lui, les Comans s'appelaient eux-mêmes Kaptschaks. (Note de KOCH.)

et les javelots de trait dont ils font un usage continuel, sont plus familiers que nos armes, et qui ont des bras plus nerveux et plus exercés que les autres nations, dispersèrent complétement cette peuplade, et la vainquirent; et le glaive des Tartares se baigna dans le sang de ceux qui ne purent se soustraire à leur fureur par la fuite. Leur voisinage ne put cependant inspirer assez de prudence et de précaution aux Ruthènes[1] qui n'étaient point fort éloignés, pour que ceux-ci, qui n'avaient jamais vu cette nation inconnue, et qui devaient être effrayés par l'incendie qui approchait, essayassent de se prémunir contre les incursions des Tartares, ou au moins pourvussent à leur salut. Or, ces barbares apparaissent tout à coup pour le pillage et l'extermination. Aussi quand cette nation farouche, qui s'élance avec la même rapidité que la colère de Dieu ou qu'un éclair, se fut soudain jetée sur eux et les eut attaqués, la ville de Kiew[2], la plus grande des villes de cette contrée, fut assiégée et emportée d'assaut; et tout ce noble royaume, dont les habitants furent massacrés, fut livré à la ruine et à la dévastation. Un pareil sort aurait dû faire prendre des précautions aux Hongrois qui étaient voisins; mais leur négligence méprisa les moyens de se fortifier et de se défendre. Car leur roi, trop insouciant et trop sûr de lui,

[1] Désignation des peuples d'une partie de la Russie. Les termes scandinaves et finois *Roots*, *Ruotzi*, (*Roos Lagen*) reparaissent dans celui de *Rutheni*.

[2] Il y a dans le texte *Cleva*.

après avoir été requis par des députés et des messages envoyés par les Tartares, de s'attirer leur bienveillance en se soumettant sans délai, lui et son royaume, s'il tenait à sa vie et à celle des siens, aurait dû être effrayé et averti ; il aurait dû exhorter les siens ou les autres à se prémunir au plus tôt contre les incursions des Tartares, pour se protéger lui et les siens. Mais ceux-ci, méprisant leurs ennemis par orgueil ou par ignorance, et se fiant dans les fortifications naturelles de leur pays, s'endormirent avec mollesse dans le voisinage de l'ennemi. Pendant ce temps les Tartares, arrivant comme un tourbillon, les entourèrent soudain de toutes parts. Les Hongrois, enveloppés contre toute prévision, et se sentant trop faibles, puisqu'ils n'étaient point sur leurs gardes, essayèrent de leur opposer la barrière de leur camp. Au moment où l'armée des Tartares, d'un côté, celle des Hongrois, de l'autre, étaient éloignées de cinq milles seulement, l'avant-garde des Tartares, se glissa furtivement au point du jour, et ayant cerné tout à coup le camp des Hongrois, commença par tuer les prélats et les seigneurs du royaume qui avaient essayé de résister ; ensuite cette race ennemie massacra une multitude infinie de Hongrois, et fit un carnage inouï, tel que depuis les temps les plus anciens, on ne se souvient pas qu'un pareil ait eu lieu dans le conflit d'une seule bataille. Le roi échappa à grand'peine par la fuite, grâce au cheval très-rapide qu'il montait. Accompagné d'un petit nombre d'hommes attachés à sa fortune, il

se sauva en fugitif dans le royaume d'Illyrie[1], menacé d'un sort commun, pour y trouver au moins un asile. Quant aux vainqueurs ils s'emparèrent, avec des cris de triomphe, du camp et des dépouilles des vaincus. Déjà ils ont pénétré dans la majeure et la plus riche partie de la Hongrie, au delà du Danube, dévastant le pays par le fer et par la flamme, avec une férocité sans exemple, et menaçant insolemment de bouleverser le reste, comme nous en avons été instruit par le vénérable évêque de Vatzen, député par le susdit roi de Hongrie vers notre cour, et ensuite vers la cour romaine. Celui-ci, qui d'abord a passé chez nous, a rendu témoignage de ce qu'il a vu, et son témoignage n'est que trop vrai. Car nous avons encore reçu à cet égard de plus amples détails, par les lettres de notre cher fils Conrad, élu roi des Romains, toujours auguste, héritier du royaume de Jérusalem, par celles du roi de Bohême, et des ducs[2] d'Autriche et de Bavière, ainsi que par les paroles des messagers eux-mêmes, que le voisinage des ennemis a dû instruire par expérience. Et ce n'est pas sans une grande perturbation d'esprit, que nous avons pu apprendre ces désastres. Certes, comme le bruit s'en est répandu, et comme la renommée qui précède les faits l'a proclamé, une armée de Tartares, dont on ne peut fixer le nombre, s'avance avec la permission de Dieu et avec des projets de destruction, en trois corps

[1] *Hyllici*. Nous lisons *Illyrici*.
[2] *Ducem*. Nous lisons *ducum*.

séparés. L'un, ayant traversé le pays des Pructènes [1], est entré dans la Pologne. Le prince et le duc de ces pays sont tombés sous leurs coups, et ensuite toute la région a été dévastée par eux. Le second corps des Tartares a pénétré sur le territoire de la Bohême, mais s'est arrêté dans son invasion, parce que le roi de cette terre lui a opposé une vigoureuse résistance. Le troisième corps parcourt la Hongrie, dans la partie qui touche à l'Autriche. Aussi la terreur et l'effroi qui ont trouvé leur principe dans la rage de ces envahisseurs excite et anime chacun : la nécessité qui nous presse, les périls qui nous menacent prochainement, nous font une loi de leur opposer des obstacles. L'extermination générale du monde et principalement de la chrétienté, demande en toute hâte aide et secours. Car c'est une nation farouche et sans lois, qui ignore ce que c'est que l'humanité. Cependant elle a et elle suit un seigneur qu'elle honore et vénère avec obéissance, et qu'elle appelle le Dieu de la terre. Ce sont des hommes d'une petite et courte stature quant à la longueur du corps, mais robustes, larges, bien membrés, nerveux, vaillants et intrépides, toujours prêts à se précipiter dans tous les dangers sur un signe de leur chef. Ils ont la face large, les yeux de travers, et poussent des cris horribles, qui

[1] Ou Pruthènes; une partie de la Prusse actuelle. Avant l'an 997, époque du martyre de saint Adelbert, on ne connaissait point le nom des Prussiens ou Porusiens. S'il est vrai que ce nom vienne du mot slave *Po* (auprès) et de Russes, on verra également dans les Pruthènes les voisins des Ruthènes, *Po-Ruthènes;* l'analogie est évidente.

expriment bien la férocité de leurs cœurs; ils sont vêtus de peaux non tannées, et sont défendus par des cuirs de bœufs, d'ânes, ou de chevaux, cousus à des lames de fer : ce sont les armures dont ils se sont servis jusqu'à présent. Mais, ce que nous ne pouvons dire sans soupirer, ils se sont déjà revêtus d'armures plus convenables et plus élégantes avec les dépouilles des chrétiens, afin que nous soyons plus honteusement et plus douloureusement massacrés avec nos propres armes : c'est la colère de Dieu qui le veut. De plus, ils sont montés sur de meilleurs chevaux, ils se nourrissent d'aliments moins grossiers, ils sont couverts d'habillements moins sauvages. Ces Tartares sont d'incomparables lanceurs de flèches; ils portent des outres artistement fabriquées, avec lesquelles ils traversent sans dommages les fleuves les plus rapides et les marais. On dit que leurs chevaux, quand les provisions viennent à manquer, se contentent des écorces des arbres, des feuilles, et des racines des herbes; ils emmènent leurs chevaux avec eux et ne les en trouvent pas moins très-agiles et très-robustes en cas de besoin. Or, nous qui prévoyions et présagions, en quelque façon, tous ces désastres, nous nous souvenons que nous avons fréquemment requis par lettres et par messagers votre excellence royale, ainsi que les autres princes chrétiens; les sollicitant et les avertissant avec instance, afin que l'unanimité de la dilection et de la paix régnât entre ceux qui siégent sur le tribunal de la puissance; que les dissensions qui trop souvent font tort à la république du Christ

fussent apaisées ; qu'ils se levassent avec allégresse et concorde, pour arrêter les progrès de cette race qui est venue dernièrement se jeter sur nous, puisque les traits ont coutume de blesser moins quand on les prévoit ; qu'enfin nos ennemis communs n'eussent pas à se réjouir en voyant tant de dissensions pulluler entre les princes chrétiens, et leur faciliter la préparation de leurs voies. Hélas, mon Dieu ! Combien de fois et combien n'avons-nous pas voulu nous humilier, quelles bonnes intentions n'avons nous pas manifestées, pour que le pontife romain se désistât du scandale de dissension soulevé contre nous dans l'univers, et qu'il réprimât, avec plus de modération, les mouvements impétueux de sa colère inconsidérée, de manière à ce que nous pussions réussir dans la pacification de ceux qui nous sont soumis de droit, que nous pussions gouverner paisiblement, et qu'il ne protégeât plus les rebelles, dont la plus grande partie est encore soutenue par lui ? Car si nous avions pacifié nos états, si nous avions soumis les rebelles, contre qui nous avons épuisé une grande partie de nos forces et dépensé beaucoup d'argent, notre puissance se relèverait et se soulèverait avec plus d'énergie contre les adversaires communs. Loin de là, cet homme qui ne sait point régler les discours erronés de sa langue, a mis sa volonté à la place de la justice ; il a dédaigné de mettre un terme aux dissensions de tout genre qu'il avait suscitées ; il a fait prêcher contre nous, qui sommes le bras et l'avocat de l'église, la croisade qu'il aurait dû proclamer, comme il conve-

nait contre la tyrannie des Tartares ou des Sarrasins, qui envahissent et qui occupent la Terre-Sainte ; il a secondé nos rebelles, qui conspirent expressément contre notre honneur et notre renommée. Or, tandis que notre premier et notre plus important souci doit être de nous débarrasser de nos ennemis intérieurs et domestiques, comment repousserons-nous les barbares ? Ces Tartares qui, tout en n'étant pas éclairés par la loi divine, n'en sont pas moins fort avancés dans les ruses de guerre, ont appris, au moyen de leurs espions qu'ils ont envoyés de tous côtés, la discorde publique, les endroits faibles et mal défendus des pays chrétiens, la haine qui divise les rois, le conflit des royaumes : tout cela les a animés et encouragés plus fortement encore. Oh ! combien l'énergie peut être doublée par l'allégresse et la confiance. Il faudra donc, Dieu aidant, que nous employions nos forces et notre activité à faire face des deux côtés, et à repousser, ici et là, le scandale qui déchire l'église, par les coups des ennemis intérieurs, par les coups des ennemis barbares. Or, nous avons détaché notre cher fils Conrad et les autres princes de notre empire, avec mission expresse d'opposer une puissante résistance aux invasions et aux attaques de ces ennemis barbares. C'est pourquoi, à la vue de la nécessité commune, nous adjurons du fond du cœur, votre sérénité au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, auteur de notre foi chrétienne, de veiller sur vous et sur votre royaume (que Dieu conserve en état de prospérité) avec la plus instante sollicitude et la dé-

libération la plus profonde, de rassembler sans retard des hommes d'armes et une vaillante chevalerie, et de faire activement des provisions d'armes; sollicitant cela de vous, au nom de l'effusion du sang du Christ et de l'alliance de parenté qui nous unit. Que ces guerriers se préparent donc à la délivrance de la chrétienté; qu'ils viennent combattre avec nous vigoureusement et prudemment, afin qu'en réunissant nos forces, nous puissions obtenir la victoire, à la louange du Dieu des armées, contre ces ennemis qui se proposent déjà d'entrer sur le territoire de Germanie, qui est comme la porte des chrétiens. Et ne jugez pas à propos de passer ces choses sous silence, ou d'avoir recours à des délais et à des retards. Car s'ils entrent sur le territoire de Germanie (ce dont le ciel nous préserve), et qu'ils n'y trouvent pas des obstacles et des barrières, les autres peuples n'ont plus qu'à attendre sur le seuil les éclairs de la tempête qui viendra tout à coup les assaillir; tempête qui, nous le croyons, a éclaté d'après un jugement divin, parce que le monde est souillé d'impuretés en tout genre; parce que la charité de plusieurs, par qui la foi devrait être propagée et affermie, s'est refroidie; parce qu'enfin leur exemple pernicieux a corrompu le monde par des usures de toute espèce et par l'esprit de simonie et d'ambition. Que votre excellence prenne donc des précautions, et comme les ennemis communs se déchaînent dans les pays voisins, hâtez-vous de prendre vos mesures pour leur résister. Car cette race, qui n'a nul souci des dangers

les plus terribles, ne s'est soulevée de son pays que dans l'intention de soumettre l'Occident tout entier à sa domination (ce dont Dieu nous garde), et de bouleverser et d'anéantir la foi et le nom du Christ. Enivrés des victoires inopinées qu'ils ont obtenues jusqu'ici par la permission de Dieu, les Tartares en sont venus à un tel point de démence, que déjà ils regardent comme conquis pour eux les royaumes du monde, et qu'ils réduisent aux plus vils offices, domptent et courbent sous leurs pieds les rois et les princes qu'ils ont subjugués. Cependant nous mettons notre espérance dans le Seigneur Jésus-Christ, sous la conduite et la direction duquel nous avons triomphé jusqu'ici et avons été délivrés de nos ennemis; comptant que cette race, sortie des demeures tartaréennes, verra son orgueil abattu, et qu'ayant éprouvé les forces de l'Occident, dont elle sentira enfin la puissance contraire, cette nuée de Tartares sera refoulée dans son Tartare. Ils ne se glorifieront plus d'avoir parcouru impunément tant de provinces, d'avoir vaincu tant de peuples, d'avoir commis tant de crimes, lorsqu'un sort fatal, ou plutôt Satan lui-même les aura entraînés contre les aigles victorieuses de la toute-puissante Europe impériale pour y trouver la mort. C'est à ce rendez-vous qu'accourront avec allégresse la Germanie, impétueuse et ardente à la guerre; la France, qui est la mère et la nourrice d'une vaillante chevalerie; l'Espagne, belliqueuse et intrépide; la fertile Angleterre, riche en héros et puissante par ses flottes; l'Allemagne, féconde en guerriers valeureux;

la Dacie, habile dans les combats sur mer; l'Italie indomptée; la Bourgogne, qui ignore la paix; l'Apulie, qui ne peut souffrir le repos; les îles de la mer Grecque, Adriatique et Tyrrhénienne, Crète, Chypre, Sicile, qui fournissent des pirates invincibles; l'Irlande, qui aime le sang; les îles et les pays voisins de l'Océan; la province des Gallois agiles; l'Ecosse marécageuse; la Norvége glaciale: enfin toutes les nobles et fameuses contrées d'Occident, gouvernées par des rois, y enverront une milice choisie, qui marchera sous la bannière de la croix qui vivifie, de la croix, signe redouté, non-seulement par les hommes rebelles, mais encore par les démons furieux. — Donné pendant notre mouvement de retraite, après la reddition et la dévastation de Faenza, le treizième jour de juillet. »

Circonstance particulière de la lettre précédente, adressée au roi de France. — L'empereur soupçonné d'avoir favorisé l'invasion des Tartares. — Telle était la teneur des lettres que le seigneur empereur, intendant soigneux de la chose publique, adressa [aux différents princes], en changeant seulement le titre et quelques mots dans le cours de la missive. Dans celle qu'il adressa au roi de France, le passage suivant mécontenta grandement ce dernier. Le voici: « Nous « nous étonnons que la prudence [ordinaire] des « Français ne démêle pas plus subtilement que les « autres les ruses du pape et ne voie pas quelles sont « ses intentions. En effet, son ambition insatiable se

« propose de soumettre à sa domination tous les « royaumes des fidèles. Le pape tire exemple et con- « séquence de la couronne d'Angleterre, qu'il a foulée « aux pieds, et, pour courber sous sa volonté la hau- « teur impériale, il ose, dans ses efforts présomptueux « et dans son audace téméraire, annoncer des inten- « tions plus insolentes [que jamais]. »

L'étrangeté d'un fait si extraordinaire se répandit bientôt[1] dans toute l'Europe, et pénétra même jus- qu'au pays des Sarrasins. Il s'éleva donc à cet égard des dissensions d'opinions entre plusieurs, dont les avis étaient opposés. En effet, il y en avait qui disaient que l'empereur avait, de son plein gré, soulevé ce fléau des Tartares ; que la lettre élégante qu'on vient de voir n'était qu'un moyen de pallier méchamment une ac- tion si noire; qu'il aspirait, dans ses tentatives inso- lentes, à la monarchie du monde entier et à l'anéan- tissement de la foi chrétienne, à l'exemple de Lucifer ou de l'Antechrist. On lui reprochait des passages de sa lettre, qui ne paraissaient pas conformes à la vérité. Il y est dit que cette nation des Tartares, in- connue au reste des hommes, est sortie des pays du midi, qui sont sous la zone torride : ce qui est évi- demment un conte. Car nous n'avons jamais en- tendu dire qu'ils aient parcouru les pays du midi ou même de l'orient. On soupçonnait de plus que les intrigues impériales n'étaient point étrangères aux démarches secrètes de ces Tartares[2], à leurs machi-

[1] *Clarius*. Adopté la variante *celerius*.

[2] Matt. Pâris est ici l'écho des préjugés de son temps. Mais tous les

nations et à leurs complots, que nul ne pouvait découvrir ; car ils cachent leur idiôme et ont appris à changer d'armures. Si quelqu'un d'entre eux est pris, aucun moyen, employât-on les tourments les plus raffinés, ne peut arracher au prisonnier rien qui fasse connaître leurs mœurs ou leurs projets. Comme l'étendue du monde entier est divisée en sept climats, à savoir celui des Indiens, celui des Éthiopiens ou Maures, celui des Égyptiens, celui des Hiérosolymitains, celui des Grecs, celui des Romains et celui des Français ; comme sur toute la surface de la terre habitable il n'y a point de lieu si reculé où les marchands n'aient pénétré, selon cette parole du poëte : « Le marchand infatigable court jusqu'à l'extrémité « des Indes, » comment se fait-il que ces Tartares,

historiens dignes de foi disent que les préparatifs de Frédéric II pour repousser les Tartares, furent aussi énergiques que bien combinés. PERTZ (*Mon. Hist. Germ.*, tom. IV, pag. 339), a conservé les mesures de précaution ordonnées par l'empereur dans ce pressant danger (année 1241). Nous les traduisons ici :

« 1° Que les princes n'engagent point de bataille en plaine avec les « Tartares, mais qu'ils défendent leurs frontières de peur que s'ils venaient à succomber, ce qu'à Dieu ne plaise, ils ne pussent plus réunir « leurs forces ;

« 2° Qu'ils entretiennent des arbalétriers;

« 3° Qu'on ne brasse point de cervoise, mais que l'on mette le froment « en réserve;

« 4° Qu'on ne transporte pas les provisions de bouche vers le Rhin, « mais seulement vers les lieux de défense ;

« 5° *Item*, que celui qui a trois marcs en revenus ait le bouclier qu'on « appelle *Setzischilt*;

« 6° *Item*, qu'on prohibe toute taverne constamment ouverte;

« 7° Même interdiction d'habits précieux. »

nombreux comme ils le sont, se soient tenus cachés jusqu'ici ? D'où vient entre eux cet accord si funeste et si secret? Ce sont, dit-on, les Hyrcaniens et les Scythes [1], qui se plaisent avidement à verser le sang humain, qui habitent les montagnes et les rudes défilés du nord, qui mènent une vie farouche, et qui adorent les dieux des montagnes à des époques fixées. Ces Tartares, s'étant confédérés avec les Comans, leurs voisins, ont été appelés par les intrigues de l'empereur, et sont venus attaquer le roi de Hongrie et quelques autres seigneurs de l'empire, pour que ledit roi, fatigué de cette guerre, se réfugiât sous les ailes de l'empereur et lui fît hommage, à l'effet d'en obtenir des secours. Aussi, quand ces choses ont eu lieu, les ennemis s'en sont retournés. Mais nous sommes bien loin de penser qu'une si atroce scélératesse puisse se cacher dans le cœur d'un homme.

LE PAPE CONVOQUE LES PRÉLATS EN CONCILE, AU MÉPRIS DE L'EMPEREUR. — CONDUITE HABILE DE L'EMPEREUR. — LES PRÉLATS REFUSENT DE SE RENDRE PAR TERRE AU CONCILE. — ILS S'EMBARQUENT. — L'EMPEREUR LES FAIT SAISIR, AINSI QUE LES LÉGATS. — LETTRE DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC A CE SUJET ET AU SUJET DE LA PRISE DE FAENZA. — LES PRÉLATS SONT ENVOYÉS EN PRISON A NAPLES. — Vers la même époque, par un hasard malheureux, le seigneur [évêque] de Préneste [2], nommé Jacques, anciennement

[1] *Sicii.* Peut-être *Scythæ*?
[2] Préneste, aujourd'hui Palestrine.

légat en France, le seigneur Othon, cardinal-diacre [de Saint-Nicolas], en prison Tullienne, anciennement légat en Dacie, puis en Angleterre, et Grégoire de Romagna, alors envoyé auprès des Génois à titre de légat pour absoudre de tous leurs péchés ceux qui se montreraient obéissants envers lui, demeuraient alors à Gênes, et avisaient au moyen de se procurer une flotte. Or, il y avait avec eux un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés, qui, redoutant les menaces de l'empereur dans le cas où ils passeraient la mer, avaient reçu fréquemment du seigneur pape des messages et des lettres de consolation et d'avis, par lesquelles il leur mandait de ne pas tarder à s'embarquer pour se rendre au concile, et d'obéir promptement à leur père spirituel bien plutôt qu'aux menaces séculières, qu'ils devaient mépriser. Aussi un traité fut conclu entre eux et les Génois, moyennant une forte somme d'argent. Les Génois s'engagèrent à les conduire tous, tant légats que prélats avec leur suite, jusqu'à la cour romaine, et de les y faire parvenir sains et saufs et sans dommage, même contre le gré de l'empereur. Pendant que les prélats s'occupaient avec soin et maturité de cette affaire, et que quelques-uns d'entre eux ne savaient trop que décider pour leur plus grande précaution et sûreté, le seigneur pape leur fit savoir qu'au moment où ils sortiraient du port de Gênes, il enverrait à leur rencontre sur mer, avec le bras séculier, des secours si efficaces et si puissants et équiperait sans nul doute, pour les conduire et les protéger, une expédi-

tion navale si imposante, qu'ils ne trouveraient d'obstacles d'aucun genre, soit de la part de leurs adversaires, soit même de la part de l'empereur, que le seigneur pape avait livré en perdition à Satan, en l'enveloppant dans les liens multipliés de l'anathème. Ces consolations paternelles ranimèrent et encouragèrent tellement les prélats, que chacun d'eux était disposé à s'exposer aux plus grands périls et même à la mort.

Lorsque tous ces arrangements furent parvenus à la connaissance de l'empereur, il comprit que le seigneur pape aspirait ardemment à le renverser, et que c'était pour cela qu'il appelait si instamment les prélats, chez qui il comptait bien ne trouver aucune résistance à ses volontés. Aussi l'empereur commença-t-il à concevoir de grandes craintes Or, il désirait qu'ils opérassent leur voyage par terre en passant dans ses états, afin qu'ils pussent s'instruire pleinement de la justice des prétentions dans lesquelles il mettait sa confiance, de peur qu'ils ne fussent circonvenus par de fausses suggestions; et il avait à cœur qu'ils ne se rendissent pas incontinent à la cour romaine par la route de mer sans avoir reçu les susdits renseignements. Il leur envoya donc une ambassade solennelle au moment où ils se disposaient à s'embarquer, et leur fit savoir, en termes humbles et modérés, qu'ils étaient libres de traverser pacifiquement et en pleine sécurité toutes les terres soumises à sa domination, pourvu qu'ils ne prissent pas la route de mer; et qu'ils pouvaient être assurés que nul des

siens ne les attaquerait pendant le trajet ; que, dans le cas où ils ne voudraient pas ajouter foi aux promesses impériales, ils n'avaient qu'à rédiger un sauf-conduit dans la forme qu'il leur plairait, et il s'engageait formellement à ratifier ce sauf-conduit, de quelque manière qu'ils en eussent dressé les articles. Il ajoutait qu'après leur avoir expliqué à fond et de vive voix les motifs de la présente discorde, et leur avoir donné tous les renseignements possibles à cet égard, il remettrait sa cause fidèlement et avec confiance au concile tout entier, pour être examinée judiciairement et décidée par sentence ; enfin il promettait de se soumettre à l'examen discret d'une assemblée, composé de saints pères si nombreux et si recommandables. C'est ainsi qu'il les sollicita d'être pour lui procurateurs, avocats et juges, avec toutes les instances possibles, employant à la fois la persuasion, l'ordre et la prière, selon cette parole d'un poëte :

« ... Commandements, promesses, prières, il a tout mis en usage. »

L'empereur se plaignit en outre et fortement de l'infatigable persécution que la colère du pape lui suscitait, en sorte qu'il émut les assistants, et les fit presque pleurer ; il assura que le seigneur pape, sans qu'il eût été convaincu ou sans qu'il eût avoué, l'avait fait regarder comme l'hérétique le plus pervers et comme l'adversaire manifeste et acharné de la foi chrétienne ; qu'il l'avait fait excommunier en plu-

sieurs pays, qu'il avait excité le scandale contre lui autant qu'il l'avait su et pu, qu'il avait dénigré d'une manière irréparable son nom et sa renommée, ce qui est sans contredit la chose la plus funeste ; qu'enfin il aspirait de toutes ses forces à le renverser. « Dernièrement, ajouta-t-il, il plaisait et il convenait « également à mon parti et au sien qu'un concile « fût convoqué où nous pussions plaider notre cause « chacun de notre côté, en nous soumettant au juge- « ment commun [qui serait rendu]. Mais ledit pape « altéra le but de cette convocation en en altérant la « forme, et en convoquant les ennemis publics de « l'empire et des personnes laïques et séculières, « gens beaucoup plus disposés aux combats qu'à la « paix ; comme il ressort de la teneur de la lettre en- « voyée par moi au roi d'Angleterre et aux autres « princes ; lettre dans laquelle j'ai su mettre à nu « les piéges cachés et les artifices de l'astuce papale. « Dans cette même lettre, je les ai engagés à ne pas « permettre que les prélats de leurs états traversas- « sent les terres soumises à ma domination, si ces « derniers tenaient à la conservation de leurs per- « sonnes et de leurs biens. » L'empereur termina en répétant ce qu'il avait déjà dit dans ladite lettre et ailleurs ; à savoir qu'il serait dangereux et peu conforme au bon sens de prendre pour arbitres le seigneur pape, son adversaire manifeste, et les fauteurs dudit pape, qui paraissaient plutôt des conspirateurs animés à la ruine du saint empire que des juges d'équité, et de confier une cause si importante à un

tribunal prévenu et à des assesseurs qui ignoraient absolument la cause principale et toutes ses circonstances.

Or l'empereur désirait vivement que les prélats traversassent paisiblement son territoire, pour qu'il leur donnât d'amples renseignements sur sa cause, et qu'il les instruisît de toutes les circonstances qui n'étaient point connues. Car il ne pouvait en aucune façon venir en personne trouver les prélats, tant à cause de la pénurie de son trésor, qu'il avait épuisé au long siége de Faenza, ainsi que pour diverses affaires, dont la plus importante était la levée de l'armée que son fils commandait contre les Tartares, et pour d'autres encore qui exigeaient des démarches prudentes; qu'à cause de la crainte des Génois rebelles envers lui, et dont il ne voulait s'approcher qu'avec des troupes nombreuses.

Mais les prélats, animés par les promesses des légats, et par les lettres de consolation que le pape leur envoyait fréquemment, et dans lesquelles il s'engageait à mettre en mer, pour aller à leur rencontre, des secours efficaces, et cela sans tarder; les prélats, dis-je, ne voulurent en aucune façon renoncer à leur premier projet. Car ils disaient : « On ne doit pas « ajouter foi aux paroles fallacieuses d'un excom- « munié. » Ayant donc négligé les conseils et les sollicitations de l'empereur, et se fiant dans la multitude des Génois, qui, habitués aux combats sur mer, méprisaient les menaces et les forces impériales, les prélats s'embarquèrent en se faisant précéder par les

Génois. Ceux-ci multipliaient les discours pompeux, assurant que les forces de leurs adversaires n'étaient nullement redoutables pour eux, et appelant les prélats gens méticuleux, pusillanimes et lettrés; mais leur orgueil était plus grand que leur puissance. Les galères étant donc disposées, et la proue des vaisseaux étant tournée du côté de l'orient, la flotte cingla sur la mer Tyrrhénienne, au milieu des cris tumultueux des matelots et au son des trompettes.

Lorsque cette nouvelle fut portée au seigneur empereur, il se plaignit d'avoir été méprisé, voyant qu'on dédaignait ses avis et ses prières. Il envoya donc à son fils Henri, qu'il se plaisait à appeler habituellement son fils naturel, et à qui il avait confié, avec une armée navale, la garde de la mer et des lieux maritimes, l'ordre de s'opposer au passage des prélats, et de ne pas hésiter à s'en emparer pendant la traversée, dût-il pour cela les noyer ou les massacrer.

Le susdit Henri, obéissant donc aux ordres paternels, envoya à la rencontre des Génois, qui conduisaient en toute confiance les légats et les prélats, vingt galères toutes neuves et très-solides, montées par des troupes d'élite. En tête de la flotte, et comme son chef, se trouvait Stollius, le plus habile des pirates. Les Pisans, qui étaient commandés spécialement par Henri, et ledit Stollius, qui s'élança au combat avec la rapidité de la foudre, engagèrent une bataille navale très-sanglante contre les Génois, qui

furent vaincus. Les prélats et les légats furent faits prisonniers ; quelques-uns furent noyés ou massacrés. De ce nombre fut l'archevêque de Besançon, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer. Cependant, parmi les abbés, celui de Savigny (?) échappa à grand'peine, libre, sain et sauf, grâce aux efforts de son frère Jean de Lexinton, chevalier vaillant et accompli, et député du roi d'Angleterre. Ce malheureux événement, dont le bruit public garantit l'authenticité, nous fut évidemment confirmé par la lettre que l'on va lire.

Les prélats, les légats et les Génois, leurs amis, ayant donc été pris et présentés au seigneur empereur, le même empereur écrivit au roi d'Angleterre, ainsi qu'aux autres princes, en ces termes :

« Frédéric, empereur, au roi d'Angleterre, salut et assurance de dilection sincère. Nous avons reçu avec une affection joyeuse vos lettres et vos messagers, qui étaient chargés de se présenter devant nous; nous avons écouté et compris soigneusement tant ce que contenaient ces lettres, que ce que les mêmes messagers nous ont raconté de votre part de vive voix. Aujourd'hui nous répondons pleinement à tout ce que vous nous avez fait dire heureusement par eux, au moyen de maître Gaultier de Ocra, notre notaire amé et féal, auquel vous pourrez ajouter entièrement foi, comme à notre propre personne, dans tout ce qu'il vous dira de vive voix de la part de notre altesse. Nous octroyons aussi plein pouvoir audit Gaultier de procéder à l'affaire pour laquelle les messa-

gers susdits sont venus, et de la mener à terme selon les instructions qui lui ont été fournies par notre altesse. De plus, comme vous vous réjouissez avec nous de nos succès, et comme ce qui humilie nos rebelles devient pour eux un sujet de terreur et une exhortation à la prudence pour les autres qui nous sont soumis, nous prendrons plaisir à vous donner les détails suivants : La ville de Faenza, se défiant de ses mérites, et se fiant dans la force de sa position, avait osé, grâce à la saison d'hiver, servir de rempart aux forces de nos rebelles. Cependant, quand revint la saison d'été, cette même ville, ébranlée par les coups de nos machines, vit ses murailles s'écrouler, et nos mineurs pénétrer par des conduits souterrains jusque dans l'intérieur de ses rues, en sorte que des engagements corps à corps avaient lieu entre nos guerriers et les habitants, et que ceux-ci, menacés de très-près, étaient obligés d'exposer leurs corps aux coups des épées. Alors, considérant qu'une prise d'assaut leur présageait une ruine prochaine, ils prirent, dans l'intérêt de leur salut, une résolution plus saine ; plusieurs fois, avec des cris [de détresse] toujours répétés, ils essayèrent d'implorer notre miséricorde. Enfin, le quinzième jour du mois d'avril, un dimanche, ils se soumirent sans condition à nos ordres et à notre bon plaisir, remettant à notre merci leurs personnes et leur ville, après avoir prêté les serments de fidélité qu'ils nous devaient, et avoir abjuré tous les serments illicites qu'ils avaient pu faire. Alors la clémence, cette compagne toujours

inséparable de notre empire, cette arbitre d'une juste modération, qui apaise la violence du vainqueur et le décide à agir miséricordieusement avec les vaincus; la clémence, dis-je, nous engagea à les recevoir avec bienveillance, persuadé que nous étions qu'il est plus glorieux pour un vainqueur d'avoir pitié de ceux qui se repentent que de se venger d'eux quand ils sont réduits aux dernières misères; et considérant que la plus noble manière de nous venger était de pardonner aux coupables, au moment où nous pouvions sévir contre eux avec plus de dureté. Leur ayant donc remis gratis leur offense, quoiqu'elle ne fût pas petite, ayant épargné ces coupables de lèse-empire, ayant réglé, selon la nature des circonstances, l'état des citoyens et de la cité, et leur ayant imposé notre joug et celui de l'empire, joug en comparaison duquel ils n'en trouveront pas de plus doux ni de plus légitime, nous tournions nos intentions et nos projets vers la dévastation de Bologne, qui n'était pas éloignée, lorsque le malheur voulut qu'arrivât à Gênes une troupe de prélats disposés à nuire à nos progrès, et à laquelle s'étaient joints l'évêque de Préneste et Othon Thoring, cardinal-diacre de Saint-Nicolas en prison Tullienne. Cette troupe, composée de prélats des divers pays, fut augmentée encore par Grégoire de Romagna, nouveau légat, ajouté aux autres pour ourdir plus facilement des trames. Un complot ayant été machiné avec les Génois rebelles envers nous, quelques-uns du royaume de France rassemblèrent une nombreuse armée na-

vale, firent prendre les armes à leurs pirates et convinrent de se rendre auprès du pape romain afin d'accroître encore plus la discorde. Pour mettre obstacle à leur passage et à leur arrivée, nous fîmes réunir à Pise notre flotte équipée longtemps auparavant, et nous en donnâmes le commandement au victorieux Stollius, chef de nos galères. Connaissant d'avance la direction qu'ils prendraient, nous envoyâmes cette flotte avec quelques-uns de nos féaux dans les lieux et ports où les prélats, même en voguant en pleine mer, ne pouvaient pas ne pas relâcher, comme se trouvant sur leur passage et étant commodes dans une traversée maritime; et nous enjoignîmes aux nôtres de s'opposer puissamment à eux. Nos galères attaquèrent donc leurs galères; et le Seigneur tout-puissant, qui voit et qui combat du haut des cieux, qui est le juge d'équité, et qui considérait leurs fausses voies, leur malice raffinée et leur cupidité insatiable fit triompher nos forces et notre puissance, qu'ils ne pouvaient éviter ni sur terre ni sur mer : sa faveur enfin nous livra à la fois les prélats et les légats liés. Trois de leurs galères ayant été coulées à fond avec tous ceux qui les montaient, et deux mille hommes environ de leur parti ayant disparu sans espoir de retour, vingt-deux galères avec personnes et choses, par la volonté de la divine Providence, furent vaincues par nos galères et emmenées en triomphe, non sans grand carnage de ceux qui les défendaient. En cette occasion, les trois légats susdits, les archevêques, évêques, abbés

et autres prélats en grand nombre, les nonces des prélats et leurs procurateurs, dont le nombre dépasse cent, les députations des cités rebelles de Lombardie, qui se hâtaient de se rendre au concile fixé, quatre mille Génois, sans compter les personnes spéciales et choisies à Gênes, qui commandaient les galères et l'escorte des prélats, à l'effet de les conduire à Rome et de les ramener à Gênes, au terme du malheureux traité passé entre eux, sont tombés liés entre nos mains avec cet évêque de Préneste, qui maintes fois avait attisé contre nous la haine la plus violente. Que cet homme, qui cache son véritable caractère de loup sous une peau de brebis et sous des dehors d'agneau, ne se vante pas de représenter Dieu en lui : car nous croyons que le jugement de Dieu n'a pas manqué en cette circonstance. Qu'il sache que nous avons pour nous ce Dieu qui siége sur son trône et juge l'équité, ce Dieu qui a voulu que les choses de ce monde fussent gouvernées non-seulement par le sacerdoce, mais encore par la royauté et le sacerdoce. Quant à nous, à qui le Seigneur révèle d'en haut ses projets, et pour qui il change en plaines tant d'aspérités, nous voulons, sans éviter ni les sueurs de la guerre, ni les poussières de l'été, diriger notre route heureuse, nos intentions de toute espèce et nos efforts vers celui qui a accordé à nous et aux autres princes régnants cet accroissement d'exaltation et de gloire. Et nous nous félicitons de communiquer nos succès aux susdits princes et à vous surtout, désirant, d'après l'unanimité qui nous unit,

que vous participiez à tous les événements heureux qui pourront nous arriver. Donné à Faenza, etc. »

La même lettre fut envoyée aux autres princes en forme de consolation ; mais tous ne furent pas très-satisfaits de son contenu, selon ce que dit un poëte moraliste :

« ... Doit-on revendiquer la gloire d'un crime...

D'après les ordres de l'empereur, les prélats furent donc conduits par mer, dans une longue traversée qui dura environ l'espace de trois semaines, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Naples en Apulie ; et ils furent enfermés sous bonne garde dans un château voisin de la ville et baigné par la mer. Mais tous n'étaient point condamnés à subir les mêmes rigueurs dans leur prison. En effet, le sort de l'évêque de Préneste était le plus déplorable de tous. Cependant la maladie ou une faiblesse mortelle s'était glissée parmi eux. Car dans leur longue navigation, ils étaient restés enchaînés et entassés les uns sur les autres[1], accablés par une chaleur étouffante, en proie à des nuées de mouches qui les piquaient comme des scorpions, torturés par la faim et par la soif, livrés en jouet à

[1] Une note marginale inscrite au manuscrit de Cotton, dit à ce sujet : « Remarquez quelle fut la misère des prélats : selon les assertions de « frère Thomas, chapelain de Reynier de Viterbe, qui était un des in- « carcérés, plus de soixante prélats tant légats et cardinaux qu'arche- « vêques évêques et abbés, furent jetés et enfermés dans une maison fort pe- « tite près de Naples ; et là, tous ensemble, gisaient pêle-mêle comme « *des porcs habillés* jusqu'à ce qu'ils fussent emprisonnés séparément « ailleurs. »

des matelots grossiers et méchants, ou plutôt à des pirates ennemis qui les accablaient de mauvais traitements et d'invectives : enfin, ils avaient souffert un long martyre auquel ils s'étaient exposés pour obéir. La prison leur semblait donc un temps de repos, quoiqu'ils n'y pussent trouver le repos. Aussi ils dépérirent, principalement les plus délicats, et languirent accablés d'infirmités de toute espèce. Quelques religieux et beaucoup d'autres exhalant leurs âmes affligées, sortirent des misères de ce monde pour s'en aller vers le Seigneur, non sans avoir gagné la palme du martyre. Peu de temps après, le seigneur [évêque] de Préneste, qui avait obéi au seigneur pape jusqu'à la mort, quitta ce monde méchant pour s'endormir dans le repos.

L'EMPEREUR ENVOIE SON FILS HENRI CONTRE LES TARTARES AVEC SON FRÈRE CONRAD. — TRAHISON DES JUIFS. — Les vœux du seigneur empereur ayant donc été exaucés avec la permission du Seigneur, le même empereur envoya son fils Henri, qui, comme nous l'avons dit, avait triomphé des prélats et de leurs conducteurs, vers son frère Conrad qui, à la tête d'une armée innombrable levée dans les divers pays de l'empire, se préparait à repousser les attaques des Tartares et des Comans ; pour que les deux frères se fortifiassent par des consolations mutuelles et fussent secondés par des troupes plus nombreuses. Ledit Henri emmenait avec lui, par l'ordre de son père, quatre mille hommes de cavalerie et un corps de fantassins non

petit. Ces nouvelles troupes s'étant jointes à celles au secours desquelles elles étaient venues, formèrent une armée incomparable. A cette nouvelle, la jactance des ennemis garda le silence et leur arrogance fut réfrenée et abattue[1]. En effet, un combat très-sanglant ayant été livré sur les bords du fleuve de la Theisse[2], non loin du Danube, et beaucoup d'hommes étant tombés de part et d'autre, l'armée ennemie, grâce à la faveur propice de Dieu, fut enfin repoussée quoique son nombre dépassât tout calcul. Mais avant qu'elle eût rétrogradé, il se passa un fait épouvantable dû à la perversité des juifs, qui pensaient que ces Tartares faisaient partie des juifs enfermés dans les montagnes Caspiennes et qu'ils venaient pour les secourir et pour anéantir les chrétiens. J'ai jugé à propos d'insérer brièvement dans cette histoire ce crime atroce.

Donc, pendant que ces choses se passaient, beaucoup de juifs des pays d'outre-mer, principalement ceux de l'empire, croyant que cette nation des Tartares et des Comans était de la race de ceux

[1] Albéric, moine de l'abbaye des Trois-Fontaines, et auteur contemporain, rapporte dans sa chronique à l'an 1241, que l'empereur Frédéric II, sommé de la part du grand khan de se soumettre, avec l'offre qu'il lui fit d'une charge importante à sa cour, répondit en plaisantant à ce singulier message, qu'il se connaissait assez bien en oiseaux pour pouvoir aspirer à la charge de grand fauconnier du khan. (Note de KOCH.) La victoire de ses deux fils, qui détourna ce torrent de l'Allemagne, fut une réponse plus sérieuse.

[2] Le lieu de cette bataille est incertain. Le texte donne ici *Delpheus*, et aux additamenta *Deiphnir*. Nous ne retrouvons cette rivière sur aucune carte, et nous nous décidons à traduire approximativement sans répondre de notre interprétation.

que Dieu avait jadis enfermés dans les montagnes Caspiennes, sur les prières d'Alexandre-le-Grand, se donnèrent un rendez-vous général et se réunirent dans un lieu très-secret. Alors celui qui paraissait le plus sage et le plus puissant d'entre eux, leur parla ainsi : « Mes frères, vous qui êtes la semence de l'il-« lustre Abraham et la vigne du seigneur Sabaoth, « notre dieu Adonaï n'a pas permis que nous soyons « affligés plus longtemps sous le pouvoir des chré-« tiens. Voici que vient aujourd'hui le temps de « notre délivrance, le temps où par le jugement de « Dieu nous les opprimerons à notre tour, le temps « où seront sauvés les restes d'Israël. En effet, nos « frères, à savoir une tribu d'Israël jadis enfermée, « sont sortis de leur pays pour soumettre le monde « entier à eux et à nous. Plus les tribulations qui « ont précédé ont été dures et prolongées, plus la « gloire qui suivra pour nous sera éclatante. Allons « donc au-devant d'eux avec des présents précieux, « allons les recevoir avec de grands honneurs. Or, ils « manquent de vin, d'armes et de blé. » Tous accueillirent ce discours avec acclamation ; et pour cacher plus secrètement leur fraude, ils achetèrent les épées, les poignards, les cuirasses, enfin toutes les armes qu'ils purent trouver à vendre et ils les placèrent avec adresse dans des tonneaux. Alors ils déclarèrent ouvertement aux princes chrétiens, sous la domination de qui ils se trouvaient, que ceux que le vulgaire appelait Tartares étaient juifs et qu'ils ne buvaient que le vin vendangé par les juifs. « Voilà ce

« qu'ils nous ont fait savoir, ajoutèrent-ils, nous de-
« mandant avec de vives instances, comme à leurs
« frères, de leur envoyer des vins de cette espèce,
« c'est-à-dire récoltés par nous. Mais nous, désirant
« faire disparaître du monde ces peuples inhumains
« et ces ennemis publics et vous délivrer, vous chré-
« tiens, de leurs ravages et de leur tyrannie imminente,
« nous avons préparé environ trente tonneaux rem-
« plis d'un vin mêlé à des poisons mortels, que nous
« voulons leur envoyer au plus tôt. » Les chrétiens consentirent donc à ce que les susdits juifs fissent partir ces tonneaux, digne présent adressé à des scélérats ; mais lorsque les juifs furent arrivés dans les pays reculés de l'Allemagne et au moment où ils se préparaient à traverser un pont avec leurs tonneaux, le seigneur de ce pont demanda, selon l'usage, qu'on lui payât une redevance pour droit de péage. Ceux-ci répondirent avec arrogance et refusèrent de payer ce qu'on leur demandait, disant qu'ils étaient chargés de ce transport pour l'utilité de l'empire et même de toute la chrétienté, et envoyés vers les Tartares pour les empoisonner avec ce vin, par stratagème. Cependant le gardien du pont, se méfiant des assertions des juifs, fit avec un foret une ouverture dans un des tonneaux. Voyant qu'il n'en sortait aucune liqueur et se doutant avec plus de certitude encore qu'il y avait fraude, il fit sauter les cerceaux et brisa ce tonneau qui apparut rempli d'armes de toutes les espèces. « O trahison inouïe, s'écria-t-il aussitôt, comment souffrons-nous que de pareils-scé-
« lérats vivent au milieu de nous ? » Sur-le-champ

lui et les autres que l'étonnement avait rassemblés, brisèrent tous les autres tonneaux et les trouvèrent pareillement remplis de glaives de Cologne sans poignées et de couteaux sans manches, le tout arrangé avec soin et adresse. Ils découvrirent publiquement aux yeux de tous la fraude inouïe et les piéges cachés de ces juifs qui aimaient mieux porter secours aux ennemis publics du genre humain, lesquels, disait-on, manquaient surtout d'armes, qu'aux chrétiens qui les laissaient vivre au milieu d'eux et faire le commerce ; alors même que, pour cette raison, il leur était permis de faire l'usure avec les chrétiens : on lit cependant cette défense (dans l'Écriture) : « Tu ne « feras pas l'usure en Egypte. » Et le motif qui en est donné c'est que : « Les Egyptiens t'ont reçu dans leur « terre comme colon et comme étranger. » Les juifs susdits furent donc livrés aux bourreaux pour être soit enfermés à juste titre dans une prison perpétuelle, soit égorgés avec les mêmes glaives qu'ils avaient apportés.

Les croisés se rachètent de leur voeu a prix d'argent. — Confirmation de Nicolas de Fernham a l'évêché de Durham. — Mort déplorable du comte Gilbert Maréchal au tournoi de Hartford. — Vers le même temps, pour que la misérable terre anglicane, déjà veuve de ses biens, fût encore dépouillée sous mille prétextes divers, les frères prêcheurs et mineurs, munis d'un bref authentique du seigneur pape, accordaient dans leur prédication pleine rémission des péchés à tous ceux qui prenaient la croix pour la délivrance de la Terre-Sainte. Puis le lendemain ou

le surlendemain du jour où ils avaient conféré la croix à des gens dévots, ils les absolvaient de leur vœu à condition qu'ils donneraient, chacun selon leurs moyens, une plus large portion de leurs biens pour le soutien de la Terre-Sainte. Afin que les Anglais se décidassent à cela avec plus de zèle et d'empressement, ils assuraient que cet argent serait porté au comte Richard et montraient à cet égard une charte authentique de lui. De plus, ils accordèrent une indulgence aussi illimitée aux vieillards, aux valétudinaires, aux femmes, aux faibles d'esprit et aux enfants, qui recevaient la croix ou se proposaient de la recevoir, après leur avoir préalablement extorqué de l'argent, montrant encore en témoignage un écrit du comte Richard, obtenu par la cour romaine. Par cette manière de vider les bourses, de fortes sommes furent arrachées aux Anglais, à cause de l'intérêt qu'inspirait le comte. Mais quel fut le gardien ou le fidèle dispensateur de cet argent, c'est ce qu'on peut demander, car on l'ignore?

Cette même année, maître Nicolas de Fernham, élu à Durham, fut consacré évêque de Durham, à Glocester, dans l'église de Saint-Oswald, le 5 avant les ides de juin, par Gaultier, archevêque d'York, en présence du roi, de la reine, des évêques et d'une foule d'abbés. Comme des sujets de discussion avaient été présentés par quelques personnes qui voulaient causer du scandale, relativement à la profession qu'il devait faire, le même Nicolas ne voulut pas revendiquer pour lui une liberté illicite, ni mettre en avant des réclamations insolentes. Voici donc la

profession qu'il prononça solennellement en public le jour de sa consécration, devant tous les prélats et seigneurs en présence dudit Gaultier, son archevêque métropolitain, en élevant la voix et en termes clairs et distincts, selon la formule d'usage : « Moi « Nicolas, élu à l'église de Durham, je fais profession « envers l'église d'York, envers toi, père Gaultier, « mon archevêque, et envers tes successeurs entrant en « charge canoniquement, de soumission canonique, « de révérence et d'obédience ; et je signe cela de ma « propre main. » Sur-le-champ, aux yeux de tous, il traça une croix avec de l'encre en tête de la charte, et remit ladite charte à l'archevêque pour la garder auprès de lui dans son trésor.

Pendant que la volubilité des temps se jouait du monde par ces événements divers, le comte Gilbert Maréchal et quelques autres seigneurs exercèrent et éprouvèrent leurs forces, selon la coutume des chevaliers, dans un de ces tournois qu'on appelle vulgairement *fortune*[1], et qui mériterait plutôt le nom d'*infortune*. Ce fut non loin de Hartford, à une portée

[1] Nous ne nous expliquons pas l'origine de ce nom ; tous les glossaires citent ce mot sans en faire comprendre le sens. Dans la traduction anglaise de Camden (Hartfordshire), nous lisons : « Gilbert Marshal, earl « of Pembroke, the principal peer of England, proclaimed à tournament « on horseback at this place, under the name *a fortuny*, designing « thereby to elude the force of the king's proclamation, by which tour- « naments had been prohibited. » Ce qui est confirmé plus bas par ces mots de Henri III à Gaultier Maréchal : *Sophistice fortunium appellasti* ; ce qui semble indiquer que pour éluder les proclamations royales, on avait voulu faire passer ce tournoi pour une simple rencontre fortuite, une *aventure*.

d'arbalète environ. Là ledit Gilbert mettant en pratique la science des chevaliers, se conduisit avec tant de vigueur et de bravoure à la fois, pour s'attirer le renom de bon chevalier, que tous admirant tant de vaillance dans un si petit corps, déclarèrent, à juste titre, qu'il s'était particulièrement distingué. En effet le même comte avait déployé toute sa force et toute son adresse, parce qu'ayant été d'abord destiné au métier de clerc, il savait qu'on ne craignait point de le traiter d'homme impuissant et inhabile dans les travaux de Mars. Or, ce jour-là il était monté sur un magnifique dextrier italien, mais dont il ignorait les allures; il était revêtu d'armes brillantes, et accompagné d'une nombreuse escorte de chevaliers ses vassaux qui, aussitôt après le tournoi, se dispersèrent et s'éloignèrent, avides qu'ils étaient d'aller recevoir leur salaire. Pendant que le comte réprimait les écarts impétueux de son cheval et que, tantôt, lui ensanglantant les flancs avec ses éperons aigus, il l'excitait à une course plus rapide, tantôt retirait subitement les rênes quand il le fallait; les deux brides se cassèrent à leur jonction avec les chaînons qui retiennent le mors. Aussi le cheval, dont rien ne pouvait plus modérer la fougue, releva la tête et frappa son cavalier d'un coup violent à la poitrine. Il y avait des personnes qui affirmaient, en vérité, que les rênes avait été coupées à méchante intention par quelque envieux, afin que le comte, démonté par ce cheval indompté, trouvât la mort dans sa chute, ou se brisât les membres, ou pour le

moins tombât au pouvoir de ses adversaires. Le comte avait fait un bon repas; il était accablé de chaleur, couvert de sueur, presque aveuglé par la poussière. Son casque fort lourd lui blessait la tête. Le cheval n'ayant pu être arrêté ni par lui, ni par d'autres, le comte perdit connaissance; il commença à chanceler, et peu après tomba de cheval à demi mort, ayant un pied pris dans l'étrier : il fut ainsi traîné à travers champs à quelque distance de là. On entendit craquer ses membres déchirés et brisés intérieurement. Aussi il expira misérablement le soir du même jour, qui était le 5 avant les calendes de juillet, dans la maison des moines de Hartford, au milieu de la douleur, des lamentations et des cris de tous les assistants. En rendant le dernier soupir, et après avoir reçu à grand'peine le viatique de salut pour la rédemption de son âme, il fit un legs à l'église de la bienheureuse Vierge de Hartford. Or, l'anatomie de son corps ayant été faite, on trouva que le foie était noir et meurtri, par le grand nombre de coups qu'il avait reçus. Ses entrailles furent ensevelies dans ladite église, devant l'autel de la bienheureuse Marie à qui il rendit son âme en mourant. Le lendemain, le corps dudit Gilbert fut porté à Londres, pour être déposé à côté de son père et de son frère : son autre frère marchait en tête du cortége, qui se composait de tous ses vassaux et serviteurs. Dans le même tournoi, mourut un chevalier de la suite dudit comte, nommé Robert de Say, dont les entrailles furent ensevelies avec les entrailles du

comte. Dans la même rencontre plusieurs personnes, tant chevaliers qu'hommes d'armes, furent grièvement blessées; quelques-unes même assommées à coups de masse, parce que la jalousie de plusieurs avait changé ce jeu en bataille. Les intérêts de la croisade et l'exaltation de la Terre-Sainte éprouvèrent un grand détriment par cette mort. Car le comte Gilbert avait la résolution bien arrêtée de se mettre magnifiquement en route dans le plus bref délai pour Jérusalem, après avoir levé une contribution sur tous les croisés d'Angleterre; et instruit, en fait de prudence, par l'exemple du comte Richard, il avait donné deux cents marcs au pape pour obtenir cette permission.

Deux clercs du pape lèvent un impôt par toute l'Angleterre au profit du pape. — Le roi de France donne le comté de Poitou à son frère Alphonse. — Lettre du comte Richard, contenant la relation de son expédition en Palestine. — Pendant que les événements se succédaient dans leur cours, et que la roue de la fortune se jouait des mortels, l'avarice insatiable des Romains n'était pas encore assouvie. En effet, après le départ du légat, étaient restés en Angleterre deux clercs du pape, exacteurs infatigables, faisant les fonctions de vice-légats, à savoir: Pierre surnommé le Rouge et Pierre de Supino, munis d'un bref original du pape, qui les autorisait à exiger des procurations, à lancer des interdits, des excommunications, et à extorquer, de toutes les fa-

çons, le plus d'argent possible à la malheureuse église d'Angleterre. Ces rapines étaient présentées, par eux, comme devant servir à soulager l'église romaine dans ses tribulations de tout genre. Aussi le susdit Pierre-le-Rouge, qui se prétendait supérieur à l'autre, et qui se donnait les airs d'un légat, adressa impérieusement des messages et des lettres de sa main à tel abbé ou à tel prieur; mettant pour titre à ses lettres la formule suivante : « Maître Pierre-le-Rouge, familier et cousin du seigneur pape, salut. » Sous ce titre il exigeait et extorquait diverses procurations et contributions. En outre, son compagnon, Pierre de Supino, étant allé en Irlande, au nom du pape, avec la permission du roi, et muni d'un bref authentique dudit pape, commit des exactions tyranniques sur tous les prélats d'Irlande, à l'aide du bras séculier. Aussi quelques-uns d'entre eux, qui avaient été suspendus par ledit Pierre, vinrent le trouver à Londres, promettant de se soumettre à ses volontés. Ledit Pierre étant revenu d'Irlande dans l'automne qui suivit, et se rendant à Rome, emporta avec lui quinze cents marcs dans ses coffres.

Vers le même temps, le roi de France, cédant aux conseils de ceux qui haïssaient le royaume d'Angleterre, donna le comté de Poitou à son frère Alphonse, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste. Ledit roi ayant ceint, avec grande pompe, le baudrier militaire au même Alphonse, l'investit de la seigneurie du comté de Poitou qui, comme chacun sait, appartient de droit au roi d'Angleterre ou à son

frère, d'après l'abandon que ce dernier lui en a fait. Le même roi de France créa aussi chevaliers, ce jour-là, plusieurs nobles hommes, pour célébrer ainsi le noviciat de son frère Alphonse; comptant pour peu de chose, ou plutôt pour rien, les droits ou la revendication du comte Richard, qui à cette époque servait Dieu fidèlement en Terre-Sainte, et délivrait les Français prisonniers. Ce qui fit que plusieurs ne purent revenir de leur étonnement, en voyant les Français, réputés pour leur noblesse, conseiller et permettre pareille chose, et rendre ainsi le mal pour le bien avec tant d'ingratitude et d'impudeur.

A cette époque de l'année les amis du comte Richard, qui commençaient à être inquiets de lui, furent pleinement rassurés sur son sort par la lettre suivante: « Richard, comte de Cornouailles et de Poitou, aux nobles et recommandables hommes et aux très-chers seigneurs en Jésus-Christ, Baudouin de Reviers, comte de Devon, l'abbé de Beaulieu, et Robert clerc, salut et toute prospérité, avec dilection sincère. Dans quelle désolation et dans quel deuil la Terre-Sainte fut longtemps plongée, combien difficile il était de la réparer et de la relever après la chute funeste de ceux qui périrent à Gaza; c'est ce que savent ceux qui l'ont senti; c'est ce que l'expérience des faits a appris à ceux qui sont près [du théâtre des événements], et ce que la renommée a porté chez ceux qui en sont éloignés. Si la présente lettre destinée à être vue pouvait contenir nos secrets, et si devant être commentée sans doute en chemin, elle ne devait point fournir un texte

aux interprétations sinistres, combien de choses qui dorment et sont cachées au fond de notre cœur seraient tracées par nous dans cette lettre. Cependant en considérant l'état d'abaissement où sont descendus les rois ou les royaumes de Jérusalem, en voyant son territoire morcelé et occupé par des possesseurs iniques et injustes, nous sommes consumé d'une douleur non petite, et nous ne pouvons absolument empêcher que notre langue ne prononce des paroles amères, quand le sujet est loin d'être joyeux : en effet, le glaive d'un pitié douloureuse a percé notre âme si profondément, qu'elle ne pourrait plus se contenir. Depuis longtemps la discorde au lieu de la paix, le schisme au lieu de l'unité, la haine au lieu de l'amour, ont régné en Terre-Sainte, à l'exclusion de la justice[1]. Telles sont les semences qui ont trouvé en ce pays beaucoup de gens pour les planter, et plus encore pour récolter les fruits nés de ces mauvais arbres : plût à Dieu qu'aujourd'hui ils fussent déracinés. Et il n'y a personne qui console la Terre-Sainte d'avoir perdu tout ce qui lui était cher ; car deux frères, jumeaux dans le sein de leur mère, et dont la

1 On connaît l'épouvantable tableau qu'a tracé de la corruption des Francs en Palestine l'historien Jacques de Vitry. Il y donne aussi plusieurs étymologies du mot de *poulains*, épithète méprisante dont on flétrissait les descendants abâtardis des croisés. Jadis les Grecs d'Alexandre s'étaient amollis sous le climat brûlant de la Syrie. « L'Égypte « semble encore moins favorable aux étrangers. Les mameluks ne pou« vaient s'y reproduire, leurs enfants mouraient de bonne heure ; ils « étaient obligés de se recruter par des esclaves qu'ils faisaient venir du « Caucase. » (M. MICHELET, *Hist rom*. note.)

mission était de la défendre, sont devenus sectateurs d'orgueil par la trop grande abondance des biens; ils nourrissent et arrosent les racines de ces arbres, et en étendent les rejetons en long et en large. En effet, l'abondance des biens leur inspire une telle démangeaison d'entrer en conflit les uns avec les autres, qu'ils se soucieraient peu d'encourir les châtiments sévères du père qui préside au siége de Pierre, pourvu qu'ils fissent le plus de bruit possible dans le monde. Nous avons mis nos soins à apaiser ces dissensions; mais les traces de la paix ne sont pas encore empreintes, parce que les sectateurs de discorde ne cèdent point aux paroles de paix. Ils paraissent bien disposés pour ceux qui apportent de l'argent, tant que l'argent dure; mais quand le temps de venger la pudeur de leur mère est arrivé, ils abandonnent au plus vite ceux qui ont de bonnes intentions, prétextant des empêchements artificieux, et n'ayant absolument nul souci de consoler leur mère. Joignez à cela l'extrême multitude de la chevalerie française, qui, en comparaison des Sarrasins, forme une armée presque double, et qui en est venue à un tel état de corruption et de décadence, que les ennemis de la croix ont repris courage contre toute attente, et qu'aujourd'hui un petit nombre de Sarrasins compte presque pour rien, ou pour fort peu de chose, un bien plus grand nombre des nôtres. Aussi les seigneurs, qui étaient regardés comme devant nous aider, s'étant retirés de nous aussitôt après notre arrivée, la restauration de la Terre-Sainte nous parut difficile et

pénible. En effet, la clémence divine permet, quand elle le veut, que les blessures n'aient point de remèdes, ni les douleurs de consolations. Or, tandis que nous venions avec toutes nos forces, selon que nous étions tenu de le faire d'après notre vœu, tandis que nous espérions nous entendre avec les autres chrétiens, pour venger à main armée l'ignominie de la croix sur ses ennemis, en attaquant leurs terres et en réparant celles qu'ils avaient occupées, le seigneur roi de Navarre, alors général et chef de l'armée, et le comte de Bretagne, instruits de notre arrivée quinze jours avant notre débarquement à Acre, se retirèrent avec une multitude innombrable. Ceux-ci, pour paraître avoir fait quelque chose, avaient conclu, avant de partir, une trêve avec Nazer, qui est le seigneur de Krac. Les conditions furent celles-ci : il rendrait les captifs qui avaient été pris à Gaza, et qu'il avait maintenant[1] en sa garde et en son pouvoir, avec quelques terres stipulées dans la trêve ; comme caution de cette trêve, il livrerait en otages son fils et ses frères; le terme fixé pour remplir ces conditions était de quarante jours ; mais ledit roi et ledit comte partirent avant que ces conditions fussent remplies, n'ayant nul souci ni du terme ni de la trêve. Avant que ledit terme fût arrivé, nous abordâmes à Acre la veille de la Saint-Denis, comme nous vous l'avons fait savoir précédemment ; et d'après l'avis commun, nous ne tardâmes pas à députer vers ledit Nazer, pour savoir s'il était disposé à ob-

[1] *Non habuit*, dit le texte. Nous lisons *nunc habuit*.

server envers nous la trêve conclue avec ledit roi. Nous reçûmes de lui la réponse qu'il le ferait volontiers, s'il le pouvait, par égard pour ledit roi, quoiqu'il y tînt fort peu : alors, sur l'avis des seigneurs, nous attendîmes que les quarante jours fussent écoulés pour voir ce qui adviendrait. Le terme arrivé, il nous envoya une seconde députation pour nous déclarer qu'il ne pouvait observer en aucune façon le traité convenu. Après avoir reçu cette nouvelle certaine, nous nous transportâmes jusqu'à Joppé, sur l'avis commun de tous, pour restaurer avec les plus grandes précautions possibles l'état de la Terre-Sainte, singulièrement compromis par tout cela. Là vint à notre rencontre un homme grandement puissant, envoyé vers nous de la part du soudan de Babylone, qui nous annonça que le soudan, son seigneur, voulait faire trêve avec nous si la chose nous agréait. Ayant donc entendu et compris ce que ce député était chargé de nous exposer en détail, nous invoquâmes sincèrement la grâce de Dieu, nous prîmes l'avis du duc de Bourgogne, du comte Gaultier de Brienne, du maître de l'Hôpital, et des autres seigneurs qui composaient la majeure partie de l'armée, et nous consentîmes à la paix et à la trêve susdite. Cette trêve, qui aux premiers temps de notre arrivée paraissait très-difficile à conclure, est cependant recommandable et fructueuse dans les intérêts de la Terre-Sainte; parce qu'elle offre joie et sécurité aux pauvres et aux pèlerins, qu'elle est avantageuse et profitable pour les habitants d'une condition moyenne, qu'elle est utile et

honorable pour les riches et les religieux. De plus, en voyant de toutes parts des circonstances fâcheuses, nous considérâmes que ce qu'il y avait de plus avantageux à faire pour le moment, c'était d'abord de délivrer des malheureux de la captivité, et ensuite, au milieu d'un si grand dénûment d'hommes et de biens, puisque seul nous avions le trésor que nous avions apporté avec nous, de profiter de la sécurité des trêves pour fortifier, contre les Sarrasins, les cités et les châteaux qui tombaient en ruines, et pour les rendre dignes de leur noblesse. Nous avons jugé à propos d'insérer dans cette lettre les noms des lieux et terres qui furent rendus par la trêve, quoique ce détail soit fastidieux, de peur qu'un interprète mal intentionné n'assigne à autrui, comme titre de gloire, ce que nous avons fait, ou ne présente malicieusement les choses comme faites par nous d'une façon mauvaise. En effet, beaucoup de gens ont refusé de consentir à cette trêve que voici : Les terres qui sont rendues en vertu de la paix et de la trêve conclues avec le comte Richard, sont les suivantes : le pays montagneux de Bayruth avec les terres et divisions qui en dépendent, toute la terre de Seïd avec ses dépendances, le château de Beaufort, celui de Corenis, le Château-Neuf, avec leurs dépendances, le Kayt, Scandalis, Lebet, Becheed, Saint-Georges, avec toutes leurs dépendances; ces terres restituées comprennent aussi bien les plaines que les montagnes; de plus la ville seigneuriale de Thoron avec ses dépendances, Tabari avec ses dépendances, le château de Benaer, le château d'Ama-

bel, Ramla, Amoat, Alau, et le château de Hybilis avec ses dépendances, lequel château est au delà du fleuve du côté de l'orient; le château de Saphet, Nazareth, le mont Thabor, Ligum, Aschalis, le château de Beithgirim, avec leurs dépendances, et avec tous les villages qui appartiennent à la maison de l'hôpital de Saint-Jean, et ceux qui sont connus pour lui appartenir dans les dépendances de Jérusalem et de Bethléem; toutes les terres situées sur la route qui va de Jérusalem à Bethléem, sur celle qui va de Jérusalem à Saint-Georges de Ramba, sur celle qui va de Saint-Georges à Joppé, avec tous les villages, doivent être remises aux mains des chrétiens. La ville de Jérusalem elle-même est restituée aux chrétiens. Bethléem et toutes les terres qui sont autour de Jérusalem, avec toutes les chaumières, lesquelles sont désignées dans la trêve, sont rendues aux chrétiens; à savoir, Saint-Lazare-de-Béthanie, Brihaid, Wissewerch, Dersfat, Béthamo [1], Becheles, Bechic, Anon, Kocabi, Bersamul, Belrit, Kykay, Béthame, Beche, Kipsa, Béhit, Jorep, Athacana, Clepsta, Tolma, Argahoga, Bertapsa, Bethsaphace, Tablie, Sorobooz, avec toutes leurs dépendances, avec les terres qui sont désignées dans les environs de Jérusalem, et avec les dépendances de la même route, comme la chose est stipulée plus au long dans la grande trêve. Les

[1] On peut voir Betsan dans Béthamo, Betsames dans Béthame, Bethphage dans Bethsaphace; mais nous nous sommes décidé à transcrire textuellement le reste de ces noms qui n'indiquent guère que des villages autour de Jérusalem; les cartes consultées ne les donnent pas.

chrétiens peuvent, s'ils le veulent, fortifier toutes ces terres avec leurs châteaux susdits, pendant le temps de la trêve. Les seigneurs faits prisonniers à Gaza doivent aussi être rendus, et d'autre part, tous les captifs détenus par les Francs doivent être mis en liberté. Aussitôt que ladite trêve eut été conclue, nous nous transportâmes jusqu'à Ascalon. Et pour que le temps ne fût pas perdu entre nos mains, nous commençâmes, sur l'avis de tous, à fortifier grandement un certain château. De là nous envoyâmes nos députés vers le soudan de Babylone, pour qu'il jurât, s'il le voulait, d'observer ladite trêve, et qu'il nous envoyât en même temps les prisonniers susdits. Le soudan, par des motifs que nous ignorons, retint nos députés sans leur donner aucune réponse, depuis le jour de saint André jusqu'au jeudi après la fête des cierges. Pendant ce délai, comme nous l'avons appris ensuite par ses lettres, il jura, d'après l'avis de ses nobles, d'observer ladite trêve. Sur ces entrefaites, nous étions toujours à Ascalon, occupé, avec grande assiduité, à la construction dudit château, qui fut achevé, grâce à Dieu, plus tôt que nous ne l'avions présumé; en sorte qu'au départ des présentes, il se trouvait orné convenablement et entouré d'une double muraille, avec de hautes tours et des remparts, des pierres carrées et des colonnes de marbre ciselé, et que tout ce qui pouvait contribuer à la défense du château était fini, à l'exception du fossé qui environne le château, lequel fossé devait être achevé, avec la permission du Seigneur, dans un mois sans faute à par-

tir du jour de Pâques. Et ce ne fut pas sans motifs que nous en agîmes ainsi : en effet, puisque nous n'étions pas certain d'une manière assez formelle que ladite trêve serait ratifiée, nous n'avions rien de mieux à faire, pendant ce temps, que de construire et de fortifier ce château ; parce que, s'il arrivait quelque événement qui rompît la trêve, nous nous trouverions avoir sur la Marche et à l'entrée de la terre des Sarrasins un lieu sûr et fortifié qui était auparavant sous leur domination, et dans lequel nous pourrions avoir un refuge en cas de besoin. Et il ne faut pas que la garnison de ce château redoute un siége ; en effet, quoique les assiégeants puissent lui couper les vivres et les secours du côté de la terre, tous les renforts désirables peuvent arriver par mer aux assiégés. Et même, en temps de paix, nous croyons que ledit château n'est point inutile, parce qu'il est par terre et par mer la clef et le rempart du royaume de Jérusalem, et au contraire un sujet de confusion et de ruine pour Babylone et pour les pays du midi. Or, le jour de saint Georges, nous avons reçu tous les captifs de notre parti, que nous attendions depuis si longtemps, comme la chose était stipulée dans les conventions de la trêve. La paix ayant donc été jurée des deux côtés, la trêve étant confirmée, et toutes les affaires régulièrement terminées, nous nous séparâmes de la Terre-Sainte en bonne paix, et avec la grâce du Seigneur, nous nous embarquâmes à Acre, le jour de la fête de l'invention de la sainte Croix, pour revenir dans notre pays. Mais en mer, les vents

favorables nous firent défaut, et après avoir éprouvé de longs ennuis dans la traversée, nous abordâmes, à l'octave de saint Jean-Baptiste, à Trapani en Sicile. Ayant appris, en ce lieu, la capture et la détention de quelques-uns de nos évêques, ainsi que les autres tribulations déplorables de l'église, nous fîmes un détour pour nous rendre à la cour romaine, afin de rétablir, selon nos forces, la paix entre ceux qui sont en discorde, et de faire des démarches, selon notre pouvoir, pour la délivrance des captifs, en consolant notre mère. Lorsque nous aurons atteint ce but avec la grâce de Dieu, nous nous proposons, selon ce que Dieu disposera, de retourner le plus tôt que nous pourrons dans le pays d'Angleterre. »

Le comte Richard donne la sépulture aux chrétiens morts en Terre Sainte. — Il aborde au port de Trapani, en Sicile. — L'empereur reçoit avec joie le comte Richard. — Fêtes en son honneur. — Voyage inutile de Richard a Rome. — Or le comte Richard, ayant appris que les ossements précieux des seigneurs français vaincus et tués misérablement à Gaza, comme nous l'avons dit, par le courroux de Dieu, étaient exposés à l'inclémence de l'air sans être inhumés (car les bêtes farouches et les oiseaux de proie avaient complétement dévoré les chairs), fut saisi d'une violente douleur. Il fit préparer des chariots et des bêtes de somme, se rendit en ce lieu, fit rassembler avec soin tous les os de ces martyrs, et les fit rapporter et enterrer respectueusement dans le ci-

metière d'Ascalon ; il pourvut aussi à l'entretien d'un prêtre chargé de célébrer tous les jours l'office divin pour les âmes des défunts. Les Français, étant instruits dans tout le royaume de Gaule que le comte Richard avait fait une œuvre si pieuse, outre ses autres mérites de charité, lui adressèrent des actions de grâce, et lui vouèrent une reconnaissance éternelle. En effet, il avait racheté vivants et mis en liberté trente-trois seigneurs prisonniers, cinq cents chevaliers et pèlerins de médiocre condition, et une foule de chevaliers et sergents du Temple et de l'Hôpital ; de plus, il avait fait ensevelir honorablement les ossements des morts.

Ayant donc accompli heureusement et magnifiquement son pèlerinage en Terre-Sainte, le comte Richard aborda sain et sauf et sans dommage au port de Trapani en Sicile, comme le fait est raconté tout au long dans sa lettre. C'est là qu'il était attendu par un noble personnage, sénéchal du seigneur empereur, qui, sur l'ordre de son seigneur, y guettait l'arrivée du comte. Après l'avoir reçu avec de grands honneurs et de grands témoignages de joie, il s'aperçut que le comte n'avait point de chevaux, et il lui procura des chevaux et des mulets très-paisibles pour lui et pour tous ceux qui étaient venus avec lui. Ledit sénéchal ayant instruit le comte du lieu où il trouverait le seigneur empereur, celui-ci s'y rendit sous sa conduite avec allégresse et en toute hâte ; rendant grâce à Dieu, qui l'avait délivré des périls de la mer, et l'avait conduit au port de salut ; se félici-

tant d'avoir mérité, par la grâce de Dieu, d'être mené sous la conduite si consolante d'un si noble personnage, en présence de l'empereur, dont il désirait ardemment voir le visage ; ajoutant qu'il éprouvait indubitablement en cette occasion ce que peuvent les intercessions assidues des justes, auxquels il s'était recommandé dévotement au moment de se mettre en route. En effet, sur le point de partir, il était venu à l'église de saint Albans, premier martyr d'Angleterre, était entré dans le chapitre et avait demandé au couvent fraternité et participation spéciale dans ses prières. Il en avait fait de même dans quelques autres maisons de religieux où il avait cru que la sainteté et la sévérité de la discipline étaient le plus en vigueur. N'est-ce pas une honte et une chose douloureuse que ces élèves de l'église romaine, les légats et les prélats, envoyés vers nous par Rome pour lever de l'argent, que ces hommes, qui sont proposés aux laïques pour miroir et pour exemple, n'aient point agi de même avant de s'embarquer, pour être protégés dans les périls par les prières des saints, comme les écritures sacrées nous enseignent à le faire? Quand le bienheureux apôtre Pierre était détenu et prisonnier, l'église priait sans relâche pour lui, et il était délivré par un ange envoyé du ciel.

Cependant le comte Richard, qui s'était mis en route pour aller trouver l'empereur, fut reçu avec joie et avec honneur dans toutes les villes par où il passa. Les citoyens et les dames allèrent à sa rencontre au son des tambours et au bruit des chansons, portant

des rameaux et des fleurs, revêtus de leurs habits de fête et de leurs plus beaux atours. A ce cortége, se joignaient un grand nombre de chevaliers montés sur des chevaux de prix. C'était le guide du comte qui avait disposé tout cela d'après les ordres de l'empereur. Lorsque le comte fut parvenu en sa présence, il fut reçu honorablement, et les deux princes s'embrassèrent avec une effusion mutuelle, aux grands applaudissements de tous ceux qui les entouraient. Ils passèrent donc plusieurs jours se plaisant à des entretiens vivement souhaités et à des consolations de toute espèce, comme font d'anciens amis. L'empereur donna ordre qu'on le traitât avec la plus grande douceur et les plus grands soins, qu'on lui fît prendre des bains, qu'on le saignât, qu'on lui appliquât tous les remèdes que fournit la médecine, pour qu'il recouvrât ses forces et sa santé, après les périls de mer [qu'il avait courus]. Quelques jours après, avec la permission et le bon plaisir de l'empereur, le comte Richard fut admis à jouir, autant qu'il le voudrait, des entretiens tant désirés de l'impératrice, sa sœur. Par l'ordre de l'empereur, il vit et considéra avec grand plaisir plusieurs diversités de jeux ignorés et d'instruments de musique, qui étaient disposés pour réjouir l'impératrice. Au milieu de ces nouveautés étranges pour lui, il y en eut une qu'il loua et qu'il admira surtout. En effet, deux jeunes filles sarrasines, fort belles de corps, montaient sur deux boules sphériques posées sur un pavé uni. L'une plaçait deux de ces boules sous la plante de ses pieds, l'autre les deux

autres; puis elles marchaient çà et là sur ces boules en frappant dans leurs mains. Elles se portaient sur ces boules roulantes partout où leur caprice les entraînait, figuraient diverses poses avec leurs bras, en se jouant et en chantant, repliaient leurs corps selon les différentes modulations du rhythme, frappaient avec leurs mains l'une contre l'autre des cymbales sonores ou des tablettes de bois, prenaient de gracieuses attitudes, et tournaient sur elles-mêmes avec une prodigieuse vitesse. Ces deux jeunes filles, aussi bien que les autres jongleurs, présentèrent donc aux assistants un spectacle admirable. Au bout de quelques jours, qui s'écoulèrent encore dans les réjouissances après tant de fatigues, le seigneur empereur, se fiant dans la prudence et dans la fidélité du comte Richard, l'envoya à la cour romaine, comme le même comte en touche quelque chose dans la lettre qu'il adressa en Angleterre, pour qu'il rétablît la paix entre lui l'empereur et le seigneur pape. L'empereur même, afin de mettre le comble aux honneurs qu'il avait rendus audit comte, fit dresser une charte revêtue du sceau impérial, par laquelle il s'en remettait à l'arbitrage du comte pour toutes les conditions qu'il lui plairait de stipuler. Mais lorsque le comte fut venu à Rome, les Romains le méprisèrent et l'accablèrent d'outrages; et il trouva le pape si inexorable et si opiniâtre, qu'aucun traité de paix qui convenait au comte ne convenait audit pape, ou réciproquement. Mais le pape exigea expressément que l'empereur se soumît sans condition à l'arbitrage du pape et à sa volonté,

et qu'il obéît aux ordres de l'église, après avoir prêté serment sur ce point. Le comte Richard ne put acquiescer à un pareil traité, et, après avoir vu et entendu beaucoup de choses dans la cour romaine, qui lui déplurent à juste titre, il se retira sans avoir rien fait. Et celui qui, en tous lieux, avait été honoré comme le zélateur de l'utilité publique et le serviteur de la croix, ne fut accablé d'injures qu'à Rome seulement. Le comte, ayant donc éprouvé les tergiversations de Rome et de la cour romaine, revint trouver l'empereur, et lui raconta en détail ce qu'il avait vu et entendu. L'empereur lui répondit : « Il me plaît « que vous ayez appris par expérience ce que je vous « avais déjà fait savoir en paroles. » Il demeura ensuite deux mois environ avec l'empereur comme un fils avec son père, récréé par des entretiens affables, et honoré par des cadeaux inestimables.

L'évêque de Bangor obtient l'appui du roi d'Angleterre pour la délivrance de Griffin. — Le roi d'Angleterre reçoit l'hommage de David. — Le pays de Galles se soumet sans combattre. — Vers le même temps, Griffin, fils de Léolin, était retenu en prison par son frère David, et enchaîné sous bonne garde. Or, il avait été appelé en trahison à une entrevue pacifique, sous la conduite de maître Richard, évêque de Bangor, et de quelques autres seigneurs gallois. Aussi ledit évêque avait-il quitté le pays de Galles, à cause de cet attentat, après avoir excommunié ledit David. Il vint trouver le roi d'Angleterre, se plaignit

amèrement à lui du crime qui avait été commis méchamment, et lui demanda très-instamment de forcer son neveu David à mettre en liberté le frère qu'il avait injustement emprisonné, de peur qu'une violation si flagrante et si coupable ne souillât les contrées éloignées et la cour romaine, au grand détriment de l'honneur royal. En conséquence, le roi, ayant adressé de vifs reproches à son neveu David sur sa trahison, lui enjoignit et lui conseilla aussi efficacement qu'il put de mettre son frère en liberté, pour mériter la réhabilitation de sa renommée et le bénéfice d'absolution. Mais David refusa arrogamment de le faire, déclarant au roi en vérité que, s'il mettait en liberté ledit Griffin, jamais sans nul doute le pays de Galles ne jouirait d'un instant de sécurité. Griffin, en ayant été averti, fit savoir directement au roi que, s'il le délivrait de la prison où le retenait son frère, il se reconnaîtrait vassal dudit roi pour sa terre, lui paierait fidèlement à ce titre deux cents marcs par an, avec de grandes actions de grâce et à charge de revanche; qu'il lui prêterait sur ce point serment de fidélité et lui livrerait un otage spécial; qu'enfin il jurerait de subjuguer puissamment, pour le compte du roi, tous les rebelles gallois les plus lointains et les plus indomptés. Un certain seigneur gallois très-puissant, nommé Griffin, fils de Madoch, promit au seigneur roi de le soutenir pour sûr et sans relâche, dans le cas où il entrerait dans le pays de Galles à main armée, pour faire la guerre à ce David perfide et injuste envers plusieurs.

Le seigneur roi, séduit par ces promesses, se disposa à entrer dans le pays de Galles à main armée. Il donna donc des ordres formels au moyen de lettres royales, pour que tous ceux qui étaient tenus envers lui du service militaire en Angleterre, se rassemblassent à Glocester avec armes et bagages au commencement de l'automne, à l'effet de partir pour l'expédition que le roi désignerait. Ensuite, après avoir tenu conseil à Shrewsbury, le lendemain de saint Pierre-aux-Liens, il dirigea dans la quinzaine ses armes et ses étendards contre son neveu David, qu'il avait trouvé en toutes choses artificieux et rebelle, et qui ne voulait pas sur l'ordre du roi se rendre à une entrevue pacifique, même avec un sauf-conduit : en effet, il avait répondu en relevant la tête, qu'il ne mettrait nullement en liberté son frère Griffin. Alors le roi fit partir ses troupes armées et rangées en bataille, comme s'il allait combattre sur-le-champ, du côté de Chester. Or, c'était une grande armée et très-forte. Aussi David redoutait vivement d'avoir à lutter contre une armée si formidable, tant parce que la chaleur qui avait duré trois mois de suite avait desséché tous les marais et les lieux marécageux du pays de Galles, que parce que plusieurs nobles Gallois chérissaient plus Griffin que lui David, principalement Griffin, fils de Madoch, homme puissant, prudent et très-ami du roi; enfin, parce qu'il était enveloppé dans les liens de l'anathème. Craignant donc qu'il ne lui arrivât quelque chose de fâcheux, il fit savoir au roi qu'il remettrait Griffin absolument

libre entre ses mains, mais en même temps il lui déclara, par une foule de raisonnements, que s'il laissait aller de nouveau ledit Griffin, celui-ci lui susciterait à lui, le roi[1], des guerres toujours renaissantes. David imposa aussi au roi cette condition, que le roi recevrait David en paix, comme lié par serments et par otages, mais non pas comme déshérité. Le roi y ayant consenti bénévolement, David fit sortir son frère Griffin de prison, et l'envoya au roi, qui sur-le-champ, ajoutant foi à de prudents conseils, le fit transporter à Londres avec quelques-uns des plus nobles otages gallois, fournis tant par David que par les autres Gallois, sous la garde et la conduite du seigneur Jean de Lexinton, pour être détenu dans la Tour. Et ces choses se passèrent entre le jour de la nativité de sainte Marie et le jour de saint Michel.

Or David avait juré, comme nous l'avons fait pressentir, de se présenter au roi, sauf toutefois sa personne, celle des siens et son honneur, à Londres ou ailleurs qu'il plairait au roi, et avait livré au roi des otages à cet égard. Après l'octave de la fête de saint Michel, David vint donc à Londres trouver le roi. Là, après avoir juré au roi allégeance et foi, et avoir prêté serment de fidélité et de sécurité en tous points, il fut renvoyé en paix avec permission de retourner dans ses états, parce qu'il était proche parent du roi. Celui-ci ayant donc soumis le pays de Galles sans effusion de sang et sans s'exposer aux chances

[1] *Sibi* est vague ; mais le sens nous paraît ainsi plus raisonnable.

douteuses de la guerre, triompha, grâce à Dieu, de ses ennemis. En cette occasion le pays de Galles éprouva combien est vraie et réelle cette parole du Seigneur dans l'Évangile : « Tout royaume divisé en « lui-même, sera désolé avec raison. »

Mines d'étain découvertes en Allemagne. — Discorde entre l'évêque de Lincoln et l'abbé de Westminster. — Entre l'évêque de Lincoln et le roi. — Le roi met d'accord l'abbé et l'évêque. — Division entre l'évêque de Lincoln et son chapitre. — Causes de cette querelle. — La chasse d'or de saint Édouard. — Cette même année, on découvrit en Allemagne des mines d'étain qui était de première qualité, très-pur et plus abondant que dans les pays d'Angleterre. Or, depuis le commencement du monde jusqu'alors, il n'est point fait mention qu'on en ait trouvé en aucun lieu, si ce n'est dans la province de Cornouailles[1]. Il s'ensuivit que les grandes masses d'étain qui furent apportées d'Allemagne en Angleterre en firent sensiblement baisser le prix dans ce dernier pays.

Vers le même temps, la discorde fort coûteuse et fort désavantageuse pour les deux partis, qui s'était élevée entre le seigneur Robert, évêque de Lincoln, et le seigneur Richard, abbé de Westminster, prit de jour en jour de nouveaux accroissements. En effet,

[1] On sait que les Phéniciens allaient anciennement chercher l'étain aux îles Cassitérides que l'on croit être la pointe de Cornouailles. Dans la suite l'étain anglais fut préféré dans le commerce à celui d'Allemagne, dont le plus pur était réservé pour colorer le fer-blanc.

l'évêque travaillait de toutes ses forces à rendre inutiles les priviléges suffisants dudit abbé, au sujet de l'église de Heswell qu'il voulait faire servir à ses propres usages et dont il cherchait à s'emparer de force, en en chassant les moines sous le plus léger prétexte pour la conférer à un autre, c'est-à-dire au seigneur Nicolas que le même évêque avait assez durement privé de ses bénéfices. Mais l'abbé, se fondant autant sur le bon droit que sur ses priviléges, lui résista en face vigoureusement.

A cette même époque, de graves dissensions naquirent entre le seigneur roi et l'évêque de Lincoln, parce qu'un certain clerc du roi, homme prudent et fidèle nommé Jean et surnommé Mansel, avait été envoyé en possession de l'église de Thame, par la faveur et le soutien du roi, en vertu d'une provision obtenue du seigneur pape. Cette église étant vacante, avait été antérieurement conférée par le seigneur évêque à un certain clerc, à savoir maître Simon de Londres, pénitencier de l'évêque de Durham. Aussi le seigneur de Lincoln, irrité, envoya vers le seigneur roi, qui séjournait alors dans le pays de Galles, les archidiacres de Hundington et de Leicester pour l'avertir avec soin, lui qui devait être reconnaissant envers Dieu d'une victoire si inopinée, de s'empresser de corriger un abus si énorme; de peur que le Seigneur irrité ne changeât son allégresse en chagrin. Mais le roi leur dit : « Je réponds en toute sécurité : car il a été interjeté appel. Or, rien ne doit « être modifié tant que l'appel est pendant. D'ailleurs

« je n'ai rien entrepris que sur l'avis de gens habiles « dans le droit, et que soutenu par l'autorité aposto- « lique. » A cela l'un des archidiacres répondit : « Seigneur roi, notre seigneur l'évêque de Lincoln a « un privilége concédé par le saint-siége apostolique « et dont il se sert ; par ce privilége il n'est tenu à in- « vestir personne sur un mandat apostolique, à « moins que mention spéciale de ce privilége ne soit « faite. Or, dans la teneur du mandat papal dont se « sert ledit Jean et en vertu duquel il s'est introduit « violemment dans ladite église, se fiant dans votre « assistance, il n'est fait mention aucune dudit pri- « vilége. C'est pourquoi, en cette occasion, l'évêque « de Lincoln n'est point tenu d'obéir à ce mandat, « surtout quand il s'agit de la collation de l'église de « Thame, qui se trouvant vacante, avait été conférée « par lui antérieurement et dans les règles à une autre « personne. En admettant même qu'il ne fût pas nanti « d'un privilége de cette espèce, il est absurde que « quelqu'un s'ingère dans la possession d'une église « sans l'aveu et, à plus forte raison, contre le gré de « l'évêque diocésain, quand même cette personne s'ap- « puierait sur l'autorité papale, puisque le seigneur « pape doit vouloir que tout se passe régulièrement. « A quoi sert cette discussion ou cette injustice déjà « accomplie? En considération des mérites dudit Jean « qui est un homme supérieur, circonspect et conve- « nablement lettré, notre seigneur de Lincoln sera « facilement disposé sur votre prière et sur la sienne, « à le pourvoir d'un bénéfice aussi considérable ou

« même plus opulent; et alors cette collation sera de « toutes façons licite et honorable. Et notre seigneur « l'évêque vous supplie humblement et dévotement « de ne point faire qu'il en soit autrement. Car il « est prêt à fulminer sentence d'anathème contre tous « les envahisseurs et offenseurs de la dignité de son « église. » Ce discours ayant été entendu, tant par ledit Jean que par le roi et ses conseillers, Jean prit la parole : « Mon seigneur le roi, dit-il, « Dieu me garde que la discorde ou une perturba- « tion quelconque naisse à cause de moi entre si « nobles personnes. J'abdique sans murmure. Le « Seigneur me pourvoira bien assez selon son bon « plaisir, tant que vous serez en vie. » Mais le roi ayant reçu un délai pour régler ce qu'il avait à régler dans le pays de Galles, et ayant laissé en ce lieu Waleran-l'Allemand, ainsi que d'autres hommes prudents et puissants pour fortifier les endroits faibles de la terre par la construction de bons châteaux bien munis d'armes et d'hommes, se rendit à Londres avec allégresse. C'est là que vint aussi ledit évêque, prêt à lancer sentence contre ledit Jean en particulier, et contre tous les perturbateurs de la liberté de son église. Lorsque ledit Jean en fut instruit, il se rendit auprès du roi et lui dit humblement : « Mon seigneur, « voici que je résigne cette église litigieuse entre les « mains de l'évêque de Lincoln qui est violemment « irrité, de peur qu'à cause de moi il ne s'élève une « discorde plus sérieuse ou qu'il ne naisse du scan- « dale. » Le roi, ayant entendu cela, craignit que,

d'après les paroles de l'évêque qui parfois était plus violent qu'il ne convenait et qu'il voyait prêt à procéder à l'excommunication, ledit Jean ne subît un exil, parce que l'évêque lui interdirait son évêché. Aussi il renonça aux moyens rigoureux qu'il méditait, et voyant les refus dudit Jean, il ne lui fournit plus de sujet d'être en révolte. C'est pourquoi ledit Jean mérita d'être investi sur-le-champ, par la munificence du roi, d'un bénéfice plus opulent, à savoir de l'église de Maideston, et cette même année il reçut encore la possession de l'église très-riche de Hoveden. L'évêque étant donc apaisé, prêcha en public sur la demande du roi : car c'était un homme dans le cœur duquel étaient déposées les clefs de la science; et dans son sermon il fit spirituellement allusion à l'humilité recommandable dudit Jean et du roi, en faisant entre autres la comparaison des rayons du soleil qui sont très-droits avec la justice royale et régulière. Or, le roi voyant que l'esprit de l'évêque était bien calme et bien pacifié, et désirant apaiser la discussion dispendieuse et peu honorable qui s'était engagée entre le même évêque et l'abbé de Westminster, au sujet de l'église de Heswell, ne permit pas que l'évêque se retirât avant que la paix eût été heureusement conclue, grâce aux démarches prudentes de l'abbé. L'église de Heswell, fut donc cédée en possession aux moines de Westminster ; mais la présentation du vicaire fut réservée à l'évêque. En cette occasion, l'église de Westminster éprouva un grand accroissement dans ses intérêts et

dans son honneur : car ledit abbé Richard lui avait procuré un avantage non petit, en obtenant par sa fermeté un revenu de trois cents marcs annuels acquis à perpétuité pour son abbaye.

Or, la discorde très-dommageable et très-inconvenante qui existait entre ledit évêque de Lincoln et son chapitre de Lincoln, dura encore fort longtemps. Aussi quelques-uns des chanoines présents en ce lieu, c'est-à-dire à Londres, furent tellement fatigués et molestés par l'évêque, qu'ils furent forcés de montrer une charte, et d'expliquer en public le contenu de cette charte, de peur que l'église de Lincoln n'eût à subir nécessairement le joug d'une nouvelle servitude : en voici l'occasion.

Avant la conquête de l'Angleterre, le siége épiscopal qui se trouve aujourd'hui à Lincoln était à Dorchester. Les excès de l'évêque qui occupait alors ce siége ayant exigé que le lieu fût anathématisé par le seigneur pape, et que l'évêque fût déposé, il ne resta point de traces d'une affaire si grave pendant plusieurs années; et ainsi durant un temps assez long, personne n'occupa ce siége, ni ne donna les soins pastoraux. Or, au temps de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, fils de Guillaume Ier, un grand nombre d'églises furent détruites par ses ordres dans la forêt neuve. Mais enfin, guidé par le repentir, et voulant faire oublier un si grand péché, il prit la résolution salutaire de rétablir magnifiquement ledit évêché, de l'enrichir et de le transférer dans un lieu plus convenable. Ayant donc acheté ou échangé

une certaine terre d'un seigneur nommé Maurice de Gant, qui était venu avec son père à la conquête de l'Angleterre, et qui l'avait reçue dans la distribution qui eut lieu après la victoire, ledit Guillaume II fonda l'église qui est aujourd'hui celle de Lincoln. Lorsqu'elle fut achevée, il appela auprès de lui deux cardinaux légats qui arrivèrent munis des pleins pouvoirs du seigneur pape, relativement à l'ordination de cet épiscopat et de cette église. Ayant convoqué huit archevêques et seize évêques, il fit ordonner en grande solennité ladite église, y installa des chanoines séculiers, et leur assigna des revenus et des portions distinctes, afin qu'ils se consacrassent à perpétuité au service de Dieu, d'une manière régulière et honorable, en observant une discipline fixe sous la direction de l'évêque et du doyen, et afin qu'une ordination si noble et si importante, appuyée par l'autorité d'un si grand nombre de saints Pères, et munie d'une bulle apostolique, durat inviolablement à perpétuité. Il fut réglé aussi que, l'évêque une fois ordonné, et les chanoines installés dans leurs possessions, ceux-ci se consacreraient jour et nuit, selon les règles et la discipline, à Dieu et à sa très-sainte mère. Si quelqu'un de ces chanoines déviait du sentier de la discipline, et qu'il ne se corrigeât point après avoir été repris, il devait être visité par le doyen, et puni par lui, comme n'ayant fait précédemment nul cas du chapitre et de la réprimande qui lui avait été adressée dans ledit chapitre. S'il ne se corrigeait pas après cela, il

devait être privé de son bénéfice pendant un an, ou pendant deux ans, selon la gravité du délit. Si on le trouvait encore rebelle, l'évêque devait être appelé en aide pour réprimer ce pêcheur endurci. Si enfin il se révoltait encore dans son incorrigible obstination, le roi le priverait de tout bénéfice, et lui ferait subir un châtiment plus sévère. Ces conventions ayant été adoptées par tous, furent rédigées par écrit, furent confirmées par l'autorité apostolique, et tous les signèrent. L'église ayant été dédiée, tous ceux qui étaient présents excommunièrent solennellement quiconque troublerait à l'avenir lesdites dispositions. Aussi les chanoines disent-ils que ce n'est pas une raison, si le doyen est négligent, s'il ne sait pas, ou ne peut pas visiter les délinquants et corriger leurs excès, pour que l'évêque, contre toute justice et toute pudeur, s'ingère d'exiger les visitations, et que ledit évêque semble ne pas devoir être ménagé par le poignard de la sentence prononcée si solennellement par tant de saints personnages. En entendant cela, le roi prétendit qu'il était partie dans cette cause : ce qui nuisit fort aux intérêts de l'évêque et du chapitre. Car par l'obstacle imprévu qui s'élevait, l'affaire ne put obtenir la réconciliation tant souhaitée qui devait la terminer; mais au contraire éprouva un retard indéfini et coûteux.

Cette même année, le seigneur roi Henri III fit confectionner artistement, et à ses frais, par les plus habiles orfévres de Londres, un coffre de l'or le plus pur et enrichi de pierres précieuses, pour y placer

les reliques du bienheureux Édouard. Quoique dans cet ouvrage la matière fût très-précieuse, cependant, selon cette parole d'un poëte :

... La main-d'œuvre surpassait la matière.

LE ROI REFUSE A GAULTIER MARÉCHAL L'HÉRITAGE DE SON FRÈRE GILBERT. — GAULTIER RÉCONCILIÉ AVEC LE ROI. — COLÈRE DU ROI CONTRE L'ÉVÊQUE DE NORWICH. — PERSÉCUTION CONTRE LES MOINES DE WINCHESTER. —

Vers le même temps, le roi se montra fort mal disposé envers Gaultier Maréchal, frère de Gilbert Maréchal mort sans enfants, au sujet de l'héritage que ledit Gaultier sollicitait comme lui revenant de droit héréditaire. En effet, le roi lui dit avec une colère concentrée : « Ton père Guillaume a encouru « une accusation de trahison en servant Louis, et en « empêchant qu'il ne fût pris en Angleterre, comme « la chose est de notoriété publique. Ton frère Ri« chard a été pris et tué au moment où il portait les « armes contre moi. Il fut pour moi un adversaire « dangereux, un ennemi public et manifeste. Ton « [autre] frère Gilbert qui vient de mourir, et à qui, « sur les instances de l'archevêque de Cantorbéry « Edmond, j'avais accordé son héritage, plus par « faveur qu'à bon droit, a célébré, malgré ma dé« fense, un funeste tournoi à Hartford, et y est mort « misérablement. Et toi, Gaultier, qui, contre mon « gré et contre ma défense, as assisté à ce tournoi « par mépris pour moi, toi qui lui as donné mali« cieusement le nom de *fortune*, à quel titre et de

« quel front oses-tu demander cet héritage? » Gaultier répondit à cela : « Seigneur, quoique je puisse « répondre convenablement à chacun des griefs que « vous articulez, je me tais par déférence pour vo« tre altesse. Jusqu'à présent vous m'avez réchauffé « spécialement dans le sein de votre miséricorde : « vous m'avez considéré comme faisant partie de vo« tre maison, et je n'étais pas le dernier parmi vos « commensaux. Jamais je n'ai démérité de votre « faveur, si n'est à cause de ce tournoi auquel j'ai « assisté, je n'en disconviens pas; mais pouvais-je ne « pas m'y trouver avec mon frère? Si vous avez ré« solu de déshériter tous ceux qui y assistèrent, « songez que vous exciterez dans le royaume des « troubles violents. Est-il d'un prince juste que seul « je paie pour la faute de tous? A Dieu ne plaise, « seigneur, qu'au milieu d'un si grand nombre, ce « soit moi qu'on punisse le premier. » Mais le roi s'étant irrité encore plus, Gaultier, voyant qu'il ne pouvait rien gagner, garda le silence, selon que l'enseigne ce vers d'un poëte : « Quand la fureur se donne carrière, cédez à l'emportement de la fureur. » Et il se retira le désespoir dans l'âme.

Peu de temps après arriva à Londres l'évêque de Durham qui, pendant fort longtemps, avait été l'ami le plus intime du roi, comme étant le gardien de son corps, qui ensuite avait été physicien et médecin de la reine, et son directeur convenable en fait de bonnes mœurs. Celui-ci, sur la demande dudit Gaultier, s'adjoignit la reine et un grand nombre de sei-

gneurs pour lesquels il savait que le roi avait beaucoup d'amitié; puis à force de discours aussi doux que le miel, et de prières réitérées, il adoucit prudemment la rigueur du roi, et le rendit bien disposé pour Gaultier. Alors le roi le reçut en grâce et l'investit, le dimanche avant la fête de la Toussaint, du comté et du maréchalat, en retenant seulement deux châteaux du pays de Galles, à savoir ceux de Kaermarthen et de Kardighan, dont le même roi avait jadis confié la garde au comte Guillaume Maréchal, et ensuite au grand justicier Hubert. En effet, le roi était dans la nécessité de garder ces châteaux, parce qu'il voulait fortifier les endroits faibles de ce pays nouvellement conquis, et les munir tant de châteaux que de bonnes garnisons.

Dans le cours de la même époque, le roi, persévérant dans la colère qu'il avait conçue, appesantit sa main sur l'évêque de Norwich, parce que ce dernier avait consenti à ce qu'on le postulât pour l'évêché de Winchester, et avait refusé de renoncer à ses prétentions : ce qui n'eût point été convenable. Or, le roi exigeait de lui une charte qui attestât cette renonciation, ce que le même évêque se refusait à faire avec fermeté. De plus, une dissension grave s'étant élevée accidentellement dans l'évêché de Norwich, au sujet d'un scribe de la cour, qui fut blessé[1] pour son usurpation téméraire, beaucoup d'inconvénients en

[1] *Scriptorem curiæ.* Peut-être un notaire de la cour [romaine]. Mais nous ne pouvons préciser ce détail mal indiqué ici, et que nous ne retrouvons nulle part.

résultèrent. En effet, beaucoup de gens, tant clercs que laïques, furent bâtonnés, blessés, frappés avec impiété à coups de poings, enfin accablés de vexations et d'outrages par le bras séculier. Et le roi ne voulut en aucune façon, comme il l'affirmait par serment, faire cesser de pareilles vexations, à moins que l'évêque de Norwich ne rédigeât une charte, comme nous l'avons dit, par laquelle ils s'engagerait à ne se laisser jamais transférer à l'évêché de Winchester : ce qui était tout à fait contraire à la raison, et ce qui ne pouvait s'accorder avec la profession épiscopale. Car il n'y avait que le seigneur pape qui pût lui ordonner pareille chose, en vertu de l'obédience; et alors, en fils obéissant, il n'aurait été en droit de résister en aucune façon.

Vers le même temps, ce même Lebreton, que le seigneur roi avait mis violemment à la tête du couvent de Winchester, avec titre de prieur, s'efforçait de vexer le couvent de toutes les manières. Comme cet imposteur, pour paraître avoir la justice de son côté, cherchait à faire excommunier le couvent qui lui résistait, des dissensions s'élevèrent. Quarante jours s'étant écoulés, il appela les satellites du roi, et leur dit : « Allez, et vengez sur ces rebelles les in« jures du roi et les nôtres : car ce sont gens excom« muniés, et l'on ne peut mal agir en portant sur eux « des mains violentes. » Les sacristains royaux se précipitèrent donc en troupe, et agissant avec plus de cruauté que le roi ne leur avait commandé de le faire, ou que ce faux prieur ne les y avait engagés,

ils portèrent violemment des mains profanes sur les moines qui fuyaient vers le maître-autel, croyant y trouver un asile inviolable, les poussèrent et les tirèrent brutalement, au point que le pavé fut ensanglanté, enfin les jetèrent hors de l'église. Puis en présence des citoyens, à qui l'étonnement et la douleur faisaient verser des larmes et pousser des cris, ils les traînèrent jusqu'au château royal, et de là jusqu'à Husvehey, leur donnant des coups de poing, les frappant avec des bâtons, les accablant d'outrages, les emprisonnant les uns ici, les autres là, les enchaînant deux à deux avec les fers et les entraves aux pieds. Ainsi, au mépris de la crainte de Dieu, de la religion, et de la révérence due à leurs habits de moines, ils les plongèrent dans les ténèbres et dans les horreurs des cachots, leur faisant souffrir la faim, le froid et toutes sortes d'opprobres, non sans qu'ils obtinssent la palme du martyre. Mais les moines, sachant que tous ces mauvais traitements leur étaient infligés à cause de leur zèle pour la justice, supportèrent tout cela avec patience et même avec joie, parce qu'ils étaient dignes de souffrir l'ignominie pour le Christ.

Exactions du pape en Angleterre, en Écosse et en Irlande. — Frédéric confisque à son profit le produit de ces exactions. — Mort du pape Grégoire. — Causes de sa mort. — Mort d'Éléonore, soeur d'Arthur de Bretagne. — Des religieux abandonnent leurs ordres pour entrer dans celui des Prêcheurs et Mi-

NEURS. — DIVISION DES CARDINAUX AU SUJET DE L'ÉLECTION D'UN PAPE. — Vers le même temps, Pierre de Supino, clerc du seigneur pape, extorqua et leva dans toute l'Irlande, à force d'instances et au moyen d'un bref original du seigneur pape, un vingtième en argent, et après avoir reçu différents présents dans ce pays, il en rapporta quinze cents marcs. Quant à maître Pierre-le-Rouge, qui s'intitulait le familier et le cousin du seigneur pape, muni semblablement d'un bref original du pape, il s'efforça avec la plus grande activité de doubler l'argent qu'il avait déjà amassé, et cela, en parcourant le nord de l'Angleterre, et en envoyant des gens à lui en Écosse. Leurs coffres se trouvant ainsi tout à coup remplis, tous deux allèrent s'embarquer secrètement à Douvres, sous la conduite des moines de Cantorbéry; car ils avaient appris par leurs courriers, qui avaient fait grande diligence, que le seigneur pape était malade sans espoir de guérison ; au point qu'il était peut-être déjà mort, ou qu'il était à l'extrémité. Ils se mirent donc à prendre la fuite soudainement et clandestinement avec leur butin, tant par mer que par terre ; craignant que le roi, étant instruit de la mort du pape, ne retînt prudemment tout l'argent qu'ils avaient extorqué, afin de tenir conseil sur l'usage qu'il en faudrait faire, puiqu'un nouveau pape allait remplacer le pape défunt. Ils avaient à peine mis le pied sur la terre de France, que maître Gaultier de Ocra, messager impérial, arriva en Angleterre, apportant des lettres de créance adressées par son sei-

gneur au roi ; il annonça en toute hâte, mais cependant trop tard, quelle était la position de la cour romaine, et conseilla de retenir à la fois les larrons et le produit du larcin, si l'on trouvait encore de pareilles gens en Angleterre. Mais quand il eut appris qu'ils s'étaient échappés, il reprocha au roi sa faiblesse, et repartit sur-le-champ, irrité et chagrin d'être venu en vain. Il les suivit donc à la piste comme un chasseur diligent, interrogeant avec précaution les tours et les détours de ces deux renards, pour raconter à son seigneur l'empereur le résultat de ses démarches.

Cependant les susdits collecteurs d'argent, instruits d'une manière certaine de la mort du pape, quoique cet événement eût été caché au vulgaire pendant plusieurs jours, et sachant que ledit Gaultier les suivait à la piste, n'épargnaient point leurs chevaux et précipitaient leur fuite. Quand ils eurent passé les Alpes, ils se réfugièrent secrètement dans les villes et dans les maisons de leurs parents, déposèrent dans les lieux les plus secrets l'argent qu'ils avaient apporté avec eux, et ne se montrèrent pas en public. Or, ledit Gaultier, n'ayant pu clairement découvrir ni eux ni leur butin, et n'ayant à cet égard que des indications vagues, fit savoir à son seigneur l'empereur tout ce qui s'était passé. Le seigneur empereur fit donc rechercher soigneusement dans toutes les cités d'Italie soumises à sa domination quels étaient les députés papaux ou les marchands qui avaient frauduleusement levé de l'argent dans les divers pays et princi-

palement en Angleterre, pour renverser l'empire et la république, et pour fomenter la guerre, en conférant cet argent au pape et en lui donnant ainsi l'audace et la démangeaison de bouleverser l'empire. Ils les fit saisir, les fit garder tous ensemble étroitement, comme des ennemis dangereux, confisqua tous leurs biens et leurs maisons, ainsi que les biens de toute leur parenté, fit emprisonner ceux d'entre eux qui étaient les plus influents, ainsi que les femmes et les enfants de ces derniers, ordonna qu'une enquête très-exacte eût lieu des sommes qui avaient été levées pour le service du pape, chargea les tabellions de reprendre les titres écrits déposés chez les marchands des villes, agents et complices de ces extorsions, et fit tout restituer avec sagesse. C'est ainsi qu'un grand nombre de gens d'église qui devaient être protégés sous les ailes du pape, furent misérablement et complétement dépouillés; et les adversaires de l'église furent plus à même de lui causer de plus grands dommages.

Pendant que la roue de la fortune entraînait ainsi le monde dans sa révolution, un bruit, qui de jour en jour prenait de la consistance, se répandit dans les pays chrétiens; à savoir que le seigneur pape Grégoire, ne pouvant supporter les chagrins qui le tourmentaient, chagrins que lui-même s'était suscités, était allé où va tout créature, le onzième jour avant les calendes de septembre, pour recevoir du souverain juge selon qu'il avait mérité. Or, il était presque centenaire à l'époque où il sortit de ce monde. Quant à l'empereur, son adversaire, il avait en ce moment

un peu plus de cinquante ans; car il est avéré qu'il naquit l'année ou Richard, roi d'Angleterre, fut pris en Allemagne[1].

La plus vive douleur du pape Grégoire, celle qui déchira son cœur jusqu'à causer sa mort, ce fut que l'empereur, aussitôt après la fête de l'Assomption, s'était emparé d'un château en Campanie, situé près de Montfort, qui appartenait aux neveux et aux autres parents du seigneur pape, et que le pape avait rebâti à neuf avec l'argent des croisés pour mettre ses parents à l'abri; car il savait que toute sa parenté était l'objet de la haine de l'empereur, et le pape Grégoire voulait que ses parents n'eussent pas à redouter les attaques impériales, dans le cas où l'empereur entrerait en Campanie. Mais l'empereur, instruit de ce dessein, assiégea sur-le-champ ledit château, le détruisit et pendit tous ceux qu'il y trouva; et il laissa debout une tour de ce château à moitié détruite, pour qu'il y eût un signe durable de cette destruction, et pour que le souvenir, tant de la faute que de la vengeance, ne périt jamais. De plus, le pape avait le calcul, il était très-vieux, et il était privé des bains qu'il avait coutume de prendre à Viterbe.

Vers le même temps mourut Aliénor, fille de Geoffroi, comte de Bretagne, qui avait été détenue sous

[1] C'est-à-dire de 1192 à 1241, ce qui ferait quarante-neuf ans. Mais la date exacte de la naissance de Frédéric II est 1194, quoique quelques historiens la placent en 1198; ce qui est inadmissible puisque Henri VI mourut en 1197, et qu'il avait fait couronner l'année précédente le jeune Frédéric alors dans la troisième année de son âge.

bonne garde dans l'étroite enceinte d'une prison perpétuelle [1].

Dans le cours des mêmes temps, quelques religieux, prenant exemple de l'évêque de Héreford, mais ignorant les motifs qui avaient fait agir le même évêque, lequel était tenu par un vœu, se laissèrent entraîner par légèreté d'esprit à oublier cette parole du prophète : « Il lui a tracé la route qu'il « a suivie; » et adoptèrent l'ordre des Frères Prêcheurs et Mineurs. En effet, l'abbé d'Oseney, cédant par pusillanimité de cœur, abandonna la règle du grand docteur Augustin, et embrassa la règle des Mineurs pour faire une nouvelle expérience. Semblablement, l'abbé de Walthen, portant avec angoisse la croix du Seigneur sous le joug de l'ordre de Saint-Benoit, et voyant sa maison obérée de dettes, tomba dans un abîme de désespoir ; et à l'insu, tant de ses amis particuliers que de son couvent, il adopta sans rougir et tout à coup la règle des Prêcheurs ; ce dont il se repentit dans la suite.

Dans le cours des mêmes temps, le pape Grégoire IX étant mort, comme nous l'avons dit, il se

[1] Après la prise d'Arthur, Jean avait envoyé en Angleterre sa nièce Aliénor, communément appelée la Vierge de Bretagne, et l'avait placée dans la retraite la plus rigoureuse afin qu'elle ne pût, en se mariant avec un prince étranger, susciter un nouveau prétendant à la succession de son père. L'obscurité qui environna la vie de cette princesse et le lieu même de sa détention a fait écrire que Jean avait aussi ordonné la mort de sa nièce. On voit ici la fausseté de cette assertion. (*Voyez* la chronique de Thom. Wilk, 36.) On pense que le château de Bristol où elle mourut avait été sa prison pendant près de quarante ans.

trouvait dix cardinaux présents à la cour romaine; deux autres cardinaux étaient retenus en prison par l'empereur. Quand ils s'occupèrent d'élire un pontife comme c'est l'usage, ils ne purent parvenir à l'unanimité et à la concorde ainsi qu'il convenait, parce que leur corps était mutilé. Ils députèrent donc vers l'empereur pour lui demander humblement d'envoyer à la cour romaine les deux cardinaux leurs confrères, à quelque condition qu'il lui plût de leur imposer, pour que l'exaltation de l'église universelle, qui consiste principalement dans l'élection d'un pape ne trouvât pas d'obstacle de sa part. L'empereur, adouci par les prières du comte Richard, consentit bénévolement à condition que les susdits cardinaux viendraient se remettre en prison et rentreraient dans leur premier état, à moins qu'Othon ne fût élu pape. Le collége s'étant donc réuni dans le palais qu'on appelle le Temple du Soleil[1], cinq cardinaux élurent le sixième d'entre eux, à savoir Geoffroi de Milan, et l'empereur témoigna toute la satisfaction que lui causait cette élection. Mais les trois autres élurent le quatrième d'entre eux, à savoir Romain, à l'élection duquel l'empereur s'opposa, disant que c'était un homme mal famé, tant à cause de la persécution qu'il avait fait subir à l'université de Paris, à une époque où on l'accusait d'avoir souillé Blanche, reine de France, que parce qu'on lui reprochait d'avoir fomenté la discorde entre le défunt pape Grégoire et ledit empereur. Voici les

[1] *Regia solis*, dit le texte. *Voir* la note I à la fin du volume.

noms de ceux qui élurent le premier prétendant : Gilles Aspan, Étienne fils de Comte [1], évêque de Porto, Reynier de Viterbe, Jean de Colonna, Robert de Sumercote, Anglais. Les noms de ceux qui élurent l'autre prétendant sont : Richard Hannibal, évêque d'Ostie, qui, selon l'usage, a la première voix dans l'élection du pape, et Sinibald, évêque de Sabine [2]. Lesdites élections suscitèrent un grand schisme entre les frères, parce que le pape doit être déclaré et proclamé après que les deux fractions des électeurs auront consenti à son élection ; comme l'enjoint la décrétale Alexandrine qui commence ainsi : « Quoique pour éviter la discorde, etc., etc. » Une affaire si importante pour l'église étant restée inachevée, les cardinaux furent divisés ou plutôt dispersés de corps et d'âmes.

Vers le même temps mourut, sous l'habit de l'ordre de Cîteaux, l'évêque de Préneste, Jacques, l'ennemi le plus obstiné de l'empereur.

Le comte Richard délivre des Français prisonniers des Sarrasins. — Hommages qu'il reçoit dans les villes de l'empire. — Haine des Templiers contre

[1] *Filius comitis*. Peut-être ce mot indique-t-il qu'Étienne appartenait à la famille des *Conti*.

[2] Deux seulement : le texte ne donne pas le troisième qui était probablement Godefroi, cardinal-diacre du titre de Saint-Adrien, dont nous trouvons le nom plus bas. Il est évident que cette élection partagée précède la demande faite à Frédéric de relâcher momentanément Othon et l'autre cardinal, Grégoire de Romagna; autrement tout cet alinéa serait inintelligible.

LES HOSPITALIERS. — MORT DU CARDINAL ROBERT DE SUMERCOTE. — MORT DU JUSTICIER ÉTIENNE DE SÉGRAVE. — ÉCLIPSE DE SOLEIL. — MORTS DIVERSES. — FAITS DIVERS.—DÉSOLATION DE L'ÉGLISE DE COVENTRY.—Vers le même temps, le comte Richard, après avoir demeuré auprès de l'empereur pendant près de quatre mois, lui fit ses adieux, et se retira pour retourner dans son pays. Les Français, délivrés au moyen de la paix et de la trêve que le comte Richard avait conclues, opérèrent leur passage après avoir traversé la mer sur les vaisseaux dudit comte, vinrent lui rendre grâces pour leur délivrance, et reçurent de lui des bienfaits plus grands encore. En effet le comte était très-avant dans l'amitié de l'empereur; il semblait être un autre empereur, et abondait en ressources de toute espèce; tandis que les Français avaient besoin de la bienveillance et de l'argent de l'empereur, car ils étaient très-pauvres. Le comte Richard s'occupa libéralement de leur fournir des habits, des provisions de voyage, et des montures convenables. En quittant l'empereur, il obtint même de lui que la paix serait accordée à l'église dans toute l'étendue des terres impériales, et qu'on proclamerait par la voix du héraut, que dans la viduité de l'église romaine personne n'osât molester en rien, sous peine de la mort la plus cruelle, aucun homme d'église, aucun pèlerin, et surtout les Français qui regagnaient leur patrie; vexations qui auraient pu être exercées à l'occasion de la mort du pape Grégoire, adversaire de l'empereur. Le seigneur empereur ordonna aussi qu'on

assignât au comte Richard un procurateur et un guide prudent et puissant qui lui fournît civilement et en abondance toutes les choses nécessaires, jusqu'aux limites de l'empire; aussi le comte fut-il reçu avec de grands honneurs et des transports de joie, à son passage dans les cités d'Italie et dans toutes les autres villes soumises à l'empereur. D'après l'ordre de l'empereur, les habitants vinrent à sa rencontre montés sur des chevaux de prix magnifiquement caparaçonnés, en habits de soie et autres ornements de fête, au son des chansons et des instruments de musique, enfin avec des démonstrations extraordinaires. Pour garder le silence sur les autres réceptions, j'ai jugé à propos d'en mentionner seulement une. Quand le comte approcha de Crémone, les Crémonais vinrent avec joie au-devant de lui, conduisant l'éléphant de l'empereur pompeusement orné et qui portait sur son dos une machine de bois en forme de tour. Dans cette machine se trouvaient des gens préposés au soin de cet animal, lesquels sonnaient de la trompette et applaudissaient en frappant des mains et en faisant des jongleries. Un grand nombre des plus nobles seigneurs français qui étaient avec le comte participaient aux honneurs qui lui étaient rendus. Quand ils furent parvenus aux limites de l'empire, et que le procurateur impérial se fut retiré, les Français quittèrent le comte après lui avoir fait leurs adieux à plusieurs reprises, et retournèrent joyeusement chez eux; reçus à bras ouverts par leurs femmes, leurs enfants et les autres personnes qui leur étaient chè-

res, ils réparèrent leurs forces et oublièrent leurs fatigues dans un repos bienfaisant. Chacun d'eux raconta, avec de doux souvenirs, tous les maux qu'il avait soufferts au service du Christ; comment et combien traîtreusement s'étaient retirés ceux qui étaient tenus de les secourir le plus efficacement, avec quelle prudence le comte Richard les avait seul délivrés, avec quelle magnificence il avait pourvu à leur entretien après leur délivrance.

... L'épouse de celui qui raconte est suspendue à la bouche de son mari...

Vers le même temps, une grande foule de pèlerins ayant abandonné la Terre-Sainte après le départ du comte Richard, les templiers furent les seuls qui n'acquiescèrent pas aux actes du comte. Bien plus, tourmentés par les aiguillons de l'envie, ils se répandirent contre lui en calomnies, en détractions, en moqueries et en dérisions, et rompirent sans pudeur la trêve acceptée par ledit comte. Ils attaquèrent avec fureur les hospitaliers qui avaient accepté et observé inviolablement ladite paix et trêve, leur faisant tout le mal possible, et les tenant assiégés dans Acre, en sorte qu'il ne leur était point permis de s'approvisionner de vivres, ni même de porter leurs morts hors de leurs maisons, où ils étaient tenus enfermés, pour aller les ensevelir. Les templiers, en outre, par mépris pour l'empereur, poursuivaient et mettaient en fuite les frères de l'église de Sainte-Marie des teutoniques, laissant à grand'peine la paix au petit nombre d'amis qu'avaient les susdits frères et aux mi-

nistres de l'église. Aussi les chevaliers teutoniques allèrent déposer de grandes plaintes à cet égard aux pieds de l'empereur, et se réfugièrent auprès des seigneurs chrétiens, tant ecclésiastiques que laïques. Ce qui donna lieu à un horrible scandale, à la vue de ces hommes qui étaient rassasiés de tant de riches revenus pour subjuguer puissamment les Sarrasins, et qui tournaient avec impiété leurs forces et leur venin contre des chrétiens, bien plus contre leurs frères, comme s'ils voulaient s'attirer d'une manière plus terrible le courroux de Dieu. En outre, le comte, au moment de quitter la Terre-Sainte, avait pour ainsi dire présagé ces événements, et n'avait voulu confier à l'orgueil des templiers ni Ascalon ni le trésor qu'il y avait envoyé pour achever quelques constructions à faire dans ledit château. C'est pourquoi ils avaient conçu contre le comte un violent ressentiment. De plus, le comte avait préféré confier la garde de ce château au procurateur de l'empereur.

Au milieu de ces vicissitudes, maître Robert de Sumercote, cardinal, homme discret et circonspect, affable et digne d'être aimé de tout le monde, enfin Anglais de nation, alla où va toute créature, au moment où il était tenu enfermé dans le palais qu'on nomme le Temple du Soleil, avec les autres frères qui s'occupaient de l'élection. Il périt empoisonné, à ce qu'on prétend, parce qu'il paraissait digne de la papauté et capable de remplir cette haute dignité, et l'on attribua sa mort à ses rivaux, Romains de nation, qui le méprisaient. Une autre personne suc-

comba aussi par un pareil fléau sous les embûches de l'envie. Le cardinal Jean de Colonna, qui passait pour favoriser le parti de l'empereur, vit aussi ses châteaux et son palais détruits par les Romains, qui se saisirent de lui et le jetèrent dans une prison.

Vers le même temps, c'est-à-dire le cinquième jour avant les ides de novembre, mourut Étienne de Ségrave dans l'abbaye des chanoines de Leicester, où jadis il s'était tenu caché au temps de la persécution. Cet Étienne, dans sa jeunesse, avait renoncé à la cléricature pour devenir chevalier. Quoiqu'il fût d'une naissance obscure, il était parvenu par son adresse, dans ces derniers temps, à une si grande élévation et à tant d'opulence, qu'il fut compté parmi les premiers du royaume, exerça les fonctions de justicier, et régla à son gré presque toutes les affaires du royaume; mais il se montra toujours plus ami de lui-même que de l'état. Cependant, en faveur d'une œuvre de justice qu'il avait faite pendant sa vie, et qui lui valut la bienveillance de Dieu, il mérita d'avoir une fin heureuse et louable, après avoir fait sagement son testament et avoir reçu le viatique du salut avec la plus vive dévotion.

Cette même année, la veille des nones d'octobre, c'est-à-dire le jour de sainte Foi (?), le soleil subit une éclipse qui dura depuis la troisième heure du jour jusqu'à la sixième heure; comme si les choses du ciel se conformaient aux choses de la terre: et cette éclipse solaire fut la seconde qui arriva en trois ans, ce qui est inouï.

Vers le même temps, c'est-à-dire le troisième jour avant les calendes d'octobre, mourut l'évêque de Londres, maître Roger, homme d'une vie recommandable et d'une admirable sainteté, illustre par sa science, prédicateur fameux, agréable dans ses discours, somptueux dans sa table, et serein de visage. Or il était tombé malade dans son manoir de Stupenham non loin de Londres; c'est là qu'il sortit de ce monde pour s'en aller vers le Seigneur. Son corps fut transporté et enseveli à Londres dans son église cathédrale.

Un peu avant ce mois d'octobre mourut Geoffroi de Luci, de pieuse mémoire, doyen de cette même église. La perte de ces deux hommes plongea l'église de Londres dans une grande confusion, parce que le roi ne permettait qu'on pourvût à une église que lorsqu'elle tombait en ruines; parce que le siége papal était vacant, les cardinaux se trouvant dispersés tant de cœur que d'âme; parce qu'elle était privée d'un archevêque, dont on sait que l'évêque de Londres est le doyen; enfin parce qu'elle avait perdu son doyen.

Vers ce temps-là, presque tous les cardinaux étant divisés et dissidents, et l'élection papale étant suspendue en désespoir de cause, Othon revint se remettre dans la prison de l'empereur pour délivrer les otages laissés à sa place, et pour s'acquitter du serment qu'il avait prêté en engageant sa foi. Cette conduite plut extrêmement à l'empereur. Cependant il le retint encore en prison, parce qu'il se souvenait avec ressentiment que ce même Othon, étant légat en Angle-

terre, l'avait excommunié lui, l'empereur, et avait souffert qu'on l'excommuniât, et n'avait pas peu diffamé sa gloire. Toutefois il agit envers lui avec douceur, parce qu'il était évident que le légat avait fait cela malgré lui, forcé qu'il était d'obéir au pape.

Vers le temps de la nativité du Christ, les chanoines de Londres élurent pour évêque et pour pasteur de leurs âmes maître Foulques, doyen d'York, homme discret et circonspect, de mœurs posées et de naissance illustre, contre la volonté du roi, qui avait demandé très-instamment au chapitre de Saint-Paul qu'il postulât pour évêque maître Pierre de Aigueblanche, déjà évêque de Héreford. Vers le même temps aussi, les chanoines choisirent à l'unanimité pour doyen maître Guillaume, de l'église de Sainte-Marie, homme recommandable, qui était aussi chanoine et chancelier de la même église [de Saint-Paul].

Pendant que s'écoulait ce laps de temps, l'évêque de Chester, Hugues de Pateshulle, mourut le septième jour avant les ides de décembre; c'était un homme encore vigoureux et d'un âge peu avancé. Après une vie passée honorablement, il finit par céder à d'iniques conseils, entra dans des voies mauvaises, et étant devenu le marteau des religieux, principalement de ceux qui l'avaient élu, il mérita d'être peu regretté en mourant, quoiqu'il se fût assis dans la chaire pontificale pendant un peu plus d'un an. Lorsque le prieur et les moines de Coventry eurent appris cet événement, ils convoquèrent les chanoines de Lichfield, et élurent pour évêque et pour

pasteur de leurs âmes un moine de l'église de Coventry, qui était leur précenteur. Cependant quelques-uns des chanoines s'y opposèrent et élurent Richard, abbé de Evesham, qui à cette époque était porteur du sceau royal, et exerçait comme suppléant les fonctions de chancelier. Le roi, qui avait intercédé en sa faveur, devint l'adversaire de l'église de Coventry, et molesta par tous les moyens possibles le prieur et le couvent. Or le roi et ses satellites, ainsi que quelques-uns des chanoines de Lichfield, ayant formé une opposition redoutable, la maison de Coventry éprouva une grande confusion et un grand dommage, au point que le couvent se dispersa pour aller chercher des lieux d'asile dans les autres maisons. La maison de Saint-Albans, en vue de charité et d'honnêteté, reçut le prieur et quelques-uns de ses moines, ainsi que leurs serviteurs et leurs chevaux, et leur ouvrant avec de grands honneurs le sein de sa miséricorde, fournit libéralement à leur entretien pendant une année et quelques mois.

Geoffroi de Milan (Célestin IV), élu pape, meurt bientôt après. — Conférence des évêques d'Angleterre au sujet de l'élection du pape. — Ils envoient des députés à l'empereur. — Inutilité de leur démarche. — Grand nombre de morts illustres en Angleterre. — Mort de l'impératrice Isabelle. — Lettre de Frédéric sur la mort de l'impératrice. — Climat et température en 1241. — Cette même année, après une foule de disputes et de schismes divers aussi funestes que dan-

gereux, suscités entre les cardinaux par les inspirations de Satan, les frères cardinaux, dont la douleur et la tribulation des maux avaient beaucoup diminué le nombre, élurent pour pape maître Geoffroi de Milan, homme recommandable par ses mœurs et par sa science, mais d'une santé débile et d'un âge fort avancé. Aussi, après avoir siégé pendant seize jours tout au plus, il fut frappé d'une mort soudaine et paya tribut à la nature; plaise à Dieu qu'il n'ait pas été empoisonné, comme on le prétend. Cet événement laissa dans la désolation le siége papal, et bien plus l'église universelle. Vers le même temps, mourut un des cardinaux, à savoir, Richard Hannibal.

Vers le même temps, des prélats anglais, à savoir : l'archevêque d'York, les évêques de Lincoln, de Norwich et de Carlisle, ainsi que beaucoup d'autres religieux recommandables et des personnes ecclésiastiques discrètes se réunirent pour s'occuper des désolations multipliées de l'église et pour implorer les consolations divines. Ils instituèrent donc des oraisons spéciales et des jeûnes qui devaient être géralement célébrés par l'église en Angleterre, pour que le Seigneur daignât relever et restaurer l'église romaine veuve d'un pasteur, et privée de l'administration papale; prenant exemple en cette occasion sur ce qu'on voit dans les actes des apôtres, que l'église pria sans relâche pour Pierre qui était en prison. Tous furent d'avis d'envoyer de concert, vers le seigneur empereur, des députés qui pussent lui plaire,

chargés de l'engager avec des larmes et des prières à déposer pour le salut de son âme et avec un cœur sincère, tout ressentiment et toute indignation, à renoncer aux moyens tyranniques, à ne point empêcher la promotion de l'église romaine, à souffrir miséricordieusement qu'elle respirât, enfin, à contribuer à cette promotion même, quoiqu'il eût été provoqué. En effet, ceux-là étaient morts qui avaient excité son courroux ; et il paraissait tyrannique et dépourvu de raison, en faisant retomber sur les innocents la faute des coupables. Au moment où les prélats s'occupaient de choisir les députés qui, en passant par la France et par les autres pays intermédiaires, devaient avec adresse et zèle toucher aux prélats quelques mots d'exhortation à une pareille démarche, chacun de ces députés, prétextant des excuses chimériques, refusa de prendre sur soi le fardeau d'une telle sollicitude et d'un labeur si périlleux, pour le service du Christ et de son église. Enfin, comme [selon le proverbe] le voyageur sans argent peut chanter devant le brigand, les prélats choisirent pour cette mission, n'en trouvant point d'autres, des frères prêcheurs et mineurs qui sont toujours errants et qui sont prêts à parcourir toutes les provinces dont ils connaissent les routes. Quand ils eurent exposé l'objet de leur mission à l'audience impériale, l'empereur répondit : « Qui « met obstacle à la promotion ecclésiastique? à coup « sûr ce n'est pas moi. N'est-ce pas plutôt l'orgueil « opiniâtre de l'église romaine et son insatiable cu- « pidité? Mais d'ailleurs, quand bien même je m'op-

« poserais à l'exaltation, tant de l'église anglicane « que de l'église romaine, qui aurait le droit de s'en « étonner? celle-ci a cherché de toutes ses forces à me « précipiter du faîte impérial; celle-là, après m'avoir « excommunié, et avoir grandement noirci ma renom- « mée, n'a pas cessé de donner son argent pour ma « ruine. » C'est ainsi que la tentative de l'assemblée des évêques anglais manqua d'efficacité sur ce point, et n'obtint pas un heureux succès. Cette année s'écoula donc d'une manière très-funeste pour la cour romaine dont les péchés, sans doute, exigeaient ce châtiment; elle fut honteuse pour la Terre-Sainte, à cause de l'impiété des templiers; elle fut triste et lugubre pour les seigneurs d'Angleterre. En effet, cette année-là, sans compter ceux qui périrent sur la mer, moururent des prélats recommandables, à savoir : deux pontifes romains avec quelques cardinaux et d'autres encore dont nous avons déjà fait mention. Parmi les seigneurs anglais, Guillaume de Forêt[1],

[1] On trouve cette famille appelée tantôt de Forêt, tantôt de Forz, qui sont la traduction plus ou moins exacte du latin *de Fortibus*. Eudes, comte d'Aumale par sa femme, sœur utérine de Guillaume-le-Bâtard, laissa un fils Étienne, qui fut investi du comté d'Holderness en Angleterre. Guillaume-le-Gros, fils d'Étienne, eut une fille unique Hawise, qui porta successivement le comté d'Holderness et le titre d'Aumale (Albemarle) à Guillaume de Mandeville, mort en 1189, et à son second mari, Guillaume Ier *de Fortibus*, baron de *Olem*, qui commanda la flotte de Richard et mourut la septième année du règne de ce prince. De son troisième mariage avec Baudouin de Béthune, Hawise n'eut qu'une fille, mariée à Guillaume Maréchal II. Guillaume II *de Fortibus*, fils d'Hawise et du premier Guillaume, épousa Aveline, fille de Richard de Montfichet, et mourut en 1241; c'est celui dont il est question ici. Son

comte d'Albemarle, n'ayant pu manger en aucune façon pendant sa navigation sur la mer Méditerranée et ayant subi le martyre d'un jeûne de huit jours, résigna son âme au Christ, le vendredi avant Pâques, jour où le Christ avait semblablement rendu la sienne à son père sur la croix. Un homme noble et puissant, Gaultier de Lascy, dont nous avons fait mention plus haut, mourut aussi vers la solennité de Pâques, laissant à ses filles un héritage fort en désordre. Etienne de Ségrave, conseiller spécial du roi et pour ainsi dire justicier d'Angleterre, mourut pareillement : nous en avons parlé en son lieu. Gilbert Basset, dont nous avons raconté l'accident sinistre, mourut aussi : Jean Biset, grand justicier des forêts, mourut semblablement. En outre s'en allèrent vers le Seigneur, Pierre de Maulac, Hugues Wake, Robert Marmion, Pierre de Brus, Guiscard Laidet, Eustache d'Estouteville à qui succéda dans son héritage l'épouse de Hugues Wake, Eudes, Aymon, surnommé Péché, Baudouin de Béthune, Jean fils de Jean, sénéchal du comte Richard, et Geoffroi (?) frère dudit Jean [1], Jean de Beaulieu, Girard de Furnivall et plusieurs seigneurs d'Angleterre qui accompagnaient le comte

fils, Guillaume III, le dernier de cette famille, épousa en secondes noces Isabelle, fille de Baudouin, comte de Devon, sœur et héritière de Baudouin V, de Reviers. Guillaume III eut deux fils qui moururent avant lui, et une fille Aveline, qui donna sa main et son riche héritage à Edmond, fils de Henri III. La succession dès lors ne fut pas régulière, et nous trouvons plus tard le titre de comte d'Albemarle et d'Holderness donné à Thomas de Woodstok, sixième fils d'Édouard III.

[1] *Frater ipsius comitis*. Nous lisons *Joannis*.

Richard, et, qui ayant servi Dieu en Terre-Sainte, quittèrent glorieusement ce monde pour le ciel et firent partie des élus du Christ. Cette même année aussi, mourut à Bristol, comme nous l'avons dit, Aliénor, fille du comte de Bretagne Geoffroi. Beaucoup de nobles hommes, prélats des églises, moururent aussi, à savoir : Roger, évêque de Londres, et Hugues, évêque de Chester, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnages illustres, tant séculiers qu'ecclésiastiques, qu'il serait trop long d'énumérer par leurs noms.

Cette même année aussi, expira, dans les douleurs de l'enfantement, l'impératrice Isabelle, la gloire et l'espérance de l'Angleterre. Nous avons des renseignements certains sur cette mort déplorable, au moyen de la lettre lugubre écrite par l'empereur Frédéric son époux. La voici :

« Frédéric, empereur, etc..., au roi d'Angleterre, salut. Nous qui jadis avions coutume d'annoncer joyeusement à votre attente par nos lettres et nos messages, les prospérités qui nous arrivaient, aujourd'hui qu'une fortune ennemie, portant envie à nos heureux succès, nous a fait subir tout récemment une perte irréparable, dans la personne de notre chère et auguste compagne, aujourd'hui qu'un destin rigoureux nous impose le divorce douloureux d'une alliance amicale, nous sommes obligé, bien à regret et malgré nous, de vous annoncer comment notre parenté a été malheureusement brisée. Or, le premier jour du mois de décembre passé, notre susdite épouse

l'impératrice votre sœur, ce qui pour nous est horrible à raconter, a été appelée par le Seigneur qui enlève la vie aux princes sans exception ni acception de personnes, et a payé tribut à la nature. Nous étions enflammé d'un zèle si vif pour le maintien de notre union et d'un amour si gracieux pour elle, que si les destins l'eussent permis et si la nature, créancière inévitable, eût voulu différer de réclamer sa dette, nous n'eussions reculé devant aucune perte, devant aucune dépense, soit en argent, soit en travaux, pour la rappeler à la vie. Mais puisque le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, celui qui préside aux puissances des tribunaux et à la volonté duquel personne ne peut résister, l'a arrachée à l'unité de notre corps et aux liens de votre fraternité, il a veillé dans la disposition ou plutôt dans la dispensation de ses desseins profonds à ce qu'elle vécût pour nous et pour vous après sa mort, dans la mémoire de ses deux enfants. En effet, par un don du Dieu tout-puissant, il nous reste d'elle une progéniture royale, d'où sortiront sous les yeux de leur père un roi et une reine, représentants de leur mère. Nous acceptons ces généreux gages de sa fécondité qui resserrent notre affinité mutuelle, et dont l'éminente prérogative d'être à la fois nos enfants et vos neveux unit par un lien plus étroit encore le siége des Césars et votre trône royal : en sorte que notre affection, qui a commencé par ladite impératrice se reportant sur les enfants qu'elle a laissés, prend toute la force et toute la bienveillance d'une consanguinité durable. Aussi, quoique la perte de

notre auguste épouse votre sœur ne puisse être racontée ou entendue sans que les cœurs soient troublés, quoique l'anxiété que nous cause sa mort ne puisse être séparée du plus profond de notre âme, cependant, comme dans ces deux enfants revit le souvenir de leur mère chérie, vos neveux, que votre auguste sœur nous a donnés à titre d'enfants, fortifient notre dilection et la parenté qui nous unit, et font que les bons rapports de nous à vous seront conservés d'une manière indissoluble. Donné à Coronata[1], le trentième jour de janvier, etc.»

Ainsi se passa cette année, assez abondante en fruits de la terre et en fruits des arbres. Cependant, à partir de l'annonciation de la bienheureuse Vierge, jusqu'à la fête des apôtres Simon et Jude, une aridité continuelle et une chaleur extraordinaire, desséchèrent des marais profonds et des étangs très-vastes, épuisèrent beaucoup de fleuves, mirent à sec les viviers, et empêchèrent les moulins de faire leur office accoutumé. Les pâturages se flétrirent, les vergers moururent, les troupeaux succombèrent à la faim et à la soif. Au contraire, dans la saison de l'hiver, c'est-à-dire pendant l'avent, l'intensité d'un froid intolérable gela et endurcit la terre qui était couverte de neige, et arrêta le cours des rivières, au point qu'une nombreuse multitude d'oiseaux étaient forcés

[1] *Coronati*. Texte *hic*. *Voir* au tableau des séjours de Frédéric II. (Duc de LUYNES, *Comm. sur Matteo di Giovenazzo.*) Il faut lire ici 30 janvier 1242, indict. 15.

de périr misérablement, ce que personne ne se souvenait d'avoir jamais vu précédemment.

PIERRE DE SAVOIE SE DISPOSE A RETOURNER DANS SON PAYS. — LE ROI LE RETIENT. — RÉBELLION DU COMTE DE LA MARCHE. — ALPHONSE, COMTE DE POITOU, ADRESSE SA PLAINTE AU ROI DE FRANCE. — LE COMTE DE LA MARCHE INVOQUE LE SECOURS DU ROI D'ANGLETERRE. — CONVOCATION GÉNÉRALE D'UN PARLEMENT A LONDRES. — LE ROI VA AU-DEVANT DE RICHARD. — LES POITEVINS INVITENT LE ROI ET SON FRÈRE A REPRENDRE LE POITOU. — L'an de grâce 1242, qui est la vingt-sixième année du règne du roi Henri III, le même roi tint sa cour à Londres, aux fêtes de Noël, dans son grand palais, avec tout le faste et toute la magnificence qui lui était habituelle; et il passa au monastère [1] près de quinze jours dans les fêtes. Avant l'expiration de ces quinze jours, c'est-à-dire le jour de la circoncision du Seigneur, le bruit de l'arrivée [prochaine] du comte Richard s'étant répandu en Angleterre, Pierre de Savoie, comte de Richemont, résigna prudemment, en homme discret et circonspect, entre les mains du roi, les châteaux très-forts et très-fameux, situés dans le royaume, et dont il avait reçu la garde. En effet, il craignait que son élévation soudaine ne déplût grandement aux seigneurs d'Angleterre, et que lui-même ne se fût chargé de fardeaux trop lourds pour ses forces, en acceptant la garde de châteaux aussi

[1] *Monasterium*. Probablement *Westmonasterium*.

importants, au mépris et à la suspicion des Anglais. Et pour qu'il ne s'élevât, à son sujet, aucun trouble dans le royaume, à l'arrivée dudit comte, qui sans nul doute eût entendu sur ce point des plaintes amères, il pesa d'avance, avec sagacité, les périls qui le menaçaient, et après avoir résigné absolument ces châteaux, le même Pierre se disposa à retourner dans son pays, en ayant obtenu la permission du roi. Aussi tant de retenue et de prudence lui gagna les cœurs de plusieurs. Mais avant qu'il se fût embarqué, il fut rappelé précipitamment par le roi, avec la même facilité que ce dernier en avait mise à lui donner son congé. Et sur les instances fort importunes du roi, ledit Pierre, quoiqu'à regret et malgré sa résistance, reçut de nouveau la garde du château de Douvres.

Cette même année, le comte de la Marche, qui a toujours tenu le premier rang parmi tous les seigneurs poitevins, après avoir refusé de faire hommage et de promettre allégeance à Alphonse, frère du roi de France, lequel Alphonse avait usurpé injustement le comté de Poitou, en ayant été investi par le roi son frère; le comte de la Marche, dis-je, en eut regret dans un moment de dépit, et commença à se repentir de ce qu'il avait fait, parce qu'il ressentait une grande joie d'avoir été invité pacifiquement par ledit comte de Poitou Alphonse, à venir s'asseoir à sa table pour célébrer les fêtes de Noël [1]. Mais une

[1] Ce festin célébré à Saumur est rapporté par Joinville qui y assistait.

certaine nuit qui précéda les quatre jours de fête qui ont lieu à l'occasion de Noël, il tint conseil avec sa femme Isabelle : c'était la veille du jour où il devait se rendre auprès d'Alphonse, pour lui faire hommage, selon sa promesse : ayant donc changé [une seconde fois] d'avis, il se décida à résister en face audit Alphonse, et étant venu le trouver, il lui dit arrogamment : « Trompé et circonvenu que j'étais, « j'avais résolu de te faire hommage ; mais aujour-« d'hui que j'ai changé d'avis, je te jure et t'assure « expressément que jamais je ne te ferai hommage « lige, ni n'observerai un pareil serment envers toi, « qui te donnes injustement pour mon seigneur, et « qui rendant le mal pour le bien, as enlevé indé-« cemment son comté à mon beau-fils le comte Ri-« chard, tandis qu'il combattait fidèlement pour « Dieu en Terre-Sainte, et qu'il délivrait prudem-« ment et miséricordieusement nos captifs. » Puis entrant en fureur et proférant une foule de menaces, il s'avança à la tête de ses hommes d'armes et ayant son épouse avec lui, fit insolemment écarter ceux qui s'opposaient à son passage, par ses Poitevins portant l'arbalète au poing, alla mettre le feu à la maison où il avait demeuré, et aussitôt partit au galop monté

Imbert de Beaujeu gardait la table du roi avec trente chevaliers « en « cottes de drap de soie, et derrière chevaliers y avait foison d'huissiers « d'armes et de salle qui étaient au comte de Poitiers portant ses armes « battues sur sendal (taffetas). Et à une autre table devant le roy man-« geoit le roy de Navarre, qui moult étoit paré et aourné de drap d'or « en cotte et mantel, la ceinture, fermail et chapel d'or fin, etc. »

sur son grand cheval [de bataille]. Ledit Alphonse et tous ceux qui entendirent ces paroles, et qui virent cette conduite, furent saisis d'étonnement et de colère, et furent enflammés du désir de se venger.

Ledit Alphonse ayant vu cela, alla se plaindre amèrement à son frère le roi de France d'une pareille insolence, et raconta le départ outrageant du comte, l'incendie de l'hôtel où il avait demeuré, et la manière dont le comte, semblable à un rat dans une besace et à un serpent dans le sein de son bienfaiteur, avait récompensé ses hôtes. Cette plainte provoqua justement à une vengeance éclatante le roi de France aussi bien que tous les seigneurs.

Cependant le comte de la Marche, redoutant grandement la colère du roi de France, s'occupa de bien munir ses châteaux d'armes et d'hommes d'armes, ainsi que de provisions en abondance, ordonnant de changer les charrues en lances et les faux en traits. Or, comme il prévoyait et considérait de loin les périls qui le menaçaient, et comme il sentait qu'il ne pourrait résister longtemps à un si grand prince, il appela instamment le roi d'Angleterre, l'engageant à venir en toute hâte dans le Poitou, et à n'apporter avec lui qu'un riche trésor, promettant que les Poitevins et les Gascons lui feraient une nombreuse armée avec laquelle il recouvrerait toutes les terres que le roi de France détenait injustement; il s'engagea aussi, en son propre nom et au nom de plusieurs seigneurs, à savoir, le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et autres, qu'il serait trop long d'énumérer, à

lui procurer des conseils efficaces et des secours. Le roi, de son côté, ayant examiné ces propositions, gardait tout cela dans son cœur, ajoutant créance aux discours fallacieux du comte de la Marche et des autres Poitevins, gens dépourvus de bonne foi.

Le roi d'Angleterre écrivit donc à tous ses seigneurs d'Angleterre, archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes et barons, leur ordonnant formellement de se rassembler tous, sans exception, à Londres, le plus prochain mardi avant la purification de la bienheureuse Vierge, pour y traiter, avec mûre délibération, certaines affaires importantes de l'état qui ne souffraient point de délai.

Vers le même temps, le roi, qui attendait l'arrivée de son frère, le comte Richard, revenant des pays d'outre-mer, et celle des seigneurs qui devaient se rendre de fort loin à l'assemblée, prolongea son séjour à Londres jusqu'aux calendes de février, c'est-à-dire jusqu'au jour de Saint-Hilaire. Ayant donc appris que le comte avait abordé à Douvres, le lendemain de l'Épiphanie, le roi, accompagné de la reine et d'une multitude infinie de seigneurs, alla joyeusement à sa rencontre, et, se précipitant dans ses bras, l'accueillit avec transport, comme il convient à ceux que le sang fraternel unit par une mutuelle affection. Le roi et presque tous les seigneurs comblèrent libéralement ledit comte de présents de toute espèce. Le second jour de Sainte-Agnès, le comte arriva à Londres. La ville, toute tendue en étoffes et en tapisseries, avait pris un appareil de fête, et les deux frères

célébrèrent joyeusement un banquet, auquel assistèrent tous ceux que le roi avait convoqués selon l'usage à cette cérémonie.

Les Poitevins ayant été instruits de l'arrivée dudit comte Richard en Angleterre, ne cessaient d'enflammer, d'animer et de stimuler tant le roi que le comte à passer la mer sans retard, parce qu'ils pouvaient se tenir assurés de recouvrer leurs possessions, et principalement le comté de Poitou. Aussi le roi résolut de tenter cette entreprise qui devint son idée fixe, sans que toutes les raisons de ses amis intimes et des gens les mieux intentionnés pussent le faire renoncer à son dessein.

Dissolution violente du parlement. — Réponse des barons. — Aux approches de la purification de la bienheureuse Vierge, toute la noblesse d'Angleterre, tant prélats que comtes et barons, se trouva réunie à Londres selon les ordres du roi. Comme ils avaient appris que le roi ne les avait convoqués si instamment [que pour leur demander de l'argent], ainsi qu'il les avait tant de fois fatigués et circonvenus pour le même objet, ils s'entendirent ensemble, et décidèrent fermement entre eux, sous peine d'anathème, que personne dans l'assemblée ne consentirait en aucune façon au subside pécuniaire que le roi chercherait à leur extorquer. En effet, tous les seigneurs instruits que le comte de la Marche avait exhorté instamment le roi à passer la mer, et à se contenter d'apporter avec lui le plus d'argent qu'il pourrait s'en procurer, sans se

soucier qu'il amenât ou non les forces militaires d'une armée anglaise, disaient que le comte susdit avait fait fi de la chevalerie anglaise, de sa bravoure et de sa fidélité, et qu'il ne se servait du roi que comme on se sert d'un courtier, puisque la seule chose qu'il voulait de lui c'était de l'argent. Aussi les Anglais étaient-ils irrités à juste titre contre le comte et contre ses Poitevins, et déjà ils ne regardaient pas d'un bon œil le roi, qui consentait à pareille chose sans avoir pris l'avis de ses nobles. C'est pourquoi, quand le roi déclara en public quel était l'irrévocable projet de son cœur, au sujet de son expédition et de l'appel que lui avait adressé le comte de la Marche, et quand il demanda par divers arguments un subside pécuniaire, les seigneurs lui répondirent avec une grande armertume de cœur, qu'il avait conçu fort inconsidérément une telle résolution; qu'il y avait de l'effronterie et de l'impudence à exiger un pareil subside, à tourmenter et à appauvrir si fréquemment de fidèles sujets, à tirer conséquence d'anciennes exactions comme s'il avait affaire à des serfs de la dernière classe; qu'enfin il n'avait extorqué tant de fois de l'argent que pour le dissiper en pure perte. Ils résistèrent donc au roi en face, ne voulant pas être davantage dépouillés de leur argent pour des entreprises inutiles. Alors le roi mettant en pratique les ruses fallacieuses des Romains, leur ordonna d'attendre jusqu'au lendemain pour entendre sa volonté sur cet article et sur les autres. Et le lendemain il appela séparément dans sa chambre secrète, tantôt celui-ci, tantôt celui-là, à la manière d'un prê-

tre qui appelle les pénitents au confessionnal. De cette façon, n'ayant pu les faire plier quand ils étaient tous ensemble, il s'efforçait avec adresse et par des discours captieux de les fléchir chacun en particulier, et leur disait en sollicitant d'eux un subside pécuniaire : « Regardez, voici ce que tel abbé, voici ce « que tel autre m'a donné en aide ; » et en même temps il leur présentait une liste où était inscrit ce que tel abbé ou tel prieur avait promis de donner, celui-ci tant, cet autre tant ; quoiqu'aucune des personnes désignées n'eût donné son consentement à cela, ou même n'en eût été informée. Au moyen de ces exemples invoqués faussement et des piéges de ses paroles, le roi en gagna habilement un grand nombre. Beaucoup cependant persistèrent, ne voulant en aucune façon revenir sur la réponse commune, ainsi qu'ils en étaient convenus. Aussi le roi leur dit avec colère : « Me faudra-t-il être parjure? J'ai juré « avec un serment inviolable que je passerais la mer, « et que j'étendrais le bras[1] pour redemander mes « droits au roi de France ; ce que je ne puis faire sans « un riche trésor qui me soit fourni par votre libéra« lité. » Cependant par ces paroles et par d'autres encore, il ne put faire tomber ceux-là dans le piége, quoiqu'il eût appelé chacun d'eux, comme nous l'avons dit, à un entretien particulier.

Or, il appela de nouveau quelques-uns de ses familiers, et les ayant réunis, il leur parla en ces termes :

[1] *Extento brachio*. Le sens serait plus naturel, si on pouvait rapprocher ces mots de *sacramento*. *En étendant la main sur les reliques*.

« Quel exemple pernicieux ne donnez-vous pas aux « autres? vous qui êtes des comtes, des barons, et des « chevaliers intrépides, est-ce à vous de trembler, « parce que les autres, c'est-à-dire les prélats de l'é- « glise, manifestent des craintes? vous devriez être « plus avides que les autres pour redemander les « droits du royaume, et pour vous exposer puissam- « ment aux combats de Mars contre ceux qui lui font « injure. Nous sommes animé à consolider et à con- « soler notre pouvoir par le bon droit que nous avons, « par l'appel et les promesses certaines des seigneurs, « et par l'exemple du pays de Galles où dernièrement « nous avons triomphé heureusement; car les suc- « cès passés ont coutume de répondre des succès « futurs. De quel front pourrez-vous me laisser « pauvre et désolé, moi votre seigneur, qui veux en- « treprendre une expédition si intéressante pour l'é- « tat, au moment où je suis tenu d'exécuter mes pro- « messes de passage en vertu d'un serment formel « qui me lie. » Ce discours étant parvenu à la connaissance de tous les seigneurs, ils répondirent : « Nous nous étonnons au delà de tout ce qu'on peut « dire, en voyant dans quel gouffre est tombée l'im- « mense quantité d'argent que tu t'es procurée, sei- « gneur roi, au moyen des diverses gardes des sei- « gneurs, des eschutes de tout genre, des extorsions « fréquentes levées tant sur les églises veuves de leurs « pasteurs que sur les terres des nobles, enfin des « dons payés d'avance[1]; sommes bien capables d'ex-

[1] *Præconsis* n'est pas dans Ducange. Nous lisons *præconcessis*.

« citer la stupeur dans les cœurs de ceux qui en ont « connaissance, si nous songeons que cet argent n'a jamais valu au royaume le moindre accroissement. En « outre, tu as dernièrement appelé dans ce royaume « certains légats ou certaines personnes faisant fonction de légats, qui, vendangeant pour ainsi dire « les ceps de vignes après la vendange, ont pris pour « leur compte le peu qui restait d'argent. De plus, « tous les seigneurs d'Angleterre sont fort étonnés « que, sans leur conseil et sans leur aveu, tu veuilles tenter une entreprise si grave et si périlleuse, « sur la foi de gens qui n'en ont pas, et que « méprisant le soutien de tes hommes naturels, « tu t'exposes aux chances si incertaines de la fortune. Quand une trêve a été conclue et jurée sur « ton âme entre le roi de France et toi; quand il a « été stipulé qu'on observerait cette trêve d'une manière indissoluble et inviolable, jusqu'au terme « qu'avaient fixé en ton nom les nobles hommes, le « comte Richard ton frère, et le comte Roger Bigod, « tu ne crains pas de rompre ce traité au mépris des « lois de l'honneur, et non sans grand péril de ton « âme et sans diminution de ta renommée. D'ailleurs « les personnes les plus âgées et les plus graves de ce « royaume, n'ont-elles pas ajouté que tu as engagé « témérairement ta foi en promettant de te rendre en « personne auprès des principaux seigneurs d'outre-mer qui lèvent les talons contre leur seigneur, à « savoir le roi de France, et sur lesquels on ne peut « faire aucun fondement, comme étant des gens mal

« famés pour des trahisons de toute espèce? Tu n'i-
« gnores pas non plus quelle conduite perverse a
« tenue tout récemment en Terre-Sainte le roi de Na-
« varre dont ils te promettent les secours, et quelles
« blessures il y a faites, blessures qui ne sont pas en-
« core cicatrisées. Enfin, puisse l'exemple des magni-
« fiques rois tes prédécesseurs t'effrayer et te détour-
« ner de ton dessein : ils ont possédé dans ces pays
« des châteaux inexpugnables, de vastes terres, une
« chevalerie redoutable et de grands trésors, et ce-
« pendant ils n'ont pu disjoindre la solidité invin-
« cible de la chevalerie du royaume de France, ni
« même conserver ce qu'ils possédaient. » En enten-
dant ces paroles, le roi entra dans une violente co-
lère, jurant par tous les saints du ciel, qu'aucune ter-
reur ni aucun détour de paroles ne pourraient le cir-
convenir ni le faire renoncer à son dessein ; que rien
ne pourrait retarder son projet ni l'empêcher de s'em-
barquer à l'octave de Pâques, pour tenter intrépide-
ment contre les Français la fortune des combats.
Alors l'assemblée se sépara en assez bons termes en
apparence; mais des deux côtés l'indignation était
cachée au fond des âmes.

Dans la suite, pour que l'oubli ne fît point dispa-
raître la teneur de la réponse des barons, on rédi-
gea par écrit le résultat de leurs délibérations, comme
on va le voir : « Après que le seigneur archevêque
d'York, tous les évêques, abbés ou prieurs d'Angle-
terre, soit par eux-mêmes, soit par leurs procura-
teurs, ainsi que tous les comtes et presque tous les

barons d'Angleterre, se furent réunis à Westminster, d'après les ordres du seigneur roi, le plus prochain mardi avant la purification de la bienheureuse Vierge, l'an du Seigneur mil deux cent quarante-deux, et la vingt-sixième année du règne du roi Henri III, pour y apprendre la volonté du seigneur roi, et l'affaire à l'occasion de laquelle il les avait mandés, le même seigneur roi envoya vers eux le susdit seigneur d'York, le noble homme seigneur comte Richard, et le seigneur Gaultier d'York, prévot de Béverley. Au moyen de ces députés solennels qui leur exposèrent la volonté du seigneur roi et les affaires en question, le roi priait tous les grands de son royaume de lui donner conseil et de lui faire aide pour recouvrer, dans les pays d'outre-mer qui appartenaient à son royaume d'Angleterre son héritage et ses droits. Alors les susdits évêques, abbés, prieurs, comtes et barons, ayant préalablement délibéré mûrement entre eux, commencèrent par donner au seigneur roi, au moyen des trois seigneurs sus-énoncés, l'avis suivant : à savoir, que le même seigneur roi devait attendre la fin de la trêve conclue entre lui et le roi de France; que si, par hasard, ledit roi de France faisait quelques entreprises contre la teneur de ladite trêve, alors ledit roi d'Angleterre enverrait vers lui des ambassadeurs solennels, pour prier et avertir à ce sujet ledit roi de France, et l'exhorter à observer la trêve conclue et à amender les infractions qui auraient pu être faites, soit par lui-même, soit par les siens. Que si le roi de France

refusait d'agir ainsi, ils prendraient tous volontiers les mesures nécessaires pour fournir audit roi d'Angleterre les secours qui seraient en leur pouvoir. Voilà quelle fut leur réponse à l'unanimité. Ils ajoutèrent aussi que depuis que le roi était leur seigneur, ils lui avaient maintes fois, et sur ses instances, donné des aides, d'abord le treizième de leurs biens meubles, ensuite le quinzième, puis le seizième, puis le quarantième, puis un impôt sur chaque charrue, un autre sur chaque hyde, puis plusieurs escuages, et enfin un escuage considérable à l'occasion du mariage de sa sœur l'impératrice; qu'ensuite, environ quatre ans après tout au plus, il leur avait demandé de nouveau une aide, et qu'enfin, à force de prières, il avait obtenu un trentième, qu'ils lui avaient octroyé, à condition toutefois que cette contribution et les autres précédentes ne tireraient plus désormais à conséquence, et qu'il leur avait donné à cet égard une charte scellée de lui; que de plus il s'était engagé envers eux, à cette époque, à faire observer dorénavant, avec plus de plénitude qu'antérieurement, toutes les libertés contenues dans la grande Charte, et cela dans toute l'étendue de son royaume; et qu'il leur avait remis, à cet égard, une petite charte scellée de lui où étaient contenues les mêmes libertés, laquelle charte ils avaient encore entre les mains; qu'en outre le seigneur roi avait consenti de sa pleine volonté, et sur l'avis de tout son baronnage, à ce que tout l'argent provenant dudit trentième fût déposé en lieu de sûreté dans les châteaux du sei-

gneur roi, sous la garde de quatre seigneurs anglais, à savoir, le comte de Warenne et trois autres, sur le vu et sur l'avis desquels l'argent serait délivré en cas de besoin, pour l'utilité dudit roi et du royaume. Or, comme le baronnage ne sait pas, ni n'a pas entendu dire que rien dudit argent ait été prélevé sur le vu ou sur l'avis d'aucun des quatre seigneurs susdits, les seigneurs croient fermement, et comprennent bien que le seigneur roi possède encore la somme tout entière : ce qui fait qu'il peut en tirer actuellement de grands secours. De plus ils savent bien que, depuis cette époque, le roi a eu des eschutes de tout genre, à savoir, l'archevêché de Cantorbéry, plusieurs évêchés, et des plus riches d'Angleterre, ainsi que les terres des comtes, barons et chevaliers ses tenanciers défunts, lesquelles eschutes ont dû suffire pour lui procurer une grande somme d'argent qu'il doit avoir encore, si cet argent a été ménagé. En outre, depuis l'époque de la concession dudit trentième, les justiciers qui font les tournées n'ont pas cessé de voyager dans toutes les provinces d'Angleterre, et de tenir les assises sur les contraventions forestières et autres, en sorte que tous les comtés d'Angleterre, tous les hundreds, les villes, les bourgs, et presque tous les villages ont été taxés à de fortes amendes. Aussi cette seule tournée a procuré, ou a dû procurer au seigneur roi une très-grosse somme d'argent, si cet argent a été perçu et levé avec soin. D'où il suit que les seigneurs ont droit de dire que, par ces amendes et par les autres

aides données précédemment, tous les hommes du royaume sont tellement grevés et appauvris, qu'il leur reste peu de chose ou rien en fait de biens. Enfin, comme le seigneur roi, depuis le trentième qui lui avait été accordé, n'avait jamais observé sa charte de liberté, que même il avait, depuis, commis plus de vexations qu'à l'ordinaire, et qu'en vertu d'une autre charte il leur avait accordé que les exactions de cette sorte ne tirassent pas à conséquence, l'assemblée fit répondre formellement au seigneur roi, que pour le moment elle ne lui accorderait aucune aide. Cependant, comme il est leur seigneur, il pourra se conduire envers eux, jusqu'à l'expiration de ladite trêve, de manière à ce qu'ils lui donnent à cette époque bon conseil, selon leur pouvoir. Après que les susdits seigneurs, qui servaient de députés, eurent rapporté cette réponse au seigneur roi, ils revinrent vers le baronnage, et dirent que la réponse avait paru en partie suffisante au seigneur roi, mais que le seigneur roi voulait savoir d'eux ce qu'ils feraient si le roi de France rompait ladite trêve avant que le terme fixé fût expiré. Ils promirent de plus, au nom du seigneur roi, que si lui-même avait fait injure à quelqu'un des seigneurs d'Angleterre, il était disposé à en donner réparation sur l'examen du seigneur Pierre de Savoie, et des autres qui composaient son conseil.

« Les seigneurs répondirent à cela que si le roi de France rompait la trêve, et ne voulait pas amender ses infractions, alors ils fourniraient leurs bons of-

fices au seigneur roi, comme ils avaient déjà promis de le faire quand ladite trêve serait expirée, pourvu, toutefois, que la vérité du fait imputé au roi de France leur fût bien constatée. Quant à ce que les députés avaient promis au nom du seigneur roi, c'est-à-dire la réparation des offenses dont les seigneurs auraient à se plaindre, ceux-ci répondirent qu'ils ne voulaient pas pour le moment entrer en discussion avec le seigneur roi ; qu'à l'époque de la concession du trentième, le seigneur roi leur avait fait faire, par le seigneur Guillaume de Rale, la même promesse que les députés leur faisaient aujourd'hui et avec les mêmes assurances d'accomplissement ; et que le seigneur roi n'avait qu'à voir lui-même comment il avait tenu ses promesses. Ensuite le seigneur roi sollicita un grand nombre de seigneurs en particulier : ce que chacun d'eux accorda resta secret pour la généralité de l'assemblée [1]. » — Tandis que les temps s'écoulaient ainsi, le comte de Salisbury, revenant de Terre-Sainte, aborda sain et sauf en Angleterre, au commencement du mois de mars.

L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE ARRÊTÉ AU RETOUR DE ROME PAR LES AFFIDÉS DE L'EMPEREUR. — IL EST REMIS EN LIBERTÉ. — LE ROI DE FRANCE ÉQUIPE UNE FLOTTE CONTRE LES ANGLAIS. — LE ROI D'ANGLETERRE LÈVE DE GRANDES

[1] C'est ici que doit se terminer l'écrit où furent consignées les réponses du parlement, lequel écrit commence à ces mots : *Après que le seigneur archevêque d'York*, etc.

SOMMES D'ARGENT. — IL ENGAGE PLUSIEURS SEIGNEURS ET SON FRÈRE RICHARD A PASSER AVEC LUI EN POITOU. — ENVOYÉS QUI ANNONCENT SON ARRIVÉE. — IL SE DISPOSE A PARTIR. — L'ARCHEVÊQUE D'YORK GARDIEN DU ROYAUME. — ARRIVÉE DU ROI A ROYAN. — Vers le même temps, les féaux de l'empereur se saisirent de l'archevêque de Cologne, qui revenait de Rome en Allemagne sous un déguisement. Ledit archevêque avait conspiré pour le renversement de l'empereur, de concert avec les prélats qui s'étaient proposé de se rendre au concile général. Ayant appris le malheur qui leur était arrivé, il avait résolu d'y aller par la route de terre; mais, en revenant, quoiqu'il eût pris une foule de détours et qu'il n'eût pas suivi les routes ordinaires, il ne put éviter les piéges dressés partout contre lui, et fut pris et retenu. Cependant, comme celui qui l'avait pris était un Allemand, qui même était lié avec l'archevêque, il le laissa adroitement partir, après lui avoir fait prêter serment et engager sa foi, qu'il ne tendrait jamais d'embuches à l'empereur ni ne lui ferait tort. Mais, dans la suite, le prélat n'observa guère son serment, comme nous le verrons plus tard.

Pendant que le bruit de ces événements se répandait dans le monde, le roi de France, instruit de l'arrivée prochaine du roi d'Angleterre avec des dispositions hostiles contre lui, et du complot de ceux qui avaient appelé le même roi, fit stationner devant La Rochelle quatre-vingts galères bien équipées, pour s'opposer au débarquement de ceux qui vou-

draient entrer dans les pays de Poitou. En même temps il ordonna qu'une levée d'hommes de guerre, comme la France a coutume d'en mettre sur pied, fût proclamée communément par un édit royal dans les provinces qui lui étaient soumises et que les légions des milices communales s'empressassent avec allégresse de venir à la sommation royale.

Pendant ce temps, le roi d'Angleterre recevait fréquemment des sollicitations très-instantes du comte de la Marche et des autres seigneurs poitevins : aussi son projet entra-t-il dans son esprit d'une manière inébranlable, parce qu'il croyait recouvrer sans nul doute tout [ce qu'il avait perdu], se fiant aux promesses qui lui étaient faites. Alors, sur le conseil des Poitevins, il ramassa beaucoup d'argent; quant à ceux qui ne voulaient pas lui octroyer des aides pécuniaires, ou il les regardait comme des ennemis publics, ou il les tourmentait de toutes les manières au moyen de ses satellites ; enfin il donna sans relâche tout son soin à cette affaire pendant tout le carême. En effet, le comte de la Marche lui avait fait savoir, comme nous l'avons dit, que son seul souci devait être de lever et d'apporter de l'argent, parce que, pour ce qui regardait les troupes, il en trouverait d'assez nombreuses en Poitou, à ce qu'il disait. Or, le comte transgressait en cela d'une manière très impudente les limites de la vérité, comme la suite des événements le prouva bien.

Le roi, voulant donc fléchir adroitement les cœurs de ceux qui hésitaient, sema des présents précieux,

et amollit la fermeté d'un grand nombre de seigneurs; il sut aussi gagner le cœur de son frère le comte Richard, et le détermina à passer la mer avec lui, non sans lui présenter l'espérance d'une riche récompense. Or, il le décida d'autant plus facilement, que le roi de France, par une présomption téméraire, en conférant peu de temps auparavant, comme nous l'avons dit, le comté de Poitou à son frère Alphonse, avait dépouillé ledit comte Richard contre tout droit de sa possession; mais les Poitevins avaient promis pour sûr de tout lui restituer à son arrivée.

Vers le même temps, les conseillers spéciaux du roi, à savoir, Pierre de Savoie, comte de Richemont et Pierre de Aigueblanche, évêque de Héreford, furent envoyés dans les pays d'outre-mer pour consoler les amis du roi d'Angleterre dans le Poitou et les instruire de sa prochaine arrivée. Aussi ceux-ci, concevant de meilleures espérances, engagèrent sur-le-champ le combat, et réclamant avec vigueur les droits du roi d'Angleterre en son nom, commirent de grands ravages sur les terres du roi de France. Ce message étant accompli, Pierre de Savoie, échappant à grand' peine aux embûches qui lui étaient tendues, réussit à revenir trouver le roi à Londres aux approches du temps pascal, étant sain et sauf de corps, mais non sans avoir éprouvé des pertes. Quant à l'évêque de Héreford Pierre, il prit toutes sortes de détours pour opérer son retour avec plus de sécurité et ayant évité les piéges de ceux qui en voulaient à sa vie, il se rendit en Provence. Là, il demanda à Ray-

mond, comte de Provence, père des reines de France et d'Angleterre, la main de sa troisième fille nommée Cincia, pour être unie par mariage au comte Richard. Mais la généralité de la nation anglaise voyant cela avec chagrin, commença à craindre grandement, pensant que toutes les affaires du royaume seraient absolument réglées par l'influence de la reine et de sa sœur ladite Cincia, qui deviendrait comme une seconde reine par son mariage avec le comte Richard.

Dans le même laps de temps, le roi ayant visité les églises de quelques saints, s'étant recommandé aux prières des religieux, et étant allé saluer les bourgeois de Londres, se mit en route, le lendemain du jour de Pâques, pour Portsmouth, où il devait s'embarquer. Or, les sollicitations des gens d'outre-mer le pressaient incessamment et accéléraient son départ avec importunité. Cependant la manière dont ces avis étaient conçus avait soulevé la colère et la honte dans le cœur de certains Anglais, féaux et gens d'honneur; car les Poitevins lui recommandaient d'amasser une grande somme d'argent, sans se soucier de traîner avec lui une multitude d'hommes d'armes, et de se hâter de venir, sans rien craindre, à leur secours, ajoutant qu'ils avaient déjà engagé heureusement la lutte; comme si le roi d'Angleterre était plutôt un banquier, un changeur ou un courtier, qu'un roi magnifique, qu'un général et un noble guide de chevaliers; comme s'il devait mettre plus de confiance dans ses écus que dans sa chevalerie. Or il ne convenait pas qu'un roi puissant fût excité de cette manière

aux combats de Mars. Aussi les Poitevins prouvèrent bien leur traîtrise accoutumée, en aimant mieux épuiser le trésor du roi que de le voir soutenu par ses seigneurs et entouré de ses forces; conformément à cette sentence du philosophe Sénèque, qui dit, en parlant de la perfidie des femmes : « La femme n'est « enfin bonne que quand elle est ouvertement mé« chante. » Et en cela les Poitevins étaient des traîtres maladroits, parce que :

... L'oiseau évite les filets qui sont trop grossièrement tendus...

Après que l'armement naval eut été disposé, et que la garde du royaume eut été confiée à l'archevêque d'York, Richard, abbé de Evesham, et élu à Chester, résigna le sceau royal qu'il avait gardé d'une manière recommandable pendant trois ans. Le seigneur roi rappela en même temps Raoul, évêque de Chicester et chancelier, dans son ancienne amitié qu'il n'avait cependant jamais mérité de perdre, ainsi que Raoul, fils de Nicolas, Godefroi de Cracumbe, et quelques autres, qui avaient été écartés de la familiarité du roi par les intrigues des flatteurs.

Le roi donc, aux ides de mai, ayant réglé l'ordre de ses troupes, et ayant rempli trente tonneaux des esterlings tant désirés, s'embarqua, accompagné de la reine, de son frère, le comte Richard, de sept autres comtes et de trois cents chevaliers environ, et se dirigea vers Bordeaux avec un vent favorable. Mais le vent étant tombé tout à coup avant que le roi fût à

une grande distance des côtes, il rentra dans le port de Porstmouth. Le lendemain, un vent plus propice s'étant élevé, la flotte fut transportée à Saint-Matthieu de Finistère, en Bretagne, où le roi s'arrêta ce jour-là, qui était dimanche, pour entendre les offices divins. Le lundi, la flotte, poussée par un vent prospère, traversa l'espace de la vaste mer, et arriva le mardi à Royan, à l'embouchure de la Gironde, à l'endroit où elle se jette dans la mer, vis-à-vis de Sainte-Marie de Soulac, en Gascogne. Le roi ayant abordé en ce lieu, y séjourna pendant quelques jours[1]. De là, il se rendit à Pons, ville célèbre, dont le seigneur, appelé Regnault de Pons, vint à sa rencontre avec d'autres seigneurs de Saintonge.

Fiançailles du fils du roi d'Écosse et de la fille du roi d'Angleterre. — Guillaume du Marais dans l'île de Lundey. — Mort de plusieurs nobles. — Désolation de l'église romaine. — Préparatifs du roi de France. — Prise et supplice de Guillaume du Marais. — Victoire des templiers en Terre-Sainte. — Préparatifs des Poitevins et des Gascons contre les Français. — Pendant que ces choses se passaient, des fiançailles furent célébrées entre Alexandre, fils aîné du roi d'Écosse, et Marguerite, fille du roi

[1] Isabelle de la Marche l'attendait à son débarquement. Quand elle l'aperçut, dit la *Chronique de France*, « lui alla à l'encontre et le baisa « moult doucement et lui dit : Biau chier fils, vous êtes de bonne na-« ture qui venez secourir votre mère et vos frères, que les fils de Blanche « d'Espagne veulent trop mallement deffouler et tenir sous pieds. »

d'Angleterre, par l'entremise du seigneur de Durham, pour qu'en l'absence du roi, le royaume fût plus solidement pacifié, comme la chose avait été stipulée d'avance, et selon le bon plaisir, tant du roi d'Angleterre que du roi d'Écosse. Et la frontière d'Angleterre, qui touchait à l'Écosse, fut donnée à garder au même roi d'Écosse, tant que le roi se trouverait dans les pays d'outre-mer.

Au milieu du cours de ces événements, Guillaume du Marais, fils de Geoffroi du Marais, ayant choisi pour refuge une île peu éloignée de Bristol, qu'on appelle Lundey, et qui est dans une position naturelle inexpugnable, y exerçait le métier de pirate : entouré d'une foule de bannis et de gens souillés de crimes, il se livrait au pillage et aux rapines, et dépouillait par la force ceux qui traversaient ces pays maritimes des richesses qu'ils pouvaient avoir, et principalement du vin et des autres provisions qu'ils conduisaient. Puis, faisant des irruptions soudaines, il enlevait fréquemment du butin dans les terres voisines, nuisant beaucoup au royaume d'Angleterre par terre et par mer, en pillant les marchands, tant indigènes qu'étrangers. Or, un grand nombre de seigneurs, tant Anglais qu'Irlandais, qui ne croyaient pas pouvoir demeurer honorablement dans leur patrie, tandis que le roi s'exposait aux chances des combats dans les pays d'outre-mer, dirigèrent leur route à travers des pays qui ne sont pas fort éloignés de l'île susdite, et ayant été bien informés que ledit

Guillaume et ses compagnons ne pouvaient être surpris autrement que par ruse, ils annoncèrent au roi qu'il fallait agir, non par force, mais par prudence, pour s'emparer de ce brigand. Le roi donna donc ordre à ses féaux, en leur promettant de grandes récompenses, de mettre tous leurs soins à se saisir de cet homme, et à délivrer leur pays. Or cedit Guillaume était fort odieux au roi, parce qu'on l'accusait d'avoir comploté la mort du roi d'après les conseils de son père Geoffroi, et d'avoir envoyé méchamment, encourant ainsi le crime de lèse-majesté, ce scélérat, qui était venu pendant la nuit à Woodstook pour égorger le roi; également on lui reprochait d'avoir massacré plus tard à Londres, et le roi s'y trouvant, un certain clerc, qui était député par un puissant seigneur d'Irlande. Quoique ledit Guillaume eût opposé à tout cela des dénégations formelles, il n'avait mérité ni d'être cru, ni d'être écouté. Aussi, pourvoyant à sa sûreté d'une manière fort imprudente, il avait cherché des retraites cachées, et était devenu un banni et un vagabond.

A cette même époque de l'année, moururent plusieurs seigneurs, à savoir Gilbert de Gant, Baudouin Wake, Philippe de Kime. Dans les pays du Nord, Roger Bertram et quelques autres seigneurs sortirent de ce monde. Le comte de Warwick mourut aussi. Vers le même temps, un des fils de l'empereur, nommé Henri, qui depuis fort longtemps était détenu en prison à cause de ses attentats, par l'ordre

de son père, termina sa vie misérable : on prétend qu'il se donna la mort de sa propre main[1].

A cette époque, la cour romaine tomba dans un tel état d'abaissement et de trouble, de langueur et de désolation, que le siége papal étant encore misérablement vacant, il n'y avait plus à Rome que six ou sept cardinaux : les uns avaient succombé ; ceux-ci étaient malades ; ceux-là se cachaient, avec leurs amis et leurs parents, dans les pays éloignés où ils étaient nés. Ils étaient donc dispersés en différents lieux et désunis d'esprit : le feu de la charité était éteint entre eux ; ils ressemblaient à du sable sans chaux, et ne pouvaient contribuer à élever heureusement la maison du Seigneur, qui a besoin de murailles bien cimentées.

Pendant ce temps, le roi de France étant déjà instruit que le roi d'Angleterre avait débarqué, animé qu'il était à lui faire la guerre par l'aide des Poitevins et les promesses des Gascons ; sachant aussi que le comte de la Marche avait déjà engagé le combat, convoqua la chevalerie de France par un édit royal, et ordonna aux communes de se bien prému-

[1] Henri, fils aîné de Frédéric II, s'était révolté deux fois contre son père, et avait même, dit plus haut Matt. Pâris, tenté de l'empoisonner. Au rapport de Richard de San-Germano, il était jaloux de la vive affection témoignée à Conrad par l'empereur. Celui-ci fit déposer solennellement son fils, roi des Romains, à la diète de Mayence, en 1235, et l'enferma dans une forteresse de l'Apulie que quelques historiens nomment Saint-Félix. On pense généralement que Henri y mourut de poison l'année suivante. Cependant la nature et la date de sa mort ne sont point prouvées.

nir en armes et en provisions pour qu'il les trouvât prêtes quand le besoin l'exigerait. Il fit de plus préparer environ mille chariots pour porter les tentes, les machines, les vivres, les armes et les autres choses nécessaires ; puis, ayant disposé prudemment l'ordre des troupes guerrières que la France a coutume de mettre sur pied, il dirigea rapidement sa marche du côté du Poitou pour repousser vigoureusement les irruptions violentes du roi d'Angleterre et de ses autres adversaires. Le nombre des chevaliers magnifiquement armés de pied en cap qui l'accompagnaient était de quatre mille, sans compter ceux qui arrivaient de tous côtés, et qui affluaient au gros de l'armée comme les fleuves affluent à la mer. On estimait à vingt mille le nombre des hommes d'armes, des sergents et des arbalétriers.

Vers le même temps, Guillaume du Marais, chevalier, dont nous avons fait mention plus haut, fut surpris et fait prisonnier par les féaux du roi, tandis que, fort de son refuge dans l'île susdite, il se livrait au pillage, et dressait des embuscades. On le chargea de chaînes, on le conduisit à Londres, et on l'enferma dans la tour de Londres, les fers aux pieds. La prise dudit Guillaume ne fut due qu'à la trahison des siens. En effet, le château de Lundey est situé sur une roche très-élevée ; il est absolument inexpugnable, puisque personne ne peut y avoir accès qu'en y grimpant au moyen d'une échelle, et encore dans un seul endroit. Or, Guillaume, au moment de se mettre à table, et par un temps de brouillard, avait eu l'ex-

trême imprudence de remettre la garde de ce poste important à un homme qu'il retenait de force auprès de lui, et qui était disposé à le trahir. Or, la veille de la fête de saint Jacques, en vertu d'un ordre royal, ledit Guillaume fut condamné judiciairement, ainsi que seize de ses complices qui avaient été pris avec lui, et il fut mis ignominieusement à mort, le roi le voulant ainsi. Il fut donc traîné d'abord de Westminster à la tour de Londres, et de là jusqu'à l'instrument du supplice, qu'on appelle vulgairement gibet. Lorsqu'il eut exhalé en ce lieu sa misérable vie, il fut suspendu à l'un des crocs de la potence, et quand le corps fut roidi, on le descendit en bas, on lui ouvrit le ventre, on en arracha aussitôt les entrailles, qui furent jetées au feu sur la place. Le cadavre fut séparé en quatre quartiers qui furent envoyés dans les quatre principales villes du royaume pour que ce lamentable spectacle inspirât de l'effroi à tous ceux qui le considéreraient. Quant aux complices dudit Guillaume, ils furent traînés tous les seize dans les rues de Londres attachés à des queues de chevaux, et furent pendus à la potence. Néanmoins ledit Guillaume, étant sur le point de subir le dernier supplice, après qu'on lui eut lu sa sentence de mort, protesta avec fermeté, jusqu'à son dernier soupir, et en invoquant le jugement divin, qu'il était innocent, pur, et complétement irréprochable, quant au crime de lèse-majesté, qu'on lui reprochait, et à la mort du clerc nommé Clément, dont il a été parlé. Il déclara qu'il n'avait pas eu

d'autre motif pour se retirer dans l'île susdite que celui de se soustraire par la fuite à l'indignation du roi, indignation qu'il avait toujours désiré par-dessus tout pouvoir apaiser, soit en se purgeant judiciairement, de quelque façon que ce fût, soit en s'humiliant d'une autre manière; mais qu'étant entré en fugitif dans l'île susdite, et ayant appelé à son aide quelques complices, il avait été dans la nécessité, disait-il, d'enlever de tous côtés des aliments pour prolonger sa misérable existence. Il versa donc son âme aux pieds de Dieu en se confessant à Jean de Saint-Gilles, frère de l'ordre des prêcheurs, et il avoua ses péchés avec contrition et avec larmes, ne cherchant pas à s'excuser par des détours et des sophismes, mais plutôt se chargeant lui même. Aussi le frère prêcheur, homme sage, qui le confessait, le consola doucement et le renvoya en paix, lui faisant voir que la mort prochaine qu'il allait subir lui servirait de pénitence. Ainsi, comme nous l'avons dit, Guillaume ne souffrit pas une seule mort, mais plusieurs morts horribles, ce qui est affreux à raconter.

Cette même année aussi, les templiers triomphèrent glorieusement en Terre-Sainte et par une victoire inespérée, de plusieurs milliers de Sarrasins venus des pays voisins de Babylone : or cette victoire doit plutôt être attribuée à une intervention miraculeuse qu'aux simples forces de l'humanité.

Pendant les ardeurs de la saison d'été, tandis que les rayons du soleil avaient brûlé toute végétation jusqu'à la rendre flétrie, les Gascons, aussi bien que

les Poitevins, redoutant vivement le choc des Français qui allaient fondre sur eux, mirent leurs villes et leurs châteaux en état de défense, barricadèrent avec de grosses pierres et des remparts d'arbres coupés les défilés des montagnes par où on aurait pu pénétrer dans leur pays pour leur nuire, et rendirent impraticables les routes et les sentiers en y faisant rouler des souches de bois et des quartiers de roches. Ils coupèrent les vignes dont ils pensaient que l'ennemi pourrait faire son profit, ainsi que les arbres fruitiers, bouchèrent les puits, troublèrent l'eau des sources et des ruisseaux, et empoisonnèrent même quelques fontaines. Ils détruisirent aussi, dans les champs ouverts à leurs ennemis, les herbes qui auraient pu servir de pâturages, et les fruits de la terre dont on pouvait tirer subsistance, gâtèrent toute espèce de provisions, abattirent et rasèrent complétement les lieux de repos où l'on aurait pu s'arrêter, afin de chasser de leur territoire, au moins de cette manière, les Français, qui seraient exposés à tous les genres de disette ; et leur espoir ne fut pas entièrement trompé. En effet, dans la suite, pendant les ardeurs qu'amène la constellation du chien aboyant[1], un tel fléau de mortalité se jeta sur les Français, à leur arrivée, que le roi de France perdit, d'une manière irréparable, quatre-vingts seigneurs portant bannières, qui, ou périrent misérablement en ce

[1] *Diebus canicularibus oblatrantibus*. Nous avons cherché à conserver le jeu de mots du texte.

lieu, ou, étant tombés dans un état de langueur, se firent transporter chez eux sur des litières. Quant aux troupes à pied, il en périt une si grande multitude, que les vivants, se trouvant eux-mêmes en danger, ne purent s'occuper d'enterrer les morts, comme la suite des faits prouvera la chose en son lieu dans le cours de la narration.

MARCHANDS PRIS ET DÉPOUILLÉS PAR REPRÉSAILLES, EN FRANCE ET EN ANGLETERRE. — FLOTTE ANGLAISE ENDOMMAGÉE PAR UNE TEMPÊTE. — MORT DE MARGUERITE BISET. — CRIME DE GAULTIER BISET; SA PUNITION. — Vers le même temps, aux approches de la saison d'automne, époque du négoce (?), le roi de France ordonna brutalement et autrement qu'il ne convenait qu'on se saisît de la personne et des biens des marchands anglais qui commerçaient dans son royaume, et en cela il portait énormément atteinte à l'ancienne noblesse de la Gaule qui a toujours offert un asile assuré à tous les fugitifs et même aux exilés, surtout aux gens pacifiques, leur ouvrant son sein pour les protéger et les défendre; ce qui originairement lui a valu dans sa propre langue, le nom de France [1]. En apprenant cette action pleine d'une honteuse insolence, le cœur du roi d'Angleterre fut indigné et il donna ordre semblablement que les marchands français, commerçant en Angleterre, subissent à juste

[1] De là les mots *franc*, *franchise*, etc. « Comme dans le noble royaume de France personne ne doit être serf, » disait l'ordonnance de Louis-le-Hutin.

titre la peine du talion. Vers le même temps aussi, le seigneur roi d'Angleterre envoya des messagers dans son royaume, vers les régents du royaume, à savoir : l'archevêque d'York et ses collègues, pour leur demander une aide en hommes et en argent. Ceux-ci s'empressèrent sans aucun délai d'accomplir les ordres du roi, en lui faisant passer, sous la conduite des gardiens des Cinq-Ports, cinquante arbalétriers, une grande somme d'argent, des provisions et des sergents avec des armes. Ce que voyant, quelques seigneurs d'Angleterre, regardant comme déshonorant de rester en repos tandis que le roi faisait une expédition guerrière dans les pays d'outre-mer, se disposèrent à se mettre en route avec les renforts qu'on envoyait et se munirent convenablement de chevaux et d'armes. De plus, certains puissants seigneurs d'Irlande, tels que Richard de Bourg et quelques autres, se procurèrent avec magnificence et précaution beaucoup d'armes et de provisions, grâce aux soins du seigneur Maurice [justicier] d'Irlande, homme discret et circonspect, et se hâtèrent avec allégresse de voler au secours du roi. Tous ensemble formèrent une flotte nombreuse et une armée navale formidable. Les matelots et les pirates qui gardaient avec soin les côtes sur l'autre bord de la mer, d'après les ordres du roi de France, ayant été instruits de ces préparatifs, disposèrent leur armement maritime, se couvrirent de leurs armes de corps, déployèrent les voiles sur les vaisseaux et les tournèrent du côté du vent, doublèrent sur les galères le nombre des

rameurs, et s'efforcèrent soit de s'opposer en pleine mer au passage de la flotte anglaise en lui présentant la bataille, soit de l'épouvanter et de la rejeter sur l'autre bord. Au moment où les deux flottes allaient s'approcher, une tempête s'éleva tout à coup, et les dispersa si bien d'un côté et d'un autre, que les matelots et les pirates pourvoyant à leur salut et se laissant entraîner au souffle violent des vents, reconnurent à peine, dans le court espace d'une heure, les vaisseaux qui étaient de leur compagnie ou qui étaient leurs alliés. Cependant les Français qui étaient moins éloignés de leurs rivages que les Anglais et les Irlandais ne l'étaient des leurs, et qui d'ailleurs n'avaient point le vent trop contraire, abordèrent au plus vite et sans encombre dans les lieux les plus sûrs, les plus rapprochés de chez eux et même dans leurs propres foyers. Mais les nôtres, redoutant grandement, tant la rage des vents que celle des Français et y échappant par la fuite, furent forcés d'aborder çà et là, pleins de honte, d'effroi et d'amertume de cœur sur des rivages différents, éloignés et inconnus. Aussi le seigneur abbé de Evesham, le seigneur Richard de Bourg et plusieurs autres qui étaient à la tête de la flotte, ne recouvrèrent jamais dorénavant l'ancienne vigueur de leur santé corporelle et tombèrent dans un état de langueur continuelle, jusqu'à ce qu'ils finissent par exhaler misérablement leurs âmes affligées, n'ayant pu se refaire complétement après tant de fatigues, dans des provinces étrangères et sous un ciel auquel ils n'étaient

pas habitués. Ainsi le roi, par ce revers funeste, éprouva une perte grande et irréparable en hommes puissants et discrets, en armes, en provisions, en fruits de la terre que lui avaient fournis l'archevêché de Cantorbéry et les autres évêchés, ainsi que dans une somme d'argent non petite qu'il avait amassée de toutes parts

Cette même année, mourut dans ces pays [d'outremer?] Marguerite Biset, illustre par sa naissance et plus illustre encore par ses mœurs, qui, repoussant absolument les embrassements des hommes, avait fondé une superbe maison de religieuses, et malgré les instigations de tous ses amis charnels avait voulu fournir à l'entretien et être la patronne de ce monastère, à la grande diminution de sa fortune. Elle mérita même une réputation plus glorieuse encore, parce que ce fut elle qui réveilla par ses cris le seigneur roi à Woodstook et qui le délivra heureusement de ce scélérat dont on a fait mention, une nuit que veillant et priant, elle achevait de réciter son Psautier.

Dans le même temps, pendant que dans les pays du nord on célébrait de funestes tournois, un chevalier habile dans les armes, mais d'un esprit astucieux, nommé Gaultier Biset, ayant eu le désavantage dans la joûte qui avait eu lieu sur les confins de l'Angleterre et de l'Ecosse, et ayant vu un certain seigneur nommé Patrick, fils de Thomas de Galloway, l'emporter sur lui, voulut se venger injustement et conçut la pensée d'un crime inouï. Tandis que ledit

Patrick, avec quelques autres seigneurs qui l'accompagnaient, était allé passer la nuit suivante à Hadington, et qu'il se livrait, dans une grange, au sommeil le plus paisible, le susdit Gaultier Biset vint obstruer les portes en dehors, avec de gros troncs d'arbres et ayant mis le feu en plusieurs endroits à la grange dont les cloisons étaient faites d'épines entrelacées, il y brûla presque tous ceux qui s'y trouvaient. Ledit Patrick y périt donc avec quelques-uns de ses compagnons, hommes braves et illustres. Lorsque cet attentat fut parvenu à la connaissance du comte Patrick[1] et des autres seigneurs écossais, ils s'armèrent pour tirer vengeance d'un si grand crime et poursuivirent vivement ledit Gaultier, voulant le couper par morceaux. Celui-ci s'étant réfugié sous les ailes du roi d'Ecosse, implora sa merci et sa justice. En effet, il niait le crime qu'on lui reprochait, et offrait de purger son innocence devant le roi et sa cour en soutenant le combat judiciaire contre tout homme puissant par les armes et par les forces. Mais ceux qui le poursuivaient refusèrent, affirmant que l'énormité manifeste de l'attentat n'avait pas besoin de preuves. Ils demandaient donc à grands cris, avec de vives instances et dans l'amertume de leurs

[1] Le père sans doute : peut-être le nom de Patrik est-il le nom patronymique de cette famille? Nous trouvons au temps de la conquête le Saxon Gospatrik nommé par Guillaume-le-Bâtard comte du pays au delà de la Tyne, puis soupçonné de rébellion et disgracié. Il s'établit ensuite en Écosse où sa famille se perpétua longtemps honorée et opulente. (*Voy. Dugdale's Baronage.*)

cœurs, que le roi leur livrât cet ennemi public, coupable d'un meurtre tout récent et souillé d'un attentat inouï. Le roi eut beaucoup de peine à calmer leur fureur, et à imposer à leur vengeance un terme moyen, en décidant que ledit Gaultier serait banni d'Ecosse, privé de son héritage et exilé à perpétuité. Ceux-ci, après de longs refus, octroyèrent cela au roi, croyant pouvoir se saisir dudit Gaultier lorsqu'il ne serait plus sous la protection du roi, et lui faire subir un terrible supplice en représailles. Mais le roi, en homme juste et miséricordieux, ayant été averti de ces intentions, cacha prudemment pendant trois mois ledit Gaultier dans des lieux qui n'étaient pas accessibles à ses ennemis. Ensuite, à la faveur d'une nuit fort obscure, le même Gaultier, exilé pour ne plus revenir et banni ainsi que déshérité par un jugement, s'échappa en prenant clandestinement la fuite, à l'insu de tous les seigneurs écossais qui en voulaient à sa vie. Mais lui qui avait juré de partir pour la Terre-Sainte et de n'en pas revenir, pour la rédemption de son âme et des âmes de ceux qui étaient morts dans les flammes que du reste il n'avait pas allumées, à ce qu'il disait, changea de direction et se rendit en toute hâte auprès du roi d'Angleterre, pour se plaindre amèrement à lui de l'outrage qu'il prétendait lui avoir été fait. En effet, il affirma que le roi d'Écosse l'avait déshérité injustement, et que ledit roi n'avait pu apaiser d'une autre manière l'insolence de quelques-uns de ses rebelles qui s'étaient soulevés furieusement contre lui ; et cela tandis que

lui Gaultier était prêt et disposé à se purger du crime qu'on lui reprochait, et à prouver son innocence par la voie du duel judiciaire. Il ajouta de plus que le roi d'Ecosse, étant l'homme lige du seigneur roi d'Angleterre, n'avait pu, sans l'aveu du roi d'Angleterre, déshériter ou chasser irrévocablement de sa terre un homme aussi noble que lui, surtout sans qu'il eût été convaincu. Il ajouta encore que ledit roi d'Ecosse, lésant le serment d'allégeance et de fidélité par lequel il était tenu envers le roi d'Angleterre, avait reçu fugitif dans sa terre, avait protégé et protégeait encore, après l'avoir reçu, Geoffroi du Marais à son départ d'Irlande, lequel Geoffroi était soupçonné à bon escient d'avoir participé à la trahison de son fils Guillaume, récemment condamné judiciairement et pendu à Londres. C'est pourquoi le seigneur roi d'Angleterre, violemment irrité contre le roi d'Ecosse, contint sa colère jusqu'au temps où elle pût éclater à propos, comme la suite du récit le montrera.

Le roi d'Angleterre refuse la trêve qui lui est offerte et déclare la guerre au roi de France. — Les envoyés de Henri III rapportent la réponse du roi de France. — Commencement de la guerre. — Occupation du chateau de Frontenay. — Plusieurs autres chateaux tombent au pouvoir du roi de France. — Prise du chateau de Vouvant. — Repentir du comte de la Marche. — Piraterie des gardiens des Cinq-Ports. — Tandis que les temps s'écoulaient ainsi, le roi d'Angleterre envoya au roi de France des messa-

gers solennels, à savoir : Raoul, fils de Nicolas, et Nicolas de Molis, pour lui déclarer qu'il était dans l'intention de rompre la trêve et de commencer la guerre, à moins que ledit roi n'obtempérât à sa volonté. Les messagers à leur arrivée trouvèrent le roi de France environné d'une nombreuse chevalerie et occupé au siége d'un certain château nommé Frontenay, qui appartenait au comte de la Marche. Or, ledit roi pressait jour et nuit ce château sans relâche, donnant de fréquents assauts, ébranlant les murailles à coups de pierriers, y lançant une grêle de traits; en sorte que les assiégés, déjà presque épuisés, ne pouvaient plus soutenir des attaques si vigoureuses et si continuelles. Ce château était défendu par un des fils du comte de la Marche, très-vaillant chevalier, né de la première femme dudit comte, ainsi que par d'autres seigneurs amis intimes du même comte, qui les avait chargés de défendre et de garder cette place de sûreté très-bien fortifiée. Mais le roi de France tenait très-ardemment à s'emparer d'eux, pour que les autres fussent effrayés et pourvussent à leur salut. Quand les députés du roi d'Angleterre furent parvenus en présence du roi de France, il les reçut avec honneur et révérence, et les invita civilement à dîner avec lui. Le lendemain, ayant été conduits à l'audience du roi de France, ils lui exposèrent élégamment et par ordre ce qui faisait l'objet de leur mission, lui disant : « Notre seigneur le roi « d'Angleterre, votre cousin, vous fait savoir qu'il « est étonné outre mesure que vous ayez rompu,

« sans respect ainsi que sans pudeur, la trêve conclue « entre vous et lui, trêve confirmée des deux côtés « par un serment et qui devait durer encore trois ans ; « et en cela vous paraissez avoir manqué, autrement « qu'il ne convenait, à la fermeté de la foi royale. » Le roi de France leur répondit avec un visage serein : « Jamais je ne l'ai rompue ni ne désire la rompre ; « je l'observe même sans la violer. Et si ledit roi y « consent, je prolongerai ladite trêve, sans exiger de « lui aucune concession en récompense, quoique ce « ne soit pas mon habitude. Il est bien loin de moi, qui « suis roi de France, de chercher à rompre en aucune « façon une trêve ou tout autre traité conclu entre lui « et moi, au mépris du respect dû à Dieu et aux « hommes, et de l'alliance de parenté qui nous unit. « Annoncez au contraire à votre seigneur que je « continuerai d'observer la trêve pendant les trois « ans qui restent et que je la prolongerai trois ans de « plus, ce qui fera six ans, gratis et sans rien exiger « de lui en récompense, si la chose lui convient. De « plus je lui concède gracieusement le Poitou et la « plus grande partie de la Normandie[1] qui ne m'in- « spire ni défiance ni crainte ; pays sur lesquels il

[1] L'âme scrupuleuse et timorée de Louis IX lui faisait douter de la légitimité de ses droits, et le disposait à des restitutions qu'il finit par effectuer. Mais à part cette considération, les intérêts du moment voulaient la paix. La puissance du roi d'Angleterre paraissait formidable, le comte de Toulouse s'était déjà déclaré, les dispositions des rois de Castille et d'Aragon étaient douteuses, et le comte de Bretagne n'était point éloigné de se joindre à la ligue féodale.

« prétend avoir des droits et des espérances fondées « tant sur le serment prêté en Angleterre par mon « père Louis, que sur l'antique concession et permis- « sion de mes prédécesseurs ; à condition toutefois « qu'il me sera permis, sans aucun empêchement, « de tirer vengeance, comme mon droit l'exige, de « l'injure faite à moi et à mon royaume, sur mes en- « nemis et mes traîtres, qui se fient en lui. D'ailleurs « que le seigneur roi d'Angleterre sache que j'ai lieu « de m'étonner de l'inspiration ou du motif qui lui « fait dire que j'ai rompu la trêve conclue entre « nous, parce que j'ai entrepris de châtier des traîtres « qui sont mes hommes, ou du moins des voisins et « des seigneurs limitrophes, qui ne dépendent pas de « lui, à raison d'hommage, lesquels se sont mon- « trés injurieux ou rebelles envers moi. En quoi « l'affaire du comte de la Marche le regarde-t-elle? « Qu'a-t-il surtout de commun avec le comte de Tou- « louse? Je n'ai conclu aucune trêve avec eux, ou ils « n'étaient pas compris dans la trêve. N'est-ce pas « plutôt lui qui, par cela même qu'il protége mes ad- « versaires, paraît avoir violé énormément l'alliance « de ladite trêve, conclue entre nous et la dilection « naturelle de la parenté. Cependant j'ai résolu d'a- « gir avec lui mieux et plus civilement, et je lui ac- « corde encore la trêve avec les clauses que j'ai dites. »

Or, le roi disait cela avec la plus grande modération et faisait ces offres sans aucune fausseté, parce qu'il redoutait grandement les embûches du roi d'Aragon et du roi de Castille, qui étaient unis au

roi d'Angleterre par consanguinité. Il craignait aussi le comte de Toulouse, qui depuis fort longtemps haïssait les Français ses persécuteurs, et le comte de la Marche, retranché derrière des châteaux inexpugnables et rassasié par les richesses du roi d'Angleterre. Il se défiait en outre de la fidélité chancelante des Normands, voisins des Anglais, et enchaînés à eux par une sorte d'affinité. Par-dessus tout il se souvenait du serment de son père Louis, qui s'était engagé, avant son départ d'Angleterre, à restituer au roi d'Angleterre ses droits, si lui-même survivait à son père, et qui avait fait un devoir à son fils d'exécuter ce serment, lorsqu'il était à Avignon, sur son lit de mort[1]. C'est pourquoi il regardait comme juste et pieux de délivrer l'âme de son père d'une pareille obligation.

Les messagers ayant donc obtenu cette réponse, revinrent sur-le-champ annoncer, par un rapport fidèle, à leur seigneur le roi d'Angleterre, ce qu'ils avaient vu et entendu. Mais le roi d'Angleterre ne voulut en aucune façon acquiescer à ces bonnes intentions, ni consentir à des offres si honorables et si pleines d'agrément. En effet, les Poitevins, ces traîtres rusés, qui lui avaient mis un bandeau devant les yeux, pour qu'il ne vît pas la grandeur de son avantage, l'excitaient et le poussaient à des résolutions

[1] Nous avons déjà dit que Louis VIII mourut à Montpensier en Auvergne et non pas à Avignon. Quant à l'assertion qu'on trouve ici, nous ne connaissons aucun document qui puisse la confirmer.

mauvaises, lui promettant qu'avec leur aide il arracherait victorieusement des mains du roi de France tout cela et plus encore. Aussitôt le roi envoya précipitamment défier le roi de France, par quelques Hospitaliers, comme ayant commencé à attaquer le comte de la Marche, qu'il appelait ordinairement son père, quoiqu'il ne fût que son beau-père.

Lorsque le roi de France eut appris cela, il se repentit d'avoir offert au roi d'Angleterre des propositions de paix aussi humbles; et il dit à ses seigneurs : « Je suis chagrin que le roi d'Angleterre, « mon cousin, que j'aurais désiré avoir pour grand « ami, soit fasciné au point d'avoir plus volontiers « prêté l'oreille aux insinuations fallacieuses des « comtes de la Marche et de Toulouse, et de leurs « complices, qu'à mes recommandations, tandis que « de ces deux comtes, l'un est notoirement traître et « l'autre notoirement hérétique. Je me plains d'a- « voir été méprisé. Cependant je ne redoute ni lui « ni les forces de ses alliés; la seule chose qui me « préoccupe, c'est le serment prêté par mon père « en Angleterre. » Et comme il se lamentait amèrement de ce malheur, un de ses seigneurs chercha gracieusement à le consoler, en lui disant : « Mon « seigneur le roi, vous n'avez nullement lieu de « craindre de ce côté. En effet quand votre père par- « tit d'Angleterre, il fut stipulé, des deux côtés, « par un serment irréfragable, entre le roi d'Angle- « terre et nous, que ni l'un ni l'autre des deux par-

« tis, après le départ des Français, ne causerait « dommage à ceux qui avaient embrassé soit une « cause, soit une autre, au sujet de la guerre qui ve- « nait d'avoir lieu. Or, le roi d'Angleterre a violé « fort impudemment ce serment, quand il a fait « pendre cruellement et injustement Constantin, fils « d'Aluph, bourgeois de Londres, pour avoir seu- « lement proféré quelques paroles en l'honneur de « votre père. C'est lui qui est tombé dans les liens du « parjure, en vous dégageant de votre parole. »

Le roi de France, ayant donc conçu de meilleures espérances, poussa plus vivement le siége commencé du château de Frontenay, rassembla une armée plus nombreuse encore, et augmenta les sommes qui devaient être distribuées en solde à ses troupes. Les Français, assaillant donc ledit château avec plus de vivacité qu'à l'ordinaire, battirent les murailles à l'aide des mangonneaux qu'ils avaient dressés, avec fureur et sans relâche, firent brèche à grands coups de pierre, écrasèrent les assiégés par de lourds projectiles, transpercèrent par une grêle de flèches ceux qui paraissaient sur les remparts; en sorte qu'avant quinze jours ils s'emparèrent victorieusement, contre l'attente de tous les Poitevins, de ce château qui cependant était très-fortifié, et se saisirent du fils du comte de la Marche, et de tous ses amis renfermés avec lui dans ledit château. Au moment où le fils du comte fut conduit en présence du roi triomphant, avec ceux qui avaient été faits prisonniers en même temps que lui, beaucoup de Fran-

çais demandèrent instamment qu'on les pendît sur-le-champ, pour effrayer les autres : mais le roi se portant pour avocat du fils de ce comte infidèle[1], leur dit : « Il n'a point mérité la mort pour avoir « obéi jusqu'à la mort aux ordres de son père ; ni « ses complices non plus, pour avoir obtempéré à « leur seigneur en le servant fidèlement. Qu'on les « conduise à Paris, pour y être incarcérés. » Ce qui fut fait ainsi.

Alors la crainte qu'inspirait le roi de France s'empara de tous ceux qui habitaient ces pays, et ils craignirent grandement que s'ils se révoltaient contre le roi de France, ils ne fussent enveloppés dans un pareil malheur ou même dans un pire. En effet, ce château, en qui reposait l'espérance de tous, avait été pris par la force et sans tarder. Les gardiens des châteaux du comte de la Marche, situés dans les environs, vinrent donc trouver le roi et lui apportèrent les clefs de leurs châteaux, afin d'obtenir des conditions meilleures. Aussi le roi de France parcourut les pays d'alentour, et fit rentrer sans aucune difficulté, sous sa domination, une foule de châteaux et de bourgades. Quant aux places qui étaient faibles, il les rasa jusqu'au sol. Celles qui étaient fortes, soit par leur position, soit par les travaux qui y avaient été faits, il les fortifia encore plus, et à mesure qu'il s'avançait y plaça, en garnison, les Français ses féaux. Il reçut aussi de la même manière la

[1] *Filii fidelis comitis.* Je propose et traduis : *Infidelis*. Peut-être faut-il entendre *du fils féal ?*

soumission d'un château fameux, à savoir : celui de Fontenay.

A peu de distance de là, le roi de France arriva devant un noble château appelé Mouvent[1], qui appartenait au comte de la Marche. Au moment où il se disposait à en faire le siége, le connétable du château, ayant préalablement tenu conseil avec les siens, envoya au roi des messagers chargés de paroles pacifiques. En effet, il craignait que s'il était fait prisonnier les armes à la main, la justice des Français ne l'épargnât pas. Ayant donc consulté secrètement et en toute hâte, à ce sujet, le comte son seigneur, il fit savoir au seigneur roi de France qu'il lui résignerait le château, si par une paix non feinte on lui laissait la vie et les armes, ainsi qu'à ceux qui y étaient renfermés avec lui ; à condition toutefois que si la paix pouvait être rétablie dans l'espace de trois ans, à partir du présent jour, entre le seigneur roi de France et le seigneur comte de la Marche, ledit roi restituerait, sans nulle objection, ce même château à leur seigneur, c'est-à-dire au comte de la Marche. Or, le roi aimant mieux avoir le château intact, sans aucun délai fâcheux, que démoli par les longues attaques des pierriers, accorda ce qu'on lui demandait. C'est ainsi qu'il reçut ce château, incontinent et sans aucune difficulté, sous sa domination.

En entendant cela, la terreur et le désespoir saisirent le comte de la Marche et tous ses Poitevins, ainsi que tous ceux qui habitaient en Gascogne, et

[1] Probablement Vouvant, à huit lieues au nord de Frontenay.

tous ceux que le roi d'Angleterre devait protéger. Alors le comte de la Marche se repentit grandement d'avoir regimbé insolemment contre son seigneur le roi de France. Mais :

Quand on a le heaume en tête, il est trop tard pour renoncer au combat.

Cependant le roi d'Angleterre, ayant reçu ces nouvelles, ordonna aux magistrats des Cinq-Ports, de faire le plus de mal qu'ils pourraient, tant aux marchands qu'aux autres du royaume de France, qui feraient des traversées maritimes. Ceux-ci, exécutant avec la plus grande rigueur ces ordres barbares, se livrèrent aux rapines et aux massacres à la manière des pirates, et même, possédés de l'amour du gain, dépassèrent inhumainement les bornes du commandement royal : car, non contents de tuer quelques Français, ils allèrent jusqu'à dépouiller de leurs biens des Anglais revenant de pèlerinage, des voisins, des gens connus, sans épargner ni l'affinité, ni la consanguinité. Lorsque cette nouvelle eut été donnée à comprendre au roi de France, il écrivit au comte de Bretagne, à ceux qui habitaient les rivages de Bretagne, aux gardiens de la Rochelle et des pays voisins, aux marins de Wissant et de Calais, ainsi qu'à ceux qui étaient chargés de garder les côtes de Normandie, leur enjoignant de réprimer sur mer les attaques furieuses des Anglais, et de n'épargner ni leurs personnes, ni leurs biens. Aussi le nombre et les forces de leurs adversaires étant devenus doubles, les gardiens des Cinq-Ports, maintes fois vain-

cus honteusement et endommagés, furent obligés de demander secours à l'archevêque d'York.

Arrivée du roi près de Taillebourg. — Sa fuite. — Combat près de Saintes. — Le comte de la Marche fait des tentatives pour se reconcilier avec Louis IX. — Il y parvient. — A quelles conditions. — Cause de la perte de Saintes. — Fuite précipitée du roi d'Angleterre. — La ville de Pons se rend. — Louis IX y met une garnison. — Vers le même temps, le roi d'Angleterre se trouvait avec son armée dans les plaines arrosées par la Charente, non loin du château de Tonnay. Là il créa chevaliers ses deux frères, à savoir les fils du comte de la Marche; et il leur conféra une rente annuelle sur son échiquier, à l'un de cinq cents marcs et à l'autre de six cents, en attendant qu'il les eût pourvus en terres et en revenus jusqu'à concurrence fixe de pareille somme. De là il fit un mouvement de retraite avec son armée, et parvint dans les plaines qui sont en regard de la ville de Taillebourg, sur la susdite rivière de Charente. Et il séjourna en ce lieu pendant six jours.

Pendant ce temps, le roi de France ayant reçu la soumission d'une foule de châteaux avec leurs châtelains, conçut de bonnes espérances, et dirigea sa route et ses bannières du côté de la ville de Taillebourg. Or cette ville est très-fameuse; des vignobles fertiles la rendent riche; elle a des prairies délicieuses et un fleuve fort agréable avec un beau pont : c'est la Charente qui est profonde et non guéable.

Lorsque le roi de France approcha de la ville, les habitants ne voulant ni ne pouvant lui résister avec vigueur, prirent la résolution la plus salutaire pour eux ; et étant allés au-devant de lui dans un appareil pacifique, se soumirent eux et leur ville au roi de France, en conservant l'intégrité de leurs possessions et de leurs libertés. Le même roi les reçut aussitôt dans sa faveur et les prit sous sa protection. Il fit de plus sans tarder son entrée dans la ville et y logea ainsi que les principaux seigneurs de son armée ; tandis que le reste des troupes avait dressé ses tentes dans la campagne près de la ville. Le lendemain du plus prochain dimanche avant la fête de sainte Marie-Madeleine, ledit roi de France ayant passé le pont, se disposa à pénétrer avec ses légions dans l'autre côté du Poitou. La nouvelle en parvint au roi d'Angleterre et à ses seigneurs, parmi lesquels le comte de la Marche était chef et capitaine. Sur les conseils dudit comte, le roi d'Angleterre ayant rangé ses troupes pendant la nuit, arriva tout à coup avec son armée dans la campagne qui s'étend au delà du pont, et y ayant dressé ses tentes, prit position en face de la ville, en sorte que les deux armées étaient en vue l'une de l'autre. Or, il y avait alors dans l'armée du roi d'Angleterre seize cents chevaliers, vingt mille hommes d'infanterie et sept cents arbalétriers. Semblablement les deux rois étaient en présence, l'un près du fleuve, l'autre de l'autre côté près du rivage. Quand le matin arriva, voici que nos Anglais aperçurent l'oriflamme du roi de France,

ainsi que les pavillons et les bannières des Français, et i y avait de l'autre côté du fleuve une multitude de tentes qui formaient comme une grande et populeuse cité. Au moment où le roi d'Angleterre n'attendait plus que le choc de la bataille, tout prêt à recevoir les Français à la pointe de l'épée, et tandis qu'un détachement d'Anglais gardait le passage du pont, le roi dit au comte de la Marche : « Seigneur comte, « mon père, où est maintenant ta promesse? En « effet, tu nous as fait des promesses par maints et « maints messages, quand nous étions encore en Angleterre, nous faisant savoir par une charte patente que tu lèverais pour nous, quand le besoin « l'exigerait, une si nombreuse chevalerie que ces « troupes pourraient s'opposer avec allégresse au roi « de France et lui résister sans frayeur; ajoutant que « notre seul souci devait être d'amasser de l'argent. » Le comte lui répondit : « Je n'ai jamais fait cela. » Alors le comte Richard : « Oui vraiment, dit-il; et « si bien que j'ai encore dans cette armée une charte « patente de toi à ce sujet. — Cette charte n'a « jamais été signée ou rédigée par moi, » reprit le comte de la Marche. Alors le roi stupéfait : « Qu'entends-je là, mon père? N'as-tu pas envoyé fréquemment vers moi, ne m'as-tu pas même sollicité « d'une manière importune par tes messagers et des « chartes patentes, pour que je vinsse ici? N'as-tu « pas accusé mes délais? Est-ce là ce que tu m'as « promis? — Jamais cela n'a été fait de mon aveu, » reprit le comte de la Marche avec un jurement hor-

rible, « prenez-vous-en à votre mère qui est ma « femme. » Et jurant de nouveau dans son gosier : « Par la gorge de Dieu, s'écria-t-il, tout cela a été « machiné à mon insu. » En entendant cela, le comte Richard se désarma, et ayant pris un bâton dans sa main, il passa le pont pour conférer de la paix ou au moins d'une trêve. En effet, le roi d'Angleterre était évidemment en danger d'être pris [1]. Or, c'était un jour de dimanche. Lorsqu'il fut arrivé aux avant-postes, il fut reçu avec de grands honneurs par les Français : beaucoup d'entre eux l'appelaient leur rédempteur, parce qu'il les avait délivrés en Terre-Sainte par le traité de paix qu'il avait conclu. Lorsqu'il fut parvenu aux tentes du roi de France, celui-ci le fit appeler avec empressement ; et quand il eut exposé au roi le motif de sa démarche, qui était d'obtenir une trêve, celui-ci lui accorda une trêve jusqu'au lendemain tout au plus. Or, il obtint cette suspension d'armes, d'abord parce que ledit comte était bien vu des Français à cause de la délivrance des seigneurs en Terre-Sainte, ensuite parce qu'il était cousin du seigneur roi de France, enfin parce que c'était le jour de dimanche. Au moment où le comte se retirait, le roi le salua et lui dit en le congédiant : « Seigneur comte, seigneur comte, je vous « ai accordé une trêve pour ce jour-ci et la nuit sui-« vante afin que vous ayez le temps de délibérer à

[1] Matt. Pâris passe sous silence, probablement par vanité nationale, la défaite des Anglais au pont de Taillebourg, défaite qui détermina la démarche dont il est question ici.

« part vous sur ce qu'il vous reste de mieux à faire « désormais, car la nuit porte conseil. » Alors le comte : « C'est pour cela que j'ai demandé la trêve « que vous m'avez accordée. » Lorsque le comte fut de retour vers le roi d'Angleterre, il lui dit secrètement à l'oreille. « Vite, vite, départons-nous d'ici; « car nous sommes en grand danger d'être pris. » Ils prirent donc leur repas en toute hâte, car la route était encore libre. Au déclin du soleil, chacun s'occupa de rassembler ses bagages : puis vers le soir, quand les ténèbres commencèrent à se répandre, le roi d'Angleterre qui avait éprouvé déjà en partie la fidélité ou plutôt l'infidélité des Poitevins, opéra honteusement sa retraite, et accéléra sa marche en jouant des éperons. Toute l'armée le suivit non sans grand dommage pour les chevaux et pour les hommes : car la plupart des troupes n'avaient point mangé et les chevaux étaient à jeun et épuisés. Le roi qui était emporté par un cheval très-rapide, n'arrêta sa course que lorsqu'il fut arrivé à Saintes.

Le roi de France ayant appris ce départ précipité, eut peine à le croire. La nuit même, il traversa pacifiquement le pont avec toute son armée, et le lendemain de grand matin les Français dressèrent leurs tentes dans le lieu même où le roi d'Angleterre avait les siennes la veille. Cependant des renforts arrivaient et l'armée [des Français] s'augmentait. En effet, des chariots et des voitures portant des provisions et des machines occupaient sur la route un espace de trois milles; on en estimait le nombre à seize cents. Le

plus prochain mardi qui suivit, le roi de France avec son armée se mit à la poursuite du roi d'Angleterre, et comme il approchait de Saintes, quelques Français se détachèrent du gros de l'armée pour aller chercher des vivres, ce qu'on appelle vulgairement fourrager. Le comte de la Marche alla à leur rencontre à main armée, sans avoir consulté ni le roi d'Angleterre ni ses troupes. Le combat s'étant donc engagé, des cris terribles de : Aux armes ! aux armes! se firent entendre. D'un côté on criait : Royaux, Royaux ! de l'autre, Mont-Joie, Mont-Joie ! C'étaient les cris de guerre adoptés par l'un et l'autre des deux rois. Le bruit monta jusqu'à Saintes, et parvint au roi d'Angleterre et à son armée, à qui l'on annonça que le comte de la Marche avait engagé la bataille, voulant ou perdre la vie, ou rétablir sa réputation. Alors les deux armées s'ébranlèrent, et un combat acharné commença hors de la ville de Saintes, dans des vignes auxquelles on ne parvenait que par des chemins étroits. Les Anglais furieux soutinrent vigoureusement à la pointe de l'épée le choc des Français, et se battirent avec tant d'intrépidité que, s'ils eussent été ce jour-là égaux en nombre aux Français, comme les Français eux-mêmes en convinrent après la bataille, ils eussent réussi au gré de leurs vœux et triomphé glorieusement de leurs ennemis. Dans ce combat, Simon de Montfort, comte de Leicester, le comte de Salisbury, le comte de Norfolk Roger Bigod, Jean de Bourg, Guarin de Montcheinsil, Hubert, fils de Mathieu, Raoul, fils de Nicolas, et beau-

coup d'autres braves Anglais méritèrent une gloire immortelle, au témoignage même de leurs rivaux. Du côté des Français, Jean des Barres fut pris par Guillaume de Say avec six chevaliers qui, dans la suite, furent échangés pour autant d'Anglais. Beaucoup d'autres Français furent aussi faits prisonniers, entre autres Pierre Orige, sénéchal du comte de Boulogne, qui tomba au pouvoir de Jean Mansel, clerc et conseiller spécial du roi d'Angleterre, lequel Jean ne tint pas le dernier rang parmi les braves. Du côté du roi d'Angleterre, un noble seigneur nommé Henri de Hastings fut pris avec vingt chevaliers et une troupe d'infanterie non petite. Tous ces captifs furent échangés contre Jean des Barres et ceux qui avaient été pris avec lui [1].

Or l'armée du roi de France, s'accroissant de jour en jour, comme un étang augmenté par les torrents, le comte de la Marche commença à concevoir de vives inquiétudes. Chaque jour de sinistres rumeurs venaient lui briser le cœur. Frontenay ayant été pris, son fils avait été pris aussi, et avec lui quarante chevaliers, et un bien plus grand nombre de braves sergents avec leurs armes. C'était là le vase où il avait mis son espérance et sa confiance. Il avait ensuite

[1] On peut remarquer avec quelle adressse Matt. Pâris glisse sur les détails et sur les résultats de cette bataille. Henri III rentra un des premiers dans Saintes, et l'erreur de Henri de Hastings qui prit le vicomte de Châtelleraud pour le prince Richard, contribua à la défaite des Anglais.

perdu un autre château, celui de Vouvant[1], où cent-quarante chevaliers et environ soixante arbalétriers, portant cuirasses, étaient placés en garnison ; ensuite celui de Villers[2], ainsi que plusieurs autres châteaux et bourgades, avec leurs gardiens et défenseurs ; enfin celui de Fontenay, avec tous les pays adjacents, était occupé [par les Français]. Aussi ledit comte de la Marche, saisi de douleur, de désespoir et de crainte au fond du cœur, quoiqu'il palliât sous un visage serein sa profonde affliction, commença à vaciller et à se demander par quels intermédiaires il pourrait rentrer en grâce auprès de son seigneur le roi de France, qu'il avait si grièvement offensé. Il pratiqua donc secrètement le comte de Bretagne, son ami depuis longtemps, agissant ainsi de traître à traître, et lui demanda affectueusement de s'adjoindre l'évêque de Saintes, et de le rétablir secrètement et avec précaution dans la faveur du roi de France, en employant la plus grande diligence. Ledit comte de Bretagne, accompagné dudit évêque de Saintes, vint donc trouver le roi de France, et lui dit d'un air souriant : « Cette guerre a été coupée comme par un « tisserand. » Puis ayant ajouté quelques autres insinuations et quelques phrases qui respiraient la flatterie, le comte continua son discours, et dit en présence du susdit évêque et d'un petit nombre de seigneurs français que le roi avait convoqués pour

[1] Nous adoptons ici la leçon de l'édition de 1571, qui confirme notre remarque précédente.

[2] Sans doute Villers-en-Bois, village à cinq lieues au sud de Niort.

une si grande affaire : « Mon seigneur le roi, le « comte de la Marche, votre homme, qui confesse « vous avoir offensé grièvement, vous et votre cou- « ronne, sollicite de vous, non pas jugement, mais « merci. Vous savez le proverbe qu'on a coutume de « répéter communément : « Les malheureux ont be- « soin de merci, et il faut avoir pitié du pécheur. » « C'est moi qu'il envoie vers vous comme étant celui « en qui son âme se confie. C'est pourquoi je supplie « en son nom affectueusement votre bénignité royale « et innée d'ouvrir le sein de votre miséricorde, et « d'y recevoir votre homme, qui déjà est votre féal, « qui est tout disposé à vous obéir, et qui est au- « jourd'hui converti sans aucune de ses feintes ordi- « naires. » Puis clignant d'un œil, il ajouta d'un ton plus bas : « Je vous conseille de ne pas vous refu- « ser à cela : car vous pouvez à votre gré lui imposer « des conditions qui diminuent sa puissance à l'ave- « nir. »

Le comte de la Marche fut donc reçu en grâce par le roi de France, à condition que le roi de France obtiendrait et posséderait, à titre perpétuel et comme augmentation de son royaume, ce qu'il avait déjà pris par la force sur les possessions du comte, ledit comte en ayant été privé judiciairement, ainsi que ses héritiers. *Item*, on ajouta que tous les châteaux dudit comte, à savoir Cognac (?), Lusignan, Merpins[1], et

[1] Texte *hic*, *Muntpin*. Du Tillet dit *Merpuis*, qui nous semble une faute d'impression.

tous les lieux suspects, [appartenant] soit à lui, soit à ses amis, que le roi pouvait punir selon le droit, seraient résignés entre les mains du roi de France et resteraient gardés pendant trois ans de façon que le comte fût au moins sous le coup d'une saisie, tout aussi bien que s'il eût été forcé à être féal malgré lui. Les trois ans écoulés, le comte devait dépendre du bon plaisir du roi ; en sorte que s'il avait servi le roi fidèlement, les châteaux susdits seraient restitués audit comte. De plus, il devait servir pendant trois ans le même roi de France avec deux cents hommes d'armes, pour combattre sous les ordres dudit roi, à ses propres frais, contre le comte de Toulouse ou contre tout autre rebelle, soit envers le roi de France, soit envers l'église. Le roi ajouta en outre : « Il faudra qu'il me « remette sans aucune difficulté la charte que lui, « ainsi que ses prédécesseurs, ont eue jusqu'ici de- « puis fort longtemps, charte donnée par les rois de « France mes prédécesseurs, et qui l'autorise à tou- « cher annuellement dix mille livres sur mon trésor « pour garder de ce côté de mon royaume la marche « qu'il a souvent mal gardée, et surtout aujourd'hui ; « il devra aussi renoncer à toute réclamation relati- « vement au revenu annuel susdit [1]. » Alors le comte

[1] Nous citons ce même traité d'après Du Tillet. Il diffère quelque peu de celui-ci, et est plus détaillé :

« Le comte de la Marche avec ladite royne sa femme et leurs enfants « se vint rendre à la mercy dudit roy sainct Loys, en son camp près la « ville de Pons, en août 1242, où ledit roy ayant pitié desdits enfants, « et à la requeste des princes et sieurs luy pardonna. A la charge que

de Bretagne se mit à sourire en se pinçant le nez (?), et prenant un air railleur, il glissa ces paroles à l'oreille du roi : « Je vous conseille non-seulement de « retenir les châteaux et le revenu, mais encore de « garder désormais la Marche comme étant vôtre. » Puis en se retirant, il dit à l'évêque, en lui prenant la main : « Tout est fini. — Quoi donc? » reprit l'évêque. Alors le comte : « Eh bien! l'affaire pour « laquelle nous sommes venus. » L'évêque reprit de nouveau : « Ami, c'est à toi d'y voir. Quant à moi, « je n'ai pas entendu vos chuchottements secrets. »

Lorsque les conditions et les obligations dont nous venons de parler, et que le roi de France imposait pour recevoir en grâce le comte de la Marche, eurent été rapportées audit comte par le comte de Bre-

« Xaintes, La Forest, Maison, de la Vergne, droit de Pont-l'Abbé, Mons« treuil, Frontenay, Langez, Sainct Gesays, Prait, Tannay, Vautonne, « Cleuse, Bançay, le hommages du comté d'Eu, Geoffroy de Luzignen, « Regnault de Pons, Geoffroy de Rancoigne, grand fief d'Aunys, et « toutes autres choses conquises sur ledit comté de la Marche, demeu« reroient audit roy, qui les donna à son dit frère Alphons. Seroit iceluy « roy quitte de cinq mille liures que ledit comte prenoit chacun an sur « son thrésor et de la convention qu'il ne pouuoit, sans ledit comte, « faire paix ne trefue audit roy d'Angleterre, et les traitez faits par ledit « feu roy Loys huictiesme, et ledit sainct Loys et Alphons demeureroient « du tout adnullez, les choses susdites distraites. Ledit roy sainct Loys lui « laissa (dont il le receut à hommage) le comté d'Angoulesme, Cognac, « Iarnac, Merpuis, Aubeterre et Ville-Boys, et dont il fit hommage au« dit comte Alphons. Les comtez de la Marche et de Luzignen, luy fut « promis par ledit sainct Loys, qu'il ne le mettroit sans son vouloir sous « la seigneurie dudit roy d'Angleterre, son frère Richard ou des leurs ; « pour plus grande seureté, ledit comte mit ès mains dudit sainct Loys « les chasteaux de Merpuis, Chastel-à-Chair et Crosan, pour estre gardez

tagne susdit, le comte de la Marche, poussant de profonds soupirs, et versant des larmes, garda longtemps un morne silence. Enfin, par le conseil du comte de Bretagne, souvent nommé, et de ses autres amis secrets, en qui il se fiait, il donna son consentement, non sans grande amertume de cœur, de peur qu'il ne lui arrivât quelque chose de pire. Ainsi ayant abandonné son fils, le roi d'Angleterre, dont il avait déjà épuisé le trésor en grande partie, il se rendit à l'armée des Français, se jeta aux pieds du roi de France, et obtint son pardon qu'il n'avait pas mérité. Aussitôt il fut envoyé, avec le même comte de Bretagne, pour soumettre le comte de Toulouse, qui était uni ouvertement avec le roi d'Angleterre, tant par les liens de parenté que par l'alliance du serment, et devait le soutenir dans la guerre commencée. Aussi, depuis ce moment, le comte de Toulouse, obligé de pourvoir à sa propre défense, ne put aider le roi d'Angleterre, à qui il avait promis secours efficace, en ayant d'abord reçu de l'argent. Semblablement, le roi d'Aragon, à qui les chemins étaient fermés, ne pouvait ni ne voulait aider en aucune façon ledit roi; il en fut de même de tous les autres, en qui le roi d'Angleterre se confiait. Cependant le comte de Toulouse vint une fois trouver furtivement le roi d'Angleterre pour s'excuser, et essayant de réconforter ledit

« aux despens dudit comte quatre ans les deux premiers, et Crosan huict.
« Ainsi fut chastié iceluy comte, qui depuis n'eut pouuoir se réuolter. »

La date de ce traité prouve qu'il fut conclu après l'arrivée de Henri III à Bordeaux et par conséquent qu'il n'est pas à sa place dans le texte.

roi par de vagues consolations et des raisons en l'air : « Ne vous désespérez pas, lui dit-il, mon seigneur « roi et cousin. Comptez, roi puissant, que vous « pourrez repousser le roi de France. Ne vous sou- « venez-vous pas que moi seul, quoi qu'il fût soutenu « par le pape[1], je l'ai vigoureusement repoussé ? Pour « moi, quand j'aurai éloigné puissamment de mon « territoire les invasions hostiles de ces hommes traî- « tres envers vous, je volerai rapidement à votre se- « cours. » Après avoir, dans la même entrevue, entretenu le roi de plusieurs autres choses, ledit comte se retira, chargé de riches présents.

Tandis que ladite trahison du comte de la Marche s'accomplissait frauduleusement à l'insu du roi d'Angleterre, le même roi s'était arrêté quelques jours à Saintes (car on sait que cette ville, d'après un droit ancien, est la propriété spéciale et la chambre[2] du roi d'Angleterre). Là il donna et confirma, par une charte signée de lui, au fils du comte de la Marche,

[1] *Me solum cum adjutorio papali repulisse violenter.* Au premier abord, cette phrase semblerait signifier tout l'opposé. Mais ici le mot à mot serait un contre-sens puisque le comte de Toulouse fait évidemment allusion à l'expédition de Louis VIII contre Avignon.

[2] La chambre (*the chamber*), était le terme ordinairement affecté au fisc ou trésor royal, ainsi qu'au lieu qui le contenait. On appelait également de ce nom une province ou une ville qui relevait immédiatement du roi et était de son fisc particulier (*proprietas*). On trouve fréquemment ce sens de *Camera* dans les ordonnances des rois, comme le prouve ce passage rapporté dans le glossaire de Carpentier. (Ann. 1369.) « Ne « voulant pas que soient découverts et publiés les secrets de la dite ville « de Carcassonne qui est chère chambre royale, et clef de toute la langue d'Oc, et une des principales du royaume de France. »

frère cadet du même roi, et nommé Hugues, dit le Brun, ladite ville de Saintes, sans l'aveu des habitants et contre leur volonté. En effet, les habitants haïssaient le même Hugues comme un homme superbe, disposé à l'injustice, et qui souvent avait menacé de les opprimer. Aussi les habitants de Saintes ne virent plus désormais le roi d'Angleterre d'un bon œil, ni ne purent approuver gracieusement ses gestes ni ses œuvres.

Le laborieux mois d'août approchant, le roi, croyant en confiance avoir un refuge certain et assuré à Saintes, se proposa d'y séjourner pendant quelques jours pour avoir le temps de respirer. Mais voici qu'un chevalier du royaume de France, qui était initié aux secrets du roi de France, et qui était un des seigneurs délivrés en Terre-Sainte par le comte Richard, vint secrètement et en toute hâte avertir le même comte qu'il avait été décidé et secrètement convenu dans le conseil du roi de France, qu'on assiégerait ledit roi d'Angleterre dans la ville de Saintes, en élevant aussitôt des retranchements de toutes parts; que ledit roi de France réunissant toutes ses forces, tant celles des communes que celles de sa chevalerie, en aussi grand nombre que le royaume de France peut en lever comme on le sait, continuerait le siége sans vouloir s'en départir, jusqu'à ce qu'il se fût emparé, par force, de tous les Anglais, y compris le roi; et qu'après les avoir pris, il les traînerait à Paris, enchaînés et captifs. Le même messager, tout haletant de sa course précipitée, ajouta que

le comte de la Marche était converti ou plutôt perverti ; que d'ami du roi d'Angleterre, il était devenu son plus grand ennemi, et qu'il avait renoncé à son faux rôle de père, pour trahir ouvertement les intérêts de son fils ; qu'enfin il ne fallait faire aucun fonds sur les autres seigneurs du Poitou. A peine celui-ci avait-il cessé de parler, qu'un autre messager, envoyé au roi de la part de son frère cadet Hugues, plus haut dit, et de Guy de Lusignan [1], son frère précédemment né, arriva et assura que si les Anglais passaient à Saintes cette nuit-là, ils seraient ou tous pris ou cernés de toutes parts dans la ville par un siége qui durerait jusqu'à ce qu'eux-mêmes, leur roi et les habitants fussent faits prisonniers. Or, ces nouvelles arivèrent le lendemain du jour de saint Pantaléon, après que le roi eut quitté Pons [2], eut passé à

[1] De son mariage avec Isabelle d'Angoulême, Hugues X avait eu cinq fils et quatre filles. Nous rappelons leurs noms ici pour la clarté du récit, car les frères ds Henri III jouent un grand rôle dans la suite de cette histoire. L'aîné des fils fut Hugues qui succéda à son père ; le deuxième Guy, seigneur de Cognac et de Merpins ; le troisième, Geoffroi, seigneur de Jarnac, vicomte de Châtelleraud par sa femme ; le quatrième, Guillaume, seigneur de Valence, comte de Pembroke par sa femme ; le cinquième Adhémar, évêque de Winchester. Les filles furent Agathe, Alix, mariée en 1247 à Jean, comte de Warenne, Isabelle et Marguerite.

[2] Il est impossible de s'expliquer cet itinéraire, si on ne le fait pas remonter avant les deux engagements de Taillebourg et de Saintes ; car on ne peut admettre, comme le texte semblerait d'abord l'indiquer, le séjour de Henri III à Pons après la bataille de Saintes et son retour à Saintes. La bataille est du 20 juillet; la fuite du roi est du 28 juillet (le lendemain de la Saint-Pantaléon). Or, nous savons que le roi d'Angleterre séjourna quelque temps à Saintes après la bataille, et ces huit jours sont remplis par les négociations du comte de la Marche avec

Archiac, de là à Barbezieux[1], et se fut approché en toute sécurité de Saintes, comme étant son refuge naturel. Déjà les troupes étaient sur le point de recevoir leurs logements; déjà tous les appariteurs, courriers, procurateurs et maréchaux de l'armée anglaise, faisaient préparer les repas; déjà le roi allait se mettre à table, lorsque sur-le-champ, en entendant le rapport du second messager qui confirmait le rapport du premier, et qui par cela même méritait d'être cru, il ordonna la retraite en toute hâte, et en se retirant fit mettre le feu à la ville; parce que, comme il l'avait appris du messager susdit, les habitants ayant déjà fait la paix avec le roi de France, avaient

saint Louis. Le récit de Gaguin et de Nangis diffère peu de celui de Matt. Pâris; mais Rymer a conservé une relation de la campagne écrite par Henri lui-même, et qui est fort différente. Suivant lui, il aurait occupé Taillebourg et détruit le pont sur la Charente, si on ne lui eût pas persuadé insidieusement d'accorder une trêve au seigneur de la ville qui promettait de se soumettre. Le grand nombre des ennemis l'ayant obligé de se retirer immédiatement à Saintes, les Français s'efforcèrent de l'y surprendre, mais ils furent repoussés avec perte. Deux jours après il partit pour Pons, et le comte de la Marche abandonna aux Français le château et la ville de Saintes. Le roi continua sa retraite, et la garnison de Pons passa à l'ennemi. Il fortifia Blaye et attendit l'événement sur la rive opposée de la Garonne. Louis, après être resté quinze jours dans les environs, retourna dans ses états. Henri III déclare que toute autre relation est mensongère et calomnieuse. (*Voy.* cette lettre, citée par Lingard, dans Rymer, pag. 325-327. Au lieu de seizième année, lisez vingt-sixième année.)

[1] *Herbizi* (texte *hic.*) Nous ne connaissons aucun lieu de ce nom du côté d'Archiac, c'est ce qui nous a déterminé à lire Barbezieux; mais cette direction allongeait la marche de Henri III, qui devait être pressé de se porter en avant de Saintes. Cela tient sans doute à quelque motif que nous ignorons.

traîtreusement révélé au roi de France les secrets du roi d'Angleterre. Le roi ne se faisant pas faute d'enfoncer ses éperons aigus dans les flancs de son cheval, dirigea précipitamment vers Blaye sa course fugitive, sans avoir absolument rien mangé et sans s'inquiéter beaucoup de savoir quels étaient ceux des siens qui le suivaient. Les seigneurs ayant été instruits de ce prompt départ, laissèrent les mets à demi-cuits, et s'élançant aussitôt, quoiqu'à jeun, sur leurs meilleurs chevaux, ils suivirent rapidement leur roi, et vinrent mendier comme lui un refuge à Blaye. L'armée anglaise, composée d'une foule en désordre, qui était à jeun, et qui était épuisée de faiblesse, suivit leurs traces, comme elle put, dans la dernière consternation : exposée à éprouver de grandes pertes, tant en hommes délicats qu'en chevaux chargés, en chariots et en bagages ; au point que la compassion arrachait d'abondantes larmes à ceux qui étaient témoins de ce triste spectacle. En effet, il y avait à parcourir une route de vingt milles du pays, environ quarante ou plutôt cinquante milles, selon l'estimation des milles anglais. Et s'ils n'eussent été quelque peu récréés pendant la route par la chétive nourriture que leur fournirent les pommes de pins et les fruits sauvages, la vie les aurait tous abandonnés. Cependant le roi de France étant venu à Saintes, fut reçu avec respect par les citoyens et le clergé, et il rangea sans aucune difficulté sous sa domination cette très-noble cité. Lorsqu'après cette fuite si honteuse et si funeste, nos Anglais, haletants et fatigués, furent arrivés à grand'

peine à Blaye, et que le roi, y séjournant et s'y reposant quelques jours, eut repris ses sens (car il y avait deux jours et même près de deux nuits qu'il n'avait ni dormi ni mangé), il songea à se tirer de là, afin de pouvoir trouver un asile plus sûr. Alors ayant tenu conseil avec ses seigneurs, il conçut le projet de se diriger vers Bordeaux. Dans cette fuite, le seigneur roi d'Angleterre perdit sa chapelle, c'est-à-dire tous les ornements sacerdotaux, qui étaient fort précieux, et beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer, sans compter les reliques. Cependant le roi de France se mit vivement à la poursuite dudit roi d'Angleterre, qui fuyait vers Blaye, et poussa jusqu'au lieu qu'on appelle Cartelègue [1]; mais là le roi de France fut forcé de s'arrêter, étant tombé gravement malade.

En apprenant tout cela, Regnault de Pons se réfugia précipitamment sous les ailes du roi de France; il fit demander la paix par ses amis, et l'ayant obtenue non sans peine, il se soumit lui et la ville de Pons, à la domination du roi de France.

Ayant donc en son pouvoir ladite ville, c'est-à-dire celle de Pons, ainsi que les autres châteaux qui se trouvaient dans les alentours, le seigneur roi de France eut la précaution d'y mettre ses féaux en garnison, après en avoir chassé les Poitevins.

Guillaume l'archevêque passe au parti du roi de

[1] Texte *hic* : *Quarta Leuca*. Cartelègue est un village à trois lieues de Blaye.

FRANCE ET TRAHIT LE ROI D'ANGLETERRE. — DÉFECTION DU VICOMTE DE THOUARS. — SOUMISSION DU POITOU AU ROI DE FRANCE. — FIDÉLITÉ D'HERTOLD, GARDIEN DU CHATEAU DE MIREBEAU. — Lorsque ces nouvelles furent parvenues à la connaissance de Guillaume, surnommé l'Archevêque, il conçut le projet d'en faire autant, mais toutefois en s'arrangeant de façon à arracher au roi d'Angleterre une partie de ses richesses. Il envoya donc perfidement audit roi des messagers chargés de paroles pacifiques et consolatrices, et lui protesta, en invoquant le jugement divin, que, quoique tous les Poitevins changeant méchamment de parti se fussent retournés en arrière, lui Guillaume n'abandonnerait jamais, tant qu'un souffle de vie palpiterait dans sa poitrine, le roi d'Angleterre qui lui avait rendu tant de services, pour se tourner du côté des Français, dont l'orgueil intolérable, quand leur pouvoir était affermi, foulait aux pieds tous ceux qui leur étaient soumis, comme la boue des rues. Il suppliait donc le roi d'Angleterre, comme étant son seigneur naturel et indivisible, de lui envoyer sans aucun délai fâcheux des chevaliers courageux et munis de toutes choses nécessaires, pour contribuer à la défense de sa ville, c'est-à-dire celle de Parthenay, et d'y joindre une somme d'argent en subside. Le roi, aussi mou que la cire, ayant ajouté foi à ces discours mielleux et coulants, et ayant exaucé toutes les demandes dudit Guillaume, celui-ci chassa de sa ville et repoussa brutalement les chevaliers envoyés à son secours par le roi d'Angleterre; mais il retint

le trésor que le roi y avait joint et qui devait contribuer à la solde de la garnison. Alors ledit Guillaume fit sa paix avec le roi de France et se réfugia sous la protection de ce dernier, lui, ses hommes et sa ville. Mais les Français, le tournant en dérision, lui tirèrent la langue, lui reprochèrent en face sa conduite, et le flétrirent du nom de traître, le montrant au doigt comme un homme marqué du signe de Caïn.

En entendant cela, le vicomte de Thouars, qui avait reçu tant et tant de bienfaits du roi d'Angleterre, et qui lui devait l'agrandissement multiplié de ses possessions, ayant pesé ses coffres pleins d'une monnaie choisie d'esterlings, songea à le trahir à son tour. Par l'entremise de ses amis, qui négocièrent la paix entre lui et le roi de France, il rendit aux Français[1] sa ville et les bourgades[2] adjacentes, et se joignit à leur armée, montrant ainsi d'une manière évidente quelle foi on devait ajouter à la foi des Poitevins.

Les habitants et les gardiens des forteresses, voyant donc que les plus puissants d'entre eux avaient plié, et que le roi d'Angleterre lui-même, qui aurait dû les protéger, les avait abandonnés en fuyant, comme un matelot qui abandonne sa barque prête à périr, s'empressèrent à l'envi de reconnaître le roi de France pour leur noble seigneur, et tous les gens

[1] *Sibi* se rapporterait mieux au vicomte, et signifierait que Louis IX lui rendit ses possessions. Mais Matt. Pâris n'observe pas scrupuleusement la syntaxe.

[2] *Municipiis*, châteaux, bourgades fortifiées.

du pays se soumirent sur-le-champ à lui, eux et leurs biens.

Pendant que la renommée propageait rapidement ces nouvelles et d'autres semblables dans les contrées du Poitou, Hertold, très-féal gardien de l'inexpugnable château de Mirebeau, fut saisi de douleur au fond de son âme, en voyant pour sûr que, destitué comme il l'était de toute aide de la part du roi d'Angleterre, il ne pourrait, même en le voulant, résister à l'impétuosité des Français. Il dit donc à ses compagnons d'armes : « Voyez, mes amis et bons com- « pagnons de cœur, dans quelle ruine générale et « dans quel abîme est plongé tout ce pays qui est le « nôtre. Que faut-il faire? Les nôtres sont désunis par « la division et la discorde, et ne présentent plus que « confusion. Nous serons forcés d'obéir à nos enne- « mis. » Enfin, après des lamentations, des larmes abondantes, et des soupirs tirés du fond du cœur, il s'arrêta, après avoir tenu conseil, au projet d'aller trouver le roi d'Angleterre, son seigneur naturel, pour avoir de lui un entretien à ce sujet. Étant donc venu en sa présence, il parut le visage baigné de pleurs, au point que ses yeux ressemblaient à des sources d'eau, et il lui tint ce discours entrecoupé de sanglots : « Mon sei- « gneur le roi, votre excellence voit que la fortune « nous est contraire en toutes choses. Quant à moi, « malheureux, que dois-je faire? Pouvez-vous me « soutenir dans un si grand péril et repousser vigou- « reusement par la force ceux qui assiégeront mon « château, s'il m'arrive d'être assiégé? Serai-je forcé,

« comme mes voisins, d'être enveloppé dans le com-« mun désastre? Me faudra-t-il aujourd'hui subir « misérablement le joug intolérable des Français, que « mes prédécesseurs ont toujours jusqu'ici dédaigné « et repoussé? » Le roi d'Angleterre lui répondit en baissant la voix : « Hertold, tu vois mes forces qui suf-« fisent à peine à ma propre délivrance. Notre « Seigneur et Rédempteur Jésus a été trahi par son « disciple Judas : qui peut donc être sûr des hommes? « Voilà le comte de la Marche, que j'ai regardé et ho-« noré comme mon père, qui vous a laissé à tous un « exemple pernicieux. J'ai mis ma confiance dans un « bâton de roseau : ce bâton s'est rompu et m'a « blessé en se brisant. Seul tu as agi d'une manière « louable, toi qui as voulu me consulter en cette oc-« casion. Ce que tu tiens de moi à titre de gardien, « je t'en fais don bénévolement et t'en octroie l'en-« tière propriété. Tu es donc libre d'agir comme il « te paraîtra convenable. » Le même Hertold, s'étant donc retiré de la présence du roi d'Angleterre, son seigneur, en pleurant et en se lamentant, vint trouver le roi de France avec les cheveux en désordre et les yeux rougis à force de pleurer. « Mon seigneur le « roi, lui dit-il, Dieu irrité a fait tomber tant de « maux sur ma tête, que je suis dans la nécessité, « quoiqu'à regret, de me réfugier dans l'asile de « votre miséricorde et de votre protection. Je suis « abandonné à moi-même ; je me réfugie en gémis-« sant vers votre excellence royale : recevez et accep-« tez mes châteaux, ainsi que mon vasselage. » Le

roi de France lui répondit avec un visage serein : « Ami, j'ai été informé de ta démarche auprès de ton » seigneur le roi d'Angleterre, et des paroles que tu « lui as adressées. Toi seul tu t'es conduit avec fidé-« lité. Je te prends gracieusement sous ma protection, « toi et ce qui est à toi ; car j'aime les gens comme « toi. C'est à ceux-là que le sein de la miséricorde « doit être ouvert. » Hertold résigna donc entre les mains du roi de France le très-noble château de Mirebeau, avec toutes ses dépendances. Mais aussitôt le roi de France, après avoir reçu de lui serment de fidélité, lui rendit son château, et lui en donna la garde avec confiance. Suivant cet exemple, tout ce pays, à l'exception de Montauban et d'un petit nombre d'autres places, reconnut la domination des Français.

Accouchement de la reine d'Angleterre a Bordeaux. — La comtesse de Béarn vient trouver le roi a Blaye. — Peste parmi les Français. — Le roi de France malade conclut une trêve et rentre en France. — Le roi de France obtient un subside du clergé, sous prétexte de la guerre contre les Albigeois. — Dédicace de l'église de Waltham. — Henri III exige l'escuage. — Quelques seigneurs obtiennent du roi la permission de retourner en Angleterre. — Le comte Richard court des dangers sur mer avec ses compagnons. — Cependant le roi d'Angleterre continuait son séjour à Blaye jusqu'à l'assomption de la bienheureuse Vierge, attendant l'accouchement de la reine, qui demeurait à Bordeaux, et il avait dressé ses tentes dans des prai-

ries très-agréables, prêt à s'enfuir au plus vite à Bordeaux, s'il apprenait par ses éclaireurs que le roi de France approchât de Blaye. Son épouse, la reine Aliénor, enfanta donc une fille, le lendemain de la nativité de Saint-Jean, et on donna à cette enfant le nom de Béatrix, qui était celui de la mère de ladite reine.

Vers le même temps, une certaine femme, singulièrement monstrueuse et prodigieuse par sa grosseur, à savoir la comtesse de Béarn[1], vint trouver le roi avec son fils Gaston et soixante chevaliers, attirée qu'elle était par la réputation qu'avait le roi d'Angleterre d'être fort riche en esterlings. Ayant fait une convention stipendiaire, elle resta avec lui et reçut par chaque jour du roi treize livres d'esterlings pour la solde [de ses hommes et d'elle], sans que jamais elle rendît aucun service au roi à qui elle nuisit plutôt, qu'elle abandonna à la fin, et que, pour parler véritablement, elle trahit et appauvrit.

Sur ces entrefaites, le roi de France, ayant tenu conseil avec ses seigneurs, et voyant les travaux de Mars prospérer heureusement entre ses mains, se proposa de poursuivre à main armée jusqu'à Blaye le roi d'Angleterre, qu'il savait être abandonné par les forces et la consolation des Poitevins et dont il connaissait la position désespérée; de le poursuivre

[1] Guillaume, vicomte de Béarn, mort en 1229, avait épousé Garsende de Forcalquier, veuve d'Alphonse II, comte de Provence, d'autres disent une fille de ce même prince; de ce mariage naquit le célèbre Gaston VII. A la fin du treizième siècle, le Béarn passa à la maison de Foix qui adopta pour cri de guerre Notre-Dame-Bierne, selon la vieille orthographe : il faut donc lire ici Biarne et non Biarde.

même de Blaye jusqu'à Bordeaux, s'il se retirait dans cette dernière ville; enfin de continuer avec une activité infatigable les affaires de la guerre, jusqu'à leur entière consommation. Mais voici que le Seigneur, qui donne, quand il le veut, le salut aux rois, prit en pitié le roi et le royaume d'Angleterre, et troubla les cœurs des Français, qui s'enorgueillissaient d'une manière si intolérable, en suscitant parmi eux un certain schisme de dissension. En outre, la disette d'aliments occasionna de tels ravages dans leur armée, qui était fort nombreuse, que, la faim et la soif se faisant sentir chaque jour avec plus de force, les maladies les gonflèrent et les amaigrirent; enfin, affligés de diverses misères, ils exhalaient leurs âmes épuisées. Car, les gens du pays avaient obstrué la bouche des puits, avaient troublé et empoisonné les ruisseaux et les fontaines, avaient fait passer la charrue sur les prairies et les pâturages, et avaient enlevé toutes les provisions. Aussi les chevaux périrent faute d'eau, et, pendant les ardeurs qu'amenait alors la constellation du chien aboyant, les hommes tombèrent malades et ne tardèrent pas à succomber, dénués comme ils l'étaient de la consolation du repos et des remèdes des médecins. Aussi, quatre-vingts seigneurs portant bannière[1], et environ vingt mille

[1] Le titre de banneret était le premier dans la hiérarchie militaire féodale. Le titre de bachelier ou simple chevalier venait ensuite, et en troisième lieu celui d'écuyer. De même on trouve en Espagne les *ricos hombres de señera*, les *cavalleros*, les *infançons*. Les auteurs du moyen âge confondent ordinairement le titre de baron et celui de ban-

hommes d'infanterie moururent dans l'armée des Français. En même temps, le roi de France ayant été attaqué d'une grave maladie, l'effroi et le désespoir s'emparèrent des Français. En effet, ils craignaient grandement de perdre leur roi et de le voir enlever par la mort, qui n'épargne personne; de même qu'ils avaient perdu subitement son père Louis à Avignon. Car ledit roi était jeune et de complexion faible et délicate. Des chevaliers vaillants et incomparables succombèrent même à ce fléau, à savoir Robert Malet, Normand, homme digne des plus grands éloges, et Richard de Beaumont, homme illustre parmi tous les Français, et recommandable par ses magnifiques exploits, lequel avait été délivré en Terre-Sainte par le comte Richard. Le roi de France, ayant ainsi les destins contraires, fut donc forcé d'accepter, mais non sans prendre ses sûretés, une trêve de cinq ans[1], de-

neret. « Et parce qu'il n'y avait point de barons, dit DUCANGE, disser« tation IX, qui n'eussent le droit de faire porter la bannière dans les « armées, à cause qu'ils possédaient de grandes seigneuries et des terres « considérables qui avaient beaucoup de vassaux, il est arrivé que ce titre « a été communiqué indistinctement à tous les bannerets. » Pour devenir banneret, il fallait entretenir au moins cinquante hommes d'armes (cent cinquante chevaux), outre les archers et les arbalétriers en proportion. Quand le prince ou le chef de l'armée avait coupé la queue du pennon, enseigne du chevalier-bachelier, la bannière était alors carrée, et le bachelier s'élevait au rang de banneret, avec le privilége exclusif du cri d'armes. Les grands seigneurs avaient le droit de lever en même temps la bannière et le pennon, pour rallier sous deux enseignes diverses les bannerets et les bacheliers leurs vassaux.

[1] Cette trêve porte dans le trésor des chartes la date du 7 avril 1243. Elle fut confirmée l'année suivante et renouvelée en 1248 et en 1255.

mandée par le roi d'Angleterre, et qui lui permit de revenir au plus tôt en France respirer l'air auquel il était habitué. Cette trêve fut accordée aux Anglais de bonne grâce, ou plutôt avec joie.

Le roi de France ayant donc besoin de respirer, et voyant que le roi d'Angleterre se disposait à passer dans des pays plus lointains où il serait difficile de le poursuivre, parce que là il serait sur ses terres, déterminé d'ailleurs par les inconvénients de l'hiver qui approchait, changea de résolution à cause des événements inopinés qui étaient survenus, et revint en France. Cependant en repassant par Saintes qu'il avait reçue en propre, il donna ordre qu'on la fortifiât par des murs et des avant-murs neufs et renouvelés, pour contribuer à la défense du royaume de France. Il s'assura semblablement des autres villes, en recevant les serments des gardiens et des otages; et il eut soin de mettre dans les châteaux de bonnes garnisons composées de châtelains français et de ses féaux. Le roi d'Angleterre s'étant transféré, mais inutilement, en Gascogne, et passant à Bordeaux, avec la reine, des jours consacrés au repos et au loisir, les Gascons et [la comtesse de] Béarn, profitèrent de sa présence pour puiser largement dans ses trésors. Or, le roi étant arrivé en France, dans l'octave de saint Matthieu, apôtre, fut guéri aussitôt de son indisposition. Beaucoup de seigneurs cependant,

Pour l'obtenir, le roi d'Angleterre envoya à Louis IX cinq mille livres sterling.

qui avaient pris le germe de la maladie dans les pays du Poitou, ne purent recouvrer la santé, même après leur retour en France; ils languirent longtemps encore et finirent par aller où va toute créature.

Tous les prélats des églises, institués dans le royaume de France, à savoir: les archevêques, les évêques, les abbés et prieurs de l'ordre Noir, de l'ordre de Cîteaux et de l'ordre des Prémontrés, ainsi que les procurateurs des chapitres des cathédrales, ayant été convoqués à Paris, le roi de France exigea d'eux une aide pécuniaire, et pour qu'on ne pût lui objecter un refus raisonnable, il déclara que le motif de cette demande était son désir de soumettre les Albigeois hérétiques. En effet, le roi reprochait au comte de Toulouse sa vieille réputation d'hérésie, dont, disait-il, le même comte avait fait preuve en massacrant méchamment quelques frères prêcheurs peu de temps auparavant. Les prélats donc se voyant privés du gouvernement d'un pape, et, quoiqu'ils ne fussent pas tenus en droit de conférer aucun subside à la charge de l'église, sur le commandement d'aucune personne séculière, considérant cependant que les jours étaient mauvais, et que quand la multitude est en péril il faut se relâcher quelque peu de la sévérité habituelle, accordèrent universellement la vingtième partie de leurs revenus de cette année qui dut être payée dans un bref délai.

Cette même année, à savoir le lendemain de la Saint-Michel, l'église conventuelle des chanoines de

Waltham fut dédiée par l'évêque de Norwich, Guillaume : plusieurs autres évêques, prélats et seigneurs respectables assistèrent à cette grande solennité, qui eut lieu aussitôt après la dédicace de l'église de Saint-Paul de Londres, pour qu'ils repartissent et retournassent chacun chez eux, sans plus tarder.

Vers le même temps, le roi d'Angleterre fit extorquer en son nom un escuage dans toute l'Angleterre. Vers le même temps, Adam, abbé de Waredon, fut confirmé comme évêque de Connor. Cet évêché est en Irlande, et il est suffragant du diocèse métropolitain de l'archevêque d'Armagh.

Vers les mêmes temps aussi, le comte Bigod, le comte de Winchester Roger et d'autres seigneurs en grand nombre, vinrent trouver le roi, et se plaignirent amèrement à lui de ce qu'il les avait entraînés inconsidérément sans la consolation d'aucun soutien, leur faisant quitter leur patrie pour un pays lointain, habité par des traîtres. Ils ajoutèrent que puisque le roi de France s'était retiré avec son armée dans l'intérieur de son royaume, pour se refaire lui et les siens, ils demandaient semblablement, et par un semblable motif, la permission de se retirer et de retourner en Angleterre. Le roi leur dit : « Mais une « route sûre vous est-elle ouverte? — Nous en cher« cherons une, » reprirent les seigneurs; et quand ils eurent demandé au roi de France le libre passage à travers la France, le roi de France dit en le leur accordant : « Qu'ils s'en retournent librement et li-

« bres à travers ma terre; qu'ils partent pour ne « plus revenir. » Et comme les siens le réprimandaient de cette condescendance, le roi leur dit : « Je « voudrais que tous mes ennemis s'en allassent sans « retour loin de moi. » Ainsi les seigneurs revinrent en Angleterre, en passant par la France, non sans être exposés aux railleries des Français. Vers le même temps, un certain seigneur des pays septentrionaux du royaume d'Angleterre, appelé Guillaume de Ross, n'ayant plus les moyens de résider avec le roi dans les pays d'outre-mer, le roi ordonna précipitamment qu'on le dépossédât de ses terres, quoique sans jugement de ses pairs. Ce qui paraissait à tous injuste et tyrannique. En effet le même Guillaume, se trouvant dans le besoin, avait dit au roi : « Mon seigneur le roi, recevez ma terre à titre de « gage, prêtez-moi de quoi pouvoir vous servir conve« nablement : alors je resterai. » Le comte Richard, ayant appris cela et d'autres choses semblables, fit de violents reproches au roi son frère; et il se retira de lui pour retourner dans sa patrie, non sans grande amertume de cœur à cause de cette dispute commencée. Ayant donc réuni quelques seigneurs, il se prépara à passer la mer.

Le roi, entraîné par un emportement inconsidéré, se répandit contre le comte en menaces et en paroles de colère. Le comte, usant de dissimulation pour pallier prudemment les emportements tyranniques de son frère, resta encore auprès de lui. Mais bientôt, voyant qu'il était complétement re-

belle aux conseils des siens, il prit avec lui le comte Gaultier[1] Maréchal, le comte de Héreford et plusieurs autres seigneurs, abandonna le roi qui s'était livré tout à fait aux Bordelais et aux Gascons, et qui méprisait les conseils de ses hommes naturels, monta sur ses vaisseaux et retourna dans son pays. Quant au roi, il resta dans le repos, dépensant inutilement son trésor à Bordeaux, où il continua de séjourner, sans nul souci, avec la reine Aliénor qui lui avait donné une fille.

Or, le jour de la fête de sainte Lucie, les susdits nobles ayant fait voile et ayant surmonté, non sans peine, les nombreux périls de la mer, parvinrent en Cornouailles, après avoir échappé aux dangers du détroit. Cependant le comte Richard, qui avait fait vœu de visiter une certaine abbaye, s'il obtenait son salut et arrivait sain et sauf, s'empressa, dès qu'il fut délivré des portes de la mort, d'aborder dans une certaine île non loin de Cornouailles. Cette île, que l'on appelle Sully, et qui est entourée de tous côtés par la mer, est éloignée de la côte de Cornouailles d'une distance égale à celle qu'on peut se figurer entre Douvres et Wissant. Quant aux autres vaisseaux qui avaient quitté le rivage en même temps que le vaisseau du comte Richard, ils furent entraînés et dispersés par la violence de la même tempête, et abordèrent sur d'autres côtes.

Tempête et inondation. — Vivres envoyés d'Angle-

[1] Le texte donne fautivement *Guillielmo*.

TERRE AU ROI. — ORDRE INJUSTE DU ROI. — IL EST DE PLUS EN PLUS MÉPRISÉ ET AVILI. — MORT DE RICHARD DE BOURG ET DE HUGUES DE LASCY. — ROBERT DE LINCOLN TRADUIT EN LATIN LE TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES. — MORTS DIVERSES. — DÉNUMENT DU ROI D'ANGLETERRE. — IL DEMANDE DU SECOURS AUX ABBÉS DE CITEAUX. — RÉPONSE DE CEUX-CI. — SUITE DE LEUR REFUS. — TEMPÉRATURE DE L'ANNÉE 1242. — Cette même année, la veille de saint Edmond, des coups de tonnerre et des éclairs, tristes présages d'une longue et future tempête, effrayèrent les oreilles et les cœurs des mortels. Et ce pronostic ne fut point trompeur. Un triste bouleversement dans l'atmosphère suivit cet orage continuel et dura pendant plusieurs jours. Les eaux pluviales tombèrent aussi avec tant de force, que la Tamise, sortant de ses limites accoutumées et de ses anciennes rives, se répandit du côté de Lambeth, dans un espace de six milles, et couvrit, en long et en large, les maisons et les champs, non sans causer de grands désastres. Dans la grande cour même du palais de Westminster, les chevaux complétement baignés par l'eau portaient leurs cavaliers.

Vers le même temps aussi, le roi envoya à l'archevêque d'York, gardien du royaume, l'ordre formel de lui faire passer à Bordeaux, sans aucun délai fâcheux, les blés de l'archevêché de Cantorbéry et des autres évêchés et manoirs alors vacants, du porc salé, et les autres provisions nécessaires pour hiverner, en y ajoutant des pièces de drap pour faire des habits On lui envoya donc, avec une quantité non

petite, d'argent monnayé, dix mille charges de froment, cinq mille charges d'avoine, et autant de porc salé, comme si l'Angleterre était un puits intarissable.

Il signifia aussi audit archevêque, l'ordre formel de confisquer les terres et les possessions de ceux qui l'avaient abandonné dans les pays d'outre-mer, et qui l'avaient laissé sans défense, exposé aux chances fortuites, les accusant pour cela de trahison; et surtout les terres de Guillaume de Ross et de quelques autres seigneurs du nord de l'Angleterre, qui à cause de cela encouraient désormais un grand dommage. Mais l'archevêque, homme prudent et circonspect, sachant qu'ils n'étaient point coupables, pour avoir quitté momentanément leur roi, afin de se refaire un peu, puisqu'une trêve était conclue et que la pauvreté les y forçait, ne voulut pas compromettre la gravité de son caractère par une pareille légèreté, en obéissant à cet ordre tyrannique, et préféra le passer sous silence; considérant surtout que le roi n'avait pas voulu céder aux conseils de son frère Richard et de quelques-uns de ses féaux, qui l'engageaient à prendre la sage résolution de revenir dans son royaume, mais aimait mieux obéir aux instigations des Gascons et demeurer à Bordeaux avec sa reine, à son grand désavantage, et sans s'inquiéter des dérisions et des railleries des Français. Ceux qui restèrent avec le roi, non sans grand dommage et non sans perte de leurs biens, furent Simon de Montfort, comte de Leicester, Guillaume, comte de Salisbury, et plu-

sieurs autres seigneurs anglais qui contractaient des dettes énormes, souffraient des privations de toute espèce, et s'endormaient dans une indolence honteuse.

Pendant ce temps, le roi se couvrit d'une tache d'infamie indélébile, parce que, au mépris des conseils de ses hommes naturels, il avait cédé fréquemment et bénévolement aux recommandations du comte de Toulouse et du roi d'Aragon, amis aussi fragiles que des roseaux, et qui ne lui servirent à rien ou plutôt lui nuisirent à l'époque de ses nécessités De ces deux alliés, l'un était entaché d'hérésie, l'autre d'inconstance et de perfidie à l'égard de ses amis. Ils cherchaient même, l'un et l'autre, à semer la discorde entre le roi et ses féaux, surtout le comte Simon de Montfort, à cause de la vieille haine qu'ils nourrissaient contre Simon, père dudit comte, qui jadis avait triomphé puissamment du roi d'Aragon et des Albigeois. Déjà même les Gascons ne chérissaient plus ou ne vantaient plus, comme précédemment, le roi d'Angleterre. Comme on rapportait cela au roi de France, dans l'intention de le réjouir : « Laissez-« moi, laissez-moi, dit-il : Ne cherchez pas à vous mo-« quer de lui, ou à me le faire prendre en haine en « vous en moquant : ses aumônes et ses messes le « délivreront de tout péril et de tout opprobre. J'ai « appris que Léolin, prince de Northwalles, qui était « son ennemi, avait la même opinion que moi. »

Vers le même temps, mourut un noble homme, Richard de Bourg, qui avait beaucoup de possessions

et de terres en Irlande, qu'il tenait des conquêtes de son illustre père.

Cette même année, sortit de ce monde Hugues de Lascy, guerrier de grand renom et magnifique conquérant d'une grande partie de l'Irlande.

Vers le même temps, l'évêque de Lincoln, Robert, homme très-versé dans le latin et dans le grec [1], interpréta fidèlement et traduisit du grec en latin les testaments des douze patriarches. Ces testaments étaient restés inconnus et cachés pendant un laps de temps fort long, à cause de la jalousie des Juifs, qui redoutaient les prophéties concernant le Sauveur, contenues dans ces testaments. Mais les Grecs, investigateurs infatigables de tous les écrits, eurent les premiers connaissance de celui-là, le traduisirent de l'hébreu en grec et le gardèrent chez eux jusqu'à notre époque. Or, cet écrit n'avait pu parvenir en aucune façon à la connaissance des chrétiens, au temps du bienheureux Jérôme ou de tout autre saint interprète, grâce aux machinations de la vieille perversité des Juifs. Ce glorieux traité fut donc traduit pleinement, clairement, et mot pour mot de grec en latin, pour augmenter la vigueur de la foi chrétienne et la confusion des Juifs, par l'évêque susdit, qui fut

[1] Robert Grosse-Tête (*capito*, *grosthead*), né à Stodbrook, bourg du comté de Suffolk, de pauvres gens, étudia à Oxford et à Paris. Outre ses ouvrages imprimés, dont les principaux sont le *Commentaire* sur Aristote, le *Compendium sphæræ*, et le *Testament*, Oudin énumère un grand nombre d'ouvrages manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge. (*Voy. Cas. Oudin. Comment.*, tom. III, col. 136 à 151.)

aidé dans ce travail par maître Nicolas [1], le Grec, clerc de l'abbé de Saint-Albans.

Vers le même temps, après avoir emporté d'Angleterre un trésor non petit, et avoir consacré beaucoup de temps et de peines au service du roi, l'abbé d'Évesham, élu à Coventry, expira en Gascogne, le sixième jour avant les ides de décembre, dans la ville qu'on appelle *Regula* ou la Réole, et fut enseveli honorablement par l'évêque de cette même ville. Cette même année, le troisième jour avant les calendes de décembre, mourut, plein de jours, Jocelin, évêque de Bath, homme recommandable par sa vie et par ses mœurs.

Vers le même temps, le roi joué ou plutôt volé de tous côtés par les Poitevins et les Gascons, tomba dans une si grande pauvreté et dans une si grande ignominie, qu'après avoir extorqué un escuage, après avoir dépensé inutilement tous les trésors et tous les dons qui lui avaient été conférés, après avoir eu recours aux extorsions, aux taillages et autres levées d'argent, non-seulement il perdit ses terres et ses honneurs en Poitou, mais encore il se trouva grevé en Gascogne de dettes considérables, quoique dans l'escuage dont nous avons parlé il eût extorqué, non sans grever

[1] Une note marginale inscrite sur l'exemplaire du collége de la Trinité à Cambridge, dit : *Assistente ei clerico Etichero, ab ecclesia B. Albani beneficiato, natione et conversatione græco.* Henri Spondanus dans la continuation des *Annales* de Baronius, dit que ce livre n'était point inconnu aux anciens, et cite Origène, *Homélie* 15 *In Josue*, et Procope, *Comment. in Genes.* La version de Robert de Lincoln fut imprimée à Paris en 1549, et à Bâle en 1559.

beaucoup les Anglais, trois marcs, d'autres disent vingt sols par chaque bouclier.

En ce temps-là, le roi d'Angleterre demanda formellement à l'archevêque d'York, et le supplia amicalement de réunir, en vertu de l'autorité royale, tous les abbés d'Angleterre soumis à l'ordre de Cîteaux, de leur adresser des paroles douces et persuasives, enfin, de les prier instamment au nom du même seigneur roi, combattant dans les pays d'outre-mer pour la grandeur du royaume, et exposant même sa personne aux chances d'une guerre incertaine, de le soutenir efficacement, en lui fournissant de l'argent et de l'aider en le soutenant. A ces mots, tous les abbés réunis répondirent : « En quoi l'aider, seigneur? — En peu de chose, » dit l'archevêque ; et comme les abbés de l'ordre de Cîteaux insistaient, disant : « Mais enfin, quel est ce peu? — Eh bien, reprit l'arche- « vêque, autant d'argent que vous en pouvez avoir « pour votre laine d'une année. » C'est comme s'il eût dit : « Donne-moi ta vie et garde le reste pour toi. » En effet, qui pourrait supporter pendant quelques jours le manque d'aliments, et être privé de ce qui soutient la vie, sans rendre l'âme? Mais [en cette occasion] c'était le roi qui parlait par la bouche de l'archevêque.

Alors les abbés de Cîteaux, comprenant qu'un piége leur était tendu et qu'un dommage les menaçait, répondirent prudemment en ces termes : « Sei- « gneur archevêque, votre autorité sait que nous « sommes tous les membres d'une seule tête, et que

« nous ne pouvons accorder ce que vous demandez « au nom de notre seigneur le roi, sans l'aveu de « notre chapitre général de Cîteaux. De plus, en « supposant que le chapitre général dût être célébré « dès à présent, nous savons et votre discrétion est « tenue de savoir qu'il ne nous est point permis d'ai- « der qui que ce soit à faire la guerre où il y a ef- « fusion de sang, surtout quand c'est du sang chré- « tien; de peur qu'en aidant à cela, nous ne sor- « tions de notre règle, qui inspire l'horreur du sang. « Mais nous aiderons volontiers notre dit seigneur « et patron par des prières efficaces et infatigables, « par des aumônes et par les autres œuvres de piété. « Or, on doit croire, sans nul doute, qu'il prévaudra « ainsi mieux et plus certainement, et que triom- « phant plus glorieusement, il sentira combien lui « aura profité le secours céleste, à moins que sa foi « ne soit chancelante, ce dont Dieu le garde. » L'archevêque leur ayant répondu d'un air irrité et avec un regard de travers : « De quel front demanderez-vous « quelque chose au roi dans vos nécessités, vous qui « lui répondez par de pareils détours, quand il vous « supplie dans des circonstances si pressantes; » un des abbés de Cîteaux lui dit : « Seigneur, nous nous « souvenons que le jour où il a été sacré roi, il a juré « de rendre justice à tout le monde. Nous ne lui de- « mandons rien de particulier : il ne peut ni ne doit « nous refuser ce qu'il a juré en général. Qu'il nous « gouverne avec une juste modération, sans nous im- « poser aucune vexation contre la justice. Mais si,

« pour le salut de son âme et des âmes de ses prédé-
« cesseurs, ainsi que pour la grandeur de son royau-
« me, il nous confère quelque bien spécial, nous
« lui ouvrons notre sein pour recevoir ce don gra-
« cieusement. »

Cette même année on ne permit pas aux abbés de l'ordre de Cîteaux de passer la mer, et ils ne voulurent pas eux-mêmes, redoutant les piéges qui pourraient leur être tendus, surtout sur la mer, par les satellites du roi, lesquels agiraient en apparence à l'insu de ce dernier, pour les punir d'avoir refusé, comme nous l'avons dit, le revenu de leurs laines d'une année. Ils chargèrent donc leurs procureurs de les excuser élégamment [auprès du chapitre], afin que les obstacles ne parussent pas venir d'eux.

Ainsi se passa cette année assez abondante en fruits de la terre et des arbres, aride cependant et fort chaude : à la fin de son cours, elle engendra comme une épidémie de fièvres quartes.

Le roi perd son temps a Bordeaux. — Siége du monastère de Vérines. — Les moines de Coventry élisent pour évêque leur précenteur. — Le roi d'Angleterre se plaint de son dénument. — Les gardiens des cinq-ports demandent secours a l'archevêque d'York. — L'an de grâce 1243, qui est la vingt-septième année du règne du roi Henri, le même roi se trouvait à Bordeaux passant l'hiver et y séjournant inutilement, tandis que la comtesse de Béarn, son fils Gaston, et les Gascons extorquaient au roi, qui

s'abandonnait à eux, des sommes journalières et des soldes non petites.

Pendant que le temps s'écoulait ainsi, quelques féaux du roi, voulant faire au moins quelque chose, soumirent par la force à la domination du roi quelques places occupées par des Gascons rebelles et situées en deçà du territoire de Bordeaux. Il y avait entre autres un monastère appelé Vérines, où se retiraient les rebelles du roi qui avaient évidemment changé cette église en château ou plutôt en caverne de brigands : comme ce monastère était entouré d'un retranchement élevé par les féaux du roi et que ceux-ci, malgré leurs attaques vigoureuses, ne pouvaient réussir à s'emparer de la place, un certain clerc et conseiller spécial du seigneur roi, nommé Jean et surnommé Mansel, homme vaillant dans les armes et au cœur intrépide, gourmanda la paresse des assaillants et se plaignit d'un retard si fâcheux. Au moment où, donnant aux autres un exemple efficace, il s'élançait le premier à l'assaut et voulait ouvrir la route aux siens, un des assiégés, posté dans le lieu le plus élevé de l'église, fit tomber sur le clerc susdit une pierre d'un grand poids qui lui brisa horriblement la jambe, en faisant sortir la moelle des os. Déjà le même homme se préparait à écraser à coups de pierres le reste du corps dudit Jean, lorsque les amis de ce dernier, qui le chérissaient du fond du cœur, lui firent un rempart de leurs propres corps et le protégeant sous leurs larges boucliers, qu'on appelle targes, le délivrèrent à grand'peine du péril

de mort. Aussi le même Jean, grièvement endommagé dans son corps, languit et resta longtemps faible. Mais lorsqu'il fut rendu à la santé et qu'il commença à respirer, grâce à l'habileté des chirurgiens, le roi, qui avait éprouvé sa valeur et sa fidélité, voulut que Jean, de conseiller intime, devînt son conseiller le plus intime, en sorte que le mérite dudit Jean lui valut d'être compté parmi les premiers d'Angleterre.

Vers le même temps, les moines de Coventry ayant eu connaissance du bruit réel qui s'était répandu de la mort de l'abbé d'Evesham, lequel, par les soins du roi, avait été élu évêque de Chester, eurent pour leur élu et maintinrent leur précenteur, à savoir Guillaume de Montpellier qu'eux-mêmes avaient élu sur le consentement unanime de quelques-uns des chanoines de Lichfield. Mais le roi, qui s'était proposé d'élever une autre personne à cet évêché, n'accepta ni l'élection ni l'élu, et il eut à cette occasion, dans son parti, quelques-uns des chanoines de Lichfield : ce qui donna lieu à une discussion fâcheuse et coûteuse des deux côtés.

Vers le même temps, à l'entrée du mois de mars, des lettres du roi d'Angleterre furent adressées des pays d'outre-mer à l'archevêque d'York, qui exerçait dans le royaume d'Angleterre les fonctions de grand intendant. Elles contenaient des rapports déplorables, à savoir qu'aucun vaisseau portant subside militaire ou pécuniaire n'était venu en Gascogne, depuis l'ar-

rivée de l'abbé d'Evesham, qui, après avoir été ballotté par les flots et les tempêtes et avoir langui pendant quelques jours, était sorti de ce monde. A ces nouvelles, l'archevêque resta stupéfait, puisqu'il avait fait passer au roi de l'argent et une grande quantité de provisions. Alors il soupçonna grandement et craignit que les gouffres de la mer ouverts par la colère vengeresse du Créateur n'eussent tout englouti. Il prépara donc de nouvelles provisions qu'il devait envoyer de nouveau au roi, avec une somme d'argent qui cette fois ne pouvait pas être considérable.

Les gardiens des Cinq-Ports vinrent même trouver ledit archevêque, et se plaignirent amèrement à lui d'avoir été trois fois repoussés, non sans grands et irréparables dommages en hommes, en vaisseaux et en choses de tout genre, par les gens d'outre-mer, principalement par ceux de Calais, qu'ils avaient attaqués pour faire du butin. Ils assuraient de plus en vérité, qu'ils ne pouvaient eux, ni même toute la flotte d'Angleterre, résister à la flotte équipée par leurs adversaires; et ils ajoutèrent : « Que le conseil du roi prenne donc « ses précautions relativement aux embûches secrètes « et aux irruptions manifestes qui sont ou qui seront « préparées contre lui et contre nous, et qui ne peu« vent tarder à nous faire éprouver de plus grands et « de plus cruels ravages. En effet, le comte de Bre« tagne avec tous les vaisseaux de Bretagne et de Poi« tou, bien munis d'hommes d'armes, dresse des

« embuscades hostiles à tous ceux qui sont envoyés par « nous vers le roi, ou par le roi vers nous. C'est pour« quoi abandonnés de tout secours, tant militaire que « pécuniaire de la part du roi, nous avons recours à « l'aide de votre conseil, ne pouvant nous suffire à « nous-mêmes. En outre, pour mettre le comble à « notre effroi, ceux qui habitent les confins de la « Normandie et qui gardent les rivages de l'autre « côté de la mer, unis avec les matelots de Wissant « et de Calais, nous permettent à peine de nous livrer « quelques instants à la pêche. Les pirates aussi gar« dent la haute mer avec des galères, ne souffrant « pas que les voyageurs reviennent dans leur pays. « Aussi le roi d'Angleterre est déjà enfermé dans « Bordeaux comme dans une prison, à moins que « votre prudence ne pourvoie au plus tôt à cet état « de choses en équipant une forte expédition navale « et en livrant un riche trésor. En effet, la trêve à « l'occasion de laquelle des pourparlers ont eu lieu, « et qui est pour ainsi dire entamée, n'a pas encore été « confirmée de part et d'autre, à ce qu'on dit, ni dé« terminée quant aux lieux, aux personnes et aux « temps. » L'archevêque, en entendant ce discours, n'osa plus mettre en mer les vaisseaux chargés qu'il destinait au roi, et lui fit savoir formellement que, s'il tenait à sa personne et à ses biens, il devait se hâter de sortir de la fausse voie dans laquelle il s'était engagé, de briser en homme prudent les piéges qui le retenaient traîtreusement enveloppé, et de presser son retour en Angleterre. Ce qui fit dire

plaisamment à quelqu'un, en forme d'apostrophe au roi :

Sur terre je redoute les casques et sur les flots les galères ; entre ceux-là et celles-ci je te conseille d'aller prudemment [1].

L'ÉLECTION DU PAPE EST EMPÊCHÉE PAR LA DISSIDENCE DES CARDINAUX. — LE SIÉGE RESTE VACANT. — FRÉDÉRIC REND LA LIBERTÉ AUX PRÉLATS ET AUX LÉGATS. — LES CARDINAUX REFUSENT NÉANMOINS D'ÉLIRE LE PAPE. — L'EMPEREUR MENACE ROME ET LIVRE A SES SOLDATS LES BIENS DES CARDINAUX. — ILS CONSENTENT A ÉLIRE UN PAPE. — Vers le même temps, le seigneur empereur Frédéric fit savoir aux cardinaux dispersés de corps et désunis de volonté, qu'ils eussent à se rassembler pour élire unanimement un pape. En effet, il assurait que dans l'accusation que les cardinaux avaient encourue, lui-même avait souffert grand dommage dans sa réputation. Car beaucoup de gens ignorant la vérité des faits, croyaient et disaient que c'était lui principalement qui empêchait la promotion de l'église romaine, et qui occasionnait la vacance du siége apostolique. Mais les cardinaux, qui ne trouvaient pas en eux la moindre étincelle de charité, pas même un peu de feu caché sous la cendre, et qui n'étaient pas d'accord, grâce aux artifices de Satan, le vieil ennemi du genre humain, ne voulurent pas se rassembler pour élire un pontife romain. Cependant ils prièrent instamment le seigneur empereur Frédéric, s'il tenait à être regardé comme désireux de la paix et de

[1] *In terris galeas, in aquis formido galeias :*
Inter eas et eas, consulo cautus eas.

la liberté ecclésiastique, de permettre aux prélats de l'église, qu'il tenait encore dans ses prisons, de s'en aller en liberté sous l'espérance très-certaine d'une bonne paix.

L'empereur donc, ajoutant foi sans hésiter aux paroles des cardinaux, et croyant fermement que le pape qui devait être élu, ainsi que les cardinaux eux-mêmes, établirait une paix convenable et honorable entre la royauté et le sacerdoce, permit libéralement à tous les prélats et légats qu'il tenait emprisonnés, de s'en aller en liberté san aucun empêchement et même sans rançon.

Cependant les cardinaux n'en furent pas moins obstinés ; ils persistèrent dans leurs dissensions et leurs haines mutuelles, et se jouant, pour ainsi dire, de l'empereur, par les artifices de Satan, qui semait entre eux la zizanie, ils ne voulurent pas encore se réunir pour invoquer et demander unanimement la grâce de l'Esprit-Saint, et pour pourvoir heureusement et régulièrement à l'église universelle et au siége papal ; quoique les prélats récemment sortis de prison eussent promis à l'empereur, leur libérateur, en s'engageant à examiner la vérité, et au nom de la vérité, qui est Dieu, de procurer eux-mêmes efficacement, selon leur pouvoir, à l'église et à l'empire, une paix convenable, et à l'élection d'un pape l'appui de leurs conseils.

Or l'empereur Frédéric, voyant que ces promesses restaient sans effet, et qu'il était trompé dans son espérance, entra dans une violente colère. Il rassembla

une armée nombreuse divisée en neuf corps, dont chacun était composé de cinq mille hommes d'armes à cheval, et il assiégea Rome en grande partie pour punir ceux, tant citoyens que cardinaux, qui paraissaient être les auteurs et les fauteurs de ce schisme si funeste à l'église et à l'empire.

Mais les citoyens à cause desquels l'empereur s'était proposé de prendre la ville d'assaut, s'excusèrent légalement, donnèrent de leur innocence des preuves suffisantes, et assurèrent que les cardinaux, aussi divisés de corps que d'esprit, étaient dispersés et se tenaient cachés dans différentes villes. L'empereur fit donc lever le siége, et il ordonna par un édit impérial qu'on donnât connaissance à toute l'armée de la proclamation suivante : à savoir que toutes les possessions et églises des cardinaux, ainsi que les villes de l'église [romaine] étaient abandonnées aux ravages de ladite armée.

Alors quelques Sarrasins et autres gens pillards et malfaisants, qui, à cette époque de la guerre, se trouvaient à la solde de l'empereur, se jetèrent dans la fameuse ville d'Albano, la dévastèrent avec férocité, sans épargner, en aucune façon, les églises de la ville, qui étaient au nombre de cent cinquante, emportèrent les vêtements, les calices, les livres, enfin tout ce qui leur paraissait pouvoir être vendu, ou pouvoir leur servir d'une façon ou d'une autre, après avoir pillé et exterminé misérablement les citoyens. Et comme l'armée était prête à se déchaîner avec une pareille fureur sur les autres possessions de

l'église, les cardinaux députèrent vers le seigneur empereur, et le prièrent humblement d'apaiser sa colère et d'ordonner à ses dévastateurs de s'arrêter ; ils ajoutèrent que, selon son commandement et son désir, et ayant Dieu devant les yeux, ils étaient prêts à choisir au plus tôt un pontife romain qui convînt à l'église et à l'empire. L'empereur étant donc apaisé, réprima par un édit impérial la rage des pillards.

Impôt du taillage a Londres. — Confirmation de la trêve entre les rois de France et d'Angleterre. —Mort de Hugues d'Albinet et de Hubert de Bourg. — Le roi d'Angleterre empêché, par divers motifs, de retourner en Angleterre. —Dissension entre le couvent de Cantorbéry et l'évêque de Lincoln. — Vers le même temps, les citoyens de Londres furent grevés d'un impôt très-lourd, qu'on appelle taillage, de la manière que voici : Les exacteurs et les officiers royaux vinrent trouver tel ou tel citoyen, lui disant : « Il faut que tu prêtes tant et tant d'ar« gent au seigneur roi, qui fait la guerre dans les « pays lointains pour les intérêts du royaume, et « qui est fort besoigneux, jusqu'à ce qu'il soit de re« tour dans son royaume. » Et ainsi ils firent une brèche à l'argent des citoyens, selon le taux qu'il plut à ces exacteurs de fixer ; or les citoyens auraient donné bien plus volontiers cela même et plus encore, s'ils avaient été convaincus que cet argent pût servir au roi ou au royaume. Mais :

Quand le travail est en péril, les besoins des mortels s'accroissent.

Le jour de saint Georges, la trêve qui avait été conclue et stipulée [d'avance] entre le roi de France et le roi d'Angleterre, fut confirmée des deux côtés pour cinq ans, par l'entremise d'hommes graves, discrets, et amis des deux partis. Toutes les conquêtes que le roi de France avait faites dans cette expédition, restèrent entre ses mains. Bien plus, on restitua à la domination du roi de France quelques forteresses dont le roi d'Angleterre s'était emparé avec l'aide des Gascons, après que le roi de France se fut retiré des pays du Poitou. Pour obtenir libéralement l'observation rigoureuse de cette trêve, tant sur terre que sur mer, pendant l'espace fixé, le roi d'Angleterre s'engagea à payer fidèlement au roi de France cinq mille livres sterling, à savoir mille par année. Cependant le comte de Bretagne, homme rusé et perfide, feignait d'ignorer tout cela, et à la manière des pirates, il faisait le guet sur mer, et se livrait au pillage et aux rapines avec ses galères et d'autres vaisseaux, refusant de venir au rivage, de peur qu'un ordre royal ne réprimât ses courses injustes et dévastatrices. Entre autres dommages que causa méchamment le même comte de Bretagne, il prit et pilla, vers les approches du carême, un grand vaisseau marchand de Bayonne qui portait des figues, des dattes et diverses sortes d'épiceries, et qui faisait voile vers l'Angleterre. Aussi le roi de France, sur la demande du roi d'Angleterre, réfréna et arrêta les attaques outrageantes dudit comte, en le menaçant d'exhérédation.

Cette même année, aux nones de mai, mourut le

comte d'Aroudel, Hugues d'Albinet, dans la fleur de la jeunesse, après avoir à peine dépassé les bornes de l'adolescence. Et il fut enterré à Wimund, prieuré qui dépend de Saint-Albans dans l'église de Sainte-Marie, où reposaient déjà ses pères, patrons et fondateurs de ladite église. A sa mort, ce noble héritage fut dispersé, et dut être partagé entre ses quatre sœurs.

A la même époque, le comte de Kent, Hubert de Bourg, après avoir supporté les nombreuses attaques et persécutions arbitraires du roi, et avoir éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune, mourut honorablement et plein de jours, le 4 avant les ides de mai; il ferma les yeux dans son manoir de Bamstude. Son corps vénérable fut transporté avec respect à Londres pour être enseveli dans la maison des frères Prêcheurs, auxquels, de son vivant, il avait conféré beaucoup de biens, et entre autres choses son beau palais, qui n'est pas fort éloigné du palais du comte Richard, à Westminster, et dont l'archevêque d'York fit dans la suite l'acquisition.

Vers le même temps, le seigneur roi, voyant que la fortune lui était contraire en toutes choses, et sentant déjà que ses féaux Anglais lui avaient dit la vérité, rentra en lui-même, quoique un peu tard, et se repentit de n'avoir point cédé à des conseils salutaires. Il fit donc savoir à l'archevêque d'York qu'il devait rassembler une flotte de toutes parts, et l'envoyer à sa rencontre, afin que lui-même pût éviter avec plus de sécurité dans la traversée les embûches

des ennemis, si, par malheur, il lui en était tendu; ajoutant qu'il allait opérer son retour en Angleterre dans le plus prochain délai. Il donna ordre aussi que tous les seigneurs d'Angleterre le reçussent avec joie quand il débarquerait sur le rivage. Une flotte très-bien équipée ayant donc été envoyée à sa rencontre, cet ordre eut pour résultat d'appauvrir misérablement les seigneurs anglais qui l'attendirent longtemps sur la côte de Portsmouth non sans de grandes et importunes dépenses, parce que le roi avait retardé son arrivée jusqu'à la fête de saint Michel. En effet, la reine était encore retenue, soit par les suites de ses couches, soit par une autre indisposition. De plus, les Bordelais, ou plutôt tous les Gascons, sentant que le séjour du roi parmi eux leur était avantageux, cherchaient par tous les moyens possibles à déterminer le roi à passer l'hiver chez eux pour qu'il dépensât avec prodigalité, sans aucun fruit pour lui, mais à leur grand avantage, ce qu'il extorquerait, et ce qu'il avait déjà extorqué à son royaume. Aussi arriva-t-il peu après, qu'au moment où le roi, prêt à quitter Bordeaux, y avait établi un gouverneur convenable, qu'on appelle dans ce pays sénéchal, à savoir Nicolas de Molis, au moment où il avait pourvu avec précaution à tout ce qui pouvait contribuer à la garde de sa terre, où enfin il s'était embarqué et sillonnait déjà la haute mer en faisant voile pour l'Angleterre, une querelle furieuse s'éleva entre les Gascons, et des galères furent envoyées en toute hâte pour atteindre et rappeler le roi, qui fut obligé de revenir,

afin d'apaiser par sa présence la mêlée sanglante qui s'était engagée à Bordeaux. C'est ainsi que son arrivée en Angleterre était retardée par divers empêchements. Cependant l'archevêque d'York et une foule de seigneurs anglais, se conformant aux ordres du roi, l'attendaient de jour en jour sur le rivage d'en deçà de la mer.

Pendant que ces choses se passaient et que le roi demeurait encore, comme nous l'avons dit, dans les pays d'outre-mer , une grave querelle s'éleva entre le couvent de Cantorbéry et l'évêque de Lincoln ; en voici le sujet : Un certain clerc réclama avec force importunités à l'abbé de Bardeney une dette qui faisait partie des dettes du prédécesseur dudit abbé. Une discussion en naquit : l'archidiacre de Lincoln désirant abaisser l'espèce de dignité pontificale dont jouissaient tranquillement depuis longtemps ledit abbé et son couvent, dit au clerc susdit qui réclamait ladite dette : « Porte plainte gravement et solen-« nellement devant moi de l'injustice qui t'est faite, « et je me charge de dompter ces moines, tes adver-« saires indomptés ; je te restituerai tout ce qui t'est « dû, en employant même la force, si besoin en est. » Le clerc suivant donc les conseils de ce chicanier, porta grandement plainte à ce sujet contre l'abbé et les moines, en public et par devant l'archidiacre. Celui-ci cita l'abbé à comparaître devant lui nonobstant son privilége, pour répondre et obéir au droit à cet égard. L'abbé voyant que cela était contraire au droit de son église et à la coutume, interjeta

appel contradictoire. L'archidiacre se voyant débouté en droit, cita l'abbé à comparaître ailleurs; mais l'abbé ne voulut pas, se fondant sur son précédent appel. En effet, il savait que l'archidiacre lui dressait un piége et n'avait autre chose en vue que de saisir ce prétexte pour troubler et infirmer sa liberté. Plusieurs tentatives précédentes que cette dernière venait confirmer, lui avaient appris que tel était le dessein de son adversaire. Il savait de plus, et par expérience évidente, que si ce procès était porté jusqu'à l'évêque (but vers lequel l'archidiacre dirigeait habilement l'affaire), l'évêque prendrait parti pour son agent afin de ruiner la liberté des moines, lui qui était regardé comme le persécuteur des religieux en général, et surtout des religieux privilégiés avec qui il pouvait se mettre en discussion. Aussi l'archidiacre cherchant un motif pour soulever la discorde, et trouvant des difficultés là où il n'y en avait pas[1], se plaignit de cette résistance à l'évêque. L'évêque cita donc l'abbé pour rendre compte de ces excès multipliés. L'abbé, appuyé invariablement sur son précédent appel, ne voulut pas obéir à cette citation, sachant que l'évêque était prompt à se mettre en colère, et que dans cette affaire il était partial pour son archidiacre. L'évêque, estomaqué de ce refus et emporté par la colère plus qu'il ne convenait, excommunia sur-le-champ ledit abbé comme rebelle. L'abbé

[1] *Quærere nodum in scirpo*, chercher un nœud dans le jonc. Proverbe en usage chez les Romains.

supportant cela avec patience, se conforma humblement à la sentence pour qu'on ne pût le punir plus tard de n'y avoir pas déféré. Après cela, peu de jours s'étant écoulés, l'évêque envoya à Bardeney des inspecteurs qui étaient des personnes séculières et qui étaient plutôt disposés à être insolents envers les moines qu'à corriger les abus, s'ils en trouvaient quelques-uns. Aussi les moines ne voulurent pas les recevoir parce que les susdits inspecteurs venaient au nom de l'évêque, leur adversaire manifeste, dans des dispositions malveillantes, ensuite parce qu'ils étaient séculiers et complétement ignorants de la discipline monastique; enfin parce que leur abbé, qui était leur pasteur et leur capitaine et sans lequel ils ne devaient prendre aucune résolution, se trouvait enveloppé dans les liens de l'excommunication par la sentence dudit évêque. Et comme les inspecteurs insistaient en redoublant d'insolence, se répandaient en injures et s'exposaient par leurs provocations à être maltraités, les portiers de l'abbaye les repoussèrent, les mirent dehors et leur dirent en refermant la porte : « Nous vous demandons humble-
« ment de vous en aller au plus tôt, et de prévenir
« ainsi les attaques de beaucoup de gens animés
« contre vous et qui se jetteraient sur vous, même
« malgré nous et sans que nous pussions réprimer
« leur fureur. » Alors les inspecteurs se retirèrent en proférant des menaces et s'étant plaints de cela à l'évêque, ils exagérèrent beaucoup les choses, disant que les moines avaient tenu des gens armés prêts à

se jeter sur eux et que même les serviteurs des moines les avaient bâtonnés, dépassant impudemment par ces assertions les limites de la vérité. L'évêque, enflammé de colère outre mesure, menaça l'abbé et le couvent de leur préparer ruine et confusion selon son pouvoir. Aussi l'abbé, accablé d'un profond chagrin, songeait dans une vive inquiétude à ce qu'il devait faire. Ayant donc été instruit par enquête que le couvent de Cantorbéry avait le privilége de recevoir et de protéger les appels pendant la vacance du siége papal, il eut recours à ce remède, et acceptant ce refuge, porta amèrement plainte des vexations qu'il éprouvait. C'est pourquoi l'évêque indigné, convoqua à Hartford, Adam, évêque de Connor, et quelques abbés de l'ordre Noir, à savoir ceux de Ramsey et du Bourg qui se trouvaient dans son diocèse, et là il déposa ignominieusement le susdit abbé de Bardeney absent, et n'ayant personne qui répondît pour lui, comme convaincu et rebelle; prétendant que l'abbé n'avait pas procédé régulièrement dans son appel et n'avait point commencé par se plaindre à lui-même qui était son évêque. Il signifia ensuite au couvent de Bardeney que la communauté n'était plus tenue de lui obéir en rien, et qu'elle devait regarder à juste titre ledit abbé comme cassé et déposé ainsi qu'excommunié. Mais lorsque le couvent de Cantorbéry fut informé que le susdit évêque de Lincoln avait violé ses priviléges d'une manière si outrageante, il convoqua et réunit cinquante prêtres dudit diocèse de Cantorbéry, et en plein couvent où se trouvaient

déjà cinquante moines prêtres, ou même plus, à la lueur des cierges, au son de toutes les cloches, excommunia solennellement ledit évêque de Lincoln comme ingrat et comme rebelle envers l'église, dont il était évidemment le suffragant.

Dès que l'évêque eut reçu la lettre qui lui notifiait cette sentence, il la jeta par terre et la foula aux pieds avec mépris, non sans grand étonnement de la part de ceux qui en furent témoins, à cause de l'effigie du bienheureux Thomas qui était imprimée sur le cachet de cire; et, dans l'accès de colère qui le transportait, il dit à tous ceux qui étaient présents : « Je ne demande pas que les moines prient autre« ment pour mon âme dans l'éternité. » Puis, après avoir accablé d'injures le messager, il donna ordre qu'on se saisît de lui. Mais comme les serviteurs de l'évêque, par respect pour le sacerdoce (car c'était un prêtre qui avait été envoyé), différaient et redoutaient d'exécuter cet ordre, il commanda qu'on chassât de sa maison le prêtre susdit, comme un vil esclave ou même comme un brigand : ce qui augmenta encore la surprise et l'étonnement de tous ceux qui étaient dans la maison et qui étaient des personnes discrètes et lettrées.

En effet, quand bien même aucun autre motif ne se serait présenté, ce prêtre aurait pu raisonnablement accuser l'évêque d'avoir fait mettre violemment la main sur lui. Cependant ledit évêque, s'inquiétant peu, ou plutôt faisant fi de la sentence des moines, n'en continua pas moins de célébrer les offices, de

dédier les églises et d'exercer les autres fonctions épiscopales, sans réfléchir qu'en supposant même que la sentence fût injuste, le mépris qu'il en faisait pouvait la rendre juste et lui donner une force redoutable.

Les Français demandent que le pape soit élu. — Des étoiles semblent tomber du ciel. — Puissance papale dévolue a l'université des cardinaux durant la vacance du saint-siége. — Le comte de la Marche est provoqué en duel. — Il est sauvé de la mort par ses amis. — Vers le même temps, les Français envoyèrent une ambassade solennelle à la cour romaine, pour faire entendre et persuader d'une manière précise et efficace aux cardinaux qu'ils devaient élire régulièrement un pape et procurer au plus tôt à l'église universelle les consolations d'un pasteur; et pour leur déclarer que, s'ils persévéraient dans leur négligence, les Français eux-mêmes s'occuperaient sans nul délai de pourvoir à ce qui les regardait en élisant pour eux en deçà des monts un souverain pontife, auquel ils seraient tenus d'obéir. Or, les Français, en faisant cette déclaration hautaine, s'appuyaient sur un ancien privilége accordé et délivré au bienheureux Denis par saint Clément, qui conférait au même Denis l'apostolat sur les nations d'Occident. Aussi les cardinaux, excités pour ainsi dire par les aiguillons que leur présentaient, d'un côté, le seigneur empereur, et de l'autre, les Français, se rendirent ensemble à Rome pour s'y réunir et y élire un pape.

Cette même année, à savoir, le sept avant les calendes d'août, par une nuit très-sereine et un temps très-pur, au point que la voie lactée apparaissait visiblement comme elle a coutume d'apparaître dans une nuit d'hiver très-sereine, le jour de la lune étant le VIII, voici que les étoiles semblèrent tomber du ciel et se précipiter çà et là avec impétuosité. Ce n'était point cependant, comme il arrive ordinairement, de simples lueurs d'étoiles filantes (ce qui est un phénomène naturel déterminé dans le livre des météores d'Aristote), semblables à l'éclair que produit le tonnerre ; mais il y avait quelque chose d'extraordinaire à voir en un seul instant trente ou quarante de ces étoiles sautiller ou tomber, au point que deux ou trois à la fois, suivant la même traînée, paraissaient voler dans le ciel. Or, si ces météores eussent été de véritables étoiles (ce qui ne peut être l'avis d'aucun homme de bon sens), il n'en serait pas resté une seule au ciel. Que les astrologues considèrent ce que signifie un prodige de cette espèce, qui parut étrange et miraculeux à tous ceux qui en furent témoins.

Pendant cette révolution des temps, comme beaucoup doutaient si, durant la vacance du saint-siége, le pouvoir papal était dévolu ou non à l'université des cardinaux, nous en fûmes pleinement instruits au moyen de la lettre suivante, que nous avons jugé à propos d'insérer dans cet ouvrage.

« Par la miséricorde divine, les cardinaux de la sainte église romaine, Romain [évêque] d'Ostie et de

Velletri, du titre de saint Praxède; Sinibald, du titre de saint Laurent *in Lucina;* Étienne, du titre de sainte Marie au delà du Tibre, prêtres; Reynier, du titre de sainte Marie *in Cosmedin;* Gilles[1], du titre de saint Côme et de saint Damien; Othon, du titre de saint Nicolas en prison Tullienne, diacres, au religieux homme l'abbé de Waredon, salut dans le seigneur. Au nom de maître Pierre, chanoine de la basilique du prince des apôtres, recteur de l'église de Mordon, fils de Jacques-Jean Capot, citoyen romain, il nous a été exposé que, depuis longtemps, le seigneur pape Grégoire de sainte mémoire, provoqué par de fausses suggestions, avait adressé à l'évêque d'Ely des lettres portant, que ledit évêque n'avait aucun compte à rendre des provenances de l'église plus haut dite au susdit maître Pierre, ou à un autre agissant en son nom, ni même ne devait permettre que ce compte fût rendu, mais devait retenir cette église sous sa main, en percevoir et en garder les provenances, de manière à en disposer selon son bon plaisir, en réprimant les opposants par la censure ecclésiastique, nonobstant appel. De plus, le susdit seigneur pape décidait que toutes les lettres obtenues néanmoins du saint-siége apostolique au

[1] Les noms des six cardinaux ne sont indiqués dans le texte que par leurs initiales, et pour les restituer il faut comparer les différents passages de Matt. Pâris où ils sont cités avec leurs titres. Mais cette facilité ne se présente pas pour Reynier et pour Gilles (R. et E.), et nous prenons sur nous de compléter ainsi ces initiales en lisant, au lieu d'un E, un Æ, *Ægidius*. (*Voir* la note I à la fin du vol.)

nom du susdit maître Pierre, relativement à cette église et à ses provenances, étaient nulles et de nul effet, aussi bien que celles qui pourraient être obtenues ; en sorte que personne ne pouvait être appelé en justice au moyen de ces lettres, ni ne pouvait procéder en vertu de l'autorité des mêmes lettres ; et que si une procédure avait eu lieu en vertu des mêmes lettres, cette procédure devait être regardée comme nulle et de nul effet, à moins qu'on n'y fît pleine mention du présent privilége : le doyen d'York et l'archidiacre de Richemont étaient désignés pour exécuter tout cela. Mais on dit que le même évêque, procédant à l'exécution de ce mandat apostolique, t'enjoignit par ses lettres, si la ferme de l'église susdite ou quelque portion d'icelle se trouvait par hasard sous ta juridiction, de la faire déposer à Barnwell, sous la garde du prieur et du sacristain du même lieu, et désormais, comme auparavant, de ne rendre aucun compte des provenances de l'église susdite audit maître Pierre ou à un autre agissant en son nom, mais de faire déposer ces provenances au même lieu, en sorte qu'on puisse en rendre compte selon les dispositions fixées par le souverain pontife. C'est pourquoi le susdit maître Pierre nous a suppliés humblement de daigner miséricordieusement pourvoir à ses intérêts sur ce point, parce qu'il est indigne et contraire à toute raison que lui, qui est complétement innocent de ces fausses accusations, soit ainsi lié par un châtiment. Or, nous en qui le pouvoir réside pendant la vacance du saint-siége apostolique,

lique, voulant faire au susdit maître Pierre une grâce spéciale en faveur de sa probité, te recommandons formellement par l'autorité des présentes, et en révoquant l'autorité du mandat plus haut dit, de donner pleine satisfaction sur la ferme de l'église susdite au même maître Pierre, ou à son procureur, ou à son député, et d'avoir soin de lui rendre un compte exact à l'avenir, comme tu es tenu de le faire, nonobstant les lettres susdites ou les procédures qui ont eu lieu au moyen de ces dites lettres. D'ailleurs, pour que notre mandat ne nous revienne pas sans avoir été accompli, sache que nous avons envoyé des lettres au prieur des frères prêcheurs de Norwich et à Pierre d'Arche, chanoine de l'église de Saint-Ange de Férentino, à l'effet de te forcer à cela par la censure ecclésiastique, si pareille rigueur devenait nécessaire. Donné, etc. L'an du Seigneur 1243, pendant la vacance du saint-siége apostolique. »

Vers le même temps, le comte de la Marche, à qui la fortune était contraire de tous côtés, se trouvant absolument abandonné par le roi d'Angleterre qu'il avait méchamment abandonné, et étant méprisé à juste titre par le roi de France, fut publiquement accusé de crime et appelé en justice en présence du roi de France et de son frère Alphonse, comte de Poitou, par un certain chevalier du royaume de France, homme très-vaillant. Aussi le comte fut-il retenu et sur le point d'être mis en prison. Comme le comte niait formellement ce qu'on lui reprochait, le chevalier susdit lui présenta aussitôt son gant, selon la

coutume des Français, et s'offrit à prouver corporellement, au grand jour, en présence de la cour et selon l'examen de la cour du roi, la vérité de ce qu'il avançait; il exigea que la plénitude de la justice lui fût rendue au moyen du duel, conformément à la loi usitée de temps immémorial chez les Français, jurée naguère judiciairement par les rois et approuvée par eux. Le comte, de son côté, reçut ce gant qu'on lui présentait comme gage de bataille, promettant de se défendre et de combattre contre celui qui le chargeait d'une imputation de crime. Lorsque le fils aîné du comte de la Marche, qui venait de sortir des prisons du roi de France, eut appris cela, ses entrailles furent émues, et s'élançant, il dit : « C'est moi, si l'on y « consent, qui combattrai contre qui que ce soit, à la « place de mon père, et pour purger son innocence : « car il y aurait de l'inhumanité à vouloir qu'un « homme de si grand poids et de si grand âge s'ex« posât aux chances d'un duel. » Mais le comte de Poitou Alphonse répondit à cela, en disant : « Nul« lement : il combattra pour lui-même, afin qu'il « soit prouvé, clairement et au grand jour, que cet « homme chargé de longues années passées dans le « mal est aussi souillé de crimes multipliés. » Un jour fixe ayant donc été pris et un lieu désigné, les deux champions se retirèrent. Quant à la comtesse [de la Marche], appelée Isabelle, celle qui jadis avait été reine d'Angleterre, lorsqu'elle reçut cette triste nouvelle, et qu'elle se rappela tous les maux qu'elle avait causés, elle se réfugia dans l'abbaye de religieuses

qu'on nomme Fontevrault, et là se cacha, sous prétexte de religion, dans une chambre très-secrète, où elle trouva sûreté à grand'peine. En effet, beaucoup de Français et même de Poitevins la poursuivaient d'une haine inexorable, assurant qu'on devait bien plutôt l'appeler Jésabel l'exécrable, qu'Isabelle, elle qui était convaincue d'avoir causé tant de maux.

Cependant le bruit s'étant promptement répandu que le comte de la Marche, sur le point de combattre contre un appelant renommé pour sa valeur, devait, ou se purger par la voie du duel, ou être puni judiciairement, les plus sages des Français commencèrent à murmurer, disant que, si le comte succombait dans ce duel, ce qui entraînerait sa mort, d'après la loi française, ses fils et ses parents se soulèveraient pour tirer vengeance d'une pareille cruauté, et conspireraient contre la vie du roi, soit par un poison clandestin et des embûches, soit en se jetant publiquement sur lui, à la manière des assassins; que, pour le moins, ce duel fournirait un prétexte pour recommencer la guerre, et que le trouble bouleverserait ce qu'on venait d'acquérir heureusement en Poitou. « N'est-il pas à craindre, ajou-« taient-ils, que, sous notre roi tendre et délicat, on « ne perde, par cette imprudence, ces possessions « avec la même facilité qu'on les a soumises, puis-« qu'on a affaire aux Poitevins, gens comparables à « des girouettes? » Des amis communs, hommes graves et discrets, ayant donc travaillé de tous leurs efforts, finirent par obtenir que la colère du roi et

de son frère s'apaiserait; que l'honneur serait augmenté, que la loi serait sauvée, et que la miséricorde serait louée. Ayant donné satisfaction à l'appelant, ils délivrèrent prudemment le comte de la Marche, de la honte et de la mort qui le menaçaient. Celui-ci quitta la cour avec joie, et, de lié qu'il était, devint encore plus étroitement lié envers la domination des Français.

Le roi d'Angleterre, instruit à ses dépens de la fourberie des Poitevins, rétablit son trésor par ses économies. — Son retour en Angleterre. — Innocent IV, élu pape, s'attire l'inimitié de l'empereur. — Persécutions des templiers contre les hospitaliers. — Détails sur la tenue du chapitre général de Cîteaux. —Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre, instruit de la ratification manifeste de la trêve, et sachant par expérience qu'il devait se défier des arguments spécieux des Poitevins, fut désormais à même, quoiqu'un peu tard, d'amasser avec précaution dans son trésor l'argent qu'il avait inconsidérément distribué chaque année à ces ingrats. En effet, il leur avait donné annuellement, à eux qui se riaient de lui, et qui même ne lui épargnaient pas des moqueries insultantes, sept mille livres esterling en très-belle monnaie, qu'il tirait de l'Angleterre comme d'un puits intarissable; par exemple, à Regnault de Pons, cinq cents livres; à Guillaume l'Archevêque, autant; au vicomte de Thouars, autant; et jusqu'à complément de la somme susdite, aux autres seigneurs du

Poitou, gens qui ne méritent pas que leurs noms soient non-seulement écrits, mais même rappelés. Tout cela, sans compter les fortes sommes données au comte de la Marche, que le roi avait coutume d'appeler son très-cher père. Et comme ledit comte surpassait tous les Poitevins en dignité, c'était lui aussi qui recevait les plus beaux présents, ainsi que sa femme, à qui le roi faisait ordinairement, en bon fils, des dons aussi prodigieux que largement prodigués. Voilà tout le bénéfice que le roi en retira.

Vers le même temps, c'est-à-dire vers la fête de Saint-Remi, le roi d'Angleterre ayant réglé ce qu'il avait à régler en Gascogne, et ayant confié la garde de la terre à Nicolas de Molis, homme circonspect et très-brave chevalier, qu'il établit sénéchal de Gascogne, s'embarqua pour revenir en Angleterre, fit voile heureusement, traversa la mer et aborda à Portsmouth le septième jour avant les calendes d'octobre. Il fit savoir sur-le-champ aux abbés et aux prieurs d'avoir soin de le pourvoir en haquenées, chariots, chevaux verdiers, bêtes de somme, et d'y joindre tout l'attirail nécessaire, parce que ces moyens de transport lui manquaient tout à fait, et qu'il fallait que les Anglais éprouvassent bientôt la présence de leur roi qui arrivait. Lorsqu'il fut venu à Winchester, où presque tous les nobles d'Angleterre accoururent à sa rencontre et le saluèrent, il donna ordre qu'à son entrée la ville fût ornée de tapis, de courtines, de couronnes et de cierges allumés; que les habitants vinssent au-devant de lui en

habits de fête, et que toutes les cloches de la ville fussent mises en branle en signe de réjouissances. De plus il fit proclamer par la voix du héraut, au moyen de messagers très-agiles envoyés à cet effet, que quatre des citoyens ou bourgeois les plus honorables de chaque cité ou bourg devaient s'avancer à sa rencontre, vêtus d'habits précieux et montés sur de magnifiques chevaux. Aussi, d'après son commandement et son édit, dont personne ne pouvait s'exempter, beaucoup furent forcés de venir en toute hâte au-devant de lui, des pays les plus éloignés du royaume, non sans de grandes dépenses et de grands travaux. Lorsque le roi approcha de Londres, les habitants, ornés de leurs habits de fête, montés sur des chevaux de grand prix et tout nouvellement équipés, marchèrent à sa rencontre, cherchant à se dépasser les uns les autres, le saluèrent respectueusement, et lui offrirent des présents inestimables en tout genre. Aux approches de la fête de Saint-Édouard, c'est-à-dire le troisième jour avant les ides d'octobre, le roi ordonna aussi que le couvent, vêtu de ses habits de cérémonie, s'avançât processionnellement à sa rencontre, portant une incroyable quantité de cierges allumés. C'est ainsi qu'il fut reçu dans un appareil aussi pompeux que somptueux, et dans un faste plutôt superstitieux que religieux.

Cette même année, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, le seigneur cardinal Sinibald fut élu pape, après que la vacance du siége papal eut duré un an et neuf mois. Le jour des apôtres Pierre et

Paul, il fut confirmé, et prit le nom d'Innocent IV. Son premier soin, après avoir été confirmé, fut de confirmer la sentence lancée par son prédécesseur Grégoire contre l'empereur Frédéric. Or, il fut élu à Anagni : aussi les Romains et l'empereur des Romains, irrités comme par une double injure, se disposèrent à persécuter le nouveau pape, et lui dressèrent des embûches, avec d'autant plus d'acharnement que l'empereur comptait avoir un pape favorable à sa cause. C'est pourquoi l'empereur posta des sentinelles vigilantes sur le passage des routes et dans les ports; sur mer, il disposa des galères pour que les porteurs de bulles ne pussent jouir d'un libre passage ni traverser la mer. Peu de temps après, le seigneur empereur s'empara de deux frères de l'ordre des Mineurs; et comme ils portaient furtivement, d'après l'ordre de leurs supérieurs, des lettres destinées à susciter la guerre entre quelques seigneurs, principalement contre l'empereur, il ordonna que les deux captifs fussent pendus.

Au milieu de ces révolutions des temps, les templiers persécutaient ardemment les hospitaliers en Terre-Sainte, et les tenaient assiégés dans leur maison, qui est à Acre, au point qu'il n'était pas même permis aux assiégés d'emporter les cadavres de leurs morts pour les ensevelir. De plus, les mêmes templiers, en dérision de l'empereur, dépouillèrent et chassèrent de leurs possessions les frères teutoniques de l'église de Sainte-Marie, accumulant ainsi sur leurs

têtes le courroux de Dieu, et faisant triompher les ennemis de la croix.

Vers le même temps, c'est-à-dire, après la levée du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, les abbés qui avaient assisté au même chapitre vinrent nous donner des nouvelles véridiques sur l'arrivée du roi de France, qui était allé les trouver. Ils racontèrent que, contrairement à la coutume ordinaire des Romains, le seigneur pape avait écrit à leur chapitre, les priant en termes choisis d'adresser continuellement et instamment au Seigneur des prières pour raffermir l'église vacillante. Semblablement, quelques cardinaux et autres hommes puissants avaient sollicité d'eux le même présent inestimable, pour que leurs cœurs fussent fortifiés et qu'ils pussent servir l'église avec plus de sécurité, en combattant pour Dieu. En effet, ils savaient que les abbés de cet ordre, par cela même que, l'année précédente, ils avaient été empêchés par la guerre de se rendre au chapitre, se trouveraient réunis cette année-ci et au grand complet dans le chapitre général. Quant au roi de France, il leur avait demandé plus instamment que les autres le secours et l'ardeur de leurs prières, parce qu'après s'être mis en route pour entreprendre la guerre en Poitou, il s'était senti fort affaibli et détérioré dans la vigueur de son corps, ou, pour mieux dire, s'était vu privé de l'allégresse corporelle. Seul de tous, le roi d'Angleterre, ayant envoyé à ce chapitre une ambassade solennelle, leur avait instamment demandé

une aide pécuniaire. Or, il y avait là des moines de toutes les nations chrétiennes qui sont sous le ciel. Le roi mérita d'obtenir seulement un refus, sans bénédiction de la part de tous les abbés, à la grande confusion des Anglais qui se trouvaient là : car il exigeait les laines de toutes leurs abbayes établies en Angleterre.

L'ÉVÊQUE DE LINCOLN ET LE COUVENT DE CANTORBÉRY PLAIDENT LEUR CAUSE DEVANT LE PAPE. — LETTRE DU PONTIFE A CE SUJET. — L'ÉVÊQUE DE NORWICH CONFIRMÉ ÉVÊQUE DE WINCHESTER. — BONIFACE, ONCLE DE LA REINE, CONFIRMÉ ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — LE ROI EXTORQUE DE L'ARGENT AUX JUIFS. — GAULTIER DE SUFFELD ÉLU ÉVÊQUE DE NORWICH. — Pendant cette révolution des mêmes temps, l'évêque de Lincoln, d'une part, et le couvent de Cantorbéry, de l'autre, envoyèrent à la cour romaine des députés solennels, qui étaient des clercs discrets, pour la décision du procès soulevé entre eux. Voici quelle fut la sentence qu'ils obtinrent : « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils, le couvent et le prieur de l'église du Christ à Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique. La pétition de notre vénérable frère l'évêque de Lincoln, qui nous a été présentée, contenait les faits suivants : Vous avez prétendu exercer sur lui et sur ceux qui lui sont soumis, en protégeant leurs causes et les appels interjetés par eux, la juridiction métropolitaine, que vous dites vous appartenir pendant la vacance du siége de Cantorbéry, sur la province de

Cantorbéry, tant par un privilége du saint-siége apostolique, dont vous n'avez jamais usé jusqu'ici, que par le droit commun; lui, de son côté, voyant que ces prétentions faisaient naître pour lui un grave préjudice, s'est référé au saint-siége apostolique, à qui il appartient de décider des questions aussi ardues pendant la vacance du siége métropolitain; c'est alors que vous, saisissant cette occasion, et au gré de votre seule volonté, avez promulgué contre lui et contre ceux qui leur sont soumis des sentences de suspension et d'excommunication. C'est pourquoi il nous a supplié humblement d'avoir soin de pourvoir à ses intérêts à cet égard, avec une sollicitude paternelle. Voulant donc, d'après l'office qui nous est confié, subvenir audit évêque et à ceux qui lui sont soumis, mais de façon à ne pas blesser le droit de l'autre partie, nous vous recommandons, par ce rescrit apostolique, à tous tant que vous êtes, de lever à cautèle lesdites sentences dans les huit jours après la réception des présentes, sans préjudice de votre droit et de celui de la partie adverse. D'ailleurs, nous donnons ordre, par nos lettres, à nos vénérables frères l'archevêque d'York et l'évêque de Durham, de lever eux-mêmes, à partir de ce moment, les susdites sentences, sans préjudice du droit des parties, tant sur le pétitoire que même sur le possessoire, en réprimant les opposants par la censure ecclésiastique, nonobstant tout appel. — Donné à Anagni, le 10 avant les calendes de septembre, l'an premier de notre pontificat [1].

[1] Innocent IV (Sinibald de Fiesque, Génois), ayant été intronisé le 28

Vers le même temps aussi, l'évêque de Norwich, postulé pour évêque de Winchester, fut confirmé malgré l'opposition et la résistance du roi, par le seigneur pape, qui manifesta pour lui des dispositions très-favorables.

A la même époque, Boniface, élu à Bellay, oncle de la reine et Provençal de nation, fut confirmé comme archevêque de Cantorbéry par le seigneur pape, non sans grand étonnement de la part de plusieurs, grâce aux démarches et aux soins actifs du roi. En effet, le seigneur roi, pour réussir plus aisément à élever Boniface à l'archevêché de Cantorbéry, avait fait rédiger un écrit où il prodiguait audit Boniface les plus grands éloges sous le rapport des mœurs, de la science et de la noblesse, quoi qu'il ne le connût nullement, mais seulement à l'instigation de la reine ; et après avoir apposé son sceau sur cet écrit, il fit en sorte que la plupart des prélats d'Angleterre y apposassent le leur à la suite. Seul, l'abbé de Saint-Albans évita par un détour prudent de faire ce faux témoignage. En effet, ayant vu le sceau de l'abbé de Westminster qui y était apposé, il prétendit qu'il était lésé dans son droit, puisqu'il est constant que l'abbé de Saint-Albans est le plus digne, selon les termes mêmes de son privilége : « de même que le bienheureux Albans est le premier martyr d'Angleterre, de même son abbé est le premier de tous les abbés d'Angleterre en rang et en dignité. » C'est pour cela que son sceau

juin 1245, datait de ce jour les années de son pontificat. Cette remarque peut servir à préciser dans la suite les dates transcrites par Matt. Pâris.

devrait être apposé le premier. Ainsi l'abbé eut un délai jusqu'à ce que la question fût vidée. Voilà ce qui fut écrit au seigneur pape, pour qu'il fût pleinement informé du mérite de Boniface.

Vers le même temps, le roi imposa aux très-malheureux juifs une énorme rançon en or et en argent : un de ces juifs, à savoir Aaron d'York, pour ne point parler des autres, fut taxé à quatre marcs d'or et à quatre mille marcs d'argent. Cependant le roi, de roi devenu tonloier d'un nouveau genre, voulut recevoir en mains propres l'or donné par chaque juif, homme ou femme, or l'argent était [précédemment] reçu par d'autres au nom du roi. Il exigea aussi des abbés et des prieurs des dons précieux, mais de telle façon que, si quelques-uns de ces dons ne lui plaisaient pas, il les rejetait et en exigeait de plus précieux, tels qu'il convient à la satisfaction de la dignité royale ; et celui qui aurait refusé pouvait craindre de trouver en lui, non pas un roi, mais un tyran.

Or, les moines de Norwich, ayant été instruits de la confirmation du seigneur Guillaume de Rale, postulé à l'évêché de Winchester, et qui avait été leur évêque, invoquèrent la grâce de l'Esprit-Saint et élurent unanimement pour évêque, et pour pasteur de leurs âmes, maître Gaultier de Sufeld, homme élégamment lettré et distingué par ses mœurs, sa réputation et sa naissance. Celui-ci, ayant été présenté au roi, comme c'est la coutume, le roi donna son consentement à l'élu et à l'élection, ne pouvant trouver aucun motif d'opposition. Cependant il suspendit

pour un temps la plénitude de sa faveur, jusqu'à ce qu'il fût plus amplement informé de la confirmation de l'évêque de Winchester.

Arrivée magnifique de Béatrix, comtesse de Provence. — Mort de Raoul Cheinduit. — Mariage du comte Richard avec Cincia, soeur des reines de France et d'Angleterre — L'évêque de Winchester est privé de l'entrée de sa ville. — Mort du prieur de Winchester. — Le roi persécute de plus en plus l'évêque de Winchester. — La ville de Winchester est mise en interdit. — Vers le même temps, c'est-à-dire aux calendes de décembre, la comtesse de Provence, Béatrix, mère des reines de France et d'Angleterre, femme aux dehors gracieux et d'une grande prudence et civilité, aborda à Douvres, appelée qu'elle était par le roi, qui fournissait à toutes les dépenses de son voyage. Elle arriva donc en grand appareil et dans un faste très-pompeux. Un très-grand nombre de seigneurs anglais allèrent l'attendre, par l'ordre du roi, sur le rivage de la mer, en évitant tout retard fâcheux. A l'octave de Saint-Martin, comme ladite comtesse allait arriver à Londres, le roi ordonna que la ville de Londres fût décorée de courtines, de tapis, et de divers autres ornements, depuis le pont jusqu'à Westminster, et qu'on mît hors de la vue de ceux qui traverseraient la ville les souches de bois, la boue, les immondices et tout ce qui pouvait embarrasser le passage. La comtesse amenait avec elle sa fille Cincia, qui devait être unie par mariage au comte Richard

Un grand nombre de nobles, forcés par les ordres du roi, vinrent à sa rencontre, des provinces d'Angleterre les plus lointaines, de celles mêmes qui touchaient à l'Écosse.

Le même jour, rendit l'âme Raoul Cheinduit, persécuteur inexorable et infatigable de l'église de Saint-Albans, et qui, pendant trois ans, avait envahi insolemment ses libertés. J'insisterai sur ce fait pour que tous les fidèles du Christ connaissent jusqu'à l'évidence la juste et miraculeuse vengeance qu'Albans, le premier martyr d'Angleterre, lui ménageait de loin. En effet, après avoir été, pendant trois ans, enveloppé dans les liens d'une sentence [d'excommunication], et avoir insolemment méprisé les clefs de l'église, il se mit à dire, en relevant la tête, à plusieurs personnes rassemblées dans le palais de Westminster : « Eh bien! que dites-vous des moines de Saint-Al-« bans, qu'en dites-vous? Ils m'ont excommunié si « longtemps, si souvent et si efficacement, que je « m'en porte encore mieux ; me voici gros et gras, « et chargé d'un tel embonpoint, que j'ai peine à me « mettre en selle quand je monte à cheval. » A peine avait-il fini, qu'il fut frappé d'une infirmité subite, et rapporté aussitôt dans sa maison, respirant à peine, et dans un état désespéré. Déjà il était sur le point de rendre le dernier soupir, et le hoquet qui précède la mort se faisait entendre, lorsque le très-bénin martyr saint Albans intervint, par la volonté du Seigneur qui veut que personne ne périsse, mais plutôt se convertisse. Alors Raoul, poussant un profond

soupir, fit appeler en toute hâte quelques-uns des moines qu'il connaissait mieux que les autres, pour se soumettre à leur volonté, et leur offrir pleine satisfaction sur les excès dont il était coupable envers eux. Ce que ceux-ci acceptèrent bénévolement ; et même, pour qu'il ne tombât pas en mourant dans un abîme de désespoir, et qu'il ne fût pas exposé à la damnation, à cause de ses démérites, ils lui octroyèrent le bénéfice d'absolution, quand il eut donné caution que justice serait faite sur les injustices et les dommages commis par lui. Semblablement un grand nombre d'autres, tant chevaliers puissants que gens d'autre condition, envahisseurs et perturbateurs des libertés de l'église du même martyr, subirent en peu de temps un châtiment ou pareil ou plus sévère encore, par le jugement d'une vengeance miraculeuse. On peut citer, par exemple, Alain de Beccles, archidiacre de Norwich, et Adam, fils de Guillaume, justicier du Banc, qui furent frappés de mort subite.

Cette même année, à savoir le jour de saint Clément, le comte Richard prit pour femme, à Westminster, Cincia, fille de Raymond, comte de Provence, et sœur de la reine. Ces noces furent célébrées par un festin nuptial si splendide, et par une si brillante réunion de tant de nobles convives, que cet appareil incomparable exigerait des détails diffus et fastidieux. Pour dire beaucoup de choses en peu de mots, plus de trente mille plats étaient préparés dans les cuisines pour les convives. En présence du roi, du comte le nouveau marié, de la reine et de sa

sœur, ladite Cincia, la nouvelle mariée, dont le nom fut changé, et qui fut appelée *Scientia*[1], ainsi que de la comtesse de Provence, Béatrix, et d'une foule innombrable de seigneurs, des réjouissances prodigieuses eurent lieu, qui ravirent les yeux et les esprits de ceux qui en furent témoins, et excitèrent une admiration extraordinaire. Tours diversifiés de jongleurs, brillante variété de vêtements, abondance des mets, foule splendide de convives, rien ne manqua à cette pompe séculière et à cette gloire vaine, dont les délices passagères et méprisables prouvèrent bien la vanité de ce monde, où tout n'est qu'ombre et prestige, puisque le jour du lendemain fit disparaître cet appareil si varié et si fastueux, comme [un souffle du vent dissipe] un nuage [au ciel].

Vers le même temps, le roi, violemment irrité contre l'évêque de Winchester, Guillaume de Rale, parce qu'il prenait le titre d'évêque de Winchester et qu'il était regardé et nommé comme tel par tout le monde, excepté par quelques moines de Winchester, ne voulut pas être reçu par lui au baiser ni l'admettre à aucun entretien amical. Cependant, après son retour des pays d'outre-mer, le roi avait admis aussi gracieusement que joyeusement et avait convoqué ci-

[1] Le nom de cette princesse était simplement le féminin de Sanche. Mais ce jeu de mots inventé par les courtisans devait plaire à une princesse qui était du pays de la gaie science, *lo gay saber*. A l'exemple de son oncle, Richard Cœur-de-Lion, le comte de Cornouailles se plaisait à composer des vers en langue provençale, et tenait à honneur d'être compté parmi les troubadours.

vilement tous les nobles anglais, et principalement les prélats au baiser [de paix] et à des entretiens agréables. Aussi l'évêque, voyant dans cette exclusion un triste pronostic pour lui, et considérant plus clairement que le jour que la colère invétérée du roi s'était endurcie en haine opiniâtre, se tint caché chez des amis qu'il savait n'être pas variables comme la fortune, jusqu'à ce que l'orient vînt le visiter du haut du ciel et que l'indignation du roi se fût attiédie. Mais le roi, persistant dans sa colère, fit faire bonne garde dans les manoirs de l'évêque, au moyen de ses satellites, qui, dépassant selon l'usage les limites d'un ordre tyrannique, s'abandonnèrent à leur fureur, traitèrent fort mal ceux qui étaient sous la juridiction de l'évêché, et songèrent avec avidité à gagner le plus possible. L'évêque susdit s'étant approché de Winchester pour entrer dans cette ville, qui formait le domaine spécial de son siége cathédral, le roi fit garder très-étroitement les portes de la ville. De son côté, le prieur de Winchester, s'il est digne d'être regardé comme prieur, ou d'être appelé de ce nom, avait fomenté un complot parmi la plupart des moines, et les avait excités à lever le talon contre leur évêque, déclarant à haute voix que tous ceux qui fourniraient aide ou conseil audit évêque, deviendraient les ennemis manifestes du seigneur roi, et pour cela seraient grièvement punis. Ainsi s'élevèrent, tant entre les moines qu'entre les séculiers, un schisme violent et une discorde détestable, qui ne fut pas exempte d'effusion de sang.

Mais ce misérable, qui n'avait du religieux que l'habit, et qui, sur l'ordre du roi, s'était fait nommer prieur et regarder comme tel par plusieurs, succomba aux inquiétudes qui le tourmentaient, et rendit son âme misérable.

Cependant le roi, à qui rien ne pouvait faire entendre raison, et qui se laissait plutôt entraîner à l'emportement de sa propre fureur, appesantit sa main très-puissante, et, continuant de persécuter ledit évêque dans sa personne et dans ses biens, fit publier la défense expresse que personne accordât l'hospitalité à Guillaume de Rale, qui faussement, disait-il, s'était fait proclamer solennellement évêque de Winchester, ou communiquât avec lui, en lui vendant quelque chose, ou lui fournît les vivres nécessaires; ajoutant que celui qui viendrait à son aide dans un des cas mentionnés ci-dessus, serait regardé comme ennemi du roi et même comme ennemi public. Le même roi envoya aussi des lettres à Oxford, pour diffamer ledit évêque devant l'université, assurant qu'il avait obtenu du seigneur pape, au moyen de fausses suggestions, d'être postulé et transféré comme évêque de Winchester, et promettant de découvrir toutes ses ruses, par des preuves suffisantes, à la vue de la cour romaine et du royaume. Pour mettre ce projet à exécution, il avait déjà fait partir ses courriers romipètes. Il fit de plus confisquer l'évêché de Norwich, pour que là comme ailleurs l'évêque ne pût trouver ni accès ni consolation. Ceux que ledit seigneur roi envoya contre le susdit évêque à la cour romaine

furent Thibault, moine de Westminster, prieur de Hurley, ainsi qu'un légiste, maître Alexandre, surnommé Séculier, qui furent chargés de renverser ledit évêque du faîte de sa dignité par toutes les instances possibles ou à quelque prix que ce fût.

L'évêque, accompagné de ses prêtres et de ses clercs, se présenta nu-pieds à l'une des portes de la ville et ensuite aux autres hors de la ville, et demanda humblement l'entrée pour parvenir jusqu'à son église : car à son arrivée il avait trouvé toutes les portes closes. Le maire de la ville et les officiers royaux s'y étant opposés et lui ayant insolemment refusé l'entrée sur tous les points en ajoutant outrages sur outrages, l'évêque mit en interdit la ville entière avec l'église cathédrale et toutes les autres, et il enveloppa terriblement dans les liens de l'anathème les moines sectateurs et fauteurs de ce prieur intrus par le roi.

L'empereur perd Viterbe et autres chateaux circonvoisins. — La renommée de l'empereur s'obscurcit. — Plusieurs seigneurs quittent son parti. — Élection du landgrave de Thuringe. — Conduite adroite de l'empereur. — Négociations inutiles. — Lettre relative aux sociétés occultes du Milanais, aux moeurs, aux invasions et aux projets des Tartares. — Vers le même temps, les oppressions exercées par les officiers impériaux sur les habitants de Viterbe, déterminèrent cette ville et les pays adjacents à se tourner du côté des Romains qui soutenaient le parti du

pape. Aussi après s'être donnés eux et leur ville, les habitants se trouvant opprimés et grevés par le joug d'une servitude inaccoutumée, s'adressèrent au cardinal Reynier de Viterbe, lui demandant aide et conseil ; car ils voulaient faire alliance avec les Romains, assoupir l'ancienne haine qui les divisait, et ne plus former qu'un seul peuple pour se soulever avec plus de force contre leurs ennemis et se soustraire avec plus de sécurité aux vexations impériales. Grâce aux soins et à l'activité du susdit Reynier et au moyen d'une convention faite tout à coup et secrètement, les Romains arrivèrent en grand nombre et se saisirent adroitement de tous les gardiens impériaux qu'ils ramenèrent à Rome prisonniers et captifs pour les incarcérer, après avoir conclu un traité d'alliance entre les Romains et les Viterbois. A la place des magistrats impériaux, ils placèrent leurs féaux tant Romains que Viterbois dans les tours des châteaux et dans les lieux fortifiés, en sorte qu'au mépris du pouvoir de l'empereur, les Romains paraissaient Viterbois et les Viterbois Romains. A cette nouvelle, l'empereur stimulé par l'aiguillon du ressentiment, accourut en toute hâte suivi d'une armée innombrable, et chercha à combler les fossés avec des tonneaux, du gazon, des souches de bois et de la terre accumulée, pour entrer de force dans la ville et en égorger sur-le-champ tous les habitants. Mais les citoyens voyant qu'il y allait de leurs têtes, repoussèrent vigoureusement de l'intérieur les efforts des ennemis ; et d'un autre côté les Romains arrivant

avec une multitude dont le nombre dépassait toute attente, rendirent puissamment les projets de l'empereur inutiles. Une mêlée s'étant engagée, beaucoup tombèrent du côté de l'empereur. Dans la même armée aussi un illustre chevalier, qui était couvert des armes spéciales de l'empereur, fut transpercé d'un trait d'arbalète et périt misérablement au grand regret de l'empereur. Les ennemis triomphant en le voyant tomber, poussèrent des cris de joie, croyant avoir tué l'empereur lui-même ; mais celui-ci se présenta précédé par ses trompettes, et délivra à grande peine son armée des attaques de ses adversaires qui arrivaient de l'autre côté plus tôt qu'il ne pouvait s'y attendre. Dans son mouvement de retraite, il se dirigea du côté de Pise pour respirer plus à l'aise et revenir à la charge contre ses rebelles. Alors ceux qui habitaient les pays adjacents, voyant que l'empereur s'était retiré honteusement non sans éprouver dommage dans ses biens, déshonneur dans sa réputation et perte dans ses hommes, renoncèrent en grand nombre à la fidélité qu'ils lui avaient promise, et se confédérèrent avec les Romains et les Viterbois, selon cette parole du poëte :

Le vulgaire inconstant change toujours avec celui qui commande.

La renommée de l'empereur fut donc grandement obscurcie par cet échec. En effet, le comte Simon de Toscane, à qui il avait confié en toute sécurité la garde de Viterbe, avait été pris ainsi que ses collègues, et traîné captif à Rome, comme nous l'avons dit. La ville

de Viterbe elle-même, ainsi que quelques cités et châteaux circonvoisins, avait été perdue ; l'empereur en personne avait presque pris la fuite. Aussi sa réputation fut dénigrée, des bruits sinistres se répandirent, que jamais il ne daignait entendre les offices divins, qu'il ne priait jamais, qu'il ne respectait pas comme il convenait les personnes ecclésiastiques, qu'il n'observait sainement la foi catholique ni dans ses paroles ni dans ses opinions, qu'il ne voulait pas s'abtenir du commerce des concubines sarrasines, et que même il appelait sur les terres de l'empire les Sarrasins et les autres infidèles, en leur donnant la permission d'y construire des villes très-fortifiées.

Un grand nombre de seigneurs, hommes puissants et importants, quittèrent donc le parti de l'empereur, à savoir : le marquis de Montferrat, le marquis de Malespina, Verceil, Alexandrie et beaucoup d'autres nobles villes. Et ses ennemis se multiplièrent, comme c'est la coutume, parmi les hommes qui ne suivent que la bonne fortune. Dans l'Allemagne même beaucoup abandonnèrent sa cause, et ne voulant plus tenir pour lui désormais, se choisirent un autre prince pour roi ou empereur, à savoir le Landgrave, homme brave et de bonne mine, à qui la Germanie et la meilleure partie de l'Italie promirent aide et conseil infatigables, jusqu'à exposer leurs têtes à son service.

Or, le seigneur empereur considérant avec sagacité les périls qui l'entouraient, confia la conduite de son armée à un de ses amis les plus intimes, et sans

s'ouvrir à personne d'une résolution qui exigeait le plus grand secret, il se dirigea en toute hâte vers la Germanie, et cela avec d'autant plus de confiance, que le susdit Landgrave n'avait pas encore pleinement consenti à cette élection, et même avait différé de donner aux Germains non-seulement son consentement, mais encore une réponse [directe]. En effet, il chérissait l'empereur et haïssait les sophismes de la cour romaine. L'empereur étant donc venu le trouver et l'ayant appelé en lieu sûr à une conférence secrète et pacifique, ils s'y livrèrent à des entretiens mutuels et à des conversations amicales, et s'étant donné chacun la main droite avant de se séparer, ils firent un traité d'alliance; en sorte que de suspect qu'il était, le même Landgrave devint l'ami le plus dévoué de l'empereur et signifia à tous ceux qui l'avaient élu qu'il ne consentait point à une présomption si téméraire [1]. L'empereur ayant ainsi terminé cette affaire selon ses désirs, revint vers son armée avec la même prudence qui avait présidé à son départ.

Néanmoins ceux qui haïssaient ledit empereur Frédéric, relevèrent la tête, triomphant et se réjouissant grandement des pertes qu'il avait éprouvées, pertes que nous avons racontées et rapportées plus haut avec détails. En ce temps-là, le seigneur empereur fut donc humilié quelque peu, selon cette parole du prophète :

Remplis leurs faces d'ignominie, et ils chercheront ton nom, Seigneur.

[1] Voir la note II à la fin du volume.

Cependant des personnes honorables et de sage conseil s'entremirent, et s'occupèrent soigneusement de rétablir la paix entre l'église et l'empereur. Mais l'empereur ne voulut en aucune façon jurer de se soumettre à la censure ecclésiastique d'une manière absolue, à moins que les causes, la marche que suivrait l'affaire, enfin toutes les conditions ne fussent déterminées d'avance; ni résigner non plus certaines possessions qui appartenaient à l'empire d'après d'anciens droits, de quelque manière qu'elles eussent été acquises. Ainsi, par les soins de l'ennemi du genre humain, la discorde[1] renaquit plus vive encore. Vers le même temps, Othon, cardinal du titre de Saint-Nicolas en prison Tullienne, et qui avait été légat en Angleterre, fut créé évêque de Porto.

A la même époque, la lettre suivante adressée à l'archevêque de Bordeaux, causa un violent effroi même aux hommes les plus fermes. Cette lettre ne diffère pas en beaucoup de choses de la lettre impériale adressée à plusieurs rois chrétiens, relativement aux horribles dévastations de cette nation inhumaine qu'on appelle les Tartares; seulement dans celle-ci ils sont appelés Tattares ou Tatares: « A Girauld, par la grâce de Dieu, archevêque de Bordeaux, Hyon dit de Narbonne, jadis le plus connu de ses clercs, salut, et puisse sa reconnaissance suffire au paiement des talents qu'il lui a prêtés. Les âmes des réprouvés, préoccupées des affaires terrestres, ne remarquent

[1] J'ajoute *discordia* pour compléter le sens.

pas les menaces du jugement divin, et la terreur ne se glisse pas dans ces cœurs obstinés, jusqu'à ce qu'ils soient frappés par une épouvantable sentence de damnation. En effet, je m'étonne qu'au moment où une si terrible extermination menace tous les chrétiens, une pareille obstination se soit universellement emparée des rois de la terre et des autres puissants, et que vous qui êtes dit avoir le zèle de Dieu, ne cherchiez pas à émouvoir ces cœurs endurcis, par la gravité de votre grandeur : car le plus grand nombre et les sages s'en tiendraient à votre autorité, et ajouteraient foi à vos paroles. Or, l'expérience seule suffit pour prouver de quel grand péril cette invasion de Tattares menace les chrétiens. Quant à ce qui est de la cruauté ou de la ruse de ce peuple, la folie [1] même ne pourrait mentir, et en vous racontant brièvement ses habitudes exécrables, je ne dirai rien dont je doute ou que seulement je soupçonne, mais ce que j'ai éprouvé en toute certitude et ce que je sais. Ayant été accusé jadis par mes rivaux, comme vous ne l'ignorez pas, de perversité hérétique pardevant maître Robert de Courçon alors légat de la cour romaine, je jugeai à propos de me soustraire au jugement, non que ma conscience me reprochât rien, mais parce que je rougissais de la honte d'un pareil procès, et je devins par ce fait même plus suspect encore. Ayant donc entendu les menaces de cet homme revêtu d'un caractère redoutable, je m'en-

[1] *Infamia*. Nous lisons *insania*.

fuis devant la face de mon persécuteur. Je fus forcé d'errer dans plusieurs provinces ; enfin j'arrivai dans la ville de Côme [1], habitée par les Paterins à qui je me plaignis et à qui je racontai comment j'avais été exilé [2] par suite de sentences lancées contre moi à cause de leur foi ; mais Dieu m'est témoin si jamais j'avais été instruit dans ces opinions ou si je les avais adoptées. En entendant cela, ceux-ci me félicitèrent et me regardèrent comme heureux d'avoir souffert la persécution pour la justice. Là je vécus trois mois au milieu d'eux dans les splendeurs et les voluptés, et j'écoutais chaque jour en gardant le silence les erreurs ou plutôt les horreurs qu'ils débitaient contre la foi apostolique. Ils m'obligèrent de plus par leurs bienfaits à leur promettre que désormais je chercherais à persuader à tous les chrétiens avec qui je pourrais avoir une conférence un peu longue, que personne ne saurait être sauvé dans la foi de Pierre, et que je prêcherais opiniâtrément cette maxime. Lorsque j'eus promis cela en interposant ma foi, ils commencèrent à me découvrir leurs secrets, m'apprenant que de presque toutes les villes de Lombardie et de certaines villes de Toscane, ils avaient fait partir pour Paris des écoliers dociles, les uns habiles dans les sophismes de la logique, les autres habitués aux dissertations théologiques, à l'effet de répandre leurs erreurs et de réfuter la profession de foi apostolique. Ils envoient même aux

[1] *Cumæa*. Évidemment *Coma*.

[2] *Exultabam*. Évidemment *exulabam*.

foires dans cette intention un grand nombre de marchands pour pervertir les riches laïques leurs commensaux et leurs hôtes, avec qui ils ont la faculté de s'entretenir familièrement ; de façon qu'en faisant beaucoup de négoce, d'un côté ils gagnent à leur profit l'argent d'autrui, et de l'autre n'en amassent pas moins des âmes pour l'Antechrist. Lorsque j'eus demandé mon congé à ces frères dégénérés, ils m'envoyèrent à Milan pour y recevoir l'hospitalité de ceux qui professaient les mêmes opinions qu'eux. C'est ainsi que je parcourus toutes les cités de Lombardie aux environs du Pô, demeurant toujours parmi les Paterins, et toujours en partant j'allai des uns vers les autres au moyen de signes convenus entre eux. Étant enfin arrivé à Crémone, ville très-célèbre dans le Frioul, j'y bus les très-excellents vins des Paterins, j'y mangeai des raisins confits[1], des cerises, et autres mets délicieux, trompant les trompeurs et me donnant pour Paterin, quoique je fusse bon chrétien, Dieu m'en est témoin, sinon par la perfection des œuvres, du moins par la foi. Je séjournai trois jours à Crémone, d'où je partis avec le congé des Paterins, mais avec la malédiction d'un certain Pierre Gallo qui leur servait d'évêque et à qui j'étais suspect, lequel fut chassé par eux dans la suite, à ce que j'ai entendu dire, pour une certaine fornication : je continuai ma route accompagné d'un frère lai et j'entrai dans les canaux d'Aquilée. Puis après nous être transportés

[1] *Rabiolas*. Falconet propose *radiolas* (olives). *Voy*. l'art. de Carpentier.

de l'autre côté, nous nous arrêtâmes parmi les frères, dans une bourgade près de Frisach[1]. Mais le lendemain matin, ce même frère me quitta : je traversai la Carinthie, errant comme une feuille[2], et j'arrivai ensuite dans une certaine ville d'Autriche qu'on appelle en allemand Neustadt, c'est-à-dire *nouvelle ville*, où je reçus l'hospitalité au milieu de quelques nouveaux religieux qu'on nomme Béguins[3]. Alors je me cachai pendant quelques années dans la ville de Vienne qui en est très-proche et dans les lieux circonvoisins, confondant, hélas! hélas! les bonnes et les mauvaises œuvres, vivant par l'instigation du diable avec assez d'incontinence, et nuisant moi-même au salut de mon âme. Cependant je réussis souvent à retirer plusieurs personnes de ladite erreur des Paterins. Cette erreur et beaucoup d'autres péchés nous ayant donc souillés nous autres chrétiens,

[1] Nous ignorons quelle est cette ville ; peut-être faut-il lire Laubach.

[2] *Folivagus pertransivi*, dit le texte.

[3] L'auteur de cette lettre qui renferme de curieux détails sur les sociétés hérétiques du treizième siècle, ne paraît pas lui-même très-orthodoxe. Les Béguins dont il parle ici, bien différents des Béguins ou Begghards de Flandre, portaient des habits religieux sans garder aucune observance monastique, et se faisaient passer pour des frères de Saint-François. Ils croyaient que l'homme peut acquérir en cette vie la béatitude finale avec tous les degrés de perfection dont il jouira dans le ciel ; que toute nature intellectuelle est heureuse de soi-même sans le secours de la grâce, et que celui qui est en cet état de perfection ne doit pas faire de bonnes œuvres ni même adorer le corps de Jésus-Christ à la messe, de peur de se rendre imparfait. Telles étaient du moins les opinions condamnées en 1311 au concile de Vienne. Nous retrouvons ces Béguins sous le nom de Fratricelli en Italie et en France, où ils furent persécutés par le pape Jean XXII (1327).

le Seigneur irrité est devenu comme un dévastateur hostile et un vengeur formidable ; et je dis cela parcequ'une certaine nation innombrable composée d'hommes inhumains, qui n'a d'autres lois que de n'en pas avoir, pour qui la colère est la fureur, et qui est la verge de la fureur du Seigneur, parcourt et dévaste avec férocité une immense étendue de pays et extermine horriblement par le carnage et l'incendie tout ce qui s'oppose à son passage. Dans l'été de cette année, ces peuples susdits qu'on appelle Tattares ont quitté la Pannonie dont ils s'étaient emparés par trahison, et sont venus assiéger terriblement avec une foule de guerriers ladite ville[1] où je demeurais alors. Parmi les nôtres il n'y avait en hommes de guerre dans ladite ville que cinquante chevaliers et vingt arbalétriers que le duc y avait laissés en garnison. Ceux-ci montant sur les hauteurs et apercevant cette immense armée, détestaient l'épouvantable cruauté des satellites de l'Antechrist : on entendait de toutes parts des gémissements lamentables qui montaient vers le Seigneur des chrétiens. Ils étaient poussés par ceux qui tombant tout à coup entre les mains des barbares dans les environs de Neustadt, périssaient tous indifféremment par divers supplices, sans distinction de condition, de fortune, de sexe et d'âge. Les chefs de ces Tattares avec leurs hommes à tête de chien et leurs autres lotophages[2] se repaissaient de ce cada-

[1] *Oppido* (texte *hic*), se rapporte à Neustadt plutôt qu'à Vienne. Ce fait est mentionné dans Gibbon, chap. 64.

[2] Probablement *anthropophages* qui est plus bas.

vres comme si c'était du pain, et ne laissaient aux vautours rien autre chose que les os. Mais, ce qui est fort étonnant, les vautours affamés et voraces ne daignaient nullement se nourrir de ces restes, si quelques-uns se présentaient à leur faim. Les femmes vieilles et laides étaient données à ces anthropophages, comme on les appelle vulgairement pour leur servir de nourriture pendant la journée. Quant à celles qui étaient belles, ils s'abstenaient de les manger, mais malgré leurs cris et leurs lamentations, ils les étouffaient sous la multitude des viols qu'ils leur faisaient subir. Ils souillaient les vierges jusqu'à leur faire rendre l'âme; puis leur coupant les mamelles qu'ils réservaient pour leurs chefs comme un manger délicieux, ils se repaissaient avec gloutonnerie de ces corps vierges. Sur ces entrefaites, leurs éclaireurs ayant aperçu du haut d'un promontoire le duc d'Autriche, le roi de Bohême, le patriarche d'Aquilée, le duc de Carinthie et même, à ce qu'on prétendait, le marquis de Bade, accompagnés de la plupart des seigneurs voisins et conduisant une armée déjà rangée en bataille, toute cette exécrable race disparut tout à coup, et ces peuples agiles à la course, rentrèrent dans la misérable Hongrie. Car ce sont gens qui paraissent tout à coup et qui disparaissent avec la même promptitude; ce qui augmente encore l'effroi de tous ceux qui sont témoins d'un fait si surprenant. Le prince de Dalmatie réussit à en prendre huit d'entre les fuyards. Le duc d'Autriche en connaissait un de ces huit, qui était Anglais de nation, mais

qui avait été proscrit du royaume d'Angleterre par bannissement perpétuel pour quelques maléfices. Cet homme était venu trouver deux fois [1] le roi de Hongrie au nom de l'abominable roi des Tattares, comme député et comme interprète ; et il lui avait fait des prédictions assez claires, le menaçant des maux qui arriveraient dans la suite, s'il ne se soumettait lui et son royaume au joug des Tattares. Nos princes l'ayant obligé de leur dire la vérité sur le compte des Tattares, il ne recula devant aucun serment et jura d'une manière si solennelle, qu'après une pareille épreuve on aurait pu ajouter foi au diable lui-même. En premier lieu il parla de lui-même : il raconta comment, aussitôt après l'époque de sa proscription, c'est-à-dire quand il n'avait pas encore atteint l'âge de trente ans, il avait perdu au jeu dans la ville d'Acre tout ce qu'il possédait ; que dans l'hiver il s'était trouvé réduit à n'avoir plus que sa chemise faite d'un sac, ses souliers faits de peau de bœuf, et sa cape faite d'un cilice ; que dans ce triste appareil et forcé par l'ignominie, la misère et la maladie, il avait parcouru librement plusieurs provinces, absolument tondu comme un fou et poussant des cris inarticulés comme un muet ; qu'il avait trouvé des hôtes bienfaisants et soutenu son existence tant bien que mal, quoique chaque jour, dans la légèreté de ses paroles et l'inconstance de son cœur, il se fût recommandé au diable. Enfin les pénibles fatigues

[1] *Hic*. probablement *bis*.

qu'il supportait, et ce changement continuel de climat et de nourriture chez les Chaldéens, lui occasionnèrent une grave maladie qui lui fit prendre la vie en dégoût. Ne pouvant donc ni aller plus loin ni revenir sur ses pas, et la maladie le laissant un peu respirer, il demeura en ce lieu et commença, comme il était quelque peu lettré, à inscrire sur des tablettes les paroles qu'il entendait prononcer ; peu après il se trouva en état de parler lui-même ce langage assez correctement pour être regardé comme indigène, et il apprit plusieurs langues avec la même facilité. Aussi les Tattares, au moyen de leurs éclaireurs, firent choix de lui, se l'attachèrent, lui dirent qu'ils voulaient obtenir la domination de toute la terre, et sur les réponses qu'ils en reçurent, le déterminèrent par un grand nombre de présents à les servir fidèlement, parce qu'ils manquaient d'interprètes. Quant à leurs mœurs, à leurs superstitions, à la disposition et à la stature de leurs corps, à leur patrie et à leur manière de combattre, il jura que ce sont de tous les hommes les plus avares, les plus colères, les plus trompeurs et les plus immiséricordieux. Mais la rigueur des punitions et la cruauté des peines qui peuvent leur être infligées par leurs supérieurs, les empêchent mutuellement de se quereller, de se disputer et d'en venir aux coups. Ils appellent dieux les fondateurs de leurs tribus et les honorent dans certaines solennités à des époques fixées. Ils ont beaucoup de solennités particulières, mais ils n'en ont que quatre générales. Ils croient que tout a été créé, excepté

eux seuls. Ils pensent qu'il n'y a aucun mal à sévir avec férocité contre les rebelles. Ils ont la poitrine dure et robuste, la face maigre et pâle, les épaules raides et droites, le nez tortu et court, le menton proéminent et aigu, la mâchoire supérieure déprimée et enfoncée, les dents longues et rares, les paupières qui s'étendent depuis les cheveux jusqu'au nez, les yeux errants et noirs, le regard oblique et farouche, les extrémités osseuses et nerveuses, les jambes grosses, mais plus courtes que les nôtres, quoiqu'ils nous égalent en stature, parce que ce qui leur manque aux jambes en longueur, ils le regagnent dans le haut du corps. Leur patrie est cette terre jadis déserte et surtout ces déserts qui s'étendent au delà de tous les Chaldéens et d'où ils ont chassé les lions, les ours et les autres bêtes féroces à coups d'arc et d'autres machines. Avec le cuir bouilli de ces animaux, ils se sont fait des armures légères à la vérité, mais cependant impénétrables. Ils ont l'habitude de monter sur des chevaux qui ne sont pas très-grands, mais qui sont très-robustes et vivent de peu, et de s'y attacher fortement : ils combattent avec un courage infatigable au moyen de traits, de massues, de haches à deux tranchants et d'épées ; mais ils ont une prédilection pour les arcs et combattent avec beaucoup d'adresse. Ils sont mal armés par derrière pour que la fuite leur soit interdite, et ils n'abandonnent le champ de bataille que quand ils voient le principal étendard de leur prince retourner en arrière. Vaincus ils ne savent pas supplier pas plus qu'épargner étant vain-

queurs. Ils persistent tous comme un seul homme, dans la volonté et dans le dessein de soumettre le monde entier à leur domination, et des milliers de milliers ne peuvent suffire à en fixer le nombre. Quand leurs satellites [1], qui sont au nombre de six cent mille, prennent les devants pour préparer des logements à toute l'armée, ils partent sur des chevaux agiles à la course et parcourent dans une seule nuit l'espace de trois journées de marche. Puis ils se répandent aussitôt dans toute la province, tombent sur une population désarmée, surprise à l'improviste et dispersée, et en font un si grand carnage que le roi ou le prince de la terre envahie, ne peut trouver personne à réunir et à ranger en bataille contre eux. Ils trompent tous les peuples et princes des pays qu'ils trouvent en paix en leur donnant des prétextes qui n'en sont pas. En effet, ils prétendent être sortis de leur patrie, tantôt pour rapporter dans leur pays les corps des rois mages [2] dont les tombeaux sacrés ornent la ville de Cologne; tantôt pour abaisser l'avarice et l'orgueil des Romains qui les ont opprimés anciennement-

[1] Probablement les peuples tributaires qui marchaient à l'avant-garde.

[2] *Magnos reges* (texte *hic*). Nous adoptons la leçon de l'édition de 1571, *Magos reges*. En effet, une tradition fabuleuse racontait que les corps des mages, qui eux-mêmes ont donné lieu à tant de commentaires, avaient été transportés de Constantinople à Milan, et de Milan à Cologne. On avait élevé leurs tombeaux derrière le chœur de la cathédrale, dans une chapelle éclairée de plusieurs lampes. Quant aux différents prétextes mis en avant par les hordes de l'avant-garde tartare pour obtenir passage, ils paraîtraient absurdes, si l'on ne songeait à la grossièreté et à l'ignorance des peuples qui habitaient au delà du Danube.

ment; tantôt pour soumettre à leur pouvoir seulement des nations barbares et des races hyperboréennes; tantôt pour tempérer par leur modération la fureur des Teutons; tantôt pour apprendre des Gaulois l'art de la guerre; tantôt pour chercher une terre dont la fertilité puisse suffire à leur multitude; tantôt pour accomplir un pèlerinage à saint Jacques en Galice. Séduits par ces mensonges, quelques rois, simples d'esprit, ont fait alliance avec eux et leur ont accordé libre passage sur leurs terres; mais ils n'en ont pas moins été tués, parce que ces peuples n'ont point observé le traité. Au milieu de tant de périls qui menacent le peuple chrétien tout entier, que font ces saints frères, nouveaux en religion et encore brûlants du feu de la fournaise d'où ils sont sortis, eux qui veulent qu'on les regarde comme ayant choisi plus que tous les autres la voie de perfection [1]? Ne pourraient-ils se concilier la faveur des princes et des seigneurs par les confessions et par les autres entretiens familiers? ne devraient-ils pas leur crier aux oreilles avec instance et importunité de se lever contre les Tattares? Ils font mal, s'ils ne crient pas; ils font pis, s'ils sont hypocrites; ils font très-mal, s'ils secourent [ces barbares]. Pourquoi les moines noirs, les moines blancs et les chanoines Norber-

1 Ce passage confirme ce que nous avons dit plus haut sur les Béguins. Peu après, l'auteur de la lettre semble douter de leur sincérité, ou même les accuser de connivence sinon avec les Tartares, du moins avec les hordes qui les précédaient, et où devaient se trouver sans doute des Bulgares affiliés aux Paterins et aux Albigeois.

tins[1], qui veulent qu'on les croie morts au monde, ne prêchent-ils pas une croisade contre ces Tattares? ô conseils insensés des rois! ô silence nonchalant des évêques et des abbés! ô rage inouïe de la cruauté! Déjà les royaumes des chrétiens sont détruits et la même extermination menace les autres, sans que l'exemple de ceux qui ont péri inspirent des précautions à ceux qui survivent : nous souffrons chez nous nos ennemis les plus acharnés pour aller attaquer au delà des mers des ennemis beaucoup plus doux. C'est pourquoi moi qui suis ce que je suis, grâce à votre paternité, j'ai jugé à propos de vous conseiller dans le Seigneur, à vous qui vous trouvez placé entre les rois de France, d'Angleterre et d'Espagne, de chercher à les déterminer, par tous les moyens en votre pouvoir, à mettre un terme, soit perpétuel, soit momentané, à leurs querelles, et à s'occuper entre eux prudemment et mûrement d'opposer une solide résistance à cette nuée de guerriers féroces. En effet, j'en atteste la foi du Christ dans laquelle j'espère être sauvé, ou tous ensemble écraseront ces monstres, ou chacun d'eux sera écrasé par eux. Portez-vous bien. »

La division de l'empereur et du pape rend cette lettre inutile. — L'empereur fait garder avec soin les chemins qui conduisent a Rome. — Accroissement des

[1] Ou Prémontrés, fondés par Norbert de Gennep, ami de saint Bernard, vers 1120, dans un vallon solitaire du diocèse de Laon. Norbert fut ensuite archevêque de Magdebourg, ce qui lui permit de répandre son ordre en Allemagne.

Béguins. — Controverse entre les frères prêcheurs et les frères mineurs. — L'université de Paris repousse leurs erreurs. — Conclusion des événements de l'année 1243. — Cette lettre terrible aurait inquiété grandement les cœurs des rois et des seigneurs qui en eurent connaissance, et les aurait excités efficacement à venger l'injure faite au Christ, à l'église universelle et à tout le christianisme, si les dissensions mutuelles du pape et de l'empereur n'eussent porté le trouble dans l'étendue du monde entier. Mais la discorde soulevée entre ces personnages, qui n'ont point de supérieurs ni même d'égaux dans toute la chrétienté, étant devenue notoire sur tous les points de la terre, égaya les cœurs des Tartares, ou plutôt de tous les païens, ainsi que de l'universalité des ennemis du Christ, et leur fit concevoir des espérances plus hautaines : ce fut au point qu'ils disaient en s'enorgueillissant, et en se vantant que Dieu était irrité contre les chrétiens qui s'attaquaient et se mordaient les uns les autres, tandis qu'il leur était plutôt favorable, lui qui multipliait leur nombre et agrandissait leur domination.

Sur ces entrefaites, le seigneur empereur voyant que le seigneur pape, nouvellement créé, avait confirmé la sentence de son prédécesseur, et ne voulait le ménager en aucune façon, refusa de son côté de se soumettre aux ordres de l'église sans conditions, et donna ordre qu'on gardât très-étroitement les chemins, les ports, et les ponts, pour fermer passage à quiconque apporterait de l'argent à la cour

romaine dont il connaissait l'insatiable avidité. Son fils Conrad s'occupa de ce soin avec la plus grande activité, et intercepta, avec une rigoureuse vigilance, les routes, tant par terre que par mer, pour tous les voyageurs ; il n'épargna pas même les frères Mineurs ou Prêcheurs, ni toute autre personne qui avait cherché à se cacher sous un déguisement, et livra aux tortures, jusqu'à leur faire rendre l'âme, tous ceux dont il parvint à s'emparer.

Vers le même temps, en Allemagne plus qu'ailleurs, quelques personnes des deux sexes, mais principalement du sexe féminin, prétendant être en religion, prirent l'habit religieux, mais fort légèrement, et firent profession de continence et de simplicité de vie par vœu privé, sans cependant s'astreindre à la règle d'aucun saint. Jusqu'à présent elles ne vivaient pas renfermées dans l'enceinte d'un cloître. En peu de temps leur nombre se multiplia au point qu'on en compta jusqu'à deux mille dans la ville de Cologne et dans les pays adjacents.

Pour que le monde parût bouleversé par des tempêtes de toute espèce, une controverse s'éleva vers le même temps entre les frères Prêcheurs et les frères Mineurs ; ce qui excita chez les hommes le plus vif étonnement, parce qu'ils passaient pour avoir choisi la voie de perfection, à savoir celle de pauvreté et de patience. Or, les Prêcheurs assuraient qu'ils étaient les premiers institués, et par cela même les plus dignes, qu'ils portaient un habit plus honorable, que leur nom et leur office leur

venaient à juste titre de la prédication ; qu'enfin ils étaient plus véritablement honorés par la dignité apostolique. Les Mineurs répondaient qu'ils avaient embrassé pour Dieu un genre de vie plus rigoureux et plus humble, et par cela même plus digne puisqu'il était plus saint ; que les frères pouvaient et devaient convenablement passer de l'ordre des Prêcheurs dans leur ordre, comme d'un ordre inférieur à un ordre plus rigoureux et supérieur. Les Prêcheurs les contredisaient en face, disant que si les Mineurs allaient nu-pieds, couverts d'une grossière tunique et ceints d'une corde, l'usage de la chair ou une nourriture plus délicate ne leur était pas interdit, même en public ; ce qui était défendu aux frères Prêcheurs ; que par conséquent il n'était pas permis aux Prêcheurs d'entrer dans l'ordre des Mineurs, comme dans un ordre plus rigoureux et plus digne, mais plutôt que ce devait être tout le contraire. C'est ainsi que l'ennemi du genre humain semait la zizanie entre eux, comme il avait fait entre les Templiers et les Hospitaliers en Terre-Sainte. Cette discorde engendra un scandale énorme et fort dangereux pour l'église universelle, parce que c'étaient des étudiants et des hommes lettrés ; on pouvait prévoir qu'un grand jugement menaçait d'éclater. Or, ce qui est terrible, et ce qu'on peut regarder comme un triste présage, c'est qu'en trois cents ans, quatre cents ans, et même plus, l'ordre monastique n'arriva pas aussi vite à sa décadence que leur ordre, dont les frères, institués depuis vingt-quatre ans à

peine, avaient construit en Angleterre, à cette époque, des demeures qui maintenant égalaient en hauteur les palais des rois. Ce sont eux aussi qui, augmentant de jour en jour leurs somptueux édifices, et les entourant de hautes murailles, y déposent des trésors inestimables, dépassant impudemment les limites de la pauvreté, et violant les bases de leur profession, selon la prophétie de l'Allemande Hildegarde. Ce sont eux aussi qui, pressés par l'amour du gain, assistent à toute force aux derniers instants des seigneurs et des riches qu'ils savent abonder en trésors; et là, au mépris des droits, et au détriment des pasteurs ordinaires, ils extorquent des confessions et des testaments occultes, se vantant seulement, eux et leur ordre, et se mettant au-dessus de tous les autres. Aussi aucun fidèle ne croit plus pouvoir être sauvé, s'il n'est guidé par les conseils des Prêcheurs et des Mineurs. Ardents à obtenir des priviléges, ils servent, dans les cours des rois et des puissants, de conseillers, de chambriers, de trésoriers, de paranymphes, d'entremetteurs pour les mariages. Ils sont les exécuteurs des extorsions papales; dans leurs prédications ils prennent tantôt le ton de la flatterie, tantôt celui d'une réprimande très-mordante; ils ne craignent point de révéler les confessions, et de porter d'imprudentes accusations. Ils méprisent les ordres authentiques et qui ont été établis par les saints Pères, tels que les ordres de Saint-Benoît et de Saint-Augustin, ainsi que ceux qui en font profession (comme la chose apparut clai-

rement dans le procès relatif à l'église de Scarborough (?) où les Mineurs succombèrent honteusement), et ils mettent leur ordre au-dessus des autres. Ils regardent les moines de Cîteaux comme des gens grossiers, simples d'esprit, à demi laïques, ou plutôt rustiques, et traitent les moines noirs de superbes et d'épicuriens.

Vers le même temps, c'est-à-dire après la fête de saint Michel, à l'époque où recommencent d'ordinaire les études des écoles et des écoliers [1], les maîtres de théologie, et surtout les principaux lecteurs des Prêcheurs et des Mineurs, se mirent à disputer et à disserter avec plus de subtilité, et sur des questions plus élevées qu'il ne convenait et n'était avantageux. Ceux-ci, ne craignant point de toucher au sommet de la montagne, sous peine d'être écrasés par la splendeur de Dieu, s'efforçaient de scruter témérairement les mystères insondables de Dieu, et de découvrir avec trop de présomption les jugements de Dieu qui sont des abîmes. Aussi se trompèrent-ils en scrutant avec le scrutin, et ils errèrent dans des routes détournées, par la vengeance du Seigneur, qui aime bien mieux la simplicité sobre d'une foi ferme qu'une subtilité trop transcendante en théologie. Or, comme

[1] Ce passage prouve qu'il y avait des vacances à l'université de Paris alors comme aujourd'hui, et qu'elles se terminaient à peu près à la même époque (fin de septembre, commencement d'octobre), moment où les études recommencent en général.

C'est à l'université de Paris que les erreurs des frères Prêcheurs furent condamnées, quoique la chose ne soit pas dite ici expressément.

il est plus sûr et plus méritoire d'accepter et de croire simplement ce que nous tenons des Pères par tradition, que de soumettre à une nouvelle épreuve les choses prouvées, en les présentant à l'examen de la raison humaine, ils s'élevèrent au-dessus d'eux-mêmes. Mais les prélats des églises ayant appris cela et veillant au soutien de l'église et de la foi chrétienne, s'appuyèrent sur les autorités des évangiles et des prophètes pour réprimer l'audace téméraire de ces Prêcheurs, et ayant convoqué une réunion d'orthodoxes, annoncèrent sainement au grand jour la vérité de la foi. Leur première erreur c'était : que l'essence divine est en soi, et qu'elle ne sera pas vue par l'homme à l'état de clarification, pas plus qu'elle n'est vue par l'ange. Les prélats répondirent : « Nous condamnons « cette erreur et nous excommunions ceux qui la pro« pagent et la défendent. Car nous croyons fermement « et assurons que Dieu dans son essence, ou sa sub« stance, ou sa nature, sera vu par les anges saints et « par l'homme glorifié. » Autre erreur : quoique l'essence divine soit une dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, cette essence en tant que considérée sous le rapport de la forme, est une dans le Père et dans le Fils, et n'est pas une dans ces deux-là comme dans le Saint-Esprit[1]; et cependant la forme est la même chose

[1] Nous donnons ici la traduction de Fleury, qui se rapproche moins du texte, mais précise le sens : *Quoique l'essence divine soit la même dans le Père et le Fils et le Saint-Esprit, toutefois, en tant que forme, elle n'est pas la même dans le Saint Esprit comme dans le Père et le Fils pris ensemble.*

que l'essence divine. Réponse des prélats : « Nous « condamnons cette erreur, etc. ; car nous assurons « fermement qu'il y a unité d'essence, de substance ou « de nature dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, que « c'est la même essence sous le rapport de la forme, et « la même aussi dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit. » Autre erreur : L'Esprit-Saint considéré comme amour ou nœud, ne procède pas du Fils, mais seulement du Père. — « Nous condamnons cette erreur, etc. ; car « nous croyons fermement et assurons que l'Esprit-« Saint, considéré comme amour ou nœud, procdèe de « l'un et l'autre. » Autre erreur : Ni les âmes clarifiées, ni les corps clarifiés ne seront dans le ciel empyrée avec les anges, mais dans le ciel aqueux ou cristallin qui est au-dessus du firmament; et ils osent y placer même la bienheureuse Vierge. — « Nous condamnons « cette erreur, etc. ; car nous croyons fermement et « assurons qu'un même lieu corporel, c'est-à-dire le « ciel empyrée où sont les anges et les âmes des saints, « sera aussi le séjour des hommes glorifiés, et sembla-« blement qu'il n'y aura qu'un même lieu spirituel « commun aux hommes et aux anges. » Autre erreur : Le mauvais ange dès le premier instant de sa création fut mauvais, et il n'a jamais été non mauvais. — « Nous « condamnons cette erreur, la repoussons et excom-« munions ceux qui la répandent ; car nous croyons « fermement et assurons qu'il a été bon et non mau-« vais à une certaine époque, et que dans la suite il est « devenu mauvais par le péché. » Autre erreur : Il y a eu de toute éternité beaucoup de vérités qui n'ont pas

été Dieu.— « Nous condamnons cette erreur, etc. ; car « nous croyons fermement et assurons qu'il n'y a eu « de toute éternité qu'une seule vérité, qui est Dieu, et « qu'il n'a pu y en avoir qui ne soit pas Dieu. » Autre erreur : Un ange peut être dans le même instant en divers lieux et même en tous lieux, s'il le voulait.— « Nous condamnons cette erreur, etc. ; car nous croyons « fermement et assurons qu'un ange est dans un lieu « déterminé, en sorte que, s'il est ici, il ne peut être « ailleurs au même instant. En effet, il est impossible « qu'un seul être soit partout, puisque c'est là la pro« priété de Dieu seul. » Autre erreur : Le premier instant, le commencement, la création et la passion, ne sont ni le créateur ni la créature. — « Nous condam« nons cette erreur, etc. ; car nous croyons fermement « et assurons que ça été la créature. » Autre erreur : Le mauvais ange n'a jamais eu de quoi se soutenir, non plus qu'Adam dans l'état d'innocence. — « Nous condam« nons cette erreur, etc. ; car nous croyons fermement « et assurons qu'ils ont eu de quoi se soutenir, sans « cependant avoir de quoi profiter[1]. » Autre erreur : Celui qui a les meilleurs dons naturels aura nécessairement plus en grâce et en gloire. — « Nous repoussons « cette erreur, etc. ; car nous croyons fermement et « assurons que la grâce et la gloire seront données. se« lon que Dieu l'a jugé à propos et l'a réglé d'avance. »

Ainsi se passa cette année périlleuse pour l'église, orageuse, assez abondante en fruits de la terre et en

[1] Nous adoptons pour ce passage difficile la traduction de Fleury.

fruits des arbres, et qui porta la mort et le trouble chez un grand nombre d'hommes dans la chrétienté. Elle fut honteuse et funeste pour le royaume et le roi d'Angleterre, guerrière et hostile pour les Italiens, douteuse pour la Terre-Sainte, et engendra le schisme et le scandale entre les Templiers et les Hospitaliers.

Repas somptueux du comte Richard a Wallingford. — La comtesse de Provence quitte l'Angleterre. — Le pape envoie un nouvel exacteur d'argent. — Conduite injuste du roi envers l'évêque de Winchester. — Mort du cardinal Jean de Colonna. — Maître Roger est confirmé évêque de Bath. — Mort de Raoul de Nevil, évêque de Chicester. — L'an de grâce 1244, qui est la vingt-huitième année du règne du roi Henri III, le même roi passa les fêtes de Noël à Wallingford, où il fut le convive de son frère le comte Richard. Là fut célébré un festin somptueux, auquel presque tous les seigneurs du royaume avaient été invités. Ce fut la fin des réjouissances commencées à Londres, pour que les nouvelles fêtes qu'on pourrait inventer terminassent dignement la cérémonie nuptiale. Or, à ce festin, étaient présentes Béatrix, comtesse de Provence, et sa fille Cincia, nouvelle mariée, agréable à voir, pour laquelle le roi mit tous ses soins à paraître aimable et gracieux.

Après la solennité de ce festin splendide, le roi, accompagné de ladite comtesse Béatrix, et de beaucoup d'autres nobles personnes des deux sexes, tant d'Angleterre que de Provence, se rendit à Londres

vers la fête de la Circoncision, pour y célébrer, dans le plus splendide appareil, en présence et à la vue des Provençaux, la fête de saint Édouard. Cette cérémonie terminée, la susdite comtesse dirigea sa route vers la mer pour retourner dans son pays natal. Le roi et une foule immense la suivirent officieusement jusqu'au bord de la mer. Mais, pour qu'il n'y ait pas en ce monde de prospérités qui ne soient mélangées d'adversités, avant que la comtesse eût monté sur le vaisseau qui l'attendait à Douvres, des porteurs de lugubres nouvelles vinrent à sa rencontre, lui annonçant que son mari, le comte de Provence, Raymond, frappé d'une maladie sans remède, n'attendait plus que le tombeau : c'était lui qui avait fourni à l'église romaine, dans toutes ses tribulations, un secours efficace, en causant dommage à l'empereur. En apprenant cela, le seigneur roi fut saisi d'une grande douleur et invoqua la miséricorde de Dieu pour le comte, en répandant le plus de prières et d'aumônes qu'il put.

Vers le même temps, le nouveau seigneur pape envoya en Angleterre un nouvel exacteur d'argent, à savoir maître Martin, muni d'un bref authentique du pape, et ayant pouvoir d'excommunier, de suspendre, et de punir de toutes les façons ceux qui résisteraient à sa volonté. Fort d'un pareil pouvoir, il suspendit les prélats d'Angleterre de la collation des bénéfices, jusqu'à ce qu'on eût satisfait aux désirs du pape, qui exigeait des revenus pour ses clercs ou pour ses parents. Cependant il regardait comme in-

convenant de recevoir un revenu qui n'allait pas jusqu'à trente marcs ou au-dessus, pour qu'un homme aussi haut placé ne parût pas s'amuser à ramasser des brindelles. Ledit maître Martin commença donc à exiger impérieusement et à extorquer aux prélats, et surtout aux religieux, de beaux présents, principalement des palefrois magnifiques, enjoignant expressément par lettres, à tel abbé ou à tel prieur, de lui envoyer des chevaux tels que devaient être les montures d'un clerc spécial du seigneur pape. Ceux qui résistèrent et qui mirent en avant des excuses et des motifs de refus même raisonnables (comme par exemple l'abbé de Malmesbury et le prieur de Merton) furent suspendus jusqu'à pleine satisfaction et grièvement punis. Il explora ensuite soigneusement et examina les églises et les prébendes vacantes, pour les offrir au sein tout ouvert de l'indigence papale. Parmi elles la riche prébende de l'église de Salisbury, qui appartenait au précenteur, s'étant trouvée vacante, il y porta aussi des mains rapides contre le gré de l'évêque, qui s'en affligeait fort avec tout son chapitre, et, sur l'ordre du pape, il la conféra à un enfant, neveu dudit pape, non sans exciter chez plusieurs l'amertume du cœur et l'étonnement : car plusieurs croyaient et espéraient que la cour romaine, flagellée tant de fois par le courroux de Dieu, mettrait enfin à son avarice le frein de la modération.

Vers le même temps, le seigneur roi appesantissait sa main d'une manière inconvenante sur le seigneur évêque de Winchester. Il n'avait point daigné l'ad-

mettre à un entretien affable, ni au baiser de paix et d'amitié, à son retour des pays d'outre-mer, lorsque ledit évêque s'était présenté gracieusement à sa sortie du vaisseau ; il le poursuivait d'une haine inexorable, ne permettait à aucun laïque de demeurer avec lui pour le servir, ne souffrait point qu'il reçût l'hospitalité dans aucune maison, et menaçait ceux qui le recevraient et le consoleraient d'être traités comme ennemis publics. Il empêcha aussi avec emportement qu'un vaisseau et des chariots chargés de provisions, et envoyés de Norwich, parvinssent à l'évêque. Ledit évêque, s'étant dirigé vers Londres, trouva parmi les satellites du roi une si brutale résistance, qu'il n'osa pas entrer dans son palais de Southwark. Mais il se tint caché dans la maison des chanoines de Southwark, qui touche à son palais, et dans son évêché, attendant humblement que les temps contraires fussent changés, et que l'orient fût venu le visiter du haut des cieux. Or le roi, secondé par d'iniques conseils, fit publier dans la ville de Londres défense de lui vendre même des vivres ; rigueur qui n'avait pas été employée, que nous sachions, à l'égard du bienheureux Thomas de Cantorbéry. Aussi l'évêque, se lamentant sur les outrages multipliés dont il était accablé, se plaignit à juste titre à ses co-évêques en pleurant. A cette nouvelle, les évêques de Lincoln, de Worcester et de Héreford, mus par la piété et enflammés du zèle de la justice, se rendirent à Reading pour adresser au roi des réprimandes et des avis sur sa conduite, et l'engager à en changer.

Le roi, averti de leur venue, prit la fuite pour échapper à leurs salutaires avertissements. On finit cependant par le trouver. Mais il ne donna que de [mauvaises] excuses, et ne prononça que des paroles de haine, sans se laisser fléchir en aucune façon par leurs exhortations. Au contraire, il se posa en adversaire manifeste, et envoya à la cour romaine, au détriment dudit évêque, Thibault de Hurley et maître Henri de Suse avec un riche trésor. Il les avait chargés de dépenser toute cette somme, et d'en promettre une autre beaucoup plus forte au seigneur pape et à la cour romaine, à cette condition perverse qu'ils déposeraient ignominieusement l'évêque susdit. Cependant, comme c'eût été une action évidemment déshonnête et injuste, et qui aurait engendré un scandale public pour toute l'église, les députés ne réussirent à rien. Le susdit prieur [de Hurley], voyant ce résultat, revint prudemment en Angleterre, tandis que son compagnon, ledit Henri, emportait méchamment et séditieusement le trésor du roi. Cet homme s'en alla dans les pays où il avait pris naissance, à l'exemple du corbeau, qui ne devait pas revenir dans l'arche, et ne reparut plus désormais en Angleterre.

A la même époque de l'année, c'est-à-dire pendant l'octave de la purification de la bienheureuse Vierge, mourut Jean de Colonna, cardinal romain, vase d'orgueil et d'insolence en tout genre. Comme il était le plus illustre et le plus puissant parmi tous les cardinaux, par ses possessions séculières, il suscita et

fomenta la discorde avec beaucoup d'efficacité entre le pape et l'empereur.

Vers le même temps, maître Roger, précenteur de Salisbury, fut confirmé comme évêque de Bath; et d'autant plus facilement, que sa prébende de Salisbury devait être conférée au neveu du seigneur pape. A la même époque, un moine, nommé Thomas de Glocester, qui faisait partie de l'église même [d'Evesham (?)], et qui avait été élu régulièrement, fut créé en propre abbé de cette église.

Cette même année aussi, le vénérable père Raoul de Nevil, évêque de Chicester et chancelier d'Angleterre, homme recommandable en tout, et colonne inébranlable de fidélité dans les affaires de l'état, termina sa vie temporelle pour entrer dans la vie éternelle aux calendes de février, à Londres, dans son nouveau palais, qu'il avait fondé et construit non loin du Temple Neuf.

LES NORMANDS SONT PRIVÉS DES TERRES QU'ILS POSSÉDAIENT EN ANGLETERRE. — LETTRE SUR L'ÉTAT DE LA TERRE-SAINTE. — ON Y AJOUTE PEU DE FOI. — LE PAPE RAPPELLE A LA RÈGLE DE SAINT-BENOÎT LES FRÈRES PRÊCHEURS ET MINEURS. — LE ROI CRÉE QUELQUES NOUVEAUX CONSEILLERS. — L'ÉVÊQUE DE WINCHESTER SE RÉFUGIE EN FRANCE. — Dans le cours des mêmes jours, le roi de France, ayant convoqué à Paris tous les gens d'outre-mer [1], qui avaient des possessions en Angle-

[1] D'outre-mer, par rapport aux Anglais

terre, leur parla ainsi : « Comme il est impossible « que tout homme vivant dans mon royaume et « ayant des possessions en Angleterre puisse conve- « nablement servir deux seigneurs à la fois, il faut ou « qu'il s'attache complétement à moi, ou inséparable- « ment au roi d'Angleterre. » C'est pourquoi les uns renoncèrent aux terres et aux revenus qu'ils avaient en Angleterre, pour s'attacher aux possessions qu'ils avaient en France ; les autres firent tout le contraire. Le roi d'Angleterre, instruit de cela, ordonna que tous les hommes du royaume de France, et surtout les Normands, fussent dessaisis des terres qu'ils possédaient en Angleterre. En cette occasion, le roi de France trouva que le roi d'Angleterre avait rompu la trêve conclue entre eux, parce que, pour le choix que les uns et les autres devaient faire, choix après lequel ils devaient être privés de leurs terres d'un côté ou d'un autre, il n'avait point admis la clause que lui, le roi de France, avait admise, c'est-à-dire qu'il y aurait libre passage vers l'un ou l'autre des deux rois. Mais comme il était fort affaibli de corps depuis son retour de Poitou, il ne voulut pas renouveler la guerre, et préféra garder le silence : il chercha même à apaiser les plaintes impétueuses des Normands, ainsi que le désir furieux et avide qu'ils manifestaient de se soulever contre le roi d'Angleterre.

Vers le même temps, des nouvelles très-agréables arrivèrent dans les pays chrétiens, et furent confirmées par la lettre suivante : « Frère Hermann de Périgord, humble ministre de la pauvre milice du

Temple, à son cher frère en Jésus-Christ, Robert de Sanford, précepteur en Angleterre, salut dans le Seigneur. Puisque nous sommes tenu, toutes les fois que les moyens s'en présentent à nous, de donner à votre fraternité, par lettres ou par messagers, des nouvelles sur la position de la Terre-Sainte, sachez que le soudan de Babylone, après les désastres que nous lui avons fait éprouver, ainsi qu'à Nazer, persécuteur des chrétiens, alors son fauteur et son soutien, que nous n'avons cessé d'attaquer selon nos forces, étant entré malgré lui et à regret en conférence avec nous, pour rétablir l'ancienne trêve, et nous ayant promis de restituer aux chrétiens toute la terre située en deçà du Jourdain, nous avons jugé à propos d'envoyer en cette occasion à Babylone, en présence dudit soudan, des députés, hommes nobles et discrets, choisis parmi nos frères. Après avoir mis en garde et retenu ces députés pendant plus d'une demi-année, il a retranché sur les promesses qu'il nous avait faites précédemment Gaza, Saint-Abraham, Naplouse, Varan (?) et quelques autres places, ce qui était désavantageux pour nous, en nous repaissant de paroles vaines et trompeuses. Mais nous, grâce à l'inspiration divine, remarquant ses artifices et sa perfidie, et considérant qu'il ne nous demandait une trêve que pour soumettre plus facilement à sa cruelle domination le soudan de Damas, celui de la Chamelle[1], et Nazer, seigneur de Krak[2], ainsi que leurs terres;

[1] *Voy.* la note 2, page 212, du deuxième vol.

[2] *Crucy*, dit le texte. Évidemment *Krak*.

que, lorsqu'il tiendrait en son pouvoir la terre des Sarrasins, qui touchait à la terre des chrétiens, il n'observerait aucunement envers nous la foi promise, lui qui ne l'observait pas même envers les siens ; qu'alors toute la puissance chrétienne, qui est si faible et si petite en deçà de la mer, serait hors d'état de lui résister ; nous, dis-je, avons prudemment délibéré à cet égard, et, sur l'avis diligent des prélats et de quelques-uns des barons du pays, nous avons refusé à juste titre la trêve dudit soudan, et avons jugé à propos de traiter avec le soudan de Damas et avec Nazer, seigneur de Krak ; de façon qu'ils ont rendu incontinent au culte chrétien toute la terre située aux environs du Jourdain, à l'exception de Saint-Abraham, de Naplouse, et de Bossan (?) [1]. Aussi faut-il se réjouir avec les anges et avec les hommes, de ce que la cité sainte de Jérusalem n'est plus habitée que par les seuls chrétiens, tous les Sarrasins en ayant été chassés, et de ce que dans tous les lieux saints où, depuis cinquante-six ans, le nom de Dieu n'avait pas été invoqué, et qui sont aujourd'hui réconciliés et purifiés par les prélats des églises, les mystères divins sont célébrés chaque jour : ce dont Dieu soit béni ! Un accès libre et sûr est ouvert à tout le monde pour aller visiter ces lieux consacrés, et il n'est pas douteux que cet état heureux et prospère pourrait durer fort longtemps, si seulement les chrétiens d'en deçà

[1] Nous trouvons sur les cartes le désert de Pharan au sud de Gaza, et la ville de Basan au delà du Jourdain. Mais cette rectification n'est qu'une conjecture.

de la mer pouvaient dans ce moment n'avoir qu'une volonté et être d'accord. Mais hélas! combien n'y en a-t-il pas qui, par haine et par envie, sont pour nous des ennemis acharnés, dans les circonstances présentes comme dans les autres où il y va de l'agrandissement de la Terre-Sainte? Aussi nous restons seuls avec notre couvent et les prélats des églises et avec un petit nombre des barons du pays, qui nous prêtent secours du mieux qu'ils peuvent ; et c'est sur nous que retombe tout le fardeau de la défense de la terre. Nous avons voulu posséder l'entrée de la terre dans la partie qui touche à la terre de Babylone et à la terre de Jérusalem, c'est-à-dire vers Gaza. Pour cela nous avons été aidés par le soudan de Damas et par Nazer, seigneur de Krak, non sans grands périls et fatigues de nos personnes, et non sans grandes dépenses pour l'ordre, et nous avons jugé à propos d'apporter à cette affaire conseil mûr et salutaire. Cependant nous craignons que Dieu ne tire une terrible vengeance de l'ingratitude, en punissant ceux qui, en cette occasion, se sont montrés indolents et rebelles. De plus, pour assurer la défense de notre terre, nous nous proposons (si nous pouvons obtenir le secours de preux hommes) d'élever un château très-fortifié près de Jérusalem, au-dessus de Thoron : au moyen de ce château, nous espérons que toute la terre pourra être plus facilement tenue et être perpétuellement défendue contre les ennemis. Toutefois nous sommes tout à fait hors d'état de posséder et de défendre longtemps puissamment les terres que nous

occupons contre le soudan, homme rusé et très-puissant, si le Christ et ses fidèles ne nous fournissent un patronage efficace. »

Lorsque ces choses furent parvenues à la connaissance de beaucoup de chrétiens, on n'ajouta pas grande foi à ces paroles ou à ces écrits, à cause de la mauvaise réputation que s'étaient acquise depuis longtemps les Templiers aussi bien que les Hospitaliers, puisque toujours ils excitaient la discorde entre les chrétiens et les Sarrasins, pour amasser durant la guerre l'argent des pèlerins qui arrivaient de toutes parts; ensuite à cause de leurs dissensions mutuelles; enfin parce qu'ils machinaient[1] la prise de l'empereur. De plus, les Templiers ont dans la chrétienté neuf mille manoirs, et les Hospitaliers dix-neuf mille[2], sans compter les émoluments et les diverses provenances, qui proviennent des fraternités[3] et des pro-

[1] Ne faut-il pas lire *avaient machiné* ? Il s'agit sans doute de la croisade de Frédéric.

[2] *Decem novem* (texte, *hic*). Il est évident qu'il faut ajouter *millia*. Cette infériorité de richesses suffirait seule à expliquer la jalousie des deux ordres. Quant au terme de *manerium*, les glossaires l'expliquent différemment, selon les lieux différents où est situé le *manerium* ; mais communément par le terme de manoir ou de manse, on entendait le labour d'une charrue à deux bœufs. Remarquons toutefois, comme l'a fort bien observé Ducange, que *manerium* en anglais, a un sens plus étendu qu'en français. *Manor*, en anglais, signifie une seigneurie, et *manoir*, en français, ne veut dire qu'une habitation.

[3] C'est à-dire prestations faites au monastère (chef d'ordre) par toutes les maisons qui faisaient partie de la fraternité (confrérie). Anastase IV écrivant aux Hospitaliers, leur dit : « Nous avons décidé que les receveurs de vos fraternités ou collectes, sauf le droit de leurs seigneurs, seraient sous la protection du bienheureux Pierre et la nôtre. » C'est par

curations[1], et qui s'accroissent encore au moyen de leurs priviléges. Or chaque manoir peut fournir sans se gêner, pour le secours de la Terre-Sainte, un chevalier bien armé et équipé sans nul défaut, en y ajoutant [en hommes et en choses] tout ce qui fait largement le cortége d'un chevalier[2]. Aussi les chrétiens, réfléchissant à ces immenses richesses, pensent que les Templiers et les Hospitaliers agissent toujours par fraude et se cachent en loups artificieux sous des peaux de brebis : car s'il n'y avait chez eux inimitié et fraude, il est hors de doute que tant de vaillants chevaliers occidentaux briseraient vigoureusement les obstacles, et écraseraient facilement tous les Orientaux.

Vers le même temps, les frères, principalement les prêcheurs, ignorant les règles de leur ordre, et ayant été convaincus de s'être écartés énormément et sans rougir du sentier de la discipline de saint Benoît, comme nous l'avons montré un peu plus haut dans quelques chapitres de cet ouvrage, furent corrigés par l'exercice de la sévérité papale, et dirigés dans une voie meilleure par l'autorité des lettres suivantes :

« Othon, par la permission divine, évêque de

un usage analogue que s'établirent les *responsions*, c'est-à-dire les contributions directes ordinaires de chaque commanderie d'un prieuré.

[1] *Predicationibus.* Nous adoptons la variante *procurationibus.*

[2] On sait qu'un chevalier allait ordinairement à la guerre accompagné de quatre écuyers ou archers à cheval, sans compter les varlets inférieurs ou garçons.

Porto et de Sainte-Rufine, et Godefroi, par la miséricorde divine, cardinal-diacre de Saint-Adrien, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut dans le Seigneur. Sachez que nous avons vu et examiné soigneusement des lettres apostoliques qui n'étaient ni biffées, ni raturées, ni viciées en aucune partie, mais qui se trouvaient sous leur première forme et avec toute authenticité en bulle, en fil, en écriture et en papier[1]. En voici la teneur :

[1] Pour éclaircir et compléter ce passage, nous traduisons un document curieux rapporté par Carpentier au mot *Bulla*. (*Stat. Syn. eccl. Castrensis*. Ann. 1358.)

« Pour que les simples chapelains sachent mieux quand il faudra exécuter les mandats apostoliques, nous jugeons à propos de donner « quelques renseignements à cet égard. Les mandats, qui s'intitulent *par* « *l'autorité apostolique*, ne doivent pas être exécutés, si une fausse « bulle est appendue à de fausses lettres. *Item*, si le fil de la vraie bulle « est tiré en entier, et au moyen d'un autre fil sert à intercaler de fausses « lettres dans les lettres de la vraie bulle. *Item*, si le fil coupé à l'endroit où le papier est plié, est refait sous le même pli avec du fil de « chanvre, tandis que la vraie bulle est attachée avec des fils de lin. *Item*, « si à la partie supérieure de la bulle, l'autre partie du fil est coupée « sous le plomb, et si ce fil, après avoir servi à intercaler d'autres lettres, « est ramené à l'extrémité du plomb. *Item*, si le mandat a une rature « en un endroit suspect, par exemple au nom de ceux qui doivent être « cités, ou au nom du juge, ou à la date, partout enfin où est le nœud de « la question. *Item*, quand l'écriture des lettres auxquelles sera appendue la vraie bulle aura été totalement biffée ou effacée avec de l'eau « ou du vin, et qu'on aura écrit de nouveau sur le même papier. *Item*, « quand sur le papier entièrement effacé auquel aura été appendue la « vraie bulle, on aura étendu, au moyen d'une colle très-tenace, un « autre papier très-fin de la même grandeur et écrit. *Item*, si la bulle « n'est pas égale mais paraît convexe en quelques endroits et concave en « d'autres. *Item*, si l'on découvre quelque fausseté dans l'adjonction des « fils, dans l'empreinte visible ou non visible de la bulle, ou en d'autres

« Innocent, etc., au maître et aux frères de l'ordre des Prêcheurs, salut et bénédiction apostolique. Ce n'est pas seulement en faveur du convers, mais encore en faveur du monastère, que le temps de probation a été accordé par les saints Pères, pour que le convers puisse éprouver les austérités du monastère, et le monastère les mœurs du convers. Il est ordonné aussi dans la règle du bienheureux Benoît, qu'on ne doit pas accorder facilement entrée à ceux qui viennent nouvellement à conversion, mais qu'on doit éprouver, comme l'apôtre l'enseigne, si cette vocation leur vient de Dieu, et leur exposer combien sont durs et âpres les chemins par lesquels on va vers le Seigneur. La même règle ajoute ensuite qu'on doit dire à celui qui se présente : « Voilà la loi sous laquelle tu désires combattre [pour Dieu] : si tu peux l'observer, entre : sinon, tu es venu libre, va-t'en libre. » De plus notre prédécesseur le pape Grégoire, d'heureuse mémoire, a établi que les novices placés en probation pourraient librement revenir à leur ancien état, dans l'année, avant d'avoir reçu l'habit de

« choses. *Item*, les lettres apostoliques sont présumées être fausses, si « elles contiennent une fausse latinité. *Item*, elles sont réputées fausses « si le pape appelle son fils un évêque ou un prélat supérieur, car il les « appelle ses frères. *Item*, s'il appelle frères un roi ou un prince ou tout « autre clerc, car il doit les appeler tous fils et user de termes du même « genre. *Item*, s'il écrit à une seule personne au pluriel ; car le pape ne « dit pas *nous vous mandons*, mais *nous te mandons*, quand il s'a- « dresse à une seule personne, quelque élevée qu'elle soit, roi, évêque « ou autre. Dans les cas susdits, si la fausseté est évidente et manifeste, « le chapelain ne doit en aucune façon exécuter ce qui lui est mandé. »

religion, qui a coutume d'être donné à ceux qui font profession, ou avant d'avoir fait profession. Et pour faire disparaître complétement toute ambiguité, il a décidé que comme dans certaines maisons religieuses, l'habit des novices n'est pas distinct de l'habit des profès, les habits qui sont donnés à ceux qui font profession seraient bénis au temps de la profession, pour que l'habit des novices et des profès fût distinct. Donc, quoique vous, qui avez le zèle des âmes, désiriez avec sollicitude les gagner au Seigneur, cependant, comme il convient et est avantageux que le jugement de la raison ne manque pas à la pureté de la conscience, de peur que là ou l'on cherche profit spirituel il ne s'ensuive perte pour le salut, nous vous défendons formellement, sur l'avis de nos frères, par l'autorité des présentes, en vertu de l'obédience et sous peine d'excommunication, d'oser avant l'année de probation révolue, année régulièrement instituée surtout pour venir au secours de la fragilité humaine, admettre qui que ce soit à faire profession de votre ordre, ou à prononcer renoncement au siècle; vous défendons aussi d'empêcher, en aucune façon, un novice placé en probation, de passer avant l'achèvement de la même année de probation, dans tel autre ordre religieux qu'il préférera, et cela comme agissant de sa libre volonté; nonobstant tout statut contraire[1], s'il s'en trouve un émané de nous, lequel nous déclarons nul et de nul effet, et nonobstant

[1] *Contracto*. Nous lisons *contrario*.

aussi toutes lettres obtenues déjà, et pouvant être obtenues du saint-siége apostolique, lesquelles ne feraient pas mention expresse du contenu de celle-ci. Si par hasard vous aviez la présomption d'admettre quelqu'un au mépris de la présente défense, nous décidons que celui qui aura été reçu de cette manière ne sera attaché en aucune façon à votre ordre; que pour vous, vous serez suspendus par le fait même du droit de recevoir qui que ce soit à faire profession du même ordre, et que de plus vous serez soumis à la peine qui a coutume d'être infligée aux frères du même ordre pour les fautes les plus graves. Que personne donc, etc. Donné dans la ville de Castellana, le quinzième jour avant les calendes de juillet, l'an premier de notre pontificat. Quant à nous, sur les instantes prières des frères mineurs, nous avons fait munir de nos sceaux la présente transcription, prise mot à mot sur les lettres mêmes. Donné à Sutri, le cinq avant les nones de juillet. »

Or, les lettres obtenues de cette façon, vers cette époque de l'année, furent généralement publiées, et l'observation en fut ordonnée aux ordres susdits.

Vers le même temps, le seigneur roi se donna pour principaux conseillers le seigneur Paulin-le-Poivre, chevalier, officier sénéchal de son palais, ainsi que Jean Mansel, chancelier de Saint-Paul de Londres, hommes prudents et circonspects. Maître Laurent de Saint-Martin, qui jadis avait vécu familièrement auprès de Guillaume, élu à Valence et à Liége, directeur des conseils royaux et des affaires

qui touchaient à l'état de la condition ecclésiastique, fut jugé digne, par le même roi, d'être appelé auprès de lui comme son clerc spécial et son procurateur, parce que c'était un homme prudent et expérimenté.

Vers le même temps les évêques de Lincoln, de Worcester et de Héreford ayant suivi à la piste le roi qui semblait fuir devant eux, et l'ayant enfin trouvé à Westminster, lui firent de violents reproches de la persécution et de la tyrannie qu'il ne cessait chaque jour d'exercer contre leur frère et collègue l'évêque de Winchester. Et comme ils ajoutaient les prières aux prières, et les menaces aux menaces, se montrant disposés à mettre sa chapelle en interdit, le roi demanda un délai, et déclara qu'il leur donnerait à cet égard une réponse définitive, lorsque ses députés, qui avaient fait le voyage d'au delà des Alpes, seraient revenus; car il espérait assurément que ces députés auraient réussi à corrompre la cour romaine, et auraient atteint le but de leurs vœux. Les évêques susdits consentirent bénévolement à la demande royale. Mais quand l'évêque de Winchester eut appris leur tiédeur, il prit clandestinement la fuite, le dix avant les calendes de mars, et s'embarqua à Londres pour se rendre dans les pays de France. Après avoir descendu la Tamise, il entra en haute mer à peu de distance, et aborda heureusement au port de Saint-Valery, avant qu'aucun bruit de cette fuite fût parvenu à la connaissance du roi, ou même de ses familiers. De là l'évêque s'étant

transporté à Abbeville, fut joint par un député solennel du roi de France, qui, au nom de son seigneur le roi, le reçut avec joie et avec un visage très-serein, et lui promit en toutes choses aide et conseil du même roi, avec consolation et protection. L'envoyé donna aussi ordre, de la part de son seigneur au maire d'Abbeville, de tenir prête toute la commune de ladite cité pour la défense du même évêque, si par hasard quelques personnes y arrivaient pour lui nuire de la part du roi d'Angleterre; de façon qu'en cas de besoin urgent les bourgeois courussent aux armes, et combattissent vigoureusement pour l'évêque contre tous ses adversaires.

Griffin, fils de Léolin, cherchant a s'évader de la tour de Londres, meurt de sa chute. — Tort que cause a la réputation du roi l'exil de l'évêque de Winchester. — Lettres de Boniface, élu a Cantorbéry, a l'évêque de Winchester et au roi. — Pendant que la roue de la fortune entraînait ainsi dans ses révolutions les affaires du monde, Griffin, fils aîné de Léolin, prince de Northwalles, qui était détenu captif dans la tour de Londres, qui touchait chaque jour sur le fisc un demi-marc pour fournir honorablement à ses dépenses de table, et dont l'épouse avait obtenu la permission d'avoir libre accès auprès de lui, n'en conçut pas moins un ennui profond de la captivité longue et inaccoutumée à laquelle il était condamné, et chercha par quelle invention il pourrait s'évader de sa prison. Une nuit donc, ayant

trompé ses gardiens, et ayant fabriqué une corde en déchirant ses linges, ses couvertures et ses draps, il se laissa glisser perpendiculairement du haut de la tour, au moyen de cette corde. Après avoir parcouru un certain espace ainsi suspendu, il tomba du haut en bas, la lourdeur de son corps ayant fait rompre la corde : car il était de très-grande taille et avait le ventre fort gros. S'étant ainsi brisé la tête, il expira. Son cadavre mutilé ayant été trouvé le matin au pied de la tour, présenta, à tous ceux qui le virent, un spectacle lamentable. En effet la tête avec le cou était enfoncée presque tout entière dans la poitrine, entre les deux épaules. Le roi, ayant appris cet événement, gourmanda et punit la négligence des gardiens, et ordonna que le fils du même Griffin, qui était détenu dans la même prison que son père, fût désormais plus étroitement gardé. Or, ledit Griffin qui tomba, comme on vient de le voir, du haut de la tour, mourut le premier jour de mars.

L'évêque de Winchester s'étant donc condamné à l'exil, la renommée du roi d'Angleterre en fut sensiblement obscurcie dans tous les pays cisalpins. En effet, les Français, rivaux des Anglais, y trouvaient le prétexte de se répandre en méchantes invectives : « Voyez donc ce roi d'Angleterre : indolent et faible « contre tous les ennemis de son royaume, il per- « sécute et proscrit tous les saints évêques de ses états. « Jadis ce fut le bienheureux Anselme, archevêque « de Cantorbéry ; ensuite le bienheureux Thomas, « martyr; puis tout récemment, le glorieux confes-

« seur Edmond. Enfin, c'est aujourd'hui le pieux « homme, l'évêque de Winchester, qui l'a servi long- « temps et fidèlement, et qui a été son ami le plus « intime, à qui il ne veut point permettre de jouir « de la sécurité de la paix, et que même il a chassé « honteusement de l'étendue de son royaume, en le « poursuivant hostilement. » Boniface, élu à Cantorbéry, ayant été informé de ces rumeurs, fut chagrin, par la générosité innée en lui, du mauvais renom que le roi encourait, et il adressa amicalement en ces termes des paroles de consolation à l'évêque de Winchester, et au roi des paroles commonitoires.

« Boniface, par la grâce de Dieu, élu sans le mériter à Cantorbéry, à son vénérable père en Jésus-Christ, Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Winchester, salut dans le Seigneur. Puisque par vos lettres vous nous avez offert votre dévouement, à nous et à l'office qui nous est confié, nous vous remercions dans le Christ de votre dévouement. Comme vous avez jugé à propos de nous adresser une requête par maître Guillaume, votre clerc, sachez que nous avons acquiescé à vos demandes autant que nous l'avons pu avec Dieu et sans offenser le droit, ainsi que vous l'apprendrez pleinement dudit Guillaume. Vous pouvez être assuré que si la paix n'est pas rétablie entre vous et le seigneur roi avant notre arrivée en Angleterre, nous nous occuperons vivement de cette affaire, et nous nous engagerons dans de graves démêlés pour que l'affaire obtienne une fin convenable. Comme nous n'avons pas de sceau particulier, nous

nous servons pour le moment du sceau du chapitre de Bellay. Portez-vous bien. »

Item, le même au roi, ainsi : « Nous avons reçu dernièrement des lettres de quelques suffragants de l'église de Cantorbéry, qui nous adressent de pieuses supplications pour le rétablissement de la paix entre vous et notre vénérable père postulé à l'église de Winchester, dont la postulation admise par le saint-siége apostolique doit être confirmée [1], à ce qu'ils assurent. Nous donc, qui désirons la tranquillité du royaume et la stabilité de la paix ecclésiastique, qui réfléchissons qu'elle périclite en cette occasion, qui inclinons comme il convient à la demande des pères susdits, laquelle s'accorde notoirement avec l'utilité tant de l'église que du royaume, supplions avec dévotion votre altesse de daigner rappeler le père susdit dans votre faveur, comme doit le faire un bon roi et un prince qui craint le Seigneur. Comme nous n'avons pas de sceau particulier, etc., » comme plus haut. L'élu à Cantorbéry écrivit aussi à l'évêque de Héreford Pierre, pour qu'il s'occupât avec vigilance et efficacité de l'affaire du seigneur de Winchester, en employant auprès du roi persuasions, prières et menaces.

Le roi de Hongrie demande des secours a l'empereur contre les Tartares. — L'empereur de Constantinople, vaincu par les Grecs, implore l'appui de Fré-

[1] *Reformandam.* Évidemment *confirmandam.*

DÉRIC. — LES TARTARES PÉNÈTRENT EN ORIENT. — LES CARIZMIENS INONDENT LA PALESTINE. — LETTRE DE L'EMPEREUR SUR LA DÉSOLATION DE LA TERRE-SAINTE. — RÉCIT SUCCINCT DES MALHEURS DONT ON VIENT DE PARLER. — AUTRE LETTRE DU MAÎTRE DES HOSPITALIERS A JÉRUSALEM. — Vers le même temps, le roi de Hongrie, chassé de son royaume par les Tartares, se réfugia sous les ailes de la protection impériale, pour demander à l'empereur, dans des circonstances si pressantes, conseil et aide efficaces contre les ennemis communs. Un conseil très-long et très-secret ayant donc été tenu, il fut décidé que le seigneur empereur délivrerait puissamment le royaume de Hongrie de l'invasion hostile des barbares, à condition que ledit roi tiendrait désormais son royaume, délivré et pacifié, de l'empire et de l'empereur lui-même, comme de son seigneur en chef. Ayant donc envoyé une armée innombrable, l'empereur délivra le royaume susdit des Tartares inhumains, non sans de grands frais et de grands périls, et les chassa puissamment et prudemment bien loin des frontières de ce royaume. Il y en eut qui disaient que ces exécrables Tartares n'étaient parvenus jusque-là qu'à l'instigation des artifices de l'empereur, qu'ils étaient liés envers lui et voulaient servir son pouvoir, et qu'ils avaient commis tous ces ravages, pour que l'empereur soumît de cette manière, à sa domination, le roi et le royaume de Hongrie. Mais ce sont là des murmures de l'envie, et on ne doit pas ajouter foi à ces calomnies. Le royaume de Hongrie ayant donc été délivré et le roi pacifique-

ment rétabli, la Hongrie devint sujette envers l'empire, et fut obligée de fournir fidèlement à l'empereur trois cents chevaliers avec leur suite, lorsque celui-ci ferait la guerre dans les pays voisins [1].

Vers le même temps, l'empereur de Constantinople ayant fui la persécution des Grecs, et n'ayant plus rien dans son trésor [2] pour continuer désormais la guerre et pour supporter les attaques incessantes des Grecs, vint demander aide et conseil à l'empereur des Romains Frédéric. Celui-ci, tantôt en proférant des menaces terribles, tantôt en adressant de prudentes sollicitations, finit par obtenir une trêve pour une année. Pendant ce temps, le même empereur Frédéric fit en sorte qu'il unit sa fille par mariage à un certain prince grec, fort puissant, nommé Battace [3]. Cette union parut fâcheuse et dangereuse

[1] Ce fait parait avoir échappé aux historiens de cette époque ; mais tous sont d'accord pour dire que Béla dut son rétablissement au courage des Frangipani et surtout des Hospitaliers, auxquels son père, André II, avait accordé de grands priviléges et de grands biens dans ses états. Béla releva les villes ruinées, fit venir de nouvelles colonies de la Croatie, de la Bohême, de la Moravie et de la Saxe, et donna asile à différentes hordes de Comans (Moldavie actuelle).

[2] « Le successeur d'Auguste, dit Gibbon, chap. 61, démolit les mai-
« sons vacantes de son palais ou de sa prison de Constantinople, pour en
« tirer du bois de chauffage, et il s'empara des plombs qui couvraient
« les églises pour fournir à la dépense de sa maison. Des marchands
« d'Italie lui firent quelques prêts à grosse usure, et Philippe, son fils
« et son successeur, servit durant quelque temps de gage pour une dette
« que l'empereur avait contractée à Venise »

[3] Cette fille naturelle de Frédéric II s'appelait Anne ou Constance; mais comme elle n'avait point atteint l'âge de puberté, Vatacès reçut dans son lit une Italienne de sa suite, et cette concubine lui inspira une telle

au seigneur pape, ainsi qu'à toute la cour romaine, parce que ce même Battace était cause du schisme soulevé entre l'église romaine et l'église grecque : aussi ladite église romaine l'appela schismatique, et il en résulta une haine plus obstinée encore entre le seigneur pape et l'empereur Frédéric.

Cependant les Tartares, chassés de Hongrie, et ne pouvant plus soutenir le choc des forces impériales, abandonnèrent les pays du Nord et descendirent avec rapidité du côté de l'Orient. Tandis qu'ils ravageaient avec férocité quelques provinces de la Perse, des hommes très-cruels et très-inhumains, qui habitaient les pays voisins de la mer Rouge, et qui étaient en grande partie sous la domination du soudan de Babylone, lesquels étaient nommés Choermiens [1], voulurent se soustraire à la tempête qui les menaçait, en évitant les irruptions des barbares. Et étant venus trouver le soudan de Babylone, ils lui demandèrent

passion, qu'elle obtint tous les honneurs d'une impératrice dont le titre seul lui manqua. Théodore, fils et successeur de Vatacès, était né de son premier mariage avec Irène Lascaris.

[1] Après la mort de Gengis, Gelaleddin, sultan de Carizme, était revenu de l'Inde pour reconquérir ses états de Perse, et avait mis à mort les officiers mongols chargés de lever le tribut. Il succomba, après une glorieuse lutte de onze années, dans les montagnes du Kurdistan. Les débris de sa nombreuse armée se dispersèrent après lui. Sous le nom de Carizmiens ou Corasmins, cette armée comprenait une foule de hordes turcomanes qui s'étaient attachées à la fortune du sultan. Les plus braves et les plus entreprenants de ces Corasmins se jetèrent sur la Syrie ; ce sont ceux dont il est ici question ; les autres s'enrôlèrent au service d'Aladin, sultan d'Iconium, et transportèrent leurs tentes des plaines de l'Oxus sur les bords du Sangarius. Telle est l'obscure origine de la puissance des Turcs Ottomans.

instamment et violemment un lieu pour y demeurer. Le soudan, comprenant bien que, s'il leur refusait arrogamment leur demande, les Choermiens sauraient y faire droit à la pointe de l'épée, leur dit : « Il y a « non loin d'ici des gens que nous appelons chrétiens, « qui habitent des pays maritimes, qui sont rebelles « à nos lois, qui sont nos ennemis acharnés, et qui « nous promettent avec force menaces de nous faire « une guerre plus cruelle encore. Leur plus cher ré- « ceptacle est Jérusalem. Allez donc audacieusement, « chassez-les et emparez-vous de leurs demeures. « Lorsque vous les aurez conquises, vous serez enri- « chis par des précieuses dépouilles, vous obtiendrez « heureusement et au gré de vos vœux des terres « opulentes avec des châteaux et des cités, et vous « pourrez compter dès lors sur le patronage efficace « de moi et des miens. » Les Choermiens donc, animés par ces paroles, envahirent d'abord Jérusalem, et firent un grand carnage des Chrétiens, comme nous en sommes pleinement instruits par les lettres des seigneurs [de la Terre-Sainte].

« Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Jérusalem et de Sicile, à Richard, comte de Cornouailles, son cher beau-frère, salut et assurance de dilection sincère. Une voix a été entendue dans Rama, ainsi que beaucoup de pleurs et beaucoup de hurlements. C'était la voix que la renommée avait fait entendre d'avance comme présage de notre tristesse; c'était la voix que dernièrement la fureur de l'adverse fortune avait pro-

mise à nos oreilles mortelles : car un malheur ne vient jamais seul. En effet, de nombreux coups de tonnerre, qui ont éclaté dans les environs de Jérusalem, annonçaient la tempête future, l'extermination sanglante des fidèles du Christ, la perte lamentable du sépulcre du Seigneur, enfin l'abominable destruction de la sainte cité, et cela à notre époque. Les éclairs ont brillé ; mais au lieu d'amener la rosée ou une pluie légère, ils ont ouvert les nuées du ciel pour donner passage au déluge de nos calamités. En effet, tandis que l'amour et la dette de la foi animaient les chrétiens qui avaient survécu au massacre fait par les Choermiens, à tirer vengeance d'une pareille injure et d'un si grand désastre, au moment où l'avis des chefs, aussi bien que la volonté des plus humbles soldats, demandaient la réparation[1] d'un si grand malheur, voici que le patriarche de Jérusalem, attendant [pour lui seul] toute la gloire de la victoire qu'il espérait, et regardant sans doute tout autre prince et collègue comme indigne [de la partager avec lui], devint le prédicateur de la croisade du Seigneur, exalta les esprits[2] ardents de ceux qui l'écoutaient, et les enflamma du zèle d'une dévotion imprudente ; au point que, sans attendre en aucune façon le moment favorable, ce qui est une des premières exigences des lois de la guerre, la seconde

[1] *Etsi reparatio.* Nous lisons *et reparationem.*
[2] *Amicos.* Évidemment *animos.*

férie avant la fête de saint Luc, évangéliste, l'armée chrétienne, composée de toutes les forces de la chevalerie d'outre-mer, se jeta sur les Choermiens susdits, qui avaient prévu cette attaque, et qui étaient préparés pour la bataille ; et dans ce combat, qui eut lieu sous de si funestes auspices, à peine si de tous les chrétiens quelques-uns échappèrent à la mort ou à la captivité. D'autres, mais en très-petit nombre, furent délivrés, grâce au secours qu'ils trouvèrent dans la fuite, et peut-être ce furent ceux que leur audace n'entraîna pas jusqu'au centre de la bataille, là où l'on entendait le fracas des armes et où se portaient les grands coups. De tous les barons de la Terre-Sainte, de tous les chevaliers du royaume de Jérusalem, de tout le couvent de la milice du Temple qui avait envoyé trois cents frères, des Hospitaliers de Saint-Jean qui en avaient envoyé deux cents, de toutes les forces des chevaliers teutoniques de Sainte-Marie, personne, ô douleur ! n'échappa à l'exception du patriarche susdit, du seigneur de Montfort qui était le porte-étendard du royaume et qui commandait l'avant-garde, de quatre chevaliers et d'un petit nombre de sergents du Temple, de dix-neuf Hospitaliers et de trois sergents seulement des frères Teutoniques. Voilà ceux qui revinrent, grâce à la fortune ou à la fuite. Des hommes fameux tels que l'évêque de Saint-George et le seigneur de Cayphas tombèrent sur le champ de bataille frappés du coup mortel. Gaultier, comte de Joppé, fut mortellement blessé ;

l'archevêque de Tyr, qui ne succomba pas aux blessures qu'il avait reçues, fut jeté dans une prison. Voilà ce que notre sérénité a compris d'après les lettres qui nous ont été adressées par le couvent de la maison Teutonique de Sainte-Marie. Cet événement funeste a encore en lui-même un motif plus triste d'exciter en nous l'amertume du cœur ainsi que chez tous les princes de la foi chrétienne, et de demander à nos yeux un déluge de larmes ; c'est que la nature de ce désastre est telle que des fautes ont précédé ce malheur et que la négligence l'a suivi. En effet, outre que l'ordre religieux des Templiers, dont l'orgueil est nourri par la mollesse des barons aborigènes de la Terre-Sainte, se livre à des pensées superbes, les susdits Templiers ont forcé, par une guerre perverse et imprudente, le soudan de Babylone à recourir au secours des Choermiens, ne faisant ainsi aucun cas de l'alliance royale que nous avions conclue en notre nom avec ledit soudan, d'accord avec le couvent et les maîtres des maisons de Saint-Jean et des Teutoniques de Sainte-Marie ; et en agissant ainsi, les Templiers ne peuvent pas être accusés d'avoir commis seulement une faute évidente, due à une simplicité grossière, puisque croyant trouver la constance dans la mutabilité barbare et la bonne foi dans la perfidie, ils ont appelé à leur aide contre l'armée des Choermiens et du soudan, les soudans de Damas et de Krak qui différaient d'eux autant par la diversité de la foi que par celle des intentions ; comme si, pour éteindre la flamme d'un

incendie il fallait y jeter beaucoup d'huile. Ils ont même usé envers ceux-ci d'une condescendance assez déshonorante pour souffrir, comme nous l'ont assuré évidemment quelques religieux venus des pays d'outre-mer, que les susdits soudans et leurs hommes fussent reçus avec une allégresse pompeuse dans l'intérieur des maisons du Temple et s'y livrassent à leurs superstitions et à leurs fêtes mondaines en invoquant Machometh. Cependant, en aucune façon, ceux qu'ils avaient appelés ne purent renoncer[1] à leur naturel par des suggestions amicales, ni à leurs intentions malveillantes par la promesse de confédération qu'ils avaient jurée, et tout montra bientôt qu'ils étaient plutôt parjures que conjurés. En effet, à l'exception du soudan de la Chamelle, qui s'enfuit du combat suivi seulement de cinq des siens, lequel avait été envoyé par le soudan de Damas au secours de ceux qui s'étaient confédérés contre le soudan de Babylone et lequel aussi désespérait totalement d'être bien accueilli par ce dernier soudan, tous les autres, quelque temps après le commencement de l'action à laquelle ils feignaient de vouloir prendre part, et jusqu'au soudan de Krak avec tous les siens, transportèrent leurs corps dans le parti adverse où ils étaient déjà passés de cœur, sans avoir combattu et même sans avoir fait semblant de combattre. En outre, une négligence dissolue, dernier genre de fléau quand il s'agit de la conservation, met le comble à notre pé-

[1] *Advertere*. Nous lisons *avertere*.

ril et nous menace de la destruction. Les principaux de la loi orthodoxe, et nous ne pouvons l'écrire sans grande douleur, nous tous orthodoxes tant que nous sommes, sont bien loin de songer à la réparation d'un désastre si déplorable, bien loin de gémir, à la manière de nos aïeux, sur des événements si affligeants ; bien plus, comme si ces affaires n'étaient pas les affaires des chrétiens ou de la foi chrétienne, nous dédaignons nos blessures et nous ne nous occupons point d'y porter remède. Le Seigneur nous a frappés, et nous ne nous plaignons pas ; de tous côtés nous sommes environnés par l'incendie de nos toits embrasés, et nous ne courons pas chercher de l'eau ; au contraire l'un se glorifie des infortunes de l'autre. D'un côté, la cruauté nouvelle des Tartares nous étonne ; de l'autre, l'ancienne insolence d'une nation barbare nous brûle et nous déchire ; sur un autre point nous sommes inquiété par la honteuse perfidie des Paterins et surtout de ceux qui, énervant le saint empire en Italie par leurs rébellions, nous empêchent de soumettre les nations barbares à l'empire chrétien, selon que l'église catholique le demande dans les cérémonies sacrées : c'est ainsi que de toutes parts nous sommes poussé par des ennemis publics et tourmenté par des ennemis occultes. Satan travaille et veille continuellement, et Simon dort, et notre présence n'est pas soufferte là où enfin le sommeil serait doux à nos yeux et le repos à nos cœurs. Réveillez-vous donc, hommes forts, saisissez les armes et le bouclier pour vous racheter par la vengeance

de la honte imprimée à notre époque. C'est un rôle auquel nous ne nous sommes jamais soustrait, Dieu en est témoin, et nous avons toujours offert de préférence nos secours au subside de la Terre-Sainte, plutôt que de demander les secours d'autrui. Or, nous ne pensons pas que vous ignoriez comment la chevalerie d'au delà des Alpes, race belliqueuse et qui avait pris le signe de la croix mirifique en se dévouant au service de la Terre-Sainte, ayant été convoquée pour être confiée à un illustre capitaine et à la direction de ceux qui passaient la mer, notre magnificence ne lui refusa par le soutien de notre suffrage; bien plus, nous offrîmes notre personne, ou celle de notre fils, ou celle de tout autre général que jugeraient convenable les croisés susdits, promettant que l'armée serait accompagnée sans cesse de mille chevaliers stipendiés à nos frais pour contribuer à une expédition si salutaire; et nous envoyâmes à cet égard vers Grégoire, alors souverain pontife, Bérard[1], archevêque de Palerme, les évêques de Reggio et de Florence, ainsi que Thaddée de Sessa, tous nos amés et féaux, comme députés solennels de notre excel-

[1] Nous pensons qu'il s'agit ici de l'ambassade dont il est question à la page 489 du quatrième vol. (*Voy.* l'errata), et nous adoptons les noms donnés par Fleury malgré les initiales P et G qui sont dans le texte. Quant à l'évêque de Florence (*Florentinus*), quelques auteurs écrivent l'évêque de Fiorenzola; mais il y a deux villes de ce nom, l'une dans l'état de Parme, l'autre dans la Capitanate, et la même difficulté s'élèverait pour savoir s'il faut lire Reggio de Modenois ou Reggio de Calabre. Nous inclinerions cependant à croire que ces députés appartenaient tous au royaume des Deux-Siciles.

lence, n'exigeant de lui aucune autre condition que celle de protéger par un secours honorable et dû, nous, nos fils, notre empire et nos royaumes; de façon que l'insolence obstinée de nos rebelles Lombards reconnut enfin, comme ils sont tenus de le faire, le droit et la souveraineté qui appartiennent à l'empire romain, et que les susdits rebelles voyant leur confédération ou plutôt leur conspiration anéantie, se soumissent à nous payer nos revenus et à reconnaître les droits de l'empire, de la même manière que nos sujets en agissent avec nous et qu'agissent aussi les sujets des autres rois et princes de la terre. Ensuite ayant considéré les circonstances des choses et des temps, nous prévîmes et nous redoutâmes ce qui vient d'arriver récemment (quoique la science de l'avenir soit refusée et inconnue aux mortels), puisque la malice des temps avait pris une telle extension, que pour la ruine de l'Italie le souverain pontife de l'église souffrait que le concours du pontificat augmentât les forces de nos ennemis. Grégoire, souverain pontife, étant mort, l'autorité papale ayant été affaiblie [1] par les dissensions de cette époque, et celui qui gouverne aujourd'hui lui ayant été substitué dans l'élévation du souverain pontificat, nous lui fîmes, au moyen de nos députés, des propositions beaucoup plus étendues que les premières et que personne

[1] *Dissensionis et causa.* Ce passage me paraît fautif. Je propose *dissentionibus cassata.*

n'aurait jamais cru devoir être refusées : à savoir que, confiant dans l'omnipotence de notre Seigneur Jésus-Christ, le roi victorieux, nous nous engagions à charger nos épaules d'un lourd fardeau, nous chargeant de toutes les affaires d'outre-mer, de la tempête imminente des Tartares et des périls de l'empire de Constantinople; ainsi que la précédente ambassade de notre magnificence en a instruit vous et les autres rois et princes. Oh! combien, d'après le temps, eût été avantageux au salut de la cause commune l'antidote offert par notre dévotion ; combien il eût été utile de l'accepter alors que l'infirmité pouvait être encore guérie, et avant qu'un second coup de la fortune contraire vînt frapper la plaie et doubler la douleur de la première blessure. Toutefois, nous ne pensons pas qu'on doive abandonner l'affaire au désespoir ou à la mort, sans songer aux remèdes comme on le peut et comme on le doit. Pour nous, notre puissance ne refuse pas de prendre sa part d'un dessein si salutaire, et même nous promettons nos bons offices d'autant plus volontiers que voyant la hache déjà enfoncée dans la racine de l'arbre, nous jugeons nécessaire que nous et tous les princes de la foi orthodoxe y apportions secours ; pourvu cependant que, l'Italie étant pacifiée et les possessions et droits dont nos parents les plus proches ont joui pacifiquement tant dans l'empire que dans le royaume nous ayant été restitués en paix, nos ailes recouvrent la vigueur et l'intégrité de leurs plumes, de manière à ce que nous puissions nous élever dans les airs

avec plus de sécurité. Donné à Foggia, le 27 de février, troisième indiction [1]. »

Or, voici quelle fut la cause de ce lamentable carnage dont il est parlé plus haut et qui eut d'abord lieu dans la sainte cité de Jérusalem. Les Choermiens étant venus d'abord par une invasion soudaine attaquer le patriarche et les habitants de la ville, ceux-ci partirent précipitamment avec leurs familles pour Joppé, afin d'y chercher un refuge. Mais les rusés Choermiens, pour rappeler les fuyards et les égorger après les avoir fait tomber dans le piége, plantèrent dans les airs sur les remparts de la ville, les étendards des chrétiens qui avaient pris tout à coup la fuite. Aussi quelques chrétiens étant sortis des lieux où ils étaient cachés hors de la ville, se mirent à la poursuite des susdits chrétiens dans un esprit de charité fraternelle et les ayant atteints, grâce à la rapidité de leurs chevaux, les engagèrent à retourner; leur assurant que les autres chrétiens qui étaient restés dans la ville avaient triomphé heureusement des ennemis et avaient planté joyeusement leurs bannières sur les murailles. Les chrétiens étant donc revenus sur leurs pas et étant rentrés en toute sécurité dans la ville et dans les lieux voisins, la nation susdite, armée de pied en cap et préparée de toutes façons, se jeta tout à coup sur les chrétiens qui ne s'at-

[1] Cette lettre doit être évidemment reportée avec sa date à l'année suivante 1245, puisque Frédéric II, d'après M. Raumer, passa en Toscane le commencement de l'année 1244. (*Voir au Tableau des séjours de Frédéric*. DUC DE LUYNES, *Comment. sur Matteo*.)

tendaient à rien, et les passa tous au fil de l'épée. A la nouvelle de ce massacre, les nôtres qui étaient restés sains et saufs et sans dommage jusque-là dans les cités et dans les châteaux, réunirent une armée forte et nombreuse, voulant d'un accord unanime demander compte du meurtre de leurs frères aux mains sanglantes de leurs ennemis, et en tirer une vengeance terrible. Ils engagèrent donc avec eux un combat acharné ; mais, par un désastre déplorable à jamais, les chrétiens succombèrent comme il appert de la lettre impériale plus haut transcrite. Cependant les morts et les blessés, et ceux qui échappèrent par la fuite, quoique en petit nombre, n'abandonnèrent à leurs ennemis qu'une victoire chèrement payée, comme leurs adversaires eux-mêmes l'avouèrent de leur propre bouche après le combat. Cette lutte terrible dura sans relâche depuis le point du jour jusqu'à ce que les ténèbres, devenues assez épaisses pour qu'on ne pût plus se reconnaître, eussent séparé les combattants.

« Au très-vaillant seigneur M. de Merlai[1], frère Guillaume de Château-Neuf, par la grâce de Dieu, humble maître[2] de la sainte maison de Jérusalem et gardien des pauvres du Christ, salut. — D'après le contenu des lettres que nous avons adressées à votre diligence à chaque passage, vous avez pu savoir d'une

[1] *Domino de M. de Merlay*. Peut-être *de Montemerlay* (Montmerlé).

[2] Il était alors précepteur de la maison hospitalière de Jérusalem, et ne devint grand maître de l'ordre qu'en 1251. (Vertot, *Hist. de l'ord. de Malte*, 1er vol.)

manière assez claire comment les affaires de la Terre-Sainte ont été entravées par la répugnance qui s'est manifestée avec force et depuis longtemps dans ce pays à l'égard de la trêve conclue pour soutenir les gens de Damas contre le soudan de Babylone. Mais voulant que votre discrétion soit informée des autres événements qui se sont passés depuis, nous avons jugé à propos de vous apprendre que vers le commencement de l'été dernier, le soudan de Damas, et Nazer, soudan de Krak, qui jadis étaient ennemis l'un de l'autre, s'étant réconciliés, ont conclu avec les chrétiens une alliance et une trêve aux conditions suivantes : ils devaient rendre aux chrétiens tout le royaume de Jérusalem et la terre qui avait été possédée par les chrétiens, à l'exception de quelques villes qu'ils gardaient pour eux dans les montagnes, et les chrétiens en revanche devaient les assister fidèlement de tout leur pouvoir dans les attaques qu'ils méditaient contre le soudan de Babylone. La forme de cette trêve ayant été acceptée par les deux partis, la cité sainte, avec quelques autres villes adjacentes, commença à être habitée par les chrétiens, et l'armée chrétienne demeura à la suite des soudans susdits auprès de Gazara, pour faire tort au soudan de Babylone. Après que les chrétiens eurent été occupés quelque temps à cette expédition, le patriarche de Jérusalem aborda en Terre-Sainte, venant des pays d'outre-mer. Celui-ci ayant pris quelques instants de repos et étant sollicité du désir de visiter le sépulcre du Seigneur, se mit en route pour accomplir son

pèlerinage, et nous l'accompagnâmes. Notre vœu de pèlerinage étant donc accompli, il arriva, pendant notre séjour dans la bienheureuse ville, qu'une multitude infinie de nations barbares et perverses, qu'on nomme les Choermiens, parut à l'extrémité des pays voisins de Jérusalem, appelée et excitée par le soudan de Babylone ; et couvrant la superficie entière de la terre, elle fit disparaître par le fer et par le feu toute âme vivante. Tous les chrétiens qui se trouvaient alors de ce côté ayant tenu conseil et ayant vu que la résistance était impossible, il fut sagement délibéré et convenu que tous les habitants de la cité sainte, hommes et femmes et quel que fût leur âge, se dirigeraient vers Joppé, escortés par nos cavaliers, comme vers un lieu de refuge et de salut. Ce projet fut mis la nuit même à exécution ; nous veillâmes prudemment à protéger la retraite du peuple de la ville, et nous avions déjà fait avec confiance près de la moitié du chemin, lorsque survint un empêchement très-fâcheux, grâce aux artifices du diable notre ancien ennemi. En effet, cette nation susdite planta sur les murs de la ville quelques étendards abandonnés par les fuyards, pour rappeler de cette façon les imprudents qui croiraient que les chrétiens qui étaient restés dans la ville avaient triomphé des adversaires. Il y eut même des chrétiens qui coururent après nous pour nous rappeler, nous consolant par un visage serein et assurant que les étendards chrétiens à eux bien connus, élevés sur les murailles de Jérusalem, étaient le signal de la défaite des ennemis ; c'est

ainsi qu'ils nous trompaient en se trompant eux-mêmes. Nous revînmes donc joyeusement et avec confiance dans la cité sainte, croyant y demeurer en secret, et beaucoup, soit par dévotion, soit par l'espoir de recouvrer et de posséder leurs héritages, rentrèrent témérairement et imprudemment dans la ville même ou dans les faubourgs. Mais nous, redoutant les piéges des perfides, nous cherchâmes à les en dissuader, et [ne l'ayant pu] nous nous retirâmes. Peu de temps après notre départ, voici que les perfides Choerosminiens, arrivant en troupes nombreuses, assiégèrent de toutes parts le peuple chrétien dans la sainte cité, donnèrent chaque jour et sans relâche des assauts impétueux à la ville, fermèrent sur tous les points aux habitants l'entrée et la sortie, et les réduisirent à de telles extrémités, que ceux-ci, accablés par les privations, la faim et la douleur, épuisés de lassitude et de désespoir, aimèrent mieux s'exposer d'un avis unanime aux chances de la mort et aux derniers périls. Etant donc sortis de la ville, ils s'en allèrent pendant la nuit, errant dans les chemins détournés et déserts des montagnes, jusqu'à ce qu'étant arrivés à un étroit défilé, ils tombèrent dans une embuscade des ennemis. Ceux-ci les entourant de toutes parts et les assaillant à coups d'épées, de pierres et de flèches, les massacrèrent et les mirent en pièces, au nombre de sept mille, hommes et femmes, d'après le calcul le plus certain ; enfin, ils versèrent tant de sang que le sang des fidèles, ô douleur ! coulait avec autant d'abondance que l'eau dans les vallées

dominées par les montagnes. Puis ils se retirèrent dans la cité sainte, traînant pêle mêle avec eux en captivité les jeunes gens et les vierges. Là, ils massacrèrent comme des brebis destinées au sacrifice, les religieuses, les vieillards et les infirmes qui, ne pouvant supporter les fatigues de la route et de la fuite, s'étaient refugiés dans l'église du Saint-Sépulcre et dans le Calvaire, lieu consacré par le sang du Christ; et ils se souillèrent ainsi dans le sanctuaire du Seigneur d'une ignominie exécrable dont n'avaient pas encore été témoins les yeux des enfants du siècle. Alors, comme l'atrocité d'un attentat si intolérable avait provoqué la dévotion de tous les fidèles à tirer vengeance de l'injure faite à leur Créateur, il fut décidé, d'après le vœu commun, et avec l'assentiment[1] de ceux qui étaient présents, qu'une armée serait levée et que nous tous en général nous nous armerions pour combattre contre ces perfides, en implorant le secours du ciel. Nous attaquâmes les ennemis dans une bataille très-sanglante qui dura jusqu'à la fin du jour, et nous combattîmes infatigablement depuis le matin. Mais les ténèbres empêchèrent les nôtres et nos adversaires de se reconnaître. De notre côté un grand nombre d'hommes périrent; mais il en succomba quatre fois plus du côté de nos ennemis, comme nous l'apprîmes dans la suite. Une seconde fois (c'était le jour de saint Luc, évangéliste) nous reprîmes courage et nous invoquâmes le secours d'en

[1] *Annotatione*. Nous lisons *assentatione*.

haut. Les frères de la milice du Temple et de l'Hôpital, ainsi que tous les autres religieux consacrés à la guerre, accompagnés de leurs hommes, et l'armée générale des chrétiens de la Terre-Sainte, rassemblés par un édit public sous les ordres du patriarche, engagèrent un combat très-sanglant avec les susdits Choerosminiens et cinq mille guerriers sarrasins qui combattaient depuis peu pour le soudan de Babylone, et qui s'étaient joints aux Choerosminiens. Des deux côtés le choc eut lieu avec la plus grande violence, parce que nous ne pouvions les éviter. Les deux armées étaient grandes, fortes et très-nombreuses. Enfin, ne pouvant résister à une si grande multitude, puisque de nouveaux ennemis frais et sans blessures survenaient sans cesse, et que nous étions dix fois moins nombreux qu'eux, nous sentant blessés et fatigués, nous qui avions déjà supporté le poids du combat précédent, nous succombâmes leur abandonnant le champ de bataille et la victoire, mais une victoire sanglante et chèrement achetée; car de leur côté il périt incomparablement plus de monde que du nôtre. Parmi nous il n'y en eut pas cent qui eurent recours à la fuite : Car celui qui est le Sauveur des âmes nous donna assez de vigueur pour que nous tinssions ferme tant que les forces nous restèrent, nous exhortant et nous réconfortant réciproquement dans le Christ. Enfin, nous combattîmes infatigablement et avec une allégresse qui plongeait nos ennemis dans l'étonnement, jusqu'à ce que nous fussions obligés de succomber, ayant été faits pri-

sonniers (ce que nous évitâmes de toutes nos forces) ou ayant été massacrés. Aussi les ennemis fort surpris, dirent-ils dans la suite aux captifs : « Vous vous êtes « exposés de bon cœur aux périls de la mort : pourquoi cela ? » Et les captifs répondirent : « Nous avons mieux « aimé mourir dans la bataille, égorgés quant au « corps, mais glorifiés quant à l'âme, que de céder « en prenant honteusement la fuite. » De telles gens sont grandement redoutables. Donc, en ladite bataille où la valeur des chrétiens fut écrasée, la Terre-Sainte se couvrit de confusion ; et dans les deux armées une si grande multitude fut tuée, que le nombre des morts est incalculable. Le maître de la milice du Temple, le maître de l'Hôpital et les autres maîtres des ordres ont succombé avec leurs couvents et leurs hommes ; le seigneur Gaultier, comte de Brienne [1], a été fait prisonnier, le seigneur Philippe de Montfort a été tué, et ceux qui combattaient sous les ordres du patriarche ont été écrasés. De tous les Templiers il n'en est échappé que dix-huit, et des Hospitaliers que seize, qui même se sont repentis dans la suite d'avoir échappé. Portez-vous bien. »

[1] Ce seigneur, comte de Joppé en Palestine, était neveu du roi Jean de Brienne. Il commandait l'aile gauche avec les Hospitaliers ; mais comme il était alors excommunié par le patriarche de Jérusalem, il ne voulut se mettre à la tête des Francs qu'après avoir été absous par l'évêque de Ramla. Fait prisonnier par Barkabkhan, il fut emmené devant Joppé et le vainqueur menaça de le mettre en croix, si la ville ne se rendait pas ; mais le comte exhorta les siens à se défendre vaillamment, et les Corasmins se retirèrent. Ce grand désastre arriva au mois d'octobre 1244. Vertot, qui n'est pas toujours très-exact, le place à l'année 1243.

LES ANGLAIS SONGENT A S'AFFRANCHIR DU JOUG PAPAL. — LE ROI ÉCRIT AU PAPE POUR SE PLAINDRE DE SES EXACTIONS. — LE PAPE VEUT SOUMETTRE LES GALLOIS A SA DOMINATION. — SÉNENA, ÉPOUSE DE GRIFFIN, SE PORTE CAUTION POUR SON ÉPOUX ENVERS LE ROI D'ANGLETERRE. — CHARTE DE ROGER DE MONTHAUT. — TENEUR DES CHARTES DES SEIGNEURS GALLOIS. — CHARTE DE DAVID, FILS DE LÉOLIN, PRINCE DE NORTHWALLES. — IL CHERCHE A S'AFFRANCHIR MALGRÉ SES PROMESSES. — Tandis que, dans la Syrie, le genre humain était agité par toutes ces tempêtes, en Angleterre aussi et dans les pays voisins :

« La puissance divine s'exerça avec violence sur les affaires humaines. »

En effet, la cour romaine, ayant déposé toute honte, à l'époque de notre nouveau pape Innocent IV, ne cessait, au mépris des espérances que nous avions conçues, d'extorquer impudemment des revenus, au moyen de bulles publiées chaque jour. Alors le ressentiment que les Anglais cachaient depuis longtemps au fond de leurs cœurs éclata, non plus en murmures, mais en plaintes manifestes; et, comme s'ils accouchaient, ils parlèrent sans pouvoir se contenir davantage. En effet, leur patience avait pu être accusée d'indolence; leur humilité avait été infructueuse, ou pour mieux dire funeste. C'est pourquoi une assemblée fut tenue, où l'on résolut de présenter au roi et au royaume les considérations suivantes :

Si le seigneur pape examinait avec les yeux de la

raison l'état de l'église primitive en Angleterre, son état postérieur et son état présent, il ne tourmenterait pas les églises et les personnes ecclésiastiques ; il ne les presserait point par des exactions et des angoisses de cette espèce, et il n'exigerait point ni n'extorquerait des églises ce qui n'est pas à lui. En effet, les prédications, en Angleterre, du bienheureux Augustin, apôtre des Anglais, ayant converti le roi Athelbert à la foi du Christ, celui-ci institua les églises de Londres, de Rochester et de Cantorbéry. Il y établit des clercs, des prêtres et des moines, leur assigna sur son patrimoine spécial des terres et des possessions suffisantes à leur entretien, et leur imposa pour unique fonction de célébrer les mystères divins dans les lieux qui leur étaient désignés, de chanter jour et nuit les louanges de Dieu, de lui adresser des actions de grâces, de répandre des aumônes, de se livrer aux autres œuvres de piété, enfin d'exercer envers les pauvres les devoirs de l'hospitalité selon la mesure de leurs moyens. Les autres rois en agirent de même à l'égard des autres églises cathédrales, prébendales et conventuelles, comme on peut le voir si l'on consulte les pièces authentiques et les chartes de donations. Mais les rois n'ont pas donné ces possessions avec une liberté assez absolue pour ne pas se réserver à perpétuité, en vue de l'utilité publique du royaume, trois droits, à savoir en cas d'expédition [militaire], en cas de réparation de ponts ou de forteresses, en cas de subsides, afin d'être en état de résister aux attaques des ennemis. Si donc ces pos-

sessions et des possessions semblables ont été données sur les patrimoines et les fiefs laïques des rois et des princes aux lieux consacrés, aux évêques établis dans les églises cathédrales comme à des personnes fixes, aux abbés et aux abbayes, de quel droit pourra-t-on, sans léser le droit d'autrui, convertir à des usages étrangers les possessions susdites, et surtout à l'usage de ceux qui sont des causes de carnage, d'incendie et d'effusion de sang, lorsque le Seigneur a répondu : « Remets ton glaive dans le fourreau, » à Pierre, qui lui disait : « Seigneur, si nous frappions « avec le glaive? » De plus, si les revenus des clercs d'Angleterre étaient transportés en Italie, avec quoi pourraient-ils pourvoir à la réparation des ponts ou des forteresses et aux expéditions [militaires], en cas de nécessité? Avec quoi exerceraient-ils l'hospitalité? Comment demeureraient-ils dans les lieux fixes qui leur ont été assignés? En outre, sans compter les autres maux qui peuvent arriver de la part des satellites de l'empereur à ceux qui partent du royaume d'Angleterre pour se rendre à la cour romaine, il y en a un qui est évident et qui ne peut manquer : c'est que la terre de l'empereur n'étant séparée de l'Angleterre que par un détroit peu étendu que l'on peut traverser en un seul flux et reflux de la mer, et l'empereur s'étant déjà dirigé de ce côté, il serait à craindre que, provoqué par ces levées d'argent, il n'entrât à main armée dans le royaume, comme l'a dit maître Gaultier de Ocra, en présence du roi, dans l'assemblée commune des barons à

Londres, quand il a supplié très-instamment, au nom de l'empereur, le roi et les barons de ne pas souffrir qu'on imposât ainsi dans le royaume des taxes sur les clercs ou sur les laïques, pour secourir le seigneur pape contre l'empereur, et quand il a fait entendre maintes fois qu'en agissant autrement, le roi et les seigneurs, qui auraient accumulé tant d'inimitiés contre le royaume, sans qu'il leur démangeât, pourraient finir par se gratter jusqu'aux os. *Item,* puisque le seigneur roi, sur la volonté, les sollicitations et les conseils de l'église, a donné sa sœur en mariage à l'empereur, et que celui-ci en a eu des enfants, qui, de toute évidence, sont de notre race et ont du sang anglais, payer des contributions contre l'empereur, serait-ce autre chose que de confondre ceux qui sont originaires de notre nation, ce dont Dieu nous garde? Ne serait-ce pas aussi donner à l'empereur des motifs pour prétendre être hors d'état de secourir notre seigneur le roi dans la récupération de ses terres? *Item,* si le seigneur pape faisait attention aux afflictions et aux dommages que l'Angleterre a supportés par l'invasion de Louis, roi de France, qui y est entré à main armée, qui n'a épargné ni les églises, ni les personnes ecclésiastiques, mais qui a tout pillé, au point que, depuis cette époque, les prélats d'Angleterre ont à peine pu respirer, il n'ajouterait pas les afflictions aux afflictions, pour peser sur les affligés, mais il mettrait plus de retenue dans sa conduite, et exigerait l'estimation des dommages qui ont été supportés par l'église;

d'après cela, il pourrait entretenir des armées contre ses ennemis, même malgré l'opposition du roi d'Angleterre, et sans agir de manière à soulever l'empereur contre ledit roi et son royaume. *Item,* l'église [romaine] a de l'or, des cités, des forteresses et des châteaux; mais si ces ressources ne lui suffisent pas contre un prince si puissant, qu'elle appelle à son aide les bénéfices des Italiens et des Romains, bénéfices qu'elle leur a conférés en grand nombre, tant en Angleterre que dans les autres pays; qu'avec les revenus de ceux qu'elle a ainsi bénéficiés, elle fournisse à ses frais de guerre, et non pas avec nos revenus, qu'elle ne nous a point conférés, et que nous devons uniquement à des patrons qui nous ont donné tout ce qu'ils ont pu, et qu'il faut soutenir de toute nécessité, s'il leur arrive de devenir besoigneux. Le pape devrait aussi faire attention que, dans l'affliction du peuple israélite, Pharaon déchargea les prêtres et les lévites de toute exaction de ce genre.

C'est pourquoi le roi, provoqué par les injustices dont nous venons de parler, et irrité de l'avarice multipliée des Romains, écrivit en ces termes au seigneur pape :

« A son très-saint père et seigneur en Jésus-Christ, Innocent, par la grâce de Dieu, souverain pontife, Henri, par la même grâce, roi d'Angleterre, etc., salut et baisement de ses pieds bienheureux. Plus le fils se soumet avec empressement à la volonté de son père, plus il obéit à ses ordres avec promptitude et dévotion, plus aussi il a droit d'attendre un patro-

nage paternel, et de recueillir les fruits de sa dévotion et de ses services. D'où il suit qu'après nous être soumis, nous et notre royaume, en tout et pour tout, à la volonté de votre paternité, pendant toute la durée de notre règne, quoique nous ayons éprouvé, la plupart du temps, votre sollicitude et votre faveur paternelle dans certaines affaires qui nous concernaient ou qui concernaient notre royaume, nous avons cependant trouvé que nous et notre royaume étions grandement grevés et opprimés par certaines provisions, accordées fréquemment par vous à des clercs d'Angleterre et d'autres pays. En effet les églises anglicanes sont surchargées par tant et tant de provisions de cette espèce, que non-seulement les patrons et ceux à qui il appartient de conférer les bénéfices ecclésiastiques sont privés de leur droit, mais encore que ces exigences font avorter beaucoup d'œuvres de charité, puisque les bénéfices de cette nature, qui sont d'ordinaire conférés miséricordieusement aux maisons religieuses pour subvenir à leur entretien, se trouvent ainsi que presque tous les autres [bénéfices], absorbés dans vos provisions. Or, comme le saint-siége apostolique doit être favorable à ceux qui l'implorent, de manière à ne pas léser le droit d'autrui, nous avons jugé à propos de supplier votre paternité qu'il plaise à votre sainteté ne pas donner suite à la concession de provisions de cette espèce, ou vous en abstenir pour le moment. Nous profitons de l'occasion pour supplier votre paternité de vouloir bien protéger avec une paternelle sollicitude nos libertés et nos droits,

que vous pouvez avec raison regarder, non pas comme étrangers, mais comme les vôtres propres; de les conserver dans toute leur force et intégrité, et de ne pas souffrir qu'ils soient violés en aucune façon dans votre cour par les suggestions de certaines personnes. Que votre sensibilité ne s'irrite pas contre nous, si nous résistons en quelques points à la teneur de vos ordres; car nous y sommes forcé par les clameurs des complaignants. Or, loin de manquer à personne dans l'exercice de son droit, nous devons, d'après l'office de dignité royale qui nous a été accordé par Dieu, rendre à chacun pleine justice dans les affaires civiles. »

Déjà le seigneur roi, trop patient et trop soumis, avait adressé des supplications semblables et même en termes plus choisis encore, au précédent pape Grégoire, pour qu'il s'abstînt d'affliger le royaume d'Angleterre par de telles exactions. Mais ni lui ni le nouveau pape ne daignèrent mettre un terme sur ce point à leurs actes arbitraires. Aussi nous croyons que le Seigneur et que son apôtre Pierre, dont ces gens-là ne suivaient pas les traces, étaient irrités à juste titre contre l'église romaine, qu'ils bandaient déjà leurs arcs et y plaçaient la flèche.

Je ne regarde pas comme étranger et malséant à mon sujet, ni même comme tout à fait inutile à l'histoire du royaume d'Angleterre, de raconter à nos descendants comment ledit pape Innocent IV voulut soumettre à sa domination David, prince de Northwalles, qui était lié par une foule d'engagements en-

vers le seigneur roi d'Angleterre, et l'exempter de la fidélité qu'il devait au roi, en touchant un tribut annuel de cinq cents marcs pour le ténement de Northwalles et ses dépendances. Or, voici les obligations et les chartes par lesquelles David aussi bien que les autres seigneurs gallois sont tenus et obligés envers le seigneur roi Henri III[1].

« Il a été convenu entre le seigneur Henri troisième, illustre roi d'Angleterre, d'une part; et Sénena, épouse de Griffin, fils de l'ancien prince de Northwalles Léolin, lequel Griffin est retenu en prison avec son fils Owen, par son frère David, ladite Sénena agissant au nom du même Griffin, d'autre part: à savoir, que ladite Sénena s'est portée caution pour ledit Griffin son mari, promettant de donner au seigneur roi six cents marcs pour que le seigneur roi fasse délivrer de la prison susdite Griffin et le susdit Owen son fils, à condition que la question de savoir si ledit Griffin devra être retenu de droit en prison, sera décidée par jugement de la cour du roi, et pour qu'ensuite le seigneur roi fasse intervenir le jugement de sa cour, selon la loi des Gallois, dans l'intérêt de Griffin et de ses héritiers, relativement à la portion qui lui revient sur l'héritage du susdit Léolin son père, portion que le susdit David retient par force audit Griffin. S'il advient que le même Griffin ou ses héritiers reçoivent, sur l'examen de la cour

[1] Ces chartes remontent à trois ans plus haut, comme leurs dates l'indiquent.

du seigneur roi, la portion qu'ils disent leur appartenir sur l'héritage sus-énoncé; la même Sénena s'est portée caution pour ledit Griffin son mari et les héritiers d'icelui, que lui et ses héritiers seraient pour cela redevables à perpétuité, envers le seigneur roi, de trois cents marcs annuels, à savoir : un tiers en deniers, un tiers en bœufs et en vaches, et un tiers en chevaux; le tout, après estimation de loyaux hommes, devant être livré au vicomte de Shrewsbury, et versé par les mains du même vicomte à l'échiquier du seigneur roi, où quittance en sera donnée : à savoir, une moitié à la fête de saint Michel, et l'autre moitié à Pâques. De plus, la même Sénena s'est portée caution pour ledit Griffin et les héritiers d'icelui, qu'ils observeraient paix stable avec le susdit David, frère de Griffin, relativement à la portion qui restera audit David sur l'héritage susdit. De plus, la même Sénena s'est portée caution pour ledit Griffin son mari et pour les héritiers d'icelui, que si quelque Gallois se révolte à quelque époque que ce soit contre le seigneur roi ou les héritiers d'icelui, le susdit Griffin et ses héritiers le forceront, à leur propre coût, de donner satisfaction au seigneur roi et à ses héritiers; et en garantie de la ferme observation des conventions plus haut dites, ladite Sénena donnera en otages au seigneur roi, David et Rotheric, ses fils; à condition toutefois que si ledit Griffin son mari et Owen fils d'icelui, qui est avec lui en prison, payaient tribut à l'humaine nature avant de sortir de captivité, l'un des fils susdits sera rendu à

la même Sénena, et l'autre restera en otage. En outre, la même Sénena a juré, la main étendue sur les très-saints et sacrés évangiles, en son nom et au nom dudit Griffin son mari, et des héritiers d'icelui, qu'ils observeraient fermement tout cela; et elle s'est portée caution que ledit Griffin son mari jurera la même chose lorsqu'il sera délivré de prison. Quant à l'exécution des susdites promesses, elle s'est aussi soumise, au nom dudit Griffin son mari, à la juridiction des vénérables pères les évêques de Héreford et de Lichfield; en sorte que les susdits évêques, ou l'un des deux que le seigneur roi aura choisi, pourront [ou pourra], sur la requête du même seigneur roi, forcer elle, Griffin et ses héritiers à observer les susdites conventions en général et en particulier, par sentence d'excommunication sur les personnes, et d'interdit sur les terres. La susdite Sénena s'est portée caution pour tout cela, et a promis de bonne foi d'agir ainsi et de veiller à ce que tout cela fût exécuté; assurant que ledit Griffin son mari, lorsqu'il sera sorti de prison, et les héritiers d'icelui, tiendront toutes ces conventions pour bonnes, les exécuteront, et en donneront au seigneur roi une charte dressée dans la forme susdite. Et pour plus grande sécurité, cet écrit a été fait entre le même seigneur roi et ladite Sénena, au nom du susdit Griffin son mari, de telle façon que sur l'exemplaire qui doit rester entre les mains du seigneur roi, le sceau du susdit Griffin a été apposé par la main de ladite Sénena, son épouse, ainsi que le sceau

de ladite Sénena, et que sur l'exemplaire qui doit rester entre les mains de ladite Sénena, au nom dudit Griffin son mari, a été apposé le sceau du seigneur roi; qu'enfin la susdite Sénena, au nom du susdit Griffin son mari, a donné au seigneur roi, pour l'exécution et la ferme observation de toutes les conventions sus-énoncées, les garants dont les noms suivent, savoir : Raoul de Mortemer, Gaultier de Clifford, Roger de Monthaut, sénéchal de Chester, Mailgun, fils de Mailgun, Merduc, fils de Robert, Griffin, fils de Maddoc de Brunfeld, Howel et Merduc son frère, Griffin, fils de Wenunwen; lesquels se sont portés cautions pour tout cela au nom de ladite Sénena, et en ont dressé chartes envers le seigneur roi. Fait à Shrewsbury, le plus prochain lundi avant l'assomption de la bienheureuse vierge Marie, l'an vingt-cinquième du règne dudit roi. »

« A tous ceux qui cet écrit verront, Roger de Monthaut, sénéchal de Chester, salut. Sachez que je me suis constitué garant de Sénena, épouse de Griffin, fils de Léolin, jadis prince de Northwalles, et que je me suis porté caution pour elle envers mon seigneur Henri, illustre roi d'Angleterre, qu'elle observerait fermement envers ledit seigneur roi toutes les conventions qu'elle a faites avec le même roi mon seigneur, au nom de son susdit mari, relativement à la délivrance dudit Griffin et de son fils Owen de la prison dans laquelle David, frère de Griffin, les retient tous deux, et relativement à la portion qui revient audit Griffin sur l'héritage de son susdit père

Léolin, portion que le susdit David, son frère, lui retient de force. En témoignage de cette chose, j'ai apposé mon sceau à cet écrit. Fait à Shrewsbury, le lundi avant l'assomption de la bienheureuse vierge Marie, l'an vingt-cinquième du règne dudit roi. »

Chacun des seigneurs susdits qui s'étaient portés pour garants, tant barons d'Angleterre que Gallois, remit au seigneur roi une charte conçue dans la même forme, et se lièrent envers lui de la même manière.

« Que les présents et les futurs sachent que moi, Merduc, fils d'Howel, ai juré, la main sur les très-saints [évangiles], qu'à partir de ce moment, comme toujours à tous les jours de ma vie, je serai sous la fidélité du seigneur roi d'Angleterre, que je le servirai fidèlement et dévotement avec toutes mes forces et selon tout mon pouvoir, dans toutes les occasions où il aura besoin de mes services, et que j'observerai fidèlement pour ma part la trêve conclue entre le seigneur Raoul de Mortemer et moi jusqu'à la fête de saint Michel, vingt-cinquième année du règne du roi Henri. Quant à l'observation perpétuelle de mon serment de fidélité envers le seigneur roi, et quant à l'observation de ladite trêve jusqu'au terme plus haut dit, je me suis soumis à la juridiction du seigneur évêque de Héreford et du seigneur évêque de Coventry et de Lichfield, ou de celui des deux que le seigneur roi aura choisi à cet effet, afin que, si j'allais[1] en quelque

[1] *Venrrit.* Évidemment *venerim.*

point à l'encontre de mon serment de fidélité envers le seigneur roi et de l'observation de la susdite trêve, il soit permis à tous deux ou à celui des deux que le seigneur roi aura choisi à cet effet, d'excommunier ma personne et tous les miens, et d'interdire ma terre, jusqu'à ce que j'aie donné pleine satisfaction sur cette transgression. S'il arrive qu'avant ladite fête de saint Michel, aucune paix n'ait été rétablie entre le susdit Raoul de Mortemer et moi, mon susdit serment ne m'obligera point, quoique, après ladite fête, je fasse la guerre au susdit Raoul; pourvu toutefois que j'observe envers le seigneur roi fidélité continue, comme il est dit plus haut. Et [quoique] la guerre puisse être soulevée entre nous après le terme susdit, le seigneur roi souffrira néanmoins que moi et les miens soyons reçus[1] dans sa terre comme ses autres féaux. Or, je m'oblige à observer les choses susdites envers le seigneur roi et ses héritiers par mon serment susdit et par l'apposition de mon sceau, que j'ai apposé à cet écrit pour plus grande confirmation de ma foi. Fait le lendemain de l'assomption de la bienheureuse Marie, l'an vingt-cinquième du roi Henri. »

Ce fut dans les mêmes termes que furent conçues les chartes remises au seigneur roi par Owen, fils d'Howel; Mailgun, fils de Mailgun; Merduc, fils de Merduc; Howel, fils de Cadwalthlan, et Cadwalthlan, fils d'Howel.

« A tous les fidèles du Christ à qui les présentes

[1] *Receptemur*, *recevoir*, avec le sens de donner asile.

lettres parviendront, David, fils de Léolin, salut. Sachez que j'ai octroyé à mon seigneur Henri, illustre roi d'Angleterre, fils du seigneur Jean, ce qui suit : Je délivrerai mon frère Griffin que je tiens emprisonné avec son fils aîné, ainsi que les autres qui sont incarcérés dans mes états au sujet du susdit Griffin, et je les remettrai aux mains du même roi mon seigneur. Ensuite je me soumettrai au droit dans la cour du même seigneur roi, tant sur la question de savoir si le même Griffin doit être retenu captif, que sur la portion de terre provenant du susdit Léolin mon père, s'il est vrai qu'il en doive revenir une audit Griffin, selon la coutume des Gallois ; de façon que la paix soit conservée entre moi et le susdit Griffin mon frère, que des précautions soient prises pour la maintenir selon la décision de la cour du même seigneur roi, et que moi-même, aussi bien que le susdit Griffin, tenions en chef du susdit seigneur roi les portions qui nous reviendront sur les susdites terres. Je rendrai à Roger de Monthaut, sénéchal de Chester, sa terre de Monthaut [1] avec les dépendances. Je lui rendrai aussi à lui et aux autres barons et féaux du seigneur roi les possessions des terres qui étaient à eux et qui ont été saisies à l'époque de la guerre soulevée entre ledit seigneur roi Jean et le susdit Léolin mon père, sauf le droit de propriété établi par quelque pacte et charte que ce soit, droit sur lequel il sera

[1] *Muhaut*; la variante conforme aux autres indications donne *Monte-Alto*.

statué après discussion des deux parties dans la cour du même seigneur roi. Je rendrai au même seigneur roi toutes les dépenses que lui et les siens ont faites à l'occasion de la présente expédition. Je donnerai satisfaction sur les injures et dommages soufferts par lui et par les siens, d'après la décision de la cour susdite, ou je livrerai au même seigneur roi les malfaiteurs eux-mêmes. Semblablement je rendrai au seigneur roi tous les hommages qu'a eus le seigneur Jean son père, et que le seigneur roi doit avoir en bon droit, spécialement ceux de tous les nobles Gallois. Le même seigneur roi pourra ne pas relâcher ses captifs; lui et les siens restant en possession des choses dont ils sont saisis. La terre d'Ellesmère [1] avec ses dépendances restera à perpétuité au seigneur roi et à ses héritiers. Désormais je ne recevrai pas les outlaws ou les forbans [2] du même seigneur roi ou de ses barons qui passeront de la Marche dans ma terre, et je ne permettrai pas qu'ils y soient reçus. Quant à l'observation formelle et perpétuelle de tous les articles susdits, en général et en particulier, je m'obligerai envers le seigneur roi et ses héritiers pour moi et pour mes héritiers par otages, par gages, et de toutes les autres manières qu'il plaira au seigneur roi de désigner et de dicter. En cela et en toute autre chose je me soumettrai à la volonté et aux ordres du même seigneur roi, et j'obéirai

[1] *Englesmere*. Nous lisons *Ellesmere*.

[2] *Foris Bauniatos*, dit le texte.

au droit en tous points dans sa cour. En témoignage de quoi j'ai appendu mon sceau au présent écrit. Fait à Alnet[1] auprès de la rivière Elwy de Saint-Asaph, le jour de la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste, l'an vingt-cinquième du règne dudit seigneur roi Henri. Il faut savoir aussi que ceux qui sont détenus captifs avec le susdit Griffin seront livrés de la même manière au seigneur roi, jusqu'à ce qu'un jugement de sa cour ait décidé s'ils doivent être délivrés, et comment ils doivent l'être. Quant à la ferme observation de tout cela, moi, David, ai juré sur la croix sainte que j'ai fait apporter devant moi. De plus, le vénérable père Howel, évêque de Saint-Asaph, a promis fermement sur ma demande, en engageant sa dignité, qu'il ferait observer toutes les choses susdites et veillerait à leur observation par tous les moyens en son pouvoir. Edenevet Wagan[2], sur mon ordre, a juré la même chose sur la croix susdite. Fait, etc. (comme plus haut.) En outre j'ai consenti en mon nom et au nom de mes héritiers à ce que tout notre héritage fût dévolu au seigneur roi et à ses héritiers, si moi ou mes héritiers faisions quelque tentative contre les articles susdits. Sur tous ces articles en général et en particulier, je me suis soumis moi et mes héritiers à la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry et des évêques de Londres,

[1] Ce nom n'est ni dans Camden ni dans les cartes détaillées de Nortwalles.

[2] Nous conservons ici comme plus haut l'orthographe de Matt. Pâris pour les noms gallois.

de Héreford et de Coventry qui seront en fonctions selon le temps, pour que tous ou l'un d'eux, que le seigneur roi aura choisi à cet effet, puisse nous excommunier et interdire notre terre s'il nous arrivait de faire quelque tentative contre les articles susdits. Et j'ai fait en sorte que les évêques de Bangor et de Saint-Asaph ont remis au seigneur roi des chartes signées d'eux par lesquelles ils se sont engagés à exécuter les sentences tant d'excommunication que d'interdit qui pourraient être portées par le susdit archevêque et les susdits évêques ou par quelqu'un d'entre eux, d'après leurs injonctions à cet égard. »

J'ai fait mention de toutes ces chartes afin que tout le monde sache la nature et la valeur des obligations par lesquelles s'étaient engagés envers le seigneur roi, David, son neveu, traître et fratricide, et tous les autres nobles Gallois, fort peu nobles par leurs mœurs. Or, ces Gallois, au mépris de l'alliance de consanguinité, de la constance de la bonne foi, de la teneur des chartes, se soulevèrent impudemment contre leur seigneur, lui déclarèrent la guerre et lui causèrent de grands dommages dans la Marche. De plus, ledit David voulant débarrasser son cou du joug de la fidélité jurée au seigneur roi, se réfugia sous les ailes de la protection papale, et promit de tenir du pape lui-même la partie du pays de Galles qui lui appartenait. Ce que le pape accepta, lui ouvrant le sein de son refuge et de sa protection, à lui qui se révoltait contre son roi ; ce que je regarde comme fait pour exciter la surprise et l'étonnement, à moins que les

choses ne se soient passées de façon que le consentement du pape ait été obtenu par la suppression de la vérité et par de fausses suggestions. Quel est [cependant] celui des chrétiens qui ignore que le prince de Galles est le très-humble vassal du roi d'Angleterre?

Le roi défend aux moines de Citeaux d'exporter leurs laines. — Miracles de saint Edmond. — Le couvent de Pontigny écrit au pape a ce sujet. — Preuves de la sainteté de saint Edmond-le-Confesseur. — Guérison miraculeuse de l'évêque de Durham. — Cette même année, le seigneur roi défendit que les laines des moines de Cîteaux fussent exportées dans les pays d'outre-mer pour y être vendues avantageusement, voulant ainsi les grever et leur faire subir une perte, parce qu'ils n'avaient pas voulu ni même pu l'aider d'un secours pécuniaire dans son expédition en Gascogne.

Cette même année, le saint chrême fut fait à Saint-Albans dans l'église conventuelle, par le vénérable Jean, évêque d'Ardfert.

Cette même année aussi, les miracles opérés à Pontigny par saint Edmond, archevêque de Cantorbéry et confesseur, s'étaient répandus au point que le temps des apôtres paraissait renouvelé. Non-seulement la France, mais encore l'Angleterre, principalement dans le lieu nommé Katesby où se trouvent évidemment le pallium dudit saint et quelques tablettes peintes qu'il avait coutume de porter, ainsi que beaucoup d'autres pays étaient illustrés par un

grand concours et visités par les bienfaits de miracles éclatants. Aussi l'abbé et le couvent de Pontigny, pour ne pas être accusés d'ingratitude, publièrent les louanges illustres du saint, et désirant avec raison qu'il fût canonisé et inscrit au nombre et au catalogue des saints de l'église, écrivirent en ces termes au seigneur pape :

« A leur très-saint père et seigneur Innocent IV, par la grâce de Dieu souverain pontife, ses dévoués Jean, dit abbé de Pontigny, et l'humble couvent de Pontigny, de l'ordre de Cîteaux, baisement dévoué de ses pieds bienheureux en toute dévotion, soumission et révérence. Il ne faut pas taire les œuvres du Créateur par lesquelles il porte témoignage de gloire et d'honneur pour son prélat. Il serait trop long de les énumérer en détail : cependant nous ne pouvons, pas plus que nous ne devons, passer absolument sous silence les miracles opérés au tombeau d'Edmond, d'heureuse mémoire, jadis archevêque de Cantorbéry, dont le corps, cette noble poussière, repose dans notre église où il a choisi sa sépulture avec la plus vive dévotion; déjà la renommée des miracles très-éclatants qui s'y passent a rempli toute l'étendue du monde. Car, dans des régions diverses et lointaines, des miracles ont lieu à l'invocation de son nom, non-seulement pour des cas généraux, mais aussi pour la généralité des cas. Nous transcrirons donc rapidement, et avec une brièveté châtiée, ce que nos yeux ont vu et ce que nos oreilles ont entendu. Les aveugles-nés voient; les boiteux de nais-

sance marchent; les hydropiques cessent d'être enflés; les sourds de naissance entendent; les muets au sortir du ventre de leur mère, parlent et parlent bien; les paralytiques reprennent des forces; les gens possédés du démon sont délivrés; les prisons sont ouvertes; les chaînes sont brisées; les gens saisis de la fièvre-quarte et des autres fièvres échappent à la mort; les uns attaqués de la maladie épileptique, les autres affligés de douleurs diverses, secrètes et violentes, les autres privés de l'office de leurs membres et devenus immobiles comme des troncs, ceux-ci entraînés tout à coup à l'aliénation d'esprit, ceux-là tourmentés par une affreuse fistule, ceux-là déshonorés et défigurés honteusement par d'horribles tumeurs, recouvrent heureusement leur ancienne santé, grâce aux suffrages de ses mérites. Les pertes de sang qui affligent les femmes sont arrêtées; les uns sont délivrés de la jaunisse, les autres du mal de dents. Ceux-là voient disparaître les taches de leur corps sans qu'il en reste désormais aucun vestige. Ceux qui ont une hernie, ceux qui sont bossus, ceux qui ont le calcul, ceux qui sont rongés par les pustules, ceux qui sont grièvement blessés, ceux qui sont tombés dans des puits, dans des fleuves, ou dans des torrents d'eau, ceux qui ont fait des chutes de haut n'ont senti que peu ou point de lésion dans leurs membres, en invoquant le nom du même père. Les uns enveloppés dans les liens de l'apostasie, les autres blessés par des serpents, ceux-ci près d'être étouffés, ceux-là dans un état désespéré, d'autres

arrachés miraculeusement au péril de mort qui les menaçait, ont obtenu la grâce admirable du prélat. Par ses mérites et ses prières, les uns sont délivrés d'une tumeur au gosier, les autres d'une inflammation à la gorge, ceux-là d'une lésion aux artères. Quelques-uns brisés par le chagrin au temps de l'adversité, et presque tombés dans le gouffre du désespoir, se réjouissent d'avoir trouvé le remède d'une douce consolation en recourant au pieux souvenir du même père. Ainsi il y a donc une foule de gens qui, accablés par des infirmités de tout genre, et exposés à divers périls, sont délivrés de tous leurs maux, en invoquant humblement et dévotement le nom de ce serviteur de Dieu, nom aimable pour les anges, terrible et odieux aux démons, et qui sentent la présence de la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ. Tels sont les miracles et d'autres plus nombreux encore qu'il serait trop long de raconter, lesquels sont opérés par celui qui seul est au-dessus de tout, c'est-à-dire par Dieu, dont le nom soit béni dans les siècles des siècles. Les animaux mêmes privés de raison, ce qui est admirable à dire, ont éprouvé ses bienfaits. C'est pourquoi les sublimes décrets de Dieu, qui dispose toutes choses sagement et salutairement, ont fait que les lieux où le saint prélat repose sont illustrés par l'éclat des prodiges, par la grâce des guérisons, par un immense concours de peuple, par les témoignages de dévotion de tous ceux qui s'y rendent; au point que l'église peut chanter au sujet du serviteur, ce qu'elle chante au sujet du Seigneur

lui-même : « Ceux qui étaient tes détracteurs viendront vers toi et adoreront les traces de tes pieds. » En effet les anciens ennemis du même père accourent ici, adorant le lieu où ses pieds se sont posés. De plus, quelques amis de l'infidélité et des hommes à tête dure, qui n'ont pas craint de déroger autant à l'omnipotence divine qu'aux mérites du même père, ont été frappés soudain et forcés de les reconnaître même malgré eux. Enfin, ce qui doit encore exciter plus d'admiration chez tous les hommes, et ce qui est une chose inouïe dans tous les siècles, c'est qu'un certain enfant, qui dès sa naissance avait été tellement mutilé par un défaut de conformation, que depuis huit ans il n'avait point de pieds pour se soutenir, a senti de nouveaux pieds lui venir. Or, n'est-il pas plus étrange de voir de nouveaux membres paraître là où il n'y en avait point, que de voir ceux qui étaient faibles recouvrer leur vigueur? O prélat d'un grand mérite ! ô grands mérites du prélat !

« Qui jamais aurait pu imaginer que de telles récompenses ou une telle prérogative de mérite, ou une telle dignité illustrerait ce prélat ; au point que, de même que Jésus-Christ confère la vie éternelle à l'âme délivrée de la mort perpétuelle, de même ce pieux prélat, amateur du Christ et secondé par l'opération de la clémence divine, rend la vie temporelle à des enfants avortons, à des infirmes, à des noyés, et à une foule d'autres corps qui étaient véritablement morts? C'est pourquoi, comme il n'y a aucun miracle qui soit plus glorieux que de mettre

les avantages de la santé là où il y avait les désavantages de la mort, il ne semble pas hors de propos d'avoir touché brièvement un si grand prodige digne d'une si grande admiration.

« En effet, le présent miracle fera foi pour les miracles passés, et l'attente des miracles futurs sera ferme et inébranlable. Or, il semble qu'on doit plutôt s'étonner du concours du peuple que des miracles, à moins qu'on ne trouve dans ce concours même un miracle. Car qu'y a-t-il de plus miraculeux, qu'y a-t-il de plus admirable que de voir le monde adorer aujourd'hui celui qu'il détestait hier, se réfugier aujourd'hui vers celui qu'il évitait hier, implorer aujourd'hui, comme un patron salutaire pour nous auprès de Dieu, celui dont il fuyait hier le commerce, soit par la crainte de la puissance terrestre, soit par la malice de son propre cœur? Voilà ce qui paraît être, à beaucoup de sages, le plus grand des plus grands miracles. Or, comme la mémoire d'un si saint homme ne doit pas être ensevelie dans le tombeau de la négligence, ni étouffée sous le sépulcre de l'oubli, nous nous jetons aux pieds de votre sainteté, et nous vous supplions, humblement et dévotement, d'ordonner que le susdit père soit inscrit au catalogue des saints, après avoir examiné ces miracles comme il convient. Et en cette occasion nous agissons avec d'autant plus de confiance, qu'il est avéré que le bienheureux Thomas a été le témoin, le vrai prophète et le pronostiqueur de ce qui arrive. En effet, ce dernier prélat, à l'époque de son

exil, ayant séjourné longtemps dans notre monastère, sur l'ordre du pape Alexandre, d'heureuse mémoire, et ayant reçu un avertissement céleste pour retourner dans son église et s'en aller vers le Seigneur en cueillant la palme du martyre, n'avait pas de quoi nous récompenser, comme il l'aurait souhaité, des libéralités et des bienfaits qu'il avait reçus de nos prédécesseurs. Alors craignant de nous avoir été à charge, ce qui pourtant n'avait pas eu lieu, il nous promit qu'après lui un de ses successeurs viendrait [ici] et acquitterait ses obligations : ce qui s'est accompli, comme nous n'en pouvons nullement douter. Et pour que la mémoire du bienheureux Thomas martyr fût consacrée par un miracle, le premier homme qui, dans notre église, fut guéri de ses infirmités, grâce aux mérites dudit martyr, s'appelait Thomas. D'après ce fait, nous avons appris que tous les autres miracles étaient opérés sous son nom, pour la gloire et l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ qui, etc. »

Il ne serait nullement convenable de passer sous silence la manière dont ce très-bienheureux Edmond se servait du cilice. Nous croyons que cette manière n'était pas en usage chez les anciens saints, et est inouïe pour les hommes d'aujourd'hui. En effet, son cilice n'était pas composé comme d'ordinaire de fils déliés arrangés par l'art du tisserand, mais il était fait de petites cordes nouées les unes aux autres, comme un filet dont les mailles seraient très-étroites. Ces cordes entrelacées formaient un vête-

ment intolérable tant par la quantité que par la grosseur des nœuds, et pour que ces mêmes nœuds s'enfonçassent plus profondément dans la chair, ce cilice n'était pas entier dans sa partie antérieure, mais il était ouvert du haut en bas et des lacets y étaient placés de chaque côté[1]. C'est par ce cilice composé de nœuds et serré autour du corps qu'il combattit contre lui-même, et que surmontant ces tortures connues de lui seul, il obtint la palme du martyre par ce triomphe obtenu sur sa chair. Et il ne lui suffisait pas de crucifier son corps par cette invention qui était moins un vêtement qu'une horrible torture ; ce qu'il y avait encore ajouté est bien fait pour exciter notre admiration et pour nous plonger dans la stupeur. En effet, afin que ce même cilice fût serré plus fortement sur la chair, et que la chair fût plus grièvement endommagée par des piqûres et des meurtrissures continuelles, il entourait ce cilice d'une corde grosse et triple, de façon que cette corde descendant de la poitrine jusqu'aux reins après avoir fait plusieurs tours, venait se rejoindre aux extrémités, et s'attachait dans la partie inférieure. Comme cette corde était destinée au même office que le cilice, elle était aussi faite de la même manière. C'est ainsi qu'il s'était entouré d'un cilice le milieu du corps, et non content de macérer les reins de sa chair avec du lin tordu, comme un pontife de la loi,

[1] C'était, comme on le voit, une espèce de corset. Nous trouvons dans l'histoire de Dominique l'*Encuirassé* et de tant d'autres la preuve de la ferveur ascétique des hommes du moyen âge.

il s'était encore couvert les mamelles d'une ceinture comme le fils de Dieu. Que dirai-je de plus? les parties de son corps qu'il ne pouvait tourmenter pendant le jour, à savoir ses mains et son cou exposés à la vue, il les couvrait d'un cilice pendant la nuit, afin de s'offrir ainsi tout entier au Seigneur comme un holocauste d'une odeur très-agréable. Parlerai-je des jeûnes et des oraisons auxquels ils se livrait sans relâche? Toujours sa bouche n'acceptait la nourriture qu'avec parcimonie, mais faisait entendre avec des actions de grâces les louanges du Christ. Toujours il prononçait des paroles d'édification qu'il semblait puiser à la source même de la poitrine du Seigneur, paroles pleines d'une profonde et solide théologie (car il excellait dans cette science d'une manière éclatante, comme un autre Augustin), en poussant des gémissements et de profonds soupirs, et en élevant sans relâche les yeux et les mains au ciel à la façon du bienheureux Martin; en sorte qu'il invitait au recueillement tous ceux qui se trouvaient avec lui et qui l'entendaient parler.

Ayant donc été informé par ces preuves et par d'autres encore de la sainteté dudit Edmond, l'évêque de Durham Nicolas, qu'une hydropisie incurable et répandue par tout le corps affligeait grandement, que la jaunisse avait décoloré, que la consomption avait amaigri en lui enlevant l'humidité nécessaire à la vie, que la toux avait desséché, qu'un asthme fatiguait sans relâche, que les approches d'une mort certaine avaient noirci, au point que le tombeau paraissait

son seul refuge ; l'évêque, dis-je, abandonné de tout secours humain et dans un état désespéré, eut recours, plein de foi, au secours divin. Aussi il fit vœu de visiter dévotement et avec honneur le sépulcre du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, si par ce moyen il pouvait recouvrer la santé corporelle. Il se fit donc transporter dans une litière vers les pays méridionaux de l'Angleterre, autant pour respirer le bienfait de l'air natal, que pour se rapprocher de Pontigny où il devait accomplir son vœu de pèlerinage. Après y être demeuré quelque temps, il tomba dans un tel état de faiblesse qu'il ressemblait plutôt à une ombre qu'à un homme. Alors il fit son testament, dit adieu à tous ses amis, se prémunit du viatique salutaire et de l'extrême-onction, et se prépara à rendre le dernier soupir. Or, il avait auprès de lui pour serviteur un certain homme appelé Guillaume qui avait été jadis le barbier et l'huissier du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry. Cet homme comprenant dans son esprit que Dieu aurait de bonnes raisons pour adjoindre le susdit prélat au collége de ses saints, avait conservé les poils de la barbe qu'il avait coutume de couper, espérant qu'ils pourraient un jour servir aux malades. Il en parla audit évêque Nicolas qui était déjà à demi-mort, mais qui cependant n'avait pas encore perdu la mémoire. Celui-ci ordonna aussitôt à ce serviteur de mêler ces poils dans de l'eau bénite et de les lui donner à boire. Lorsqu'il eut avalé ce mélange, l'enflure et la douleur disparurent à la suite d'un vomisse-

ment, et il se sentit complétement soulagé. En peu de temps même il recouvra pleinement la santé.

L'EMPEREUR S'OBLIGE A CONCLURE LA PAIX AVEC L'ÉGLISE. — LETTRE DE FRÉDÉRIC AU ROI. — ARTICLES SUR LESQUELS IL SE PROPOSE DE SATISFAIRE LE PAPE. — LES ENNEMIS DE SAINT EDMOND EMPÊCHENT SA CANONISATION. — L'EMPEREUR SE RÉTRACTE. — LETTRE SUR LA DÉSOLATION DE LA TERRE-SAINTE ET L'INVASION DES CORASMINS. — WALERAN ET ARNULPHE SE CHARGENT DE PORTER CETTE LETTRE EN EUROPE. — ILS ABORDENT A VENISE. — SIGNES DE LA COLÈRE DIVINE. — ÉBRANLEMENT DU MONDE. — Tandis que celui qui remplit le monde de prestiges tourmentait les mortels par une foule d'inquiétudes, l'empereur Frédéric, touché par l'esprit d'un conseil plus sain, quoique superficiellement humilié, s'engagea à donner satisfaction à l'église et aux prélats ecclésiastiques de cette manière : « relativement aux sécurités qui doivent être désignées, voici ce que nous disons : Le seigneur empereur offre caution juratoire, caution par lettres et caution par fidéjusseurs au moyen des rois, princes, seigneurs et comtes. En outre, à l'égard des susdites cautions, il s'en remet à ce que réglera le seigneur pape et les négociateurs du traité. « Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Jérusalem et de Sicile. Par le présent écrit faisons savoir à tous que nous avons concédé à Raymond, illustre comte de Toulouse, notre cher parent et notre féal, à maître Pierre des Vignes et à maître Thaddée de

Sessa, tous deux juges de notre grande cour et nos féaux, pouvoir plein et spécial de jurer sur notre âme en notre nom que nous nous soumettrons aux ordres du seigneur pape et de l'église sur tous les articles, injures, dommages et offenses dont les églises et les personnes ecclésiastiques ont eu à se plaindre avant et après l'excommunication, et à l'occasion desquels a été jadis prononcée contre nous, comme on sait, la sentence d'excommunication par Grégoire, souverain pontife; ayant pour bon et pour valable tout ce que jugeront à propos de faire les susdits nos féaux commis à cet effet. En mémoire de quoi et pour donner à cet écrit la force qui lui est due, nous avons ordonné qu'il serait muni du sceau de notre majesté, c'est-à-dire de la bulle d'or enrichie d'une topaze, etc. »

« Frédéric, etc. [au roi d'Angleterre?]. Comme il est convenable et comme nous désirons que vos députés assistent au traité de paix qui va être négocié entre nous et l'église, ainsi que nous le croyons fermement, par Raymond, comte de Toulouse, notre cher parent et notre féal, nous supplions affectueusement votre sérénité de vouloir bien envoyer relativement à l'affaire susdite des députés solennels en qui vous ayez pleine confiance et qui soient convenables à une si grande affaire, tant par leur habileté que par leur fidélité. Donné, etc. »

Quant au fait de la terre, la convention adoptée par les deux partis fut que toute la terre que l'église possédait au temps de l'excommunication lui

serait rendue, et que la même restitution serait faite aux adhérents de l'église. Quant au mépris des clefs de l'église, l'empereur devait écrire généralement dans tout l'univers qu'il n'avait point méprisé la sentence portée par le seigneur Grégoire, prédécesseur du présent pape, en mépris de l'église et de la puissance ecclésiastique; mais que la susdite sentence ne lui ayant pas été notifiée, il avait procédé, sur l'avis des prélats et des autres seigneurs d'Allemagne et d'Italie, comme n'étant pas tenu de l'observer, avant qu'elle lui eût été notifiée. Cependant il devait avouer qu'il reconnaissait bien avoir failli et mal agi par ce refus d'observer la sentence, puisqu'il savait bien et croyait selon la foi que le souverain pontife, quand bien même il serait pécheur (ce qu'à Dieu ne plaise), possédait dans les choses spirituelles la plénitude du pouvoir, tant sur lui que sur tous les chrétiens, rois et princes, clercs et laïques. « Néanmoins pour cet excès l'empereur fournira un subside en chevaliers ou en argent, à quiconque lui sera désigné par le pape, seigneur de la chrétienté, lequel fixera aussi le nombre et la nature de ce subside; il fera d'autres aumônes et des jeûnes, selon que le réglera le seigneur pape, et il observera humblement et dévotement ladite sentence d'excommunication, jusqu'au jour de son absolution. Quant à la capture des prélats, en premier lieu l'empereur rendra intégralement, ou fera rendre tout ce qui lui est advenu du butin pris sur les galères ou tout ce qui pourra être trouvé entre ses mains. Pour le reste

il donnera satisfaction, à la volonté de ceux qui ont souffert dommage, selon qu'ordonnera le seigneur pape, dans la bénignité duquel il a confiance. De plus, en satisfaction de cette offense, et pour l'honneur de Dieu, il bâtira des hôpitaux et des églises, à la disposition du seigneur pape qui fixera le nombre, le lieu et la manière; et il dotera les susdits lieux selon que le seigneur pape le jugera à propos. Quant aux articles susdits et à tous les autres, quant aux injures, dommages et offenses dont les églises et les personnes ecclésiastiques ont eu à se plaindre, avant et après la discorde et la sentence d'excommunication, et à l'occasion desquels l'empereur a été excommunié, il jurera expressément de se soumettre aux ordres du seigneur pape; sauf toutefois ses honneurs et ses droits jusqu'à conservation entière, sans diminution aucune de son empire et de ses royaumes. Et quoique nous pensions que les offres relatives aux susdites offenses sont suffisantes, néanmoins, pour plus grande satisfaction et sécurité des chapitres tant précédents que suivants, et pour fournir de plus grandes preuves de dévotion, le seigneur empereur s'en remettra au conseil et à la décision des négociateurs du traité, à savoir : des seigneurs Etienne, évêque d'Ostie, Gilles et Othon, tous trois cardinaux; lesquels, en exceptant la personne de notre seigneur l'empereur, ajouteront, pour plus grande satisfaction et sécurité, ce qu'ils jugeront à propos d'ajouter; de façon toutefois qu'ils ne feront rien sans le conseil et l'ordre du seigneur

pape, et que, sauf les susdits articles sur la satisfaction et la sécurité, les susdits négociateurs feront ce que le seigneur pape, sur l'avis de ses frères, ordonnera de faire. Quant à ceux qui ont pris parti pour l'église, voici ce que nous disons : A tous ceux qui ont pris parti pour l'église pendant la discorde, de quelque pays qu'ils soient, on remettra pleinement, à partir de ce moment, toutes les offenses qu'ils ont commises, tant avant qu'après la discorde, soit au sujet de l'église, soit pour d'autres motifs; et l'empereur annulera tous les bans et toutes les sentences qu'il aura pu prononcer contre eux. Dans le cas où les personnes susdites se seraient engagées envers lui, soit par donation, soit par contrats, soit par obligations, après la sentence d'excommunication ou depuis qu'elles ont pris parti pour l'église, il les en dispensera, et leur rendra intégralement leurs possessions, droits et honneurs, lors même que cession en aurait été faite à d'autres. Quant aux autres qui étaient rebelles envers le seigneur empereur, avant que la discorde éclatât, et qui étaient alors en guerre avec lui, voici ce que nous disons : Toutes les offenses qu'ils auront commises depuis contre lui et contre l'empire leur seront pardonnées; mais relativement aux offenses commises avant que la discorde éclatât, le seigneur empereur s'en remettra à la provision et à la décision du seigneur pape et des frères, laquelle décision sera rendue d'ici à une époque qui devra être fixée par le seigneur pape; et dès lors l'empereur donnera pleine paix à ceux-là

et à tous. Quant à la sécurité de ceux de la Romagne, qui ont pris parti pour l'église depuis que la discorde a éclaté, des nobles de la marche Trévisane, du marquis de Montferrat, et des autres seigneurs d'où qu'ils soient, le seigneur empereur ainsi fera que les susdits nobles ne soient nullement tenus de servir en personnes le seigneur empereur, si ce n'est d'après injonction du seigneur pape, mais seulement par remplaçants. Ceux à qui sont intentées des actions tant personnelles que réelles, et qui même sont accusés au criminel, devront être cités en justice, et jugés par les autres nobles et par leurs pairs du même pays, sans que les autres adhérents de l'église en soient exclus[1]. Pour plus grande sécurité de ceux qui se sont attachés à l'église, spécialement dans la Romagne[2], le seigneur empereur établira comme arbitre supérieur un des prélats d'Italie, qui sera seul pour examiner le procès, et devant qui ils plaideront jusqu'au bon plaisir du seigneur pape, tant au civil qu'au criminel. Et ce prélat sera choisi de l'aveu du seigneur pape, et pour autant de temps que le seigneur pape voudra. Le seigneur empereur fera garder, par qui il lui plaira, les forteresses qui lui appartiennent en propre; mais il ne touchera ni ne fera tort aux forteresses des personnes susdi-

[1] Je ne puis comprendre cette phrase qu'en changeant la ponctuation et en mettant un point après *accusati*. *Non exclusis* est vague; est-ce du droit de juger ou d'être jugés. Nous inclinons pour ce dernier sens.

[2] Je propose et traduis *Romandiola* au lieu de *Romanorum*.

tes sans l'aveu de celui qui aura été commis à cet effet. Pour ceux de la marche Trévisane, le seigneur empereur établira un arbitre supérieur à qui seul devront répondre ceux de la marche Trévisane qui se sont attachés à l'église; et cela sur l'avis d'un des frères que le seigneur empereur aura jugé à propos de choisir. L'empereur mettra en liberté les captifs pris sur les galères, ainsi que tous les Romains, Toscans et autres, faits prisonniers depuis qu'a été prononcée la sentence d'excommunication dont il sollicite la levée pour le moment. Et il absoudra tant ceux qui sont mis en liberté que ceux qui seront délivrés dans la suite, de tous les serments et obligations par lesquels ils auraient pu s'obliger après avoir été pris. Il donnera à ses féaux des lettres pour faire mettre en liberté[1], partout où ils sont, par leurs détenteurs, ceux qui sont prisonniers. Il permettra à tous ceux, tant clercs que laïques, qui ont été chassés à l'occasion de la première ou de la seconde discorde, de revenir chez eux et d'y demeurer en sûreté, leur rendant intégralement leurs possessions et leurs biens. Quant à son démêlé avec les Romains, le seigneur empereur s'en tiendra à la décision du seigneur pape et des frères, tant pour la restitution des dommages éprouvés de part et d'autre dans la guerre, que pour les autres choses; en sorte toutefois qu'il soit statué sur le démêlé et sur

[1] *Liberatos*. Nous lirions volontiers *liberandos*, en comprenant : *pour prouver que tous ceux qui sont retenus doivent être mis en liberté*.

l'indemnité à accorder à ses hommes, excepté pour le château d'Anticoli (?) qui reste en dehors du compromis. Quant aux dommages causés aux prélats des églises ou à tous autres, tant religieux que séculiers, par le seigneur empereur, et par ses officiaux et baillis sur son ordre, après la sentence prononcée contre lui, le seigneur empereur donnera satisfaction à cet égard, selon la prudence et la bénignité du saint-siége apostolique : par là l'empereur n'entend point les dommages causés à main armée par lui ou par ses troupes. Il donne pleine paix et sécurité à Grégoire de Montelongo et à tous ses parents. La terre du comte Guillaume, laquelle est une tenure de l'église, sera restituée. On stipulera formellement par compromis une autre terre pour l'empereur, à l'arbitrage du seigneur cardinal Othon et du seigneur archevêque de Rouen[1]; en sorte qu'ils connaissent du droit, ainsi qu'on en devra connaître. Les députés de l'empereur disent qu'ils compromettront, en ce qui touche la possession et la propriété, et en même temps reconnaîtront, définiront et jureront qu'ils s'efforceront de bonne foi et sans fraude, de déterminer le seigneur empereur à souffrir que les susdits seigneurs procèdent, soit ensemble, soit séparément, sur la possession et sur la propriété, et que tous trois ils en requerront le seigneur empereur. Les députés prennent sur eux d'agir de bonne foi auprès du seigneur empereur sur cela,

[1] Cette phrase est fautive, nous donnons le sens probable.

pour que l'empereur consente à ce que les trois susdits procèdent comme il leur semblera convenable, en écoutant [les parties] et en terminant, soit ensemble, soit séparément, ladite cause de possession et de propriété. Si tous trois ne peuvent pas y assister et que quelqu'un d'entre eux soit retenu par juste empêchement, deux seulement y pourront procéder. »

Cette affaire difficile étant donc terminée, le seigneur pape, croyant que tout était pour le mieux, rendit grâces à Dieu et au bienheureux Edmond qu'il avait invoqué pour patron dans ses tribulations. Aussi fit-il la promesse et eut-il l'intention de se rendre à la demande de l'abbé et du couvent de Pontigny, en canonisant solennellement le bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, dont il avait appris les miracles éclatants, ainsi qu'on l'a dit plus haut, miracles qui étaient dans toutes les bouches. Or, il chargea Andelme, archevêque d'Armach, et quelques autres hommes graves et discrets, de faire l'examen régulier de ces miracles. En apprenant cela, les anciens et implacables ennemis du saint prélat, qui avaient été ses persécuteurs infatigables, se dirent les uns aux autres : « Si cet homme reçoit le titre « magnifique de saint, et s'il est canonisé, nous serons « ignominieusement confondus. » C'est pourquoi, de concert avec [l'ancien] légat Othon, ils empêchèrent, à la perdition de leurs âmes, la canonisation de ce saint homme que Dieu avait révélé au monde par tant de miracles.

L'empereur aussi fut saisi par un même esprit de

vertige ; et cédant aux instigations de celui qui le premier se révolta par orgueil, il se repentit du traité juré et de l'humilité d'une satisfaction déjà remise à la décision des arbitres. Tandis que par un orgueil déplorable il rompait les négociations, les prélats qui demeuraient en Terre-Sainte écrivirent en ces termes à ceux d'en deçà de la mer, pour mettre le comble à la désolation :

« Aux révérends pères en Jésus-Christ et à tous leurs amis, les archevêques, évêques, abbés et autres prélats des églises, établis dans les royaumes de France et d'Angleterre, à qui les présentes lettres parviendront, Robert, par la grâce de Dieu, patriarche de la sainte église de Jérusalem et légat du saint-siége apostolique, Henri, archevêque de Nazareth, Jean (?), élu à Césarée, Richard (?), évêque d'Acre, l'évêque de Sidon[1], frère Guillaume de Rochefort, vice-maître de la maison des chevaliers du Temple, et du couvent de la même maison, Henri, prieur du sépulcre du Seigneur, l'abbé de Saint-Samuel de l'ordre des Prémontrés, B. abbé du Mont des Oliviers, Jean (?) abbé du Temple du Seigneur, P. abbé du Mont-Thabor et R.[2] abbé de la montagne de Sion, salut et succès prospère selon leurs vœux.

« Une race de bêtes féroces sortie du fond de l'Orient s'est jetée sur la province de Jérusalem, qui, après

[1] *Aconensis episcopus et Sydonensis episcopus.* Nous y voyons deux personnages distincts malgré la conjonction latine; car à la fin de la lettre on parle de douze sceaux.

[2] Nous n'avons pu compléter ces initiales.

avoir été tourmentée à diverses époques par les attaques multipliées des Sarrasins qui l'entourent, avait vu s'assoupir la fureur des ennemis ses voisins, et commençait à jouir de notre temps des avantages de la paix. Or, les péchés du peuple chrétien ont soulevé pour sa ruine une nation inconnue et un glaive vengeur venu de loin. En effet, la rage des Tartares s'étant déchaînée, s'est répandue comme un épouvantable fléau sur toutes les contrées d'Orient. Ces Tartares, en poursuivant également tous les peuples sans faire aucune différence entre les incrédules et les fidèles, ont mis en fuite ceux qui, au lieu de devenir leur proie, devaient faire leur proie du peuple chrétien. En effet, les Tartares, après avoir ravagé toute la Perse, ont tourné leurs armes contre des hommes plus méchants qu'eux-mêmes ; ils ont chassé devant eux les Chorosminiens qui sont les plus cruels de tous les peuples et les ont expulsés de leur pays, comme des serpents tirés hors de leurs cavernes. Ceux-ci, n'ayant plus d'habitation fixe, n'ont pu obtenir de plusieurs princes sarrasins l'asile qu'ils demandaient, à cause de leur férocité. Seul le soudan de Babylone, ce persécuteur de la foi du Christ, tout en refusant aux susdits Chorosminiens une habitation dans sa propre terre, leur a offert la terre d'autrui ; il a appelé et invité les mêmes incrédules à chercher une retraite ou une habitation dans cette terre de promission que le Tout-Puissant avait promise et donnée à ceux qui croyaient en lui. Ceux-ci, certains d'être soutenus par le soudan, pénétrèrent donc dans l'hé-

ritage du Seigneur que ledit soudan leur avait conféré, à ce qu'on prétend, avec leurs femmes et leurs familles et plusieurs milliers de cavaliers armés ; et leur arrivée fut si subite, que ni nous ni les pays voisins n'avions pu la prévoir pour nous garantir de ces traits en les évitant, quand déjà ces Chorosminiens étaient entrés dans la province de Jérusalem du côté de Saphet et de Tibériade. Comme nous avions à plusieurs reprises apporté toute notre sollicitude et tous nos soins à ce que l'ancienne paix et tranquillité de la Terre-Sainte troublée par de nouveaux ennemis fût rétablie, et comme les forces des chrétiens ne suffisaient pas à l'expulsion de ceux-là, les susdits Chorosminiens s'emparèrent de tout le pays, depuis Thoron des Chevaliers, qui est près de Jérusalem, jusqu'à Gazara[1]. Alors, d'un avis commun et d'une volonté unanime, avec l'assentiment des maîtres des maisons religieuses, à savoir des maîtres de la milice du Temple et de l'hôpital de Saint-Jean et des précepteurs des chevaliers teutoniques de Sainte-Marie, ainsi que des barons du royaume, nous jugeâmes à propos d'appeler au secours des

[1] D'après les indications géographiques fournies par cette lettre, nous n'hésitons pas à voir dans *Gazara* le bourg de Gazer, à environ sept lieues au nord de Jérusalem, entre cette dernière ville et Joppé. Le premier livre des Machabées le place sur la frontière d'Azoth, Eusèbe et saint Jérôme à quatre milles de Nicopolis. Tout, au contraire, nous porte à repousser l'interprétation de Gaza des Philistins, située à peu de distance de la mer près la rivière de Bezor, qui formait la limite de la Palestine du côté du désert de Pharan. Telle n'est point cependant l'opinion de M. Michaud qui, d'après Makrisi, donne Gaza des Philistins pour lieu de la bataille. Vertot traduit *Gazer* ou *Gaza*.

chrétiens les soudans de Damas et de la Chamelle qui étaient unis avec les chrétiens par l'alliance de la paix, qui étaient les ennemis particuliers des Chorosminiens, parce qu'ils se regardaient comme devant être confondus par leur invasion, et qui enfin, d'après la teneur des trêves, étaient tenus de défendre contre tous les autres Sarrasins la terre possédée par les chrétiens. Mais quoiqu'ils eussent promis formellement et juré de nous prêter secours, leur aide se faisait grandement attendre; et, comme les chrétiens, fort peu nombreux en comparaison, hésitaient à combattre seuls contre ces infidèles, les susdits Chorosminiens attaquaient fréquemment la ville de Jérusalem complétement dépourvue de fortifications. Aussi les chrétiens qui y demeuraient, redoutant la férocité de ces barbares, se réunirent au nombre de plus de six mille hommes pour se réfugier dans la terre des chrétiens, laissèrent quelques hommes dans la ville, et confiants dans la trêve qu'ils avaient conclue avec le soudan de Krak et les paysans sarrasins des montagnes, prirent leur route par ces mêmes montagnes avec leurs familles et tous leurs biens. Mais les montagnards tombèrent sur ces fugitifs, en passèrent cruellement une partie au fil de l'épée, s'emparèrent misérablement du reste, et vendirent aux autres Sarrasins les chrétiens des deux sexes, même des religieuses. Quelques-uns s'étant échappés et étant descendus dans la plaine de Rama [1], les Cho-

[1] C'est Rama près de Jérusalem, qui n'est pas la même que Rama Ramla ou Ramatha) à quatre lieues de Joppé.

rosminiens se jetèrent sur eux et les égorgèrent; en sorte que de tout ce peuple, à peine en resta-t-il trois cents à demi-morts. Enfin, les infidèles susdits entrèrent dans la ville de Jérusalem presque abandonnée de tous ses habitants; et comme le peu de chrétiens qui y étaient restés s'étaient retirés dans l'église du Saint-Sépulcre, ils les éventrèrent tous devant même le sépulcre du Seigneur; et en coupant la tête aux prêtres qui célébraient alors les saints mystères, ils se disaient les uns aux autres : « Répandons ici le « sang des chrétiens dans l'endroit même où ils offrent « du vin à leur Dieu qu'ils disent y avoir été pendu. » De plus, nous le disons avec douleur et nous le racontons avec des soupirs, ils étendirent leurs mains sacriléges sur le sépulcre de la résurrection du Seigneur et le souillèrent de toutes les manières. Ils enlevèrent complétement le pavé de marbre qui était placé à l'entour, profanèrent par toutes les ignominies qu'ils purent inventer et que la bouche n'ose répéter, le mont du Calvaire où le Christ a été crucifié, ainsi que l'église tout entière, arrachèrent les colonnes sculptées qui étaient posées comme ornement devant le sépulcre du Seigneur et les envoyèrent en signe de victoire, et pour faire outrage aux chrétiens, au tombeau de leur exécrable Machometh, violèrent les tombeaux des heureux rois qui reposaient dans la même église, et dispersèrent leurs os en dérision des chrétiens, souillèrent sans respect la très-respectable montagne de Sion, et polluèrent par des énormités qu'on ne peut rapporter le temple du Seigneur, l'é-

glise de la vallée de Josaphat où se montre le sépulcre de la bienheureuse Vierge, l'église de Bethléem et le lieu de la naissance du Seigneur : en quoi ils ont poussé l'impiété plus loin que tous les Sarrasins qui, bien qu'ayant occupé fréquemment la terre des chrétiens, avaient toujours conservé quelque respect pour les saints lieux. Cependant comme les Chorosminiens trop souvent nommés, non contents de ces abominations, aspiraient maintes fois à la prise et à la destruction de tout le pays, et comme on ne pouvait supporter plus longtemps des calamités qui avaient dû, à juste titre, plonger dans la désolation et dans l'amertume le cœur de tout sectateur de la foi catholique, le peuple chrétien, soulevé par tant d'injures et d'énormités, se prépara à la résistance, et d'un commun avis nous jugeâmes à propos de joindre aux forces des chrétiens la puissance des soudans susdits. Le quatrième jour du mois d'octobre, toutes les forces étant rassemblées, l'armée chrétienne partit de la ville maritime d'Acre et se dirigea par Césarée et par les autres points de la côte. Les Chorosminiens, pressentant notre arrivée, revinrent sur leurs pas en traversant divers lieux, et fixèrent enfin leurs tentes devant Gazara, où ils attendirent les secours que le soudan de Babylone, premier auteur de cette incursion sacrilége, devait leur envoyer. Après qu'ils eurent reçu du même soudan une nombreuse multitude d'hommes d'armes, les armées des susdits soudans marchèrent à leur rencontre et nous les trouvâmes devant Gazara, la veille de la Saint-Luc. Leur multi-

tude était infinie et leurs troupes rangées en bataille. Nos généraux, de leur côté, disposèrent l'armée dans l'ordre où elle devait marcher à l'ennemi. Nous, patriarche et autres prélats, accordâmes rémission des péchés en vertu de l'autorité du Dieu tout-puissant et de celle du saint-siége apostolique; tous se repentaient de leurs fautes et donnaient les marques d'une contrition sincère en versant d'abondantes larmes; en sorte que regardant comme rien la mort du corps et espérant la récompense éternelle, ils pensaient tous que mourir pour le Christ, c'était vivre. Aussi quoiqu'une calamité corporelle soit survenue, en punition de nos péchés, on doit croire que le Très-Haut qui scrute les cœurs et en connaît les replis les plus secrets, aura accepté le gain des âmes plutôt que celui des corps. Après cela, la bataille s'étant engagée entre nous et les Chorosminiens, les Sarrasins qui étaient de notre côté plièrent devant les ennemis et se mirent tous à prendre la fuite, laissant plusieurs d'entre eux ou morts ou prisonniers. Ainsi les chrétiens seuls restèrent sur le champ de bataille. Les Chorosminiens unis aux Babyloniens s'étant précipités sur eux et la mêlée étant devenue furieuse, les chrétiens opposèrent une vigoureuse résistance, comme des athlètes du Seigneur et comme des défenseurs de la foi catholique, que la même foi et la même passion avaient véritablement rendus frères. Mais comme ils étaient très-peu nombreux, en comparaison des ennemis, ils succombèrent dans la bataille, ô douleur! et, cédant à la mauvaise for-

tune, abandonnèrent la victoire aux ennemis; des couvents de la milice du Temple, de l'hôpital de Saint-Jean et des teutoniques de Sainte-Marie, trente-trois templiers seulement, vingt-six hospitaliers et trois frères teutoniques s'échappèrent : les autres furent tués ou pris. Les barons de la terre et les chevaliers furent pris et tués pour la majeure partie, sans parler de l'effroyable carnage qui fut fait des arbalétriers et des fantassins. Quant à l'archevêque de Tyr, à l'évêque de Saint-Georges, à l'abbé de Sainte-Marie de Josaphat, au maître du Temple, au précepteur des teutoniques de Sainte-Marie, et à une foule d'autres religieux et clercs, comme ils ne reparurent plus, on est grandement dans le doute pour savoir s'ils sont morts dans le combat, ou s'ils sont détenus en captivité; c'est là une question que nous n'avons pu encore éclaircir. Le maître de l'Hôpital et le comte Gaultier de Brienne, ayant été pris avec beaucoup d'autres, ont été conduits à Babylone. Nous, patriarche et autres prélats, sur qui avaient fondu tous les malheurs, en punition de nos péchés, échappâmes à demi morts, parce que le Seigneur nous avait regardés comme indignes du martyre, et nous cherchâmes un asile à Ascalon avec de nobles hommes, le connétable d'Acre, Philippe de Montfort, des chevaliers et des fantassins, qui avaient échappé à ce désastre. Quoique, au milieu de tant d'adversités et de tant de douleurs, il n'y eut aucune consolation pour nous, qui avions tout perdu dans la bataille susdite, nous fîmes cependant ce que nous pouvions

faire pour le moment, et nous envoyâmes des lettres et des députés spéciaux aux très-illustres seigneurs le roi de Chypre et le prince d'Antioche, les suppliant en toute dévotion et même avec des exhortations de faire passer à la défense de la Terre-Sainte, dans des circonstances si pressantes, un secours de chevaliers et d'hommes d'armes. Mais nous ne savons pas ce qu'ils doivent faire à cet égard. Ensuite nous revînmes dans la cité d'Acre, et nous y séjournâmes. Nous trouvâmes la ville elle-même avec toute la province d'outre-mer pleine de douleurs, de lamentations, de misères et d'afflictions de toutes sortes; il n'y avait pas une famille, pas une âme vivante qui n'eût à déplorer le sort de quelque mort chéri. Toutefois, quelque grande et grave que soit notre douleur pour le passé, nous craignons encore plus pour l'avenir. En effet, comme toute la terre de la chrétienté, conquise par le glaive, est privée et abandonnée de tout secours et suffrage humain ou terrestre; comme elle est réduite à rien et, pour ainsi dire, éteinte par le manque de guerriers qui puissent la défendre; comme ceux qui survivent non-seulement sont en petit nombre, mais encore sont réduits au dernier épuisement, il semble que la seule chose à laquelle elle puisse désormais s'attendre, c'est que les ennemis de la croix s'emparent de ce qui reste, au gré de leurs désirs, eux qui, mettant le comble à leur audace et à leur insolence intolérable, sont venus placer leur camp dans la plaine d'Acre, près de la ville, à une distance de deux milles. Ils parcourent librement en tous sens,

sans que personne leur résiste ou leur oppose un obstacle, tout le pays jusqu'à Nazareth et Saphet; ils s'en saisissent, se le partagent, comme s'il leur appartenait en propre, instituent et établissent des lieutenants et des baillis dans les villes et dans les bourgades des chrétiens, et exigent des paysans et des autres habitants les redevances et les tributs que précédemment ceux-ci avaient coutume de fournir et de payer aux chrétiens. Déjà même ces paysans et ces habitants, devenus les ennemis des chrétiens, se sont soulevés contre nous, et se sont généralement attachés aux susdits Chorosminiens; en sorte que toutes les églises de Jérusalem, ainsi que les provinces chrétiennes, ne possèdent plus, en fait de terre, pour le moment, qu'un petit nombre de forteresses qui même ne peuvent être défendues qu'à grand'peine et avec beaucoup de fatigues. On assure de plus que les Babyloniens qui se trouvent à Gazara doivent venir du côté d'Acre en grande multitude pour assiéger la ville, de concert avec les Chorosminiens. En outre, le vingt-deuxième jour du mois de novembre, nous avons reçu des messagers et des lettres du châtelain et des frères de l'Hôpital, qui sont dans le château d'Ascalon; ils nous annonçaient que l'armée des Sarrasins de Babylone avait assiégé et tenait assiégé ledit château, et sollicitaient de nous et de la chrétienté des subsides et un prompt secours. Or, pour que la piété émeuve votre charité et vous inspire des sentiments de compassion sur la ruine de la Terre-Sainte, en sorte que ce fardeau soit supporté

par les épaules de tous les fidèles, nous avons jugé à propos de vous exposer la cause du Christ, vous suppliant et sollicitant d'implorer la miséricorde du Très-Haut par vos prières et vos pieuses oraisons, dans l'intérêt de la Terre-Sainte, afin que lui, qui a consacré la Terre-Sainte par son propre sang pour la rédemption de tous, ait pitié d'elle et vienne à son secours, en jetant sur elle des regards propices et en la défendant. Vous aussi, très-chers pères, vous donnerez à cette affaire aide et conseil salutaire, selon que vous pourrez, afin d'obtenir par ce concours la récompense céleste. Autrement sachez pour sûr que, si le pays d'outre-mer n'est secouru au prochain passage du mois de mars par la main du Très-Haut et par les subsides des fidèles, sa perte et sa ruine sont immanquables. Comme il serait trop long de vous expliquer par lettres les autres nécessités et la position générale de la Terre-Sainte, nous envoyons en votre présence le vénérable père l'évêque de Béryte et le religieux homme Arnulphe, de l'ordre des Prêcheurs, qui exposeront fidèlement et pleinement à votre fraternité la véritable série des faits. Enfin nous vous demandons humblement, à tous tant que vous êtes, qu'il plaise à votre bénignité recevoir libéralement et écouter les susdits députés, qui se sont exposés à de grands périls pour l'église de Dieu, en naviguant pendant la saison d'hiver. Donné à Acre, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'an du Seigneur mil deux cent quarante-quatre. »

A cet écrit original, dont nous venons de donner la copie, étaient appendus douze sceaux[1].

Malgré les horreurs de l'hiver qui commençait, malgré les tempêtes menaçantes de la mer en fureur, les prélats et les seigneurs de la Terre-Sainte confièrent cette lettre si lugubre et si lamentable au seigneur évêque de Béryte, nommé Waleran, et à frère Arnulphe, de l'ordre des Prêcheurs, les chargeant de la porter avec le plus de célérité possible dans les pays d'en deçà de la mer, et de la présenter surtout aux rois de France et d'Angleterre. L'évêque et le frère susdit, pour la rémission de leurs péchés, cédèrent, avec autant de courage que d'humilité, à la demande des prélats, et, méprisant dans une nécessité si pressante tous les périls corporels, s'embarquèrent le premier jour de l'avent du Seigneur, entreprenant ainsi pour le Christ de porter cette nouvelle, afin d'enflammer les cœurs des fidèles, et de préparer les voies du fils unique de Dieu, dont la protection leur mériterait d'être sauvés des dangers imminents de leurs péchés. Ils restèrent en mer pendant six mois, exposés à tous les genres de mort, et éprouvèrent tant et de si grands dangers, comme nous l'avons appris par le rapport même du vénérable évêque, que le récit en serait déplorable pour ceux qui l'entendraient, et fastidieux pour ceux qui le

[1] Vertot dit que cette lettre fut présentée au concile de Lyon l'année suivante. En effet, Waleran et Arnulphe abordèrent à Venise vers l'Ascension (1245), et l'ouverture du concile eut lieu le jour de saint Jean-Baptiste, un mois plus tard.

feraient. Enfin, guidés par Dieu, et grâce aux prières des prélats susdits, auxquels ils s'étaient recommandés [en partant], les voyageurs abordèrent au port de Venise, vers l'époque de l'ascension du Seigneur.

Remarquez que cette parole de menace, proférée par le Seigneur contre la cité sainte de Jérusalem : « Il n'en sera pas laissé pierre sur pierre, » n'avait pas encore été accomplie aussi absolument qu'à cette époque. Il faut savoir que, quelques années auparavant, l'image de Machometh, placée dans la ville de la Mecque, avait été renversée. Aussi les susdits Chorosminiens, pour en tirer vengeance, et pour couvrir d'opprobre le Christ et les chrétiens, qui se réjouissaient du renversement de ladite image, se déchainaient avec plus de fureur contre les chrétiens et contre les saints lieux, disant qu'ils avaient remporté une si éclatante victoire par la grâce de Dieu et par l'intervention de Machometh.

« Le son de leur voix s'est répandu par toute la terre » (c'est-à-dire se répandra dans la suite, le prétérit étant pris ici pour le futur). En effet, la prédication des Prêcheurs et des Mineurs s'est déjà répandue jusqu'aux limites du monde, selon cette parole du Sauveur : « Vous serez mes témoins dans toute l'étendue de Juda et de Samarie, et jusqu'aux extrémités, etc. » Et comme pour justifier ces autres paroles : « Quand vous verrez ces choses, sachez que le jugement universel est proche, » ni la terre ni la mer ne répondent aux besoins des hommes, selon leur coutume habituelle; mais l'eau, aussi bien que

la terre, semble frappée de stérilité. Dernièrement le soleil s'est éclipsé deux fois en trois ans, ce qui n'était jamais arrivé de mémoire d'homme. Récemment les étoiles paraissaient tomber. Les sectes pullulent, la foi est vacillante. L'église et l'empire sont divisés par une discorde plus envenimée que jamais. Dans l'armée du roi de France, la peste et la famine ont exercé de grands ravages. Peu d'années auparavant, dans l'empire, c'est-à-dire dans les îles de la mer Méditerranée, la ville de Paphos et plusieurs autres ont été détruites par un tremblement de terre.

Activité du pape a réconcilier le roi et l'évêque de Winchester. — Lettre du pape au roi a ce sujet. — Le pape écrit aussi a la reine et a d'autres prélats. — Lettre de l'évêque de Winchester au roi. — Objections du roi contre l'évêque. — Réponses de l'évêque. — Fourberie de maitre Henri de Suse. — Tandis que les flots de l'océan du monde se gonflaient ainsi, et que le vent de la tempête ébranlait la Syrie, le trouble et l'agitation ne cessaient pas en Angleterre. En effet, quoique le seigneur pape eût adressé au roi des sollicitations et des avertissements efficaces et fréquents en faveur de l'évêque de Winchester qui était encore en exil dans le pays de France, le roi, n'écoutant que les conseils des clercs courtisans, gens pour qui le gain était la seule affaire, souleva de graves accusations contre ledit évêque. Mais le seigneur pape, à qui ledit évêque, on le prétend du moins, avait compté huit mille marcs, fut déterminé en sa faveur

tant par l'esprit de charité, que pour reconnaître le don d'une si forte somme; et il écrivit très-instamment en ces termes au seigneur roi d'Angleterre :

« Innocent, évêque, etc., à son très-cher fils en Jésus-Christ, le roi d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Après que la bénignité de Dieu eut appelé notre humilité à remplir l'office de dignité apostolique, nous plaçâmes assez de confiance dans ta sérénité pour croire qu'elle serait prompte et qu'elle se montrerait vigilante dans les choses qui touchent à l'honneur de l'église. Il en résulta qu'après avoir accordé pour pasteur à l'église de Winchester, sur le conseil de nos frères, notre vénérable frère l'ancien évêque de Norwich, nous t'adressâmes des prières spéciales, afin que, par respect pour Dieu et pour nous, tu te montrasses envers lui bienveillant dans ton accueil et gracieux dans ta conduite, et afin que tu lui fisses assigner avec une prompte bénignité les châteaux et les manoirs qui pourraient appartenir à cette église. Mais, comme nous l'avons appris avec étonnement et avec douleur, loin de vouloir déférer à des prières aussi pressantes, tu t'es emporté, ce qui est plus grave encore, à des paroles tout à fait indignes de la retenue et de la révérence qui conviennent à un fils; tu as déclaré qu'aucune postulation, faite dans le royaume d'Angleterre, ne pouvait ou ne devait être admise par le saint-siége apostolique malgré toi ; que tu avais, dans les choses temporelles, le même pouvoir que nous dans les choses spirituelles ; qu'enfin aucun postulé ne pouvait obte-

nir la possession des choses temporelles sans ton consentement. Tu as ajouté en outre que tu regardais comme nulle la translation dudit évêque, prétendant qu'elle avait été obtenue de nous par fraude subreptice. De pareilles choses, très-cher fils, s'accordent peu avec l'honneur de Dieu, avec l'honneur de l'église, avec l'honneur de ta sublimité ; elles n'ont ni l'apparence de la justice, ni le parfum de l'équité, surtout puisque la pieuse croyance de tous les fidèles tient pour sûr que l'autorité du saint-siége apostolique possède sur toutes les églises un libre pouvoir, qu'elle tient de la sagesse de Dieu, et puisque le saint-siége n'est pas forcé de consulter le bon plaisir des princes pour requérir leur assentiment dans les affaires d'élections et de postulations. Toutefois, en ayant le Seigneur devant les yeux, il procède avec assez de prudence et de précaution, pour que l'exercice de cette faculté ne lèse l'honneur de personne et ne déroge pas à la justice. Or, n'est-il pas évident qu'il a procédé de cette manière dans la translation dudit évêque, en confirmant la promotion d'un homme illustre par sa science, ses mœurs et son honnêteté, circonspect dans les choses spirituelles et dans les choses temporelles, qui jadis était chéri et aimé de toi, qui a toujours désiré se soumettre à ton bon plaisir, selon le Seigneur, par les moyens à lui possibles, et qui, par son habileté éprouvée, peut te procurer de grands accroissements, sous le rapport de l'honneur et de l'intérêt ? Mais ne prête pas l'oreille aux conseils astucieux de gens pervers, qui regardent

comme indifférent de causer dommage aux personnes vertueuses, pourvu qu'ils y trouvent leurs avantages particuliers, et qu'ils arrivent au but de leurs désirs. C'est pourquoi nous exhortons ton altesse, avec toute l'affection que nous pouvons, et en la suppliant, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à détourner l'ouïe de la piété royale des suggestions impies de ces gens-là, à ne pas cesser de traiter avec honneur l'église de Dieu, et à t'efforcer de conserver intact le privilége de liberté qui lui a été accordé d'en haut. Permets aujourd'hui et désormais que les prélats de ton royaume obtiennent librement et possèdent pacifiquement ce qui appartient à leurs églises dans le spirituel ou dans le temporel. Au reste considère avec une mûre méditation que, dans l'exercice de l'office apostolique, nous sommes le serviteur de l'honneur du nom divin, et que tu ne feras révoquer au gré de tes désirs, ni ne troubleras par aucun empêchement que ce soit, ce que nous avons décidé, après délibération solennelle, relativement audit évêque. Mais comme nous nous sommes proposé dans notre cœur de te regarder comme notre fils spécial parmi les autres princes de la terre, tu auras soin de lui faire honneur, en lui résignant, nonobstant toute difficulté, ses châteaux et ses manoirs, avec les fruits qui en ont été perçus depuis l'époque de cette translation, et tu consentiras avec une bénignité bienveillante à ce qu'il puisse, grâce à ta faveur spéciale, remplir dignement les fonctions de pasteur qui lui ont été confiées. Autrement, comme nous voulons que

de notre temps la liberté ecclésiastique non-seulement ne soit pas diminuée, mais encore soit augmentée, Dieu aidant, nous ne pourrions supporter en aucune façon qu'une injure si préjudiciable nous soit faite dans la personne dudit évêque. Donné à Latran, le troisième jour avant les calendes de mars, l'an premier de notre pontificat. »

Le seigneur pape écrivit dans le même esprit une lettre élégante à la reine d'Angleterre, relativement à l'affaire de l'évêque de Winchester ; et dans l'intitulé de cette lettre le même pape assura que la reine était sa cousine, on ne sait pour quel motif, à moins que ce ne fût pour la disposer davantage à s'occuper de cette affaire et pour la rendre plus favorable à ses demandes. Sachant bien que la femme est appelée *mulier* (ce qui revient à *molliens herum*), il l'engage et l'exhorte dans les termes les plus choisis, à faire tous ses efforts pour adoucir la colère et le ressentiment que le roi son époux a conçus contre l'évêque de Winchester.

Le même seigneur pape écrivit aussi à l'élu à Cantorbéry et aux évêques de Worcester et de Lincoln, pour qu'ils s'occupassent avec activité de ladite affaire et il ajouta, à la fin de sa lettre, que dans les lettres qu'ils lui écriraient en réponse à celle-là, ils mentionnassent les noms des calomniateurs qui pervertissaient l'esprit du roi.

« Au très-excellent, etc... [1] Comme nous désirons

[1] Cette lettre est évidemment adressée au roi par l'évêque de Winchester, Guillaume de Rale.

de toutes nos forces nous soumettre à votre bon plaisir, autant que nous le pourrons selon Dieu, nous avons reçu, avec toute la déférence qui convenait, frère Hugues de Saint-Theudère, envoyé vers nous par votre sérénité. Ensuite nous avons répondu à chacun des articles qui nous ont été exposés par lui de votre part, et nous avons cherché, à ce que nous croyons, des raisons fondées sur le droit et sur l'équité, comme ledit frère Hugues le déclarera pleinement à votre majesté dans ses lettres, d'après l'assurance qu'il nous en a donnée. Nous souhaitons par tous les désirs de notre âme avoir pu, selon Dieu, satisfaire à votre volonté par nos réponses aux susdits articles, et nous supplions très-dévotement votre piété de compatir aux angoisses de l'église de Winchester par respect pour le saint-siége apostolique, de vouloir bien nous admettre également en votre faveur et grâce, et de nous remettre miséricordieusement, en considération du nom divin, l'indignation que votre altesse royale a conçue contre nous, probablement par les suggestions de certaines gens. »

Puisqu'on a fait mention des articles présentés par le roi à l'évêque de Winchester, il faut voir à quels articles et comment l'évêque répondit. En premier lieu, comme d'après la teneur des priviléges du seigneur roi et par le droit antique autant que par la coutume de son royaume, il avait été établi que les élus et les postulés, après l'élection et la postulation faite par les électeurs et les postulateurs, devaient être présentés au même seigneur roi, et

qu'après la postulation, avant de prendre en main l'administration au spirituel ou au temporel, ils devaient lui prêter serment de fidélité, toutes choses qui avaient été omises dans la personne dudit évêque : le roi stipulait que ce dernier, nonobstant ce qui s'était passé, ferait des démarches auprès du seigneur pape, pour qu'à l'avenir, en de semblables cas, les priviléges du roi, le droit et la coutume restassent dans toute leur force et intégrité, et fussent spécialement confirmés par ledit pape. — En second lieu, que le même évêque lèverait la sentence d'interdit prononcée contre la cité de Winchester. — En troisième lieu, qu'il absoudrait à cautèle tous les clercs et laïques et autres, et surtout ceux de Winchester, qu'il avait enveloppés dans les liens de l'excommunication à raison de la controverse soulevée entre lui et le seigneur roi. — En quatrième lieu, qu'il ne déposerait pas le prieur de Winchester que le seigneur roi y avait institué, mais qu'il lui permettrait d'y rester par faveur. — En cinquième lieu, qu'il ratifierait la collation de tous les bénéfices ecclésiastiques dont la donation lui appartenait et que le seigneur roi avait conférés dans le même évêché ou dans un autre depuis la controverse soulevée entre eux, et qu'il permettrait que les possesseurs pussent jouir d'une possession pacifique. — En sixième lieu, qu'il n'intenterait aucune action judiciaire contre maître Henri de Suse, ni contre quelques autres clercs ou moines susdits à l'occasion de cette controverse, mais qu'il leur remettrait même toute indignation, offense, injure et ressentiment.

— En septième lieu, que si quelque droit ou action lui appartenait rétroactivement sur les provenances de l'évêché de Winchester, il en ferait, en pure libéralité, l'abandon absolu au seigneur roi pour l'honneur royal. — En huitième lieu, que ledit évêque agirait auprès du pape pour que celui-ci remit toute indignation envers tous les clercs du seigneur roi dont les noms lui avaient été transmis, sur son ordre, par les évêques de Worcester et de Héreford et par l'archidiacre de Cantorbéry, et pour qu'il les admit en pleine grâce, de façon qu'il fussent conservés sans nul dommage dans tout ce qui touchait à leur réputation, à leurs bénéfices et à leur état et condition.

L'évêque de Winchester répondit au premier article du seigneur roi que ceux qui l'avaient postulé, après avoir fait la postulation avec la permission du seigneur roi, l'avaient présenté au même seigneur roi ; qu'ensuite la même postulation ayant été admise et confirmée par le seigneur pape, il avait fait en sorte que les lettres du seigneur pape adressées au même seigneur roi à ce sujet fussent présentées au seigneur roi tant par des frères Prêcheurs que par des Mineurs, des clercs et des chevaliers ; lesquels, d'après ses injonctions, avaient supplié dévotement le seigneur roi d'accorder a l'évêque la permission de se présenter[1] devant ses yeux, pour accomplir devant lui les formalités que la coutume du royaume prescrit et requiert ; et que comme ils n'avaient pu ob-

[1] *Prædicare.* Je propose et traduis *præsentare.*

tenir cela après de grandes instances, on devait penser que rien n'avait été omis du côté de l'évêque, puisqu'il n'avait pas tenu à lui que toutes les choses contenues et demandées dans le susdit article du seigneur roi n'aient été exécutées.

Au second et au troisième article il répondit ainsi : « Quand j'aurai recouvré la faveur du seigneur roi, ce que je désire de toute mon âme et quand j'aurai obtenu la possession pacifique de mon évêché, je lèverai bénévolement, selon les formes du droit, les sentences d'interdit et d'excommunication ; mais quant à m'astreindre à cela par le lien d'aucun pacte, je ne le puis selon Dieu et la justice. Je m'efforcerai toutefois, en considération de la demande royale, de témoigner aux excommuniés toute la faveur que je pourrai selon Dieu. » Aux quatre articles suivants il répondit : « Comme ces articles touchent aux choses spirituelles ou à des choses qui sont liées étroitement et qui par conséquent n'admettent pas la forme de condition ou de pacte, je ne puis exécuter les susdits articles dans la forme demandée par le seigneur roi. Cependant, lorsque j'aurai été réconcilié avec monseigneur le roi, et quand j'aurai obtenu sa faveur et la possession pacifique de mon évêché, je procéderai sur l'avis dudit seigneur roi et de ses féaux avec tant de bénignité, que je me montrerai favorable à l'accomplissement des articles susdits, autant que je le pourrai faire selon Dieu. » Quant à l'article relatif aux provenances de l'évêché, il répondit : « Quand j'aurai obtenu la faveur du roi et

la possession de mon évêché, et quand j'aurai pris connaissance des susdites provenances sur estimation, je me soumettrai à la volonté du seigneur roi, de manière à ce qu'il n'ait pas à se plaindre de ma conduite. »

Depuis ce moment le roi se radoucit beaucoup à l'égard de l'évêque de Winchester, tant à cause des supplications très-pressantes du seigneur pape, qu'à cause de l'humilité et des réponses modestes de l'évêque. Voyant donc que la paix était sur le point d'être conclue, maître Henri de Suse, qui avait fomenté et excité la discorde susdite, et à qui le roi avait conféré un riche bénéfice, à savoir la garde de l'hôpital de la Sainte-Croix aux portes de la ville de Winchester, commença à réfléchir et à se dire intérieurement, blessé qu'il était par sa propre conscience : « Si la paix dont les voies sont aplanies est pleinement « rétablie entre les parties, l'évêque occupera le pre- « mier rang parmi les amis du roi, et comme c'est un « homme discret et circonspect, il sera placé dans les « conseils du roi sans avoir personne au-dessus de lui : « dès lors il me persécutera, moi Henri, jusqu'à me « confondre, et il aura raison. Le roi me méprisera « avec la même facilité qu'il a suivi mes avis. » Aussi considérant tout cela, il s'attacha des amis avec le Mammon d'iniquité au moyen des grosses sommes d'argent que le roi lui avait données pour renverser l'évêque de Winchester, et il obtint (plût à Dieu qu'il ne l'eût pas obtenu ainsi) un évêché dans son pays. Puis, semblable au corbeau qui trompa son maître

Noë, et mauvais messager comme lui, il laissa méchamment imparfait le message, ainsi que l'affaire dont on l'avait chargé et dont il avait accepté le fardeau sur ses épaules. Désormais, rassasié pleinement des biens du royaume, il ne reparut plus dans le royaume d'Angleterre.

L'EMPEREUR TEND DES EMBUCHES AU PAPE. — FUITE PRÉCIPITÉE ET SECRÈTE DU PONTIFE. — SON ARRIVÉE A GÊNES. — COLÈRE DE L'EMPEREUR A LA NOUVELLE DE CETTE FUITE. — ENTREVUE DE FRÉDÉRIC II AVEC LE LANDGRAVE DE THURINGE. — RÉVOLTE DES GALLOIS. — DIVERSES NOUVELLES ARRIVENT AU ROI DURANT SON SÉJOUR A SAINT-ALBANS. — LE ROI D'ÉCOSSE VEUT S'AFFRANCHIR DU VASSELAGE ENVERS LE ROI D'ANGLETERRE. — Tandis que l'année entraînait dans son cours ces mutations temporelles, l'empereur Frédéric, stimulé par les aiguillons de l'orgueil, commença à se repentir de s'être humilié et obligé envers l'église, comme nous l'avons dit plus haut; et il tendit au talon papal des embûches et des piéges cachés, qui plus tard devinrent manifestes. Le seigneur pape en étant averti, évita autant qu'il le put les détours tortueux de l'empereur, s'en défia, et n'ajouta foi ni à lui ni aux siens, parce qu'il les connaissait tous en comparant le futur au passé.

Or le jour de la sainte Trinité, le seigneur pape, voulant fortifier davantage son parti (car il n'avait dans ses fatigues et dans ses inquiétudes qu'un petit nombre de compagnons et de soutiens), créa dix

cardinaux, à savoir : maître Jean de Tolède [1], Anglais de nation, et quelques autres distingués par leur caractère et par leur naissance. Le huitième jour avant la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, le seigneur pape se rendit avec tous les cardinaux dans la ville de Castellana, qui est éloignée de Rome de dix-huit milles, pour se rapprocher de l'empereur, et traiter plus efficacement de la paix, dont la conclusion était douteuse ou plutôt désespérée. La veille des apôtres Pierre et Paul, il arriva dans la ville de Sutri. L'empereur, qui déjà voulait rompre, lui fit savoir qu'il n'exécuterait aucune des conditions, s'il n'obtenait préalablement des lettres d'absolution. Le seigneur pape lui ayant répondu par un refus, et prévoyant les persécutions qui allaient en résulter pour lui, se prépara dès ce moment à prendre la fuite soudainement et clandestinement, sans en avertir personne, de peur que le seigneur empereur n'opposât des obstacles à sa fuite. Il y en avait cependant qui disaient que si le pape s'enfuyait, c'était moins par la crainte d'aucune persécution que par amour pour les présents que les Cisalpins devaient lui apporter, et pour leur ouvrir son sein en allant à leur rencontre, puisque

[1] Il y a *de Taleto* dans le texte. Nous suivons ici Fleury. Nicolas de Curbio, chapelain et biographe d'Innocent IV, donne douze cardinaux nouveaux, parmi lesquels il cite deux docteurs de l'université de Paris, Eudes de Châteauroux et Hugues de Saint-Cher. Le collége des cardinaux se trouvait alors réduit à sept. Quant à la date de cette promotion, il diffère peu de Matt. Pâris, puisqu'il dit le samedi de l'octave de la Pentecôte. Cette promotion eut lieu dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

ceux-ci n'osaient point traverser les terres de l'empereur. Toujours est-il, quel que fût le prétexte mis en avant, que le pape se dirigea avec activité comme la suite du récit le montrera, vers Gênes, lieu de sa naissance. Ce même jour aussi, c'est-à-dire la veille des apôtres, on annonça au seigneur pape (comme il l'assura dans la suite) que trois cents chevaliers toscans devaient venir cette nuit-là pour s'emparer de sa personne. Aussi le seigneur pape, surpris étrangement, et portant sur son visage les marques du plus grand trouble, quitta les ornements pontificaux à l'heure du premier sommeil, redevint l'ancien Sinibald, s'arma à la légère, monta sur un cheval très-rapide, prit de l'argent (?), et partit subitement et secrètement presqu'à l'insu de ses chambriers. Il épargna si peu les flancs de son cheval, qu'avant la première lueur du jour il avait déjà parcouru trente-quatre milles, sans que personne l'accompagnât ou même pût le suivre. Vers le milieu de la nuit, on cria : « le pape est parti ! » presque tous l'ignoraient, à l'exception d'un petit nombre de cardinaux. Pierre de Capoue, n'ayant avec lui qu'un seul compagnon, le suivit non sans danger, et rencontra le pape le même jour dans un château qui domine la mer, et qu'on appelle Civita-Vecchia. Or vingt-trois galères étaient arrivées en ce lieu, à la rencontre du pape : chacune d'elles contenait soixante hommes bien couverts de fer, et cent quatre rameurs chargés du service, sans compter les matelots : il y avait aussi seize barques. Aussi des gens toujours disposés à raisonner soupçonnaient-ils que

tout cela avait été préparé de longue main, conformément aux désirs du seigneur pape. Parmi les hommes d'armes et à leur tête se trouvaient le podestat de Gênes qu'on appelle amiral, et les principaux de la ville, qui tous se prétendaient les alliés ou les cousins du pape, pour en obtenir un salaire. Le seigneur pape monta donc sur l'une de ces galères, accompagné de sept cardinaux qui étaient arrivés tardivement, et de quelques autres. A peine la flotte était-elle entrée en haute mer, qu'elle fut assaillie par une violente tempête; mais comme le vent n'était pas contraire, on déploya les voiles, et l'on parcourut un espace de cent milles, non sans de grandes craintes et de grands périls, par la même route où les prélats avaient été pris dans la traversée. Le vendredi suivant les voyageurs, poussés par la force de la tempête, furent obligés de relâcher et de passer la nuit dans le port d'une certaine île qui appartenait aux Pisans. Le lendemain, tous ayant reçu l'absolution de leurs péchés, et ayant entendu la messe de la bienheureuse Vierge, repartirent précipitament dans la crainte des Pisans, et se dirigèrent vers une île qui appartenait aux Génois. Ce jour-là la flotte parcourut cent vingt-quatre milles. Enfin échappés à grand'peine à la tempête, ils abordèrent à Porto-Venere, où ils séjournèrent le dimanche et le lundi; le mardi ils arrivèrent joyeux à Gênes. Le seigneur pape était alors éloigné de Rome de quinze journées de marche. Il fut reçu dans la ville où il était né, par ses concitoyens, ses cousins et ses alliés, au son des cloches, des can

tiques, et au bruit des instruments : tous disaient et criaient : « Béni soit celui qui vient au nom du Sei- « gneur ! » Et les compagnons du pape leur répondaient : « Notre vie, comme le passereau, a échappé « au piége du chasseur, et le piége a été connu. »

Lorsque cette nouvelle fut parvenue au seigneur empereur, il grinça des dents comme un satyre, et s'écria : « Il est écrit : L'impie s'enfuit sans que per- « sonne le poursuive. » Plein de stupéfaction et de douleur, il accusa de paresse, et de nonchalance les gardiens de ses ports et de ses villes, qui avaient permis que ses adversaires passassent librement. Aussi fit-il surveiller très-étroitement les issues des routes dans les environs de Gênes, principalement du côté de la France, pour empêcher tout argent de parvenir au pape. Déjà on proclamait partout que le seigneur empereur était l'ennemi manifeste de l'église, et le seigneur pape ne regardait pas la ville même de Gênes comme un refuge assuré, sachant bien que la puissance de l'empereur s'étendait très-loin, selon cette parole d'un poëte :

Ignores-tu que les rois ont les mains longues ?

Vers la même époque, tandis que le seigneur pape prolongeait son séjour à Gênes, les Milanais, d'accord avec les Liguriens, plusieurs Italiens, les Romains eux-mêmes et une foule de seigneurs allemands, excitèrent, par les soins du pape, un des plus puissants princes de l'Allemagne, qu'on appelle landgrave, à prendre pour lui la dignité impériale, jusqu'à ce que sa promotion eût lieu d'une manière plus régulière,

et à soulever la guerre contre le tyran Frédéric, persécuteur public et général de l'église; lui promettant qu'il serait soutenu fréquemment tant par les prélats que par les seigneurs. En effet, la renommée de l'empereur était grandement dénigrée; on disait qu'il ne marchait pas d'un pied ferme dans la loi du Seigneur, qu'il était confédéré avec les Sarrasins, qu'il entretenait pour concubines des courtisanes sarrasines, enfin, plusieurs autres choses qu'il est indigne et fastidieux de raconter. Le landgrave, au moment de se déclarer, tint conseil sur ce qu'il devait faire avec lui-même et avec les seigneurs de ses états qu'il avait convoqués. Ses amis lui dirent que l'entreprise qu'il allait tenter était téméraire, et qu'il se jetait par là dans une foule d'embarras et de soucis, lui qui jouissait d'une paix tranquille, quelles que fussent d'ailleurs les promesses du parti papal. Pendant que cette affaire était en suspens, l'empereur accourut rapidement de ce coté, accompagné d'un petit nombre de personnes qu'il avait mises dans sa confidence. Ayant appris les projets du landgrave, il sut faire renoncer à son dessein cette âme efféminée; au point que le seigeur empereur et ledit landgrave s'allièrent par une amitié étroite et par une alliance de parenté : le landgrave fit des présents à l'empereur, et l'empereur au landgrave. Cette affaire étant terminée, l'empereur se retira secrètement et soudainement comme il était venu [1].

Dans le cours des mêmes temps, pour fortifier

[1] Voir la note II à la fin du volume.

davantage son parti que ses adversaires croyaient[1] affaibli, le seigneur empereur donna sa fille en mariage à un certain prince des Grecs très-puissant, nommé Battacius, qui était odieux à l'église romaine, comme rebelle et schismatique. En apprenant cela, les adversaires de l'empereur se turent confondus.

Pendant le printemps de cette même année les Gallois, ne sachant pas et ne voulant pas courber la tête sous les lois inconnues du royaume d'Angleterre, prirent pour chefs David, fils de Léolin, et quelques autres seigneurs puissants du pays de Galles; puis, au mépris de leurs chartes et de leurs serments, ils commencèrent une guerre acharnée contre le roi et ses marquis[2]. Mais sur l'ordre du roi et pour la conservation de leurs terres, le comte de Clare, le comte de Héreford, Thomas de Monmouth, Roger de Monthaut, et d'autres marquis puissants et illustres résistèrent vigoureusement. Dans le commencement de la guerre, ils eurent le dessous; à la fin ils triomphèrent de quelques-uns de leurs ennemis : car ce sont là les chances des combats. Or dans cette guerre il périt cent hommes et plus des deux partis.

Vers la fête de saint Barnabé, le seigneur roi

[1] *Credebat.* Évidemment *credebant.*

[2] *Marquisii*, c'est-à-dire habitants des Marches; ici grands tenanciers sur la marche de Galles. Les plus puissants des seigneurs qui habitaient des terres *marchissantes* furent appelés *marchiones*, de même que l'on désigna plus tard sous le titre de *marquesses*, les nobles pris parmi les *lords marchers*.

passa trois jours à Saint-Albans. Les bruits relatifs à l'insolence des Gallois ayant pris de la consistance, d'autres nouvelles arrivèrent qui troublèrent et contristèrent grandement le roi. Elles lui annonçaient que son clerc, Robert Passelève, élu à l'évêché de Chicester, avait été cassé, et qu'une autre personne, à savoir, maître Richard de Wiche, avait été sur-le-champ mis à sa place sans l'assentiment royal. Maître Martin, clerc dévoué au pape, se trouvait dans cet évêché afin d'étendre ses mains crochues sur les revenus qui en proviendraient et de les affecter aux besoins du pape. Outre les nouvelles susdites, le seigneur roi en reçut de plus récentes. Le roi d'Écosse avait fait savoir insolemment au roi qu'il ne tenait, ni ne voulait ou ne devait tenir, du roi d'Angleterre aucune parcelle du royaume d'Écosse. En effet, l'amitié entre les deux rois était fort affaiblie, depuis que le roi d'Écosse s'était uni par alliance matrimoniale avec la fille d'Enguerrand de Coucy qui, ainsi que tous les Français, était manifestement l'ennemi capital ou l'un des ennemis capitaux du roi d'Angleterre. Le roi, songeant donc à repousser les injures commises envers lui, anima fortement et aida ceux qui soutenaient la guerre contre les Gallois, leur promettant un secours plus considérable en chevaliers et en trésors. Après s'être occupé de l'affaire qui regardait l'état de l'Écosse, il mit la main sur l'évêché de Chicester, sans permettre que le nouvel élu y obtînt le moindre pouvoir. De plus il conçut une vive indignation contre tous ceux qui

étaient les auteurs de cette entreprise et qui y avaient donné les mains, mais surtout contre l'élu de Cantorbéry, qu'il accusa grandement d'ingratitude, lui reprochant de léser l'autorité royale dès le commencement de sa promotion. Et pour ne pas répondre avec tiédeur à la déclaration et à l'insolence du roi d'Écosse, il fit savoir confidentiellement au comte de Flandre (comme à son féal et à un homme obligé de toutes les manières envers lui), qu'il vînt à son secours avec une troupe d'hommes d'armes contre le roi d'Écosse. Ce que le comte accorda bénévolement.

Le roi rappelle l'évêque de Winchester, et se réconcilie avec lui. — Fin déplorable d'Enguerrand de Coucy. — Le roi d'Écosse se prépare a soutenir sa rébellion. — Henri III demande un secours pécuniaire. — Lettres du pape aux prélats anglais. — Les prélats quittent le parlement. — Décision des seigneurs. —Vers le même temps, le seigneur roi, cédant à une plus sage résolution, rappela amicalement l'évêque de Winchester des pays d'outre-mer, lui promettant, sur les instances du seigneur pape et des autres seigneurs qui sollicitaient pour lui du fond du cœur, de lui rendre sa faveur et tout ce qui lui avait été enlevé. Aussi l'évêque, concevant de meilleures espérances, alla saluer le roi de France, et le remercia des services qu'il lui avait rendus, et surtout de l'avoir accueilli et protégé dans son royaume lorsqu'il était exilé, puis il regagna sa patrie et aborda heu-

reusement à Douvres, aux nones d'avril. Tous les Anglais se réjouissaient de son arrivée, à l'exception des clercs du roi, de ces hommes de cour, artisans de discorde, qui étaient tourmentés par leur propre conscience; tous disaient : « Béni soit celui qui vient « au nom du Seigneur ! » En effet on espérait que par sa prudence et par le grand sens qui abondait et brillait en lui, il mettrait le roi et le royaume, aussi bien que son évêché, dans la meilleure position possible, et cela d'une manière durable. Il alla complimenter le roi qui le reçut avec un visage gai et gracieux, comme s'il n'avait jamais eu d'inimitié contre lui. Leur amitié et leur déférence mutuelle augmentèrent de jour en jour contre toute attente, ainsi qu'il est écrit : « C'est après les dissensions que l'amitié a le plus d'éclat. »

Vers le même temps, Boniface, élu à Cantorbéry, commença à opprimer les moines de Cantorbéry, avec plus de sévérité qu'il ne convenait, contre l'espérance de tous ceux qui l'avaient nommé, et il régla l'administration du prieuré, plutôt à son gré que sur l'avis de la généralité du chapitre.

Vers le même temps, aux approches du mois d'août, Enguerrand de Coucy, père de la reine d'Écosse, étant mort d'une manière étrange, Jean son fils fit passer par mer, au roi d'Écosse, un secours d'hommes d'armes. Mais le roi d'Angleterre repoussa puissamment tous ceux que ledit Jean avait envoyés. Le susdit Enguerrand mourut, dis-je, d'une manière étrange : c'était un ancien persécuteur des

églises, mais principalement de celle de Clairvaux, que ses prédécesseurs magnifiques avaient magnifiquement fondée sur leur fief. Or, il périt par un double genre de mort. En effet pendant sa vie il avait été un constructeur fort assidu dans les choses matérielles, mais un dissipateur dans les choses spirituelles. Un jour, étant en voyage, il arriva à un gué qu'il devait traverser; mais le pied de son cheval ayant heurté contre quelque obstacle, il tomba sur le dos au milieu des eaux, et, étant resté embarrassé dans son propre étrier, fut traîné violemment : pour comble de malheur, au moment de sa chute, son épée sortit du fourreau et lui traversa le corps. C'est ainsi que noyé, percé par son épée et traîné par son cheval, il ferma les yeux à la lumière temporelle, pour aller recueillir le fruit de ses voies. Aussi Jean, son fils, héritier de toutes ses possessions, par amour pour la reine d'Écosse sa sœur, fournit, comme on l'a vu, au roi d'Écosse, conseil et secours. Le même roi fortifia les châteaux voisins de l'Angleterre, et demanda instamment aux seigneurs de son royaume, à ses parents et à ses alliés, des secours contre le roi d'Angleterre qui faisait contre lui des préparatifs hostiles. Un grand nombre de seigneurs et d'hommes puissants lui octroyèrent de bonne grâce le secours qu'il demandait pour le temps où il en aurait besoin; en sorte que la quantité des guerriers promis s'éleva à un nombre incalculable.

Cette même année se rassemblèrent à Londres, convoqués par sommation royale, les seigneurs de

tout le royaume, archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes et barons. A cette assemblée le roi demanda, de sa propre bouche, en présence des seigneurs, dans le réfectoire de Westminster, qu'on lui accordât un subside pécuniaire, et garda le silence sur son projet d'attaquer puissamment le roi d'Écosse. Cependant il déclara en public que l'année précédente il avait passé en Gascogne, sur leur avis, à ce qu'il disait; que dans ce pays il avait contracté des dettes considérables et qu'il ne pouvait s'acquitter si tous, tant qu'ils étaient, ne venaient efficacement à son aide. On lui répondit qu'on s'occuperait de cela. En quittant le réfectoire, les seigneurs se réunirent, les archevêques et les évêques d'un côté, les abbés et les prieurs d'un autre, pour traiter soigneusement de cette affaire. Enfin on vint demander de leur part, aux comtes et aux barons, s'ils voudraient consentir unanimement à ce qui serait résolu relativement à la réponse et aux conventions à faire sur ce point. Ceux-ci répondirent qu'ils ne feraient rien que de concert avec toute l'assemblée. Alors d'un avis commun on choisit, du côté du clergé, l'élu à Cantorbéry, et les évêques de Winchester, de Lincoln et de Worcester; du côté des laïques, le comte Richard, frère du seigneur roi; le comte Bigod, Simon de Montfort, comte de Leicester, et le comte Gaultier Maréchal; du côté des barons, Richard de Muntfichet, Jean de Bailleul, et les abbés de Saint-Edmond et de Ramsey; ce que ces douze personnages auraient décidé devait être lu dans l'assemblée générale, et

aucune forme de traité ne devait être présentée au seigneur roi, en vertu de l'autorité des douze susdits, sans l'assentiment préalable de l'assemblée générale. Comme la charte de libertés que le seigneur roi avait jadis accordée, et pour la conservation de laquelle l'archevêque de Cantorbéry, Edmond, s'était engagé formellement, au nom du roi, par serment et par caution, n'avait pas encore été observée; comme les aides qui avaient été tant de fois accordées au seigneur roi, n'avaient produit aucun avantage pour le roi, ou pour le royaume; comme, par le manque de chancelier, des brefs avaient été octroyés maintes fois contre la justice; les seigneurs demandèrent qu'on[1] nommât à leur choix un justicier et un chancelier qui servissent à affermir l'état, comme c'était l'usage. Le roi, pour ne point paraître contraint par l'assemblée à instituer quelque chose de nouveau, refusa de consentir à la demande des seigneurs, mais promit de réformer les abus qui lui avaient été signalés de leur part. Aussi on leur fixa terme jusqu'à trois semaines après la purification de la bienheureuse Vierge, pour qu'ils se réunissent de nouveau à cette époque dans le même lieu. Si, pendant ce temps, le roi, de sa pure volonté, choisissait de tels conseillers et observait les droits du royaume de telle façon que les seigneurs fussent contents, ceux-ci s'occuperaient à cette époque de lui donner une réponse au sujet de l'aide qu'il deman-

[1] *Et*. Nous lisons *ut*.

dait ; à condition toutefois que si quelque argent lui était concédé, cet argent serait levé par les douze députés, pour l'avantage du royaume. Le seigneur roi les retint pendant plusieurs jours, voulant les amener par l'ennui à consentir et à contribuer au secours qu'il demandait sans attendre que le temps de prorogation fût expiré. Maintes fois il les réunit, mais il ne réussit pas à les circonvenir, parce que les seigneurs, qui se tenaient sur leurs gardes, persistèrent invariablement dans leur résolution. Alors le seigneur roi, espérant au moins faire céder le clergé à ses désirs convoqua les prélats, et fit donner lecture publique de lettres papales ainsi conçues :

« Innocent, évêque, etc..., aux archevêques, aux évêques et à ses chers fils les abbés, prieurs, archidiacres, doyens et autres prélats des églises, ainsi qu'aux clercs institués dans le royaume d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. La mère église doit accorder à ceux qui sont élevés au-dessus des autres par la dignité royale, une prérogative telle et prévenir leurs vœux par une bienveillance si libérale, que le pouvoir [séculier] soit toujours plein de dévouement pour elle, et par conséquent soit sans cesse prêt à lui témoigner égards et soumission. Or, comme entre les autres rois de l'univers nous serrons dans nos bras, avec une dilection singulière, notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi d'Angleterre qui, en prince catholique et pieux, s'est toujours appliqué à vénérer l'église romaine, sa mère, avec une soumission filiale et un zèle empressé, au point

que, loin de s'opposer à ce qui peut lui faire plaisir, il accomplit toujours avec activité et promptitude ce qu'il sait devoir lui être agréable et la satisfaire; il n'est pas étonnant, ou plutôt il est convenable et juste que nous cédions facilement à ses prières et que nous ayons en vue la gloire et l'agrandissement de son honneur et de son autorité, alors que votre libéralité peut produire un effet qui lui permette d'arriver au but de ses désirs. C'est pourquoi, comme ledit roi, ainsi que la chose nous a été expliquée de sa part, s'est vu menacé par des dangers graves et difficiles, et que pour les prévenir il a fait et doit faire encore des dépenses assez lourdes pour qu'il ait évidemment besoin du subside de votre subvention, nous vous prions et avertissons tous tant que vous êtes avec exhortation expresse et vous recommandons par ce rescrit apostolique de lui conférer libéralement sur vos revenus un honnête subside, en réfléchissant prudemment qu'il vous convient et est avantageux de prendre votre part des fatigues dudit roi, et de le soulager d'une portion de ses charges d'autant plus volontiers qu'il ne pourrait être grevé du fardeau d'aucune perte ou incommodité, sans qu'il en résultât dommage pour votre état et votre honneur. Si vous agissez ainsi, il pourra supporter plus légèrement le fardeau de ses dépenses, grâce à l'appui de votre subvention; vous, de votre côté, qui ne devez pas vous croire étrangers à l'honneur et à la gloire du même roi, aux honneurs duquel vous participez, vous pourrez revendiquer dans la suite

des temps sa faveur et sa bienveillance dont, sans nul doute, vous avez besoin ; enfin nous-même, qui voulons désormais paraître plus empressé encore pour votre avantage et celui de vos églises, saurons apprécier à sa juste valeur la promptitude de votre dévotion. Donné à Gênes, le quatrième jour avant les calendes d'août, l'an deuxième de notre pontificat. »

Le pape écrivit aussi à chacun des prélats, dans le même but et dans les mêmes termes, mais ce ne fut pas sans avoir reçu du roi de fortes sommes pour frais d'écriture.

L'assemblée générale, dont les prélats ne voulurent pas se séparer, décida que la réponse aux lettres de sollicitation écrites par le pape en faveur du roi serait prorogée jusqu'au terme fixé, et le dernier jour de l'assemblée, qui avait duré six jours, les seigneurs se retirèrent. Ce jour-là, jusqu'à la nuit, le roi s'adressa successivement à chacun des prélats, les suppliant de se rassembler de nouveau le lendemain. Ceux-ci s'étant réunis dans l'infirmerie, c'est-à-dire dans la chapelle de saint Jean l'Évangéliste, le seigneur roi leur députa Simon, comte de Leicester, Pierre de Savoie, Raoul, fils de Nicolas, Guillaume de Canteloup et Jean, fils de Geoffroi, qui, au nom du seigneur roi, leur exposèrent son désir, en demandant instamment qu'ils obtempérassent à la volonté royale, au moins selon la demande du pape, s'ils ne faisaient nul cas de la demande du roi. Les députés parlèrent en outre de la pauvreté imminente du roi et des

dangers qui menaçaient le roi et le royaume, à savoir, de la guerre soulevée en Gascogne et de la nécessité de réprimer l'insolence des Gallois. Les prélats demandèrent donc qu'on leur donnât copie de la lettre papale, pour qu'ils se consultassent entre eux à cet égard. Tandis que ces choses se passaient, voici que le roi apparut tout à coup, seul et sans qu'on s'y attendît, protestant, avec son jurement habituel, que leur honneur était le sien propre et réciproquement. Puis il renouvela sur le même sujet ses prières instantes. Les prélats lui ayant répondu qu'ils s'occuperaient activement de cette affaire, le roi se retira fort troublé. Comme une délibération très-animée s'était engagée, et que quelques-uns voulaient que les prélats fissent au roi une réponse plus douce que les laïques, l'évêque de Lincoln s'y opposa en citant une autorité puisée dans la théologie : « Ne nous « séparons point, dit-il, de l'assemblée commune ; « car il est écrit : Si nous nous séparons, nous mour- « rons tous aussitôt. » Ainsi tout resta en suspens jusqu'au terme fixé, tant relativement à la demande du seigneur pape pour le roi, qu'à celle du seigneur roi en personne. Alors le seigneur roi, considérant qu'il n'avait pu les fléchir tous ensemble, voulut recourir aux artifices des Romains, et se proposa de prendre chacun en particulier et de les faire céder à ses désirs en les circonvenant par des raisonnements captieux. S'étant donc présenté une seconde fois, il demanda qu'au moins ils demeurassent encore un seul jour. Mais la plupart des prélats, pleins d'une

juste défiance, ne se laissèrent point prendre au piége. Ils partirent de grand matin, et évitèrent prudemment les filets qui les avaient quelquefois enveloppés. C'est ainsi que l'assemblée fut rompue au grand déplaisir du roi.

[Voici ce que les seigneurs décidèrent :]

« Quant aux libertés précédemment achetées, octroyées[1], et confirmées par une charte du seigneur roi, qu'elles soient observées à l'avenir ; que pour plus grande sécurité une nouvelle charte soit dressée qui contienne à cet égard mention spéciale. Que tous les prélats excommunient solennellement ceux qui sciemment et après réflexion auront osé ou violer les libertés accordées par le seigneur roi ou empêcher qu'elles soient rigoureusement observées ; que réparation soit donnée à ceux qui depuis la dernière concession ont éprouvé dommage dans leurs libertés. Comme, malgré la force du serment prêté et malgré la crainte de la sentence prononcée par le saint homme Edmond, ce qui avait été promis cette fois-là n'a pas été observé depuis, pour éviter qu'à l'avenir un pareil danger ne se renouvelle et que les maux futurs ne deviennent ainsi pires que les maux précédents, on devra choisir, sur l'avis commun, quatre hommes puissants et nobles qui soient d'entre les plus discrets de tout le royaume, qui appartiennent au conseil du seigneur roi, et qui jurent de traiter fidèlement les affaires du seigneur roi et du royaume, et de

[1] *Concessit*. Évidemment *concessis*.

rendre justice à tous sans acception des personnes. Les quatre susdits suivront le seigneur roi, et s'ils ne le peuvent tous, que deux d'entre eux, pour le moins, soient toujours présents, afin d'écouter les plaintes de chacun et de pouvoir secourir avec célérité ceux qui auront à souffrir d'une injustice. Que le trésor du seigneur roi soit administré sur leur visa et témoignage, ainsi que l'argent concédé spécialement par tous ; que les dépenses soient faites à l'avantage du seigneur roi et du royaume, selon qu'ils jugeront que la chose est le mieux et le plus utilement convenable. Ils seront les conservateurs des libertés ; et de même qu'ils seront élus sur l'avis de tous, de même aussi aucun d'eux ne pourra être éloigné ou privé de son office sans l'assentiment commun : si l'un d'eux vient à quitter cette vie, qu'un autre lui soit substitué dans l'espace de deux mois, sur l'avis et par l'élection des trois survivants. Que l'assemblée générale se réunisse de nouveau quand cette réunion sera nécessaire et sur la demande des quatre susdits qui devront y assister. Que les brefs obtenus contre le roi et contre la coutume du royaume soient complétement révoqués et abolis. On fit aussi mention de la sentence à prononcer contre les opposants. *Item*, de l'obligation qu'impose un serment réciproquement prêté. *Item*, de la tournée des justiciers. Que le justicier et le chancelier soient choisis par tous. Et comme ils doivent se trouver fréquemment auprès du seigneur roi, ils pourront être pris parmi les conservateurs. S'il arrive quelque occasion où le seigneur roi retire

son sceau des mains du chancelier, tout ce qui aura été scellé dans cet intervalle sera regardé comme nul et de nul effet ; qu'ensuite la restitution [du sceau] soit faite au chancelier. Qu'on ne pourvoie au remplacement du chancelier ou du justicier qu'après seulement la convocation solennelle et universelle de tous. Qu'on choisisse deux justiciers du banc. Qu'on institue aussi deux barons dans l'échiquier. Qu'il y ait au moins une personne qui exerce les fonctions de justicier des juifs. Qu'en cette circonstance tous les officiers susdits soient créés et établis par l'élection commune, universelle et libre de tous ; afin que, de même qu'ils sont appelés à traiter les affaires de tous, de même aussi l'assentiment de chacun concoure à leur élection. Que dans la suite, s'il est nécessaire qu'une autre personne soit substituée à quelqu'un de ces officiers ou commise à le remplacer, cette substitution ou ce remplacement ait lieu sur la présentation et par l'autorité des quatre conservateurs[1] plus haut dits. Que les gens jusqu'ici suspects, ou peu nécessaires soient éloignés de la familiarité du seigneur roi. »

Le pape envoie en Angleterre maître Martin avec des pouvoirs nouveaux et inusités. — Lettres par lesquelles le pape exige une contribution des prélats anglais. — Plaintes des prélats. — L'empereur défend aux Anglais de fournir de l'argent au pape. — Les

[1] *Consiliatorum*. Nous lisons *conservatorum*.

SEIGNEURS CONSENTENT A DONNER DE L'ARGENT AU ROI. — RÉPONSE DES PRÉLATS AUX DEMANDES DE MAÎTRE MARTIN. — Tandis que dans l'espace des trois semaines susdites, les seigneurs avaient réglé de cette façon des affaires fort utiles à l'état, l'ennemi du genre humain, le perturbateur de la paix, l'artisan des schismes, le diable, en un mot, mit malheureusement obstacle à tout cela, au moyen de l'avarice papale. En effet, le seigneur pape croyant que les Anglais avaient courbé la tête avec leur flexibilité habituelle sous ladite contribution, et avaient cédé, tant à l'avidité du roi qu'aux instances de ses propres sollicitations, envoya *a latere* un de ses clercs, nommé maître Martin, que plusieurs appelèrent maître Marin (?) [1], à cause de sa rapacité criminelle, et lui donna un pouvoir nouveau et inouï, tel enfin qu'à notre connaissance aucun légat n'avait été investi d'une autorité si absolue. En effet, ce maître Martin étendit les mains pour arracher une contribution, exigea, selon le caprice de sa volonté et sans consulter la raison, des taxes dont il laissait ignorer le but, ainsi que des revenus extorqués violemment et qui devaient être conférés aux cousins du seigneur pape, et usa sans ménagement des pouvoirs du pape, montrant chaque jour des chartes nouvelles, conçues dans les termes qu'il désirait, et rédigées précisément selon les nécessités de la circonstance. Ce qui

[1] *Magistrum Martinum*, dit le texte; mais on ne peut maintenir cette leçon. Nous proposons de lire *marinus* dans le sens de *pirate* que lui donnent quelques glossaires; de là le vieux mot *maronner* (faire le métier de pirate.)

faisait dire à beaucoup de personnes qu'il possédait plusieurs cédules non écrites, et cependant signées, pour qu'il y écrivît ce qui lui plairait. A Dieu ne plaise qu'il en ait été ainsi. Ce légat, ou plutôt ce sophiste, fut envoyé d'abord vers le roi, et le supplia de rendre au seigneur pape service pour service en faisant tous ses efforts pour que les prélats d'Angleterre consentissent généralement à donner une contribution au seigneur pape, ou pour le moins à prendre tous l'engagement de payer dix mille marcs dans le plus bref délai. Le roi lui répondit : « Mes « seigneurs, tant prélats que clercs, tant comtes que « barons et chevaliers, sont dépouillés si fréquem- « ment de leurs biens sous divers prétextes, que c'est « à peine s'ils se suffisent à eux-mêmes ; ils ne veu- « lent ni ne voudront payer contribution, ni à moi « qui suis leur roi, ni au pape. Néanmoins, comme « je me suis abaissé devant eux, et que j'ai cédé à « leurs désirs, ils m'ont déjà fait une réponse plus « modérée, et m'ont promis assistance selon leurs « moyens. » En entendant cela, maître Martin se retira d'un air abattu, ne comptant aucunement sur l'appui du roi. Cependant, ayant convoqué les prélats, il leur montra des lettres apostoliques conçues comme il suit, et adressées en particulier d'abord aux archevêques et aux évêques, ensuite aux abbés exempts et non exempts :

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, etc., aux abbés et à leurs couvents, exempts et non exempts, établis dans le diocèse de Cantorbéry,

salut et bénédiction apostolique. Nous mettons une si ferme espérance dans les affections de votre sincérité, et nous avons en vous une si grande confiance, que toutes les fois que l'église apostolique, votre mère, se trouve dans une nécessité imminente, nous n'hésitons pas en toute confiance à recourir sans délai à vous, comme à des fils chéris et dévoués qui sont toujours prêts et prompts à la soulager de ses fardeaux. Comme donc le saint-siége apostolique susdit, malgré ce qui a été conféré et levé dans l'Angleterre et dans les autres royaumes du peuple chrétien, en vertu de l'autorité du pape Grégoire, de pieuse mémoire, notre prédécesseur, ne peut pas encore se délivrer du fardeau des dettes qu'il a contractées pour la défense de la foi catholique, de la liberté ecclésiastique et de son patrimoine, nous recourons avec confiance, la nécessité nous y forçant, à l'affection de votre dévotion ; et sur l'avis de nos frères, nous vous prions, tous tant que vous êtes, vous avertissons expressément par ce rescrit apostolique, vous recommandons en vous enjoignant, et vous enjoignons en vous recommandant de peser avec une affection filiale, comme il convient, l'imminence de la nécessité susdite et la lourdeur du fardeau dont l'église romaine, votre mère spirituelle, est grandement chargée, affligée et presque écrasée ; d'avoir pour elle à cet égard la compassion qu'elle mérite, et de songer à nous secourir, nous et elle, dans le paiement des dettes susdites, en telle quantité et somme d'argent que notre cher fils, maître Martin, clerc de notre

chambre, et porteur des présentes, aura jugé à propos de vous faire connaître et de vous déclarer de notre part; enfin de remettre audit maître Martin ou à ses délégués l'argent que vous aurez fourni dans le délai que lui-même vous assignera d'avance; pensant bien que vous exaucerez nos prières de façon à ce que nous puissions nous tenir satisfait de votre dévotion, et ne soyons pas forcé de procéder à cet égard par une autre voie. Donné à Latran, le 7 avant les ides de janvier, l'an premier de notre pontificat. »

Lorsque cette lettre, présentée à Londres, eut été lue soigneusement par tous les prélats, mais principalement par les abbés, les abbés ne voulurent pas répondre seuls, et s'étant joints aux autres, à qui pareille lettre avait été adressée, ils s'occupèrent activement de cette affaire. Et se plaignant amèrement, ils se disaient les uns aux autres : « Nous voici dans « une situation difficile. Le roi, notre seigneur et « patron, fondateur et restaurateur de la plupart de « nos églises, se trouvant dépourvu d'argent, nous « demande assistance pour la défense et le soutien « du royaume, c'est-à-dire de la chose publique, et « le seigneur pape demande instamment la même « chose pour le seigneur roi. C'est là une double sol-« licitation également valable et efficace. Mais sur-« vient une autre demande papale à laquelle nous ne « nous attendions pas. La première, étant double, « doit l'emporter et est plus digne de faveur. En « effet, nous pouvons attendre quelque récompense « de la libéralité du roi; mais du pape nous n'en

« pouvons attendre aucune. Cependant on nous sol-
« licite d'un côté, on nous ordonne d'un autre : par
« ici l'on nous presse, par là l'on nous force : nous
« sommes, pour ainsi dire, broyés entre l'enclume
« et le marteau, et comme écrasés entre deux
« meules. »

Pendant que ces divers événements se passaient, non sans une amère inquiétude de tous les cœurs blessés au vif, les seigneurs eurent connaissance de toute l'affaire, et le bruit s'en répandit parmi le peuple. Les seigneurs, ne sachant que faire, vinrent tous trouver les prélats, pour qu'en tout cela il n'y eût qu'un seul avis, puisque cette affaire intéressait l'état du royaume en général. Mais voici que maître Gaultier de Ocra, et quelques autres ambassadeurs solennels du seigneur empereur, arrivèrent à Londres dans l'assemblée, et présentèrent publiquement une lettre impériale. Cette lettre fut lue publiquement en présence du seigneur roi et de toute l'assemblée, non sans que maître Martin en murmurât et en grognât fortement. Dans cet écrit, le seigneur empereur se justifiait de l'opiniâtreté dont le seigneur pape l'avait accusé, et assurait qu'il voulait humblement obéir à la justice, s'en remettre aux volontés de l'église, et lui donner satisfaction. Le seigneur empereur de Constantinople et le seigneur comte de Toulouse rendaient témoignage de ses intentions par des lettres patentes de chacun d'eux, qui furent aussi montrées publiquement en cette occasion. Le seigneur empereur Frédéric continuait sa justification par le contenu de

la même lettre et par le récit de ses députés, qui affirmaient la même chose. Il protestait que le seigneur pape exigeait insolemment qu'on le mît en possession de certaines villes, citadelles et terres, à l'égard desquelles il n'était pas encore constant qu'elles appartinssent à l'empire ou à l'église, et qu'on délivrât quelques hommes que l'empereur tenait en prison comme ayant cherché à lui nuire; et tout cela sans que ledit empereur eût été préalablement absous. Craignant donc, à ce qu'il disait, de tomber dans un piége, et d'être enveloppé dans les filets du pape, il s'était soumis à la décision et à la censure des rois de France et d'Angleterre, et du baronage des deux royaumes. Il ajoutait que le seigneur pape n'avait voulu ni l'entendre, ni prendre en considération une humilité si pleine d'amour pour la justice. Tels étaient les sujets des grandes plaintes qu'il adressait à toute l'assemblée. Vers la fin de son écrit, le seigneur empereur Frédéric faisait entendre, d'un ton quelque peu menaçant, que tous les subsides envoyés au secours du seigneur pape seraient ajoutés au trésor impérial. Aussi suppliait-il les Anglais, par tous les moyens en son pouvoir, de ne fournir aucune aide, à son détriment, au pape son rival. Il ajouta en outre que si le roi d'Angleterre voulait en croire ses conseils, il délivrerait avec fermeté et justice le royaume d'Angleterre du tribut que le pape Innocent III lui avait imposé injustement, et arracherait ledit royaume à toutes les autres vexations dont le pape ne cessait de l'accabler. Le seigneur empereur

s'attira par ce conseil la bienveillance de plusieurs. Il était dit aussi dans la lettre dont nous venons de parler que si le roi n'obtempérait pas à ces exhortations, l'empereur poursuivrait par une vengeance sévère tous ceux des sujets du roi qu'il pourrait trouver dans ses états.

Or les seigneurs s'étant généralement rassemblés de nouveau à Londres avec les prélats, trois semaines à partir du jour de la purification de la bienheureuse Marie, s'occupèrent activement de délibérer sur les susdites affaires. A cette assemblée assistèrent ceux qui agissaient au nom de quelques absents, à savoir, des archevêques de Cantorbéry et d'York, et de trois chapitres, ceux de Coventry, de Chicester et de Norwich[1], dont les siéges épiscopaux étaient alors vacants. On y remit en question la demande du seigneur roi, relativement au secours pécuniaire qu'il sollicitait. De jour en jour le seigneur roi renouvela ses instances à ce sujet, tant en personne que par des députés solennels, et promit de maintenir dans toute leur intégrité les libertés qu'il avait jurées à son couronnement, et qu'il avait confirmées par une charte. Pour offrir plus de sûreté encore, il demanda que tous les évêques, chacun dans son diocèse, prononçassent sentence contre lui-même et contre tous ceux qui viendraient en quelque point à l'encontre des susdites libertés. Enfin, les seigneurs

[1] Le texte répète Coventry. G. Wats propose Norwich, Bath ou Landaf, évêchés qui alors étaient vacants ou dont les élus n'étaient point confirmés.

n'ayant pu être amenés par aucun moyen à une plus grande condescendance, accordèrent unanimement au seigneur roi, pour marier sa fille aînée, une taxe de vingt sols par bouclier sur tous ceux qui tiennent du seigneur roi en chef, ladite taxe payable par moitié, la première à Pâques et la seconde à la Saint-Michel.

Dans le rapport qui fut fait au seigneur roi, pour lui remettre en mémoire cette concession autant que les concessions précédentes, on lui rappela combien de fois il avait extorqué violemment, et sans accomplir ses promesses, de semblables taxes à ses féaux qu'il aurait dû protéger et non pas appauvrir; qu'après la prise de Bedfort on lui avait accordé sur-le-champ un charruage dans toute l'Angleterre; à savoir, deux sols par charrue, et l'année suivante le quinzième de tous les biens meubles; que de nouveau, au moment de partir pour la Bretagne, il avait pris de fortes sommes d'argent aux prélats eux-mêmes, aux religieux, aux bourgeois et aux juifs; qu'après son retour de Bretagne il avait pris un escuage de trois marcs par bouclier; *item,* que plus tard on lui avait accordé le quarantième de tous les biens meubles; *item,* après cela le trentième de tous les biens meubles; *item*, qu'à l'époque où il avait marié sa sœur Isabelle au seigneur empereur Frédéric, le dit seigneur roi avait pris pour le mariage de sa sœur un charruage de deux marcs par charrue; qu'à la naissance de son fils il avait extorqué violemment et impudemment, à sa grande honte, une foule de présents qui s'étaient élevés à une

forte somme d'argent; *item*, qu'au moment de partir pour la Gascogne il avait exigé des sommes considérables, ou, pour mieux dire, immenses des prélats, des religieux, des bourgeois, des juifs et de tous ceux enfin à qui il avait pu tirer de l'argent; que lorsqu'il était revenu de Gascogne sans gloire et ruiné [par des traîtres], il avait ordonné aux prélats et aux seigneurs de venir à sa rencontre jusqu'au bord de la mer, qu'ils l'avaient attendu longtemps en vain dans cet endroit; qu'enfin à son arrivée ils l'avaient accueilli par des présents nombreux et inestimables; que les citoyens de Londres et les autres en avaient fait de même; que quiconque avait été signalé comme n'ayant pas apporté de beaux présents, avait été accusé sous un prétexte quel qu'il fût et avait subi dommage; qu'après tout cela, celui-là qui n'ignorait rien pouvait seul savoir comment le roi exécuterait les promesses et les conventions qu'il avait faites pour obtenir la présente contribution, comme pour toutes les autres.

Lorsque maître Martin, nonce du seigneur pape, eut appris que les seigneurs d'Angleterre avaient généralement consenti à la contribution royale, il n'en fut que plus ardent à mener à terme l'affaire pour laquelle il avait été envoyé, et qui était encore en suspens; à savoir, l'aide pécuniaire que le pape réclamait. Tous étant donc réunis, il prit la parole : « Mes frères et seigneurs, et très-chers fils de l'église « romaine, dans le sein desquels est déposé tout « l'espoir du pape, que répondez-vous de votre côté « à votre père spirituel, relativement aux affaires de

« l'église romaine votre mère, qui souffre tant de « tribulations, ainsi que vous en avez été instruits « par la lettre du pape? vous avez obéi avec condes- « cendance à votre seigneur temporel qui est le sei- « gneur roi, et vous pourriez ne pas tendre une main « secourable à votre père spirituel qui est le seigneur « pape, à lui qui se fie en vous, et qui combat pour « les intérêts de l'église universelle ceux qui se sou « lèvent contre elle! » Mais les prélats, considérant prudemment que ces discours séduisants et doucereux, plus agréables que le miel et plus coulants que l'huile, étaient au fond plus amers que le fiel et plus acérés que le piquant des javelots, ne plièrent en aucune façon; et, après en avoir préalablement délibéré, ils chargèrent le seigneur doyen de Saint-Paul de Londres, homme discret et éloquent, de porter la parole au nom de tous, et de faire connaître leur réponse audit maître Martin : « Seigneur, voici ce que te répondent tous « les prélats d'Angleterre ensemble, tant au sujet de « l'aide pécuniaire qui doit être fournie au seigneur « pape, qu'au sujet des revenus qui doivent être le- « vés par toi sur chaque église pour le seigneur pape « et sur ses instances. Or, ce que tu demandes inté- « resse particulièrement le seigneur roi d'Angleterre « et généralement tous les patrons des églises; la « chose intéresse de plus les archevêques et leurs suf- « fragants, ainsi que tous les prélats d'Angleterre. « C'est pourquoi, comme le seigneur roi, pour cause « de maladie, et les archevêques, évêques et autres « prélats des églises sont absents, nous ne pouvons n i

« ne devons nous engager en leur absence, parce que si « nous prenions sur nous de le faire, ce serait agir au « préjudice de tous les prélats absents. » Lorsque cette réponse eut été faite, Jean Maréchal et les autres députés du seigneur roi vinrent trouver tous les prélats qui tenaient du roi des baronnies en chef, leur défendant formellement d'engager leur fief laïque envers l'église romaine ; ce qui priverait le roi de la redevance à laquelle il avait droit. Lorsque maître Martin eut reçu cette réponse, il donna jour à ceux qui étaient présents pour la mi-carême, et se chargea de faire en sorte que le seigneur roi et les prélats absents assistassent à cette nouvelle réunion, pour qu'alors l'affaire se terminât; mais les assistants ne voulurent pas admettre le jour fixé, sans le consentement du roi et des autres qui étaient absens : aussi chacun se retira chez soi. Néanmoins quelques prélats furent une seconde fois convoqués en vertu de nouvelles lettres : car maître Martin en avait autant qu'il le désirait; mais ceux-ci, loin de consentir à la susdite contribution, opposèrent une résistance plus formelle encore, et firent la réponse suivante par la bouche du même doyen : « En premier « lieu, la pauvreté du royaume d'Angleterre, qui de « toutes parts est menacé par des dangers de guerre, « ne permet pas de consentir à cette exaction qui « pourrait s'étendre à tout le royaume. Or, cette pau« vreté est telle, que plusieurs églises et principale« ment les monastères sont encore écrasés par le « poids des dettes. *Item*, après que dernièrement, sur « les sollicitations du cardinal légat, et pour soula-

« ger l'église romaine du fardeau des dettes dont on « la disait accablée, une contribution a été levée à « notre grand détriment, et sans qu'il en soit résulté « aucun profit pour l'église; on peut craindre au- « jourd'hui, à plus forte raison, quand c'est un « simple nonce qui l'exige, qu'il n'arrive cette fois « quelque chose de semblable ou même de pire. *Item*, « si cette contribution avait lieu une seconde fois, on « pourrait craindre, et non sans raison, qu'elle ne « tirât à conséquence, puisqu'un acte deux fois répété « implique coutume. *Item*, puisque le seigneur pape, « à ce que l'on croit et à ce qu'on donne déjà comme « certain, doit bientôt célébrer un concile à l'occa- « sion duquel les prélats en général et en particulier « subiront, sans nul doute, de grandes charges, « tant par les longs voyages et les dépenses coûteuses « qu'il leur faudra faire, que par leurs visites gra- « tuites ou non gratuites au seigneur pape ou à quel- « ques autres que nous n'avons jamais vu refuser les « présents; il en arriverait que, les afflictions se trou- « vant ajoutées aux afflictions, on trouverait peu de « prélats qui pussent supporter ou soutenir des far- « deaux aussi lourds. *Item*, puisque notre sainte mère « l'église romaine est affligée grandement par les « dettes qui la surchargent, il est juste et convenable « qu'au moment où elle ne peut supporter un poids « aussi considérable, il lui vienne du soulagement « de la part de tous ses fils dévoués qui doivent bien- « tôt se trouver réunis ensemble au concile; en sorte « que cette affaire, qui intéresse principalement

« tout le monde, ayant reçu l'approbation de tous, « l'église puisse éprouver un soulagement plus efficace, et que la contribution pèse moins sur chacun « en particulier. » On dit que maître Martin se répandit en invectives et en menaces, lorsqu'il vit la résistance énergique et opiniâtre avec laquelle on s'opposait à ce que les églises et les prébendes fussent grevées et l'aide pécuniaire fournie. Les prélats, supportant cette colère avec patience, se retirèrent après avoir rompu l'assemblée, et en ajoutant, à la fin de leur discours, qu'ils redoutaient les menaces impériales, s'ils fournissaient davantage des contributions.

Alors maître Martin, recourant à la ruse, porta plus secrètement ses mains avides sur les revenus vacants; par exemple, sur la trésorerie de l'église de Salisbury qu'il eut soin de faire conférer à un enfant, neveu du seigneur pape, et sur plusieurs autres offices. Par égard pour l'église romaine, il est plus convenable de garder le silence sur la manière dont ils furent enlevés aux uns et conférés aux autres, que d'entreprendre un récit qui pourrait faire scandale.

Cadavre d'un enfant trouvé a Londres. — Accusation contre les juifs. — Miracles opérés par de nouveaux saints. — Le comte de Flandre vient au secours du roi contre le roi d'Écosse. — Guillaume de Bourg élu évêque de Landaff. — Extorsions inouïes de Martin, clerc du pape. — Contestation entre les rois d'Écosse et d'Angleterre. — Charte du roi d'Écosse. — Les seigneurs écossais en sollicitent la confirma-

TION AUPRÈS DU PAPE. — Cette même année, aux calendes d'août, on trouva dans le cimetière de Saint-Benoît, à Londres, le corps d'un petit enfant du sexe masculin, qui gisait sans être inhumé. Sur les jambes, sur les bras, et au-dessous des mamelles des caractères hébraïques étaient régulièrement tracés. Ce spectacle attira beaucoup de gens qui, fort surpris, et reconnaissant des caractères hébraïques, mais ne sachant pas les lire, firent venir des juifs convertis qui habitaient la maison que le seigneur roi avait fondée à Londres, et leur dirent que pour l'honneur, l'amour et la crainte du seigneur roi, ils devaient, s'ils tenaient à leur vie et à leurs membres, leur révéler ce que signifiaient ces caractères, sans recourir à aucun détour ; car les baillis royaux, conservateurs de la paix, étaient présents. On croyait généralement, et non sans motif, que les juifs avaient crucifié cet enfant en haine et en dérision de Jésus-Christ (ce qui était arrivé fréquemment), ou lui avaient fait subir diverses tortures avant de le mettre en croix; que l'enfant avait probablement succombé à ses souffrances, et qu'ils l'avaient jeté là comme n'étant plus bon pour être crucifié. En effet, on aperçut sur le corps des traces livides, des déchirures produites par des coups de verges, enfin des signes et des indices manifestes de quelques autres genres de tortures que cet enfant avait subies. Les juifs convertis, ayant été amenés pour lire les caractères tracés, eurent grand'-peine à les reconnaître; car les lettres étaient déformées et presque illisibles, à cause de l'extension et

de la contraction de la peau et de la chair, qui étaient relevées çà et là, et horriblement meurtries. Cependant ils trouvèrent inscrit le nom du père et de la mère de cet enfant, mais les prénoms manquaient ; ils lurent aussi qu'il avait été vendu tout jeune aux juifs; mais à qui et pourquoi, c'est ce qu'ils ne purent découvrir. Sur ces entrefaites, quelques-uns des juifs de Londres prirent soudainement et clandestinement la fuite pour ne pas revenir, et par cela même se rendirent suspects. Quelques-uns assuraient que le Seigneur opérait des miracles pour glorifier cet enfant. Comme il était notoire que jadis les juifs avaient commis de pareils attentats, et que les corps des martyrs crucifiés par eux avaient été reçus dans l'église avec pompe, et avaient donné lieu à des miracles éclatants, quoique, sur le corps de l'enfant dont il s'agit, on n'aperçût pas les stigmates des cinq blessures aux mains, aux pieds et au côté, les chanoines de Saint-Paul l'emportèrent cependant, et l'ensevelirent solennellement dans leur église, non loin du maître-autel.

Vers le même temps, on disait que des miracles éclatants arrivaient sur la tombe de Roger, de pieuse mémoire, évêque de Londres, sur celle de maître Jean de Foxtun, gardien de l'église de la même ville, sur celle de maître Robert, frère de l'archevêque de Cantorbéry Edmond, et sur celle du bienheureux Robert de Knaresborough. On disait aussi qu'en ces différents lieux la santé avait été rendue aux malades, à la gloire du Christ.

A la même époque, le comte de Flandre aborda à Douvres : il venait au secours du roi, qui se proposait d'attaquer l'Écosse. Son arrivée fut pour les seigneurs d'Angleterre un sujet d'indignation et de moquerie ; car l'Angleterre pouvait se passer de lui, et était bien assez forte même pour désoler l'Écosse. Or le susdit comte amenait avec lui soixante chevaliers et cent sergents tous convenablement équipés et avides de goûter aux deniers du roi.

Lorsque le susdit comte et son frère [Boniface], élu à Cantorbéry, furent parvenus à Saint-Albans, maître Gaultier de Sufeld, élu à Norwich, alla à leur rencontre, et fut aussitôt confirmé en ce lieu par ledit élu dans l'évêché de Norwich. Vers le même temps, la noble dame Blanche fit faire la dédicace de l'église qu'elle avait fondée auprès de Pontoise.

Vers la même époque fut élu évêque de Landaff, maître Guillaume de Bourg, clerc du seigneur roi, homme d'un caractère doux, qui n'avait donné sujet à aucune plainte, et dont la réputation était sans tache.

Vers le même temps, des extorsions inouïes d'argent et de revenus furent faites par maître Martin, qui demeurait à Londres dans le Temple-neuf. En effet, quoiqu'il ne portât pas les habits de légat, artifice au moyen duquel il ne violait pas ouvertement le privilége du roi, il en exerçait de fait toute l'autorité, et ordonnait impérieusement à tel abbé ou à tel prieur de lui donner et de lui envoyer des présents précieux, des palefrois magnifiques, des cadeaux

somptueux en vins et en provisions de bouche, et des vêtements de luxe. Quand les prélats avaient obéi à cet ordre, maître Martin leur renvoyait ce qui lui avait été envoyé, assurant que ces présents étaient insuffisants, et leur enjoignait de lui en faire passer de plus riches, sous peine de suspension et d'anathème. Or, il les privait tous momentanément de la collation des bénéfices qui excédaient trente marcs et au-dessus, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à sa cupidité. Aussi les malheureux Anglais se plaignaient de souffrir dans cette Égypte britannique une servitude plus amère encore que celle qu'avaient subie jadis les fils d'Israël.

Pendant que l'année entraînait ces événements dans son cours, le roi, ayant publié un édit et ayant ordonné une sommation générale, fit notifier dans toute l'Angleterre que chaque baron tenant du roi en chef devait se tenir prêt à obéir aux ordres du roi et à lui rendre tous les services militaires qui lui sont dus. Les évêques et les abbés étaient soumis à cette mesure, aussi bien que les barons laïques. Le roi partit donc avec une armée nombreuse, et se dirigea vers Newcastle sur la Thyne. Le principal prétexte de cette expédition était que Gaultier Cumin, noble et très-puissant baron d'Écosse, ainsi que quelques autres du royaume d'Écosse, avait fortifié, au préjudice du roi d'Angleterre et au mépris des chartes de ses prédécesseurs, deux châteaux suspects, situés dans le Galloway et le Lothian ; que de plus [ledit

Gaultier][1], voulant par connivence enlever au roi l'hommage dont il était tenu envers lui, et ayant fait alliance avec les Français, avait reçu les exilés et les fugitifs, ennemis du roi, présentement par exemple, Geoffroy du Marais, et d'autres en d'autres temps. Toute la noblesse d'Angleterre sans exception se trouvant donc réunie à Newcastle, on délibéra avec soin sur une affaire si importante, et l'on tint mûrement conseil vers le temps de l'assomption de la bienheureuse Marie. Là, par les soins du comte Richard et des autres seigneurs, qui interposèrent leur médiation salutairement et prudemment, un accommodement eut lieu entre les deux rois. En effet, le roi d'Écosse était un homme bon, juste, pieux et libéral, chéri par tous, tant Anglais qu'Écossais, et à juste titre. Aussi avait-il une armée nombreuse et brave, composée de mille hommes d'armes, montés sur de bons chevaux, quoique ce ne fussent des chevaux ni espagnols ni italiens, et sur d'autres chevaux de prix. Cette cavalerie était fort bien couverte d'armures de fer ou de lin. Les fantassins étaient au nombre d'environ cent mille; tous, enflammés de la même ardeur, s'étaient confessés, et, animés par les consolations des prédicateurs, ne redoutaient nullement de mourir, parce qu'ils devaient combattre justement pour leur patrie. Mais afin que l'effusion du sang de tant de chrétiens ne criât pas au Dieu de la vengeance et ne rendît point courroucé celui entre

[1] Il n'y a point d'indication dans le texte. Le sens nous paraîtrait plus net si l'on pouvait lire *Rex Scotiæ*.

les mains de qui il est terrible de tomber, la paix fut heureusement rétablie, comme l'atteste la charte que nous allons rapporter.

Vers le même temps, c'est-à-dire le lendemain de la Saint-Laurent, mourut un illustre baron, Richard d'Estouteville.

« Alexandre, par la grâce de Dieu, roi d'Écosse, à tous les fidèles du Christ qui cet écrit verront ou entendront, salut. Nous voulons qu'il parvienne à votre connaissance que nous, en notre nom et au nom de nos héritiers, avons accordé et avons promis fidèlement à notre très-cher seigneur lige Henri troisième, par la grâce de Dieu, illustre roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, et comte d'Anjou, ainsi qu'à ses héritiers, que nous lui garderions à perpétuité bonne foi et amour; que jamais, tant par nous que par d'autres agissant en notre nom, nous ne ferions alliance avec les ennemis du seigneur roi d'Angleterre ou de ses héritiers, à cette fin d'exciter ou de faire la guerre contre lui, de sorte que dommage en advienne ou puisse de quelque façon en advenir à eux ou à leurs royaumes d'Angleterre et d'Irlande, ou à leurs autres terres, à moins qu'ils ne nous vexent injustement. Force sera maintenue aux conventions faites dernièrement à York, entre nous et ledit seigneur roi d'Angleterre, en présence du seigneur Othon, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas en prison Tullienne, alors légat du saint-siége apostolique en Angleterre : sauf aussi les conventions faites au sujet du

mariage qui doit être contracté entre notre fils et la fille dudit seigneur roi d'Angleterre. Et pour que notre présente concession et promesse obtienne la force d'une observation perpétuelle pour nous et pour nos héritiers, nous avons fait jurer sur notre âme, Alain Huissier [?][1], Henri de Bailleul, David de Lindsay, Guillaume Giffard, que nous observerions de bonne foi, fermement et fidèlement, tous les articles susdits. Nous avons fait jurer semblablement aux vénérables pères David, Guillaume, Geoffroy et Clément, évêques de Saint-André, de Glascow, de Dunchelden et de Dumblain, et en outre à nos féaux Patrice, comte de Dumbar, Malcolm, comte de Fife, Malise, comte de Strathern, Gaultier Cumin, comte de Mentheith, Guillaume, comte de Marris, Alexandre, comte de Buthe, David de Hasting, comte d'Athorl, Robert de Brus, Alain Huissier, Henri de Bailleul, Roger de Mowbray, Laurent d'Aberneth [?], Richard Cumin, David de Lindsay, Richard Siward, Guillaume de Lindsay, Gaultier de Murray, Guillaume Giffard, Nicolas de Sully, Guillaume de Vieux-Pont, Guillaume de Bévire, Aleume de Mesve, David de Graham, et Etienne de Smingham : que, si nous ou nos héritiers, ce qu'à Dieu ne plaise, venions à l'encontre de ladite concession et de ladite promesse, eux et leurs héritiers ne fourniraient, à nous ou à nos héritiers, aucun secours ni aucun conseil contre la susdite concession et promesse, ni

[1] *Ostiarius*. Nous pensons qu'il s'agit d'un titre héréditaire, devenu nom de famille comme celui de *Marescallus*, par exemple.

ne souffriraient, selon leur pouvoir, qu'il nous en fût fourni par d'autres; que, de plus, eux et leurs héritiers travailleront de bonne foi, auprès de nous et de nos héritiers, à ce que tout ce qui est dit plus haut soit observé fermement et fidèlement à perpétuité, par nous et nos héritiers, ainsi que par eux-mêmes et leurs héritiers. En témoignage de quoi, nous, aussi bien que les susdits, nos prélats, comtes et barons, avons donné vigueur au présent écrit, par l'apposition de nos sceaux. Fait en présence des prélats, comtes et barons plus haut nommés, l'an de notre règne, etc. » Les sceaux apposés incontinent furent ceux du roi d'Écosse Alexandre, de Guillaume de Bévire[1], de Guillaume de Vieux-Pont, de Guillaume de Lindsay et d'Étienne de Smingham. Les sceaux des autres témoins furent apposés plus tard. Cet écrit fut remis aux mains du roi d'Angleterre, à la fête de Noël qui suivit, par le seigneur prieur de Thinemouth, qui s'était occupé de cette négociation avec fidélité et activité, à l'honneur des deux partis.

Or, pour que les précédents articles et d'autres articles mentionnés plus bas obtinssent à perpétuité une autorité plus solide, on les envoya au seigneur pape pour qu'il les confirmât tous : voici cette lettre.

« A leur très-saint père en Jésus-Christ, Innocent, par la grâce de Dieu, souverain pontife, Alexandre, par la même grâce, roi d'Écosse, le comte Patrice,

[1] Le texte répète une seconde fois : *Guillaume de Bévire*. Mais cette répétition est sans nul doute une faute; elle ne se trouve pas dans les autres éditions.

le comte de Strathern, le comte de Lennox, le comte de Lanerk (?), le comte de Marris, le comte d'Athorl, le comte de Ross, le comte de Katness, le comte de Buthe, Roger de Mowbray, Laurent d'Aberneth (?), Pierre de Mauvere, Richard Cumin, Guillaume de Vieux-Pont, Robert de Brus, Roger Avenel, Nicolas de Sulling[1], Gaultier de Murray, N. de Dumfryes (?), Guillaume de Muref, N. de Perth (?)[2], Jean Biset le jeune, Guillaume de Lindsay, Jean des Vallées, David de Lindsay, Guillaume Giffard, Duncan d'Argyle, Jean de Malerville, Eymar son fils, Roger, comte de Winchester, Henri, comte d'Oxford, Guillaume de Vescy, Richard Siward, Guillaume de Ross, Roger de Clare, Henri, fils du comte de Brettere (?), Eustache d'Estouteville, Malcolm, comte de Fife, le comte de Mentheith (?), Gaultier, fils d'Alain, Gaultier Olifard, Bernard Fraser, Henri de Bailleul, David Cumin, David Maréchal, David[3], fils de Ranulph, Guillaume de Forth (?), Jean de Bailleul, et Robert de Ross, salut et révérence dus avec tout honneur. Nous faisons savoir à votre sainteté que nous avons prêté serment corporellement devant le vénérable père Othon, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas en prison Tullienne, alors légat du saint-siége apostolique en Angleterre, en Écosse et

[1] Le texte écrit plus haut Sully.

[2] *W. de Morai, de Dunfel, Willielmus de Murefe, de Petin ;* nous ne pouvons traduire qu'approximativement ces indications mutilées, et pour les autres noms, nous n'osons nous flatter de les avoir tous rétablis.

[3] La variante donne Thomas.

en Irlande, et que nous avons rédigé une charte qui commence ainsi : « Que tous présents et à venir sachent qu'il a été convenu, en présence du seigneur Othon, cardinal de Saint-Nicolas, etc., » laquelle charte écrite à la main est restée en la possession du seigneur roi d'Angleterre et en la nôtre. *Item,* que nous en avons rédigé une autre qui commence ainsi : « Nous voulons qu'il parvienne à la connaissance de vous tous, etc. » Or, d'après la forme de nos précédentes obligations, nous nous soumettons à votre juridiction, pour que vous puissiez nous réprimer, nous et nos héritiers, par la censure ecclésiastique, si en quelque temps nous venions à l'encontre de la susdite paix. Et s'il arrivait parfois que quelqu'un de nous, tous ou un seul, se permît audacieusement d'y contrevenir, ou même cherchât à le faire, ce qui pourrait faire naître un grand péril, tant pour nos âmes que pour celles de nos héritiers, et ce qui menacerait nos corps et nos biens d'un détriment non petit, nous supplions votre sainte paternité de donner à l'un des suffragants de l'archevêque de Cantorbéry mission de forcer nous et nos héritiers à l'observation de la susdite paix, selon ce qui est contenu plus au long dans les instruments[1] rédigés à ce sujet; que d'ailleurs, à l'égard de la même paix, votre autorité statue ce qui sera canonique, en punissant les opposants, etc. Et pour que notre demande soit suivie d'effet, nous avons apposé nos sceaux au présent

[1] *Instrument.* Tout acte authentique, charte, pièce à l'appui, dont la réunion est appelée *instrumentarium* ou *chartularium* (archives).

écrit. » — Lorsque ces négociations eurent été terminées, le seigneur roi d'Angleterre et le roi d'Écosse devinrent amis indissolubles, comme on doit l'espérer, sans dissimulation et sans vaine dispute de mots. Après s'être dit réciproquement adieu, le seigneur roi d'Angleterre revint vers le midi avec son armée qui, selon l'opinion commune, devait être dirigée sur-le-champ contre les Gallois ; le roi d'Écosse se retira dans l'intérieur de son royaume. On évaluait l'armée du roi d'Angleterre, lorsqu'il partit de Newcastle sur la Thyne, à environ cinq mille cavaliers très-richement équipés, sans compter une troupe de fantassins vaillante et nombreuse.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

[illegible]

NOTES.

Note I. Voir les pages 221, 340 du volume, et le texte, *passim*.

Le récit de Matt. Pâris, relatif aux faits qui se succèdent depuis la prise de Faenza jusqu'à la fuite d'Innocent IV, contient de précieux renseignements ; quelques-uns cependant sont erronés ; d'autres ont besoin d'être éclaircis. Nous allons tâcher d'en présenter ici le résumé, en comparant notre texte avec celui de Nicolas de Curbio, biographe d'Innocent IV (*Ap.* Baluze, *Miscell.*, lib. vii), et de Richard de San-Germano (*Coll. de Muratori*), sans négliger les autres auteurs cités et commentés par Raynaldi (*Ann. ecclés.*, tom. xxi).

Pendant le siége même de Faenza, Frédéric II, prenant avec lui une partie de ses troupes, avait paru devant Fiano, à sept lieues de Rome, avait dévasté les environs, s'était emparé de Spolète et avait porté le ravage dans la campagne d'Assise. Ces violences avaient aussi pour but de subvenir à l'entretien de l'armée ; car, après la prise de Faenza, il était tellement épuisé d'argent, qu'il fit frapper des augustales en cuir et mit

tout en œuvre pour leur donner cours [1]. Lorsqu'il apprit que, malgré ses ordres, les prélats s'étaient embarqués à Gênes, il chargea le capitaine général de ses galères, Andréolo [2], fils d'Ansaldi della Mare, de s'opposer par la force à leur passage et lui adjoignit son fils Enzio. Le combat fut livré le 3 mai 1241, entre les îles Pianosa et Giglio; on a vu quel en fut le résultat. Les deux cardinaux pris en cette circonstance étaient Othon et Jacques de Préneste.

L'empereur, poursuivant ses succès, occupa la Romagne à main armée (juin et juillet), porta de nouveau le ravage autour de Rome, détruisit en Campanie les places occupées par les parents du pape, et détacha du parti de Grégoire IX le cardinal Jean de Colonna; celui-ci fit fortifier à Rome son hôtel de Lagusta, et hors de Rome quelques-uns de ses châteaux, où il reçut des garnisons impériales, puis se retira à Préneste. Ce fut dans ces circonstances que le pape expira accablé d'infirmités et de soucis (21 août), et fut enterré à Saint-Pierre. Aussitôt le sénateur de Rome, Matteo Russo, aidé par le parti ennemi des Colonna, prit les armes et s'empara de Lagusta. Frédéric se trouvait alors à Crypta-Ferrata, aux portes de Rome. Tous les cardinaux qui séjournaient hors de la ville lui demandèrent la permission d'y rentrer. Aussitôt qu'ils y furent arrivés, le sénateur et les Romains se saisirent de leurs personnes, et pour les forcer de procéder sans délai à l'élection d'un pape, les enfermèrent dans un lieu que Matt. Pâris, dans trois passages, appelle *Regia solis*. Curbio le nomme *Septemsolium*; Richard de San-Germano et Biondo, *Septisolium*; Raynaldi, *Septem solia*.

Ici s'élève une question de topographie qui n'est point sans intérêt: quelles étaient la position, la nature, la destination de ce monument indiqué sous ces différents noms.

[1] Richard de San-Germano le dit expressément. Toutefois quelques auteurs placent ce fait pendant le siége de Parme (janvier 1248).

[2] *Voy.* les continuateurs de Caffari, *Ann. Gen.* dans Muratori, tom. VI. C'est probablement celui que Matt. Pâris appelle Stollius.

Les termes *Regia solis*, dont se sert Matt. Pâris, semblent au premier abord indiquer clairement un temple du soleil. Aussi nos recherches avaient eu primitivement pour but d'étudier le monument élevé par l'empereur Aurélien à son dieu favori. Famiano Nardini (*Rom. Antic.*, lib. III, c. 12, et lib. IV, c. 8; édit. de 1818) cherche à en indiquer la position. Ce qui ressort le plus clairement de sa discussion, c'est que ce temple du soleil était placé près de la voie Sacrée qui aboutissait à l'amphithéâtre Flavien, et sur le versant du Quirinal opposé à celui qui regardait l'ancienne enceinte de Rome [1]; mais outre l'impossibilité de faire concorder les noms, ce monument, dont il n'est nulle part question dans les écrivains du moyen âge, ne peut être, ni par sa position, ni par sa nature, celui que Matt. Pâris doit avoir en vue.

En effet, quoique le nom du lieu où furent enfermés les cardinaux varie selon les différents auteurs, ces variantes au moins ont toutes un caractère de similitude qui rend la leçon *Regia solis* impossible. Les données historiques que nous allons réunir prouvent évidemment que la véritable leçon est *Septa solis*, dérivation de *Septem solium*, et que *Septem solium* n'est autre chose que le Septizonium bâti par Septime Sévère.

Le Septizone, d'après d'Aviler, était un grand bâtiment isolé, à sept étages de colonnes, dont le plan était carré. Les étages supérieurs, faisant retraite, donnaient à cet édifice une forme pyramidale, et il était surmonté de la statue de Sévère. Biondo (Blondus Flavius) dans son traité *de Instaur. Rom.*,

[1] Les notions fournies à ce sujet par Eusèbe, Zozime, Vopiscus, n'ont rien de précis : aussi les antiquaires cités par Nardini hésitent pour la position de ce temple entre les régions trois, quatre et sept de Rome. Cet auteur, au chapitre VIII, combat l'*error universale, che di quel tempio fosse residuo il pezzo di fabbrica ch'era sul giardino Colonnese rimane ormai scoperto. Dove poi precisamente fosse non so indovinarlo, potendo solo dirsene, che in alcuna parte della spiaggia Quirinale soggiacente al giardino* (colline des jardins?), *o al palazzo pontificio, o al giardino Colonnese, fu di sicuro.*

lib. III, nos 57, 58; Bâle, 1559, fournit de curieux détails sur le Septizone; mais il s'efforce en vain de faire concorder les deux récits d'Ælius Spartanus et de Julius Capitolinus, parce qu'il ne s'aperçoit pas que ces deux auteurs indiquent deux monuments distincts [1]. Spartanus parle du Septizone en ces termes: *Opera ejus* (il s'agit de Septime Sévère) *publica Romæ præcipua extant Septizonium et thermæ Severianæ. . . quum Septizonium faceret nihil aliud cogitavit quam ut ex Africa venientes suum opus cernerent et medium simulacrum ejus locatum*, etc. Ce monument fut donc construit seulement dans un but d'embellissement, et Aurélius Victor nous apprend qu'il était dans la dixième région de Rome (*Palatium*). Or, quand Capitolinus dit: *Illatus est Geta majorum sepulcro, hoc est Severi* [2] *quod est in Appia via euntibus ad partem dextram, specie Septodii* [3] *extructum, quod ille sib*

[1] Nous ne parlons pas ici du vieux Septizone près duquel naquit l'empereur Titus, et qui était vraisemblablement, dit Nardini, dans la troisième région de Rome. Nous empruntons à ce judicieux écrivain (*Rom. antic.*, liv. x, à la fin) la plupart de ses renseignements sur le Septizone de Sévère.

[2] Quoi qu'en disent plusieurs auteurs et entre autres Biondo, Sévère ne fut point enterré dans ce monument, mais bien au mausolée d'Adrien. (*Voy.* TILLEMONT, *Hist. des Emper.*, tom. III, note 30 sur Sévère.)

[3] Voici l'explication de Biondo, à l'endroit cité, n° 58 : *Novimus Græcos dixisse septodium locum ad quem civibus frequentatum multæ perducant viæ cui nunc Lodiæ* (probablement *Loggia*, galerie), *est appellatio; ut videatur innuere Capitolinus Severum sibi paravisse sepulcrum ad quod cives sæpe numero convenirent. Quare autem a Spartiano Septizonium appelletur intelligere nequivimus; estque nostra opinio eo in verbo librarii os erravisse et Septizonium pro Septodium posuisse.* Nous pensons, au contraire, que Septizonium est la véritable leçon. Ce terme était en usage longtemps avant Septime Sévère, et quand même il ne serait point prouvé que la forme architecturale de ce monument convînt exactement à son nom (sept zones ou rangs de colonnes), nous ne voyons aucune raison d'adopter plutôt *Septodium*.

vivens exornaverat, il nous paraît démontré qu'il indique par là un tombeau de famille, bâti en forme de septizone, orné ou agrandi par Sévère, et situé sur la voie Appienne près de la porte Capène, c'est-à-dire dans la première région de Rome.

Le Septizone de la dixième région, le seul dont nous ayons à nous occuper, est placé par Nardini sur la limite de la dixième et de la onzième région, près de l'une des extrémités de l'ovale formé par le grand cirque, et sur le revers du Palatin qui s'étendait entre l'ancien palais d'Auguste et le palais d'or de Néron. Le palais d'or, selon Suétone, allait du Palatin aux Esquilies. *Totum domus aureæ spatium*, dit Biondo, *fuit ab ea parte Palatii quæ nunc monasterium divi Gregorii è regione respicit; recte veniendo per Constantini arcum triumphalem, Colosseum et Trajani forum, quousque nunc domum cardinalis Columnæ sub Mæcenatianâ turre pertingimus. Sicque Septizonium, arcum Constantini, Amphitheatrum, Titi Vespasiani thermas, Trajanique forum diversis postea temporibus, diruptæ domus aureæ solum, arva, sylvas, stagnaque occupasse oportebit.*

Sans nous arrêter à critiquer cette appréciation générale, il nous suffit que Biondo et Nardini s'accordent à placer le Septizone vis-à-vis de l'église de San-Gregorio [1], pour être fixé sur la position du Septizone dans la Rome du moyen âge. Ceci nous amène à retracer rapidement l'histoire de cet antique monument.

Depuis la chute de l'empire romain, le monastère de San-Gregorio paraît avoir été en possession du Septizone dont il était voisin. Vers 975, un certain Stefano, fils d'Hildebrand, consul et duc de Rome, donna aux moines de San-Gregorio un autre édifice plus petit qui pouvait servir à défendre le grand Sep-

[1] Non loin de là, dit Biondo, fut trouvée la grande statue de marbre connue vulgairement sous le nom de Marforio, et dont le nom composé se retrouve dans celui de deux églises voisines, celle de Saint-Adrien dite *de tribus foris*, et celle de Santa-Martinella, laquelle semble avoir été bâtie sur l'emplacement du temple de Mars, quoiqu'on n'en ait pour indice qu'un bas-relief conservé dans cette église.

tizone, déjà réduit en château fort : *Templum meum*, dit la charte de donation, *quod Septem solia minor dicitur* [1], *ut ab hac die vestræ sit potestati et voluntati, pro tuitione turris vestræ quæ Septem solia major dicitur, ad destruendum et subtus deprimendum, quantum vobis placuerit.* (MITTARELLI, *Ann. Camald*, t. I, *app.* IV, 41.) Un siècle après, pendant la querelle de l'empereur Henri IV avec Grégoire VII, ce monument eut beaucoup à souffrir. L'empereur s'approche de Rome avec l'antipape Guibert : il est sur le point d'entrer dans la ville. Le pontife, se défiant des dispositions des Romains, se retire dans le château de Crescence (château Saint-Ange). *Rusticus vero ejus ex fratre nepos se contulit ad Septem solia arcem tunc castello sancti Angeli munitione nullatenus inferiore.* (BLOND. FLAV., *Decad. secund.*, lib. III.) Henri, étant entré à Rome, assiége aussitôt Rustico dans le Septizone : *Obsidere eumdem multis machinis obtentavit de quibus quam*

[1] Nardini conjecture que ce *Septem solia minor* était peut-être ce qui restait du monument de la voie Appienne dont nous avons parlé plus haut (le Septodium de Capitolinus) ; le passage suivant de Biondo éclaircit la question à notre avis. *Videmus eos qui a mille annis citra romanorum pontificum gesta scripserunt appellare parvam nunc* (c'est-à-dire vers 1460), *et integram ecclesiam illi Septizonio subjectam atque propinquam quæ est cardinalatus tituli sanctæ Luciæ in Septa solis; cujus appellationis rationem haudquaquam nostro judicio absurdam reddere possumus, quum invenimus fuisse in ejus columnaris ædificii summitate idolum solis eximium* (la statue de Septime Sévère), *radios oblongos auratosque ad caput habens.* Nous pensons qu'à une époque incertaine, mais antérieure au dixième siècle, une église avait été bâtie près du Septizone dont elle avait pris le nom, qu'au milieu des bouleversements dont Rome était le théâtre, elle tombait à peu près en ruines, et que c'est elle que la charte en question désigne par ces mots *templum meum*. Quant au nom, la statue dont les rayons dorés figurent ceux du soleil peut, en effet, avoir été cause du changement de *Septizonium* en *septi* ou *septa solis*. Par une dérivation analogue, le Colisée (*colosseum*) fut ainsi appelé parce qu'il était en face du colosse de Néron.

plurimas columnas subvertit. (Pandulp. Pisan., *in Vita Gregor. VII.*) Cependant, selon Biondo, sa fureur triompha difficilement de ces masses inébranlables : *Expugnandâ Septisolii arce maximos adhibuit conatus. Id vero Septimii imperatoris opus, cujus reliquiæ contra monasterium sancti Gregorii cernuntur, trinos habuit sibi invicem supra positos columnarum ordines, quarum inferiores solo inhærentes nullis pro sua sublimitate scalis superari nec pro crassitudine ferro ignive corrumpi poterant, fueruntque multæ paucis quæ nunc adsunt assimiles. Contextum vero super eas in contignationem ex marmoreis trabibus, solarium totidem paulo minores sustentabant inter quas cubicula, cœnacula et porticus spatiosas fuisse, vestigia nequaquam minima nunc ostendunt.* (Flav. Blond., *loc. citato.*)

Par charte datée du 18 mars 1145, l'abbé de San-Gregorio céda le Septizone *en location* à Cincio Frangipani et à ses héritiers et successeurs, qui restaurèrent et fortifièrent ce château (Fea, *Diss. sulle rov. di Roma*, p. 337.) Comme la famille Frangipani, par opposition aux autres, embrassa le parti guelfe et soutint les papes, le Septizone servit de refuge à une partie des cardinaux dans ce siècle d'anarchie. En 1198, les moines de San-Gregorio en étaient encore les possesseurs nominaux, puisqu'on lit dans Baluze, *Vie d'Innocent III : Defuncto igitur Celestino, quum quidam cardinalium se contulissent ad Septa solis monasterii clivi scauri*. Nardini, passant outre sur cette singulière leçon (peut-être *divi Gregori*), n'hésite pas à y voir le Septizone de San-Gregorio. Un fait du même genre se reproduit à la mort d'Honorius III (1227), et Grégoire IX est élu au Septizone : *Electusque est Romæ apud Septisolium.* (Mss. Bern. Guid., *in Vit. Greg. IX.*) L'anonyme de Montfaucon, qui, selon toute probabilité, appartient au treizième siècle, fait mention du Septizone en le plaçant près du théâtre de Tarquin, lequel était près du grand cirque : *Theatrum Tarquinii imperatoris ad Septisolium.* Tous ces faits indiquent bien clairement la position et la nature du mo-

nument où furent renfermés les cardinaux après la mort de Grégoire IX : *In carcerali ergastulo apud Septemsolium pariter sunt reclusi,* dit Curbio.

A partir de cette époque, le Septizone devint une prison d'état. En 1255, ce fut dans le Septizone que les Romains, irrités des rigueurs de Brancaléon, renfermèrent ce sénateur gibelin. (*Voyez*, outre Matt. Pâris, Guill. de Nangis, *ad Ann.* 1255, et d'Achéry *Spicilegium*, t. iii, p. 58.) On ne sait s'il était encore entre les mains des Frangipani. Mais il est certain que Brancaléon, remis en liberté par le peuple, détruisit à Rome et aux environs cent quarante forteresses, et commença par le Septizone (1257). Au temps de Biondo, on en voyait encore trois rangs de colonnes superposés : *Cujus magna ex parte demoliti tres columnarum ordines invicem suppositi nunc visuntur* (1445-1460). Sixte-Quint fit abattre ce qui restait du Septizone, et employa les colonnes de cet édifice à orner la basilique du Vatican (1587).

Ce fut donc dans ce château ou cette prison de Septizone que les cardinaux se réunirent au nombre de dix. Cinq élurent le sixième d'entre eux, Geoffroi de Milan ; trois, le quatrième, Romain de Saint-Ange ; mais comme, aux termes de la décrétale alexandrine, la majorité n'était point suffisante et qu'ils ne pouvaient s'accorder, ils firent demander à Frédéric qu'il leur envoyât les deux cardinaux prisonniers. L'empereur y consentit ; Othon de Saint-Nicolas et Jacques de Préneste arrivèrent à Rome. On a révoqué en doute cette élection partagée dont Curbio ne parle pas, ainsi que la concession de Frédéric. Ce dernier fait est cependant confirmé par Richard de San-Germano, qui rapporte que Jacques et Othon furent conduits de Naples à Tivoli sous l'escorte d'un certain Tebaldo. Là, sans doute, l'agent impérial reçut leurs otages et les laissa libres. L'arrivée des deux cardinaux nous semble avoir eu pour résultat de ramener toutes les voix sur Geoffroi de Milan. Le manque des choses nécessaires à la vie, l'extrême chaleur, une réclusion longue et absolue avaient causé la mort de Robert de

Sumercote, cardinal du titre de Saint-Chrysogone et de Richard Annibaldi, évêque d'Ostie. Sinibald de Fiesque était gravement malade. Dans cet état de choses, Geoffroi fut reconnu pape, sous le nom de Célestin IV, et c'est sans doute alors qu'il faut placer le mot *communiter*, *en commun*, dont se sert Curbio. Mais le nouveau pontife mourut le 18 novembre 1241 sans avoir eu le temps de recevoir ni le pallium, ni la consécration, ni la bulle. Seize jours seulement, selon Matthieu Pâris, s'étaient écoulés depuis sa nomination définitive; Curbio dit dix-sept jours, Raynaldi dix-huit, et ce dernier nombre, généralement adopté, place l'élection au 31 octobre.

Aussitôt que Célestin IV eut expiré, les cardinaux, sans attendre que son corps fût déposé à Saint-Pierre, se hâtèrent de sortir de Rome, et la plupart se retirèrent à Anagni. Jean de Colonna fut retenu prisonnier par les Romains, et dès lors nous ne retrouvons plus son nom jusqu'à sa mort, arrivée au commencement de février 1244; ce qui fait présumer qu'il ne sortit pas de captivité. Quant à Othon et Jacques de Préneste, ils allèrent se remettre entre les mains de l'empereur. Matthieu Pâris indique fautivement dans deux passages la mort de Jacques (fait qu'il place même à l'année 1241), puisque ce prélat figure à l'élection d'Innocent IV.

En apprenant la fuite des autres cardinaux, Frédéric irrité leur écrivit une lettre qui commençait ainsi: « C'est à vous que je m'adresse, fils d'Effrem, à vous qui bandez mal vos arcs, et qui, aux jours de la guerre, lancez vos flèches en arrière, à vous, fils de Bélial, brebis de dispersion, » etc. (*Litt. Pet. de Vinea.*) Cette lettre est malheureusement sans date fixe. Nous savons que l'empereur était à Petra Santa le 12 janvier 1242, à Coronata le 30. Au mois de février il envoya aux cardinaux, à Anagni, deux députés, le maître des Teutoniques nouvellement nommé archevêque de Bari, et son chapelain Roger de Porcastrelle. Cette ambassade n'eut aucun succès, puisqu'au mois de mai, André de Cicala dévasta le patrimoine de Saint-Pierre, du côté de Rieti, le duc de Spolète, du côté de Narni,

et que l'armée impériale assiégea Ascoli, qui se rendit au mois de juin. Après avoir menacé Rome, Frédéric revint dans son royaume en août, et, au rapport de Richard de San-Germano, enrichit Lucera des dépouilles de Crypta-Ferrata [1].

L'hiver et le printemps de 1243 se passèrent sans événements importants. Au mois d'avril, Frédéric arriva de Foggia à Capoue, passa à San-Germano, à Ceperano, et vint placer son camp devant Rome, pendant que ses Sarrasins dévastaient Albano et les autres possessions des cardinaux aux environs d'Anagni. Ceux-ci, promettant d'élire un pape, demandèrent la mise en liberté de leurs deux collègues, et Frédéric fit alors sortir Othon de sa prison d'Amalfi, puisque son nom figure dans la lettre des six cardinaux (p. 540). Avant de s'éloigner, l'empereur mit également en liberté Jacques de Préneste qui, à la fin de mai, vint rejoindre les cardinaux à Anagni, comme les lettres d'Innocent IV en font foi [2]. Dès que Frédéric fut arrivé à Brindes (21 juin), les cardinaux élurent Sinibald qui, par son père Hugues, était de la famille des comtes de Fiesque et de Lavagne (25 juin). Il fut intronisé trois jours après

[1] C'est à cette époque que Rich. de Saint-Germain place la mort de Henri, fils rebelle de Frédéric. Selon lui, ce prince mourut de maladie à Martorano, et il rapporte la lettre par laquelle l'empereur charge l'abbé de Mont-Cassin de lui faire de belles funérailles.

[2] Si l'on en croit Biondo (*Decad. secund.*, lib. VII, p. 292), Raymond, comte de Toulouse, et Baudouin, empereur de Constantinople, qui se trouvaient alors en Italie, obtinrent de l'empereur la liberté des cardinaux détenus à Amalfi, et vinrent à Rome où ils furent reçus en grande pompe; le courrier envoyé à Amalfi précéda de trois jours l'arrivée de Raymond et de Baudouin à Rome, et le bruit s'était déjà répandu que les cardinaux mis en liberté étaient parvenus à Anagni. Les deux princes se rendirent alors dans cette ville pour y représenter les droits de l'empire. Mais ce qui rend ce récit suspect, c'est que Biondo, peu exact d'ailleurs comme on sait, prétend que Frédéric était à Parme au moment de l'élection d'Innocent IV, tandis qu'on a un diplôme de lui daté de Brindes, 21 juin, première indict. (*Voy.* au *Tableau des séjours de Frédéric II*, DUC DE LUYNES, *Comm. sur Matteo.*)

(28 juin [1]). La vacance du saint-siége, en comptant depuis la mort de Grégoire IX, avait duré un an dix mois et quelques jours.

Innocent IV s'empressa de notifier son intronisation par des circulaires datées du 2 juillet, et Frédéric II, affectant d'applaudir à l'avénement du nouveau pape, lui envoya des lettres de félicitation, datées de Bénévent, 26 juillet. Bérard, archevêque de Palerme, Pierre des Vignes et Thaddée de Sessa en étaient porteurs. Innocent IV renvoya à l'empereur Pierre, archevêque de Rouen, Nicolas, évêque de Reggio [2], et Guillaume, abbé de Saint Fagon, qui rencontrèrent Frédéric à Melfi, ouvrirent les négociations de paix, et transmirent au pape les conditions de l'empereur. Innocent IV répondit à ses ambassadeurs par une lettre datée d'Anagni, 7 septembre, et refusa de rappeler de la Romagne Grégorio de Monte Longo. La lutte recommença, et la ville de Viterbe donna le signal en se soulevant contre l'empereur, et en emprisonnant son lieutenant Simon de Toscane, selon Matthieu Pâris, Simon de Theati, selon d'autres. Le siége infructueux de cette ville dura deux mois, et Frédéric resta devant Viterbe pendant le cours d'octobre. Il y était encore le 4 novembre. Lorsque Raynier, cardinal de Sainte-Marie *in* Cosmedin, eut forcé l'empereur à s'éloigner, Innocent IV crut pouvoir rentrer à Rome, et il y arriva le 17 novembre. Adélasie de Sardaigne, femme d'Enzio,

[1] Matt. Pâris donne pour l'élection le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin), et pour la confirmation le jour de saint Pierre saint Paul (29 juin); la différence est légère. Remarquons aussi que le texte de Nicolas de Curbio dit qu'Innocent IV fut élu en 1242, ce qui est évidemment une faute d'impression, comme le fait observer l'annotateur de Raynaldi.

[2] Il mourut en arrivant à Melfi et fut remplacé par Guillaume, évêque de Modène. Nous ne trouvons nulle part qu'Innocent IV se soit hâté, comme le dit Matt. Pâris, de confirmer la sentence d'excommunication lancée contre Frédéric II. Nous voyons, au contraire, des négociations de paix sinon sincères, du moins fort actives.

offrit alors de rentrer dans le sein de l'église, et le pape consentit à lever l'excommunication.

Pendant l'hiver, la ville de Téramo abandonna la cause de l'église, et le samedi saint (1244) une sédition éclata à Rome. Les Romains tinrent le pape assiégé et le forcèrent à leur payer une somme qui les dédommageât du tort que leur avait causé son absence. Les agents de l'empereur profitèrent sans doute de cet événement, et Frédéric obtint des Frangipani la cession de la moitié du Colisée et du palais adjacent (peut-être le Septizone). Une lettre d'Innocent IV, datée de Latran, 16 avril 1244, en fait foi : le pape adresse aux Frangipani une réprimande sévère, et s'oppose à l'exécution d'un contrat qui donnait à Frédéric des forteresses dans Rome même. De nouvelles négociations furent tentées sous la médiation de l'empereur de Constantinople Baudouin et du comte de Toulouse Raymond[1]. Elles n'eurent d'autre résultat que d'aigrir les inimitiés. Elles furent cependant reprises dans le courant de mai, et Frédéric délégua pour le représenter les comtes Raymond, Pierre des Vignes, et Thaddée de Sessa. Une entrevue devait même avoir lieu à Castellana entre le pape et l'empereur; mais tout fut rompu au moment où la paix semblait sur le point de se conclure. Innocent, qui depuis le 8 juin entretenait une correspondance active avec les Génois, prétendit que Frédéric voulait s'emparer par surprise de sa personne à Castellana. Il quitta précipitamment cette ville le 28 juin, vint à Sutri, et dans la nuit prit secrètement la fuite en se dirigeant sur Civita-Vecchia pour s'y embarquer.

[1] Raynaldi, Ducange, et Matt. Pâris placent tous en 1244 l'arrivée de Baudouin en Italie. C'est ce qui rend impossible la présence de ce prince à Rome au mois de juin 1243, comme le prétend Biondo, qui mérite moins de foi comme historien que comme antiquaire.

Note II. Voir les pages 364 et 494 du volume.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons absolument rien trouvé qui puisse confirmer le récit de Matthieu Pâris, relatif à l'entrevue de Frédéric II avec le landgrave de Thuringe. Notre auteur revient deux fois sur ce fait : après le siége de Viterbe, 1243, et pendant le séjour d'Innocent IV à Gênes, 1244 (pag. 412, 451 du texte). Il nous semble évident que ces deux mentions ne sont que les indications d'un même fait ; mais ce fait sur lequel il insiste avec détails serait, s'il était vrai, trop important pour avoir pu échapper aux chroniqueurs allemands ou italiens. Aussi le savant Raumer le passe-t-il sous silence dans son *Histoire des Hohenstaufen*. Il est donc permis de croire que Matthieu Pâris aura été induit en erreur par un rapport inexact ou par un bruit dénué de fondement.

A la page 412, nous lisons : *Alium sibi in regem vel imperatorem elegerunt, videlicet Landegravium;* mais Matthieu Pâris parle ainsi par anticipation puisqu'à la page 451, il dit seulement : *Landegravius animatur ut imperialem sibi dignitatem assumat*, et qu'il place ensuite l'élection à sa date réelle, c'est-à-dire en 1246. C'est donc seulement un défaut dans la forme du récit ; mais ce qui nous paraît inadmissible, c'est l'assertion suivante : *Dilexit enim imperatorem et romanæ curiæ odivit cavillationes.* Il suffit de suivre l'historique des négociations pour s'en convaincre.

Hermann, landgrave de Thuringe, mort en 1215, et enterré à Isenack, laissa deux fils : Louis IV dit le Saint, époux d'Elisabeth de Hongrie ; Henri, surnommé Raspon ; et une fille aînée, Judith, mariée à Thierry, margrave de Misnie. Le landgrave Louis, mort en 1228, laissa un fils, Hermann II, landgrave de Thuringe, mort en 1240, et une fille, Sophie, qui épousa Henri II, duc de Lothier et de Brabant. Comme Hermann n'avait point d'enfants, Henri l'Illustre, margrave de Misnie, fils de Judith et de Thierry, réclama et obtint de Fré-

déric II l'expectative de la Thuringe; mais il fut sans doute hors d'état de faire valoir ses prétentions, et son oncle maternel, Henri Raspon, recueillit sans obstacle la Hesse et la Thuringe. Toutefois le nouveau landgrave dut être dès lors l'ennemi de l'empereur, qui avait voulu maintenir la succession par primogéniture dans la ligne féminine, au détriment de ses droits d'agnat.

Au commencement de l'année 1240, Grégoire IX écrivit aux princes allemands pour les engager à nommer un autre empereur ; ils refusèrent en disant qu'il appartenait au pontife de revêtir l'élu des ornements impériaux, mais non de l'en dépouiller (Raynaldi, tom. xxi). Aussi après la défaite des Tartares, et pendant la vacance du saint-siége, Frédéric songea à faire renouveler l'élection de son fils Conrad, comme roi des Romains. Si l'on en croit l'histoire des landgraves de Thuringe et la Compilation chronologique (*Collect. de Pistorius,* tom. i), Frédéric, dans l'assemblée de Francfort (1242), aurait proféré plusieurs hérésies, aurait traité d'imposteurs Moïse, Jésus-Christ et Mahomet, et aurait ajouté : *Quamobrem si principes imperii institutioni meæ assentirent, ego utique meliorem modum credendi et vivendi cunctis nationibus ordinare vellem.* Henri Raspon, qui assistait à cette assemblée, indigné d'un pareil langage, aurait écrit au nouveau pape Innocent IV, et aurait renoncé à reconnaître désormais Frédéric comme empereur.

La présence de Frédéric II à Francfort en 1242 est une fable, et les paroles qu'on lui prête sont absurdes. Mais à travers ce récit erroné, on entrevoit l'inimitié du landgrave contre l'empereur. D'ailleurs nous avons une preuve authentique des négociations entamées par le pape avec le landgrave, dans le but de détrôner Frédéric. Après l'inutile intervention de Baudouin de Courtenay et de Raymond de Toulouse, Innocent, accusant Frédéric d'avoir manqué à ses promesses, écrivit à différents princes, et particulièrement au landgrave de Thuringe. La lettre pontificale, rapportée en entier par Raynaldi,

se terminait ainsi : « Or, pour que tu montres d'une manière louable et par des actes l'affection de dévotion que tu es dit avoir pour l'Église romaine, il convient que tu accomplisses promptement l'affaire de la foi commencée par toi d'une manière louable, afin que tes mérites s'accroissent d'une manière plus abondante, et que tu trouves le Saint-Siége apostolique obligé plus fortement à l'accroissement de ton nom et honneur ; car nous sommes dans le ferme propos de ne t'abandonner nullement dans ladite affaire. Donné à Latran, le 11 avant les calendes de mai, l'an premier de notre pontificat (21 avril 1244). »

Les termes de cette lettre, en indiquant évidemment les projets du landgrave et du pape, prouvent aussi que les négociations avaient dû commencer dès l'avénement d'Innocent IV. Elles languirent et restèrent sans résultat jusqu'au concile de Lyon. Le landgrave d'ailleurs hésitait à prendre un parti aussi dangereux ; mais quand le pontife eut prononcé contre Frédéric II une excommunication solennelle, et délié tous ses sujets du serment de fidélité, les électeurs ecclésiastiques déterminèrent enfin Henri Raspon à accepter un honneur *promis depuis longtemps*, dit Raynaldi ; et son indécision n'a pas d'autres motifs.

Malgré l'opposition du roi de Bohême, des ducs de Bavière, de Brabant, de Brunswick, de Saxe, des margraves de Misnie et de Brandebourg, et de plusieurs autres princes séculiers, l'élection eut lieu à Wirtzbourg (1246), le jour de l'Ascension (22 mai, dit l'anonyme d'Erfurt, cité par Mansi, lequel précise encore le lieu en disant : *In villa Hoheim propè Herbipolim*.) Une lettre de Henri Raspon, adressée aux Milanais (Collect. Hahan., tom. I), confirme cette date. Le landgrave y prend le titre de roi des Romains, toujours auguste. On sait qu'il se présentait aux Allemands comme descendant de Charlemagne et quelques chroniqueurs l'appellent *Henri septième*. Cette lettre est datée de la troisième férie après l'Ascension (25 mai).

Innocent IV lui envoya quinze mille marcs d'argent fin. Avec cette somme, le landgrave soudoya une armée et vainquit Conrad, fils de Frédéric, sur les bords du Mein, entre Mayence et Francfort, le jour de saint Dominique (4 août). Il dévasta ensuite la Souabe et vint prendre ses quartiers d'hiver en Thuringe. Conrad le défit à son tour dans une bataille dont le lieu, la date et la réalité même sont contestés. Mais ce qui est certain, c'est qu'il mourut d'un flux de ventre, au château de Warbourg, le 17 février 1247, et non pas des suites d'une blessure reçue au siége d'Ulm ou de Worms, comme le prétendent fautivement quelques auteurs.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE HENRI III.

FIN DE LA TABLE.

